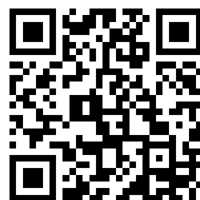
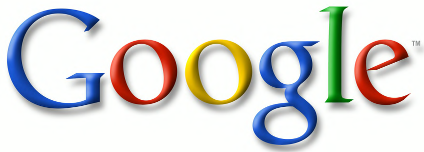
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

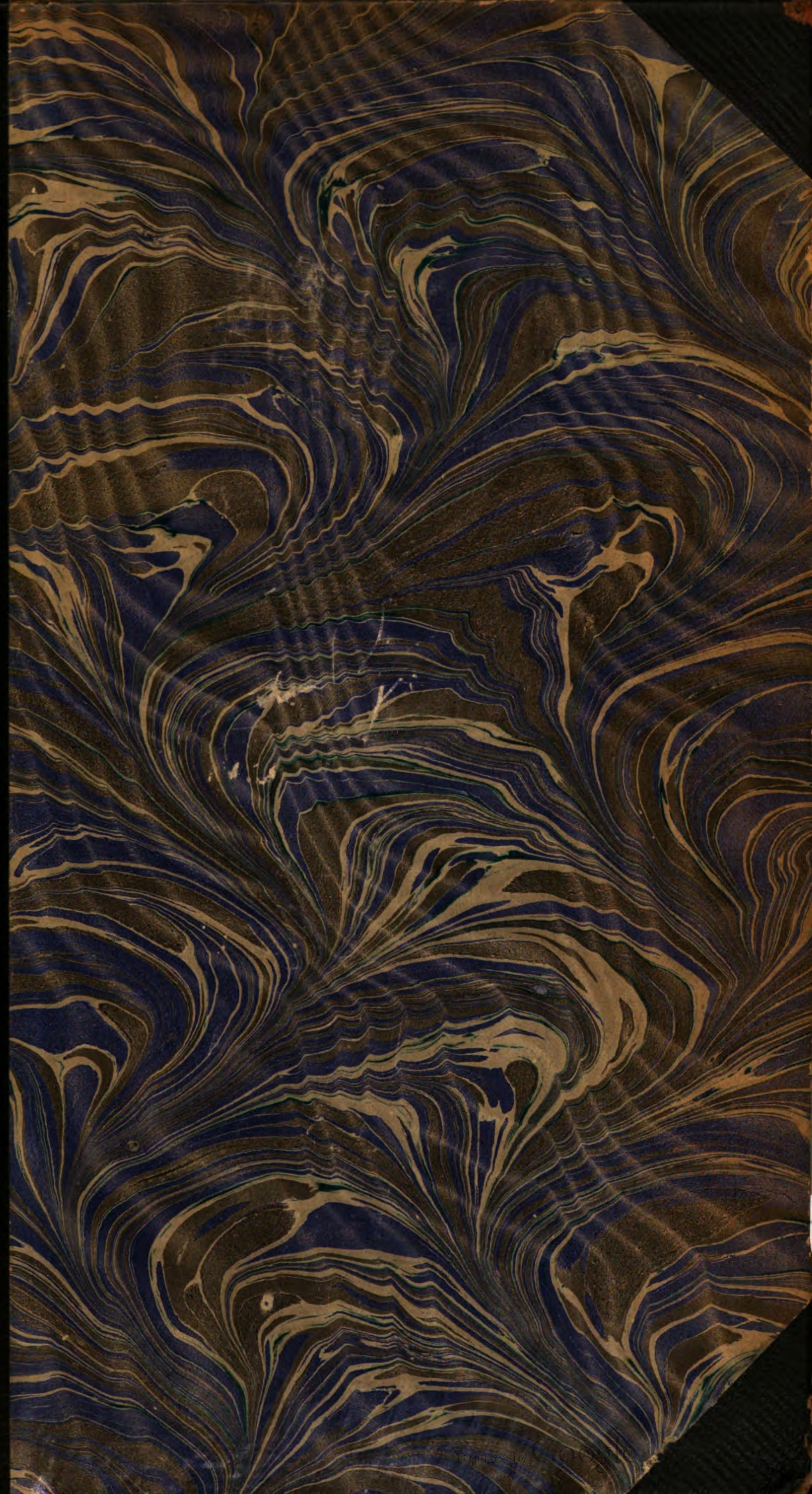
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



WISCONSIN ACADEMY

OF

SCIENCES, ARTS, AND LETTERS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

SAVOISIENNE

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

REVUE

SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

41e ANNÉE — 1er TRIMESTRE 1900

Omnes omnium caritates patria
una complexa est.
(*De Officiis*, lib. I.)



ANNECY

IMPRIMERIE ABRY

ÉDITEUR

1900

Digitized by Google

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Camille DUNANT ✻ ✙ ✪ I, conseiller de préfecture honoraire.

Vice-Présidents : M. le docteur THONION ✪ I, ancien député et M. C. MARTEAUX ✪ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire : M. Marc LE ROUX ✪ A, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint et Bibliothécaire : M. Max BRUCHET, archiviste du département.

Trésorier : M. Jean RITZ O ✙ ✪ I, compositeur de musique.

Archiviste : M. Joseph SERAND.

Comité de rédaction : MM. DUNANT, LE ROUX, MARTEAUX, BRUCHET et GONTHIER.

Directeur de la Revue : M. Marc LE ROUX.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

BALLIARD Charles, à New-York.

BARTHÉLEMY (Anatole de) ✻ ✪ I, membre de l'Institut.

CHANTRE Ernest ✻ ✙, sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.

DEMOLE Eugène, conservateur du médaillier de Genève.

DU BOIS-MELLY, homme de lettres, à Genève.

DUFOUR Th., directeur de la Bibliothèque de Genève.

FOUQUET (Dr) ✪ A, officier de l'Osmanieh, chevalier de Ste-Anne de Russie, au Caire.

HOLLANDE ✪ I ★, docteur ès-sciences, professeur au Lycée de Chambéry.

PAPIER ✻ ✪ I, président de l'Académie d'Hippone, Bône (Algérie).

REVIL, géologue, à Chambéry.

REVON Michel ✻, docteur en droit et ès-lettres, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.

RITTER Eugène, professeur à l'Université de Genève.

Digitized by Google

MEMBRES EFFECTIFS.

MM.

Allart, ingénieur, à Annecy-le-Vieux.
Balleydier ✿ I, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble
Belly, receveur des finances en retraite, à Chambéry.
Blanchard, inspecteur des Forêts, à Gex.
Boch Louis ✻ ✿ A, conseiller général, maire d'Annecy.
Boiret ★, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
Bouchet Pierre, négociant, à Annecy.
Bruchet Max, archiviste départemental, à Annecy.
Brun François-Marie, professeur au 1er Lycée de Varsovie.
Buttin Ch., notaire, à Rumilly.
Carnot François, à Paris.
Carrey (Mme) Ernestine, née Robert, à Paris.
Carron Jacques, avocat, à Annecy.
Charvier J., architecte-expert, à Annecy.
Chatelain Maurice, notaire, à Faverges.
Chaudier, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
Chevalier Etienne, chanoine, à Annecy.
Corcelle ✿ A, professeur agrégé au Lycée, à Chambéry.
Crolard Albert, ingénieur, à Cran-Gevrier.
Crolard Francis, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
Croset F. ★, économe de l'hôpital d'Annecy.
Désormaux, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
Despine Antoine, à Annecy.
Domenjoud Henri, percepteur, à Annecy.
Dubouloz, juge d'instruction, à Thonon.
Dumont ✿ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
Dunand Auguste ★, maire de Metz (Haute-Savoie).
Dunant Camille ✻ ✠ ✿ I, conseiller de préfecture honoraire, à Annecy.
Duplan ✿ A, numismate, à Evian-les-Bains.
Dupont François ✿ A O ★, ingénieur-chimiste, à Paris.
Dussaix, propriétaire, à Megève.
Duval ✿ A, sénateur de la Haute-Savoie, à Collonges-sous-Salève.
Fenouillet ★, instituteur en retraite, à Entrevernes.
Folliet André ✠ ✿ A, sénateur de la Haute-Savoie, à Paris.
Fontaine Antoine, architecte, à Annecy.
Forest-Divonne (comte de la) O ✻, chef de bataillon en retraite, à Laon (Aisne).
Frézat Simon, à Annecy.
Galliard Louis, médecin, à Annecy.
Geley Gustave, médecin, à Annecy.
Germain, directeur de l'école primaire de Thonon.
Gonthier (l'abbé), aumônier des Hospices, à Annecy.
Gouville François, à Annecy.
Grivaz Louis, notaire, licencié en droit, à Annecy.
Guerby ✿ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
Guignié (de), aux Barattes, Annecy-le-Vieux.
Guinier ★, inspecteur des Forêts en retraite, à Annecy.

Digitized by Google

Guillermin, percepteur de Gevrier.
Laeuffer Emile ✠, à Paris.
Laeuffer Frédéric C ✠ O ✠, administrateur délégué de la Manufacture d'Annecy et Pont, à Annecy.
Le Marant de Kerdaniel, juge à Saint-Jean de Maurienne.
Le Roux Marc ✿ A, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
Levet Eugène ✱, commandant chef du génie, à Gap (Hautes-Alpes).
Marteaux Charles ✿ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
Mathieu, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
Mathieu, capitaine à la légion étrangère, à Sidi-Bel-Abbès.
Mayan, trésorier général de l'Yonne, à Auxerre.
Meyer ✿ I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
Millet ✿ A, ingénieur, à Bonneville.
Miquet François ✿ A, receveur particulier des finances, à Mauriac (Cantal).
Monnet (Mme), à Annecy.
Mugnier François ✱ O ✠ ✠ ✿ I, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
Nanche Isidore ✿ A, chirurgien-dentiste, à Annecy.
Philippe Charles ✿ A, principal au collège d'Auxonne (Côte d'Or).
Piccard Louis (l'abbé), aumônier du Collège de Thonon.
Pissard Charles-Eugène ✿ A, secrétaire de la mairie d'Annecy.
Raillon, architecte départemental, à Annecy.
Richard Auguste, greffier du Tribunal, à Annecy.
Ritz Jean O ✠ ✿ I, compositeur de musique, à Annecy.
Robert Victor, conseiller municipal, à Annecy.
Rollier Joseph, notaire, à Annecy.
Romand Alph. ✠, professeur à l'Académie militaire de Turin.
Roussy de Sales (le comte de) ✱ O ✠, à Thorens.
Saint-Bon (de), à Marseille.
Sallaz, directeur du Laboratoire municipal, à Annecy.
Sautier-Thyrion, à Lyon.
Schitz, directeur de la Succursale de la Banque de France, à Milhau (Aveyron).
Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
Thonion ✿ I, médecin, ancien député, à Annecy.
Tissot (l'abbé), curé de Cluses.
Vernaz O ★ ✿ A, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

Bosson, pharmacien à Saint-Jeoire.
Perrin ✿ ✠, archéologue, à Chambéry.
Plezance, à Paris.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

AGEN. Recueil des travaux de la Société d'agriculture, etc.
AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BÉZIERS. Bulletin de la Société archéologique.
BÔNE. (Algérie). Académie d'Hippone.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
BRIVE. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
LIMOGES. Société archéologique du Limousin.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et des belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université (Bibliothèque universelle).
MACON. Académie des sciences.
— Société des sciences naturelles.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val d'Isère.
NANCY. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.
PARIS. La Mélusine.
— Polybiblion. Revue bibliographique universelle.
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société de géographie.
— Société nationale des antiquaires de France.
— Journal des savants (don du Ministère).

Digitized by Google

Paris. Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Académie des inscriptions et belles-lettres.
— Ministère de l'instruction publique (bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales).
Pau. Société des sciences et lettres.
Poitiers. Société des antiquaires de l'Ouest.
Puy (le). Société agricole et scientifique.
Romans. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble.
Saint-Jean de Maurienne. Société d'histoire et d'archéologie.
Semur. Société des sciences historiques.
Thonon. Académie chablaisienne.
Toulon. Académie du Var.
Toulouse. Société archéologique du Midi de la France.
— Académie des jeux floraux.
— Annales de l'Université.
Valence. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.

ÉTRANGER.

Berne. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Allgemeinen Schweizer Geschichtsforschenden Gesellschaft.
Bruxelles. Société royale de botanique.
Genève. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société de physique et d'histoire naturelle.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Comité des archives des sciences physiques et naturelles.
Lausanne. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la suisse romande.
Milan. Atti della Societa italiana di scienze naturali.
Moscou. Société impériale des naturalistes.
Neufchatel. Société des sciences naturelles.
Saint-Louis. The Missouri botanical garden.
Stuttgart. Forschungsberichte aus der Biologischen Station zu Plœn.
Turin. Miscellanea di storia italiana. Regia deputatione di storia patria.
Urbana. Illinois state laboratory of natur. history.
Washington. Smithsonian Institution.
Wisconsin. Academy of sciences arts and letters.
Zurich. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

Annecy. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
Paris. Le Savoyard.

Archives de la Mairie d'Annecy. — Archives départementales.

Digitized by Google

AVIS

Désireuse de faciliter les recherches historiques sur la Savoie, en mettant à la portée des travailleurs les documents déjà publiés dans la **Revue savoisienne,** *la Société Florimontane d'Annecy a décidé, dans sa séance du 10 janvier 1900, de modifier les prix de ses ouvrages de fonds et de les vendre désormais suivant le tarif ci-dessous :*

Bulletin de l'Association Florimontane, quatre volumes, petit in-8° (1851-1859). — Il ne reste que des volumes dépareillés. — Un volume, 2 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 25 ou 0 fr. 50, suivant le nombre de pages.

Revue Savoisienne, de 1860 à 1884 inclusivement (volumes de 100 à 144 pages in-4°). — Un volume broché, 2 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 15.

Revue Savoisienne, de 1885 à 1889 inclusivement (volumes grand in-8° de 300 à 400 pages). — Un volume broché, 4 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 50.

☛ **A partir de 1890, les numéros séparés ne sont plus mis en vente.**

Collection de 1860 à 1899 inclusivement, composée de 40 volumes brochés, 150 francs; collection précédente moins l'année 1870, 120 fr. et moins les années 1870 et 1893, 100 fr.

Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés à la bibliothèque de la Société Florimontane, rédigé par MM. Ch. Marteaux et Max Bruchet. Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr.; *franco,* 2 fr. 25.

Catalogue descriptif du Musée lapidaire de la ville d'Annecy, par MM. Ch. Marteaux et J. Serand. Brochure in-18 illust., de 50 pages, 0 fr. 50; *franco,* 0 fr. 55.

Catalogue descriptif du Musée gallo-romain de la ville d'Annecy *(marques de fabrique),* par MM. Ch. Marteaux et Marc Le Roux. Un vol. gr. in-8° de 132 pages, avec grav., 2 fr.; *franco,* 2 fr. 25.

Les Sépultures burgondes en Haute-Savoie, *Histoire, Anthropologie, Mobilier funéraire,* par MM. Marc Le Roux et Ch. Marteaux. Un vol. gr. in-8° de 71 pages, avec phototypies et gravures, 1 fr. 75 ; *franco,* 2 fr.

Adresser les demandes au secrétaire de la Société Florimontane, Hôtel-de-Ville d'Annecy.

Les ports sont à la charge du destinataire.

Digitized by Google

AIMÉ CONSTANTIN

La Société Florimontane vient d'être douloureusement éprouvée par la perte d'un de ses membres les plus actifs et les plus dévoués. AIMÉ CONSTANTIN, secrétaire honoraire de la Société, officier d'Académie, chevalier de Ste-Anne et commandeur de St-Stanislas de Russie, a succombé après une courte maladie, le 22 mars dernier. Philologue distingué et travailleur infatigable, Constantin avait dirigé avec honneur la *Revue savoisienne* pendant plusieurs années. Sa santé très compromise l'obligea à renoncer à ces fonctions qu'il accomplissait avec sagacité et dévouement. Il n'en participait pas moins toujours activement aux travaux de la Société ; quelques jours encore avant sa mort il mettait la dernière main à un *Glossaire du Patois savoyard* qui, nous l'espérons, sera publié bientôt.

Nous ne pouvons laisser partir ce savant modeste et distingué sans lui adresser ici dès maintenant notre adieu ému, remettant à un de nos collaborateurs le soin de retracer prochainement la vie toute de labeur et la production scientifique de notre très regretté confrère et ami dont le souvenir restera toujours parmi nous.

La Rédaction.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 10 janvier 1900.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les publications reçues depuis la dernière séance, ainsi que les ouvrages offerts à la Bibliothèque Florimontane.

Corcelle : *Les Maisons types en Savoie.*

Id : *De l'Histoire,* Discours prononcé à la séance de rentrée de l'Ecole supérieure de Chambéry. (Dons de l'auteur.)

L'ordre du jour portant, conformément aux statuts, le renouvellement du Comité pour 1900, il est procédé au vote. A la suite du dépouillement du scrutin, le Président proclame réélus tous les membres sortants du bureau.

MM. Le Roux et **Bruchet** proposent la nomination de M. Bosson, pharmacien à Saint-Jeoire, au titre de membre correspondant. La Société Florimontane est heureuse d'accorder cette distinction à M. Bosson qui s'efforce avec un zèle digne d'éloges de rechercher les monuments du passé, de les sauver de la destruction et de les conserver pour le Musée d'Annecy, établissement auquel il a déjà fait don de plusieurs objets intéressants pour l'histoire de notre pays.

M. Le Roux présente la candidature de M. le comte de la Forest-Divonne et **M. Dunant** celle de M. Balleydier, professeur de droit à l'Université de Grenoble.

Il est ensuite procédé au vote sur la candidature inscrite à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Brun, professeur à Varsovie, est proclamé membre de la Société.

M. Le Roux annonce que, sur sa demande, M. Hudry, professeur au lycée de Tournon, a bien voulu offrir à la Bibliothèque de la ville tous les ouvrages écrits sur l'électricité, par le regretté Aimé Vaschy, son beau-frère.

Remerciements bien sincères au généreux donateur.

Le Bibliothécaire fait part à la Société, de l'état actuel des collections de la *Revue Savoisienne* conservées dans les archives

Digitized by Google

de la Bibliothèque. Un état descriptif a été établi après un minutieux récolement, et il en résulte que le prix des collections doit être fixé sur de nouvelles bases.

Il reste en effet, à ce jour : 9 collections complètes seulement, 2 collections (moins l'année 1870), et 3 collections (sans les années 1870 et 1893), plus un nombre assez considérable de fascicules séparés dont l'ensemble pourrait reconstituer des années complètes, au cas où les demandes devenant nombreuses, la Société se déciderait à faire réimprimer les numéros manquants.

En conséquence, il est décidé que la *Revue savoisienne* sera cédée suivant les tarifs suivants : la collection complète de 1860 à 1899 inclus, 150 fr. ; la collection (moins 1870), 120 fr. ; la collection (moins 1870 et 1893), 100 fr. ; et enfin que dorénavant, la *Revue savoisienne* ne pourra être vendue au numéro, exception faite toutefois pour les années antérieures à 1890.

La question de la publicité dans la *Revue* est de nouveau remise en discussion. Il en résulte qu'en principe la Société Florimontane pourra insérer certaines réclames. Le comité de rédaction décidera de l'acceptation ou du refus des propositions qui seront faites. D'autre part les réclames ne pourront être imprimées dans le corps de la *Revue*, mais bien sur une feuille à part ou sur le verso de la couverture.

Il est procédé ensuite à la nomination du jury qui devra examiner les travaux de philologie et d'histoire qui ont été soumis en 1899 à l'appréciation de la Société Florimontane : MM. Constantin, Désormaux et Gonthier, sont élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures et demie.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 7 février 1900.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Bosson, récemment nommé membre correspondant, adresse ses remerciements à la Société. Il ajoute qu'il est heu-

Digitized by Google

reux d'offrir au Musée d'Annecy une pierre portant un blason sculpté d'une parfaite conservation et portant la date 1578. Ce fragment, qui n'est autre que la clef de cintre d'une grande porte d'entrée, a été trouvé dans les décombres de l'ancien château seigneurial de Saint-Jeoire. Les armoiries appartiennent probablement à François Melchior, baron d'Hermance, allié à la maison de Chabod.

A propos de l'article de M. Corcelle paru dans la *Nature* sur Xavier de Maistre et les expériences aérostatiques faites à Chambéry en 1784, M. Châtelain, de Faverges, annonce qu'il possède un récit de la tentative du 22 avril 1784, écrit par un anonyme qui s'intitule l'*Hermite de Nivolet*. Notre confrère se fait un plaisir de l'offrir à la Bibliothèque de la Société. Il croit que le rédacteur du programme dont il est question dans cette lettre doit être vraisemblablement Xavier de Maistre.

L'administration du *Bulletin historique*, du diocèse de Lyon, demande l'échange avec la *Revue savoisienne*. La question est renvoyée à l'examen du Comité.

Il est donné lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui fixe au mardi 5 juin prochain l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. Les délégués de la Société Florimontane, qui ont l'intention de prendre part à ses travaux, devront se faire inscrire avant le 1er mai, terme de rigueur.

L'Académie de Savoie, adresse le programme du Concours de poésie pour 1900 (fondation de M. l'avocat Guy). Le prix sera de 400 fr. S'adresser, pour tous renseignements, au secrétaire de l'Académie, à Chambéry.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Berchem (Victor van) : *Guichard Tavel, évêque de Sion, 1342-1375.* Etude sur le Vallais au xive siècle, Zurich, 1899, in-8°. (Don de l'auteur.)

Mugnier : *L'État civil de Rumilly et d'Annecy*. Chambéry, 1899, in-8°. (Don de l'auteur.)

Lettre de l'Hermite de Nivolet sur l'expérience aérostatique faite à Chambéry le 22 avril 1784. Plaquette de 8 p. in-8°. (Don de M. Châtelain, notaire à Faverges.)

M. Bruchet donne lecture de documents de la période révolutionnaire qu'il a trouvés dans les bureaux de la recette de l'enregistrement de Thonon et déposés aujourd'hui aux Archives départementales, notamment une lettre du 9 septembre 1793 adressée aux administrateurs du district de Thonon par leur délégué Bron sur les opérations faites dans le Faucigny contre

Digitized by Google

l'armée sarde, et une délibération du directoire de Thonon en date du 14 juillet 1793 relative à la destruction des terriers féodaux, de l'instrument de torture trouvé dans les prisons de la ville et des drapeaux de Savoie.

M. Despine offre à la Bibliothèque Florimontane deux chansons en patois savoyard d'un jeune poète : M. Desservettaz, *Shanfon trista* et les *Boyandirés*. Remerciements aux donateurs.

M. Gonthier fait part des résultats de l'examen des travaux historiques et philologiques soumis à l'appréciation de la Société Florimontane :

M. Théophile Buffet, marbrier à Villeneuve (Vaud), présente un vocabulaire usuel du *mourmé*, soit de l'argot parlé jadis par les maçons et tailleurs de pierre de Samoëns.

La Commission a jugé ce vocabulaire fort intéressant, et en a même voté l'impression dans la *Revue savoisienne* afin de le sauver de l'oubli dans lequel il va disparaître.

Il serait toutefois plus intéressant encore si, au lieu d'un dictionnaire français-mourmé, l'auteur avait présenté un dictionnaire mourmé-français, parce que, de cette façon, l'on trouverait réunis, les uns à la suite des autres, les mots de l'argot ayant le même radical, et que l'on percevrait mieux le procédé de formation.

C'est pourquoi, sur la proposition de M. l'abbé Gonthier, M. Buffet sera prié de modifier son travail dans le sens indiqué.

* * *

M. Claude Bouvier, instituteur à Yvoire, présente une *Monographie des Ecoles primaires d'Yvoire* avec l'historique d'une Société de tempérance établie par ses soins en ce même lieu.

Dans sa *Monographie des Ecoles primaires*, l'auteur s'étudie à montrer les efforts qu'il fait depuis dix ans pour enseigner à ses élèves l'art de cultiver la terre, de tailler les arbres, de défendre la vigne contre les diverses maladies qui l'attaquent, et pour leur inculquer l'amour de leur profession d'agriculteur.

Certes cet essai d'enseignement agricole, ces efforts pour inculquer aux élèves l'amour du sol et les préserver de l'alcoolisme ne peuvent être assez loués, et il serait vivement à désirer que tous les instituteurs de France suivent cet exemple. On ne verrait plus les campagnes abandonnées faute de bras pendant que les villes regorgent d'ouvriers sans travail.

Digitized by Google

*
* *

Le vocabulaire dressé par M. Dunoyer a été fait avec soin. Les définitions sont généralement fort exactes, les exemples judicieusement choisis, et la phonétique bien rendue.

Nous nous permettrons cependant deux ou trois observations. Tout d'abord ce vocabulaire est loin d'être complet ; il ne contient guère, ce nous semble, que la moitié des mots vraiment patois qui sont usités dans la région.

Dans son système orthographique, l'auteur emploie des lettres *inutiles*, comme le *z* dont il fait suivre l'*a* bref final, et le *u* qu'il emploie dans les mots *chouantre,* sentir; *coué,* cuir; *couegni,* enfoncer ; *couatron,* limaçon ; *boué,* boyau ; *bouerâ* détremper, etc. Nous écririons : *choantre, coé, coegni, coatron, boé, boerâ.*

Enfin sous la même rubrique et la même orthographe, il nous sert des mots absoluments différents et disparates, comme : *duan,* jonc et joint ; *fan,* faim et foin ; *leay* lac et là ; *leu,* loup et eux ; *lyay,* lit et elle ; *mâ,* marc, mars et poids ; *ray,* sillon et vite. On pourrait orthographier : *doanc,* jonc et *doant,* joint ; *fam* et fen ; *layc* et *lay,* etc., en avertissant que la consonne finale ne se prononce point.

M. Ritz donne lecture du compte-rendu de l'exercice financier de l'année 1899 :

RECETTES.

Encaisse au 1er janvier 1899	1,200 47
Cotisation des membres effectifs	972 »
Abonnements à la *Revue savoisienne*	449 83
Vente des numéros de la *Revue*	25 30
Reçu de la municipalité pour le concours Andrevetan	600 »
Intérêts des fonds placés à la Caisse d'Epargne	36 45
TOTAL	3,284 05

DÉPENSES.

Facture Abry : service de la *Revue savoisienne* et imprimés	1,003 30	
Clichés pour la *Revue*	17 »	
Abonnement à trois ouvrages (*Revue alpine, Revue et Congrès archéologiques*)	47 50	
Frais de bibliothèque : classement et reliures	98 90	
Frais de recouvrements et de correspondance	40 25	
Prix du concours Andrevetan	600 »	
TOTAL	1,806 95	
Encaisse au 31 décembre 1899	1,477 10	
TOTAUX ÉGAUX	3,284 05	3,284 05

Digitized by Google

La Société vote à l'unanimité des remerciements à son dévoué trésorier pour son excellente gestion.

Il est ensuite procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. le comte de la FOREST-DIVONNE et BALLEYDIER sont proclamés membres actifs de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 7 mars 1900.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le Dr Fouquet, du Caire, membre honoraire de la Société, adresse pour la Bibliothèque Florimontane un important mémoire dont il est l'auteur : *Contribution à l'Étude de la Céramique orientale,* 1 vol. in-4° avec nombreuses planches coloriées. Remerciements au généreux donateur.

Le Président donne lecture du programme du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques (XIIe session), qui se tiendra à Paris du 20 au 25 août prochain. En raison de l'importance capitale de cette réunion et des progrès énormes effectués dans ces sciences depuis quelques années; étant donné aussi qu'il n'existe actuellement pas d'ouvrage d'ensemble sur la préhistoire; que des discussions fort intéressantes auront lieu, qui établiront l'état actuel de nos connaissances en ces matières ; la Société décide de s'inscrire au nombre des participants à ce Congrès.

Sur la proposition de **M. Dunant**, la Société Florimontane délègue comme son représentant à la Fédération des sociétés savantes du Dauphiné, du Vivarais et des deux Savoie, M. BALLEYDIER, de Grenoble. La Société sera très reconnaissante à notre nouveau confrère s'il veut bien accepter cette mission.

Le Bibliothécaire annonce que, pour faciliter le prêt des ouvrages avec déplacement, il se tiendra à la disposition des membres, chaque jeudi matin de 8 h. à 8 h. 45.

Quant aux communications sur place, M. Le Roux mettra entre les mains des lecteurs, dans la salle de lecture, les livres

Digitized by Google

dont ils auraient besoin, les mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine, aux heures d'ouverture de la Bibliothèque de la ville.

M. Le Roux fait part des dons faits au Musée :

1° Un lourd **bracelet** massif en argent, de fabrication gallo-romaine ou barbare trouvé dans le lit d'un torrent à Cernex ;

2° Une **pièce d'argent** de Louis XV ;

3° Une **grande pièce d'argent** de Charles-Quint ;

(Ces objets offerts par M. Lavorel Étienne, négociant à Cernex.)

4° Un **casque morion** en fer du XVI° siècle, provenant du champ de bataille d'Arques ;

5° Une **épée à poignée en fer ciselé**, travail allemand du XVI° siècle ;

6° Une **épée** signée J. Wundes, armurier de Solingen au milieu du XVI° siècle (marque : tête de roi) ;

7° **Epée savoyarde** de la fin du XVII° siècle avec l'inscription sur la lame : Viva S. A. R. di Savoia ;

8° Une **masse d'armes** en fer du XV° siècle ;

9° Un **grand fauchard** japonais et une **flèche** ;

(Dons de M. Buttin, de Rumilly.)

La Société Florimontane adresse ses félicitations et ses remerciements aux généreux donateurs.

M. Fontaine annonce que le Palais de l'Isle vient d'être classé au nombre des monuments historiques. La conservation de cet intéressant témoin de l'histoire d'Annecy est donc maintenant assurée.

M. Bruchet fait observer que le classement du Palais de l'Isle a pu aboutir grâce aux démarches faites il y a quelques années par M. le Dr Thonion et au concours du nouvel architecte en chef des monuments historiques pour la Haute-Savoie, M. Suisse, qui a déjà, l'année dernière, réussi à faire acheter et classer les ruines du cloître d'Abondance : la Société leur adresse ses remerciements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Digitized by Google

LES NOMS DE PROPRIÉTÉS
APRÈS LE Vme SIÈCLE

Bibliographie. — Aux cartulaires de A. Bernard, A. Bruel, Gremaud, C. Guigue, J. Marion, au Regeste genevois et aux dictionnaires topographiques des départements, aux ouvrages de M. d'A. de Jubainville, etc. plusieurs fois cités ici, ajouter : Omont-G. Collon : *Hist. des Francs*, de Grégoire de Tours, 1893 ; M. Thevenin : *Textes relatifs aux institutions privées... des époques mérovingiennes et carolingiennes*, 1887 ; d'Hermobez : *Cartul. de Gorze* (Mettensia II, 1898) ; A. Giry : *Manuel de diplomatique*, 1894 ; Vernier : *Dictionnaire topogr. de la Savoie*, 1897 ; M. Bruchet : *Inventaire des Archives départementales* (série E, 1898) ; Longnon : Cours professé à l'Ecole des Hautes Etudes, 1887-1888 (notes obligeamment fournies par M. Bruchet) ; P. Durand : *Etude sur des Noms de lieux* (Mém. Soc. des Lettres de l'Aveyron, t. IX) ; J. Meynier : *Les Noms de lieux romans* (Mém. Soc. d'Emulation du Doubs, 1897-98) ; A. Devaux : *Les Noms de lieux dans la région lyonnaise* aux époques celtique et gallo-romaine, 1898, etc.

I.

Permanence nominale et morcellement du domaine gallo-romain.

Lorsqu'on jette les yeux sur une carte à grande échelle de la Haute-Savoie, on s'aperçoit que les chefs-lieux, situés généralement au centre des communes, portent en majorité un nom dérivé d'un nom propre gallo-romain, tandis que les hameaux ou les mas qui les environnent viennent, non seulement de noms propres gallo-romains, mais encore de noms germaniques et de noms communs d'origine diverse. Sur 314 communes que compte ce département, 107 sont communs, 22 seulement paraissent germaniques, 30 sont d'origine douteuse ; restent 124 chefs-lieux, que l'on peut augmenter encore de plusieurs autres pris parmi les 31 portant les noms de saints qu'on leur a substitués [1], et qui reproduisent un nom propre

1. On n'a pas encore trouvé en Haute-Savoie d'exemple de ce fait ; mais dans l'Ain, Saint-Didier-sur-Chalaronne est un ancien Priscianicum.

Digitized by Google

gallo-romain, très probablement celui du premier propriétaire. Maintenant encore à la campagne, c'est souvent par le nom du fondateur que l'on désigne un domaine, quand on ne le fait pas précéder de la préposition *chez*[1].

Ces noms ne remontent pas seulement par leur terminaison aux suffixes *acus* ou *anus*, ils offrent encore des noms simples de personnes employés à des cas divers. Leur persistance à travers les âges, les limites paroissiales et communales dont certaines sont rappelées dans les chartes comme ayant été tracées de toute antiquité, prouvent bien que les fundi romains qui revivent ainsi de nos jours en servant de circonscriptions religieuses et administratives après avoir été immatriculés dans le bureau du cadastre public, constituaient, sauf exception, au temps de l'empire, autant d'unités foncières indépendantes de toute mutation et de toute variation territoriale opérées en dedans de ces limites légalement déterminées et inscrites. Cette thèse soutenue avec quelque exagération par F. de Coulanges (v. *L'Alleu*), reprise et démontrée au point de vue onomastique par M. d'A. de Jubainville (v. *Origine de la Propriété foncière*) est maintenant, à part quelques divergences dans les détails, acceptée par tous les érudits[2].

On doit admettre que dès l'origine le territoire de la propriété tout entière fut appelé du nom même de la villa, c'est-à-dire du nom de l'habitation du propriétaire, que celui-ci vécût à la campagne ou qu'il y vînt seulement à la belle saison, laissant son villicus surveiller et diriger la culture de ses terres ou même se reposant sur son intendant (*dispensator*, *procurator*) du soin de dresser les comptes et de recueillir l'argent. Les habitations des esclaves et des colons, groupés en vici plus ou moins importants, n'avaient pas de nom, car elles étaient suffisamment désignées par le nom général du domaine. C'est du moins ce qui résulte de la lecture des textes anciens dans lesquels on ne voit pas mentionner par leur nom les demeures où séjournait le personnel de la villa; si elles en avaient un, ce ne pouvait être, comme plus tard, qu'un nom topographique. Il n'en est pas de même des oppida et des nombreux vici peuplés d'hommes libres, petits propriétaires, artisans, commerçants,

1. Dans l'antiquité la loi laissait en réalité le propriétaire donner à son fonds le nom qu'il voulait; aussi les propriétés durent à des causes diverses de changer de nom. Je lis dans Holder : *Alt-celtischer Sprachschatz*, Leipzig, 1894-1899, cette citation tirée des *Acta sanctorum*, II, 20 janv. : *In villa patris sui, cui vocabulum Doliacus (nam, propter dolorem quem ibi habuerunt, sic deinceps nominata est, antea vero alio nomine vocabatur)...*

2. Nous n'avons pu nous procurer l'ouvrage actuellement épuisé de M. J. Flach : *L'Origine historique de l'habitation et des lieux habités en France*, Paris. Leroux, 1899.

Digitized by Google

situés près des grandes routes et mentionnés par les itinéraires. Leur territoire paraît avoir été indépendant des grandes propriétés. Parmi eux les uns, et c'est le plus grand nombre, ont donné naissance à des villes comme Cularo et Genava; les autres, moins considérables et isolés, ont été détruits, tels que Boutas et Casuaria, et leur destinée territoriale devient dès lors assez obscure. On peut supposer que leur emplacement fut partagé entre les paroisses ou simplement incorporé à l'une d'elles.

Si la paroisse ou commune est une superposition administrative au domaine gallo-romain sur lequel s'exerçait l'autorité d'un simple particulier, les hameaux et les mas adjacents qui ont un nom de personne et dont les limites ont été de même fixées traditionnellement avec quelque précision, doivent conséquemment représenter eux aussi d'anciennes propriétés écloses au sein du grand domaine et restées sous sa dépendance nominale. Il est en effet une loi qui, par une sorte de balancement économique, se fait sentir à diverses époques de l'histoire, c'est que l'accroissement général de la richesse entraîne un morcellement continu de la propriété. La France, pays riche, est celui où la propriété est le plus divisé. Le même phénomène s'est produit en Gaule du premier au troisième siècle de l'ère chrétienne, pendant lesquels elle a joui d'une incontestable prospérité. Il est donc vraisemblable que beaucoup d'hommes libres, enrichis par le commerce et l'industrie, achetèrent aux patriciens et aux chevaliers des portions de leurs vastes terrains, qu'ils ne désignèrent peut-être pas toujours expressément, mais auxquelles la population rurale donna un vocable nominal, de préférence leur propre nom ; car ils reparaissent cités dans les chartes du moyen âge et la tradition les a conservés. Ces ventes partielles, en créant à l'intérieur d'un grand fundus de nouvelles propriétés plus petites, amenèrent peu à peu un morcellement territorial réel, bien que ce fundus, gardant son unité fictive, continuât de désigner sous son nom l'ensemble des terrains compris entre les limites légales. Voici des exemples. Charvonnex est une ancienne villa Calvonacus dont Calvo fut le premier propriétaire ; elle renferme deux hameaux, Doucy et Lécy, sur le territoire desquels j'ai retrouvé des débris datant de l'époque romaine. N'est-il pas logique de voir en eux de petits fundi créés à l'intérieur de cette villa et ayant reçu le nom des hommes libres, Dulcius et Laccius qui les ont constitués ? La commune de Massingy, autrefois vraisemblablement fundus Maximiacus, possède à quelque dis-

Digitized by Google

tance un gros hameau avec château appelé Charansonnex : ce dernier est aussi un fundus secondaire Carantionacus dont la fondation, à cause de son nom gaulois, est certainement bien antérieure au IVe siècle [1].

A cette époque, le régime de la moyenne et de la petite propriété subit en Gaule et en particulier dans la province de Vienne une crise terrible. Les calamités qui les éprouvèrent furent si grandes que les domaines se trouvèrent dépeuplés. Les meurtres, les rapts, la fuite avaient diminué le nombre des esclaves ruraux ; les petits propriétaires ou curiales auxquels le colonat offrait des facilités de travail et d'existence que leur avait refusées la liberté, avaient péri sous les coups des barbares, sur un sol qui ne leur appartenait plus ou bien s'étaient réfugiés dans les villes fortifiées dont la population, considérablement accrue, illusionnait encore quelques contemporains par l'éclat d'une prospérité factice ; mais dans les campagnes, dont le travail est la source de toute richesse, la solitude se faisait autour des vici et des villes détruites et les terres restaient sans culture. C'est alors qu'en 443, puis en 456, les grands propriétaires *(potentiores possessores, senatores)* appelèrent les Burgundes et établirent leurs familles sur le territoire de leurs villas en leur accordant les deux tiers du revenu du sol et le tiers des esclaves. Les conditions dans lesquelles s'opéra cet établissement offre encore des points obscurs à élucider ; elles ne furent pas du reste partout identiques parce que la situation et l'importance des villas n'étaient pas partout les mêmes. Il faut tenir compte en effet de l'étendue du domaine, de son degré de morcellement, de sa population.

Dans les villas de peu d'étendue les propriétaires, peu fortunés, ne songèrent guère à rebâtir leurs habitations ; ils laissèrent les nouveaux venus utiliser les matériaux pour construire leur modeste métairie, contents de toucher sans grande peine

1. M. J. FLACH (Introd. à l'*Enquête sur l'historique de l'habitation en France* faite par le Comité des Trav. hist., II, 1899) croit à l'existence de vici populeux ayant un nom en *acus* et coëxistant avec la villa principale. Cette façon de voir ne contredit pas l'unité nominale du grand domaine dont les limites demeurent à peu de chose près invariables. Nous pensons de plus que ces vici, qui ne doivent pas se confondre avec les groupes d'habitations où réside le personnel servile d'un grand domaine et dont les noms auraient été plutôt empruntés à la topographie locale, ni avec les bourgs d'origine gauloise, ne peuvent être que des chefs-lieux de petites propriétés dont le nom s'explique par un nom de personne, plus naturellement celui du premier homme libre qui les acquit, les délimita et y bâtit sa demeure. Beaucoup d'entre eux ont donné du reste naissance à un château du moyen âge. Ausone, ep. 23 parle de *celebri frequens ecclesia vico* ; il faut voir dans ce vicus un chef-lieu de domaines limitrophes (*proxima praedia*) peuplé d'hommes de toutes conditions formant comme une communauté dont Ausone est le patron. Si ce vicus porte un nom en *acus*, ce ne peut être que celui du domaine principal.

Digitized by Google

leurs revenus. Peu à peu le chef de famille burgunde devint le véritable maître du domaine et il est probable qu'il chercha par voie d'achat à en devenir le possesseur effectif. Dans ce cas le changement de propriétaire a pu affecter le nom du domaine qui perdit son vocable latin traditionnel [1]. Ces modifications ne se firent pas brusquement, car dans les chartes plusieurs propriétés sont citées avec leur double dénomination. Ainsi Morbach (Alsace) était en 735 une villa Maurobaccus, sive Vivarius peregrinorum ; au IX[e] siècle je trouve ailleurs une villa Pegano, *que vocant caput Stanio ;* au X[e] un vilare, *cujus vocabulum est villa Fedosi, quæ alium nomen vocatur Elsau.*

Il en fut autrement dans les grands domaines. Le morcellement territorial s'étant arrêté durant les invasions, beaucoup de petites propriétés, par suite de l'anéantissement de la classe moyenne, s'étant réincorporées aux villas, les riches possédèrent à la suite de ces ventes libres ou forcées, et comme aux premiers temps de la conquête, d'immenses étendues de terrain d'un seul tenant, renfermant des forêts, des collines et, dans les pays accidentés, des monts et des vallées entières encore en friche. On vit même souvent plusieurs fundi contigüs passer aux mains d'un seul et constituer une *massa* [2]. Après l'hospitalisation des Burgundes, ces domaines reçurent un nombre plus considérable de chefs de famille. Il en résulta une augmentation de la population agricole qui, d'une part fit naître, autour du vicus central, d'autres vici auxquels on donna un nom et d'autre part prépara un nouveau morcellement territorial dont la marche ascendante ne s'est plus arrêtée depuis, sauf aux époques des grandes calamités de notre histoire.

Ces vici secondaires des V[e] et VI[e] siècles sont les équivalents des agglomérations domaniales de l'époque romaine. Comme ils ne sont que des hameaux où habite le personnel libre ou servile et qu'ils dépendent du chef-lieu où réside le maître qui y a bâti sa demeure et élevé son oratoire ou sa chapelle, ils ne sont pas désignés par des noms d'hommes, mais par des noms d'ordre topographique. Ce que nous avançons est confirmé par

1. La commune de Sion, près de Rumilly, de 285 hectares, bornée par le Fier, la Morge et une ligne de côteaux est un ancien petit domaine qui paraît s'être transmis sans division de génération en génération ; tous ses hameaux, sauf peut-être le mas de Mortairy, sont de création récente. V. dans les *Annuaires de la Haute-Savoie* depuis 1888 l'article *Dictionnaire des Communes* avec les intéressants détails qui les concernent.

2. Cp. Ausonius, ep. 23, disant qu'il possède dans le pagus Noverus *proxima prædia.* — La villa Avitacus, que Sidonius Apollinaris qualifie de *grandis* devait être considérable ; on peut lui comparer une de nos communes, Ville-la Grand, qui a 1,056 h., 78 a. de superficie. (Voir Dessaix : *La Savoie historique*, t. I.)

Digitized by Google

les trouvailles archéologiques [1]. Poisy, près d'Annecy, était le lieu de résidence du maître du domaine ; mais c'est à Vernod, *Vernatum*, à 1500^{m} plus bas que vivait une population d'origine barbare qui nous a laissé un cimetière de la première époque burgunde. Veyrier, *Variaca villa*, possède l'église seigneuriale, mais c'est à Morat, *Muratum*, près des murs romains en ruines que l'on a trouvé les tombes à auges. Il en est de même de Cruseilles à deux kilomètres duquel on a exhumé, au Noiret, *Nucaretum*, un cimetière barbare riche en bijoux variés.

Quant au morcellement, il s'opéra de plusieurs manières. Il y eut d'abord de véritables divisions. Cela se produisit quand les domaines furent trop étendus afin d'en faciliter la surveillance et l'administration : *Cum essemus*, lit-on dans le t. I, p. 2 du Recueil des chartes de Cluny, *in villa quæ ex una parte vocabatur Aliano, et ex altera Campus Honoratus quia, pro magnitudine sui, quasi divisa videbatur...* Souvent aussi, quand une portion de la villa devenait la propriété d'un tel, si le nouveau domaine acquérait de l'importance et se séparait de la portion primitive tout en gardant le même nom, celle-ci était qualifiée de *vetus* ; cela permettait d'éviter des confusions dans les transactions. Ainsi en Auvergne la villa Salvigniacus renfermait une propriété appelée Veteri Salvigniaco [2]. En Haute-Savoie la villa Aniciacus, dont les limites avaient englobé le territoire du vicus Boutas, s'est scindée de même en deux villas distinctes quand la partie méridionale, située au pied du Semnoz (Annecy-Ville), eut acquis de l'importance et que la population burgunde, dont le cimetière se trouvait sur l'emplacement du vicus, se fut groupée à un kilomètre de là, en un burgus considérable au pied du château qui le domine. A cette série se rattachent les propriétés contigües différenciées par les abverbes *dessus, dessous*, comme dans *in villa Brociano superiore* [3].

Mais le mode de morcellement le plus fréquent fut le partage de la villa en un nombre indéterminé de portions dont la destinée devint dès lors indépendante du tout. Une première preuve est que les scribes font dans les chartes une différence entre la villa proprement dite et son territoire, sujet par suite des ventes ou des donations à être partagé entre des tiers. Tel

1. Le Roux et Marteaux : *Les Sépultures burgondes dans la Haute-Savoie*, 1899.
2. *Rec. des Chartes de Cluny*, p. 825 ; cp. au xe siècle dans le même cartulaire la villa Vetuscurt.
3. D. Carutti : *Regesta comitum Sabaudiæ*, 1889, p. 3.

Digitized by Google

bien, par exemple, est situé *in fine osaniacense, in ipsa villa oseniaco* [1] parce que tel autre bien pouvait se trouver *in eodem fine,* mais dépendre d'une autre villa plus petite incluse. Une deuxième preuve est que des noms communs comme Exsartum novum, Exsartopetro, Longagia, Villanova et des centaines d'autres supposent, non pas que des terrains sans maîtres étaient réduits, avant cette appellation, à l'état de *res nullius,* car les lieux à défricher, qualifiés de déserts dans les chartes, portent généralement un nom avant la prise de possession *(comprehensio)* unique ou multiple, mais plutôt que des terrains incultes ou boisés, et qui faisaient partie d'un grand domaine, ont été défrichés, cultivés, désignés par la population rurale et que, acquis plus tard par des hommes libres, ils sont devenus propriétés particulières.

Ces portions d'un grand domaine érigées en propriétés ne sont nommées qu'assez tard dans les chartes ; dans l'est de la France, vers le VIe siècle ; en Bourgogne et en Savoie, à partir du VIIIe. Elles sont d'abord désignées sous l'appellation générale de *adjacentia, appenditia*. F. de Coulanges (*L'Alleu,* p. 242) croyait que c'était de petites villas agrégées à un grand domaine; c'étaient en réalité des propriétés indépendantes auxquelles on donna un nom quand sur leur sol se bâtit une maison ou un hameau. C'est ce qu'en témoigne cette citation que l'historien emprunte à Pardessus (Diplom.) : *Dono portionem meam in villa Epternaco... cum appenditiis suis, id est, Badalingo et Mathofovillare* ; c'est-à-dire que le donateur abandonne deux fonds de terre, sa part d'héritage dans un grand domaine, renfermant deux hameaux nommés des premiers propriétaires qui y ont créé ces centres habités [2].

Ces noms sont innombrables ; ils comprennent : des noms d'hommes employés isolément ou avec suffixe ou en composition avec un des noms communs suivants ; — des noms de terres, non seulement les synonymes de villa, *locus, marca, mansus,* mais encore les terrains les plus variés, *campus, exsartum, molare, mons, pratum, vallis, vinea* ; — des noms d'habitations comme *burgus, cabana, cappa, casa, castellum, curtis, villare,* etc.; — toutes sortes de noms simples ou dérivés empruntés aux particularités du sol, aux règnes animal et

1. *Rec. des Ch. de Cluny,* I, p. 109. Cp. Reg. genev., p. 48 où, vers 1026, est notée une donation d'un manse situé dans la villa *que vocatur Filley* (Filly) située elle-même dans une villa plus considérable *in fisco quod dicitur Siciaco* (Sciez).

2. Cp. *Mettensia,* II, 1898. Test. du comte Eccard, 840 : *illo prato Aspiriaco cum hospitio sit apendicius Atriuciaco.*

Digitized by Google

végétal. Il faut remarquer que beaucoup d'entre ces noms communs ont été également employés pour désigner simplement une partie d'un terrain domanial sans pour cela être des propriétés. Tel chosal, tel villard est le hameau où vivent les serfs d'un domaine autrement désigné. Dans le cas de propriété au contraire le possesseur a affirmé son droit de possession par une bâtisse seigneuriale, château, maison-forte, tour, édifice religieux, avec une juridiction s'étendant jusqu'à des limites déterminées. C'est en dépouillant les comptes des châtellenies et le *Sommaire des Fiefs* déposé aux Archives départementales que l'on se fera une idée du nombre des propriétés féodales existant en Haute-Savoie [1].

Il serait utile aussi de relever, par la lecture des pouillés diocésains, les chapelles, oratoires, anciennes églises, qui ont existé ou existent encore sur le territoire de notre département. Beaucoup d'entre elles ont en effet été fondées par un propriétaire sur le sol même de sa propriété. Les églises rurales apparaissent dans la Narbonnaise dès le IVe siècle, car d'une part le canon 21 du concile d'Arles en 314 prescrit aux diacres d'administrer les localités où ils se trouvent fixés; d'autre part un canon du IVe concile d'Orléans, en 541, reconnaît à tout propriétaire le droit d'avoir une église dans son domaine [2]. Après 399, date de l'édit d'Honorius ordonnant la destruction des édifices païens, les évêques et les propriétaires, animés d'un saint zèle, élevèrent sur leurs ruines des oratoires ou des basiliques. Les églises d'Annemasse, d'Annecy-le-Vieux, de Gevrier, de Ville-la-Grand, ont succédé à des temples romains. C'est ainsi que les églises bâties dans les chefs-lieux des grands domaines sont devenus généralement des centres de paroisses rurales ou urbaines, tandis que les édicules construits dans les petites propriétés sont restés oratoires ou chapelles, à moins qu'une cause religieuse comme l'existence d'une source bienfaisante, l'installation de reliques renommées, la production de miracles n'aient été pour le voisinage un centre d'attraction que l'évêque a pu prendre ensuite sous sa protection particulière et

1. La commune de Thairy (*Tariacus* ou *Thoriacus ultra Ararem*: cp. Grésy et Groisy, de Gratiacus) avec ses 464 hect. de superficie, à augmenter de la superficie de la commune de Soral cédée à la Suisse sous condition depuis 1816, donne l'idée d'un domaine gallo-romain avec ses limites partout naturelles sauf du côté de la Suisse, et les hameaux qui l'entourent Crache, Soral, Norcier, Therens, Ogny, bâtis sur des domaines secondaires issus du domaine primitif à une époque déjà ancienne et dont la plupart possèdent des châteaux du même nom. (*Annuaire de la Haute-Savoie*, 1900.)

2. Imbart de la Tour : *Les Paroisses rurales dans l'ancienne France*. (*Revue historique*, 1896.)

Digitized by Google

dont il a élevé le desservant à une dignité supérieure [1]. Ces créations ont été fréquentes, après la crise arienne, sous le règne de Sigismond, dès 516.

L'histoire de la fondation des paroisses est donc intimement liée aux variations de la propriété foncière. Pendant que le domaine gallo-romain se morcèle de plus en plus dans le cours des âges, la paroisse garde le nom païen et étend ses droits spirituels jusqu'aux limites qui marquaient son extension primordiale. Il est même arrivé souvent que telle commune porte, grâce à la paroisse, le nom traditionnel qui actuellement ne s'applique à aucun fonds de terre. Prenons un exemple. Il existe près d'Annecy une commune, Gevrier, autrefois villa Gabriacus. La demeure du maître romain s'élevait au lieu-dit la Salle, du mas d'Aléry; sous ce mas est également cadastrée la vieille église paroissiale; mais il ne reste aucune parcelle qui porte le nom de Gevrier et qui puisse être considérée comme un débris du domaine antique. C'est qu'il a été morcelé. Un burgunde, Alacharius, plus tard Alarius, Ailherus, en a acheté une portion, celle qui renfermait les ruines de l'habitation romaine et la première chapelle bâtie sur les fondations du temple païen; la demeure qu'il a élevée à quelque distance, les cabanes des colons et des serfs ont pris son nom et le nouveau domaine s'est appelé *Alariaco villa*. Une autre portion, achetée par Ossindus ou Alsindus, s'est appelée *Ossindis villa*, d'où le mas d'Ossens, aujourd'hui nominalement disparu. Vers le VIe siècle un scribe aurait parlé de la *villa Gabriacus cum suis appenditiis*; après, vers le IXe, il aurait fait mention des villas Alayriaco et Ossendis; puis, de nouvelles propriétés s'étant créées, l'église seule a conservé le nom du domaine primitif et l'a légué à la paroisse et à la commune. Gruffy est dans le même cas. Le terrier cadastral n'offre aucun mas de ce nom; le fonds où s'élevait l'habitation romaine est un lieu dit au Coblier, à cent mètres plus haut; mais l'église du domaine construite avec des débris romains, a gardé son nom.

II.

Les noms de propriétés.

Nous allons maintenant passer ces noms de propriétés en revue en commençant par celles qui ont des noms de personnes

1. Il est probable que la paroisse de la Chapelle-Rambaud doit son existence à l'édification d'une bâtisse sanctifiée sur la propriété d'un Ragamboldus, plus tard Ramboz, Rambot Rambaud (Reg. gen.). La paroisse de Saint-Germain est née de même d'un oratoire fondé en 1018 par Germain, moine de Talloires.

Digitized by Google

et dont les fondateurs témoignent d'une origine germanique. Le fait que sur 314 communes, il n'y en a guère qu'une vingtaine appartenant à cette catégorie prouve que les Burgundes n'ont guère songé d'abord à modifier les vocables sous lesquels on désignait les grandes propriétés existantes. Si cela s'est produit, à Marlens par exemple où le chef-lieu de la villa paraît s'être trouvé au hameau du Villard, cela a tenu à des causes diverses parmi lesquelles la destruction violente et la spoliation ont été l'exception. Il a pu arriver, comme dans le cas précité, que c'est à un des propriétaires, Marlindus, que l'on a dû la première construction de l'église paroissiale et que, par suite, l'église de Marlens est devenue l'église de tout le domaine dont l'appellation ancienne est tombée en désuétude. Il ne faut donc pas, à la lecture d'un nom de lieu germanique, s'imaginer une germanisation brutale du sol et des habitants. L'influence germanique est sensible dans nos pays, mais elle s'est opérée d'une façon spéciale et surtout sur le terrain onomastique. Il y avait dès le ve siècle des propriétaires burgundes et romains entre lesquels s'effectuaient des échanges, des donations, suivant des formes pacifiques minutieusement réglées par les lois. De cette époque date la délimitation précise des petits et des grands domaines. Chacun alors sentait le besoin, pour éviter les contestations, de limiter soigneusement son bien en redressant les anciens bornages, en établissant partout des points de repère suivant les quatre vents cardinaux, en utilisant les eaux, les arbres, les grosses pierres, les buttes, et en le défendant contre les empiètements et les injures par les haies et les clôtures. De là de nombreux noms de limites devenus noms topographiques et dont quelques-uns ont même désigné des propriétés. Tels sont :

Bonna, ailleurs borne, en patois *boune, bune, (ultra limites seu bonas*, lit-on au XIIIe siècle dans le cart. de Chamonix) d'où *bonnire*, délimiter, et des noms dérivés appliqués à des hauteurs et assez fréquents dans les terriers cadastraux comme : Bunant, Bunion.

Finis, au sing. limite, au plur. territoire, a gardé au moyen âge ces deux sens ; car *in finibus* au XIVe siècle est encore synonyme de *in territorio* et de nombreux lieux dits indiquant la limite d'un mas important s'appellent la Fin, au plur. les Fins, en cas de limites considérables. Il s'agit ordinairement de terrains boisés ou incultes, comme les Fins d'Annecy, autrefois couverts en partie de décombres et de marécages, la

Digitized by Google

Fin de Thorens, près d'un bois, etc. A ce mot se rattachent Confin et Confignon. En Champagne, disent MM. Boutiot et Socard *(Dict. top. de l'Aube)*, on appelle Fins des tertres servant de délimitation à des finages de villages, de hameaux, de fermes et remontant au-delà des temps mérovingiens.

Marca, d'origine germanique (all. *marck*, borne), en fr. *marche* et *marge* sous l'influence du lat. *margo*, bord, se retrouve peut-être dans le nom de Margencel, *Margincello* XIe s. (*A. G.*, XIV, doc. n° 1), en tout cas dans le nom de la montagne Margeriaz (Marlens, Chambéry) et dans celui de la pierre Margeriaz *petra Margiria* 1272, formant limite de la juridiction des seigneurs de Menthon et actuellement séparant les communes de Veyrier et d'Annecy-le-Vieux ; cp. dans l'Ain Margerian au XIIIe siècle (*Guigue*) et dans la c. de Pers-Jussy le mas de Margueire.

Randus, a, d'origine germanique (all. *rand*, bordure, lisière) écrit aussi *ran*, *randon* en Champagne où il désigne une bande de terrain inculte prise comme bornage, était aussi employé au moyen âge accolé à *aqua*, d'où *aqua randa*, l'eau-limite, donnant régulièrement par *Ewiranda* [1], Aiguerande (Rhône) ; cp. en H^te-Sav. le m^t Randiez, près de la Chartreuse du Reposoir, en 1151.

Ripa, bord d'un cours d'eau et par extension limite de paroisse, d'où la Rivaz, fréquent dans les mappes.

Termen (Varron), b. lat. *terminem*, ital. *termine*, ici *termine* (Diez, t. I, p. 22) est également employé au moyen âge avec son synonyme *meta*, au XIIIe s. C'est le nom d'un hameau du Petit-Bornand. Un dérivé Termignon (Maurienne) est à Confignon ce que Termine est à Confin.

Les plus anciens noms de propriétés portant des noms d'hommes paraissent être ceux qui sont abusivement suivis du suffixe i-acus comme s'ils étaient des gentilices ou des surnoms romains. En voici quelques-uns, outre Aléry et Jouvernex dont nous avons déjà parlé (*Rev. sav.*, 1897, p. 334) ; mais le nombre peut s'en augmenter avec quelque recherche.

Bernex c. paraît avoir été autrefois Bernacus comme Berny (Aisne). Le simple Berna est l'ancien nom de St Sauve (Nord) ; son dérivé Berno se retrouve dans *Bernona curtis* 523 (Vallais).

1. M. Longnon, cité par M. Holder (ouv. c.) explique *randa* par un mot celtique signifiant parcelle (?). Havet avait déjà constaté que les localités terminées par ce mot étaient situées à la limite de circonscriptions territoriales.

Digitized by Google

Un composé, c'est Bernacharius que M. d'A. de Jubainville (ouv. c., p. 386) traduit par le roi des ours.

Charly, village de la c. d'Andilly a, comme ses analogues de l'Aisne, de la Drôme, de la Loire et de l'Yonne, livré des antiquités romaines ou burgundes ; il est donc plus que probable qu'il remonte par un faux suffixe *iacum*, à Carlus, nom très rare il est vrai dans les chartes, mais suffisamment connu par les rois francs qui l'ont porté. Chailly (Vaud) est aussi une ancienne villa *Carliaco*.

Filly, hameau des c. de Sciez et de St-Jorioz. Les formes médiévales du premier sont *Fillez* 1026, *Filiaco* 1154 (Besson, *Mém.*, p. 98) auquel on peut comparer une villa provençale du même nom dans le territoire d'Aix (*Gallia christ*, I, p. 108), *Fylie* 1191 (*A. G.*, II, Doc., p. 48) précédée en 1180 d'un *Fideliacus* (Reg.) soit qu'un clerc ait cherché à Filly une étymologie dans *fidelis*, soit plutôt qu'il ait voulu noter par *de* la prononciation de la mouillure, car Villy (Aube) *Villiacum* 1120, s'écrit *Videliacum* en 1134. Le nom germanique du fondateur de la villa Filiacus est Fili, retrouvé dans Filibertus.

Héry est le nom de plusieurs communes ou hameaux de la Savoie ; il se rencontre en France sous diverses variantes. Dans les chartes anciennes il apparaît sous la forme *Ariaco* que M. d'A. de Jubainville (ouv. c., p. 380) suppose venir par *Arriaco* du gentilice Arius. Mais le germain Arius existe aussi ; il a même donné naissance dans le nord à plusieurs localités comme Hériménil, Héricourt. Parmi nos Héry, certains peuvent donc lui devoir leur origine.

Mathonex, h. des communes d'Argonex, Vieugy et Samoëns, d'origine latine ou germanique, car Matto se retrouve dans le composé Mattechildis et il peut être aussi un dérivé de Mattus. *Matto* est cité dans Ducange, mais avec le sens de brique.

Wailly, c. près de Thonon, *Valier* et *Vallye* (Reg.) est un ancien Valliacum. Dans l'Aisne, *Vasliacum* 857 présente une dissimilation de *l* qui se retrouve en 1250 dans notre *Vaslye* (*A. G.*, XIV, p. 29, n° 39). Le gentilice Vallius est romain ; cp. le surnom Vallio ; mais le nom paraît plutôt être germanique, si on lui compare Wallia et Waliaricus (VIe s.).

Les Gallo-romains désignaient encore une propriété par un nom d'homme employé au nominatif singulier, à l'accusatif ou à l'ablatif pluriel. On retrouve ce procédé usité pour les noms germaniques, mais il est moins ancien que le précédent ; car des propriétés du reste rares, comme les villas Audoenis,

Digitized by Google

Raclena, Vugo et Senedulfus, n'apparaissent qu'au IXe siècle dans le premier volume des cartulaires de Cluny et de Savigny ; en outre ils semblent ne concerner que de petits domaines.

La topographie savoyenne offre plusieurs de ces noms de lieux venus de noms propres germaniques : mais il est difficile d'assigner à tous une date exacte. Quand le nom est précédé de l'article, tel que les Guénauds, hameau de Settenex, de Winoaldus, son apparition est plutôt moderne ; quand il est employé seul, il peut être de fondation médiévale ou récente. Il y a doute pour des hameaux comme Bery, Beracharius, Vaudry, Waldaricus; mais Girod, près de Chêne-en-Semine, de Hairaldus, Geiroaldus, est vraisemblablement plus ancien, car on y a trouvé des tombes en molasse. Quoiqu'il en soit, voici quelques noms de localités [1].

Angon, hameau de la c. de Talloires, paraît reproduire le nom d'homme Engo, plus tard Engo, Ango ; cp. à Bons, le pas de Serre-Angon, peut-être pour Serangon. Angon est aussi un lieu-dit de Marlens et du Bouchet.

Archamps, c., paraît être fautivement écrit pour Archant (XIVe s., BESSON). Reste à savoir si ce nom ne reproduit pas le germanique *Archin* qu'on retrouve dans Archimboldus (Cartul. d'Ainay, 994), Archambaud, ou s'il n'est pas une traduction de *Altus Campus*, cp. Arvillard.

Aviernoz, c., reproduit le nom d'homme Avyernus ou Avyerna, cité au XIIIe siècle, fém. Avierna 989 écrit aussi Vierna, masc. Viernus, comme dans le pont de Vierna au XIIIe s. (Gard) M. P. Meyer (*Romania*, 1873, p. 433) suppose que cette dernière forme vient, par aphérèse, de Audierna, d'où *Dierna* ≐ Vierna. La forme *Arvierno* 1271 (M. M. BRUCHET, *Archiv. dép.*, E., 110) nous ramène à un plus ancien Aldiernus, d'où Audiernus.

(Essert)-**Romand**. Romand, ancienne paroisse, en pat. *Echéramand*, *Armant* en 1305, vient de ce nom germain bien connu, Artmannus.

Joudrain, hameau de la c. de Marcellaz-H., à comparer avec un *Gooldrens* du XIIIe s. (Guigue), peut s'expliquer par Godoramnus, plus tard Goderamnus ou Godolramnus.

Lyaud c. écrit à tort le Lyaud comme Loisin, le Loisin, représente le germanique Lialdus qui a donné par *Liadivilla* 875, Hauteville *(Meurthe)*. Une variante de Lyaud est Liard, nom d'homme fréquent en Savoie.

1. Nous parlerons plus loin des noms en *inus*, *incus*, etc.

Digitized by Google

Maffrey, hameau de Passy, se trouve dans Maffrécour (Marne), au VIIIe siècle *Madafrido curte*, dans le cart. de Gorze, *Maufricuria* en 1194, remontant par Matfredus ou Malfredus à un plus ancien * Madalfredus.

Manigod, en patois *Man'goud* doit peut-être son unité paroissiale à la chapelle érigée sur son fond par Mannegoldus ou Mangaudus VIIIe s.

Margande (la), nom d'une localité près de Frangy, s'explique aisément si l'on admet qu'il y avait là une propriété désignée suivant un procédé particulier à certaines régions françaises (cp. la Renaudie, la Guichardie) de date plutôt récente, par lequel le nom du propriétaire s'employait au féminin précédé de l'article. Margandus est en effet un nom d'homme connu (*A. G.*, II, doc., p. 30), dont la deuxième partie est isolée dans la Gande, rivière de Saône-et-Loire, *fluvius Wanda* 953, *aqua Guanda* 933, *Vuanda* Xe s., *ripa Gandi* XIIe s., dans le cart. de Cluny. Le nom germanique primitif est probablement Marowandus.

Marlens. Dans les chartes le nom de cette commune est *Marlindum villa* 867, *Marlandis curtem* 879 et *Merlendis potestas* 1016 (Reg., p. 29, 30, 44) puis *Marlensis* 1030 ; *Marlencum* XVe s., *Marlenz*, etc. Comme Marlant (Ain), Marlens est le germanique Marlindus, plus tard Marlandus.

Oddaz, alpe près de Samoëns en 1209 n'est autre que le nom de femme Odda.

Reignier, c. Si l'on n'admet pas l'étymologie Renniacus, de Rennius, proposée par M. de Jubainville (ouv. c., p. 393), on peut voir dans les diverses graphies de ce nom le germanique Ragnacharius, plus tard Rainherus, de même que Magnacharius devient par Magnarius, Manerius au XIe s. d'où Meinier, Magnier et Magny. Le Regeste genevois cite en outre en 1301 près de Viuz-en-Sallaz une *Raneyri silva* qui est sans doute une ancienne *Ragnacharia silva* où le nom propre s'accorderait comme un simple adjectif.

Relande (la) de St-Sigismond, paraît venir, comme la Margande, d'un nom masculin qui ne serait autre que Roland.

Thiez, *Tudesio curtem* 872 plutôt que Thusy (Reg. p. 30) qui représenterait, comme Thusey (Meuse) un ancien Tusiacum. Le nom propre Theodisius, Theudisius, puis Thedisius, Tedisius (M. P. MEYER, *Rom.*, 1874, p. 326 n.) se rapproche de *Tudesio* pour Theudisio ; cp. Thiais (S.-et-Oise) *Theodaxius*, dans le Polyp. t. de St-Germain. Les formes médiévales sont *Thiesii* 1152 (BESSON) *Teyz* 1291 (*A. G.*, I. ; 2 ; p. 76) ; puis

Digitized by Google

Tielz (*id.*, V ; p. 277) *Tyez* (*id.*, p. 278) et *Thié* (*id.*, p. 283). Un ancien Theodisius écrit *Tedesium*, c'est Theys (Isère) [1]. Thiez est encore le nom d'un vieux château au-dessous de Viuz-en-Sallaz. Thièze, près de Féterne, remonterait à Theodisia.

Vallon, *heremus Valonis*, où fut fondée en 1130 la chartreuse du même nom, près de Bellevaux. Le nom germanique Walo est connu.

Verbouz, auparavant *Verboz*, *Warbos* au XIIIe s. (*A. G.*, IV, doc., p. 58) est le nom de deux châteaux situés dans les communes d'Annecy-le-Vieux et d'Arcine. C'est le nom barbare Warbodus, d'où une villa Warbodus au VIIIe siècle (*Mettensia*, n° 33). Une variante de ce nom est Warbidus.

Verthier, hameau de Doussard, *Verters* 1305 (Reg.) est un ancien Waltharius.

(A suivre). C. MARTEAUX.

NOTES
SUR LE CHATEAU ET LE MANDEMENT
DE RUMILLY-SOUS-CORNILLON

(Haute-Savoie)

1210—1899

Le hameau de Rumilly-sous-Cornillon qui fait actuellement partie de la commune de Saint-Pierre-de-Rumilly, canton de La Roche-sur-Foron, tire son nom du château féodal de Cornillon-sur-Saint-Laurent, dont il n'existe aucun vestige et qui se dressait à environ 800 mètres plus au sud. Les trois ou quatre maisons de cultivateurs qui le composent, entourent le pied d'un piton de 550 mètres d'altitude couronné par le château dit de Rumilly-sous-Cornillon.

De cette antique demeure dont la construction date du XIIIe siècle, il ne reste qu'une grosse tour carrée à trois étages et un corps de bâtiment d'un étage. La rivière de Borne, affluent de l'Arve, coule très encaissée et à une grande profondeur au pied de la terrasse du château. De cette terrasse, la vue s'étend au nord et à l'ouest sur toute l'admirable vallée de l'Arve depuis Thyez et le mont Orchez jusqu'au Salève, Annemasse et les

1. U. CHEVALIER : *Itin. des Dauphins*, p. 26.

Digitized by Google

Voirons, à l'est sur les pentes boisées de la pointe d'Andey sur montée des rocs abrupts de Leschaux ($1{,}940^{m}$). Enfin, au sud le sol s'élève en pentes cultivées jusqu'au plateau de Saint-Laurent de Rumilly qui s'arrête aux sapins de la montagne de Sur-Couz ($1{,}809^{m}$).

Les deux châteaux de Cornillon-sur-Saint-Laurent et de Rumilly-sous-Cornillon fermaient le débouché de la vallée de la Borne et la route d'Annecy à Bonneville par Thônes.

La juridiction seigneuriale du propriétaire du château de Rumilly-sous-Cornillon comprenait la haute, moyenne et basse justice sur une étendue de territoire de 12 kilomètres carrés, savoir :

1° La paroisse de Saint-Laurent avec les trois hameaux de Moussy, Sonex et le Credoz;

2° Les paroisses de Saint-Maurice et de Saint-Pierre avec les hameaux de Rumilly-sous-Cornillon, des Tattes et des Laillards;

3° Les hameaux de Vozeirier et de Versgeroux ;

4° La paroisse de Passeirier et les hameaux de Bornetaz et de Blansin.

Le concordat a supprimé les paroisses de Passeirier et de Saint-Maurice, et les a rattachées à celle de Saint-Pierre.

Les seigneurs de Chouet et de Saint-Laurent relevaient de celui de Rumilly-sous-Cornillon.

La seigneurie de Chouet, Chuet, Chuit ou Chuyt située sur le territoire de Saint-Pierre eut pour premiers maîtres ceux de la maison de Chouet issue des sires du Faucigny.

Peronette de Montfort, veuve de Nicod de Chouet, dernier de sa race, légua, en 1402, Chouet à son parent Jean du Fresnoy.

En 1545 mourut, empoisonné, dit-on, par sa femme Jeanne-Françoise de Ballaison de complicité avec Jacques de Savoie-Nemours, prieur commendataire de Talloires [1], Alexandre du Fresnoy, seigneur de Chouet, chambellan, gouverneur de Nice, lieutenant-général, lequel, se sentant le dernier de son nom, légua à son tour Chouet à son neveu Jean Martin, fils de Jean Martin, seigneur de Loisin et de Françoise-Nicolarde du Fresnoy, à condition de relever le nom et les armes des du Fresnoy; d'or à la fleur de lys de sable.

Enfin, en 1665, Anne de Monthoux du Barrioz, veuve et héritière de Jean-Charles Martin du Fresnoy, seigneur de Chouet,

1. Ce dernier fut acquitté par le Parlement de Grenoble en octobre 1548.

Digitized by Google

apporte Chouet à son second mari Gilbert de la Forest, seigneur et baron de Rumilly-sous-Cornillon.

Rumilly-sous-Cornillon appartenait primitivement aux comtes de Genève et était le siège d'une châtellenie du comté de Genevois. Cette châtellenie rapportait annuellement, aux XIVe et XVe siècles, 400 florins. Le châtelain de Rumilly et le capitaine du château était, en 1393, Hugonin de Lucinges.

Rumilly-sous-Cornillon fait, en 1210, partie de la dot de Béatrix de Genève lorsque cette princesse épousa Thomas Ier, comte de Savoie.

Pierre, comte de Genève, mort en 1395, donna Rumilly-sous-Cornillon, La Roche et Ballaison en douaire à sa femme Marguerite de Joinville qui se remaria le 14 septembre 1411, avec Ferry de Lorraine, comte de Vaudemont, en abandonnant ces trois seigneuries à Amédée VIII, duc de Savoie.

Amédée VIII, par lettres délivrées à Morges, le 29 octobre 1430 en présence de Jean de Gingins, seigneur de Divonne, inféoda Rumilly-sous-Cornillon à Claude du Saix, seigneur de Rivoire en Bresse, gouverneur de Nice, et, plus tard, un des compagnons du duc à Ripaille.

On voit enfin que Jean d'Amancy, issu d'une famille noble de La Roche fut investi de la seigneurie de Rumilly par patentes ducales du 9 novembre 1452.

La pièce suivante se trouve à la Bibliothèque nationale à Paris, département des manuscrits, section des titres, dossier la Forest, carton 97, n°s 15 et 55 :

Lettres patentes de Philippe de Savoie, comte Gebennarum et Gebennesii, baron Faucigny et Bellifortis, datées de Chambéry le 8 juillet 1528, par lesquelles ce prince déclare qu'ayant été requis plusieurs fois par Louise de Savoie, sa sœur, duchesse d'Angoulême et mère du roi François *ut in galliam pro matrimonio contrahendo et aliis bonis que serenissimus Rex Francorum nobis det et pollicitus est, pro dicto matrimonio contrahendo accederimus, hoc idem pro dicto voagio faciendo, et aliis negotiis nostris in melius comitandis,* il vend à spectable Domino Pierre de Foresta, chevalier, seigneur Barre et Submontis, le château de Rumilly soubs Cornillion, avec la juridiction omnimode haute, moyenne et basse, le pur et mixte empire et le fief et direct domaine, les hommes, hommages, escheutes, servis, revenus, cens et tributs quelconques, vignes, terres, prés, bois, et autres quelconques appartenances du même château, pour le prix de 3,000 écus d'or soleil ; mande à son conseil résidant à Annecy, aux président et maîtres de la Chambre des comptes, au châtelain dudit Rumilly et autres officiers quelconques sous la peine, pour chacun de 25 marcs d'argent, d'observer et faire observer ces présentes, et qu'il n'y soit point contrevenu en aucune manière.

Présents : S. L. Franciscus Matonis, prieur de St-Martin; Helciono Ma-

Digitized by Google

rio ; Jean de Villetta, seigneur Sixti et Clarimontis ; Antoine de Villetta, seigneur de la Bavosière, bailli de Bugey, maître d'hôtel ; Sebastien de la Couz, juge du Bugey ; de Michalia, trésorier général.

J'ai eu les 3,000 écus d'or soleil moy Thresaurier soubsigné

DE MICHALIA.

VIOLAT.

Copie faite le 24 juin 1671 par Claude Depery, notaire ducal royal de la paroisse de Scionzier en Faucigny, à son propre original en faveur de Gilbert de la Forest, seigneur dudit Rumilly. DEPERY, *notaire*.

Philippe de Savoie, créé duc de Nemours par François Ier, le 22 décembre 1528, épousa le 17 septembre de la même année Charlotte d'Orléans-Longueville. Il ne s'était dépouillé de Rumilly-sous-Cornillon qu'à contre-cœur ; aussi dès le 6 octobre 1530 il imposa à Pierre de la Forest un contrat de reachapt engageant ses propres successeurs comme ceux de Pierre et en vertu duquel le prince pouvait reprendre Rumilly moyennant le remboursement des 3,000 écus d'or et une indemnité en cas de plus-value.

Pierre de la Forest, acquéreur de Rumilly, appartenait à une famille chevaleresque ayant pour berceau la maison forte et la seigneurie de la Forest, paroisse de Saint-Jean de Chevelu, au pied du Mont-du-Chat et pour armes : Sinople à la bande d'or frettée de gueules, avec la devise « Tout à travers » et le droit octroyé par Yolande de France, duchesse régente de Savoie, confirmé par décision du 2 mai 1889 signée Crispi, ministre de l'Intérieur d'Italie, de les timbrer d'une couronne ducale.

Il naquit en 1490 du mariage d'Antoine de la Forest avec Claire de Bonnivard ; il était seigneur de la Barre en Bugey, d'Outrechaise en Savoie, de Montchauvin près de Vimines, de Feissons en Tarentaise, baron de la Val-d'Isère, à la suite du testament, en date du 2 juin 1525, de sa cousine germaine Louise de Duingt, veuve de Thomas de Valpergue, comte de Masin. En qualité de baron de la Val-d'Isère il était, avec les barons de Sallenôves, d'Hermance et de Rochefort, un des quatre grands barons de Savoie ; ce qui lui valut l'honneur de porter un des coins du drap d'or recouvrant le cercueil de Philippe de Savoie lors de la pompe funèbre célébrée à Annecy le 19 mars 1534. Les trois autres coins étaient portés par Claude de Ballaison, baron d'Hermance, Pierre de Menthon, comte de Montrotier et baron de Rochefort, enfin Alexandre, baron de Sallenôves.

En outre Pierre de la Forest possédait les charges de capitaine du château de Chambéry, de conseiller et de maître

Digitized by Google

d'hôtel du duc de Savoie ; en 1531 et 1534 il fut envoyé comme ambassadeur de Savoie auprès de François Ier qui le fit gentilhomme de sa chambre. C'est en 1534, à son retour de Paris, qu'il mourut ; sa sépulture eut lieu dans la chapelle dite de Bonnivard construite dans l'église Sainte-Claire de Chambéry. Il avait épousé, en mai 1515, dans la chapelle du château de Carignan, Jeanne-Huguette de Saumont, alias Soumont, en latin *Submonte*, demoiselle d'honneur de Blanche de Montferrat et fille unique de Huguette de Varey et de Antoine de Saumont, gouverneur de Nice, chambellan, capitaine des archers de la garde du duc, mort en 1509, dernier de sa race.

Jeanne-Huguette de Saumont apporta en dot, outre 1,000 florins cadeau de la duchesse de Savoie, les seigneuries de Saumont près de Yenne et de Baldezzan en Piémont : elle mourut en 1558 à Montchauvin, paroisse de Vimines.

Charles de la Forest, second fils de Pierre et de Jeanne-Huguette de Saumont, hérita de Rumilly-sous-Cornillon. Né en 1522, il porta aussi le titre de baron de la Val-d'Isère ; il fut nommé en 1543 gentilhomme ordinaire de la chambre du roi François Ier. Comme lieutenant-général de Savoie en Dauphiné, il eut à combattre le redoutable baron des Adrets et finit par se faire tuer, en 1565, dans une rencontre avec les huguenots sous les murs de Vienne en Dauphiné. Il avait épousé, en 1547, Françoise de la Charnée ; après lui, Rumilly passa à son fils Jean de la Forest, colonel du régiment de Savoie, tué comme son père, en 1590, dans un combat livré près de Bonne sur les rives de la Menoge, contre Nicolas de Harlai, seigneur de Sancy, que les calvinistes de Genève avaient chargé de reprendre sur les catholiques Bonne, Evian et Thonon. Jean de la Forest avait contribué, en 1589, sous les ordres d'Antoine de la Baulme-Montrevel, à chasser les Bernois de Bonne dont il fut nommé gouverneur, emploi dans lequel il eut pour successeur en 1590 Pierre Charve ; il avait épousé, en 1583, Charlotte du Crest, originaire de Cruseilles et veuve de Nicolas d'Angeville ; il fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre de Rumilly conformément à ses dernières volontés manifestées par son testament olographe dont voici la copie intéressante. L'orthographe est respectée :

Je subsigné Jan de la Forest sieur de Remelier sub Cornillion considerant qu'il ni at chause plus insertenne a lome que la vie transitoire de ce monde a l'autre aprez avoier invoque le nom de nostre sauveur Jesus Crist je faict le signe de Croix priant nostre Seigneur me volluer conduire estant

sur mon depar pour m'en aller a la guerre de Genève et cant plaira a Dieu faire sa derniere vollonté de mon ame et de mon cors je luy suplie avoir compassion et misericorde de mes peschés et offenses et ne moy punir pas selon iselles, mez par le merite de son seul fiz notre Sauveu Jésus-Crist moy volluer conduire en son saint roiaume deparadiz auquel nous sommes tous appelle. Je prie ma feme et commande a mes heritiers me faire ensevelir dans l'église de saint Pierre de Remillier soub Cornillion et la faire prie Dieu pour mon ame vestir trese pauvre en l'honneur de Dieu du dit lieu de Remillier et faire laumone selon la faculté et discresion. En aprez je legue a ma tres chiere feme de pension annuelle de joir des fruiz tant des acquiz que se troveront dans ce mandement que j'ay fait que autre bien que je tiens ne dependant de la signorie de Remillier dez quel elle joirat paisiblement sans contredite vivant viduellement et non autrement et que elle no porat retirer les somes dottales et autre chause par moy par si devant donez et ipoteque et can a mes fillies nez et a nestre je leur donne trois mille florins pour chose une avec leurs robes nubsiale à la discression de leur mere et les masles nez et a nestre je les laisse mes eritiers par égale porsion et sete estant ma derniere vollonté ferat autant de foy en jugement et dehors comme sil estu et fait par notaire hou autres car aisi est mon intension et dernière volonté fait dans le chastiau de Remillier (Rumilly) en plainne santé et en témoiniaie de quoy jaye signe la presente de ma praupre main le trese juin mil cinq cent quatre vingt neuf.

DELAFOREST.

Charlotte du Crest mourut à la Charnée et fut inhumée dans l'église de Bellecombe, aujourd'hui canton du Châtelard ; elle laissa, de son union avec Jean de la Forest, une fille : Jeanne-Catherine de la Forest, mariée par contrat du 16 octobre 1605, avec Claude de Chastel, coseigneur de Cercier, habitant Montmélian, et cinq fils, savoir :

1° Georges de la Forest, l'aîné;

2° Pierre, capitaine de cavalerie en Savoie ;

3° Jacques de la Forest qui succéda en 1620 à Nicolas de Coex, en qualité de prieur de Talloires ;

4° Dominique de la Forest, né au château de Rumilly, le 15 mars 1588, reçu Chevalier de Malte langue d'Auvergne, par preuves du 12 novembre 1612, passées devant les Chevaliers commissaires à ce désignés : François de la Trollière, du Bourbonnais, et Philippe de Villette, de Savoie;

5° Louis de la Forest, chanoine du chapitre noble de Saint-Pierre, à Genève.

Le 30 octobre 1609 Claude Rolet-Dulcis, notaire à Bonneville, dut établir un acte de partage de la terre de Rumilly entre Charlotte du Crest et ses trois fils : Pierre, Dominique et Georges, assistés de leur curateur Me Pierre Cauly, procureur au siège de Faucigny. Cet acte donne le détail de la composi-

Digitized by Google

tion de la terre et de la seigneurie de Rumilly-sous-Cornillon au début du XVIIe siècle.

La part échue à Georges de la Forest comprenait : la maison dite de la Chevallerie située sous le château de Rumilly et toutes ses appartenances, les grangeages de Sonnex et de Mornex, la moitié des cences des moulins de Credoz, le quart des servis en argent, poules, corvées, peages, greffe et châtellenie de Rumilly ; la moitié du pré situé sous l'église de Saint-Laurent-de-Rumilly et des moulins de Vozerier, le tiers des vignes de Blansin et de Rumilly.

Pierre de la Forest eut dans son lot : Le grangeage de Moussy sur la paroisse de Saint-Laurent, les terres de Passeirier, la moitié de la cense due tant aux Tattes qu'à Rumilly par les moulins appartenant aux seigneurs de Cohendier et de Chouet, le quart des servis en argent, poules, corvées, péages, greffe et châtellenie de Rumilly, la moitié des fenures, la moitié du pré et verger des Tattes, et du pré Seigneur à Passeirier, le tiers des vignes de Blansin et de Rumilly.

Dominique de la Forest eut : Les grangeages de Biez, la moitié de la cense due par les moulins des seigneurs de Chouet et de Cohendier, la moitié des fenures, la moitié des moulins de Vozeirier, la moitié du pré des Tattes et du pré Seigneur à Passeirier, le quart des servis en argent, poules, corvées, péages, greffe et châtellenie de Rumilly, le tiers des vignes de Blansin et de Rumilly.

Enfin Charlotte du Crest conserva : Le château de Rumilly et ses appartenances, les grangeages de Marnier et de Thouet, la moitié des servis en froment, la moitié de la cense des moulins de Credoz, la moitié des moulins de Vozeirier et du pré situé sous l'église de Saint-Laurent, le quart des servis en argent, poules, corvées, péages, greffe et châtellenie de Rumilly, les vignes Duyses. Les bois demeurèrent en commun.

Georges de la Forest parvint à réunir entre ses mains toute la seigneurie de Rumilly et prit le titre de baron de Rumilly ; il fit, en qualité de capitaine au régiment d'infanterie du Fléchet toutes les guerres du Montferrat et du Piémont de 1629 à 1631 ; il était mort après l'année 1655 mais avant 1665 ; il fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre de Rumilly à côté de son père. Il avait épousé au château de Viry, le 28 février 1622 Hélène de Viry, fille de Jacques, comte de Viry et de Marguerite de Bouvent.

Par son testament rédigé le 22 octobre 1639, au château de

Digitized by Google

Rumilly et contresigné par les témoins Christophe Burdet, curé de Saint-Pierre de Rumilly et Nicolas Voudez, curé de Passeirier, il donna Saint-Laurent de Rumilly à son second fils Claude-Antoine et la seigneurie de Rumilly-sous-Cornillon à son fils aîné Gilbert de la Forest à la condition de payer à ses frères une soulte de 4,000 florins de Savoie. En effet, outre Gilbert et Claude-Antoine, il est père de dix autres enfants parmi lesquels :

1° Gabriel de la Forest, né au château de Rumilly en 1640, curé de Saint-Pierre de Rumilly en 1683, enfin prévôt de l'église collégiale de Sallanches ;

2° Jean-Charles de la Forest, curé de Pontchy près de Bonneville, nommé le 3 mars 1677, primicier de l'église collégiale de La Roche, mort à La Roche le jour de l'Ascension 1698 frappé d'une attaque d'apoplexie en célébrant les saints mystères. François-Nicolas de Lucinges lui succéda dans la charge de primicier de La Roche ;

3° Suzanne de la Forest, religieuse aux Bernardines de La Roche ;

4° Marie-Josette née au château de Rumilly, élue supérieure des Bernardines de La Roche, le 16 octobre 1659, morte en 1662 au château du Saix près La Roche. Marie-Cécile de Roget lui succède comme supérieure.

Gilbert de la Forest, fils aîné de Georges et d'Hélène de Viry, naquit au château de Rumilly en 1623 ; il y mourut le 31 mars 1706, et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre de Rumilly. Colonel du régiment d'infanterie de Savoie, gouverneur du fort de Vens qui défendait la gorge du Fier et la route de Seyssel à Rumilly d'Albanais entre les montagnes du Prince et du Gros-Foug, il commanda, avec le titre de lieutenant-général, le camp de Curty près de Droisy sous les crdres du marquis Joseph de Sales, général en chef de l'armée de Savoie.

Le titre de comte étant dans la Maison de la Forest depuis le 28 février 1594 date de l'érection en comté de Verel des seigneuries de Verel-de-Montbel, de Pont-de-Beauvoisin, de Dullin et de la Bridoire, en faveur de Claude-Charles de la Forest, baron d'Apremont et de La Bâtie-d'Albanais, conseiller et chambellan, et depuis le 23 mars 1640 date de l'érection de la Croix, de Savoie, en comté, en faveur de François de la Forest, seigneur de la Barre, Montchauvin, Névaux, chevalier des SS. Maurice et Lazare, Gilbert prit, en 1665, le titre de comte de Rumilly-sous-Cornillon et fit des démarches pour se le faire

Digitized by Google

confirmer, témoin la lettre suivante que lui adressait la duchesse régente de Savoie :

Au baron de Rumilly — La Duchesse de Savoie, reyne de Chypre, etc.

Baron de Rumilly, Nous vous accordons bien volontiers la grâce que vous Nous avez demandé d'ériger la terre de Rumilly en comté. Cette marque de Notre estime fera connoitre en Savoye combien Nous considérons vostre zèle et vostre naissance. Sur quoy Nous prions Dieu de vous avoir en sa sainte et digne garde.

De Turin, le 1er août 1681.

ANNE-BAPTISTE. DE LESCHERAINE.

Cette promesse ne devait recevoir sa pleine exécution que 17 ans plus tard.

Gilbert avait épousé, à Divonne, par contrat du 27 juin 1655 Jeanne-Françoise Symond, veuve de Laurent de Gingins, seigneur et baron de Divonne, mort en 1648, en laissant Divonne à sa fille unique Bonne de Gingins. Mais, en 1664, à l'entrée de cette dernière au couvent des Bernardines de La Roche, Jeanne-Françoise Symond, sa mère, se fit donner par elle Divonne en toute propriété et porta ainsi cette seigneurie à son mari qui ajouta le titre de baron de Divonne à ceux de baron et comte de Rumilly.

Le château de Divonne fut la demeure de Gilbert de la Forest de 1655 à 1682 ; mais à cette date, il eut de graves dissentiments avec son fils aîné Albert-Eugène et il revint au château de Rumilly et n'en sortit qu'à sa mort. Par contrat du 9 avril 1665 il s'était remarié au château de Rumilly avec Anne de Monthoux du Barrioz, veuve de Jean-Charles-Martin du Fresnoy, seigneur de Chouet. Le décès de cette seconde femme, survenu au château de Rumilly, le 16 décembre 1687, valut à son époux une lettre de condoléance, écrite, à Venise le 22 février 1688, par Marie-Anne d'Orléans, duchesse de Savoie.

Gilbert de la Forest, par testament reçu par Me Regard, notaire à Divonne, le 30 juin 1680, donne Divonne à son fils du premier lit Albert-Eugène, et Rumilly-sous-Cornillon à son fils du second lit : François-Emmanuel-Ennemond de la Forest.

Quand la baronnerie de Faucigny, dont le mandement de Rumilly-sous-Cornillon faisait partie, passa à Henri Ier de Savoie, duc de Nemours, en 1585, Jean de la Forest alors seigneur de Rumilly, dut procéder au renouvellement des extentes et reconnaissances de fiefs de ce mandement. Cette œuvre n'était pas terminée en 1623 ; son fils Georges de la Forest la continua et reçut à ce sujet les lettres patentes suivantes :

Digitized by Google

Henry de Savoie, duc de Genevois, de Nemours et de Chartres, marquis de St-Sorlin et de St-Rambert, comte de Gisors, baron de Faucigny et de Beaufort, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Savoir faisons que Nous avons reçu en Notre chambre des Comptes dudit Genevois, la requête présentée par Notre amé et féal noble Georges, fils de feu noble Pierre de la Forest, moderne possesseur de Notre mandement de Rumilly sous Cornillon, qu'il tient par titre d'acquis, à titre de réachat perpétuel par ledit feu noble Pierre de la Forest, son bisaïeul fait de Notre très illustre et très honoré ayeul paternel monseigneur Philippe de Savoie, comme par lettres patentes du huitième juin mil cinq cent vingt-huit et contrat de réachat du vingt-sixième octobre mil cinq cent trente, tendant icelle requête à ce que Me Humbert Magnin, notaire et commissaire d'extentes de la paroisse de St-Laurent, au dit mandement de Rumilly, fut par Nous commis pour parachever la renovation des Extentes et reconnaissances tant de fiefs nobles que ruraux dudit mandement de Rumilly en commencées par feu Laurent Lalliard ensuite de lettres de commission a luy ordonnées par feu de bonne memoire notre très honoré frère Charles-Emmanuel de Savoie en Notre chambre le huitième février mil cinq cent huitante six, jouxte et à forme des conditions et intentions portées par lesdites lettres, sauf en tant que regarde la grosse desdites reconnaissances, pour raison de laquelle le sieur de la Forest suppliant aurait accordé et promis audit Me Magnin huit sols pour chaque feuillet au lieu de six qu'étaient accordés audit Lalliard et c'est à cause de la mutilation et plus grande difficulté qui se pourra trouver à ladite renovation, ayant les extraits desdites reconnaissances été remis par ledit sieur de la Forest audit Me Magnin presque tout saccagé. A laquelle requete Nous inclinant et ensumant sur ce l'avis et delibération de Notres très chers bien aimés et féaux conseillers les gens tenant Notre Chambre des Comptes, par eux sur ce ouï Notre amé et feal procureur fiscal et de Notre domaine et consentement par lui prêté, après avoir aussi ouï l'un de Nos receveurs et commissaires généraux de notre dite chambre ; à cette cause, de notre certaine science, pour Nous et Nos successeurs quelconques, étant informés de la preudhomie, capacité, expérience et diligence dudit Me Magnin, icelluy avons commis et député, commettons et députons par ces présentes pour parachever, parfaire à forme de la commission baillée audit Lalliard dans trois ans cejourd'hui commençant et sous les mêmes gages, profits et emoluments portés par la dite commission baillée au dit Lalliard sauf en tant que concerne les dits extraits desquels ledit Me Magnin ne pourra prétendre aucune chose, et la grosse pour raison de laquelle lui sera payé par le dit noble Georges de la Forest huit sols pour feuillet au lieu de six qui avaient été promis et accordés audit Lalliard, et de plus sera ledit Me Magnin tenu de faire une sommaire emprise de tous les droits que Nous et lesdits seigneurs de la Forest, en vertu dudit acquis, avons et percevons audit mandement de Rumilly, avec la note des domaines et biens ruraux que nous y tenons et avons possédés ci devant, qui ne se trouveront spécifiés par lès livres du terrier, et le tout inséré et enregistré au commencement du livre qui se commencera par le village de Rumilly, et de laisser en notre dite Chambre le sommaire spécifique des servis à la collation et verification qui sera faite de la besogne par devant Nos receveurs et commissaires généraux en ladite Chambre, en laquelle ledit Me Magnin sera tenu prêter le serment audit idoine et suffisante caution avant qu'exercer ladite

Digitized by Google

charge et s'en mêler aucunement. Si donnons en mandement à tous nos officiers justiciers subjects et autres qu'il appartiendra que du contenu de Nos présentes ils fassent, souffrent et laissent jouir et profiter ledit M° Magnin sans lui faire ni donner aucun trouble ou empêchement ; car tel est notre plaisir. En foi de quoi nous avons octroyé ces présentes données à Annecy en Notre Chambre le onzième mars mil six cent vingt trois.

Par Monseigneur en sa Chambre des Comptes de Genevois.

NYCOLLIN.

Lorsque Henri II de Savoie, duc de Nemours et de Genevois, baron de Faucigny, mourut en 1659, le mandement de Rumilly sous-Cornillon ayant fait, avec le Faucigny, retour à la couronne de Savoie, le procureur patrimonial de Savoie actionna Gilbert de la Forest en restitution de la seigneurie de Rumilly. Gilbert opposa à ces prétentions l'acte d'achat du 8 juillet 1528, et par requête du 7 avril 1660, appela en témoignage ses parents Claude-François de la Forest, seigneur de la Barre et comte de la Croix et Charles-Philibert de la Forest, seigneur de Saumont et de Murs, baron de Bonvillard ; il obtint en partie gain de cause, en ce sens que la jouissance de Rumilly dont le revenu annuel était à cette époque de 120 ducatons lui fut laissée par lettre patentes suivantes entérinées et vérifiées à la Chambre des Comptes de Chambéry, le 16 décembre 1662 :

Charles-Emmanuel, par la grâce de Dieu Duc de Savoie, prince de Piémont, roi de Chypre, etc., etc. A tous ceux qui ces présentes verront salut. Savoir faisons qu'ayant égard aux bons services que les ancêtres de notre très cher bien amé et féal noble Gilbert de la Forest, comte seigneur de Rumilly sous Cornillon, ont rendus à cette couronne et à Nos serenéssimes predecesseurs où ils ont employé leur vie et leurs biens de père à fils, en sorte que l'ayeul de l'exposant colonel d'un régiment d'infanterie dans les derniers mouvements de Genève, ayant été tué au combat de Bonne, ne laissa au père de l'exposant que la seule terre et mandement de Rumilly sous Cornillon, ce qui n'a pas empêché qu'il n'aie servi dans les guerres de Gênes et du Montferrat ; après le décès duquel l'exposant se voyant réduit à peu de biens procura de chercher un parti qui aida à soutenir sa maison dans le décore et selon sa condition et naissance, ayant épousé dame Jeanne-Françoise de Symond, veuve du baron de Divonne au pays de Gex, alors de la religion prétendue réformée, dans l'alliance de laquelle il aurait rencontré autant d'avantages que de satisfaction, à la réserve du regret qu'il avait de voir ladite Dame dans l'erreur de l'hérésie de Calvin, ce qui lui a fait employer tous ses soins pour la faire instruire des vérités catholiques et la réduire au giron de l'Eglise apostolique et romaine, comme il a fait par une spéciale grâce de Dieu, avec l'assistance des personnes doctes et zélées de Dieu, et par l'entremise du marquis de Lullin. chevalier de notre ordre et de la dame marquise sa femme qui ont coopéré à cette bonne œuvre avec un soin digne de leur piété ; lequel marquis de Lullin nous

Digitized by Google

ayant informés dès longtemps de la disposition qu'on trouvait à la conversion de cette Dame, et que rien n'y faisait obstacle que l'obstination de la mère encore vivante et maîtresse d'une partie des biens que l'exposant et la Dame sa femme pouvaient espérer, dont elle menaçait de les priver; à quoi ledit sieur de Rumilly n'aurait point eu d'égard s'il eut eu du bien d'ailleurs pour entretenir ladite Dame après l'avoir retirée d'auprès de sa mère, préférant le salut d'elle et de ses enfants à tous les biens et avantages qu'il pouvait espérer de leur dite mère. De quoi nous ayant ledit marquis de Lullin donné avis et représenté que ledit sieur de Rumilly n'ayant autre bien que la terre de Rumilly avec quelques biens de nouvelle acquisition non compris en la dite terre pour donner retraite à sa dite femme et famille, laquelle terre lui était contestée par notre patrimonial comme compris dans l'Edit général de la réunion du Genevois publié depuis la mort du feu duc de Nemours bien que l'exposant et ses prédécesseurs l'eussent acquise et en fussent en paisible possession et jouissance depuis environ cent trente trois ans. A laquelle conversion et bonne œuvre exemplaire voulant de notre côté coopérer pour faire connaître à tout le monde l'ardent désir que nous avons de voir l'hérésie extirpée, la gloire de Dieu et les avantages de ladite Eglise augmentés, nous résolumes dès lors et fîmes entendre audit marquis de Lullin que notre volonté était de laisser la jouissance de ladite terre de Rumilly à l'exposant pour y donner retraite à ladite Dame baronne de Divonne sa femme et à ses enfants au cas où la conversion, à laquelle libéralité nous sommes d'autant plus incités que la dite Dame baronne de Divonne, sans attendre l'effet de nos promesses et sans s'arrêter à la considération de la perte qu'elle faisait en quittant sa mère s'en est généreusement séparée s'étant retirée dans nos Etats avec demoiselle Bonne de Gingins sa fille unique de son premier mariage, où toutes deux ont fait abjuration de l'hérésie et fait publique profession de la foi catholique apostolique et romaine.

Pour lesquelles considérations et autres puissants motifs à ce nous mouvant, après avoir mis cette affaire en déliberation en Notre Conseil, de l'avis d'icelui et de notre certaine science, pleine puissance et autorité souveraine, nous avons fait don. cession, remise et transport audit Gilbert de la Forest et a ladite dame Jeanne-Françoise de Symond, baronne de Divonne, sa femme et à leurs enfants de tous les revenus, profits, maisons et droits seigneuriaux de la terre et juridiction de Rumilly sous Cornillon de quelle nature, qualité et espèce que soient lesdits revenus pour en jouir par eux et leurs enfants en continuant la possession et jouissance de laquelle ils se trouvent de ladite terre et dépendances d'icelle; lequel don et cession de fruits et de revenus s'entendra avoir été fait pendant que ledit noble Gilbert de la Forest, la baronne de Divonne et leurs enfants nés et à naître persévéreront dans la foi catholique, apostolique et romaine; a faute de quoi ils demeureront privés de notre grâce et de l'effet de la présente cession.

Si donnons en mendement à nos très chers et bien amés féaux, conseillers les gens tenant Notre Chambre des Comptes de Savoie de vérifier les présentes et à tous nos autres magistrats, ministres et officiers qu'il appartiendra d'icelles garder et faire garder et observer de point en point selon leurs forme et teneur nonobstant tous édits, arrêts, constitutions et règlements de finances et autres choses à ce contraires auxquels Nous avons dérogé et dérogeons de notre grâce spéciale, même à l'Edit publié par la

Digitized by Google

réunion du Domaine de Genevois en ce qui peut être contraire aux présentes tant seulement sans le tirer à conséquence ; car tel est Notre plaisir.

Données à Turin le quinzième juin mil six cent soixante.

EMMANUEL ; MOROSIO ; GRANERY ; CAULY.

Le patrimonial de Savoie ne désarma pas malgré ces lettres, et sollicita un arrêt de la Cour des Comptes de Chambéry en date du 24 mars 1662 déclarant que la cession du 15 juin 1660 ne constituait qu'un usufruit et que la propriété des châteaux et mandement de Rumilly-sous-Cornillon ne revenait pas moins à la couronne. Gilbert de la Forest dut continuer à plaider ; enfin un nouvel arrêt en date du 23 avril 1674, cassa celui de 1662 et lui restitua après quinze années de procès et de débats la propriété complète de la seigneurie et de la juridiction de Rumilly. Parmi les nombreuses difficultés qu'il eut à vaincre il faut citer l'opposition de Jacques de Montfort, seigneur de Labbaz et de Jean-Charles Martin du Fresnoy, seigneur de Chouet qui réclamaient d'être exceptés de la juridiction de Rumilly et de ne relever que du juge mage de la province.

Gilbert de la Forest est père de Françoise de la Forest, épouse de Michel Déage, seigneur de Mêmes et de Loisinges, capitaine des Enfants de ville de La Roche, et de François-Emmanuel-Ennemond de la Forest, né du deuxième lit en 1666, qui hérita de Rumilly-sous-Cornillon. François-Emmanuel-Ennemond fut d'abord page du duc de Savoie et ensuite capitaine au régiment de Saluces ; il épousa le 23 mai 1694, à La Roche-sur-Foron, Barbe Berliet, née en 1655, fille de Jean-François Berliet, baron du Bourget, major de la ville de Casale, et de Janique Constantin, originaire de La Roche; son contrat de mariage, en date du 21 mai 1694 porte que son père Gilbert de la Forest lui donne sa maison de Bonneville, ses seigneuries de Truaz et d'Arthaz et enfin Rumilly dont il ne se réserve que la jouissance sa vie durant ; il mourut sans postérité au château de Rumilly, le 28 février 1633, en laissant l'usufruit de Rumilly à sa veuve et la propriété à Victor-Amédée de la Forest, fils de son cousin germain Charles de la Forest, seigneur de Saint-Laurent-de-Rumilly.

C'est à François-Emmanuel-Ennemond que furent adressées les lettres patentes du 22 octobre 1698, sollicitées depuis si longtemps par son père, et érigeant définitivement la baronnie de Rumilly-sous-Cornillon en comté, en donnant non seulement omnimode juridiction : haute, moyenne et basse; mais encore la permission de faire dresser à Saint-Pierre-de-Rumilly

Digitized by Google

des fourches patibulaires à quatre piliers et un pilori à Saint-Maurice.

On trouve aux archives camérales à Turin (Registre-arrêts 1698, 1599, n° 109, folio 342) l'arrêt de l'entérinement de ces lettres par la Chambre des Comptes de Savoie :

Arrêt pour noble François-Emmanuel de la Forest, comte de Rumilly sous Cornillon.

Sur la requête présentée par noble François Emmanuel de la Forest tendantes aux fins de vérification et entérinement des lettres patentes par lui obtenues de S. A. R. le vingt neuf octobre mil six cent quatre vingt dix huit portant vente et inféodation en sa faveur du mandement de Rumilly sous Cornillon et de toutes ses dépendances ainsi que de tous les revenus, juridiction et autres droits que sadite A. R. et peut prétendre dans ledit mandement avec érection d'icelui en Comté tant en faveur des nobles Gilbert et François Emmanuel de la Forest père et fils que de leurs successeurs, et autrement comme par ladite requête est sur ce pourvu, vu par la chambre des pièces et procédures remises par le sieur suppléant ; premièrement, une requête par lui présentée à la chambre le dix neuf janvier mil six cent nonante neuf, décret sur icelle signé de Lescheraine, contresigné Fattoud, conclusions du procureur patrimonial dudit jour signé Morand, autre décret du vingt deux même mois signé et contresigné comme le précédent ;

Autre requête et décret du vingt et un janvier mil six cent nonante neuf signé de Lescheraine, contresigné Galliard, conclusions du procureur patrimonial signé de Richard et autre décret dedit jour signé de Lescheraine, contresigné Fattoud ;

Huit exploits d'assignation donnés par le fait de la sommaire emprise rapportés par le sieur suppléant des cinq, six, sept octobre dernier signés Duby et Vincent avec les comparants donnés au nom des seigneurs marquis de la Roche, abbé Granery, du chatelain de Bonneville, du septième octobre mil six cent nonante neuf, signés Arthaud Bernard et de Lescheraine, une plaidoirie donnée de la part du sieur suppléant et du sieur procureur patrimonial avec l'ordonnance du sieur commissaire signée Fichet du Chastelet, contresignée Blanc ;

Un comparant donné par le chatelain des Forests signé Puthod, plaidoirie signée Cornu, autre du sieur procureur patrimonial signé Morand, ordonnance du sieur commissaire signée Fichet du Chastelet, contresignée Blanc ;

Comparant des chatelain, syndic et communiers de Saint Pierre de Rumilly, signé Gattelet, Fontaine, Bonnard, Montpella et Bonnard, du huitième dudit octobre ;

Autre comparant des communiers de Saint Maurice, S[t] Laurent et Passeirier dudit jour avec la plaidoirie du sieur suppléant et du procureur patrimonial, par eux signés, l'ordonnance du sieur commissaire signée et contresignée comme la précédente ;

Item le comparant des syndic et communiers de Brison dudit jour, plaidoirie du sieur suppléant et du sieur procureur patrimonial avec l'ordonnance dudit sieur commissaire signée et contresignée comme la précédente ;

Item la sommaire emprise rapportée par le sieur suppléant par devant

Digitized by Google

ledit sieur commissaire en l'assistance du sieur procureur patrimonial contenant la déposition de sept témoins des huitième et neuvième octobre mil six cent nonante neuf, duement signée par le sieur Fichet du Chastelet commissaire, par le sieur procureur patrimonial Morand, contresignée Blanc au bas de chaque déposition et encore par les témoins qui ont su signer ;

Item un exploit d'assignation du huitième octobre mil six cent nonante neuf signé Vincent ;

Item un acte d'opposition formée par le chatelain d'Arenthon le septième dudit octobre, jointes à icelui les plaidoiries du sieur suppléant, conclusions du procureur patrimonial et ordonnance du seigneur commissaire dudit jour, le tout duement signé comme les précédentes ;

Item autres comparants et protestes faits par les seigneurs de la Croix, de Rochette et Joseph du Fresnoy de Chouet, avec les plaidoiries du sieur suppléant et conclusions du sieur procureur patrimonial et ordonnance comme dessus, le tout duement signé :

Item le verbal du sieur commissaire du quinze novembre signé Fichet du Chastelet, Morand et contresigné Blanc;

Item une requête du sieur suppléant du seize présent mois, décret signé de la Saunière, d'Yenne, contresigné Fattoud, conclusions du procureur patrimonial dudit jour signé Morand ;

Et tout considéré, la chambre faisant droit sur ladite requête, ayant égard aux conclusions et consentement prété par le procureur patrimonial, à l'Edit d'alienation du domaine, arrets vérificatifs d'icelui, expéditions, patentes et sommaire emprise susvisés, a vérifié et entériné lesdites lettres patentes selon leur forme et teneur, dit et ordonne que le sieur suppléant, ses hoirs, successeurs et droits ayant jouiront du fruit et bénéfice d'icelles, ce faisant, qu'il sera mis par le rapporteur du présent arret qu'à ces fins la chambre a commis et commet en l'assistance du procureur patrimonial en la réelle et actuelle possession du mandement de Rumilly sous Cornillon et ses dépendances et de l'omnimode juridiction haute, moyenne et basse, avec pouvoir d'établir Juge, Procureur d'office, Chatelain. greffier et autres officiers pour l'exercice de la justice et généralement de tous les droits en dépendants dont S. A. R. a joui et pu jouir dans toute l'étendue dudit mandement, en conformité des livres terriers et reconnaissances avec même pouvoir de rechercher les droits qui auront été usurpés au préjudice de S. A. R. rière ledit mandement, à la réserve de la Souveraineté, des arrière-fiefs et des appellations qui resortiront par devant le Conseil présidial de Genevois, sauf encore et excepté les droits de haute régale et les cas réservés aux Juges ducaux, de même que les personnes des Nobles, leurs maisons et pourpris d'icelles, leurs domestiques, fiefs et arrière-fiefs.

Et lesquels droits et revenus ledit suppléant jouira en conformité desdites lettres patentes, et en suite de la délivrance de la somme de vingt et un mille florins qu'il a payée au Trésorier général pour le prix de ladite vente ainsi que la quittance dudit jour susvisée, de laquelle ledit Trésorier général comptera céans ;

Et sera remis par le clavaire de céans les titres, terriers et documents concernant ledit mandement et dépendances, si fait n'a été, desquels il fera reçu et décharge au pied de l'inventaire qui en sera dressé.

Et, attendu que, par lesdites lettres patentes du vingt neuf octobre l'année

Digitized by Google

dernière ledit Mandement est érigé au titre de Comté, ordonne ladite chambre que tant que ledit noble Gilbert que François Emmanuel de la Forest père et fils, leurs hoirs et successeurs quelconques jouiront des titre et qualité de Comte et des honneurs, rang, dignités et privilèges dont jouissent les autres Comtes de cet Etat, lui étant à ces fins permis de faire dresser des fourches patibulaires à quatre piliers dans la paroisse de Saint Pierre dépendante dudit mandement, dans l'endroit appelé le Mas des Laquais, à l'extrémité d'icelui du côté de Bise, soit du grand chemin de Lestrier tendant de la Roche à Bonneville et un pilori proche de l'Eglise de Saint Maurice dépendante dudit Mandement dans une place commune vis a vis de la Croix appelée des Ramparts aboutissant au grand chemin, ainsi que le tout est porté par la sommaire emprise susvisée ; à la charge toutefois qu'ils seront et les leurs de reconnaître ledit mandement et dépendances fief et juridiction de l'arrière-fief de S. A. R. et qu'ils prêteront en sa faveur et de ses royaux successeurs la foi, hommage et fidélité et tous autres droits auxquels sont tenus les autres, vassaux et Comtes de cet Etat, et en passer la reconnaissance entre les mains du Commissaire d'Extentes de S. A. R. dans trois mois.

Le tout sans préjudice de l'opposition formée par les sieurs du Fresnoy et de Rochette et le chatelain d'Arenthon concernant la paroisse de Brison, pour raison desquelles les parties contesteront céans, et au sieur de la Forest ses défenses au contraire, sans préjudice aussi des autres droits de S. A. R. et de tous tiers ouïs et non ouïs.

En payant par ledit sieur suppliant les droits de Chapelle et d'autres accoutumés.

Et seront lesdites lettres patentes enregistrées.

Fait à Chambéry au Bureau des Comptes, et prononcé au Sieur Suppliant le dix neuf décembre mil six cent nonante neuf.

DE LESCHERAINE ; FICHET DU CHASTELET.

Par son testament du 22 octobre 1639, Georges de la Forest, baron de Rumilly, avait légué la seigneurie de Saint-Laurent-de-Rumilly à son second fils Claude-Antoine de la Forest qui fut tué à Staffarde, le 15 août 1690, comme major du régiment de Genevois et qui ne laissa qu'un fils de son mariage avec Bonne de Gingins, dame la Tour de Grilly, au pays de Gex et sœur de Laurent de Gingins, baron de Divonne et premier mari de Jeanne-Françoise de Symond. Ce fils, Jean-Charles de la Forest, seigneur de Saint-Laurent-de-Rumilly et de la Tour de Grilly, lieutenant dans un régiment suisse au service de la France, mourut au château de Grilly, le 7 septembre 1720 et, eut également de son union avec Georgine de Tours, originaire de Rumilly-d'Albanais, un fils: Victor-Amédée de la Forest qui réunit la seigneurie de Saint-Laurent-de-Rumilly au comté de Rumilly-sous-Cornillon par suite de l'héritage qu'il fit de ce comté, en 1733, à la mort de François-Emmanuel-Ennemond de la Forest, comte de Rumilly. Mais, la

Digitized by Google

même année 1733, avec l'autorisation du roi de Sardaigne et le consentement de Barbe Berliet, usufruitière, Victor-Amédée vendit Rumilly-sous-Cornillon et Saint-Laurent-de-Rumilly à Pierre-François-Jean-Baptiste Muffat de Saint-Amour, général au service de l'Autriche, mort en 1734, un des meilleurs lieutenants du prince Eugène, et se retira dans sa propriéié de la Tour de Grilly au pays de Gex, où il décéda en 1753, ne laissant de son mariage avec Marie Carrely de Bassy, veuve de Charles de Rochette, baron du Villars qu'une fille unique : Anne-Françoise-Gilberte de la Forest, mariée, le 26 septembre 1748, avec Joseph de Grenaud, baron de Saint-Christophe.

Le titre de comte de Rumilly n'en demeura pas moins dans la Maison de la Forest et fut affecté généralement aux cadets. Le dernier qui le porta fut François-Marie-Jean-Antoine de la Forest, chevalier de Justice dans l'ordre de Malte, le 17 mai 1779, puis commandeur, mort à Lausanne en 1845.

Jean-François Muffat de Saint-Amour, comte de Rumilly, général-major au service de l'Autriche, vendit, en 1807, Rumilly aux Planchamp, marquis des Cluses.

Eugénie-Françoise Planchamp des Cluses, veuve de Jean-François Collomb d'Arcine, colonel de cavalerie sarde, mort à Genève, le 22 avril 1874, meurt elle-même le 1er avril 1881, en léguant le château de Rumilly-sous-Cornillon, et les terres considérablement réduites dépendantes de cette habitation, à son neveu Louis de Rivérieulx, vicomte de Chambost, déjà propriétaire, par héritage de sa mère Isidore-Philiberte-Betty Planchamp des Cluses, de celui de Chouet qui, depuis 1665, suivait le sort de Rumilly-sous-Cornillon.

Cte Henri de la Forest-Divonne.

L'ŒUVRE HISTORIQUE DU COMTE DE FORAS

Un diplomate du siècle dernier faisait remarquer, non sans raison, que la Maison de Savoie avait suscité dans son entourage un tel dévouement que ses ambassadeurs mettaient au service de leur prince avec un désintéressement que l'on ne retrouverait pas aussi fréquemment parmi les puissances voisines leur fortune et leur vie. Quand on a quelque expérience de la bibliographie savoyarde on est tenté d'adresser le même hommage à quelques-uns de nos historiens nationaux.

Digitized by Google

Le regretté comte de Foras [1] mérite à juste titre de figurer avec les Pingon, les Guichenon et les Cibrario dans cette galerie d'honneur. Au moment où la Savoie s'identifiait avec la grande famille française, le comte de Foras voulut fixer le souvenir de la noblesse de cette province par un monument digne de son glorieux passé ; l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie* devint l'œuvre de sa vie.

Ses premières recherches furent inspirées par le marquis Pantaléon Costa de Beauregard qui avait formé le projet d'écrire l'histoire des principales familles nobles de Savoie; les diverses fonctions confiées à cet homme éminent ne lui laissèrent pas les loisirs nécessaires à l'accomplissement d'une telle œuvre, au grand regret des connaisseurs qui avaient apprécié sa première monographie, celle de la famille des Compey [2]. Le comte de Foras a rendu, dans son discours de réception à l'Académie de Savoie, un juste tribut de reconnaissance à « celui qui en stimulant par la généreuse cession de ses archives généalogiques son ardeur pour le travail, l'avait poussé dans la voie qu'il a parcourue [3] ».

Les travaux généalogiques avaient bien déjà suscité la curiosité de quelques-uns de nos historiens; Guichenon, dans son histoire de Bresse et dans celle de Savoie ; C.-A. de Sales dans son *Pourpris*, Della Chiesa dans la *Corona reale* et l'inévitable Grillet renfermaient déjà des éléments assez nombreux ; mais ces renseignements, qui ne résistaient pas toujours à l'examen d'une critique rigoureuse, étaient pour ainsi dire un mince filet d'eau impure au milieu de ces riches filons inexplorés que recèlent les archives de Turin et les chartriers nombreux alors de nos vieilles familles seigneuriales.

Le comte de Foras est allé puiser ses renseignements aux sources originales, il a laissé son empreinte sur les documents si nombreux que son infatigable labeur a dépouillés : nous l'avons suivi dans ses explorations, grâce à ce paraphe si caractéristique qu'il apposait sur chaque pièce examinée et, malgré les frontières, nous avons retrouvé l'empreinte du maître à Genève, à Lausanne et jusque sur les marges des registres des

1. Le comte Amédée de Foras, né à Gênes, le 5 août 1830 est mort dans son château de Thuyset près Thonon, le 31 décembre 1899. Il fut conseiller intime du prince Ferdinand de Bulgarie et grand-maréchal de sa cour.

2. Parue à Chambéry en 1844 sous le titre de *Familles historiques de Savoie*, fascicule de VIII-125 pages in-4°.

3 Discours de réception lu dans la séance du 22 février 1877, publié dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie*.

Digitized by Google

« protocoles [1] », des notaires et secrétaires de la Maison de Savoie, aux Archives de cour à Turin. Les notes précieuses qu'il rapportait de ses voyages, jointes aux analyses des documents originaux qu'il a rassemblés dans ses archives de Thuyset lui ont fourni les éléments solides de l'œuvre qu'il allait édifier.

Les travaux généalogiques, pour mériter quelque confiance, excluent de la part de leur auteur tout soupçon de complaisance : l'auteur de l'*Armorial* — appartenant, suivant ses propres expressions, en fait de documents à l'école philosophique qui doute volontiers si elle ne voit ou si elle ne touche une vérité incontestable, comptant peu sur l'admiration des contemporains, encore moins sur la reconnaissance des familles, — s'est efforcé de demeurer, en cette matière, un juge impartial : « Si par hasard, dit-il dans la première livraison de cet ouvrage, il se rencontrait sur mon chemin des preuves nobiliaires mal fondées, je n'y prendrai pas garde, car, probité à part, je ne m'exposerai certainement pas, pour complaire à quelques-uns, à m'attirer la juste réprobation du plus grand nombre et à marquer ma mémoire de l'ignoble tache de généalogiste complaisant : J'ai voulu faire et j'ai fait un livre consciencieux. » Ceux qui ont connu son respect du document, peuvent attester que le comte de Foras interdisait toute déduction même vraisemblable et s'inspirait de ce passage de Montaigne que l'on peut lire en tête de son ouvrage : « Il est justement permis aux écoles de supposer des similitudes quand ils n'en ont poinf ; je n'en fais point ainsi pourtant, et surpasse de ce côté-là en religion superstitieuse toute foi historiale. Aux exemples que je tire céans de ce que j'ai lu... je me suis défendu d'oser altérer jusqu'aux plus légères... circonstances ; ma conscience ne falsifie pas un iota, mon inscience, je ne sais. »

La conception que le comte de Foras se faisait d'un nobiliaire provincial a largement et heureusement étendu le champ de ses investigations : à son point de vue ce travail, au lieu d'être décharné devait au contraire par son ossature puissante servir de base à une œuvre pleine de sève, riche de mille détails, indispensable à l'archéologue et à l'historien qui y trouveraient l'origine des familles, leur blason, la transmission des fiefs et l'histoire des localités de cette province. Tous ces détails sont condensés avec une précision et une sobriété remarquables, accompagnés, quand la composition l'a permis, de

1. Voir notamment les protocoles du notaire *Genevesü* de la fin du XIVe siècle.

Digitized by Google

notes substantielles qui font de cet ouvrage, dont le titre semblait restreindre l'intérêt, une source précieuse pour l'histoire de Savoie surtout au moyen âge [1].

L'extension de ces recherches devait amener fatalement un long retard dans l'achèvement de l'œuvre. Quand l'auteur annonça, en juillet 1861, son projet, il pensait terminer l'ouvrage en 2 volumes, formant au total 60 à 70 livraisons. Actuellement, trente-sept ans après l'apparition du 1er fascicule, l'ouvrage a déjà dépassé ce chiffre ne renfermant qu'à peine la moitié des familles qui doivent y figurer [2]. L'auteur s'est excusé pour des raisons que partageront tous les chercheurs convaincus :

« Voilà longtemps — déclare-t-il dans l'avant-propos du 3e tome de son *Armorial* — que j'annonce à qui veut l'entendre la ferme résolution de mettre un terme à mes recherches et de me borner à publier ce que j'ai amassé. Serment de travailleur passionné ! A chaque déplacement, je rapportais une caisse ou deux de parchemins dont les analyses débordent dans mes cartons. Elles enrichissaient mes généalogies sans doute mais elles retardaient la mise au net de la totalité de l'ouvrage. Dans ce travail assez fastidieux, je ne visais qu'à me tenir en avance sur mon imprimeur : je me réjouissais presque d'avoir à faire avec le *Fabius Cunctator* de l'imprimerie, puisque cela me fournissait une raison suffisante pour me livrer à mes goûts. Comment triompher d'habitudes invétérées et de la passion du mieux qui, chacun le sait, est le pire ennemi du bien. En Savoie, trop d'occasions m'enlevaient la force de résister à la tentation. »

Si le comte de Foras n'a pas eu la satisfaction de pouvoir terminer son œuvre, il s'est assuré toutefois pour la continuer le concours d'un ami, M. de Mareschal de Luciane, qui, en suivant les « fils conducteurs dont le secret lui a été dévoilé par l'auteur pour se guider à travers le vaste labyrinthe formé par le manuscrit de l'*Armorial* », s'efforcera de maintenir les tra-

1. Voir notamment les généalogies des familles suivantes : Allinges, Beaufort, Blonay, Chevron-Villette, Faucigny-Lucinge, Genève, etc.

2. Le tome I, comprenant 28 livraisons soit 456 pages, a été publié de 1863 à 1878 ; le tome II, comptant 29 livraisons soit 462 pages, de 1878 à 1892 ; le tome III, commencé en 1893, vient d'atteindre la 25e livraison concernant les familles Martin. L'important article de la famille de Menthon, rédigé par le comte de Foras depuis plusieurs années est sous presse. Il est à remarquer que les livraisons parues ne renferment que la généalogie des principales familles de Savoie : les familles d'une noblesse récente figureront dans un supplément dont le manuscrit est déjà préparé. L'*Armorial* a été tiré à 310 exemplaires seulement, sur papier spécial. La Bibliothèque d'Annecy s'est procuré récemment cet ouvrage précieux.

Digitized by Google

ditions de cette belle publication. Il convient d'associer à leurs noms celui de M. Allier, de Grenoble, imprimeur de la vieille école, qui a promis — *talis pater talis filius* — sa collaboration si désintéressée à cette œuvre, honneur de sa maison et de l'imprimerie française, « l'*Armorial de Savoie* étant le plus beau livre de ce genre paru depuis l'invention de l'imprimerie ».

Ce jugement d'un fin connaisseur [1] n'étonnera pas ceux qui ont pu admirer le bel ouvrage d'art dont les lettrines et les blasons, œuvre de l'auteur de l'*Armorial*, attestent la sûreté de son goût et la dextérité de son crayon. En s'inspirant des blasons dessinés à la belle époque, en reproduisant à l'occasion d'anciens dessins, en restituant aussi des armoiries, l' « imagier » est toujours resté le fidèle interprète de la tradition des vieux maîtres héraldiques. Ce talent — et ce n'est pas la seule manifestation surprenante de cette nature douée d'une telle facilité d'assimilation qu'elle réussissait sans effort et presque sans préparation dans les travaux les plus divers — lui permit de donner aussi une haute valeur artistique à une publication issue de son *Armorial*.

Les difficultés rencontrées par le comte de Foras à travers les incohérences des ouvrages d'art héraldique l'ont amené à écrire sur cette matière un ouvrage rédigé sous forme de dictionnaire intitulé *Le Blason* [2] fixant avec précision la définition des divers termes usités dont la signification s'était beaucoup altérée depuis le XVIe siècle.

La préparation et la publication de l'*Armorial* donnèrent à l'auteur l'occasion de prouver que ce travail d'analyse n'avait pas tué chez lui, bien au contraire, l'esprit de synthèse. Plongé dans le moyen âge qui lui était devenu familier par les si nombreuses chartes qui lui avaient passé par les mains (environ 60,000 à son dire), il se prit à l'aimer : exaspéré par le parti pris d'un grand nombre d'historiens, ardent mais sincère, il rompit pour sa défense de belles lances, s'efforçant, comme son ami Burnier « d'adapter la pensée aux faits et non les faits à la pensée ». Je retrouve dans une lettre que le comte de Foras m'adressait l'an dernier l'une des idées qui lui étaient chères :

1. Vallet de Viriville, professeur à l'Ecole des Chartes : *Armorial du héraut Berry*, Paris, 1866, page 141, note *a*.

2. *Le Blason*, Dictionnaire et remarques, par le comte A. de Foras, Grenoble, Allier éditeur, 1883, XIX-493 pages gr. in-4°, tiré à 500 exemplaires, avec des blasons tirés en chromolithographie et des lettrines dessinées par l'auteur. Beaucoup de ces armoiries sont empruntées à la noblesse de Savoie. Cf. le compte-rendu fait par le baron Antonio Manno dans la séance du 30 mai 1886 de l'Académie des sciences de Turin.

Digitized by Google

la nécessité de s'imprégner d'une époque avant de la juger, de dépouiller, si j'ose dire, l'homme nouveau pour connaître le vieil homme. « Depuis 55 ans que je pioche, j'ai appris, disait-il, qu'il y a du bon et du mauvais partout et que se poser en défenseur attitré d'une caste de la société est une pure sottise ; quand vous aurez les cheveux blancs, vous partagerez mon sentiment et alors vous vous souviendrez du vieil archéologue que vous pourrez tenir comme prophète puisqu'il ne sera plus depuis longtemps dans son pays. Voulons-nous apprécier les temps passés avec la sérénité indispensable ? Mettons-nous en face d'une question, examinons les témoignages historiques dans le vrai sens du mot et prenons nos conclusions en pleine indépendance... A force de lire des documents, en voyant des contradictions partout, le fort éreintant le faible, le faible massacrant le fort quand il le pouvait,... je suis devenu sceptique, pyrrhonien, je crois que le vice et la vertu ont été de tous les temps, j'en vois partout chez le croquant et le croqué. Si je trouve le mal chez un noble, je n'ai pas à le cacher et je ne le cache pas, je l'ai prouvé. Enfin, je crois (c'est une de mes croyances) que très souvent on apprécie injustement un fait parce qu'on ne sait pas assez ou bien parce que « l'état d'âme » ne comporte pas une sérieuse indépendance d'esprit, puisqu'il fait affirmer des horreurs dont on n'a aucune preuve, uniquement parce que l'on a lu des auteurs à état d'âme, à système préconçu : et que Dieu vous en préserve, vous et moi et tous les travailleurs ! »

La lecture d'un ouvrage de Léon de Labessade sur le *Droit du Seigneur*, lui fournit, après avoir réfuté la thèse de cet auteur, le sujet d'intéressants chapitres sur la condition sociale au moyen âge qui forment la partie réellement nouvelle de ce « livre de bonne foy ». Ceux qui n'ont pas connu l'auteur de l'*Armorial* pourront en lisant cet ouvrage « écrit avec la furie française » se représenter la personnalité puissante, la promptitude d'esprit, l'âme ardente et la phrase incisive du comte de Foras [1].

L'un des chapitres les plus remarqués, intéressant la condition des serfs a fait l'objet d'une communication plus développée en 1886 au Congrès des Sociétés savantes savoisiennes de Thonon [2]. Ce chapitre ainsi que de nombreuses pages du

1. *Le Droit du Seigneur au moyen âge*, étude critique et historique, Chambéry, 1886, 281 p. in-8°.
2. *Taillables et Serviciables* : Un procès féodal au XVIe siècle, Thonon [1886], 32 p. in-8°.

Digitized by Google

Droit du Seigneur présentent pour la Savoie le grand intérêt d'être basé sur des textes relatifs à ce pays.

La grande érudition locale de M. de Foras en ce qui concerne la Savoie nous est une garantie de la certitude de sa conclusion ; pour la Savoie le droit du seigneur n'est pas un droit mais un délit. Cette conclusion doit-elle être généralisée ? L'intervention de M. de Foras, après celle de Veuillot dont la polémique avec le procureur général Dupin a été l'occasion de l'œuvre si remarquable publiée en 1854, présentait le grand intérêt d'être l'œuvre d'un médiéviste distingué. Mais les partisans de la thèse contraire — et il y a parmi eux des érudits dégagés de « l'état d'âme » dont nous parlons, — peuvent ne pas accorder à l'auteur de l'*Armorial de Savoie* la même confiance pour d'autres provinces dont les textes n'auront pas pu être dépouillés par lui et pour cause.

Les belles archives du comte de Foras et les notes prises dans celles de ses amis fournirent à l'auteur de l'*Armorial* l'occasion de se distraire de ce travail de longue haleine par la publication de textes inédits. Témoignage de sympathie que les Sociétés savantes de Savoie recherchaient comme un précieux encouragement. On y trouvera des éclaircissements sur l'histoire de la Savoie au moyen âge, l'auteur ayant donné à ses opuscules par un commentaire substantiel un intérêt qui dépasse celui que promettait le titre du sujet traité [1].

1. Voici l'énumération des opuscules du comte de Foras :

Franchises municipales de Cusy en Genevois, Chambéry, 1871, in-8°. (Ext. des *Mém. de l'Ac. de Savoie*, 2° série, t. XII.)

Sur la Patrie de Richard Musard, chevalier de l'Ordre du Collier de Savoie, Turin, 1880, in-8°. (Ext. des *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino*, séance du 26 déc. 1880.)

Le Péage de Briançon, Moûtiers, 1881, in-12. (Ext. du *Congrès des Sociétés savantes savoisiennes* tenu à Moûtiers en 1881.)

Note sur le Testament d'Aymon Bonivard, Turin, 1883, in-8°. (Ext. des *Atti della R. Accad. delle Sc. di Torino*, séance du 18 janv. 1883.)

Le Comte Humbert Ier, Chambéry, 1885, in-8°. (Analyse de l'ouvrage du baron Carutti.)

Saint François de Sales et l'église paroissiale de Thonon, Paris, 1885, in-16.

Trois Chartes ou rectifications de chartes imprimées concernant la chartreuse de Vallon, Thonon. (Ext. du *Congrès des Soc. sav.* de Thonon, 1886.)

Le Grand Collège des Savoyards d'Avignon dit de Saint-Nicolas d'Annecy, Thonon, 1888, in-8°. (Ext. du t. II des *Mém. de l'Académie chablaisienne.*)

Note sur Adhémar, évêque de Genève, Thonon, in-8°. (Ext. du même tome.)

Passé et Présent. Analyse d'une conférence faite par le comte de Foras à Genève, publiée dans le *Courrier des Alpes* des 9 et 10 mai 1888.

Amédée III, évêque de Maurienne, Chambéry, 1890, in-8°. (Ext. du *Congrès des Soc. sav.* tenu à Chambéry.)

Quelques Actes du XVIe siècle relatifs à Genève, Genève, 1897. (En collaboration avec M. E. Favre ; ext. du *Bulletin de la Soc. d'hist. de Genève*, tome I.)

Cartulaire concernant l'ancien Prieuré de Saint-Paul, rédigé de 1270 à 1280, Annecy, 1899, in-8°. (Ext. des *Mém. de l'Académie salésienne.*)

Rumilly à la fin du XIVe siècle, Rumilly, 1888, in-8°. (Ext. du *Congrès des Soc. sav.* de Rumilly.)

Girard du Pas, abbé d'Abondance et les Anniversaires de Ripaille. (Inséré dans les *Mém. de l'Académie salésienne*, 1899, p. 151.)

Digitized by Google

Les travaux du comte de Foras sont loin d'avoir épuisé cette riche mine de matériaux rassemblés dans son château de Thuyset pour compléter la collection que lui avait donnée le marquis Costa de Beauregard. Ce bel ensemble de titres féodaux intéressant la Savoie, formé par des pièces choisies avec discernement, constitue une source d'informations dont la dispersion serait un deuil cruel pour notre pays. Nous osons espérer que les matériaux qui ont servi de base à l'*Armorial* prendront place en Savoie dans l'un de nos dépôts publics en constituant un fonds spécial qui formera comme un ensemble des pièces justificatives de cet ouvrage.

Ce serait exaucer, croyons-nous, le plus cher désir de l'auteur dont le regard s'éteignit au milieu de ces témoins d'un labeur opiniâtre, le soir où, pénétrant contre son habitude dans son cabinet de travail, avant de prendre le sommeil, il adressa à ses livres, comme mu par un pressentiment, un suprême adieu : à ce moment, le comte de Foras s'affaissant soudain au milieu des feuillets manuscrits de l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie* aura pu dire avec le poète en songeant à son œuvre :

Non omnis moriar.

M. B.

INVENTAIRE DU MOBILIER
DE ROBERT DE MONTVUAGNARD
EN 1439

Parmi les manuscrits rassemblés par le regretté comte de Foras dans ses archives du château de Thuyset se trouve un inventaire de l'hoirie de messire Robert Vuagnard, co-seigneur des Tours, près Bonneville. La partie la plus curieuse de ce document est celle qui donne l'énumération du mobilier de ce haut et puissant seigneur qui fut conseiller du duc Amédé VIII et président de la Chambre des Comptes de Savoie.

Les inventaires mobiliers relatifs à la Savoie avant le XVIe siècle sont très peu nombreux : celui-ci, outre sa rareté et son intérêt archéologique, renferme toute une série de vocables empruntés au patois en usage dans les environs de Bonneville qui pourront, en l'absence de textes anciens écrits en dialecte savoyard, attirer à juste titre l'attention du philologue.

Digitized by Google

Le comte de Foras avait transcrit cette partie si précieuse de l'inventaire de Robert de Montvuagnard en l'accompagnant soit de quelques gloses explicatives soit de la forme actuelle de certains mots patois. Sa famille a bien voulu m'autoriser à publier sa copie que j'ai scrupuleusement respectée sans aucune addition personnelle dans la *Revue savoisienne* : les érudits lui en seront profondément reconnaissants.

La vieille réputation des couteliers d'Annecy est attestée par un passage de l'inventaire copié par le comte de Foras : on nous permettra de citer à cette occasion un texte inédit ajoutant un nouveau lustre à cette renommée. Ce texte établit que la comtesse douairière de Savoie, Bonne de Bourbon, 50 ans environ auparavant, fit appel à l'un de ces couteliers — alors qu'elle avait bien plus à sa portée ceux de Genève — pour faire exécuter des travaux d'art dans son château de prédilection à Ripaille :

LIBRAVIT JOHANNI SEYMINAZ, COUTELLERIO, BURGENSI ANNESSIACI, PRO 6 MAGNIS CANDALABRIS FERRI AB IPSO EMPTIS IN ANNO DOMINI 1386 AD PONENDUM ET TENENDUM TORCHIAS ET CANDELAS CERE IN CAMERIS DOMINORUM COMITISSE MAJORIS ET COMITIS SABAUDIE, QUOLIBET CANDELABRO PRECIO 4 FLORENORUM AURI PARVI PONDERIS. VALENT 24 FLORENOS PARVI PONDERIS.

LIBRAVIT JOHANNI DE SEMINAZ, DE ANNESSIACO, FABRIO, PRO 4 CRUCIBUS FERRI AB IPSO EMPTIS ET POSITIS IN 4 FINESTRIS LOGIE SUPRADICTE, PONDERANTE QUALIBET 4 LIBRAS CUM DIMIDIA FERRI ET QUALIBET LIBRA PRECIO 12 DEN., VALENT 18 SOLIDOS MONETE.

LIBRAVIT TAM PRO PORTU DICTORUM 6 CANDALABRORUM A VILLA ANNESSIACI USQUE AD RIPPAILLIAM QUAM PRO CORDIS EMPTIS DE QUIBUS LIGATA FUERUNT DICTA CANDALABRA ET 6 CRUCES FERRI DE QUIBUS 4 POSITE FUERUNT IN LOGIA NOVA DICTE DOMINE COMITISSE AD MELIUS PORTANDUM, 2 FLORENOS PARVI PONDERIS [1].

On prendra quelque intérêt à rapprocher cet inventaire de ceux de quelques autres châteaux savoyards du XIV[e] et du XV[e] siècle [2]. Le dépouillement des inventaires savoyards révélera

1. Turin, Archives de Cour, Comptes des travaux exécutés à Ripaille sous la direction de Jean de Liège de 1384 à 1388. Voici une autre mention peu connue sur le même sujet figurant parmi le paiement des étrennes faites en 1445 par le duc de Savoie « Livré à Girardin Flamaz, coustellier d'Annessy, pour une paire de cousteaulx, lesquelx Monseigneur donne d'estrenne à Madamme la Princesse ledit jour de l'an, x florins. » (*Miscellanea di Storia italiana*, tome XXII, p. 319.) Voir aussi un texte de 1443 cité par J.-B. GIRAUD : *Les Epées de Bordeaux*, p. 57, note 2 (Lyon, 1896).

2. VINCENT PROMIS : *Inventaire fait au XV[e] siècle (1440) des meubles, ornements religieux, vaisselle, tapisseries, etc., emeruntés par le pape Félix V à l'hôtel de la Maison de Savoie.* (*Mémoire de la Société savoisienne d'histoire*, tome XV, 2[e] partie, p. 299 à 323. — VAYRA : *Le inventari di Ciamberi, di Torino e di Ponte d'Ain*, 1497-1498. (*Miscellanea di Storia*

aux archéologues bien des détails curieux ; le *Glossarium* de Du Cange celui de Gay et le dictionnaire d'Havard n'ont pas pu s'inspirer de textes de notre région puisque personne n'avait songé à les exhumer : aussi nombre de remarques inattendues récompenseront le lecteur, entre autres celle de l'apparition de la fourchette. M. B.

* * *

Extrait de l'Inventaire de l'hoirie de Mess^re^ Robert de Montvuagnard, chev^r^, seigneur des Tours (sur Bonneville) 1439. *(Mobilier).*

Item archa dicti quondam domini Roberti de Montevuagniardo : Primo duos parvos scoffinetos (*petits coffrets*) unum videlicet deauratum et alium totum album in quibus nichil est.

Item in eadem archa unum pondus pro auro munitum.

Item quasdam ballancias pro ponderando aurum cum dua marcha.

Item unam bursam de sirico rubeo in qua sunt parvi annulli et una virga auri, quorum anulorum *(sic)* unus est munitus quodam graneto (*grenat*). alius yricornio (ce mot dont la lecture est certaine et répétée plus loin m'est inconnu), alius uno parvo lapide viridi et alius uno parvo dyamant.

Item in eadem bursa unum grossum argenti fini monete extranee una cum sigillo dicti quondam domini Roberti fracto in tribus peciis, que omnia fuerunt reposita in dicta archa.

Item in eadem archa in quodam scoffineto antiquo triginta quatuor membretos auri seu de argento deauratos qui alias fuerunt in uno chappelleto munitos excepto uno tam lapidibus preciosis quam perliis et exmalliaturis.

Item quendam alium chappelletum qui videtur esse de auro integrum triginta quinque membra habentem munitumque lapidibus preciosis et perliis ut supra.

Item gardaraba dicti quondam domini Roberti domus predicte de Turribus : Primo in quodam scoffineto qui apparet fuisse violenter fractus sex paria cutellorum diversarum facturarum.

Item unum tissutum de pluribus siricis videlicet de sirico albo rubeo et viridi garnitum de toto longo argento deaurato in quo deest unus clavus.

patria, tome XXII, p. 9 à 249.) — Max Bruchet : *Un Inventaire du Château d'Annecy en 1393*. (*Bulletin archéologique* publié par le Comité des travaux historiques, Paris, 1898, p. 360 à 381); une traduction de ce document se trouve dans les *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire de Chambéry*, année 1899.

Digitized by Google

Item quendam alium tissutum colorum rubei viridis albi et persici cum octo parvis clavis argento deaurato.

Item quendam alium tissutum nigrum fractum et separatum per medium cum octo clavis deauratis.

Item quendam alium tissutum nigrum cum octo clavis etiam deauratis.

Item partem duorum aliorum tissutorum cum clavis deauratis.

Item unam cathenam argenti albi cum certis pallietis deauratis.

Item unum colare argenti deauratum cum certis campanetis et exmalliaturis albis et persicis.

Item unum tissutum de dampmasco auri munitum sex clavis argenti deaurati.

Item quoddam alium colare argenti deauratum cum certis pallietis commistis (*mélangées* ?)

Item unam cathenulam argenti deauratam et exmalliatam exmalliaturis alba et viridi.

Item unum alium colare fractum cum certis campanetis exmalliatum exmalliaturis viridis et rubeis.

Item unam aliam cathenam argenti deauratam munitam pallietis de toto longo.

Item unam salleriam argenti in aliquibus partibus deauratam.

Item quasdam orationes de geyel (*orationes* se prend pour livre de prières ; ici il faut y voir un chapelet en jais, chapelet à égrener).

Item quondam cathenulam auri simpliciter factam : que omnia domina Johanneta (la veuve du défunt) asserit esse de suis propriis jocalibus.

Item quatuor scoffinetos de pinollerio (*variante* penerollii *bois de pin* ou bien peut-être coffret de la fabrication de Pignerol ?) quolibet cum duabus seris.

Item tres archas nucis.

Item unam aliam parvam archam nucis.

Item unam aliam archam et unum scoffinetum sapini.

Item unam bolly (*boille*) cum clave claudentem

Item duas alias sine clavaturis et ferraturis.

Item unam aliam parvam archam sapini sine ferraturis.

Item in una dictarum archarum nucis quinque servietas lini, duas alias servietas lini et tres fili que sunt communes, novem linteamina lini et tredecim linteamina canapi, circa unam

Digitized by Google

ulnam tete de Rens (*Reims*) finissime, tres floctas sirici una in januam (*jaune*) es alias duas albas, item unum charverium (*ornement de tête* ?) de veluto deauratum et unum suetum (*ornement en cuir* ?) et duas peciolas tele de Rens.

In archa sapini majori predictarum archarum : primo novem gausapia (*nappes*) magna canapi limogiata bona.

Item sex alia gausapia ad operagium de dampmast (*damas*) de canapo satis bona.

Item undecim alia gausapia tam magna quam parva de canapo et tam bona quam prava.

Item tria linteamina lini duarum telarum cum dimidia, (*deux lés et 1/2*), tria linteamina canapi duarum telarum, duo alia linteamina canapi trium telarum, unam servietaz canapi, unum pavillon tele canapi, unum parvum frusconum (? *pièce*) tele nove continentem circa duas ulnas canapi.

In uno ex scoffinis penerollii (voir plus haut) primo unum gausape canapi et unam mapam limogiatam (*façon de Limoges*) et duas alias mapas lini limogiatas, quinque gausapia lini limogiata et sex mapas lini tam limogiatas quam non limogiatas, septem alias mapas canapi ad operagium de dampmast (*façon de Damas*) non limogiatas, quatuor alias mapas canapi bonas, sex alias mapas canapi comunes, duas servietas.

In alio scoffino Pinerollii *(sic)* nichil.

In alio quarto scoffino pinerollii duodecim linteamina canapi duarum telarum, duo alia linteamina tele predicte duarum telarum.

Item, in una pratica (*tiroir*) dicte garderobee quatuor flyacias seu coopertoria lecti Auignonis, duas sergias lecti de illis que fiunt in Alamagnia diversarum colorum quarum una est foderata de tela et est antiqua, unam aliam sergiam lane levioris quasi novam diversorum colorum, duo grossa coopertoria barracata (*façon de barracan* ou *couverts de barres*) : *pratica* (*tiroir*), unum alium coopertorium factum de pagno diversarum colorum antiquo foderatum de treyjoz (*triège*), tria bancallia (tapis pour bancs) quorum unum est viridis et alia duo persici diversorum colorum et diversimode brodata, unum aliud viride diversorum colorum.

In alia pratica dicte garderobe primo tres capitras (*couvertures de tête, capuchons*) diversarum colorum, dimidiam foram (*fourre*) lecti fustanei de Mediolano, unam sergiam lecti rubeam brodatam ad cooperiendum lectum, unam aliam sergiam rubeam simplicem, duas cutrespuntes (*courtepointes*)

Digitized by Google

albas, unum aliud coopertorium persicum lane de Flandres depictum seu laboratum cum aliquibus picturis, quatuor carrelos pagni diversorum colorum ad sedendum supra, unam vestem de pagno sirici albo figurato foderatam de ventribus et cochonis *(sic)* martrarum usque ad grillas longam (*ventres et cuisses* [*coscia, coscioni* en italien] *de martres jusqu'aux pinces ou ongles*), unam aliam vestem de escallata (*écarlate*) foderatam de ventribus martrarum cum uno bort quatuor digitorum de dorso martrarum, quandam aliam vestem de veluto nigro foderatam de cochonis martrarum, quandam forrigniaturam (*fourrure*) antiquam martrarum pauci valoris, quandam aliam foderaturam (*doublure*) vestis penne antique (*panne*) modici valoris, unum disploidem (*pardessus doublé*) de pagno sirici nigro pauci valoris, unum virrum (*birrum, birretum, béret*) nigrum; unum roserium (*sic* : mot inconnu peut-être *arrosoir)* ad faciendam aquas, unum torcherium ad reponendum faces, unum ferrum ad faciendum nebullas (*oublies*), item circa dimidium ballonum tachiarum (*taches, clous)*, item unum ferrum de gaufres, item quosdam ferros aptos ad faciendum tartras (*tartes*), item duos escues (*écuelles*) equeviarum (*pour faire route à cheval* ??) de corio cocto, item unam cutelleriam de fabrica Annessiaci cum armis dicti quondam domini Roberti, munitam quatuor cutellis garnitis argento, item unam aliam cutelleriam de Mediolano munitam quinque cutellis et una forchetaz.

Item duas pignerias in quibus nichil est nisi una novacula (*serpe, rasoir*) que sont in parva archa sapini.

Item in socturno (*cave* ou *réduit souterrain* : proprment *rez-de-chaussée*) subtus torqualar unam quantitatem scindullornm (*morceau de bois*, proprement *esseaux* et en savoyard *tavaillons*) ad reparandum torqualar (*pressoir* c.-à-d. l'endroit où était le pressoir).

Item de super, unum torqualar munitum, quatuor parva dolia, duas tinas, unam magnam et unam parvam, unam scaletam (*échelle*) et unam falcem.

Item in ferderio (*endroit frais*) subtus coquinam duo dolia, unum tinellum et unum vassellum ad faciendum panem et duos ligones (*houes, fossoirs*).

Item in furno unam peretam (*vase*) cupri magnam ad calefaciendum aquam, unum coquipendium (*coquemar*) ferri, unum vassellum ad faciendum panem, unum eschiefouz (*échafaud, tréteau* ??) unum siasium (*urinoir* ??), et decem veysse-

Digitized by Google

letas (*petit vaisseaux, vases,* ou *corbeilles*) ad reponendum panes seu pastam.

Item in soturno subtus magnam aulam, primo triginta dolia tam bona quam prava et tam magna quam parva quorum unum repletur vino continente circa tres chivallatas vini, duos eschefouz (*sic voir plus haut*) unam classedram (proprement *cabinet*, ici parait vouloir signifier *embossoir* ou *entonnoir*) ad reponendum vinum in doliis, item duas magnas archas, unum aliam parvam archam, unum grivellum (gruellum, *son :* sans doute un *crible*) ad grivellandum bladum. Item tres pectasones (*petaso,* porc ou jambon ou partie du porc), unum sedem ad sedendum. Item in dispensa ante dictum soturnum unum magnum caquabum (*marmite*) cupri. Item unum magnam ollam metalli, unam lechifreaz (*lechefrite*) unam magnam archam antiquam. Item unum vanum (*van*) unum crebum (*crible*) unam meys (*gerbe* ?) et unam mensuram ad mensurandum bladum.

Item in stabullo dicte domus unum parvum lectum garnitum cucitra (*matelas*), pulvinali (*traversin*) et una vana (*vide*) uno coopertorio barracato et duobus linteaminibus cum uno challiez (*châlit*). Item unam parvam archam ad tenendum avenam. Item duos equos unum videlicet griserdum et alium pili baybruni, item sedes (*selle*) frena et alia garnimenta dictorum equorum.

Item in platea (*emplacement*) ante dictum stabullum unam magnam mensam (*table*) sapini, unam scalam, unam molam lapideam et tria scagna (*escabeaux*) pauci valoris.

Item in quoquina (*cuisine*) unam mensam pauci valoris cum tritellis (*tréteaux*) et unum parvum buffetum.

Item supra logiam ante capellam dicte domus unam pulcram mensam nucis cum duobus scagnis sapini.

Item in capella, artare munitum vestimentis, uno calice argenti, uno missali, duabus egueriis pauci valoris cum suis aliis muninentis.

Item in aula inferiori primo quatuor scagna unam mensam sapini, sex tritellos, item unum buffetum sapini. Item duo magna landeria ferri, item duodecim panetos (*panneaux* ?), item sex balistas fuste (*arbalètes en bois*), unum carniquinum (*cranequins*), item quinque balistas calibis (*en fer*).

Item in magna camera prope dictam aulam, primo duos challiet (*châlits*) unum videlicet magnum et alium parvum,

Digitized by Google

item unam magnam cucitram (*voir plus haut*) munitam pulvinali (*voir plus haut*) duobus coopertoriis, uno videlicet totaliter rubeo et alio barrarum nigri rubei et viridis cum tribus linteaminibus. Item unam aliam parvam culcitram munitam pulvinali duobus linteaminibus et uno coopertorio albo. Item in eadem camera dimiduim celum (*ciel de lit*) sergie rubee super dicto magno lecto tentum (*tendu*), item ibidem unam pulcram sedem nucis, item duo scagna, duos treytellos (*à trois pieds*) nucis, item duo landeria ferri magna, tres situllos (*seaux*) duos eschiefouz, duo crebra, item unam mensuram ad mensurandum bladum, unum parvum vas ad pistandum pastam. Item quatuor conchias (*conques*) eris (*bronze* ou *cuivre*) pro buffeto, item unam aliam conchiam eris mediocrem, item tres egueyrias eris ad lavandum manus, item unum aliud parvum lavatorium, item quadraginta octo scutellas (*écuelles*) stagni, item viginti octo discos (*plats* ou *assiettes ronds*) stagni tam magnos quam parvos incluso uno fracto. Item quatuor pitersos (*pour* pitalfos, *bouteilles*), stagni quolibet continentem circa unum quarteronum. Item quinque alias parvos pitersos stagni, unum egueyriam stagni duas parvas salerias stagni. Item duas magnas amphoras stagni. Item alias undecim scutellas stagni, duos discos, duos pitersos magnos et profundos stagni. Item unum grossum cornetum de loctons (*laiton*) pro magna tina. Item unam magnam ollam metalli, quatuor alias ollas mediocres (*plus petites*) etiam metalli.

Item magis duas parvas ollas metalli cum tribus operculis ferri. Item duas parvas peretas (*vases*) pauci valoris, item unam gratusam (*rape*) ferri, unam coloriam (*sic* : incompréhensible ; peut être a-t-on voulu écrire *caloriam* et ce serait alors un *chauffe-lit*) loctoni, tres capices (*chapiteaux* ?) ferri perforatas et quatuor non perforatas. Item unam magnam conchiam [*conques*] eris, unum bancinum (ou *vantinum* ? peut-être pour bacinum, *bassin*), cupri. Item duas sertagnies (ou *sercagnies*, inconnu) ferri. Duas carczalas ad brodum unam videlicet parvam et aliam magnam. Item unum magnum caquabum (*voir plus haut*) cupri, unam parvam corgiam (pour *conque*) eris, item unum magnum trocterium (*truitière, poissonnière* ?) ferri. Quatuor candelabra loctoni, item octo candelabra ferri ; item unam rem ad modum capitis ad vertendum pisces de cupro et eciam ad vertendam ova in sertagnie. Item unum trisperium (*trépied*) ferri, unam magnam grilliam ferri. unam magnam trapam ferri ad faciendum archotiras (*pour tirer à*

Digitized by Google

l'arc ???) Item unam palam ferri ; unum tritorium (*mortier*) munitum pistello (*pilon*). Item unum coquipendium.

Item in alia camera dicte domine Johannete (*la veuve du défunt*) primo unum magnam challiet garnitum una culcitra foderata de fustaneo et pulvinali condecenti foderata de tryejoz seu liney unacum uno coopertorio albo in dicto tecto convenienti. quadam sergia persica magne forme et tribus linteaminibus duobus trium telarum (ce mot que nous avons déjà vu souvent ne doit pas se traduire par *toile* mais par *lé*) et alium duarum cum dimidio.

Item unum alium parvum challiet munitum duobus parvis cultucis, uno pulvinali, uno coopertorio grisi barriquini et duobus linteaminibus. Item in pede dicti lecti unum pulvinal cum uno coopertorio modici valoris. Item tres carrelletas (*carreaux,* coussins carrés) pagni diversorum colorum ad sedendum supra. Item unam archam nucis in qua sunt vestes dicte domine Johannete (et ainsi malheureusement non inventoriées). Item unam bolliam claudentem cum clave in qua sunt plures res dicte domine, maxime inter alia tres affiqueti auri cum duabus bulletis.

Item unum anulum auri cum uno dyamand, uno robys greyneto (*rubis grenat*) et uno yricornis (nous avons déjà inutilement cherché ce mot de pierre précieuse que l'on traduirait *corne d'iris* ??) Item quandam aliam bolly (*boille*) ad tenendum panem. Item unam archam sapini ad tenendum candelas. Item unam mensam nucis pravam (ou *parvam*). Item quatuor ciphos argenti deauratos per los ribort de super, quolibet (*sic*) ponderis unius marche vel circa. Item unum alium ciphum argenti deauratum ut supra. Item duos alios ciphos argenti quolibet ponderis circa unius marche non deauratos. Item in dicto armario sex tupinos terre ad tenendum species.

Item in alia camera ante et prope dictam cameram, unum challiet munitum una culcitra pulvinali duobus linteaminibus et uno coopertorio albo barraccato. Item unam vestem grisi foderatam penna nigra cuius foderatura est pauci valoris. Item in eadem camera sex linteamina duarum telerum (pro *telarum*) cum dimidio. Item tria linteamina duorum telarum, de quarum uno vestes dicte domine Johannete sunt involute. Item unum alium linteamen duarum telarum cum dimidio. Item alia tria linteamina quolibet (*sic*) trium telarum. Item duas mapas, unum gausape et unum aliam mapam. Item unum

Digitized by Google

aliud pravum linteamen in quo predicta sunt involuta — unum servietam canapi.

Item unam balliam sapini claudentem cum clave in qua sunt multe res quas dompnus Petrus sacerdos dicte domine Johannete asserit esse suas.

Item in camera alba prope aulam superiorem, primo, celum (*sic*) unius camere sergie rubee cum capitali brodatos cum tribus pendentibus que fuerunt redducta in garda roba. Item tria gausapia magna quorum unum est modici valoris et duo parva etiam pauci valoris, unam mapam canapi. Item in eadem camera duos challiet, unum magnum et unum parvum. Item unam bonam culcitram foderatam fustanei cum suo pulvinali, uno coopertorio barracato de albo et uno de griso. Item unum magnum linteamen trium telarum. Item duo linteamina quolibet duarum telarum. Item unam aliam parvam culcitram, cum pulvinali, duobus coopertoriis barracatis et duobus linteaminibus duarum telarum. Item unam meusam sapini cum duobus acochetis (*voir plus loin*) et archiscagnis (*escabeaux* dont les pieds étaient en arc ???) noviter factis. Item duos accochetos nucis super quibus et buffetus (*acochetus* ou *acothetus* [accoté] serait donc quelque chose qui supportait). Item unum allearium seu tabullatum (*table à jeu pour les dés*, voir plus loin).

Item unam cameram tele albe quam dicta domina Johanneta asserit esse suam.

Item unam bolliam fuste sapini cum clave claudentem in qua tenentur candele et species.

Item unam aliam bolliam cum clave claudentem in qua est una casula de sirico violeti una cum duabus estolis et duabus manipollis, una alba, (*sic* : pour *aube*) uno admid (*sic* : *amict*, pour la messe).

Item unam tabuletam in qua est depictus crusifixus, cum beato Johanne et beata Maria.

Item unum parvum escoffinetam (*petit coffret*), cum clave clausum in quo est una parva bursa cum acu et filio (*sic*) argenti facta, cum multis reliquiis Sanctorum.

Item duos ciphos argenti deauratos per los rebors et tres alias ciphos non deauratos et qui non sunt de ita fino argento, ponderis circa quolibet unus marche.

Item unam sedem ad sedendum. Item magis unam aliam sedem. Item duo landeria et unam palletam ferri pro cooperiendo ignem, item unum bancherium et est sciendum quod

Digitized by Google

nobilis Glauda uxoris dicti Johannis Vuagniardi (*le fils aîné du défunt*) asserit dictum archibam (*sic*) esse suum.

Item in aula prope dictum cameram : primo tria scagna. duas mensas sapini et quatuor tritellos nucis, unam parvam scalam. Item unam parvam raysam (*scie*) et unum terebrum (*tarrière* ou *percerette*), item duas alias acochetos pro buffeto, item unum challiet bussum, unum coopertorium barracatum, item unum cutrippointaz pauci valoris, item in eodem challiet duas alias parvas culcitras. Item unum eschiephoz antiquum et unum veru (*épieu, broche*) ferri.

Item in alia camera retractus Johannis Vuagniardi primo unum magnum challiet cum una culcitra, uno pulvinali et tribus coopertoriis pagni barracati una cum duobus linteaminibus duarum telerum *(sic)* cum dimidio (*2 lés et 1/2*) et uno alio duarum telarum cum dimidio pauci valoris. Item in eadem camera unum coquipendium. Item unum alium parvum challiet cum una culcitra et duobus pulvinalibus ac duobus coopertoriis barracatis et duobus linteaminibus pauci valoris. Item unam archam nucis in qua sunt multe res nobilis Glaude uxoris dicti Johannis. Item duo venenabula (*sic*) : pour *venabula*, épieus de chasse) unam jovellisiam (*sic* : *javeline*), item dimidium celum unius lecti album cum certo operagio foliagii (*certain travail en feuillages*).

Item in alia camera ante et prope predictam cameram duos challiet.

Item in superioriiporte dicte domus, primo duas antiquas mallas pauci valoris, item unum bahuz pauci valoris, unum muelloz (*moule*) ad componendum candelas, item tres quartos cuerachiarum (*cuirasses*) et unam sellam armorum, item unam sellam et unum frenum equi pro mulieribuz quem dicta domina Johanneta asserit esse suam. Item unam sellam muli garnitam de ossibus sive alio garnimiento. Item unam grossam cordam ingenii. item duas garnisiones equorum deauratas et uno freno equi apposito in testeria unius dictarum.

*
* *

L'inventaire des Tours finit ici : il reprend pour les meubles d'une autre maison du défunt au diocèse de Fribourg ou Lausanne.

Item in domo dicti quandam domini Roberti, de Castello Sancti Dyonisii in Francia (*chastel de Saint-Denis en France*) primo in camera nostra supra stupham unum challiet garnitum duobus culcitris antiquis modici valoris. Item quinque coopertoria pagni barracati, item unum copertorium pagni

Digitized by Google

diversorum colorum pauci valoris ; item duo copertoria diversorum pagnorum modici valoris, una forrigniam (*fourre*) culcitre modici valoris, item octo mape canapi tam bone quam prave. Item quatuor servietes canapi tam bone quam etiam prave. Item unum gausapia canapi tam bona quam prava. Item duos cartelletos ad sedendum sergie diversorum colorum. Item tres alios parvos carrelletos modici valoris. Item septem linteamina canapi duarum telarum. Item alia septem linteamina canapi duarum telarum cum dimidio modici valoris. Item viginti quatuor scutellas stagni. Item sex discos stagni, item septem pitersos stagni de quorum unus est pravus et modici valoris. Item tres magnas ollas metalli, tres alias ollas metalli minores, unam parvam peroletam cupri. Item unum eschaudiou metalli pauci valoris, item unam conchiam eris. Item unum tripperium ferri modici valoris, unam parvam caczatam cupri. quatuor candelabra ferri, unum landerium ferri modici valoris, item unam mensam sapini, duos escochet (*pièces de drap* ??) duo stagna, duas formas lecti et duas forrignias culcitre.

Item in stupha dicte domus primo unam mensuram sapini, duos tripodes, unum stagnum modici valoris. Item unum veru (*broche*) ferri pauci valoris.

Item in quoquina prope dictam stupham primo unum challiet, unum tritorium (*mortier*) garnitum pistello (*pilon*) unum coquipendium, unum archam sapini modici valoris. Item unum archibant sapini ferratum quatuor sparris ferri.

Item in quoquina parva dicte domus primo unum coquipendium et unum parvum lauderium ferri.

In magna aula dicte domus unam carderiam (pour *calderia,* chaudière) cupri et unum archam pauci valoris.

Item in camera juxta dictam stupham primo duos challiet garnitos duabus culcitris et duabus pulvinaribus, item unam archam sapini cum clave claudentem et unum tabullatum ad ludendum cum alleis (*une table à jeu avec ses dés*).

Item in socturno dicte domus primo quoddam armarium sapini, item unam magnam archam sapini, unam parvam tinam. duo eoquipondia, unum Jhesum ferri et duo grossa negocia ferri ad aliquid pondendum.

Item in camera supra parvum stabullum duos challiet et unum parvum pulvinal.

Item in grangia dicte domus primo sex vachas, tres mojonos et duos parvos victulos.

Digitized by Google

Item in domo dicti quondam domini Roberti de Viviaco (*dans sa maison de Vevey*).

Primo in socturno dicte domus unam delueriam (*doloire*) ferri et unam giellam (*gerle*).

Item in socturno anteriori dicte domus primo unum torquear (*pressoir*) garnitum, item duas tinas sapini, item duo dolia magna et pauci valoris, item unum rastallerium (*râtelier*) et unam murgeriam (*amas de pierres* ??).

Item in superiori parte dicte domus unum magna scalam.

(Suivent les intitulations des parchemins trouvés dans les arches.)

Certifié conforme à l'original existant dans mes archives de Thuyset, le 17 août 1898.

De Foras.

M. TAVERNIER

Dans les annales des études historiques de notre département, et même dans celles de la Savoie tout entière, l'année 1899 doit être marquée d'une boule noire. Elle a vu, en effet, disparaître trois de nos meilleurs chroniqueurs : MM. Pettex, Tavernier et de Foras.

L'éminent auteur de l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie* devant avoir une notice à part, il nous reste à dire quelques mots de M. Pettex, qui fut un des premiers abonnés de la *Revue savoisienne*, et de M. Tavernier, qui était, depuis plusieurs années, un de nos membres correspondants.

L'abbé Jean-Marin Pettex, mort, le 10 février, curé de Marignier en Faucigny, consacra tous les loisirs que lui laissait le ministère des âmes, à étudier l'histoire de son pays, spécialement celle des paroisses qui lui furent confiées. Il n'a guère publié que des brochures, savoir une *Notice sur le curé Besson,* dont les Mémoires sont toujours consultés avec fruit; une statistique du diocèse ; enfin le récit de la première expédition des Luzernois à travers le Chablais, qu'il lut au Congrès de Thonon ; mais il laisse dans ses cartons les éléments d'une monographie de Saint-Gingolph, des éphémérides religieuses et de précieuses notes avec de nombreux documents sur diverses localités, notamment sur la vallée de Flumet.

Hippolyte-Joseph-Guillaume Tavernier, issu d'une famille

Digitized by Google

venue du Haut-Chablais à Samoëns, naquit dans cette dernière localité, le 20 avril 1830, de Joseph Tavernier et de Claudine-Bernardine Musy. Après quelques années passées au collège de La Roche, Hippolyte résolut d'embrasser la carrière de la magistrature, et se rendit à Turin pour y suivre un cours de droit.

Revenu au pays natal avec le titre de docteur (25 juin 1855), il fit son stage à Chambéry chez l'avocat Greyfié, et fut ensuite nommé juge du mandement de Taninge par patentes royales du 26 septembre 1858, confirmées par décret impérial du 7 novembre 1860.

Le gouvernement ombrageux du 4 septembre mit notre juge de paix en disponibilité; mais on ne tarda pas à lui rendre ses fonctions qu'il remplit jusqu'à la fin de l'année 1898.

Sentant alors sa santé faiblir, il fit valoir ses droits à la retraite en résistant aux supplications réitérées de ses supérieurs, qui tenaient à conserver un si bon fonctionnaire.

Durant les quarante années qu'il occupa les fonctions délicates de juge de paix, ce magistrat sut en effet toujours appliquer les règles de la justice sans blesser la charité; il fit plus de conciliations qu'il ne rendit de jugements. Aussi est-il parti aimé et regretté de tous.

« C'était, m'écrit-on, l'homme foncièrement catholique, accomplissant simplement et fièrement ses devoirs de chrétien, ne manquant jamais un exercice du culte, et lisant chaque soir, en famille, la vie du saint du jour. »

M. Tavernier n'était pas seulement un homme aimable, un juge intègre, un chrétien exemplaire, il était en même temps un ardent patriote. Il aimait passionément son pays, particulièrement la belle vallée du Giffre dans laquelle il coula paisiblement ses jours.

C'est à étudier l'histoire de cette vallée qu'il consacra tous les instants que ne réclamaient point ses devoirs de juge ou de père de famille. Non content de lire ce qui avait été publié, il compulsa toutes les sources inédites : archives communales, vieux parchemins et papiers de famille, registres paroissiaux et minutes de notaires, tradition orale, il dépouilla tout avec une patience de bénédictin.

Le premier jet sorti de sa plume est un poème d'environ 360 vers sur le *Gros Tilleul* de Samoëns. Dans cet opuscule, qu'il publia en 1856, à son retour du Piémont, M. Tavernier chante cet arbre séculaire dont s'enorgueillit le chef-lieu de la

Digitized by Google

vallée, décrit les scènes tour à tour gaies ou tristes dont il a été témoin, et passe en revue les personnages remarquables qui se sont promenés à son ombre.

Sept ans plus tard, il édita deux chansons patoises en les accompagnant d'une traduction et d'une notice sur leur auteur, J.-F. Ducros, de Sixt.

Il s'écoula dès lors une longue période, pendant laquelle M. Tavernier cessa de publier, mais ne cessa point d'amasser et de coordonner des matériaux. Quand ce travail fut achevé, les publications se succédèrent avec une rapidité étonnante.

Voici d'abord les *Premières Franchises de Saint-Jeoire*, d'après le texte original, parues en 1885.

Viennent ensuite : la *Monographie des Gets et de la Côte-d'Arbroz*, 1886, 122 pages in-4°;

Taninge et ses Environs, 1888, 164 p. in-8°;

La Confrérie de Saint-Nicolas à Samoëns et à Taninge, 1889, 80 p. in-8°;

Mieussy, mémoire descriptif et historique, 1890, 120 p. in-8°.

Histoire de Samoëns de 1167 à 1793, 1892, 288 p. in-8°.

La *Monographie des Gets* est insérée dans les *Mémoires de l'Académie salésienne*, et les quatre dernières études dans les *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*. De celles-ci, nous possédons un tirage à part.

Dans ces monographies, l'auteur suit habituellement le même plan. Après un coup d'œil sur le chef-lieu de la localité, ses monuments et les souvenirs qu'ils rappellent, il promène son lecteur à travers les hameaux, les monts et les vallées, signalant au passage les villas et les manoirs avec le nom de leurs propriétaires successifs, la nature du sol, les plantes rares, les cours d'eau, les légendes, sans oublier de discuter l'étymologie des noms de lieux. Le tout se termine par de nombreuses chartes et documents inédits.

Cette méthode, qui nous paraît très bonne, fait qu'on lit M. Tavernier avec un intérêt soutenu. Une seule fois, cet auteur s'en est départi, c'est pour son *Histoire de Samoëns*. Dans celle-ci, il s'est appliqué à suivre rigoureusement l'ordre chronologique, en signalant au fur et à mesure tous les faits religieux, civils et autres : ce qui donne à son travail l'allure d'annales historiques plutôt que d'une histoire. Mais il rachète cela par une telle érudition, une telle abondance de faits inédits, qu'on en oublie l'aridité de la trame.

M. Tavernier avait à peu près achevé la monographie de

Digitized by Google

toutes les communes du bassin du Giffre ; il ne lui restait plus à faire que celle de la grande et pittoresque vallée de Sixt. Pourquoi ne l'a-t-il pas écrite ? Jugeait-il ses matériaux insuffisants ? N'a-t-il pas voulu plutôt, par condescendance et par humilité, laisser le soin de publier cette monographie à un prêtre de Sixt qui en avait manifesté l'intention ? Quoiqu'il en soit, nous regrettons cette détermination, d'autant plus que le prêtre dont il s'agit ne pourra peut-être, faute de santé, exécuter son projet.

Nous avons un autre regret à exprimer, c'est que dans les études publiées, l'auteur ait volontairement négligé d'utiliser des renseignements précieux qu'il avait péniblement amassés. C'est ainsi qu'il a réservé l'histoire religieuse de Taninge pour une brochure spéciale qui n'a pas vu le jour, que le plus souvent, notamment pour Samoëns, il s'est arrêté à la Révolution française. Craignant sans doute de froisser l'amour propre des familles dont les ancêtres s'étaient compromis à cette époque, ne voulant point d'autre part trahir la vérité, il a préféré se taire. Bien que nous comprenions la valeur des raisons qui l'ont guidé, nous ne regrettons pas moins que de riches et précieuses notes risquent ainsi d'être perdues pour l'histoire.

Malgré ces lacunes volontaires, M. Tavernier mérite, en toute vérité, le titre *d'historien de la vallée du Giffre.*

Depuis l'apparition de l'*Histoire de Samoëns,* notre vaillant chroniqueur laissa reposer sa plume. De temps à autre cependant, il envoyait encore à la *Revue savoisienne* quelques pages intéressantes. C'était, en 1894, un article sur la famille *Puthon,* originaire de Saint-Sigismond-sur-Cluses, dont un rameau établi en Lorraine et anobli en 1786, a produit F^s^-Alfred Puthon, inspecteur général des forêts, mort récemment à Nancy, et dont un autre, émigré en Autriche, est représenté de nos jours par le baron Victor Puthon, gouverneur de Lintz. L'année suivante, c'était un article sur la famille Jay, de Mieussy, de laquelle est sorti le P. Claude Jay, l'un des premiers et des plus illustres membres de la Compagnie de Jésus.

M. Tavernier, pieusement décédé le 4 novembre dernier, n'est pas mort tout entier. Son souvenir restera cher à tous ceux qui l'ont connu, mais spécialement aux habitants de cette vallée du Giffre dont il a si bien décrit les beautés et fait revivre les illustrations.

J.-F. G.

Digitized by Google

LE CURÉ CHEVALIER

En 1603, un imprimeur de Thonon, Marc De la Rue, fit imprimer une *Chanson nouvelle, pour réplique*[1] :

> Rebelles Genevoisans,
> Artisans,
> Vous voulez faire des princes...

De nos jours, cette chanson a été reproduite deux fois ; par M. Jules Vuy : *Une Chanson sur l'Escalade, publiée avec un avant-propos*, Genève, lib. Trembley, 1882, VIII et 4 pages ; — et par M. Louis Dufour-Vernes : *Un Procès de Presse en 1603*, dans le *Bulletin de l'Institut genevois*, tome XXXII, pages 75 à 103.

Marc De la Rue, qui avait eu l'imprudence de venir à Genève et d'y distribuer des exemplaires de sa chanson, y avait été arrêté. Dans les deux premiers interrogatoires auxquels il fut soumis, le 10 septembre 1603, il a dit et répété qu'il avait ouï dire que l'auteur de sa chanson était un prêtre, monsieur Chevalier, demeurant à Saint-Cergues (au pied des Voirons).

La chanson elle-même n'est ni plate, ni banale ; et l'auteur mérite un court article dans l'histoire littéraire de la Savoie. Mais on n'est pas encore en mesure d'écrire ces quelques lignes : il faudrait d'abord débrouiller un petit problème. Il semble que le clergé savoyard de cette époque ait compté deux ecclésiastiques du nom de Chevalier : Claude et Gaspard ; et le curé de Saint-Cergues n'était ni l'un ni l'autre.

Charles-Auguste de Sales, dans la vie de son oncle, dit en effet qu'au 25 octobre 1600, la cure de Saint-Cergues avait été donnée à François Thabuis ; et M. l'abbé Gonthier, qui a eu l'obligeance de faire quelques recherches à ce sujet, m'écrit que Thabuis occupait encore cette cure en 1627.

A plus d'une reprise, Charles-Auguste de Sales mentionne[2] Claude Chevalier, d'Annecy. Il avait fait ses études à l'Université de Louvain. A son retour, il soutint des thèses sous la pré-

1. *Pour réplique...*, parce que cette *Chanson nouvelle* était une réponse à une chanson génevoise :

> Sus qu'on chante, Genevois,
> D'une voix
> Cette belle délivrance...

Les deux chansons ont le même air ; et les stances, la même forme métrique.

2. Edition Vivès, t. I, pages 82, 176, 177, 190, 301.

Digitized by Google

sidence de saint François de Sales. Il fut appelé à prêcher à Annemasse, lors de la célébration des Quarante-Heures (septembre 1597). Quelque temps après, il fut chargé de l'église paroissiale de Bellevaux, et saint François alla lui-même le mettre en possession ; Charles-Auguste de Sales a raconté l'accueil malgracieux que leur firent les villageois. Néanmoins, dans une lettre à Claude Marin, du 6 août 1598, saint François disait : « Il serait bon que M. Chevalier, qui a commencé à Bellevaux, poursuivît. »

Quelques années plus tard, nous retrouvons Claude Chevalier parmi les membres d'un synode tenu le 2 octobre 1603 dans l'église des Cordeliers d'Annecy ; il figure parmi les chanoines de Notre-Dame de Liesse, avec le titre de chantre. Il occupa ces fonctions jusqu'à sa mort, arrivée en 1615.

M. l'abbé Gonthier, qui me communique ces derniers renseignements, m'écrit aussi que, d'après les archives de la cure de Fessy, Gaspard Chevalier fut pourvu le 21 août 1601 de l'église paroissiale de Fessy et de Lully son annexe ; et mis en possession le 8 octobre suivant. Il résigna ce bénéfice le 3 octobre 1603 ; à cette occasion, il est qualifié théologal de la cathédrale de Belley.

Notons que d'après Charles-Auguste de Sales (I, 301) c'est à *Claude* Chevalier que serait échue en 1601 l'église de Fessy. — Notons d'ailleurs que dans son premier interrogatoire, De La Rue a parlé d'un prêtre « demeurant *à* Saint-Sergue, nommé monsieur Chevalier ». Il a dit dans le second : « un prêtre nommé M. Chevalier, demeurant *près* Saint-Cergier ». Le village de Fessy est assez près de Saint-Cergues. Bellevaux en est beaucoup plus éloigné.

Claude et Gaspard sont-ils un seul et même personnage ? Je ne sais, et je crois que le plus sage est de conclure à un plus ample informé. Il doit être possible de trouver de nouveaux renseignements. Eugène RITTER.

NOTES ET DOCUMENTS SUR LA VIE PRIVÉE

Contrat passé entre deux barbiers d'Annecy en 1555, d'après le minutaire Deservetaz conservé aux Archives de la Haute-Savoie, E, 447 (folio 168) :

« Maitre Jehanton Regnaud, cirurgien, bourgoys d'Annecy, d'une part, et honorable Jehan Boniface, de Genney auprès de Lyon, cirurgien, d'aultre part... font entre eulx les pasches...

Digitized by Google

suyvantes : et premierement, ledict Jehan Boniface se afferme et conduyct avec ledit Jehanton Regnaud ad le servir loyaulment, justement et prodhement, procura *(sic)* son proffit et eviter son dommaige comme ung bon serviteur doibt servir son maystre tant en la buttique dudit Jehanton que aultre part laz où serat requis, estant ledit Jehanton hors de ce pays, layssant tous ses utils et meubles entre les mains de Claude sa femmes, desquels util, ferrement, extencille et aultres besognes servant et convenables tant barberie que cirurgeries en pourrat jouyr et soy ayder tantesfoys et quantes ils en aurat de besoing, et iceulx utensils luy servir communiqués quant en sera requis au moyen que serat tenus comme ainsi le promect iceulx meubles preserver, garder et regir loyalement comme appartient, et en rendra bon et loyal compte; davantage, par le temps soubs mentionnés ledit Jehanthon sera tenus fournir un lict audit Jehan Boniface avec ung aultre serviteur que ledict Jehanton lez auquel lyct coucheront par ensemble lesdits deux serviteurs dans la mayson dudit Regnaud honestement comme appertient. Item, que tous prouffits, utilités et avantaiges que ledit Jehan Boniface porroit faire et avoir au respect des choses sus escriptes parviendront par la moytié audit Jehan Boniface et l'aultre moytié audit Jehan Regnaud, duquel prouffit en seraz tenus en rendre bon compte de ce qu'il recepvraz toutesfoys et quantes en sera requis... reservé... tous ses sallayres que luy pourront competer et appartenir à cause de la barberie et aultres choses qu'il porroit fere pour les reverends seigneurs les priour, religieux et couvent de S. Dominique d'Annessy, lesquels serat tenus servir tout ainsi que ledit Jehanton est tenus fere et ha promis sans de ce en prendre aulcun emolument ne prouffit; item, que toutes drogues et aultres medicines desquels conviendra en user se prendront pour common sçavoir est ung chascun de eulx payra la moytié ; item, que ledit Jehan Boniface serat tenus sur sa moytié fere sa despense de mijallie : et c'est par le temps et d'huy au dernier jour du moys de fevrier ;... Et demourant ledit Regnaud en ceste ville d'Annessy, ledit Boniface prendra en gayge et sallaire pour chascun moys 15 sols monnoie Savoye et de la moytié de sondit prouffit des brattique que ferat, et ledit Jehanton luy fera sa dispense de mijaillie suyvent la dispense qu'il a accoustumé de fere en sa mayson... »

Digitized by Google

GLANES

L'Académie du Var célébrera en novembre 1900, l'anniversaire de son centenaire. Elle ouvre, à cette occasion, un *Concours littéraire* sur les matières suivantes :

1° Poésie française : *Toulon et sa Rade* (maximum 300 vers).

2° Prose française : *Grèce et Provence*, légende ou histoire (maximum 600 lignes).

3° Poésie provençale : *Un Jour d'Eté dans un Mas de Provence* (maximum 300 vers).

4° Histoire locale : *La Chapelle de N. D. de Bonne-Garde,* avec étude historique sur le mas et les romérages de Provence.

5° Archéologie, Monographie avec plan d'un monument de la période sarrazine, existant ou ayant existé dans Toulon ou le département du Var.

6° Géographie : *Tableau synthétique* de l'empire colonial de la France.

Les prix consisteront en objets artistiques de valeur.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Président de l'Académie du Var, au Musée-Bibliothèque, à Toulon.

Pleurs d'Automne

Quelle parure d'or aux rameaux dépouillés
Sème la bise sur la terre endolorie ;
Quels joyeux souvenirs d'inquiétude mouillés
Effeuille le passé de notre âme flétrie !

Devant la nudité des coteaux frissonnants,
Le soir expire aux plis d'un linceul d'améthyste ;
Nos rayons de bonheur en reflets de couchants
S'éteignent lentement dans l'ombre du cœur triste.

Ciel de terre et ciel d'âme ont leurs échos muets ;
La brume grise tout de sa mélancolie ;
Les arbres amaigris ont des gestes fluets :
On sent quelque part comme un être à l'agonie.

Et la pluie en sanglots fond désespérément
Sur la difformité pitoyable des plaines
Et de nos cœurs trop pleins, vers le ciel inclément,
Jaillit enfin le flot de nos douleurs humaines.

Charles MARTEAUX.



Appel

C'est au salon muet un soir de lassitude.
Comme un soleil d'automne en mon cœur s'est couché
L'Idéal attristé voilé de solitude
Et mon piano meurt de n'être pas touché.

Pour revivre il attend de vous, magicienne,
L'œil d'or où s'éclaircit le mystère des sons
Et le geste qui fait de la musicienne
Une prêtresse d'art d'angéliques façons.

Sur ses plaques d'ivoire où languit le silence,
Que le verbe endormi des maitres d'autrefois,
De ses accents divins troublant ma nonchalance,
Ressuscite et réponde à l'appel de vos doigts.

Que leurs âmes sans haine épanchent sur mon âme
Tous les parfums d'un chant spiritualisé,
Aussi doux qu'un baiser de pitié qu'une femme
Met au front de l'ami de souffrance plissé.

J'entendrai moduler au sein du jour qui tombe
Le récit où frissonne en des rythmes lointains
Chagrin d'amour défunt, espoir clos dans la tombe,
Gaité dont rayonnaient leurs pauvres corps éteints.

Le salon s'emplira de voix enchanteresses ;
Ce seront cris de joie ou d'angoisse en forte,
Trilles de rire, accords éperdus en caresses,
Langueurs d'arpèges sur mon cœur réconforté.

Charles MARTEAUX.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Artus Kampf mit dem Katzenungetüm — Eine Episode der Oulgate des Livre d'Artus — Die Sage und ihre Lokalisierung in Savoyen — (Combat d'Artus et d'un chat monstrueux — Un épisode du Livre d'Artus — La légende et sa localisation en Savoie), par E. FREYMOND ; Halle, 1899, 87 p. in-8°.

Dans cet ouvrage, M. Freymond étudie une légende que l'on retrouve sous des formes diverses dans plusieurs romans du

moyen âge, appartenant au cycle d'Artus et qui offre la particularité d'avoir pour théâtre une région de la Savoie.

Dans une première partie, l'auteur énumère les divers documents, manuscrits et anciennes éditions, tant françaises qu'étrangères du *Roman* ou *Livre d'Artus*, dans lequel est relaté l'épisode qui l'occupe. Par une étude comparée, il détermine quelle est la version primitive dont les autres sont dérivées et il reproduit le texte de la légende d'après un manuscrit de la bibliothèque de Darmstadt qu'il considère comme le plus ancien. Voici le fond de la légende :

Artus, ayant remporté une éclatante victoire sur les Romains (entre Langres et Autun, d'après l'auteur), se demande s'il doit revenir ou aller plus loin, et consulte à ce sujet son compagnon Merlin. Celui-ci lui conseille de poursuivre son chemin et d'aller « *entre le lac de Losenne* » combattre un monstre qui désole le pays et dont il lui raconte la merveilleuse histoire : Une nuit, un pêcheur, en jetant ses filets dans le lac, retira de l'eau un petit chat qu'il rapporta et éleva chez lui. Ce chat devint rapidement si fort, qu'après avoir étranglé le pêcheur et sa famille, il s'enfuit dans la montagne voisine et depuis lors il dévore tous ceux qui s'aventurent dans la région. Ce récit décide Artus à aller se mesurer avec le monstre. Arrivé près du lac, il se dirige vers le repaire de l'animal, accompagné de quelques-uns de ses compagnons ; tandis que ces derniers restent cachés, il s'avance seul et engage avec le chat une lutte terrible dont il sort vainqueur. Et, ajoute le conteur, « *depuis ke li chas i ot este occis, vot li rois que li mons estoit apielles mons del lac cuist a nom mons dil chat* ».

Dans la seconde partie, l'auteur examine les nombreux textes d'origine et de dates diverses dans lesquels il est question du combat d'Artus ou d'un autre héros avec un monstre offrant plus ou moins d'analogies avec un chat, et il cherche à démêler l'origine et l'évolution de la légende. Il en trouve les premières traces dans d'anciennes poésies du pays de Galles, puis dans divers romans français, allemands ou anglais, où il est question notamment d'un monstre *Chapalu* ou *Capalu*, qui se rapproche par l'aspect d'un chat ; enfin un grand nombre de romans de tous les pays relatent des légendes rappelant de près ou de loin le récit du *Livre d'Artus*. En réunissant les traits dominants de toutes ces légendes, l'auteur montre qu'elles ont toutes des points communs caractéristiques ; il est curieux,

Digitized by Google

entre autres, de remarquer que tous ces monstres sont susceptibles de métamorphoses, que ce sont, à des degrés divers, des animaux aquatiques ou, tout au moins, que leur existence est corrélative de la présence d'une masse d'eau, mer ou lac. L'auteur, cherchant la signification primitive de la légende, conclut que ces monstres personnifient à l'origine les génies des eaux : du reste, dans des légendes bretonnes et scandinaves, on retrouve cette particularité que les génies des eaux ont la forme de chat.

La troisième partie a trait au théâtre de la légende. Comme on l'a vu, le *Livre d'Artus* nous apprend que le chat a son repaire *au delà du lac de Lausanne, sur une montagne qui depuis a été appelée Mont du Chat*. La première de ces indications, jointe à ce fait que, dans un des romans qui traite de ce sujet (*Le Roman des Franceis*, d'André), Artus combat le monstre « *en la palu* », avait induit l'auteur à penser que le lieu du combat était un ancien quartier de Lausanne appelé *La Palud*. Par des arguments historiques, il démontre l'impossibilité de cette hypothèse. Le conteur a confondu le lac de Lausanne avec un autre et c'est en réalité au bord du lac du Bourget, sur le Mont du Chat, qu'il faut placer le lieu du combat.

Une première preuve est tirée de plusieurs chroniques de Savoie (*Chronique de Savoye*, de Paradin ; *Généalogie des illustres seigneurs comtes de Savoie*, ms. de la bibliothèque de Berne, n° 248 ; *Sabaudorum ducum principumque historiae gentilitiae libri duo*, de Lambert Vanderburch, Lyon, 1595) où l'on relate la fondation de l'abbaye d'Hautecombe au pied du *Mont du Chat Artus*. Ce nom n'apparaît du reste, comme le constate Ménabréa dans son *Histoire municipale de Chambéry*, qu'à partir de 1232 ; auparavant la montagne s'appelait Mont Muni, ou Mons Munitus : or cette date de 1232 coïncide d'une manière frappante avec la date que M. G. Paris attribue au *Livre d'Artus*.

Un autre auteur du moyen âge, le dominicain Etienne de Bourbon, dans son *Tractatus de diversis materiis praedicalibus*, publié entre 1250 et 1260, rapporte une légende dans laquelle le roi Artus est représenté comme un chasseur fantôme, condamné à errer sur le Mont du Chat. Cette légende se retrouve du reste en Angleterre et en Bretagne, dans les mêmes termes, à part l'indication du lieu. Pour compléter la démons-

Digitized by Google

tration, l'auteur cite divers écrivains locaux qui confirment l'origine de la dénomination du Mont du Chat, notamment : Ménabréa : *Histoire municipale de Chambéry* ; Fodéré : *Narration historique et topographique des Couvents de l'Ordre de Saint-François et des Monastères de Sainte-Claire,* Lyon, 1619 ; J.-L. Rochex : *La Gloire de l'Abbaye et Vallée de la Novalèse,* Chambéry, 1670 ; A. Dessaix : *Légendes et Traditions populaires de la Savoie,* Annecy, 1875. Tous ces auteurs rapportent (d'après un certain *Johannes Renerius* ou *Reinerius* dont l'ouvrage est perdu) la légende d'un combat entre un chat monstre et deux chevaliers du roi Artus, *Bérius* et *Mélianus,* combat dont le théâtre est le Mont du Chat. Notons que ces deux héros auraient, d'après certains auteurs, donné leur nom aux villes de Chambéry *(Campoberium)* et Montmélian *(Mons Melianus)*. Enfin l'abbé P. Jullien a recueilli aux environs du Mont du Chat, une légende qui a cours parmi les gens du pays, et qui confirme l'existence sur cette montagne d'un chat monstrueux.

Comment cette légende, originaire du pays de Galles, a-t-elle pu être transportée en France et s'implanter en Savoie ?

On pourrait en chercher la cause dans les relations existant entre les familles de Savoie et d'Angleterre : ces relations sont fréquentes au XIIe siècle et au début du XIIIe siècle. C'est ainsi qu'en 1173 Humbert III de Maurienne négocie avec Henri II d'Angleterre ; Pierre II de Savoie séjourne à la cour d'Henri III d'Angleterre vers 1241. Ces relations ne sont pas sans influence sur l'introduction des romans en France et en Savoie.

Une autre hypothèse est possible. Ainsi que le montrent les anciens itinéraires, la Savoie et en particulier le Mont du Chat, se trouve sur le chemin que l'on suivait au moyen âge pour aller de France en Italie. La légende aurait donc pu être importée par des pèlerins se rendant à Rome.

Ces faits étant admis, comment peut-on expliquer la localisation de la légende au Mont du Chat. Là encore l'auteur hésite entre deux hypothèses.

En premier lieu, l'idée de localiser la légende sur ce point peut résulter du moment auquel se place cet épisode dans le roman. Dans le *Livre d'Artus,* le combat contre le chat se place aussitôt après la victoire remportée sur les Romains. Si on se reporte à l'une des sources de ce roman, l'*Historia regum Britanniae* de Galfrid de Manmouth, on voit qu'après

Digitized by Google

avoir été victorieux des Romains, Artus projette de conquérir le pays des Allobroges, et au moment où il commence à franchir les montagnes *(cum montes transcendere incœpisset),* il est obligé de revenir en arrière : c'est à ce moment que se place l'épisode. Or la première montagne que l'on rencontre sur le chemin alors suivi pour aller de France en Savoie est le Mont du Chat. De ce fait on a pu conclure que c'était là le théâtre de l'exploit.

Une autre hypothèse est que la localisation a été amenée par une ressemblance entre un nom local et le mot *chat* : or il existe près du lac du Bourget un certain nombre de noms qui remplissent cette condition. Au début du XIIe siècle, le lac du Bourget est appelé *lac de Chastillon,* nom qui rappelle le mot *chat.* D'autre part, non loin de là, se trouve le village de *Saint-Jean de Chevelu,* le *col de Chevelu,* les *lacs de Chevelu,* ce qui ressemble au nom du monstre *Chapalu.*

Enfin, pour certains auteurs, notamment Eugène Burnier *(Le Château et le Prieuré du Bourget)* et C.-A. Ducis *(Revue savoisienne,* 1893), le nom de Mont du Chat serait dérivé de *Monsthuates,* nom ancien de la montagne ou d'une localité voisine, dont on aurait fait par altération *Monsthuat, Monstsat* et finalement *Mont du Chat.*

De ces deux hypothèses il n'est guère possible de connaître la vraie : le nom de la montagne peut être une conséquence de la localisation, ou bien au contraire la localisation peut être une conséquence du nom.

Telle est cette étude qui éclaircit le fait assez singulier d'une légende d'origine étrangère, implantée en Savoie ; étude solidement documentée et qui n'a pas été sans difficultés pour son auteur, car, conclut-il, « c'est avec joie que je me vois débarrassé pour toujours de ce chat monstrueux avec lequel je me suis colleté pendant si longtemps ».

GUINIER.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

5563. — Annecy. Imprimerie ABRY.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 4 avril 1900.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

M. Marteaux, excusant le Président empêché, exprime en quelques mots l'émotion ressentie par les membres de la Société en apprenant la mort de M. Aimé CONSTANTIN ; il rappelle l'œuvre philologique entreprise par notre bien regretté collègue et le dévouement dont il fit preuve lorsqu'il fut secrétaire de la Florimontane.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

DE FORAS : Quinze plaquettes relatives à des points controversés de l'histoire de Savoie. (Don de la famille.)

Bulletin mensuel du Syndicat départemental des Sociétés d'agriculture de la Haute-Savoie, 1898 et 1899. (Don de l'auteur.)

Revue de l'Industrie laitière, par SALLAZ, GRANDVOINET et BOIRET, 1re année, 1899. (Don de M. Boiret.)

Chansons faites en 1815 au moment où Annecy fut rendu au royaume de Sardaigne. (Don de J. Serand.)

J. CORCELLE : *Les Boers et le Transvaal.* (Ext. du *Bull. Soc. Géog. de l'Ain.*)

La Société décide en réponse aux demandes qui lui ont été adressées par la *Tradition* et les *Annales Dauphinoises*, de faire l'échange de ses publications avec ces *Revues* pendant un an à titre d'essai.

M. Gonthier attire l'attention sur l'envoi fait par M. F. Buffet de son vocabulaire du *Mourmé* de Samoëns, remanié selon ses indications et celles de M. Constantin. Des remerciements sont adressés à l'auteur de cet intéressant travail.

M. Marteaux fait la communication suivante :

« Beaucoup de cours d'eau, en France et ailleurs, portent des noms d'animaux. Les anciennes populations de notre sol les désignaient ainsi tout naturellement, soit parce qu'elles les voyaient fréquentés par certaines espèces animales, soit parce que leur manière de couler semblait reproduire l'allure ou le cri de bêtes connues. M. d'A. de Jubainville regarde comme ligure *Lupia*, cité par Strabon, VII-1, aujourd'hui la Lippe,

Digitized by Google

affluent du Rhin, auquel on peut comparer le lat. *Lupus*, maintenant le Loup (Alpes-Marit.). Nous avons conservé d'autre part le mot gaulois **bebros*, nom de la bièvre ou castor, retrouvé dans les cours d'eau *Bebronna*, la Brevenne (Rhône) et **Bebro* ou *Bevro*, d'où le Bouvron en Meurthe-et-Moselle et le Brevon en H^te^-Savoie. Les Romains ont usé du même procédé, car *lutra*, loutre, est au VIIe s. le nom de la Lauter et *vulpis*, renard, celui de la Vésubie dans la Table de Peutinger. En H^te^-Savoie, on peut faire remonter à l'époque romaine le nom du Risse, affluent de l'Arve, en 1103 *Ressia*, prononcé et écrit aussi Riche, *Richieria* en 1113 (Reg. gen.), du lat. *ericia*, *ericius*, hérisson et qu'on devrait écrire l'Erisse; puis le nom de son affluent, le Risson pour l'Hérisson, à comparer avec Hirson (Aisne), *Ericio* en 1136. Notons aussi l'existence au XIIIe siècle d'un *Ludovicus de Rissono* (*A. G.*, V, p. 284) dont l'origine remonte sans doute aussi à un nom de lieu *Ericio* qui est peut-être celui du torrent même. De son côté *ursina*, dérivé de *ursus* et connu d'après le composé *vallis ursina*, Vallorcine, reparaît dans l'Ursine, torrent à Bernex, de même que *ursario*, dans l'Urzeron, appelé aussi la Petite-Morge (Crempigny). Ces sortes d'appellations ont été également en usage au moyen âge, alors que beaucoup de ruisseaux ou de petits torrents restaient innommés. De cette époque date l'origine du Cabrier, *caprarius*, et du Seingle, *singulus*, dans le Gard, et en H^te^-Savoie, celle de la Rate, petit nant à Cruseilles et hameau près de Moye. On trouverait certainement en cherchant bien d'autres exemples de ce genre. »

M. Bruchet lit une note qui sera publiée, permettant de fixer la date de la mort du comte de Genevois, Pierre II.

Le même entretient la Société des récentes découvertes qu'il a faites aux Archives de Turin, notamment celle des adresses rédigées par les curés des paroisses de la Savoie que le traité du 30 mai 1814 avait laissées à la France, adresses portant la signature ou le nom des habitants favorables à l'annexion de ces paroisses au royaume de Sardaigne.

Le roi, désireux de recouvrer intégralement la Savoie, suscita, pour faire impression sur le Congrès de Vienne qui allait partager entre les puissances les dépouilles de Napoléon, un plébiscite dont le clergé eut la direction. D'après le tableau récapitulatif de ce plébiscite, qu'aucun historien ne paraît avoir soupçonné, le marquis d'Oncieu le 28 août 1815, déclare que sur 27.259 chefs de familles consultés, appartenant aux parois-

Digitized by Google

ses savoisiennes, restées françaises, il y a eu 820 votes seulement favorables à la France ; 26.439 électeurs demandent à rentrer sous la domination des rois de Sardaigne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint, Max Bruchet.

Séance du 9 mai 1900.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire dépouille la correspondance.

Notre confrère M. Corcelle adresse la note suivante :

« Dans le procès-verbal de la séance du 9 février 1900, il est fait mention d'un récit de l'expérience aérostatique faite à Chambéry le 22 avril 1784, expérience dans laquelle Xavier de Maistre joua le rôle principal. Le titre de l'opuscule est *Lettre de l'Hermite du Nivolet*. Il ne peut être attribué à Xavier de Maistre.

« Trois pièces se rapportent à l'expérience aérostatique : elles existent dans l'édition originale à la bibliothèque de Chambéry. Elles étaient oubliées depuis longtemps, lorsqu'un chercheur bien connu à Annecy, J. Philippe, eut l'idée fort heureuse de les rééditer. La brochure parut en 1874 : elle est intitulée *Les premiers Essais de Xavier de Maistre* (Annecy, imprimerie Dépollier, L'Hoste libraire). Elle contient outre le récit ci-dessus indiqué : 1° le prospectus de l'expérience aérostatique de Chambéry ; 2° lettre de M. de S. à M. le comte de C., off. dans la Légion des Campements, contenant une relation, etc.

« Ces deux morceaux appartiennent seuls à X. de Maistre. J. Philippe attribue l'autre, d'accord en cela avec Grillet, à un religieux du nom de Domergue. Il suffit du reste de lire la lettre de l'Hermite, pour voir qu'elle est l'œuvre non pas d'un ennemi de Xavier, mais d'un malin personnage, qui exerce sa verve caustique aux dépens des aéronautes malheureux du 22 avril 1784. Xavier de Maistre, qui n'aimait guère les censeurs, prit du reste gaiment sa petite mésaventure, et il fut le premier à rire des plaisanteries de l'Hermite (s. p. 65). »

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants dont l'acquisition a été votée à la dernière séance :

Digitized by Google

Cibrario : *Studi storici,* Torino, 1851, 2 vol. in-8°.
Wurstemberger : *Peter der zweite, graf von Savoyen,* Bern, 1857, 4 vol. in-8°.
Perrero : *Gli ultimi reali di Savoia del ramo primogenito ed il principe Carlo Alberto di Carignano,* Torino, 1889, in-8°.
Baux : *Histoire de la Réunion à la France des provinces de Bresse, Bugey et Gex sous Charles-Emmanuel Ier,* Bourg, 1852, in-8°.
Sclopis : *Degli Stati generali e d'altre Istitutioni politiche del Piemonte e della Savoia,* Torino, 1851, in-4°.
Nani : *I primi Statuti sopra la Camera dei Conti nella Monarchia di Savoia,* Torino, 1881, in-4°.

M. Bruchet communique les conclusions d'une intéressante découverte faite par M. Couderc, de la Bibliothèque nationale, qui permet de fixer, d'après des chants de deuil composés à la prière de Guillaume Fichet, en l'honneur de son frère Jacques, le lieu de naissance du célèbre introducteur de la typographie en France. M. Couderc donne la preuve de ce qui n'était avant sa découverte qu'une supposition : Guillaume Fichet est né au Petit-Bornand. Un compte-rendu de sa brochure paraîtra dans la *Revue.*

Le même dépose de la part de M. L.-E. Piccard la copie de l'hommage rendu au comte de Savoie, le 12 sept. 1284, par Jean d'Hauteville, chevalier, pour sa maison forte *de Alta Villa,* par acte passé à Chambéry, devant l'église des frères mineurs, par le notaire Pierre d'Apremont, en présence d'Humbert *de Bozesello,* chevalier, Humbert de Lurieu, chevalier, François d'Hauteville, Pierre Bonivard, bourgeois de Chambéry, Aynard de Cordon et Richard de Pontverre.

Le même communique une lettre du curé de Bossey en date de 1821, faisant un intéressant tableau des charges publiques dans un village de Savoie, à la fin du xviiie siècle. Ce document sera publié dans la *Revue.*

M. Marteaux présente la copie d'une inscription trouvée à Mésigny, au lieu dit à la Mure, et non à la Mare comme l'écrit la carte de l'Etat-Major. C'est la deuxième recueillie depuis dix ans en Haute-Savoie ; malheureusement elle est très incomplète et se réduit à deux moitiés de noms au génitif. M. Espérandieu, successeur du regretté Allmer dans la direction de la *Revue épigraphique,* à qui il l'a communiquée, y voit les surnoms *Junior* et *Senior,* le premier, celui du fils, s'opposant à celui du père, bizarrerie qui n'est pas sans exemple. Cette inscription funéraire se restituerait donc : *D. M.* | *Junioris* | *Senioris* | *fil(ii)* | *piiss(imi).* La troisième ligne n'offre en effet

Digitized by Google

que la partie supérieure de deux lettres, probablement PI. Il reste à la fin de la première des traces d'un encadrement à triple filet. C'était un bloc en calcaire dur blanchâtre, bien poli sur la face antérieure ce qui lui donnait l'aspect du marbre ; il n'en reste plus qu'un débris ayant comme dimensions irrégulières, haut. 0^m18, larg. 0^m28, ép. 0^m20. Les lettres, hautes de 0^m06, allongées, un peu grêles d'aspect, mais soignées, paraissent dater du IIe siècle :

////NIORIS
////NIORIS
//////PI////

Ce débris a été exhumé, au début de l'année, dans son jardin, par M. Guillot, à quelque distance d'un mur et au milieu de fragment de tuiles à rebord. Le propriétaire le cèdera volontiers au Musée avec un poids d'argile.

Le même remet pour le Musée, de la part de M. Picon, pharmacien, une monnaie de la colonie de Nîmes aux têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa ; elle a été ramassée dans son jardin, au hameau de la Combe, près de Choisy.

MM. Serand et **Le Roux** demandent de décerner à M. André Theuriet, le diplôme de membre honoraire. Ils rappellent que l'éminent écrivain a droit à notre reconnaissance, pour le concours qu'il a bien voulu nous accorder au cours de l'active campagne engagée depuis plusieurs années, dans le but d'obtenir le classement du Palais de l'Isle au nombre des Monuments historiques. On n'a pas oublié, en effet, le vibrant article que M. Theuriet écrivit dans un grand journal quotidien de Paris, pour la défense de l'édifice menacé. Aussi, à l'unanimité, tous les membres présents nomment par acclamation M. André Theuriet, membre d'honneur de la Société Florimontane.

M. Bruchet propose comme membre honoraire M. le baron Antonio Manno, membre de l'Académie des sciences de Turin. Il rappelle l'intérêt qu'il a porté à la Florimontane en complètant les collections de notre Bibliothèque savoisienne, par le don des intéressants volumes de la Bibliothèque historique italienne, publiés par la *Regia Deputazione di Storia patria di Torino*, dont il est le distingué secrétaire. La Société, en accueillant à l'unanimité cette proposition, est heureuse de remercier M. Antonio Manno de sa sympathie et saisit cette occasion de lui exprimer sa gratitude pour la bienveillance

Digitized by Google

qu'il a témoignée à nos travailleurs en leur facilitant à Turin l'accès des Archives et de la Bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 20 juin 1900.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Président prononce l'allocution suivante :

« Notre collègue de la Société Florimontane, M. l'Archiviste départemental Bruchet a été nommé officier d'académie au Congrès des Sociétés savantes, qui a eu lieu dernièrement à Paris. Si notre Société suivait les traditions académiques, je devrais énumérer, dans un discours, tous les titres de M. Bruchet à la distinction qu'il a si bien méritée : Ses travaux intelligents pour le développement de nos archives départementales ; ses recherches intéressantes sur l'histoire de la Savoie qui fait maintenant partie intégrante de l'histoire de France ; ses mémoires sur l'instruction publique et sur le cadastre des Etats Sardes ; ses études sur le règne mouvementé de Victor-Amédée II, d'après des documents inédits puisés dans les archives de Turin. Et quand je vous aurais entretenu de tous ses travaux, de son dévouement sans bornes à notre pays qu'il a fait en quelque sorte sien par droit de conquête, je ne vous aurais rien appris sur ses divers mérites historiques, que vous connaissez aussi bien et mieux que moi.

« Je dirai donc simplement à notre cher bibliothécaire M. Bruchet, que tous ses collègues de la Société Florimontane, qui ont pour lui les mêmes sentiments d'estime et de sympathie, lui adressent leurs plus vives félicitations. »

En remerciant ses collègues, **M. Bruchet** est heureux de leur donner l'assurance que cette distinction accordée à un membre de la Florimontane est une nouvelle preuve de l'intérêt témoigné par les Membres du *Comité des Travaux historiques* aux publications de la Société.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre à lui adressée par M. Clerc Joseph, instituteur à Esserts-Esery, qui s'occupe depuis longtemps avec une louable ardeur de rechercher des

Digitized by Google

documents archéologiques et historiques en vue d'une monographie de sa commune.

« Vous avez manifesté l'intention de venir à Reignier vous documenter en vue de l'élaboration d'un ouvrage, et aussi, pour fouiller le dolmen des Rocailles et l'emplacement de celui de Pers-Jussy, détruit en 1864. Je crois pouvoir vous affirmer, — et on vous renseignera à cet égard à Reignier — que tout a été fouillé, et que les richesses archéologiques trouvées ornent le Musée de Genève ou les collections d'amateurs, tels que M. Balliard, notaire et M. Gosse. Mais ce coin charmant des Rocailles a un aspect si étrange, qu'il semble qu'il y a encore « quelque chose » et qu'on a envie de fouiller. Voyez-le : il en vaut la peine.

« Puisque nous causons archéologie, je reviens sur un sujet dont je vous ai entretenu il y a quelque temps. La localité que j'habite était autrefois reliée à Genève par un chemin, embranchement de la voie romaine partant de Genève et aboutissant à une autre voie romaine du côté de Groisy. Ce chemin a une antiquité indéterminée et semble présenter certains des caractères de ce que les Romains appelaient *via vicinalis*. Quoi qu'il en soit, il conduisait à Esserts et à Naz, hameau principal, assis sur l'emplacement d'une bourgade gallo-romaine, devenue burgonde. En effet, les fouilles pour constructions, les minages, les simples labours parfois, amènent à la surface des fragments de tuiles à rebords et de poterie gallo-romaine ; d'autres fouilles pratiquées près de l'emplacement d'une ancienne chapelle démolie depuis longtemps, ont découvert quelques sépultures burgondes; les habitants assurent que le terrain est un cimetière et que les sépultures sont loin d'être toutes découvertes, prétendant que la chapelle détruite en avait remplacé une autre « très, très ancienne ». Ce qui est vrai, c'est que les rares débris restant de la dernière se trouvent encastrés dans les constructions des propriétaires voisins et présentent de belles sculptures. M. Gosse en a emporté une à Genève. Sur le parcours du vieux chemin, des minages ont mis au jour de vieilles fondations, des débris d'ustensiles, de poteries, des tombes burgondes ; on en a encore trouvé près de l'église. Près d'une grosse ferme de Naz, on a détruit les derniers vestiges d'un *castellum* romain. De tout cela, on peut, je crois, conclure que le sol des Esserts renferme encore des richesses archéologiques plus ou moins précieuses. J'ai appelé l'attention des habitants et des enfants : les uns prennent la

Digitized by Google

chose au sérieux ; les autres... rient. Votre carte des sépultures burgondes ne portant pas le nom des Esserts ni de Naz, je crois devoir vous signaler ces deux stations. Qui sait ce qu'on y pourra trouver plus tard ! »

M. Bruchet est heureux d'annoncer que sur sa demande, Mme Aimé Constantin a bien voulu, mettre à la disposition de la Florimontane la bibliothèque de son mari, notre regretté collègue. Il fait ressortir l'intérêt de cette collection pour l'étude des patois et l'histoire de Savoie : Le double du catalogue qu'il rédigera sera délivré à Mme Constantin pour lui permettre, selon les conditions de ce dépôt, de reprendre possession de ces ouvrages, quand elle en témoignera le désir. La Société lui adresse ses plus vifs remerciements.

Le même fait part de l'intention exprimée par Mme Constantin de publier à ses frais sous le patronage de la Florimontane le glossaire du patois savoyard dont M. Constantin recueillait depuis tant d'années les éléments. La Société est heureuse d'applaudir à ce généreux dessein et désigne M. Desormeaux pour s'occuper de cette publication qui doit faire grand honneur à la mémoire de notre ancien secrétaire ; elle adresse à Mme Constantin ses remerciements pour le dépôt de sa bibliothèque qui compte plus de 300 volumes ou brochures.

Sur la proposition du même membre, l'échange de nos publications avec la *Revue historique vaudoise* est accepté.

La Société adresse ses remerciements au R. P. Gave qui avait collaboré à la *Flore populaire de la Savoie* de M. Aimé Constantin et qui veut bien continuer son concours précieux à cette publication.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. André Theuriet, de l'Académie française :

Je m'empresse de vous accuser réception de l'aimable lettre par laquelle vous m'informez que la Société Florimontane a bien voulu me décerner le titre de « membre d'honneur ». Je suis très touché et très fier du témoignage de sympathie que vous me faites l'honneur de me transmettre. Il resserrera encore les liens qui m'attachent à votre beau pays que j'aime et que j'admire depuis longtemps. Veuillez le dire à messieurs vos collègues. Soyez près d'eux l'interprète de mes sentiments de vive gratitude en attendant que je puisse les leur exprimer verbalement.

M. le baron Manno, de l'Académie des sciences de Turin, adresse ses remerciements en ces termes :

Je suis bien reconnaissant à votre illustre société qui a bien voulu m'agréger à la docte compagnie parmi ses membres d'honneur. Je suis absorbé par d'énormes occupations qui disposent de tout mon temps, mais

Digitized by Google

comme secrétaire de la *Regia Deputazione di Storia patria* j'offre mes services à la Société Florimontane pour l'aider dans ses recherches et ses importantes publications.

M. Le Roux fait part des nouvelles acquisitions du Musée :

Le Musée vient de s'enrichir d'une très belle collection d'**écus en argent** de divers pays que MM. Léonce et Emile Duparc ont généreusement offerte à la ville d'Annecy. On ne saurait trop rendre hommage au désintéressement des sympathiques donateurs auxquels nous adressons nos plus vifs remerciements. Ces pièces, au nombre de vingt, sont toutes d'une remarquable conservation et elles prendront place dans les vitrines du nouveau salon des médailles, dont les importantes collections numismatiques, encore actuellement en voie de classement, seront ouvertes au public dans quelques mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

VOCABULAIRE MOURMÉ-FRANÇAIS

Vocabulère Mourmé-Françhelliou, que lous Frahans et lous Quegnes de Mannedigne bourdêchant,

pey Tiofile BEFET, de Mannedigne, frahan à la gremaillire d'Arvel à Vellianuve en Céba.

Origines du mourmé.

A une époque où les métiers de la construction en bâtiments, tendent à disparaître presque totalement de la vallée du Giffre, il m'a paru digne d'intérêt, de réunir les éléments divers formant le *mourmé*.

Le *mourmé* était (car il ne l'est plus) le dialecte dont se servaient entre eux les tailleurs de pierres et maçons de la vallée du Giffre et plus particulièrement les ressortissants de la commune de Samoëns.

Sa véritable origine est inconnue, ou tout au moins fort incertaine : les uns ne le font remonter qu'au XVIIIe siècle, mais j'ai tout lieu de penser qu'il est de beaucoup plus ancien et qu'il se forma dès le début de l'émigration de nos travailleurs vers les chantiers de France ; donc nous pouvons lui assigner de trois à quatre siècles d'existence [1].

1. Le *mourmé* est évidemment l'œuvre d'un lettré. Pour s'en convaincre, il suffit de remarquer combien cet idiôme est logique.

Une église se nommant la *cagne*, la messe s'appellera *cagneusa*, un abbé, un *cagnar*. *Wassa*, eau et larme, a pour dérivés : *wassâ*, laver ou pleurer, *wassançhe*, mer ; *wassire*,

Quant à son utilité, elle est incontestée : car les constructeurs qui allaient travailler [1] dans le Valromey, le Bugey, la Bresse, les Dombes, la Comté — comme on l'appelait brièvement alors — la Haute-Alsace, la Suisse romande, le Lyonnais et le Grésivaudan, trouvaient la plus grande partie des dialectes de ces contrées trop semblables à leur patois ; ce fut là sans doute la raison déterminante qui leur suggéra la pensée de composer, pour l'usage de leurs corporations, un dialecte distinct, afin de pouvoir converser librement entre eux sans nul souci d'être compris de leurs voisins de travaux ou dans le commerce de leurs métiers.

Ils pouvaient ainsi deviser entre eux de leurs affaires personnelles, des urgences de leurs métiers, des joyeuses espérances qu'ils nourissaient, du sol natal, du Gros-Tilleul, l'orgueil des Samoënsiens, chanté par un de ses enfants, le regretté M. Hippolyte Tavernier, de ce cher Samoëns en un mot, coin béni où chacun d'eux revenait fin novembre, le gousset garni et de la joie plein le cœur.

Ce mot magique : « Mannedigne », évoquait en eux de douces et consolantes pensées, de chers et pieux souvenirs. Le jeune porte-mortier pensait à sa bonne mère, comptant les

rivière, etc. De ***mèllie***, enfant, on a formé *mèliaçhu*, écolier ; ***mèlieuz***, court, etc. ***Grema***, pierre, donne ***gremalli***, carrier : ***gremançhe***, montagne, etc.

Il est nombre d'expressions dont l'origine est inconnue. A quelle langue a-t-on emprunté les mots ***blagne***, sable ; ***gauche***, mortier ; ***drame***, fromage ; ***magne***, vin ; ***règne***, nuit : ***spàla***, écu. etc., etc. ? Nous ne le savons point. Mais le plus souvent, le procédé de formation est visible.

Certains mots sont descriptifs. Ainsi : le renard, animal à longue queue, se nomme le ***cavoet*** ; le bélier, ***cornaflu*** : le chat, ***pélu***. ***Rian*** est un sou ; ***verdan***, un pré.

Les noms donnés aux quatre saisons et aux douze mois de l'année rappellent les travaux ou les accidents climatériques dont ils amènent le retour. Le printemps, époque des semailles dans les pays montagneux, est le ***semaret*** ; l'été, qui voit toutes les plantes sortir de terre, est la ***forcançhe*** ; l'automne, qui amène la chute des feuilles, est le ***folliaret*** ; et l'hiver, temps de mort pour la nature, est le ***crepioti***. Janvier se nomme ***jhalieu*** (qui gèle) ; février, ***freidieu*** ; mars, ***sènieu*** ; avril, ***grannieu*** ; mai, ***flairieu*** (qui fleure) ; juin, ***fénieu*** ; juillet, ***mèchenieu*** ; août se dit ***vogieu***, parce que la vogue de Samoëns se rencontre le 15 de ce mois ; septembre se nomme ***magnoleu***, de ***magne***, vin ; octobre, ***couilleu*** ; novembre, ***follieu*** ; et décembre, ***çharfieu***, de ***çharfà***, ***chauffer***. On voit que l'auteur du ***mourmé*** devançant le calendrier révolutionnaire, avait su donner aux mois des noms plus simples et plus rationnels que ceux du langage ordinaire.

D'autres mots sont imitatifs. Ainsi la chèvre, à cause de son cri, se nomme ***mèrela*** ; le tambour est un ***tapotu*** ; la tempête, une ***zoulanche***, de ***zoul***, vent.

Maintes expressions sont tirées de l'allemand, comme ***macà***, faire ; ***wassa***, eau et leurs dérivés.

D'autres sont empruntées au patois vulgaire, comme ***baganchi***, louer ; ***corniulà***, avaler ; ***dagne***, verge ; ***golet***, creux ; ***rolli***, travailler.

Enfin quelques mots, une dizaine environ, ont été formés du mot français correspondant, en renversant l'ordre des syllabes. C'est ainsi que bête a donné ***tiebé*** ; chambre, ***brachanna*** ; planche, ***ceplanna*** ; fusil soit flingot, ***goflin*** ; quatre, ***treca*** : et ventre, ***trevan***. (J.-F. G.)

(1) En patois local, on dit : ***allà u maffon***, terme général servant à indiquer que l'on va travailler au dehors de la commune ; ***allà u maffon*** à Genève, à Colmar, etc.

Digitized by Google

jours qui le séparaient d'elle encore ; le jeune apprenti tailleur de pierres pensait à un profil de blonde ou de brune, entrevu le dernier hiver en allant à la messe ; un autre, moins novice dans la vie des chantiers, caressait l'espoir de se marier, l'hiver prochain, avec sa *bonne amie,* et pour cela il fallait faire bonne campagne, afin d'acheter le nécessaire et de faire *fignoler* un peu sa chère aimée, le jour de ses noces ; plus loin, un homme dans l'âge mur caressait, aussi par avance, le lopin de terre, qu'il allait pouvoir enfin se payer pour arrondir son petit domaine.

Et tous, du porte-mortier à l'ingénieur, ce nom de Samoëns était pour eux une source de doux et chers souvenirs ; c'était la grande cloche mise en branle la veille et le jour de Noël envoyant aux échos de la vallée sa puissante note de pieuse et vive allégresse. Ce jour était marqué d'une pierre blanche dans les familles, car tous les émigrants rentraient au pays, pour la célébration de cette fête, au sein de leurs affections.

Ce jour-là, après avoir fait les cent pas sous la Halle, tous les maçons allaient à la messe et, celle-ci terminée, allaient boire chopine avec les parents et amis. On racontait ses campagnes, les fatigues endurées, les importants travaux exécutés ici et là ; déjà l'on s'entretenait de la future campagne et, devisant gaîment, on croquait les *rezules de Chalande* [1] !

C'était aussi les longues veillées hivernales où, seul ou en nombre, on allait fréquenter les joviales filles des hameaux ; tous les soirs, il y avait bal quelque part, car ils adoraient la musique et la danse nos maçons de Samoëns, et à Vercland, dans chaque maison, il y avait un violoniste.

Il y a plusieurs siècles que Samoëns fournit des ouvriers en bâtiments et quelques-uns d'entre eux s'y sont fort distingués [2].

Il y a vingt ans, on y pouvait encore trouver au moins deux cent cinquante tailleurs de pierres et maçons ; maintenant, il n'y a plus d'apprentis, et des vieux *frahans,* il n'y en a plus guère : une douzaine à peine émigrent encore chaque prin temps, pour rentrer à l'automne.

Le métier est donc bien près de disparaître ou peu s'en faut, d'une commune où tous autrefois savaient tailler la *grema* ou *maquâ* le *cauçhe.*

1. Petits gâteaux de Noël.

2. Voir H. Tavernier, docteur en droit : 1° *Le Gros-Tilleul,* poème ; 2° *Histoire de Samoëns* ; 3° *Taninges,* par le même auteur.

Digitized by Google

J'ai donc fait mon possible pour recueillir le plus de mots composant le *mourmé*, derniers débris d'un dialecte éteint, car à peine y en a-t-il une douzaine qui le parlent et le comprennent.

C'est donc le chant du cygne pour le dialecte et, malheureusement, pour le métier !

*
* *

Stéla, appreniançhi à démeçhi le mourmé et à l'entremançhi.

Théophile Buffet,
Marbrier,
Délégué à Villeneuve de la Société Nationale
du Souvenir français.

Prononciation.

Relativement à l'orthographe adoptée, nous devons ici une explication. Trouvant trop difficile, trop compliqué le système adopté jusqu'ici pour représenter la phonétique du patois, nous avons essayé d'en créer un autre qui, sans surcharger chaque mot d'accents variés, de trémas ou d'apostrophes, rendît fidèlement la prononciation usitée dans nos campagnes, et permit à tout lecteur — au moins à tout lecteur savoyard — de lire, de comprendre et même de prononcer correctement les divers patois.

De ce système que M. Buffet a bien voulu adopter pour son vocabulaire du *Mourmé*, nous donnons ici les règles principales. (J.-F. G.)

Le *mourmé* se prononce de la même façon que le patois de Samoëns, quand il est parlé par ceux de Mannedigne. Ceux de Znanedigne et de Riannedigne le prononcent avec l'accent morzinois et quelques inflexions dans certaines finales de mots en *â, a,* que les Morzinois prononcent *au*.

Le *çh* a le son du *th* anglais dur dans *think*, penser, et *jh* celui du *th* anglais doux dans *this*, *those*.

Dans les mots terminés en *a*, *az*, *e*, *o*, *oz*, l'accent tonique doit se placer sur la pénultième syllabe ; *è* se prononce comme dans le mot *secrète*.

ei a le son du *e* dans fer, mer, terre.

g est toujours dur comme en grec et en allemand ; ainsi *brige*, lit, se prononce *brigue*.

h initial ou placé entre deux voyelles donne à la syllabe qui le suit une forte aspiration gutturale.

w se prononce *ou* comme en anglais.

amm, *ann*, *emm*, *enn* se prononce en donnant un son nasal à la première syllabe. Ainsi *bifanna*, la paye, se prononce *bifan-na*.

ll redoublé est toujours mouillé.

Digitized by Google

VOCABULAIRE.

A

abiâ, vn. : arriver, venir, devenir ; — dian le sou = venir au monde, naître.

âbia, sf. : argent ; ex. : beaucoup d'argent = cranca d'âbia.

âbiaçheno, oua, adj. : avare.

âbiançhèrula, sf. : avance.

âbiançhi, vn. : avancer, venir.

âbiançhura, sf. : arrivée, venue.

abianhèrâ, vn. : naître.

abianhèrula, sf. : naissance.

abriannâ, va. : arrondir.

acrapâ, va. : attraper.

accoupiâ, va. : retirer, prendre.

accoupieusa de mellie, sf. : sage-femme.

agrelli, vn. : sourire.

agrellie, sm. : sourire.

alfringâ, va. : casser, tuer, assommer.

alfringançhe, sf. : casse-cou, tuerie, assassinat.

alfringieu , sm. : assassin, tueur (bretteur).

amançheiranhe, sf. : amour, affection, tendresse.

amançhi, va. : aimer, affectionner.

amançhieuz, a, adj. : aimable.

ambèlieu, sm. : affaires.

anboura, va. : nourrir.

anbouriançhe, sf. : nourriture.

ancegniula, sm. : architecte.

anglieçhu, sm. : noyer.

angliettes, sf. : noix.

antiboldâ, va. : louer.

antiboli, sm. : loyer.

antibolieu, sm. : logement.

appeliançheu, sm. : appel.

appeliançhi, va. : appeler.

appregniançhi, va. : apprendre.

arcanna, sf. : lampe, bougeoir.

arcanni, sm. : lampiste, allumeur.

arcannire, sf. : lumière, lueur.

arrêtiançhi, va. : limiter.

arrêtieusa, sf. : limite, borne.

arton, sm. : le foin.

aspèliançhe, sf. : entente.

aspèlli, va. : entendre.

asses, sp. : qui, précédé de mous, tous, sous, signifie moi, toi, soi. *De mous asses*, de moi.

attel, sm. : regard.

atteliâ, va. : regarder.

attentençhi, va. : toucher, tâter.

atrinbalâ, va. : amener.

avançhi, va. : avoir.

avitâ, va. : être.

avoincâ, va. : enfouir.

B

badè, adv. : ici-bas.

badèl, a, adj. : bas, basse.

bafolli, va. : quitter, abandonner.

bâfra, sf. : barbe.

bâfre, sf. : moustache.

bâfreu, sm. : barbier, coiffeur.

bagançhe, sf. : louange.

bagançhi, va. : louer : *bagançhi le bon Jheire* : louer Dieu.

balançhi, va et n. : hériter.

balançhieuz, a, adj. : héritier, héritière.

balançhu, sm. : héritage.

bançhèranhe, sf. : librairie, bibliothèque.

bançhèron, sm. : libraire.

bançhieuz, a, adj. : liseur, liseuse, lecteur, lectrice.

bançholiu, sm. : livre.

banclie, sm. : oignon.

barâ, sm. : le mal.

baranedigne, sf. : misère.

baranieuz, a, adj. : malheureux, se.

baraniu, sm. : malheur.

barbottâ, va. : ébaucher.

bardan, sm. : péché.

bardançhi, vn. : pécher.

barmottâ, va. et n. : accoucher.

barmotti, sm. : accouchement, délivrance.

barmottieuz, a, adj. : accoucheur, se.

bauda, sf. : table.

beignes, terme qui, précédé des pronoms mous, tous, sous, signifie toi, soi ; v. *asses*.

Digitized by Google

belin, sm. : soleil.
belagne, sf. : ombre
belagneuz, *a*, adj. : ombrageux, se.
bèlinnâ, va. : acheter, acquérir.
bèlinnet, sm. : achat.
bèlâ, va. : faire, travailler.
bèlagni, va. : ombrer.
bèlançheta, sf. : livre, poids.
bèlançhi, vn. : aller.
bèlançhiura, sf. : santé.
belli, vn. : financer.
bellie, sf. : monnaie.
belliura, sf. : finances.
bèlofrogne, sm. : outil.
bèlofrogni, va. : outiller.
bèlofrognieu, sm. : outillage.
bélottâ, va. : prier.
bèlottieuz, *a*, adj. : pieux, se.
bèlottura, sf. : prière.
bèni, va. : bénir.
bènit. sf. : pain.
bettâ, vn. : glisser.
bettura, sf. : glissade.
biau-hourgne, sm. : beau-père.
biau-jheivre, sm. : beau-frère, gendre.
biàva, sf. : avoine.
bierre, adj. num. : deux.
bifanna, sf. : la paye.
bifanni, sm. : bureau.
blagne, sf. : sable.
blagni, va. : sabler.
blariançhi, va. : tasser.
blarieu, sm. : tas.
blère, sm. : quai, berge.
bliafalire, sf. : plaine.
bliafu. *ua* (pron. foua), adj. : plat, e.
bliareusa, sf. : quantité.
blioçhet, sm. : oubli.
blioçhi, va. : oublier.
boâlançhi, va. : écrouler.
bocliâ, va. : flatter.
boclieuz, *a*, adj. : flatteur, se.
bocliura, sf. : flatterie.
bodagne, sf. : marmite.
bon, *bouna*, adj. : vert, te.
borançhe, sf. : tisane.
bougnançhe, sf. : sonnerie, sonnette.
bougnançhi, va. : battre.
bougnèru, sm. : clocher.
bougneu, sm. : sonneur.
bougni, va. : frapper, sonner.
bougnire, sf. : cloche.
boura, sf. : bouche.
bourâ, sm. : contre-maître, piqueur, commis, appareilleur.
bouraçhi, va. : boucher.
bourdi, va. : dire, causer, parler, discourir.
bourdiançhenieu, sm. : avocat.
bourdiançhi, vn. : causer, tenir de menus propos.
bourdiançhura, sf. : causerie.
bourdieuz, *a*, adj. : causeur, causeuse.
bourdieusa, sf. : la langue.
bourian, sm. : le blé, le froment.
bourianta, sf. : farine.
bouriantâ, va. : moudre.
bourianti, sm. : moulin.
bouriantieuz, *a*, adj. : meunier, meunière.
bouriantire, sf. : pâte.
bouscola, sf. : charpente.
bouscolin, sm. : charpentier.
boutlle, sm. : cou.
brahanna, sf. : chambre, chambrette, réduit, alcôve.
brançhe, sf. : lettre, a, b, c.
brançhi, va. : lire.
branlante, sf. : étoile.
bravire. sf. : vertu.
brellie, sm. : orteil.
Bretola, sf. : Allemagne.
Bretoul, *a*, adj. : Allemand, Allemande.
brian, *na*, adj. : rond, ronde.
brianna, sf. : rondeur.
brigâ, vn. : dormir.
brige. sm. : lit.
brigieuz. *a*, adj. : dormeur, se.
brin, sm. : coin.
brojhe. le ou la : monsieur ou dame (indirectement).
brojhinna, sf. : demoiselle.
brohi. vn. : jouer, amuser, se réjouir.
brohieuz. *a*, adj. : joueur, joueuse.
brolin. *na*. adj. : carré, carrée.
brotahe,, sf. : lèvres.

Digitized by Google

brotahi, va. : lécher, sucer, savourer.

C

cadence, sm. : arrêt, repos.
cadenci, va. : arrêter, reposer.
cafardâ, *âie*, adj. : caché, ée.
cafardâ, va. : cacher.
cafardançhe, sf. : cachette.
cagnanche, sf. : messe.
cagnar, sm. : abbé, prêtre, vicaire, religieux, moine.
cagnâra. sf. : abbesse, religieuse.
cagne, sf. : église.
cagneu, sm. : couvent, monastère.
cagneusa, sf. : chapelle.
calisâ,, va. : asseoir.
caliseusa, sf. : chaise.
cam, sm. : chemin, sentier,
camardâ, vn. : cheminer, frayer un passage.
cambèran, sm. : vallon.
cambèrançhe, sf. : vallée.
cambreliuçhe, sf. : campagne, faire une saison de travail.
cambrieu, sm. : temps.
cambruçhe, sf. : année.
cambruçhon, sm. : an ; ex. : l'an six, le *cambruçhon hilme*.
cança (*la*), sf. : non, rien du tout, pas du tout, aucunement.
cançagne, sf. : la chose.
cancèreuz, *a*, adj. : chanteur, se.
cancèru, sm. : chant, hymne.
canceyi, va. : chanter.
canche, sf. : lange, layette d'enfant.
canchemaille, sf. : immondices, excréments.
canchemailli, va. : évacuer, aller sur la selle.
cançu, adv. : peu.
canflâ, va. : haïr.
canfliura, sf. : haine.
canflu, sm. : ennemi.
cawançhi, vn. : échapper, fuir, se sauver.
cassançhi, va. : casser, émietter.
cassançhieuza, sf. : dent ; par extension, les mâchoires.
catin, sm. : matin.
catinançhe, sf. : matinée.
catineuz, *a*, adj. : matinal, le.
cauçhe, sm. : mortier.
cavoet, sm. : renard.
Céba, sf. : la Suisse.
Cébard, *da*, adj. et s. : Suisse, Suissesse.
çhahi, va. : tisser.
çhahieuz, *a*, adj. : tisserand, de.
çhandèleusa, sf. : lune.
çhandieusa, sf. : hâche.
çhandieusâ, va. : hâcher.
çharba, loc. adv. : à gauche.
çharfieu, sm. : décembre.
çharges, sm. : testicules.
çhâtre, s. : ortie.
çhaufi, sm. : bas (vêtement).
çhegnanlire, sf. : galanterie.
çhegnanlu, *la*, adj. : galant, e.
çhegne, sf. : fille.
çhegne, sf. : paye (la).
çhegneu, sm. : payement.
çhegni, va. : payer.
çhegnu, sm. : garçon.
çhèrepia, sf. : tête.
çhèrepialu, *oua*, adj. : têtu, têtue.
çheno, sm. : cochon, porc.
çheregegne, sf. : paille, litière.
çherpiançhi, va. : étudier.
çherpianula, sf. : étude.
çherpoua, sf. : pioche.
çherpounâ, piocher.
chossa, sf. : peur.
chossançhe, sf. : épouvante.
chossançhi, va. : épouvanter.
chossieuz, *a*, adj. : peureux, se.
çhplan, sm. : plateau.
çhplanna, sf. : planche.
cigne, sf. : vulve, vagin.
cigneusa, sf. : femelle.
clareusa, sf. : journée.
claret, sm. : jour.
cléret, adv. : point du tout.
clérou, sm. : poire.
clérousa, sf. : pomme.
clérousi, sm. : verger, lieu planté d'arbres fruitiers.
clian, sm. : lait.
ctiançhi, va. : allaiter, tetter, traire.
cliançhieu, sm. : allaitement.
cliançhu,.sm. : tetton.

Digitized by Google

cliaransou, sm. : usage.
cliaret, sm. : air.
cliarinna, va. : aérer.
cliaru, sm. : bleu.
cliaru, ua, adj. : bleu, bleue.
clluçhe, sf. : mensonge, tromperie.
clluçhi, va. : mentir, tromper.
clluçhon, clluçh'na, adj. et s. : menteur, euse ; trompeur, euse.
coegne, sf. : mort.
coegni, vn. : mourir.
cognanti, va. : coudre.
cognantieuz, a, sub. : tailleur, tailleuse, couturière.
cogne, sf. : aiguille à coudre, à tricoter.
colan; na, adj. : blanc, blanche.
colançhi, va. : blanchir.
colançhieuz, a, sub. : blanchisseur, blanchisseuse.
colançhiura, sf. : blancheur.
coliançhe, sf. : neige.
coliançhi, vn. : neiger.
conbardâ, va. : confesser.
conbardâfla, sf. : confession.
corian, na, adj. : libre.
coriançhe, sf. : liberté.
cornaflu, sm. : bélier.
cornanfle, sf. : brebis.
corniulâ, va. : avaler.
cotéru, sm. : mange-tout, qui dépense son bien à tort et à travers.
coti, va. : manger.
cotieusa, sf. : épaule.
couilleu, sm. : octobre.
crami, sm. : sang.
crancà, adv. : beaucoup, encore.
crate, crata, adj. : laid, laide ; vilain, vilaine.
cratura, sf. : laideur, vilenie.
créla, sf. : ennui.
creliançhi, va. : ennuyer.
crepiotâ, âie, adj. : froid, froide.
crepiotâ, vn. : de *froid*, verbe employé pour *faire froid*.
crepiotajhe, sm. : froideur, froid (le).
crepiotançhe, sf. : gelée.
crepiotançhi, vn. : geler.
crepioti, sm. : hiver.
creyammâ, va. : croire, affirmer.
crian, sm. : cri.
criançhi, va. : crier.
criançhieuz, a, adj. et s. : crieur, euse ; criard, de.
crie, sf. : viande.
crieuz, sm. : boucher.
crieuza, sf. : boucherie.
crocoli, sm. : horloger.
crocolieu, sm. : horloge.
crocolieuza, sf. : montre.
crôna, sf. : croix.

D

dagne, sf. : verge.
dagneu, sm. : mâle.
dançhi, va. : poser.
dedianjhet, adv. : dedans, à l'intérieur.
défendiançhe, sf. : défense.
défendiançhi, va. : défendre.
deforançhi, sf. : sortie.
deforet, adv. : dehors.
dèvan, sm. : le devoir.
dèvançhi, va. : devoir.
démeçhi, va. : parler, discuter.
démeçhianhe, sf. : parole, discussion.
démeçhieuz, a, adj. : parleur, parleuse (vive allure de discours).
demorant, ta, adj. : habitant, habitante.
demorançhe, sf. : habitation, demeure fixe.
demorançhi, va. : habiter, demeurer.
deveniançhi, va. : deviner.
deveniançhieuz, a, adj. : devineur, devineuse.
dianjheire, sf. : légitime.
dilme, adj. num. : dix.
doriançhi, va. : laisser.
dossa, sf. : habit, vêtement.
dossâ, va. : habiller, vêtir.
dossançhi, va. : couvrir.
dossançhieusa, sf. : couverture.
dossard, sm. : drap.
dossardâ, va : draper, tisser, fabriquer le drap.
dossardançhe, sf. : draperie.
drame, sm. : fromage.

Digitized by Google

dramançhe, sf. : fromagerie.
drefa, sf. : meule à aiguiser.
drefâ, va. : aiguiser, affûter.
drefieu, sm. : aiguiseur.
drèliançhi, va. : placer.
drèliançhire, sf. : place, emploi, dignité.
drin, sm. : clou.
drinçhi, va. : clouer, enfoncer.
drinçhieu, sm. : cloutier.
drinçhire, sf. ; clouterie.
drinna, sf. : femme.
drinnançhieuz, adj. : féminin ou qui appartient à ce genre.

(A suivre.)

LE MUSÉE D'ANNECY

Son origine. — Son but. — Son état actuel.

Il y a une cinquantaine d'années, quelques hommes amis des lettres et du progrès, possédant une vertu commune : l'amour du sol natal, se groupaient pour faire revivre à Annecy l'Académie fondée en 1606 par saint François de Sales et le président Favre. Quarante ans avant l'Académie française, en effet, une petite société savante florissait dans un coin alors bien reculé des Alpes et, sous le nom d'Académie Florimontane, dissertait de philosophie et de belles lettres.

Deux siècles et demi plus tard, la célèbre Académie renaissait sous le titre plus modeste d'Association Florimontane, conservant pieusement la dénomination et la devise : « *Flores fructusque perennes* » choisies par le saint fondateur.

Dans une petite salle de la « Maison de Ville » d'Annecy se tenaient les séances de la Société, dont le premier soin fut de constituer une bibliothèque savoisienne, comprenant les œuvres de tous les écrivains du pays et tous les documents locaux.

En 1842, deux des plus zélés sociétaires l'abbé Favre et Eloi Serand avaient déjà formé avec leurs collections personnelles un petit Musée des antiquités et des produits de la Savoie dont la direction fut bientôt confiée au naturaliste Louis Coppier. Celui-ci y fit entrer aussitôt sa belle collection d'oiseaux. La Florimontane s'intéressa dès le début aux progrès du jeune établissement et c'est ainsi sous les auspices de la Société Florimontane, qui fêtera bientôt le cinquantenaire de sa renaissance, que le Musée d'Annecy se développa. L'Association fit appel à toutes les bonnes volontés et les dons ne tardèrent pas à

Digitized by Google

affluer. Elle-même confia à la Ville, pour être exposés à la vue du public, quelques documents de ses précieuses archives, ses collections d'antiquités qui s'accroissaient tous les jours et les trésors monétaires dont elle acquérait suivant ses ressources, les trouvailles faites dans le pays.

C'est donc avec reçonnaissance que nous inscrivons en tête de cette notice, le nom de la Société Florimontane, au titre de bienfaitrice du Musée de la ville d'Annecy ; c'est en effet sous son active impulsion que les richesses de cet établissement vont s'accroître d'année en année. Elle peut maintenant contempler avec satisfaction son œuvre qui est digne de ses illustres origines.

*
* *

De 1854 à 1857 la direction de notre Musée fut confiée à un homme qui devait se rendre illustre dans les sciences préhistoriques : Gabriel de Mortillet. Ce savant désintéressé abandonna généreusement au Musée les nombreuses séries de minéraux, de roches et de fossiles que l'on peut admirer dans la galerie des collections régionales de Savoie qui porte actuellement le nom de son créateur. A cette époque le Musée était depuis quelque temps installé au 2e étage de l'Hôtel-de-Ville où trois salles seulement lui étaient affectées.

Il faut signaler maintenant le passage d'un homme qui a laissé une trace ineffaçable dans le Musée d'Annecy. Pendant vingt-cinq ans, Louis Revon, avec une ardeur infatigable, accumula des matériaux, classa les objets de toute nature, obtint par de pressantes démarches dans les ministères de remarquables collections, sollicita les dons privés et lorsqu'il succomba épuisé par un travail énorme, le Musée occupait dix grandes salles ; la majeure partie des collections était exposée dans des armoires ou des tablettes vitrées, mais un grand nombre de pièces se trouvaient faute de place, reléguées dans les tiroirs.

Sous la direction de Maillard, trois nouvelles salles furent encore aménagées et les collections depuis ce moment n'ont cessé de s'accroître jusqu'à ce jour.

Enfin dernièrement dans sa délibération de novembre 1899, le Conseil municipal, faisant preuve d'une initiative éclairée à laquelle on ne saurait trop rendre hommage, décida de consacrer le deuxième étage tout entier de l'Hôtel-de-Ville, c'est-à-dire dix nouvelles salles au rangement des nombreuses collections du Musée. Par suite de cette affectation, Annecy possède

Digitized by Google

maintenant un établissement que beaucoup de villes pourront lui envier.

*
* *

A côté de ceux de grandes villes plus importants par la splendeur des bâtiments et par la richesse inestimable de collections uniques accumulées depuis de longues années, notre Musée qui doit presque tout à la générosité de compatriotes établis à l'étranger, aux attributions de l'Etat et aussi à la libéralité de nombreuses personnes soucieuses de la prospérité de nos collections publiques, notre Musée, disons-nous, sera remarqué non seulement par sa variété, par ses séries d'antiquités locales, par ses collections régionales d'histoire naturelle, mais encore surtout par l'ordre d'idées tout particulier et les tendances spéciales qui ont présidé à son installation.

Un Musée de province ne doit pas être compris en effet, comme un amas d'objets plus ou moins disparates, recueillis en raison de leur rareté ou de leur exotisme. Il ne doit pas être considéré comme un arcane mystérieux où seront jalousement conservées pour la joie de quelques amateurs, des collections devant lesquelles le public passera souvent indifférent, amusé parfois par la gamme multicolore du plumage des oiseaux, soumis à l'attirance de la mine féroce d'un fauve ou arrêté devant les souvenirs ébréchés et poudreux des âges lointains.

Il faut évidemment élargir son action. Un musée pour atteindre ce but utilitaire : l'instruction de tous, devra constituer une sorte de vaste leçon de choses dont la progression méthodique et continue se déroulera devant les yeux intéressés.

Il mettra à la portée de tout le monde par une méthode de vulgarisation bien comprise les notions générales qui se rattachent à l'ensemble des connaissances humaines ; il rendra la science accessible dans une certaine mesure et continuera l'œuvre d'instruction et d'éducation post-scolaire en se servant de l'enseignement par les yeux, complément nécessaire des notions recueillies dans les livres ou sur les bancs de l'école.

C'est en s'inspirant de ces idées que notre établissement municipal a été créé.

Ainsi défini, le Musée sera, par le groupement rationnel de ses collections, l'auxiliaire indispensable des leçons quotidiennes données dans les établissements scolaires de tout ordre : une visite au Musée complétant par une démonstration sur place l'enseignement du maître.

Digitized by Google

Un cours sommaire fait en présence des reproductions des œuvres d'art classiques ne restera-t-il pas mieux gravé dans la mémoire de l'élève qu'une indigeste énumération chronologique de l'histoire des peintres, qu'une exposition même très claire des caractères propres aux différentes écoles ?

Est-il besoin de démontrer qu'une promenade dans les salles de l'art antique ou dans le salon des médailles sera plus profitable qu'une lecture ou une leçon sur la période romaine ?

Aussi bien la vue des sceaux, des manuscrits, des fragments de l'art gothique, des photographies de monuments de la Renaissance en dira plus à l'esprit que la plus savante des leçons d'histoire.

L'enseignement de la géographie sera facilité par l'étude des types de races humaines, par l'examen des manifestations artistiques et industrielles des divers peuples du globe, par ces mille objets réunis dans la galerie d'ethnographie générale, de même qu'une visite dans les salles consacrées aux temps lointains de la préhistoire ainsi qu'à l'archéologie illustrera en quelque sorte l'exposé du développement de la civilisation humaine.

Les collections industrielles montreront au visiteur l'emploi des matières premières, la métallurgie, les industries variées, les produits manufacturés et toujours dans une section spéciale mais parallèle seront groupées les industries similaires de la région.

Dans le règne si vaste des sciences naturelles, la galerie botanique exposera les bois indigènes et cultivés dans le pays, les essences exotiques, leurs applications, les herbiers avec la section des plantes alpestres, enfin, la nombreuse série des matières végétales utilisées par l'homme.

Nous venons de parler de ces groupements bien distincts relatifs aux produits régionaux. A côté du but de vulgarisation, c'est la pensée directrice qui doit servir de guide dans l'organisation d'un musée de province. C'est en effet dans ces établissements que doivent être réunis et centralisés toutes les productions spéciales et les documents archéologiques relatifs à l'histoire du pays ; c'est-à-dire qu'il importe de développer sans relâche et à l'extrême le Musée dans le sens des **collections régionales**. Il faut que les savants puissent trouver sur place ce dont ils ont besoin pour leurs recherches, que le visiteur même après une visite rapide soit en mesure d'emporter la notion des ressources du pays qu'il traverse.

Digitized by Google

C'est ainsi que l'on pourra consulter au Musée d'Annecy la série de l'histoire naturelle des Alpes représentée par la collection complète des oiseaux et de leurs œufs, les mammifères et les espèces en voie d'extinction (lynx, bouquetin), les riches herbiers de la Savoie et de la chaîne du Mont-Blanc, la collection des crânes savoyards et burgondes, enfin les monuments du passé : les antiquités préhistoriques, le mobilier des sépultures de l'âge du bronze, les débris recueillis sur l'emplacement des villages lacustres, les fouilles des Fins d'Annecy, les trouvailles monétaires feront revivre à nos yeux l'autonomie des Allobroges, la brillante époque de l'occupation romaine, les temps sombres du haut moyen âge : témoins puissamment évocateurs des âges et des civilisations disparues de notre sol.

*
* *

Le Musée occupe le deuxième étage de l'Hôtel-de-Ville. Une annexe comprenant les collections du Musée lapidaire dont le catalogue spécial a déjà été dressé [1] est établi sous les portiques de la cour. Ces portiques sont numérotés de I à XII. Un grand placard imprimé fixé au-dessus de chaque travée fournit au visiteur la notice explicative des monuments exposés.

La disposition en carré presque parfait du bâtiment a permis d'exposer les collections dans quatre galeries recevant la lumière de la cour intérieure et de ménager l'accès dans les salles latérales ayant vue sur la façade extérieure. On peut ainsi faire le tour entier du Musée en suivant les salles intérieures numérotées de I à X et continuant par les salles extérieures répondant aux numéros XI à XXIII.

Le Musée comprend :

1° Les collections artistiques ;

2° Les collections industrielles ;

3° Les collections archéologiques, avec la collection régionale ;

4° Le salon des médailles, de la céramique et des armures ;

5° Les collections ethnographiques ;

6° Les collections d'histoire naturelle avec les séries régionales.

7° La collection anthropologique (crânes savoyards et burgondes).

8° La salle de l'histoire naturelle du massif du Mont-Blanc. Minéraux, roches, fossiles, œufs d'oiseaux, herbiers. Collection donnée à la ville d'Annecy par M. Venance Payot, naturaliste à Chamonix.

1. Marteaux et Serand : *Catalogue du Musée lapidaire.*

Digitized by Google

COLLECTIONS ARTISTIQUES

SALLE I. — Sculpture antique.

Statues [1] et bas-reliefs (Egypte et Assyrie).

SALLE II. — Sculpture antique.

Statues : ✤ Vénus de Milo. — Polymnie Borghèse. — Antinoüs du Capitole. — Athlète de la villa Borghèse. — Bacchante. — ✤ Pallas du Louvre. — ✤ Minerve de Turin.

Bas-reliefs divers : ✤ Le Combat d'Amazones du sarcophage de Salonique. — Fragment de la frise du Parthénon (Panathénées).

Vase de Sosybios. — Vase à bacchanale du Musée britannique.

Morceaux de l'architecture grecque : Antefixes, palmettes, rosaces, couronnements de stèles.

Photographies de temples et de théâtres grecs et des plus belles statues du Vatican.

Planches en couleur représentant les formules types de l'art décoratif grec.

SALLE III. — Sculpture antique.

Statues : Faune au chevreau. — ✤ Vénus accroupie du Capitole. — ✤ Vénus de Cnide. — ✤ Mercure, par Cléomène. — ✤ Vénus de Médicis, par Cléomène. — Vénus de la villa Falconieri. — Bacchus à la coupe. — Euterpe. — Diane de Gabies.

Architecture : Bases, colonnes, chapiteaux et entablements des ordres dorique, ionique, corinthien et composite.

Bas-reliefs et photographies de statues.

Statuettes de Tanagra : Spécimens les plus typiques de cet art grec, datant du IVe siècle avant J.-C. *(✤ 3 pièces originales).*

En face (Salle XII).

Demeter (Mus. de Berlin) et la ✤ Vénus accroupie de Sainte-Colombe, près Vienne (Louvre).

1. Toutes les œuvres d'art de sculpture sont représentées par des moulages en plâtre. Ce Catalogue ne les mentionne pas toutes, il ne contient que les pièces les plus remarquables et les plus utiles pour l'enseignement de l'histoire de l'art.

Digitized by Google

SALLE IV. — Sculpture antique.

Statues : Julie, fille d'Auguste. — La Pudicité (Louvre). — Enfant à l'oie (Louvre). — ✤ Cariatide de l'Erechteion (Acropole d'Athènes).

Bas-reliefs : ✤ Les Muses, sarcophage (Louvre). — ✤ Figures de la colonne Trajane.

Série des bustes des empereurs et impératrices romains.

Photographies de Pompéi, de théâtres romains et arènes.

En face (Salle XV).

✤ L'Adorant ou Génie suppliant (Mus. de Berlin), l'une des plus délicates expressions de la statuaire antique. — Sur un socle : Moulage d'un piédestal des jardins de Versailles.

SALLE V. — Moyen Age. Renaissance.

✤ Série de reproductions (photographies et gravures) des chefs-d'œuvre de la peinture depuis la Renaissance jusqu'à nos jours (collection disposée pour l'enseignement de l'histoire de l'art).

Moyen âge : Moulages de panneaux gothiques, chapiteaux, consoles, frises de feuillages, ornements des XIIe, XIIIe et XIVe s.

✤ Statuettes de « pleurants » du tombeau des ducs de Bourgogne (Mus. de Dijon). — Statuettes de l'église abbatiale de Beaume-les-Moines et de la cathédrale de Saint-Claude.

Fragments de l'architecture de la Renaissance : pilastres, montants à rinceaux, rosaces et motifs décoratifs du château de Blois.

✤ Buste de Louis XII (château de Gaillon). — Bustes par ✤ Benedetto da Majano, ✤ Pollajuolo.

Bas-reliefs par ✤ Della Robia, Donatello.

Art moderne : ✤ Vénus à la coquille par Coysevox. — Bustes de ✤ Marie-Antoinette par Houdon et de Mme Dubarry par Pajon.

Planches en couleur concernant l'art décoratif (styles byzantin, du moyen âge et de la Renaissance).

SALLE VI. — Art moderne.

Statues : Pâris par Gillet. — Baigneuse par Falconnet. — Le petit Justicier par Guilbert. — Bonaparte à l'école de Brienne par Rochet.

Bustes de ✤ Pauline Bonaparte par Canova et bustes de Napoléon Ier.

Collection des œuvres du graveur en médailles M. Borrel.

Planches en couleur : Art décoratif des XVIIe et XVIIIe siècles.

Digitized by Google

SALLE XI. — Peinture [1].

L. Coignard : ✣ Crépuscule. — Lazerges : Caravane dans le Désert. — Abraham Mignon (attribué à) : Fleurs des Champs et Fleurs des Jardins. — ✣ Vallin : Tête de Bacchante. — ✣ A. Beauvais : Vaches et Moutons sur la Falaise. — Cabaud : ✣ *Panorama des Alpes, vu du Semnoz.* — Id. : *Le Lac d'Annecy, vu des hauteurs de Talloires.* — Id. : *Les anciens Canaux d'Annecy.* — Id. : *Portrait de L. Revon,* ancien conservateur du Musée. — J. Laurens : Chrysanthèmes. — Burgat : ✣ *Prunes.* — Josserme dit l'Ange (xviiie siècle) : *La Visitation.* — Id. : *Ermite lisant.* — Bernard : Le Mont-Aiguille. — Matout : Danse antique.

Dans les vitrines plates.

Histoire et procédés des arts du dessin : Le dessin, — la chromolithographie, — les affiches illustrées (divers états de la planche en couleur). — La peinture en miniature, l'aquarelle, la gouache, le pastel, l'émail, l'huile. — Le modelage en cire, la sculpture sur bois, la lithographie, la galvanoplastie, la gravure sur bois, les procédés héliographiques, la glyptique, la gravure en médailles, la ciselure, la gravure en taille-douce.

Plans en relief : *Le Lac et les Environs d'Annecy* (travail préparatoire et plan terminé). — Le massif du Mont-Blanc au $\frac{1}{50,000}$.

Dessins de Valerio : ✣ Crayon et sanguine.

SALLE XII. — Peinture.

Cabaud : *La Vallée de Dingy.* — Id. : *Portrait du Dr Andrevetan,* fondateur des concours (histoire, poésie, beaux-arts) ouverts chaque année par la Société Florimontane. — Id. : ✣ *Le Mont-Blanc vu du col des Aravis.* — Claris : *Fuite de saint Bernard de Menthon.* — Id. : *Au Catéchisme* (pastel). — Regnier : *Les Costumes de la Savoie* (Maurienne, Talloires, Bellevaux, Fontcouverte). — *La Cascade de Grésy-sur-Aix* (aquarelle). — Rabillon : Portrait d'Antoine Jacquier (xviiie s.) — Bussière : Valkyrie. — Liot : Marée montante et Pêcheurs de thons à Groix. — Burgat : *Le Kirsch du Grand-Père.* — Moteley : Prairie à Clécy (Normandie). — Desauty : Jeune Fille (pastel). — Girard : Halte de Bohémiens. — Salabert : *Vues du Lac d'Annecy.* — Bellel : Paysage (fusain).

1. Les œuvres les plus intéressantes sont précédées du signe ✣ ; celles des artistes savoyards sont indiquées par des italiques.

Digitized by Google

Dans les vitrines plates.

Manuscrits, Art du Livre et Reliure : Feuille d'un manuscrit à miniatures du XIVe siècle. — ✤ Missel sur vélin (1640) à marges et initiales or et couleur. — Bullaire des Chartreux. — Manuscrits des XIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles. — **Incunables,** premiers produits de l'imprimerie jusqu'en 1501. — Livre d'heures. — ✤ Saint Augustin : La Cité de Dieu (1475). — Missel d'Augsbourg (1500). — ✤ La Mer des Hystoires par Pierre le Rouge (1488). — ✤ Reliures du XVIe siècle en acier gaufré avec personnages et rinceaux. — Livres aux armes royales du XVIIe siècle. — Reliure des XVIIIe et XIXe siècles.

Sigillographie : Types des sceaux de France. — Sceaux royaux, féodaux, ecclésiastiques. — **Médailles** commémoratives françaises et étrangères de diverses époques.

SALLE XIII. — Peinture.

HUGARD : ✤ *Glacier des Bois.* — ID. : *Clairière.* — CABAUD : ✤ *Panorama des Alpes, vu du Parmelan* (à côté, une légende explicative au crayon des sommets des chaînes). — MOYSE : Michel Ange disséquant un cadavre. — LAPITO : Environs de Lillebonne. — GROSEILLEZ : ✤ Matinée d'Automne. — BAGETTI : Vues des Alpes (aquarelles du XVIIIe siècle).

A.-C. COPPIER. **Gravures** : ✤ *Portrait de Rembrandt.*

Dessins : LÉVY : Danseuse (sanguine). — VARDON : Maisons normandes (dessin à la plume).

Statue : Jeune pêcheur Napolitain, par RUDE.

SALLE XIV. — Peinture.

WASHINGTON : ✤ Cavaliers kabyles à l'Abreuvoir. — BRUNET : ✤ Le dernier Cri du Christ. — CABAUD : ✤ *Les Lapiaz du Parmelan et le Mont-Blanc.* — DAGNEAUX : Le Quai aux Fleurs. — LOUISE REVON : Portrait : *Germain Sommeiller,* ingénieur de la percée du Mont-Cenis (pastel). — DESBORDES : Le Val d'Illers. — ✤ Saint Pierre, panneau bois à fonds dorés XVe siècle. — ✤ Scène pastorale par Lancret ou Watteau. — Diptyque du XVe siècle à fonds dorés. — ✤ Le Christ et la Vierge (école italienne du XVe siècle, Panneau rehaussé d'or). — ✤ Vierge à l'Enfant. — Madeleine au désert, par ou d'après Guido Reni FEYEN PERRIN : Episode des premières guerres. — MEISSONIER : ✤ L'Homme à la fenêtre (copie par Marais).

✤ Les Trois Grâces : monument funéraire de Henri II et de Catherine de Médicis, par Germain Pilon (moulage).

MARIUS TISSOT : ✤ *Saint Sébastien* (statue plâtre).

Digitized by Google

COLLECTIONS INDUSTRIELLES

SALLE XVI.

La majeure partie des objets exposés dans cette salle se rapporte aux diverses industries de la Savoie.

✤ *Machine perforatrice du tunnel du Fréjus* (Percée du Mont-Cenis). Germain Sommeiller, ingénieur. — Collection des roches rencontrées sur le parcours du souterrain. — Dessins explicatifs des machines employées.

Métier à tisser.

Petits modèles d'appareils pour l'enseignement de la mécanique. — Appareils de démonstration. — Machines à vapeur, électricité, instruments de précision. — Série de la fonte des pièces métalliques. — Moules à pièces.

Horlogerie : Modèles d'échappement. — *Pièces de l'école nationale d'horlogerie de Cluses.*

Série de la **céramique** : Matières premières; phases de la fabrication des poteries. — Collection technologique pour la fabrication de la porcelaine de Sèvres.

La **verrerie** : *Produits manufacturés des anciennes verreries de Thorens et d'Alex.*

Fabrication des **perles artificielles** *(Thônes).*

Dégrossissage et polissage des métaux ; taille des cristaux.— Meules d'émeri. — Série des émeris.

Technologie des ciments.

Imprimerie : *Presse ayant servi à l'impression des billets de la Banque de Savoie.*

Fabrication des **chapeaux** *(Agnellet, Thônes).*

Industrie des **fleurs artificielles**.

Série de la fabrication des **peignes** en corne *(Chappet, Annecy).*

Série technologique de la fabrication du **papier** *(Usine Aussedat à Cran).*

« Ce que l'on met en 1900 dans une feuille de papier à écrire » (établi par M. Albert Crolard pour l'Exposition universelle de 1900).

Divers états de la fabrication des boutons et objets de fantaisie en **nacre**.

Série technologique des **fibres textiles**. — Tissus et dentelles. — Tissus diamant *(Agnellet, Thônes).* — Dentelles à la

Digitized by Google

mécanique. — *Dentelles à la main.* — *Coussins et divers métiers à dentelles.* — *Fabrication des dentelles de crin (Megève).*

Fabrication du velours.

Industrie du **lin** : Bobines, étoupes, toiles de lin.

Série du **chanvre** : Etoupe, fil, *rouet savoyard et sa quenouille.*

Filatures, tissage et impression des indiennes *(manufacture Laeuffer).* Planches pour l'impression des tissus.

Série des **cotons** : Matières pour l'apprêt. — Toiles. — Coton filé. — Modèle de métier alsacien à tisser. — Tissus de coton.

Industrie de la **soie** : Tissage, navettes *(manufacture de Faverges).* — Modèle de métier à tisser la soie. — Gamme des matières colorantes pour la soie.

Portrait sur soie de *Philippe de la Salle, de Seyssel, peintre sur soie et inventeur,* XVIIIe *siècle.*

Photographie du bourdon « la Savoyarde », fonderie G. et F. Paccard, d'Annecy-le-Vieux.

En face (Salle V et VI). Dans les vitrines plates.

Série des **matières premières, leur utilisation et leurs transformations dans l'industrie** (cérésine, cire, bougies, savons).

Le carbone (graphite, crayons). — Distillation des schistes (pétroles). — Houille et ses dérivés. — Les couleurs d'aniline.

Les **métaux** et leur **métallurgie** : Fer, zinc, plomb, étain, cuivre; (les bronzes) nickel, argent, platine, or, aluminium, mercure, manganèse, bismuth, antimoine, sodium, potassium, magnésium.

COLLECTIONS ARCHÉOLOGIQUES

SALLE XVII.

Cette salle est réservée aux antiquités se rapportant aux civilisations anciennes (Egypte, Assyrie, Phénicie), aux civilisations américaines (Amér. du Nord, Mexique, Pérou, Bolivie), à l'histoire des Arabes et aux bas-reliefs de la Gaule (Panthéon gaulois).

Egypte : ✣ Série de statuettes en bronze représentant les

Digitized by Google

divinités égyptiennes. — Figurines funéraires en terre émaillée. — ✣ Statuettes et masques en bois peint. — Couvercles de canopes. — Scarabées. — Cheveux de momie. — Bandelettes. — Statues et bas-reliefs en plâtre. — Papyrus avec hiéroglyphes et caractères grecs. — ✣ Pierre de Rosette (reproduction en photosculpture). — Estampages des temples d'Abydos et de Denderah.

Grandes planches représentant les principaux monuments de l'Egypte.

Assyrie : Lion de Khorsabad. — ✣ Cylindre avec inscriptions cunéiformes. — Sceaux. — ✣ Rouleaux avec figures et inscriptions.

Phénicie, Chypre : Flacon d'Eshmoun. — Bracelets en or du temple de Curium (fac-similé).

Arabes : Céramique, verreries. — Mosaïques. — ✣ Carreaux de faïence du XIIIe au XVIe siècle. — ✣ Grande mosaïque du XIIIe siècle provenant du palais des califes du Moghreb à Tlemcen. — ✣ Chevet de tombeau en marbre. — Console et chapiteau de l'Alhambra. — Pendentif. — ✣ Arabesques du XIIIe siècle, de la mosquée d'Agadir à Tlemcen.

Planches en couleur concernant l'art décoratif de l'Egypte et des Arabes.

Amérique du Nord : Haches et ciseaux en pierre. — Lances et pointes de flèche en silex. — Marteaux. — Haches.

Ancien Pérou : Civilisation des Incas (fouilles d'Ancon). — ✣ Vases en terre avec sculptures, vases peints. — ✣ Statuettes de Manco-Capac, fondateur de l'empire des Incas et de Mama Olla sa sœur et épouse. — ✣ Idoles en bois, poignards, peignes, ✣ aiguilles ornées et enluminées.

Bolivie et Vénézuela : ✣ Vases et pots avec figures. — Vases et pots en terre peinte. — Haches et ciseaux en pierre et en obsidienne.

Amérique centrale : Idole en terre cuite (fouilles de Chiriqui).

Ancien Mexique : Le Musée doit cette collection extrêmement précieuse à la générosité de M. Tripp, d'Annecy, établi au Mexique, qui a recueilli lui-même ces objets ; il faut y ajouter un grand nombre de pièces qui ont été données par M. Gutierez, de Tampico, et par notre compatriote Balliard, du Métropolitan Museum of New-York.

✣ Armes en obsidienne, — Nuclei, lames, couteaux, lancettes, pointes de lances et de flèches.

Digitized by Google

Idoles et amulettes en jade. — Epingles, lances et flèches en cuivre. — Fusaioles en terre cuite, peintes et sculptées — Colliers.

Cachets en terre à ornements variés, employés par les aztèques pour le tatouage.

Petites têtes en terre cuite représentant des types anthropologiques. — Tête à ovale allongé. — Figures à nez arqué et à lèvres épaisses. — Têtes à oreilles traversées par un disque. — Têtes sans chevelure. — Têtes à large coiffure nattée, à cornes de bélier, à coiffure rappelant le bonnet des femmes bretonnes.

✤ Têtes à crânes déformés (comparer avec les crânes à déformation artificielle de Los Sacrificios).

Femme pétrissant le crâne de son enfant ✤ (statuette terre cuite).

Miroir en pyrite polie. — Figurines grotesques.

Divinités. — Dieux des eaux, du vent, de la guerre. — Un cacique ✤ (type encore existant du vieillard indien). — Statuettes diadémées. — Idoles au bouclier. — Femmes présentant un enfant.

Matrices pour le moulage des têtes en terre cuite.

Nombreuse série de têtes à coiffures variées. — Statuettes féminines portant des robes à carreaux.

Projectiles en terre. — Vases, cruches, marmites, plats, vases et tasses à trois pieds, cuillers, petits plats, vases à grelots. — Crecelles, crotales (appareil sonore), culebras (long tube à grelots représentant une tête de serpent), sifflets à têtes humaines ou à figures d'animaux.

✤ Grandes statues, idoles ou personnages dans des attitudes diverses, en lave, grès ou calcaire coquillier. — Femme à coiffure discoïde. — Tortue à tête humaine. — Appareil en basalte pour le broyage du grain.

Bas-reliefs gaulois : Les dieux du panthéon gaulois, la déesse Epona, Apollo medicus, Hermès tricephale, Diane protectrice (moulages).

SALLE XVIII.

Cette salle contient les *collections générales d'archéologie* qui seront décrites d'abord. On y trouvera également toutes les antiquités des époques préhistorique, romaine et burgonde recueillies en Savoie, groupées en face des pièces d'origine étrangère, afin de rendre les identifications faciles et les comparaisons plus instructives.

Digitized by Google

Enfin une section est réservée à la *palethnologie comparée.*

Age de la Pierre. — Période de la Pierre taillée (Paléolithique).

Epoque Acheuléenne (Epoque du mammouth). — Silex taillés des tourbières de la Somme, types divers des stations françaises. — ✤ Crâne d'Engis (moulage) l'un des plus anciens, très allongé, trouvé avec des os de mammouth, de rhinocéros et de grand ours.

Epoque Moustérienne (Epoque du grand ours des cavernes) : Brèches osseuses. — Dents de bœuf, de cheval, de renne. — Silex taillés, pointes en cristal de roche.

Animaux contemporains de l'homme primitif : Mammouth (Elephas primigenius), E. antiquus, E. meridionalis. — Tigre et ours des cavernes. — Aurochs (Bos priscus), Grand Cerf (cervus megaceros). — Ossements de mammouth (moulages).

Epoque Solutréenne (Epoque du renne) : Ossements de cheval de Solutré. — Crâne de l'homme solutréen.

Perfection de la taille des armes et outils en silex : Grattoirs, couteaux, ✤ pointes de flèches à cran latéral et en feuille de laurier.

Epoque Magdalénienne (Epoque des cavernes) : Crâne, humerus et péroné de l'homme troglodyte. — Silex taillés, grattoirs, couteaux, poinçons, burins. — Brèche d'ossements et de silex (caverne des Eyzies).

Premières et remarquables manifestations artistiques.

Moulages des os gravés les plus célèbres : ✤ Le Renne broutantde Thayngen, ✤ le chasseur d'Aurochs, mammouths, poissons, etc. — Outils en os et bois de renne, aiguilles, fragments de poterie.

Le Paléolithique de la Dordogne. — Nombreux échantillons des quatre périodes .✤ Os gravés.

Période de la Pierre taillée et polie (Néolithique).

Epoque Tardenoisienne, grattoirs, couteaux, nuclei de la Nauve (Dordogne).

Epoque Campignyenne : Silex taillés, pointes de lances et flèches à barbelures du plateau de Goudaud (Dordogne).

Epoque Robenhausienne et **Première époque lacustre** (Pierre polie). — Les stations lacustres de la Suisse : ✤ Haches emmanchées dans des bois de cerf, divers types. — Instruments en os : Ciseaux, poinçons, ✤ pointes de flèche et grattoir

Digitized by Google

fixés avec de l'asphalte. — Poids de filet ✣ Filet lacustre. — Tissus de lin. — Restes de plantes cultivées.

Silex taillés, pointes, petits grattoirs.

Fusaioles. — ✣ Lamelles en os accouplées pour le peignage du lin. — Grande hache polie en grès. — ✣ Haches en serpentine, emmanchées. Tous ces objets provenant des palafittes de Robenhausen, la Thièle, Latringen, Wangen, Zurich, Estavayer, Mosseedorf, Concise.

Le **Robenhausien et la Pierre Polie** en *France* : Nucleus du Grand Présigny. — Ateliers de fabrication des silex ; Mont-Joly, camp Barbey, Chassey (✣ couteaux, grattoirs, flèches).

Cavernes de Menton (Alp.-Mar.) : Poinçons en os (moulages), silex taillés qui se trouvaient auprès de l'homme fossile (des Baoussé-Roussé).

Les silex des grottes de l'Ain (Hotteaux, Glandieu) : ✣ Lames taillées offrant une analogie frappante avec les *silex taillés du Salève* (voir vitrine du préhistorique en Haute-Savoie).

Belgique : Ateliers de Spiennes, grande hache polie en silex. — *Hongrie* et *Candie :* Nucleus, lames et poinçons en obsidienne. — *Scandinavie :* Hache ébauchée, ✣ lambeau de vêtement provenant d'un tumulus, ✣ lance en silex. — *Algérie :* Silex du type acheuléen et silex robenhausiens (grattoirs, couteaux, pointes). — ✣ Pointes de flèches en calcédoine. — Hache polie.

Série des haches polies en serpentine, jadeite, gneiss, diorite, chloromélanite. — Croissant en jadeite. — Disque en serpentine.

Age du Bronze.

Epoque Morgienne ou **Ep. du fondeur** : 2e ép. lacustre. — (Le métal était encore rare, les coins ou haches à rebords non élevés, les épées courtes sans encoches vers la poignée.) — Epingles à tête ronde. — ✣ Couteaux, faucilles, bracelets. — Fusaioles en pierre. — Large lame d'épée (moulage). — Broyeurs.

Epoque Larnaudienne ou **Ep. du marteleur**. (Haches à ailerons. — Grandes épées à encoches). — Boutons, agrafes, feuilles de bronze. — Spirales en bronze. — ✣ Plaque en or. — ✣ Manche de faucille. — ✣ Rasoirs. — Boucles d'oreilles. — Bracelets. — Fibules.

Fusaioles : ✣ Poteries ornées. — Vases de formes diverses. — Torche ou couronne pour supporter les vases. — Pierres à broyer les grains,

Digitized by Google

Divers types de haches en bronze : ✣ Haches à rebords, à ailettes, à douille, haches votives. — Bracelets, boutons, grandes épingles.

*
* *

Epoque Marnienne ou **Gauloise** : (Epoque de la Marne. — Epoque helvète. — 3e époque lacustre).

✣ Epée en bronze. — Casque en bronze (moulage). — Bracelets. — Grains de collier. — Chaînettes.

Armes et outils de la Tène. — ✣ Lances, haches, trait, ✣ fibule, faucilles (moulages).

Fouilles d'Alise Ste-Reine. — ✣ Epées, lances, pointes de traits, flèches barbelées, ✣ pilum, herminette, ✣ épée gauloise de Cirey (moulages), ✣ clous d'un oppidum gaulois.

✣ Figurines en terre cuite blanche de l'Allier : Vénus, Latone, buste d'homme, coqs et poules.

*
* *

Epoque Romaine : Vases, urnes cinéraires, briques avec sculptures, fragments de mosaïque.

Ustensiles et ornements en bronze : Vase à deux anses, cuillers, clochettes, clefs, anneaux, bracelets, manches, charnières de coffrets, boucles de ceintures, fibules, balles de fronde, couteau, ✣ statuettes, ✣ urne lacrymatoire en verre, aiguilles et poinçons en os.

Epoque Mérovingienne et **Burgonde** : Boucles, agrafes, ✣ haches (francisques), ✣ pointes de lance (angons), coutelas (scramasaxs), plaques de ceinturon, grains de collier, vases mérovingiens de Péronne.

Objets en fer provenant des palafittes du lac de Paladru. (Cette station lacustre a été habitée à l'époque du haut moyen âge.)

Vases du xive siècle.

Renaissance : Lampe sculptée en bronze, coupe et vase en serpentine, lampes en terre, chandelier en bronze, ✣ coffret en fer poli avec figures gravées, ✣ couteau et fourchette.

(A suivre.) Marc Le Roux.

Digitized by Google

LES NOMS DE PROPRIÉTÉS
APRÈS LE Vme SIÈCLE

(Suite)

NOMS EN *INS, ENS, EINS, AND, ANS, INGE, ANGE.*

Nous étudierons maintenant les noms de propriétés qui paraissent germaniques dans leur terminaison, soit que cette terminaison appartienne à des noms d'hommes simples comme ceux de la dernière catégorie [1], soit qu'elle soit constituée par un suffixe dont l'origine n'est pas toujours facile à élucider. Tels sont les noms de lieux en *ins, ens, ande, inge,* etc., nombreux en Haute-Savoie et dans les pays circonvoisins.

Un érudit, M. Philipon [2], a voulu prouver par une liste de formes anciennes et d'exemples comparés aux noms germaniques du recueil de Fœrstemann [3] que le suffixe *inga*, qui s'ajoutait anciennement à des radicaux de personnes et d'êtres inanimés pour exprimer une idée de dépendance, d'appartenance et de filiation, servit aussi à former des noms d'hommes qui se retrouvent dans les chartes du IXe et du Xe siècle latinisés en *ingus* et altérés plus tard en *engus, incus* et *encus*. Les Burgundes ayant donné les noms des propriétaires à des domaines, le suffixe germanique masculin *ingas* à l'accusatif pluriel est devenu en français *inges* ou *anges*, tandis que latinisé à l'accusatif ou à l'ablatif pluriel, abusivement au nominatif et même à l'accusatif ou à l'ablatif singulier, il a fourni les autres noms terminés de la façon précitée.

Cette explication, séduisante par sa simplicité, nécessite des réserves. Il n'est pas admissible en effet que ces noms qui se rencontrent abondamment dans l'est de la France, et aussi ailleurs, viennent tous de noms d'hommes en *incus* qui se présentent dans les cartulaires, ainsi que nous l'avons vérifié, en nombre relativement restreint. Leur postérité doit donc être à priori moins considérable que celle des noms en *arius, ardus, bercthus, inus*, etc., qui eux sont cités au contraire fréquemment dans les chartes. De plus, si l'on constate que, parmi les noms de propriétés que M. Philipon ramène à des noms d'hommes en *incus*, la plupart sont des noms de do-

1. V. *Rev. savoisienne*, janv. 1900.
2. *Revue de Philologie française*, 1897, p. 109 (1er art.).
3. N'ayant pas eu cet auteur à ma disposition, j'ai recueilli plusieurs centaines de ces noms en dépouillant les cartulaires.

Digitized by Google

maines secondaires, qu'ils apparaissent à une époque tardive bien postérieure à l'établissement des Burgundes, on doit admettre que, dans bien des cas, le suffixe *ingis*, *ingas*, *ingos*, grâce à une influence de l'élément germanique, s'est appliqué à des noms de lieux d'origine même latine et qu'il est prudent de voir, dans le fait de son extension topographique un phénomène purement analogique.

C'est ce que prouvent les faits. Ce suffixe *inga*, *ing*, qui indique non seulement l'origine, la parenté, mais encore et par suite, l'agglomération, une famille d'individus, existe incontestablement dans plusieurs noms d'hommes tels que Adalingus, Brinssingus, Chrodingus VIIIe s., Erincus, Frodingus 845, Gunthenga, Martinga, Medencus, Nivelangus, Rauchingus VIe s., Rencus, Rothingus VIIe s., Waningus, Wargingus, Werdingus, Woningus, recueillis avec quelques autres déjà connus au cours de mes lectures. Mais la population germanique s'en est servi aussi pour désigner certains peuples, des sujets d'un roi ou des membres d'une tribu, comme Flamingi, Lotharingi, Thuringi; conséquemment il a pu désigner les habitants d'un domaine. Il s'est donc ajouté à des noms d'hommes quelconques pour nommer des propriétés, des centres d'agglomération germanique ou autres. Par suite, son influence s'étant exagérée en vertu du principe de l'analogie, il s'est substitué même au suffixe *acus*, soit en le nasalisant, soit en le remplaçant de toute pièce. Ainsi dans la Lorraine dite allemande, *i-acum*, devenu ailleurs *ig*, se nasalise sous l'influence de *ing* et fournit des noms en *ing*, *ange*. Budling (Moselle) *Buodelinga* au XIIe s. s'écrit *Budeliacum* en 633; cp. Bouilly (Yonne) *Baudiliacus* 863; de même *Lutiacum* 912 précède Luttange et *Rumeliacum* 855, par *Rumelinga*, Rumelange; cp. Rumilly; pareillement *Ricciacus villa* de la table de Peutinger se germanise en Ritzing. Dans le Rouergue M. Durand (ouv. c.) a constaté d'autre part la fréquence des noms en *enq* comme Peyronenq, de Petronem + *incum*. Dans les noms communs, français ou étrangers, la descendance de *ing* devient particulièrement nombreuse. De même que *acus* s'est ajouté abusivement au moyen âge à des noms communs comme *brolium*, *saxum* pour désigner des propriétés *Broliacus*, *Saxiacus*, d'où Bourly et Sessy, fortune qu'a subie également le suffixe *asco* qui s'est joint dans le nord-ouest de l'Italie à des radicaux non seulement d'origine ligure, mais encore romains et lombards aussi bien noms propres que

Digitized by Google

communs, de même *ing* forme en France et ailleurs des substantifs et des adjectifs dérivés; tels sont : ital. *minoringo*, inférieur; esp. *realengo*, royal; anc. fr. *reelenc*; portug. *solarengo*, vassal, mots dont le radical est latin [1]. Ajoutons-y le surnom Maniglarenc, de *matricularius* + *ing* [2], et des noms de lieux comme l'Enversin (H.-Alpes) *Enversengo* 1334 et *Polvereria* 941 qui, dans le Gard, se transforme en 1030 en *Podraginco*.

Il faut donc, quand on étudie un nom de lieu que l'on suppose reproduire dans sa terminaison le suffixe latinisé *ingus*, examiner d'abord si ce nom de lieu a réellement comme origine un nom propre germanique en *ingus*, ou si ce suffixe n'a pas remplacé un ancien suffixe gallo-romain ou enfin s'il ne s'est pas ajouté analogiquement et de toute pièce à d'anciens noms pour désigner des propriétés suivant un procédé dû à la prépondérance de la population germanique. On doit en effet d'autant plus se mettre en garde que les règles de dérivation établies par M. Philipon ne sont pas absolues; ainsi en Hte-Savoie *inga*, et non *ingis*, précède parfois *ens*; *inga*, et non *ingas*, précède *inge*, avec *ingium*, *ingus*, *ingae*. Nous appliquerons nos conclusions aux noms en *ins*, *ens*, *ans*, en traitant d'abord des noms assez nombreux qui relèvent d'un suffixe gallo-romain et avec lesquels les noms à suffixes germaniques ont été souvent confondus.

Les noms en *ins*, *in*, *ens*, *eins*, *ans*, *and* sont d'origine diverse. Quelques-uns sont gaulois; un certain nombre germaniques; beaucoup viennent d'une terminaison latine qui aboutit, suivant les influences locales ou suivant le degré de l'évolution phonétique à des graphies différentes.

NOMS EN *IN*, *INS*, *ENS*, *EN*, *AN* DU SUFFIXE LATIN *I-ANUS*.

Au suffixe gaulois *acus* correspond, pour marquer la propriété, le suffixe latin *anus* qui a donné naissance en Haute-Savoie comme ailleurs à des noms de lieux dans lesquels on retrouve comme élément principal un gentilice le plus souvent romain. Ces noms en *i-anus* aboutissent ici soit à *ins* ou *in*, soit aussi, mais rarement, à *an*, suivant une influence provençale ou italienne. Quand le nom s'écrit *ins*, c'est qu'il représente le cas sujet ou un datif-ablatif pluriel. Toutefois il est à remarquer que dans bien des cas l'*s* n'apparaît qu'entre le XIe et

1. F. Diez : *Gram. des Langues romanes*, I, 417, 296; II, 349.
2. A. Devaux : *Essai sur la Langue vulgaire du Dauphiné septentrional*, n° 201.

Digitized by Google

le XIIIe siècle et qu'avant elle manque plutôt : le nom représenterait alors un accusatif ou un ablatif singulier. Givrins, Prangins, Quinsins du pays de Vaud sont d'anciens fundi Gabrianus, Primianus, Quintianus similaires des fundi Gabriacum, Primiacum, Quintiacum qui ont donné ici Gevrier, Pringy et Quincy ; de même Marin, *fiscum Marins* en 1039 (Reg.) s'explique par Marianum. Mais la filiation n'est pas toujours régulière ; il existe à l'origine de quelques-uns de ces noms une confusion de suffixes. Bursins (Vaud est une *villa Bruzinges* en 1011 (Reg.) ; à la même époque, il est appelé *Bruciniaco*, mais la forme originelle est peut être *Brucianum*, d'où Broussan (Gard)[1].

Comme en fr., *ianus*, au lieu de se réduire à *in*, s'est maintenu à la forme intermédiaire *ien*, *christianum* donnant concurremment *cristinum* et *cristienum* au Xe s. et c'est probablement un peu avant que s'est faite la réduction de *ia* à *i* par *ie*. Analogiquement *iens* doit s'interpréter aussi par *ianus*, *ianos* ou *ianis*. La forme *Orliens* IXe siècle, intermédiaire entre Aurelianis et Orléans, a donc pu subsister dans la topographie savoyenne et elle explique seule les noms dans lesquels se fait sentir l'influence d'une mouillure ou d'une transposition de voyelle comme Polliens, *Paulianus*[2]. Voici du reste une liste de ces noms :

Avugnens, de Fessy, d'Avinianus ; cp. *Aviniago* 857 Augny (Moselle).

Avulliens, h. de Montagny ; en pat. *en Avillien* de Avilianus.

Burdignin, **Bordinianum* ; cp. Bordiniacum XIIe s. Bordigny (Eure) et *Bordenacum* 948 Boudenay (Marne).

Chignan, château près de Thonon, de Canianum comme Chigné (Maine-et-L.) et Chigny (Marne) de Caniacus, plutôt que de Sanctum Anianum ; cp. Chignin (Savoie).

Chullien, h. près de Marin, par Caulianum, du gentilice Caulius, (D'A. DE JUB : *ouv. c.*, p. 216), comme par *Cauliaco* 934 (*A. G.*, II, p. 16, doc.) Chouilly ou Chouly, près de Satigny (Suisse) et Chully (La Thuille) ; cp. le nom propre Chulliat.

Fraimant en Semine pourrait supposer un nom en *incus* ; mais la forme *Franiens* 947 (Reg., p. 35) nécessite un nom en *ianus* comme Afranianus.

Loisin ; cp. Loisy, Loisia, Loisieux, Loison, Loisail. Dans

1. Au simple *Brucia*, celtique. 570 Brousse (Tarn), se rattachent les dérivés *Brociacus* 1135 Broussy (Marne), et Brocinus, nom d'homme cité par Holder d'où par *Brocinacus*, Bursinel (Vaud) autrefois *Brucinet* XIIe s. (Reg.)

2. Dans le Gard, Cinsens et une *villa Cinsianum* de 837.

Digitized by Google

l'Aisne *Losiacus* 1125 est précédé d'un *Lauscitum* douteux de 530 ; dans la Marne, c'est *Loisia* en 1117 ; dans la Meuse *Lauziacus* 825 précède Loisey. Il paraît donc qu'il y a là un gentilice Losius ou Lausius du surnom Lausus.

Lugrin, d'origine romaine, *Logrino* 892 (Reg., p. 34) *Lugrino* 1191 (*A. G.*, II, doc., p. 48 et *Lucrino* (*Id.*, IV, p. 15) est à comparer avec Logrian (Gard) *villa Logradano* en 1001, *Logriano* au siècle suivant, et avec Logras (Ain) *Logratis* 912 (Reg.). Le gentilice est peut-être Locrius.

Lullin, *Lulins* en 1099 de Lollianum ; cp. Lully (Genève) *Luliacum* 520 (Reg.) comme Leuilly (Aisne).

Marin *Marianum curtis* 516, *fiscum Marins* 1039 (Reg.) de Marius connu dans notre région. Un doublet, c'est **Méran, h.** de Reignier. Dimin : Marinel, hameau.

Marignan, h. de Sciez remonte, comme Marignier, à Marinius.

Marsan, en pat. *Marzan*, près de Cluses, s'explique comme Marsin, village détruit de Vaud, *Marcins* 1174 et Marsens (Vaud) par Marcianum et Marcianis.

Moisin, h. de Neydens, de Mausianum ; cp. le col des Moises, près de Draillans.

Orcin, près de St-Gervais-les-Bains ; de Ursianum.

Serzin, près de Musiège, *Serziaci* dans la charte de fondation de l'abbaye de Bonlieu (*A. G.*, XIV, p. 378) est à comparer avec Serzy (Marne) où M. Longnon voit un ancien Seretiacus. Notons toutefois que Seretius, mieux Ceretius, nom d'un évêque du ve siècle, a donné Cérésy et qu'un nom analogue, Serezin (Isère) vient par Cesirin 1123 de Caesarianus. (A. Devaux : ouv. c., n.).

NOMS EN *AND, ANS, ENS,* D'UN SUFFIXE GAULOIS *INNUM* OU *INCUS*.

En Savoie quelques noms peuvent remonter à un suffixe celtique qu'on retrouve dans Aginnum, Agen, Morvinnum, Morvan ; certains s'augmentent d'une *s* analogique comme Moirans (Isère) de Morginnum, et Albens (Savoie) de Albinnum (tri. mérov.) connu par les *vicani Albinnenses* d'une inscription de 116 ; — ou au suffixe *incus*, traduit encore par *enc*. Ainsi Lemenc (Chambéry) vient de Lemincum, station de la T. de Peutinger ; mais rien n'empêche que l'ancêtre de Louhans (Jura) *villa Lovingo* 878, ne soit aussi celtique. Bornand (le petit et le grand) auquel on peut comparer le nom propre Bornens, s'explique aussi bien par un dérivé *Burnincum* dont

Digitized by Google

le simple *Burna*, aujourd'hui la Borne, serait le torrent même sur lequel ces deux chef-lieux de communes sont situés, que par le nom d'homme Burnincus, cité par M. L. Delisle dans son *Mém. sur d'anciens Sacramentaires*. (*Acad. Insc.*, XXXII, p. 390.)

Enfin d'autres noms en *ins*, *ens*, *ans* remontent à un nom d'homme sans pour cela représenter le suffixe burgunde *ingos*; tels sont les latins ou germaniques Amarandus, Ingenius, Marlindus, etc., d'où les Amerans, bois près de Domancy, Engins (Isère ; A. de Jub : p. 361) et Marlens, etc.

Les autres noms en *ins*, *ens*, *eins*, *ans*, *and* sont en général germaniques ; seulement ils ne viennent pas tous de noms en *ingos* ; les noms en *inus-enus* aboutissent eux aussi à la même graphie et parmi eux il s'en trouve de latins.

Les noms en *inus-enus* se rencontrent dans les chartes beaucoup plus fréquemment que ceux en *ingus* ; car, sur 650 noms d'origine barbare contenus dans les tables des ouvrages cités de MM. Omont-G. Collon et de M. Thévenin, nous n'avons relevé que sept de ces derniers. Nous n'avons de même noté dans le cartulaire de Cluny que quatre ou cinq noms de ce genre contre quatre-vingts en *inus-enus*. Il serait donc étrange que ceux qui sont les plus nombreux n'aient laissé aucune trace dans l'onomastique foncière. Or, tel n'est pas le cas, car dans le cartulaire de Gorze de M. A. d'Hermobez, où sur 105 chartes du premier volume allant de 745 à 949 il y a seize noms en *inus* contre six noms en *ingus*, *incus*, apparaissent en 745 les villas Godolinus et Tantalinus. En Bourgogne la *villa Audoenis* au xe s. rappelle un ancien Aldowinus et en 928 la *villa Raclena* est à comparer au nom d'homme Reclenus [1].

Dans ces noms en *enus*, concurremment *inus* au vi^e^ s., l'*e* a été traité comme l'*e* tonique latin, c'est-à-dire que dans l'Ain, très rarement en H^te^-Savoie, il s'est diphtongué en *ei* ou bien qu'il a subsisté *enus* donnant *ens*, écrit aussi ou prononcé *ans*. C'est ainsi que parmi les noms germaniques *Airowinus, par Eroën xiiie s. explique Herens (Vallais), Allovinus, Allens (Vaud), Daccolenus, Daillens (id.), Faroinus, Fareins (Ain), Francolinus, Francheleins (Rhône), Mallenus, Malans (Doubs), Modoenus, par *Mouins* et *Moyns* au xiiie s. (*A. G.*, IV, p. 18 et 94) Moëns (Ain), Vaninus, Vaneins et Vanens, Warinus, Guereins (Ain), etc. Parmi les noms gallo-romains Calinus, Clarinus, *Diurninus, Jullinus, Mollinus, Morinus, Mutinus,

1. *Rec. des Ch. de Cluny*, I, p. 342.

Digitized by Google

peuvent expliquer Chaleins ; cp. *Caliniacus*, Chaligny (Meurthe), malgré *Chalingo* 984, Clarens, Journens, cp. **Diurniacus*, Journac (Dordogne), Jolens, Mollens, Morens, Motens (Vaud), etc.

En fin de compte les autres noms en *eins*, *ens*, *ans*, et quelques noms en *ins* viendraient de noms en *ingus*, *encus*, ou de noms en *ingos*, *ingis*[1] ; tels sont : *Arincus*, Aranc ; *Bolincus* 1042, *Bolencum* 1041 ; *Bolingum* 1044, Bollengo (Ivrée) et Bolens (Vaud), *Brenco* (*Cart. lyonnais*, I) Brens (Ain) *Buscheringis-inga* 898 (*Ch. de Cluny*, I, p. 75) Boscherins (S.-et-L.) **Huningus* ; cp. Huno, Hunoldus, Onnens ; *villa Osinco* 1002 (Reg.) Eyzins (Vaud) ; cp. *Osi*, peuple germanique ; Tac ; Germ., 28, et le dérivé *Osiacus* ; *Lasnincus* xe s. (*Ch. de Cluny*, I, p. 135) Lanans (Doubs) *Thorincus*, Thorens, *Waningus*, Vanens.

Mais il a pu arriver aussi que *ingo*, *ingis* a joué le rôle d'un suffixe ajouté postérieurement à un radical de personne. Ainsi des localités comme Albonens, Bosonens, Evonant, Falconens [2], Pipinnant, s'expliquent plus naturellement par les noms bien connus Albo, Boso, Ivo, Falco, Pippinus + *ingo*, *ingis* que par des hypothétiques Albonincus, Pippinincus, etc. Pareillement il est plus que probable que Musinens (Ain) du lat. Musinus, duquel dérivent Musiniacus (Côte-d'Or) et Musinasco (Suse), s'est allongé tardivement en *Musinincus*. A ce type se rattacheraient Ecuens (Ain) ancienne *villa Scotiaca*, de Scotius ou Scottius d'où le *pagus Scutiacensis*, plus tard *Scudingus* parce que les immigrés burgundes s'y qualifièrent de *Scotingi*, soit habitants de la *villa Scotia* ; Escublens (Vaud) *Scubilingis* xe s.; sans doute auparavant *Scubiliacus*, comme dans l'Yonne, de Scubilius ou Scuvilius ; Pellens (id.) qui, malgré *Pellengs* [3] au xie s. (Reg.), est à rapprocher de Pelly (Desingy), Pellionnex, **Pelliacus*, *Pellionacus* ; Salmorenc (Isère) *Salmoringa villa* 858, mais à laquelle il faut opposer le *comitatus Salmoracensis* ou le *Salmoriacensis ager* de 1000 et Salmoiry, chapelle bâtie dans le défilé des Tines, à Sixt, nom de famille venu d'un nom de propriété [4].

1. *Ingus*, *ingis* donnent aussi *ingue*, *engue* : Delphingue (Rhône) *Delfingis* 1022 (*Cart. d'Ainay*), Passengue (Hte-Savoie, la Chapelle) *Passingus*.

2. Dans Guigue : *Cart. lyonnais*, II, p. 265, un certain Falco vend vers 1269 une vigne, appelée *alodium del Falconens*. Un autre mas, dit de Griffonenc, dérivé de Griffo, à la fois nom d'homme et nom de lieu, *locus vocatus Griffo* xe s.

3. Une forme en *eng*, *enc* ne prouve pas grand'chose ; Albens (Sav.) de Albinnum s'écrit *Albenco* au xive s., Corenc (Isère) *Corinnum* 805, *Corencum* ; Lans (Isère) *Lantium* 1080 *Lencum* xive s., etc.

4. *Ann. de la Haute-Sav.*, 1900, p. 177.

Digitized by Google

Au reste voici, par ordre alphabétique, une liste de ces noms que nous avons recueillis et dont plusieurs demandent encore une explication satisfaisante.

Assereins, mas à Feigères ; cp. Asserens (Gex) ; Ascelinus, Adsilinus.

Bassens (Sav.), *villa Baisinis* 1100, suppose Bassinus ou Baccinus, de Bassus ou de Baccus, nom germanique qui a donné Bex (Vaud par *villa Baccis* 574). Baisenaz (Gex) *Besina* 1233 (*A. G.*, IV, doc., p. 50) s'explique plutôt par Bacinus ou Basinus, d'origine franque.

Blecheins (Archamps) ; **Borcherens** Borcherins (Moye).

Bovinens (Usinens) de Buvinus + *incus*, aussi latin que celtique.

Brecorens, Brecorans (Perrignier) *Brecurens* 1.5 (Reg.)

Bublens, ancien village de la c. d'Allonzier, de Bobilenus, Bobolinus (VII[e] s.) ; cp. Bobo VI[e] s., Bobinus, Bobila, Bobilla fém. et aussi Boblaenus (Holder).

Cervens *Cervenc* 1138 (Reg.) de Silvinus ; cp. Servian (Hérault) *Cerviano* 1605, Servan (Yonne) *Cervennum* X[e] s. et Sargé (Sarthe) *Cerviacus*, noms qui n'ont rien de germanique.

Cessens (Hte-S. et S.) *Scxent* 1121, puis *Seyssens* (Reg.) ; cp. Cessy, Sessieu (Ain) *Saxiacum* XII[e] s. d'où *ager Saxiacensis*, de Sextiacus ou de *Saxum* + *iacus*. Cessens suppose donc soit **Saxinus*, soit *Sax* + *incus*.

Cevens (Pers-Jussy), en Savoie *Civins* 1100 du lat. Sabinus ou du germ. Sivinus.

Daudens, Dodens, ham. et torr. (Evire) plus tard *Dudinga*, de Dudinus ; cp. Dodo, f. Doda, Dodolinus, Dolinus.

Draillant, Draillens, *Drallens* 1227 (*A. G.*, IV, p. 42) *Drellinga*, peut être sous l'influence d'Alinge, de Dracolenus.

Franclens, de Francolinus, plus tard *Franclinga*, calqué sur Usinens.

Gemoëns, Combloux ; **Jurens**, Dingy en Vuache.

Neydens, *Noydenz* 1179 (BESSON) ; *Neodenz* (Reg.) *Noidens* 1271 (*Archiv. dép.*) *Noydent* (*A. G.*, IV, p. 65) est à comparer à Noidant (Côte-d'Or) au X[e] s. *Nuidant*. L'origine est peut-être **Nidincus* avec *i* bref dont le simple Nida, nom d'un affluent du Mein, se retrouve dans *Nidalpha villa*, Néauphlette (S.-et-O).

Pernens (Neydens). Dans l'Aisne, Pernant, *villa Parnant* 1063, est *Parnacum* en 898 ; c'est donc un ancien Paternacus dont le suffixe a été germanisé. Pernens a évidemment la même origine et s'explique par un tardif *Paternincus*.

Digitized by Google

Polens, mas à Archamps, de Paulinus.

Samoens, Samoën 1167 (BESSON). *Samoyn*, *Semoeng*, XIIIe s.

Sauterens (St-P. de Rumilly), de Saltarinus, dérivé médiéval de *saltuarius*, *saltarius*, garde-champêtre, sautier. Souternon (Isère) *Salternone* XIVe s. (GUIGUE : *Cart. lyonn.*) s'explique par un autre dérivé Saltarino.

Secoen (Samoëns) ; cp. Secouant, mas à Boëge ; de *Saccowinus.

Thorens offre les formes *Thoyrens*, *Thoreyns*, Thorin (Reg.) *Thorento* 1336, *Thurens*, *Thorenc* XVe s. Dans le *Cart. de Savigny*) *Thurins* (Rhône) est *Torincus* au XIe s. ; *Toren* au XIIIe ; mais Turrins (id.) est *Toriniacus* au Xe s. Dans l'Yonne, Thurigny, d'abord Tauriniacus devient *Thoringia* au Xe s. Thorens peut donc venir aussi bien d'un Taurinus lat. ou celtique que de Torincus, connu en 951 (*Ch. de Cluny*, I, p. 764).

Usinens, *Uzinengus*, *Usenens* XIIIe s. (Reg.).

Warans, m^t, de Warantus, *Vaerenz* XIIIe s. ; cp. dans la Moselle Warendtwald, *Wernest* 1171 pour *Werenst*, *silva Warant* XIIIe s. Autres noms : Warinus. Waranus.

Veytrens, ancienne paroisse annexée à Bassy (J. GONTHIER : *Rev. sav.*, 1898, p. 159) de Victorinus.

Vulbens, *villa Wulbeengi* XIe s. (Reg.), plus tard *Vurbens* et *Virbens*, s'explique par **Vulvoincus* ; cp. Vulvinus. Vulfinus, autre nom, donne dans le pays de Vaud Wufflens et *Vouflens* XIIIe s. (*A. G.*, VII, p. 294).

NOMS EN *INGE*, *ENGE*, *ANGE*.

Les noms en *inge* [1] se présentent en groupe assez compact en Haute-Savoie, dans le Chablais et le Faucigny, avec cinq noms de communes, et aux environs de Genève [2]. En France ils se rencontrent à l'état sporadique ; mais, si l'on dépouillait les terriers cadastraux, il est probable que le nombre s'en trouverait considérablement augmenté. La plupart des érudits ont vu en eux des noms germaniques similaires des noms flamands en *ingen* et *inghem*, de *inga* + *hem* pour *heim* et des noms lorrains en *ange*- *ingen*, généralement de *ingas*, *ingis*, et en *ang*- *ing*, généralement de *inga*. M. Philipon [3] les explique

1. J. VUY : *Mém. de l'Inst. nat. genev*., XV, 1864 ; TAVERNIER : *Rev. sav.*, 1881, p. 20, ont donné une liste de ces noms, parfois mal orthographiés dans la carte de l'E.-M.

2. Dans le *Dict. top. de la Savoie*, de M. J. Vernier, il est remarquable qu'il ne se trouve pas de noms en *inge* sur 1,800 environ que contient la table des formes anciennes. L'influence burgunde s'est cependant fait sentir aussi bien là qu'en Haute-Savoie.

3. La deuxième partie de l'article précité n'a pas encore paru.

Digitized by Google

par des noms d'hommes en *ingus*, à l'accusatif *ingas*. Dans les dictionnaires topographiques de la Meurthe et de la Moselle par Lepage et de Bouteillier, le suffixe *inga* ne semble pas bien ancien, car les formes médiévales où il se trouve s'espacent entre le IXe et le XIIIe siècle ; *ingas* au contraire apparaît dès le VIIIe s. et *engis* au siècle suivant. La plupart des radicaux de ces noms sont germaniques ; mais il faut voir en eux moins des noms d'hommes en *ingus* que des noms de propriétés dans lesquels ce suffixe exprime une idée d'agglomération, de famille domaniale, même en s'ajoutant à des noms de propriétaires latins où il a supplanté, comme nous l'avons déjà montré, le suffixe *acus* [1].

En Haute-Savoie, les noms en *inge*, quelquefois *ange*, ne peuvent tous s'expliquer de cette façon. Au XIIe et au XIIIe siècle, on les latinise en *ingo*, *ingium* ou *ingio* et en *inga*, terminaison qui affecte aussi, probablement par analogie, des noms en *ens*. Ces formes, restituées par les clercs, n'élucident pas le problème ; mais ce qui est remarquable, c'est que nous n'avons pas de formes en *ingas*, qui donnent ailleurs *ange* [2], mais des formes plus anciennes et plus rares en *inio*, *ennio*. Elles sont intéressantes parce qu'elles supposent à certains noms en *inge* une origine particulière. *Ladrinio* donne régulièrement Laringe par le procédé de dérivation *in* + *yod* = *inge*. En effet, (Diez : *Gram. des Lang. rom.*, I, p. 169) en fr. un *i* atone après *m*, en hiatus, passe à la gutturale douce, comme dans *simius*, singe, *Euphemia*, Offenge ; *Solemnia* Soulange (Marne) *Solengias* en 1043. Cela a lieu même dans le corps d'un mot devant une voyelle accentuée, particularité déjà relevée dans les dérivés en *imiacus* = *ingy*. De même après *n*, le *j* palatal devient chuintante, comme dans *linius*, linge, au lieu de mouiller la consonne qui précède, comme dans *vinea*, *vinia*, vigne et *tinea*, Tigne. Donc parallèlement aux noms masculins et féminins en *anius*, *ania*, *amius*, *emius*, *enius*, *onius*, qui se résolvent en *ange*, *enge*, *onge*, il a dû exister des noms d'hommes en *inius*, *inia* qui, adjectivés au fém. devant *villa*, ont donné des noms en *inge*, quelquefois *ange*. C'est ainsi que Chervinge ou Chalvinge (Rhône) s'explique par une *villa Calvinia*.

A ces noms doivent s'ajouter les noms en *ianicum* (d'A. de

1. Ajoutons Buding (Moselle) *Budinaca* 940, *Budinga* au XIe s. ; *Belsonancum* VIe devient Bœslingen (Luxembourg).

2. Bandange, *Bandingas* 833 (*Ch. de Cluny*, I, p. 9) *Molliangas*, 927 *Guandilangas*, 941 (*Id*., p. 517) Monanges (Corrèze) 927 (*Cart. de Beaulieu*).

Digitized by Google

Jub.: ouv. c., p. 569) qui donnent dans le Midi *argues,* ailleurs *ange,* et qui ici peuvent aboutir régulièrement à *inge.* Tels sont : *Laurestanicas* 930 ? (Deloche : *Cart. de Beaulieu*) Lostange (Corrèze) ; *Celsinianicas,* Sauxillanges (Drôme, Puy-de-Dôme) *Aurelianicas,* Aurelhargues ; *Priscianicum,* St-Didier sur Chalaronne (Ain), etc.[1].

Ce sont ces noms que les scribes ont dû relatiniser, suivant les genres apparents, en *ingo, ingium* et *inga,* suffixes attribués encore par analogie à d'autres noms d'origine latine probablement en *acus* ou germanique. Il faut donc voir dans le groupement des noms en *inge* au nord de la Savoie une simple coïncidence exagérée par une contamination analogique dont le point de départ se trouve dans l'appellation d'un grand domaine, aujourd'hui commune, provenant d'un nom d'homme en *inius, ianicus* ou *ingus* et sur laquelle ont été calqués les noms de propriétés secondaires avoisinantes. En voici une liste un peu augmentée avec les formes empruntées la plupart au Regeste genevois et les comparaisons qu'elles suggèrent.

Allinge, c. *Alingio* xie s. (Reg., p. 48) *de Alinju* xiiie s. (*A. G.,* VII, p. 296) d'origine germanique si on lui compare Adelange (Moselle) *Alingias* 1152, pour *Adelingas,* de Adelingus.

Arculinge, près de Reignier, *Arculingo* 1201 (*A. G.,* II, doc., p. 54) ; cp. *Arculus,* 1187, lieu cité dans Grenaud, p. 119 et le *pagus Ercolana* 890.

Aricinge, forêt près de Flumet, *Aricingium* 1263.

Aringe (Ain) de Arinius, d'où Ariniacus, Arignac (Ariège). Dans une charte de Cluny xe s., on trouve *Ariangas* de **Arrianicas.*

Bessinge, près de Genève, de Bassinius ; cp. Bassigny.

Bissinge, h. de Publier, peut être comme Bissy, un ancien Bessiacus ou *Bicciacus (cp. Bicciatis 739, Test. d'Abbon) germanisé.

Boisinge, h. de Viuz-en-Salaz, pareillement ancien Butiacus ; cp. Boisy ; ou de *Bucinius, connu par le surnom Bucinus.

Boringe, hameaux de Nangy, de St-Cergues et de Reignier, *Buringio* 1153 (*Cart. d'Ainay*) *Bouringho* xiiie s. (*A. G.,* IV, doc., p. 44) de Burinius, d'où Burigny (Marne) par *Buriniacum* 850. Notez cependant dans Ducange : *boria* petite propriété

1. Il existe d'autres noms dans lesquels *inca* donne *anche* comme *Cormarinca* 1055 (Reg.) Cormoranche (Ain) auquel on peut comparer Armanche.

Digitized by Google

rustique, d'où Laborie ; synonyme de *borderia* ; ses habitants s'appellent buringi.

Champange, c. *Champyngium* au XIIIe s. (*Mém. Acad. Chabl.*, 1893, p. 271) de Campinius ou de Campanius.

Chevrange, h. de Pers-Jussy, *Ceveringa*, de *Caprinia ; cp. Chevregny (Aisne).

Commelinge, près des Allinges ; cp. Commelles (Isère), d'origine probablement latine.

Corninge, h. de Féterne, de *Coroninius ou de Curnus + *incum*.

Corsinge, h. près de Genève et de Perrignier *Crucingium* au XIIIe s. d'après le Reg., forme qui conviendrait plutôt à Croisinge ; cp. Corsier, près de Genève, d'un ancien *Curtiacus*, ce qui suppose un postérieur germanisé, à moins qu'on ne l'explique par *Curtianicus*.

Cortinge, Cortenge (Cernex) de Curtinia.

Croisinge, de La Roche, de Crucinius ; cp. Crusinia dans la Table de Peutinger, Orchamps (Jura) et *Crusciniacum* 948 dans le test. de St-Remy, aujourd'hui Crugny (Marne).

Fillinge, c. *Filennio* 1012 (GUICHEN : *Bib. seb.*, I, p. 40) *Filinco* 1119 (Reg.), *Filenci* ? 1138, *de Filingio* 1196 (*A. G.*, II, doc., p. 50) peut être d'un germanique **Filingus*, peut être aussi latin comme *Fellinas* ou *Felinias* au Xe s. (DELOCHE : *Cart. de Beaulieu*) Felines (Lot). Autre nom : *Filenis* 1185, Filain (Aisne).

Franinge, près de Pressinge *Afranianicum* ?

Gelinge, de Taninge, *Gillingium* 1297, de Gellinius retrouvé dans *Geliniaco* 1152 (Belley) ; cp. cependant le germanique Gilla.

Gletringe, près d'Allinge ; cp. le nom de ruisseau, le Glaiteron, dans le Jura.

Groissinge, près d'Amancy, *Grossinga*.

Jossinge, pat. *Diossinge*, champ à Yvoire (E. VUARNET : *Messery et Nernier*, p. 26) et **Jussinge**, à Margencel ; cp. Jussy, de Justiacus, ce qui suppose *Juss + inga*, ou *Justianicum* ou un germanique comme Josse d'où Goscelinus, Jocelin.

Justininge, près de Taninge, *Jutiningio* 1445 et encore *Justigningium*, pat. *Chegninge*, de Justinus + *inga* ou mieux de *Justinianicum*.

Larringe, c. *ad Ladrinio* 892 (Reg., p. 34 et *Mém. Soc. Suisse rom.*, VI, p. 285). Est-ce un gentilice *Latrinius ou l'adjectif *laterinium*, de *laterina*, fabrication de la brique dans Tertul-

Digitized by Google

lien, désignant substantivement l'endroit de cette fabrication ?

Loisinge, h. de Pers-Jussy, *Losinga* 1263, de Lucinia [1].

Lucinge, c. *Luciniangum* 1015 (*Cart. de St-Hugues*, p. 174) plus tard *Lucingium* et *Lucinju* XIIIe s. (*A. G.*, VII, p. 294), s'explique par *Lucianicum*, de Lucianus, où le scribe aurait répété fautivement la syllabe *ni*, étourderie qui n'est pas sans exemple ; tel *genenitrix* 930 (*Ch. de Cluny*) ; cp. *locus Lusinangus* xe s., du Cart de Savigny.

Macringe ; cp. Mécringe, le seul nom de ce genre cité dans le dictionnaire topographique de la Marne et que M. Longnon explique dans son cours de 1888 par Masculinius, Masclinius.

Marcinge, ham. de Reignier et d'Aisery, ne peut s'expliquer que par Martianicum ou par Marciacus, germanisé en *Marcinga*.

Marninge, h. de Larringe, et dit-on, ancien nom de Champange, appelé aussi Maringe. Au premier, cp. Marny ; le deuxième s'explique par Matrinius ou Marinius, d'où dans le Gard Mayranes, *Mairanichos* 961 pour Marianicum.

Matringe, h. de Mieussy et Matrenge, mas à Cluses.

Melsinge, près de Scionzier, *Melsingium* et *Melzinge* 1152 (Besson) et en 1151 (Guich. : *B. seb.*, I, 8) ; cp. Melsonius, Meltiacus, cités par Holder.

Merlinge, *Marlingium* XIVe s. (Reg.), près de Meinier ; cp. Marlioz.

Messinge, près de Margencel, en pat. *Mezinjho*, *Mecingio* 1298, de Maximius.

Miocinge, Scionzier et Mouzinge, mas près de Cran-Gévrier.

Molinges (Jura) de *Molinius.

Morlange, près de Reignier, *Morilinga*, est à comparer à *Morlengias* 959 (Moselle) et au *curte Morlingo* 920, des *Ch. de Cluny*, I, p. 212 ; cp. Maurilius, Maurilio, Maurolenus.

Paconinge, h. de Juvigny, *Paconingium* 1269 ; cp. Patiscus, Paconianus.

Pesselinge, de Margencel, *in villa Pistilingionis* 1113 (Reg.) sans doute pour Pistilingio et qui devrait donner Pettelinge ; mais peut-être y a-t-il eu influence de Jussinge et de Pessinge ; cp. Pastillius, d'où *Pastiliaca villa* 1115, Pétilly (Aisne) *Pistiliacum* en 1136. Pistillus est aussi connu.

1. *Villa Losinges* en 965 est aussi le nom de Lucens (Vaud), ce qui démontre bien la confusion des suffixes.

Digitized by Google

Pessinge, près de Cervens.

Polinge, ch. près de Reignier, de Paulinius ; cp. Poligny.

Pressinge, près de Genève, *Presennio* 1012, *Prisingio* XIIIe s. (Reg.) mieux que la forme vulgaire Presinge, en pat. *Prezinjho* de Priscinius ; cp. Présilly, descendance altérée de Priscilliacus.

Puplinge, près du précédent.

Reninge, de St-Martin, de Runingus.

Silinge, chapelle sur Marin en 1266 (Reg.) de Cælinia ; cp. Sillingy et *Silinga fontana* IXe s. (*Ch. de Cluny*, I, p. 5).

Sottinge, mas à Vieugy ; **Succinge**, h. de Publier et de Margencel, *Sucingæ* au Xe s.

Taninge, c. pat. *Tagninge, Taningium* 1262 ; cp. Tagny.

Thuringe, de Nangy, de Taurinius ; cp. Thorigny.

Toisinge, h. de Bonneville, *Tucingium* 1262.

Véringe, de Féterne, de Varinius.

(A suivre.) Charles MARTEAUX.

LES IMPOTS

AU MOMENT DE LA RÉVOLUTION

D'APRÈS UN TÉMOIGNAGE CONTEMPORAIN

De tout temps l'impôt a paru lourd et, dans les études historiques sur la comparaison des charges publiques à diverses époques, on n'a que l'embarras du choix dans les doléances et les récriminations. Il est difficile d'apprécier exactement la situation de nos ancêtres, car bien des éléments nous échappent. Aussi ne saurait-on assez recueillir de témoignages contemporains sur ce sujet. On lira, non sans surprise ni profit, cette lettre d'un vieux curé de Savoie, n'ayant pas conservé de l'ancien régime l'enthousiasme tant exploité de Joseph de Maistre. Ce curé exerçait son ministère au moment de la Révolution à Foncenex en Chablais ; sa lettre est adressée, le 21 décembre 1821, au syndic et aux membres du Conseil de Bossey, paroisse dont il était le « recteur ». Ce document se trouve aux Archives départementales de la Haute-Savoie :

Votre zèle, Messieurs, pour tout ce qui peut contribuer au bien public est connu ; vous êtes bien éloignés de partager les sentiments du vulgaire ignorant, qui ne cesse de se plaindre de l'énormité des impôts : ceux, surtout. qui sont dans un âge à se rappeler de ce que l'on payoit, avant le

Digitized by Google

Volcan révolutionnaire, trouveroient bien légères les charges publiques d'aujourd'hui si, moins égoïstes et plus judicieux pour apprécier ce qui contribue au bien commun de la société, ils calculoient sans passion ce que l'on payoit alors : ils verroient d'un côté, que l'impôt foncier, qui fùt créé avant la mise en valeur d'une portion incalculable de terroire dans ce païs, seroit près du double, si l'amélioration de l'agriculture avoit alors existé ; d'un autre côté, ils verroient que, sans parler de tant de redevances envers les seigneurs, la Dîme seule excédoit de beaucoup tous les impôts d'aujourd'hui... Pour prouver mon assertion, je n'ai qu'à prendre pour exemple la commune de Foncenex, où j'étois curé avant la suppression de la Dîme il n'y avoit que quatorze feux dans cette paroisse, sa circonscription de territoire étoit par conséquent peu étenduë, cependant la Dîme s'ascensoit ordinairement 45 à 50 Louïs ; elle payoit, autant qu'il m'en souvient, 187 livres anciennes d'impôt foncier et des redevances au seigneur du lieu : dans une paroisse voisine de celle-là, qui est celle de Corzier, un seul propriétaire [M' Cramer génevois] payoit par abonnement au curé, pour qu'il ne prit pas la Dîme sur ses fonds, la somme annuelle de 700 livres anciennes, et cette cure, ayant un petit rural de peu de valeur, valoit jusqu'à 4000 livres.

Mais, sans chercher ailleurs des exemples, et sans parler ici des gros propriétaires génevois dans cette commune, ni des autres propriétaires forains et habitants, je prends celui de l'hôpital de Genève, qui possède à Bossey vingt poses de vignes et d'autres fonds : Je suppose, à peu dire, ces vignes de la production, au moins, de 40 chars de vin, qui à la cotte vingt seulement donneroient deux chars de Dîme, et qui étant d'une excellente qualité, vaudroient pour le moins, 300 livres année commune ; et ainsi, proportion gardée, de ce que produiroit la généralité de la Dîme, il est clair que les charges de la commune seroient bien plus considérables que celles qu'elle supporte, surtout dès que nous avons eu le bonheur de retomber sous le Gouvernement paternel de nôtre Auguste Souverain.

D'après la vérité incontestable des observations ci-dessus, il est évident que les charges publiques sont maintenant beaucoup au-dessous de celles qui existoient avant la déplorable destruction de tant d'établissements si utiles pour toutes les classes de la société.

Bossey, le 21 Xbre 1821. CARRAUD, *Recteur.*

Le curé de Foncenex partageait, on le voit, les sentiments de son voisin et confrère de Collonges-sous-Salève, l'abbé Frère dont on n'a pas oublié les couplets adressés, avant la Révolution, aux gens du fisc :

Cy-gyssent les gens de finances,
Gens de bureaux, gens d'intendance,
Qui pour faire leur cour aux rois
Mirent les peuples aux abois [1].

MAX BRUCHET.

---

1. DUVAL : *Un Curé de Collonges-sous-Salève il y a cent ans*, St-Julien, 1874, in-8°, p. 53.

Digitized by Google

ÉTUDE SUR LE PATOIS SAVOYARD

Le patois s'en va. De même que les jeunes filles de nos villages abandonnent les costumes si jolis, si pittoresques de leurs aïeules, pour se mettre à la mode de Paris, ainsi la génération actuelle abandonne le vieux langage savoisien. De ce changement, les uns se réjouissent, d'autres, au contraire, s'en attristent, et nous sommes de ces derniers.

Oui, nous voyons à regret disparaître ce bon vieil idiome, que nous avons bégayé sur les genoux de notre mère, et que nous avons parlé dans notre enfance, c'est la langue de nos pères et de nos aïeux, celle que parlaient nos paysans dans leurs chaumières, nos soldats sur les champs de bataille, nos sénateurs et nos gentilshommes eux-mêmes à la cour de Turin. Et si dès le siècle dernier, la Savoie était signalée comme un des pays où l'on parlait le mieux le français, elle le devait, croyons-nous, à son patois. Car il faut au peuple une langue populaire; s'il n'en a pas, il aura tôt fait de gâter et de corrompre celle qu'il aura adoptée.

Nous regrettons le vieux patois qui nous aidait à comprendre le vieux français, les vieilles chartes et les anciens noms des vieux cadastres.

Avec ses tournures archaïques, ses expressions imagées ou pittoresques, le patois était une langue vraiment belle, plus énergique, plus sonore que le français, plus riche que lui peut-être lorsqu'il s'agit de peindre les choses qui tombent sous les sens.

Mais quelque soit la légitimité et la vivacité de nos regrets, il n'en est pas moins vrai que le patois s'en va rapidement. Cela tient à plusieurs causes, dont la première est un orgueil mal placé.

Les jeunes gens au sortir de l'école primaire, croiraient déroger s'ils ne parlaient le français. Beaucoup de parents n'apprennent plus le patois à leurs enfants, mais parlent à ceux-ci un français plus ou moins fautif.

Le plus grand nombre habitués dès l'enfance au patois, continuent d'en user, mais ils en éliminent avec soin les expressions archaïques, les mots propres qu'ils remplacent par le mot français correspondant, auquel ils donnent une terminaison patoise. Ainsi au mot *dâllie*, généralement usité dans mon

Digitized by Google

village (Ballaison), pour désigner l'instrument dont on se sert pour faucher l'herbe des prés, on a substitué le mot *faux*, qui a l'inconvénient de sonner comme l'adjectif faux et la 3e personne du verbe falloir. Au mot *poâ*, tailler la vigne, on a substitué le mot *tailli*, remplaçant ainsi un mot propre, technique, par un mot générique, un mot banal, car on taille des pierres, du fer, du drap, des arbres, etc., etc.

Si nos villageois croient par là faire montre d'intelligence, ils se trompent grossièrement.

En éliminant du patois les mots qui lui sont propres, qui lui constituent une personnalité, ils tronquent, ils dénaturent, ils corrompent le langage de leurs ancêtres. Le patois nouveau, qu'ils forment de la sorte, n'est plus une langue, pas même un idiome ; ce n'est plus qu'un jargon informe, sans nom et souverainement méprisable : c'est du français *patoisé*.

Une autre cause de la disparition rapide du patois, c'est l'absence de vocabulaires et d'ouvrages écrits en cette langue ; et cette absence s'explique soit par la difficulté de représenter certains sons particuliers inconnus en français, soit par l'étonnante variété des patois qui changent souvent d'une commune à l'autre.

Voici quelques-unes de ces variantes :

Les syllabes latines finales en *al*, *adus*, *atus*, font généralement *â*, ainsi *sal*, *gradus*, *amatus* donnent en patois la *sâl*, *louz égrâ*, *amâ*. Dans le Chablais au contraire, on dit : *la saul*, *louz égrau*, *amau* ; tandis qu'aux environs d'Annemasse, on donne à la dernière syllabe de ces mots un son intermédiaire entre l'*a* et l'*au*, à peu près celui de l'*o* dans sort, mort, ou celui de l'*aw* dans le mot anglais *saw*. Les finales *arius*, *aria*, *arium*, *iacum*, traduites en français par *ier*, *ière*, font généralement *i* en patois : ainsi *pomi*, *premi*, *pani*, *forni* ; pommier, prunier, panier, fournier. Mais dans le pays de Gavot, ces mots se terminent ordinairent en *ei* : *panei*, *fornei*.

Autres exemples : Les syllabes latines *ca*, *co*, que le français a généralement transformée en *cha*, *cho*, *che*, donnent en patois, tantôt *çh* — ainsi *catus*, *çhat* ; *canis*, *çhin* ; *casnus*, *çhêno* ; *canabis*, *çhènon* ; *musca*, *muçhe* ;

Tantôt *tie* : *capra*, *tièvra* ; *caulis*, *tiu* ; *muccarium*, *motieu* ;

Tantôt *s* : *camisia*, *semize* ; *causa*, *suza* ; *cathedra*, *sire* ; *cambiare*, *sanjhi*. Nous citerons encore *siccâ*, chiquer ; *soccâ*, choquer ; *sagrin*, chagrin ; *siffra* ou *fifra*, chiffre, bien que ces derniers mots ne viennent pas du latin.

Digitized by Google

Dans les vallées de la Chaise et de l'Arly, le *çh* est remplacé par *st*. Les habitants d'Ugines disent : *lez mustes et louz mustairons me stavenan lez stambes* ; les mouches et les moucherons me piquent les jambes.

Dans la vallée de Sixt et dans quelques paroisses du haut Chablais (Aulps, le Biot, Bonnevaux, Vacheresse), on donne généralement aux syllabes commençant par un *s* la prononciation gutturale du *ch* allemand.

Le *j* français initial est remplacé en patois, tantôt et le plus souvent par *jh* (son du *th* anglais doux) quelquefois par *die*. Ainsi à Ballaison. *Dian*, *Diozet, dionno, dioanno, dionc*, signifient : Jean, Joseph, jeûne, jeune, jonc ; et d'autrefois par *z*. Exemples : *Zules, zilet, zemi, zifflià, zera, zuzi, ziclià,* qui signifient Jules, gilet, gémir, giffler, jurer, juger, jaillir.

Nos ancêtres du bas Chablais avaient, on le voit, une répugnance instinctive pour les sons gutturaux *che* et *je* ; tandis qu'à Juvigny et aux environs, ils diront : *chei, choantre, choâ, chouliaud, chacorre, châ* pour soif, sentir, suer, soulard, secouer, sel, etc.

On comprend dès lors que la composition d'un Dictionnaire général du patois savoyard, tel que l'a commencé M. Constantin, est d'une difficulté extrême. Aussi devons-nous encourager ceux qui, comme M. Norbert Dunoyer, de Juvigny, M. Vuarnet, de Messery, essaient de recueillir tous les mots usités dans une région. C'est à l'aide de ces vocabulaires partiels qu'on pourra formuler des règles sûres pouvant s'adapter à tous les dialectes.

En attendant, comme le système orthographique préconisé depuis quelque temps, nous a paru tellement compliqué qu'il en devient impossible, nous avons essayé d'en créer un autre plus simple qui pût être facilement appris et qui permît cependant de représenter assez bien les principales, sinon toutes les nuances de la prononciation patoise.

Voici les grandes lignes de ce système :

1° Les voyelles *a, à, â* ; *e, ê* ; *o, ô* ; *i, u* se prononcent comme en français dans les mots rat, chat, pâte ; jeton, tête ; lot, côte ; lit, rude. Toutefois dans les mots terminés en *a, az, e, es, o, oz*, l'accent tonique se plaçant sur la syllabe pénultième, la syllabe finale devient très faible et se prononce comme les finales italiennes *casa*, *petto*, *padre* [1] ;

1. Par contre, dans les mots terminés en *à, at, â, au, é, ê, î, ò, u* et dans la plupart des autres mots, l'accent tonique doit se placer sur la dernière syllabe.

Digitized by Google

2° *è* a le son du français dans secrète. Exemples : *fèleu*, soleil ; *fèna*, femme ;

3° *ei*, *ey* sonne comme *e* dans fer, terre, mer. Exemples : *feira*, foire ; *neire*, noire ; *beire*, boire ; *eu*, comme dans les mots français heure, peur. Ex. : *féleu*, soleil ; *ireuz*, heureux. On représentera par *eî*, *aû* la prononciation que l'on donne à ces mêmes mots dans certaines régions. Ainsi les habitants du Grand-Bornand écriront *feîra*, *ireûz*, qu'ils prononcent *faêra*, *iraeu* [1] ; Ex = *ê* ; ez = *é* ;

4° *amm*, *ann*, *emm*, *enn*, *imm*, *inn*. La première de ces deux syllabes a toujours un son nasal : *fanna*, fouine ; *renna*, reine ; *tinna*, tienne se prononcent *fan-na*, *ren-na*, *tin-na* ;

5° *çh* a le son du *th* anglais dur, et *jh*, celui du *th* anglais doux ;

6° *h* initial ou précédé d'une voyelle indique une prononciation gutturale, comme dans l'allemand. Les habitants de Sixt ou du Biot écriront donc *hi*, Sixt et six ; *hiza*, haie ;

7° *g* et *t* sonnent toujours dur comme en grec et l'*s* est toujours sifflant ;

8° *ll* est toujours mouillé ;

9° *w* se prononce *ou* comme en anglais. *Wépa*, guêpe, se prononce *voépa* soit *vouépa* ;

10° Les consonnes finales sont muettes à moins qu'elles ne soient suivies d'une apostrophe ;

11° Les liaisons n'existent guère. Nous en excepterons les articles : *lez*, *louz*, *dez*, *ez* ; les pronoms personnels : *él*, *noz*, *voz*, *ilz* ; les pronoms démonstratifs : *sél*, ce, *sleuz*, ces ; les pronoms possessifs : *mouz*, *touz*, *souz*, *mez*, *tez*, *sez*, *nutron*, *vutron*, *leuz* ; la préposition *per*, pour et par, dont la dernière lettre se lie avec les mots suivants qui commencent par une voyelle.

Afin de montrer la valeur du système, nous allons écrire d'après ses règles, l'anecdote suivante racontée dans le patois des environs de Douvaine.

*
* *

La Cuisse du Poulet.

On vio borjheis, preu golu, mejhive à tôs souz repâs dez poleilles, dez pinjhons, dez üies qu'él neurresive dian na

1. Règle générale : les diphtongues *eu*, *ia*, *ie*, *ieu*, *io*, *iu*, *oa*, *oe*, *eoi*, *oai* se prononcent d'une seule émission de voix. Lorsqu'elles doivent être séparées, on l'indique par un accent grave ou par un tréma.

Digitized by Google

granta poleillire. Mais men él était croùio, él n'en ballive jamais u valet que le sarvesive à trablia et q'aveit nom Fransei. Na véprenau, qe la coezenire fasseit ruti on polaton pèr le sepâ, Fransei se dzet : « I a preu grant temps qe jhe n'ai ren qe dez os à reujhi ; on bon bocon per on viâjho ne me far' jhin de maul ; i faut m'appedanfi sta nex. — I est ce q'él fet. Qant la bétie fot coêta, Fransei en pret na coaisse, la mejhei en se relèchant lez pottes, et portet la résta u vio qe n'y fet pas attention tot d'abor. Mais qant él ot binstout çhawenau, él creïe le valet. « Di vi, Fransei, pèq'est ey que sél polet n'aveit qe na piauta ? — Mais nutron maître, louz polets sont tôs dinse, ilz n'ant pas dawe çhambes. — Keize-tè, fotu couïon ! — Oh ! n' i a pâs de couïon qui fasse, veni vî... Ilz vant u poleilli awê on croeizu. Fransei uvrei la peurta, et, ma fei, totes lez poleilles à jho dremesivan sus na piauta. — Oera, voz vèyi, qe dit le valet. — Adan, le monsu fet *prrrou* !... et les béties tot épоeirriès sacossirant leuz âles, et se dreffirant sus dawe piautes. — Veis-te oerandrei, çhancro de voleur qe t'és, dit le maître. — Ah ! te reujheis pâs ! repogne Fransei, se voz aviâ fait *prrrou* poête à sepâ, voz ariâ bin tèpey z'u lez dawe piautes.

*
* *

Traduction. — Un vieux bourgeois, passablement gourmand, mangeait à tous ses repas des poules, des pigeons, des oies, qu'il nourrissait dans un grand poulailler. Mais comme il était égoïste, il n'en donnait jamais au domestique qui le servait à table et qui se nommait François. Or un soir, que la cuisinière faisait rôtir un jeune poulet pour le souper du bourgeois, François se dit à lui-même : « Il y a assez longtemps que je n'ai que des os à ronger ; un bon morceau pour une fois ne me ferait pas de mal ; il faut que je me régale ce soir. » C'est ce qu'il fit. Quand le poulet fut rôti, François en prit une cuisse, la mangea en s'en pourléchant les lèvres, et porta le reste au vieillard qui ne remarqua rien tout d'abord. Mais quand il eût bientôt fini, celui-ci appelle le domestique : « Dis un peu, François, comment se fait-il que ce poulet n'a qu'une cuisse ? » Mais, monsieur, les poulets sont tous ainsi (comme celui-ci) ; ils n'ont pas deux jambes. — Tais-toi, mauvais plaisant ! — Il n'y a pas de mauvais plaisant qui tienne ; venez voir. Ils vont avec une lampe au poulailler. François ouvre la porte, et ma foi, toutes les poules sur le perchoir dormaient sur une jambe. — Vous voyez maintenant, dit le valet. — Alors le maître fit : *prrrou* ! et les bêtes épouvantées secouèrent leurs ailes et se dressèrent sur leurs deux jambes. — Vois-tu maintenant, sacré voleur que tu es, dit le maître. — Ah ! te... réplique François ; si vous aviez fait *prrrou* tout à l'heure à table, vous auriez peut-être bien eu les deux cuisses.

***

Voici maintenant une poésie écrite dans le patois de St-Paul :

Digitized by Google

La Çouga dau Fayey

Deis Piolan in Barnex i n'y a qu'on p'tit voyâjho,
On file en dez vionnets, dzo lez pess' et louz faug;
I est prau plaisant de jheir; mais, la nex, i est servajho,
Adeis que la nex vint, mońau voz dez jhaug,
Jhe sa prau qu'i ne faut pâs bailli por évanjile
Tot c' qu'on entend contâ dez goug' et dez sorsi,
Et p't'étre q'voz allau me trattâ d'imbécile
Se voz étes coeriauz de lleire sti récit.
Jh' étau jha grandenet, qand jh'ôyis sel'istoêre,
Et jamais jhe n'ai pu la pédre de mémoêre :
L'est arrevâie à Dian Bali.
Dau temps qu'él éteit aucali.

Bon garson, dégordi, Dian, pinsâv' au mariajho;
Por se çharçhi na fèna él alâve in Barnex,
En manq' t'ey per San Pou, en Probeirt, en Lienex,
Q'arrian prau su lle dreffi son ménâjhô,
Sans cori dinse lloent la nex ?
Nion n'ey pue rin, i éteit sa bianna :
I lle falleit na Barnolanna.
El sautâve lez sizes, él cambâve louz nant
Por étre ple vite en Bénant.
Qand él était arvau, él n'éteit rein en coetta
De s'en torna. On viâjho — i éteit per le meis d'oût —
Q'é volet veir sa Jâne et parlâ dez emplettes :
El n'ot jamais tot det, ilz cauzâvan çhaupou.
Pendant sél temps le pâre ala betâ la boeita
En on bosset de paf : i falle beire on coup.
Dian pertet' à minex, per on biau tlar de lena
El ar' va ez Perdons sans recontrâ pressena.
Dian peinsâve à la Jâne ; él était dru, conteint
Et aqanq'au Fayey él venîve en çhanteint.
Mais tche n'autra çhanfon... On cri soran « Arrêta » !
Lle fe dreffl toe louz peils sus la têta.
« O Dian, és-te solet ? Dian éteit bon crétien ;
« Na, q'é dzet, avoê mè jh'ai mon ange gardien.
Qau t'ey qu'aveit criau ? Dian n' s'en sorsive gairo
Pas mé qe d' s'arrêta ; i lle semblâve au contrairo
Qu'él moaçhive en chemin, q'él n'ar'veret jamais
Et qe jamais pet'étre él ne r'verret Gremay.
Etoerne, él s'emboanna dau laut de la grand Gollie.
I lle s'emblâve jhà d'entendre lez renolles.
« Dian, q'él s' dezeit, i est por le derri coup
« Qe t'es alau velli ; ma maîtresse et la gotta
« Ant mancau de me rendre fou.
« Me veitià per'on çhablio à me rentre le cou...;
« Et poês deman la brava potta
« Qu'ilz me faran çheiz noz ; i est juste, jh'ai mau fait...

Digitized by Google

« Mais 't'ey q' vint m'échorlli? T'ey q' y a bin davau lê ?
  S' q'y aveit devant liu, qant Dian noz y contâve,
I le r'boellive adet : tot le Fayey flamâve :
Na banda d'masqes nus dians sla sorta d'enfer
S'accoblavant pèr moé, au fassiant la cupesse,
Au vrivant c' min le vent qant él râfle lez pesse,
S' witâvant douz pèr douz, au s'abadâv' en l'air
Se corrivant aprês, iznant c' min dez cavales.
Au meitan dau tropé déz om' et déz females,
Sél qe fasset le maître diuîve dau violon,
Essuçhive soveint per derrei on bosson.
  Au moment qe n'tron Dian arva, qu'él kemenfive
A perchaure tot sen, l'autre qe le vèllive :
« I a che Dian, qu'él dezet; hardi, Dian, vins veir cê. »
Dian compta se çhamâ; él recognet la voex.
La chinnagouga èteit devant liu dians la planna;
En corant, él ubla jusq'à la Barnolanna.
Per n' pâs veir slauz démons, Dian s'éteit tlau louz jets,
El se segn' en dezant : « Jézus, Maria, Jozet. »
  Oh ! qu'él se trova bin de far sa prière
Dian s'aveiza auteir : ple nion, ren q' d' la femeire
Sti coup él était sauve. Deis tie, sans s'arréta
El core dreit cheiz noz, por noz ey racontâ.

*
* *

Efants, n'est ey pas vrai qe Dian se l'est vu bala,
El qu'él pâya bin çheir la roqille et l'aucala ?
Sél qu' vint tot solet pèr le Fayey deis Barnex
Q'él se coellei de jheir, qu'él tornei devant la nex.

VOCABULAIRE.

abadâ : soulever.
acanqe (***usque ad***) : jusque.
adet (***adhuc***) : encore
aucali (***huccare ?***) : veilleur.
avezâ (aviser) : regarder.
auteir : alentour.
betâ (all^d ***bôzen***) : mettre, (bouter)
bianna : dada.
bosset : petit tonneau.
cambâ (***gamba***) : enjamber.
çhablio (***cabulae, cabulrum***) châble ou couloir.
çhama (***se***) : s'esquiver.
çhaupou (***de çhaq' et pou***) : peu à peu.
coelli (***se***) (***de colligere***) : se ramasser, se retirer.
coetta : empressement.
cupesse : culbute.
davau (***de et aval***) : en bas.
diouî, diuî (***jocare***) : jouer.
dru : gai.
echorlli (***ex auricula***) : assourdir, (essoriller).
emboanna (***en*** et ***boanna***) : s'engager, ***de boanna*** : trou.
etoerno (***sturnus***, étourneau) : étourdi.
essuçhi : guetter, écouter à la sourdine, épier.
faug (***fagus***) : hêtre, fayard.
fâyey (***id.***) : lieu planté de hêtres.
femeira : fumée.
flamâ : flamber.
gollie (all^d ***welle***) : flaque d'eau.
goga, gouga : synagogue, sabbat.
izenâ : hennir.
jet : œil.
jhaug (***jugum***) : forêt.
laut (***latus***) : côté.

Digitized by Google

lê (*illac*) : là.
moaçhi : s'arrêter, dormir en route.
moé : tas, troupe.
oyí (*audire*) : entendre.
paf, nom vulgaire du *trois-six*.
perchaure : percevoir.
potta : moue, grimace.
pesse (*picea*) : sapin.
reboelli[1] : bouleverser.
renollie (*ranuncula*) : grenouille.
rentre (*rumpere*) rompre.
roqille : synonyme de mauvaise eau-de-vie.
siza (*caesa*) : haie.
soran : sauvage, sombre.
sorsi (se) : se soucier.
tche (*ecce*) : voici.
tlar (pour *clar*) : clair.
tlau (pour *clau*) : clos, fermé.
ubla : oublier.
viâjho (*viaticum*) : fois, voyage, tour.
witâ (se) *de volitare* : se rouler.
Bénant, Gremay, Lienex, Piolan, Probeirt, le Fayey sont des hameaux de Saint-Paul.

J.-F. GONTHIER.

LE JARDIN ALPIN DU CRÊT-DU-MAURE

Un jardin alpin a été créé récemment dans la forêt du *Crêt-du Maure*, appartenant à la ville d'Annecy, en conformité de la délibération du Conseil municipal du 2 mars 1898, et à l'aide d'une dépense de 458 francs répartie sur les deux exercices 1898 et 1899.

La création et l'entretien de ce jardin ont été confiés à l'Administration forestière.

Les jardins alpins (ou jardins alpins d'acclimatation) sont établis dans un but multiple.

On se propose d'assurer la conservation des espèces croissant exclusivement dans la montagne élevée. Un grand nombre d'espèces alpines plus ou moins rares (ou du moins dont les stations sont rares, l'abondance des individus pouvant être grande dans une station déterminée) sont menacées de disparition par diverses causes, et surtout par des causes provenant du fait de l'homme : les touristes les recueillent souvent sans but précis, ou bien pour en faire l'objet de tentatives — toujours infructueuses, — de plantation dans leurs jardins ; mais ces plantes sont visées principalement par les montagnards qui font de l'arrachage des espèces recherchées, une véritable industrie destinée soit à alimenter les marchés des villes et stations estivales, soit à pourvoir les horticulteurs, soit à enrichir les collections botaniques des établissements publics comme des particuliers. L'Allemagne surtout fait une consommation considérable de ces plantes.

1. *De boè, boyaux, entrailles* ; *reboelli* : brasser, faire trembler.

Digitized by Google

La crainte de voir disparaître certaines espèces n'est pas chimérique, si l'on en juge par les stations d'où quelques plantes ont déjà disparu. Ce danger a été considéré comme imminent en Suisse où les efforts tentés pour y remédier témoigneraient au besoin de sa réalité.

La conservation des espèces alpines a un intérêt esthétique et scientifique :

— Esthétique, car la beauté, la délicatesse, le charme des plantes alpines sont hors de contestation et sont attestés par l'empressement avec lequel touristes, horticulteurs et gens du monde les recherchent. Un jardin alpin à proximité d'une ville ou d'une station estivale permet au public de jouir de cette flore spéciale.

— Scientifique, car ainsi qu'on l'a dit, « autant d'espèces « disparues, autant de documents perdus, autant de feuilles « arrachées dans le livre de la Nature ». (*Rev. scientif.*, 29 juillet 1890).

Les jardins alpins peuvent assurer la conservation des espèces, en permettant l'approvisionnement des horticulteurs, et celui des collections botaniques, de manière à supprimer l'industrie de l'extraction des plantes de la montagne.

Les amateurs pourront aussi s'y instruire et y apprendre de quels soins il faut entourer les plantes alpines pour réussir dans leur culture.

Le 29 janvier 1883, s'est fondée à Genève une société sous le nom d'*Association pour la protection des plantes* dans le but de réagir contre le fléau destructeur de la flore alpine et ses moyens sont des plus divers, — encouragements, propagande par livres et journaux, — subventions pour la création de jardins alpins, etc.

Les Suisses ont jugé, avec raison, que les mesures coërcitives sont insuffisantes dans cet ordre de choses. Ces mesures cependant existent dans la loi, et au point de vue du principe il n'est pas mauvais qu'elles soient rappelées par l'autorité. Il y a plus de 15 ans M. le Préfet de la Haute-Savoie a pris un arrêté pour défendre l'extraction et la vente des tubercules de *Cyclamen*, et à la date du 30 juin 1897, M. le Préfet de la Haute-Savoie a adressé aux Maires des instructions au sujet de la préservation des plantes alpines.

Mais en France aussi l'initiative privée s'est emparée de cette question surtout en créant des jardins alpins.

Les conditions d'existence de la flore alpine sont réalisées,

Digitized by Google

autant qu'on peut les définir sommairement, par les actions suivantes :

1° Chaleur. — Dès le printemps une faible élévation du thermomètre au-dessus de zéro fait entrer les plantes en végétation : certaines plantes, la soldanelle, le crocus, commencent à fleurir sous une mince couche de neige. La chaleur est vive et intense pendant les longs jours mais les nuits sont froides, ce dont il résulte le rabougrissement, ou si l'on veut la faible élévation des tiges et la tendance des plantes à s'étaler ; on sait en effet que l'allongement a lieu surtout la nuit.

2° Lumière. — La lumière est plus pure, la radiation solaire plus intense que dans les plaines, il en résulte une plus grande activité de la végétation pendant la courte saison où elle doit se développer, et aussi une coloration plus vive des fleurs.

3° Humidité. — Bien que l'air soit plus sec en montagne que dans le fond des vallées, la fonte des neiges, les fortes rosées des nuits froides sont des sources abondantes d'humidité. Vers le mois d'avril la sécheresse commence à se faire sentir et alors a lieu la maturation des graines.

4° Sol. — Les plantes alpines recherchent un sol léger et riche en *humus*, matière nutritive dérivant de la décomposition du terreau. Le sol est généralement sur la haute montagne couvert d'une couche de terreau noirâtre. Quelques plantes s'accommodent bien d'un sol de tourbe à *sphagnum*. Certaines espèces cependant qu'on doit considérer comme les premières colonisatrices, viennent dans les moraines de glaciers pauvres en matières nutritives (*linaria alpina*, etc.).

On a établi des jardins alpins à des altitudes de 1,600 à 2,000 mètres et plus, où l'on a trouvé les conditions des stations naturelles. Mais diverses convenances ou nécessités s'opposent à ce que les jardins alpins soient toujours installés aussi haut et il a bien fallu chercher à créer de pareils établissements à proximité des grandes villes pour la facilité du travail de main-d'œuvre, pour la commodité du commerce, enfin pour l'agrément des populations. Dans quelques villes comme à Genève, on a fait d'un jardin alpin une section du jardin botanique municipal. M. Correvon, le véritable initiateur des cultures alpines [1] et quelques amateurs ont également installé à proximité de Genève de pareils jardins.

La culture des plantes alpines dans ces conditions constitue

1. Voir les nombreuses publications de M. Correvon, devenues classiques, notamment : *Plantes des Alpes* et *Les Plantes alpines et de Rocailles*.

Digitized by Google

un véritable essai d'acclimatation. Or, l'expérience prouve que l'on peut arriver à cultiver à de basses altitudes, sous notre latitude, la très grande majorité des plantes alpines, pourvu que l'on s'entoure, bien entendu, de précautions spéciales dont les principales sont : — plantation dans les cavités ou fentes de rocailles artificielles pour la plupart des plantes ; la culture sur rocailles est indispensable pour les plantes saxicoles ; — emploi d'un sol de terreau, — arrosage pendant les sécheresses de l'été, à l'eau très froide retombant en poussière, — couverture pendant l'hiver, de feuilles mortes (ou de neige que l'on fait geler pour en prolonger la durée) afin de préserver les plantes, tant de la gelée qui les atteindrait si elles étaient à découvert, que du danger d'une végétation trop précoce dès les premiers jours où la température se relève. Le choix de la station importe surtout. Un jardin alpin doit être découvert et nullement ombragé (sauf s'il s'agit de culture de fougères et d'un très petit nombre d'espèces venant sous bois et par conséquent à peine alpines). Quant à l'exposition elle doit varier suivant les espèces, mais l'exposition à l'ouest convient à la majorité des espèces.

De tout temps peut-être, l'on a essayé de cultiver des plantes alpines et surtout de les acclimater dans la plaine. Vaucher et de Saussure avaient déjà fait à la fin du siècle dernier des essais de ce genre. Mais l'idée de la création de jardins alpins véritables est éclose à une époque relativement récente : le but poursuivi par les premiers créateurs de ces œuvres n'était pas toujours le même.

Le premier jardin alpin digne de mention, dit M. Lachmann, professeur de botanique à l'Université de Grenoble, « est celui « que M. de Buren fonda en 1862 dans le Jura suisse à « 1,100 mètres d'altitude en vue d'acclimater divers végétaux « utiles. Vers la même époque, le comte de Nicolaï installa à « 2,400 mètres, près de son chalet du col de Tricot (Haute- « Savoie), un jardin potager dont les produits furent exposés « en 1864 au Comice agricole de Saint-Gervais. En 1869 « M. de Nicolaï adjoignit à ses cultures un jardin botanique « dans lequel il se proposait de réunir toutes les espèces alpines « du massif du Mont-Blanc ».

Puis on signale l'installation de jardins alpins dans le Tyrol et dans l'Oberland bavarois à d'assez fortes altitudes. Le premier jardin botanique alpin d'une certaine importance fut créé en 1882, près de Coire dans le canton des Grisons. Le conseil fédéral suisse supporta les frais d'installation. Cet établisse-

Digitized by Google

ment comme ceux qui furent créés sur ce modèle en Autriche par les soins du ministère de l'agriculture de 1889 à 1893 (en Styrie, au Tyrol, etc.), visaient surtout un but scientifique; c'étaient des champs d'expériences, des stations d'observations avec laboratoires, etc.

En France, c'est à partir de 1882 que des champs de culture alpine ont été créés en diverses parties des Alpes et des Pyrénées par M. Bonnier, professeur à la Sorbonne; M. Flahaut, professeur à l'Université de Montpellier, a fondé aussi le jardin de l'Aigoual dans les Cévennes à 1,560 mètres.

On pourrait presque dire que les jardins alpins créés soit dans un but scientifique ou esthétique, soit pour l'agrément des voyageurs, dans diverses parties des Alpes françaises, de la Suisse, de la Haute-Italie, des Vosges, du Jura, etc., ne se comptent plus.

Citons entre autres le jardin alpin de Champrousse au dessus de la station thermale d'Uriage, situé à 1,850 mètres d'altitude, établi par la Société des touristes du Dauphiné, et cédé ensuite à l'Université de Grenoble; — Les jardins de Zermatt (1,620^{m}) et du Weisshorn (2,000^{m}); — Un jardin dit *La Daphnœa*, à 800 mètres, sur le Monte-Baro, près du lac de Côme fondé par la section milanaise du Club-Alpin italien; — Un jardin installé au Grand-Saint-Bernard, à 2472 mètres, par la Société Murithienne (Société botanique du Valais); jardin qui à une pareille altitude a pu comprendre encore 150 espèces. — Enfin le jardin alpin *La Chanoussia* fondé à l'hospice du Petit-Saint-Bernard, par les soins du P. Chanoux, recteur de l'établissement. Ce jardin, situé à une altitude de 2,200 mètres, est sur le versant français, bien que sur le territoire italien.

Mais le plus important de tous les jardins alpins est celui que fonda à Bourg-Saint-Pierre dans le Valais, à 1693 mètres d'altitude, sous le nom de *La Linnœa*, un comité international composé surtout de membres de diverses sociétés alpines. Ce jardin, auquel sont adjoints des laboratoires et dépendances diverses, renferme plus de 800 espèces alpines ou saxicoles disposées sur des rocailles artificielles. Il a été inauguré le 20 juillet 1889.

Revenons au jardin alpin du Crêt-du-Maure. Il est à 680 mètres d'altitude, à proximité de la maison du garde forestier. Sa création est encore à son début et son installation est des plus modestes; sa surface ne dépasse guère un are. Une partie

Digitized by Google

est couverte de rocailles artificielles : l'autre partie est divisée en cases où certaines plantes de forte taille sont cultivées en pleine terre; quelques creux sont garnis de tourbe à *sphagnum* destinée à recevoir les plantes qui réclament un pareil sol. Le succès de la plantation encore bien incomplète de ce jardin, ne paraît pas douteux si l'on considère l'état florissant de la partie de la rocaille plantée en 1898 ; la floraison de toutes les plantes s'y effectue dans des conditions normales, même celle de la *Soldanelle alpine* qui fleurit bien difficilement en dehors de sa station naturelle. L'Arnica considéré comme d'une culture difficile y fleurit aussi.

Les conditions de la culture de ce jardin devant être aussi simplifiées que possible, on ne peut procéder autrement que par voie de plantation de pieds extraits dans la montagne pendant la saison de la végétation, mode présentant des chances d'insuccès à surmonter par des tentatives suffisamment repétées, mais la production des plantes par voie de semis, conseillée et regardée comme presque indispensable par M. Correvon serait trop compliquée et coûteuse.

Nous espérons donner plus tard une liste complète des plantes cultivées. Nous attendrons que la plantation se soit accrue dans les proportions désirables. Nous nous contenterons de mentionner aujourd'hui parmi les plantes les plus intéressantes qui occupent ce jardin, les suivantes :

Rhododendron ferrugineux ;

Bruyère carnée ;

Edelweiss ou Etoile des glaciers ;

Cyclamen d'Europe et Cyclamen de Naples ;

Sabot de la Vierge ;

Millepertuis nummulaire ;

Arnica de montagne ;

Diverses anémones, gentianes et primevères ;

Divers saxifrages parmi lesquels de magnifiques espèces telles que le saxifrage à longues feuilles des Pyrénées, et le *Saxifraga lingulata* des Hautes-Alpes ;

Un certain nombre d'espèces de fougères ;

Enfin quelques végétaux arborescents, notamment le Pin Cembro ou Arole, et le Genevrier-porte-encens (*Juniperus thurifera* de Saint-Crépin près Briançon.

E. Guinier.

Digitized by Google

Le Moulin ruiné

Près du moulin ruiné le Fier va murmurant
Ses plaintes éternelles.
Sur un tertre deux murs se dénudent, montrant
Les moignons des poutrelles.

Un rayon de soleil indifférent s'ébat
Aux fenêtres sans vie ;
Les chambres ont glissé dans la cave en gravats
Teints de mousse endormie.

Au fond du bief muet achèvent de mourir
Des restes de décombres
Et la roue en morceaux rend le dernier soupir
Aux arbustes pleins d'ombre.

La place est désolée où gronda sans répit
La vanne intarissable ;
Au bord du trou saumâtre un crapaud accroupi
Sommeille sur le sable.

Où sont-ils les enfants qu'endormit le tic-tac
Jusqu'à l'aube sans trêve ;
Et le père qui vit avec son dernier sac
S'évanouir son rêve ?

Une image défunte erre aux murs attristés
Comme une âme de morte ;
Puis l'oubli descendra sur ces difformités
Sans fenêtre et sans porte.

Les ruines à leur tour rejoindront doucement
La terre maternelle.
Et l'on n'entendra plus que le Fier murmurant
Ses plaintes éternelles.

Charles Marteaux.

Septembre 1899.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

M. C. Couderc, sous-bibliothécaire du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale à Paris, vient de découvrir, dans un petit manuscrit de la fin du xve siècle appartenant aux bibliophiles bien connus MM. Leclerc et Cornuau, des pièces de vers inédites qui apportent des renseignements nouveaux sur Guillaume Fichet et sa famille.

« Malgré les très consciencieuses et très heureuses recherches

Digitized by Google

de M. Jules Philippe [1], dit M. Couderc dans l'introduction de son opuscule [2], la biographie de Guillaume Fichet, le célèbre introducteur de la typographie à Paris et en France, présente encore beaucoup d'incertitudes et de nombreuses lacunes. Ainsi, pour ne parler que de sa famille, les noms de son père et de sa mère sont ignorés, le nombre de ses frères n'est pas déterminé, et l'un d'eux seulement est identifié avec certitude. Pour la fixation de son lieu d'origine (Le Petit-Bornand) on est obligé de se contenter des renseignements indirects, en partie inexacts et par suite peu sûrs, fournis par un érudit du commencement du siècle [3]. La date de sa naissance (16 septembre 1433) est connue, il est vrai, mais, par une fatalité singulière, un accident en a jusqu'ici rendu la vérification impossible. Il semble cependant qu'on puisse la tenir pour certaine. Elle avait été mise, on ne sait par qui [4], dans une note, à la fin de l'un des manuscrits de l'ancien fonds de Sorbonne, qui ont appartenu à Guillaume Fichet, mais ce manuscrit n'a pu être retrouvé, le numéro sous lequel il est conservé à la Bibliothèque nationale ayant été mal transcrit ou plus probablement mal imprimé [5].

Voici, au demeurant, comment M. Jules Philippe fait connaître, sur ces quelques points, le résultat de ses recherches et aussi l'état de la question :

« Guillaume Fichet, dit-il, n'a pas eu la précaution d'ajouter à la mention de la date de sa naissance, l'indication du lieu où il avait vu le jour ; et on ne trouve nulle part cette indication formulée d'une manière absolument précise. Mais de divers témoignages, reposant sur des données sérieuses, il résulte que Guillaume Fichet est né au Petit-Bornand, en Faucigny...

« Guillaume Fichet eut plusieurs frères, et il est à présumer que l'un d'eux fut Mamert Fichet, évêque *in partibus* d'Ebron et suffragant de l'évêque de Genève, Jean-Louis de Savoie, en 1470. Nous avons lieu de croire que ce Mamert était frère de Guillaume...

1. Jules PHILIPPE : *Guillaume Fichet, sa vie, ses œuvres, introduction de l'imprimerie à Paris*, Annecy, 1892, in-8.
2. *Documents inédits sur Guillaume Fichet et sa famille* : Paris, 1900, in-8. (Extrait du *Bulletin du Bibliophile.*)
3. GRILLET : *Dictionnaire historique des départements du Mont-Blanc et du Léman*, Chambéry, 1807, t. I, p. 398-399. Après avoir invoqué et approuvé le témoignage de Charles-Auguste de Sales, qui fait naître Fichet « au village *du Crêt* », il parle, un peu plus loin, des « archives de l'ancienne maison Fichet » qui « prouvent littéralement » que le prieur de Sorbonne est né au *Petit-Bornand*.
4. M. Philippe est allé trop loin en attribuant, dans le passage que nous rapportons plus bas, cette note à Fichet lui-même. Cf. L. DELISLE : *Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 151, note 4.
5. L. DELISLE : *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 377-378.

Digitized by Google

« En 1490, après la mort de Guillaume Fichet, un Henri Fichet, aussi du Petit-Bornand, notaire impérial, était, au dire de Charles-Auguste de Sales, commissaire de Louise de Savoie, duchesse de Châlons. Des notes historiques laissées par un savant collectionneur de la Savoie, M. Montréal, désignent Henri Fichet comme frère de Guillaume... [1] ».

Et c'est tout. Un seul de ces renseignements, déclare M. Couderc, a été confirmé et précisé depuis. C'est l'avant-dernier, celui qui est relatif à la parenté de Mamert Fichet et de Guillaume. Son confrère et ami H. Stein a trouvé, en effet, aux archives de Genève, dans les registres du conseil du chapitre, et publié dans le *Bibliographe moderne* [2], le passage suivant qui, sur ce point, lève tous les doutes :

« Veneris XVI mensis octobris 1472, dominus Guillelmus Fichet fuit receptus in canonicatu, in persona domini Ebronensis, *fratris* ejus. »

Mamert Fichet, évêque *in partibus* d'Ebron et suffragant de l'évêque de Genève [3], était bien un frère de Guillaume Fichet, l'illustre prieur de Sorbonne.

Les poésies découvertes par M. Couderc sont des chants de deuil inspirés par Guillaume Fichet et composés vraisemblablement par son ami Robert Gaguin à la suite de la mort d'un frère du célèbre professeur de Sorbonne, que personne ne soupçonnait, Jacques Fichet. L'auteur met en scène alternativement, dans ces poésies les deux frères : c'est de leur bouche que l'on apprend :

1° Que le lieu d'origine de la famille est bien Le Petit-Bornand, comme l'avait indiqué M. Philippe, « d'après des données sérieuses ». — Le présent témoignage est d'autant plus précieux qu'il émane de Guillaume Fichet lui-même, les vers ayant été faits sur sa demande ;

2° Que leur père s'appelait Amédée et leur mère Jeanne ;

3° Qu'ils eurent un frère appelé Mamert, ce qui concorde pleinement avec le document publié par H. Stein ;

4° Que Jacques entra dans l'ordre de Saint-Dominique, contre le gré de ses parents, vint étudier la théologie à Paris, se rendit ensuite à Poitiers et à Dôle, et mourut, dans la force de l'âge, avant d'avoir atteint sa trente-cinquième année.

1. Jules Philippe : *Guillaume Fichet*, pp. 12, 14 et 15.
2. H. Stein : *Note inédite sur Guillaume Fichet*, dans *Le Bibliographe moderne*, t. I (1897), p. 32.
3. Il est parlé de lui dans la *Gallia christiana*, t. XVI, p. 445, mais son nom n'a pas été relevé à la table.

Digitized by Google

Voici le texte des deux pièces les plus intéressantes exhumées par M. Couderc, justifiant ses intéressantes conclusions :

Ad sepulcrum M. Ja[cobi] Ficheti lugubre carmen.

Si, germane, datur lacrimas sentire gementis,
Da bonum auditum, non alienus ego.
Amedeo genitore sati, genitrice sub una,
Hausimus hanc vitam. quam prior ipse fugis.
Me tibi dilectum pariter cum fratre Mamerto,
Tis amor, ingemere reproba fata jubet;
Nam quem jam aspexi vultus gravitate verendum,
Corpore sublimen, pulvis et umbra jaces.
Lustra nec impleras septem. tamen occidis, alta
Volvere mente potens abdita sacra deum.
Te **Parvus Bornandus,** te Alta Sabaudia natum,
Artibus insignem, credidit esse sibi;
Sed labor et studium, decursus mille per urbes,
Jacobe, quid prosunt ? Quid vigilasse juvat ?
Hec mors seva, rapax, mors nescia parcere nostris
Usibus obtruncat. et quatit hora brevis.
Si qua lege sinant subvolvi stamina Parce,
Non timeam summum pronus adire Jovem,
Non Stigha, non Manes horrebo. nec Infera Ditis,
Si te vivum credo posse referre solo.

Epitaphium fratris Jacobis Ficheti, de ordine Fratrum Predicatorum, in theologia magistri, cujus capitales littere nomen designant ejus qui, ut superiores et sequentes versus fierent, precatus est actorem.

Gressum qui transis, paulisper sistere cures,
Uerbaque frigenti marmore sculpta lege.
Intus ab exilio mundi revocatus habenis
Leti perstringor, qui modo liber eram;
Lucis iter sumpsi. natus genitrice Johanna,
Est sator Amedeus. est nunc Dola [1] solum.
Relligionis amans, Dominici castra sequtus,
Merentem asprevi, raptus ab ede, patrem.
Uita fuit (pro posse) sacris data legibus. Unde
Sum studium missus Parisiense sequi.
Ferbuit ars subito, sensit Pictavia flammas,
Inde caput lauro Dola virere dedit.
Conditur huic busto, bissena luce. cadaver,
Horrenda expectans rostra futura Dei.
Ecce vides quid vanus honos. qui gloria prosit !
Trita suis marcet vermibus esca caro.
I nunc, precipiti conquire numismata questu,
Intereunt raptim queque pararis. Abi.

1. « Boa », dans le manuscrit : la lecture « nunc » n'est pas très sûre; il faut, pour ces deux mots supposer une erreur de copiste.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

5772. — Annecy. Imprimerie Abry.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 4 juillet 1900.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et les ouvrages reçus :

Perrin : *Histoire de Savoie.*

L. Jacquot : *Les Tombeaux de Mons : Etude pour servir à un travail sur les sépultures dans la région de Sétif.*

M. Jacquot, juge à Thonon, adresse la copie d'une inscription qu'il a relevée sur la porte de l'habitation des frères Thévenet à Thuy, près Thônes. On y lit la date 1589 ; en dessous le monogramme du Christ et les lettres IR·MA ; à droite, la représentation grossière d'une serpette ou d'un couteau ; à gauche, celle d'une hache ; enfin sur le sommet de la porte une croix gravée en creux.

M. Bruchet présente l'estampage de la décoration d'une cloche provenant de l'église de Thoiry (Ain), confiée à MM. Paccard et envoyée par eux à l'Exposition de 1900. Sur un bandeau large de $0^{m}04$ se déroule une inscription en lettres du xve siècle : L'AN MIL CCCCLVIII MESIRE PPE ROLIER LE FIT A FAIRE et en dessous TE DEUM LAUDAMUS. Sous le bandeau, dans des niches gothiques surmontées de clochetons, sont figurées quelques scènes religieuses : saint Georges combattant le dragon, saint Jean et Marie au pied de la Croix, saint Joseph tenant l'Enfant Jésus.

La Société émet le vœu que le propriétaire de cette cloche fasse exécuter un moulage de cette inscription qui serait déposé au Musée.

Le même offre au Musée la photographie d'un tableau conservé à la Pinacothèque de Milan représentant Charles III, duc de Savoie.

A signaler les nouvelles acquisitions du Musée :

1° Une **rondelle de bronze** avec **fiche en fer** provenant des fouilles de la villa romaine de Viuz-la-Chiésaz. (Achat.)

2° Une **tête de Bacchante** en bronze trouvée dans les Fins d'Annecy. (Achat.)

3° Une pièce d'argent **écu** de Ferdinand VII trouvée à Saint-Roch près Sallanches. (Don de M. Gex, des Houches.)

4° Deux **pointes de flèches** en calcédoine et en silex (très beaux et rares spécimens) provenant de Ouargla. (Don de M. R. Gautier.)

5° Bronze d'**Antonin le Pieux**, trouvé à Albigny. (Don de M. Emile Duparc.)

6° **Grand vase en terre** ou **jarre à bec** portant deux estampilles de potier RFMO, trouvé en 1867 aux Fins d'Annecy, enclos Bonetto.

7° **Lampe en terre** avec la marque COMVNI, trouvée sur l'emplacement de la villa romaine de Viuz-la-Chiésaz.

8° Un **coffret en fer poli**, avec figures gravées à la pointe représentant des scènes de chasse ; travail allemand de la fin du XVI° siècle. (Achat.)

L'ordre du jour étant épuisé, la Société ajourne au mois d'octobre la reprise de ses réunions mensuelles qui seront suspendues, comme d'habitude, pendant la durée des vacances universitaires.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 10 octobre 1900.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

Le Président donne la parole à **M. Désormaux** qui a bien voulu se charger de la rédaction d'une notice bibliographique sur notre regretté confrère Aimé Constantin. Ce travail paraîtra dans le fascicule de la *Revue* en préparation. En manière de conclusion l'auteur propose : 1° de transmettre à M. Ritz, qui est tout désigné pour en tirer le meilleur parti possible, le volume des chansons recueillies par Constantin ; 2° d'inviter M. Despine à vouloir bien continuer, sous les auspices de la Société Florimontane, l'œuvre si bien commencée par feu son père. La comparaison des deux traductions de la Parabole citée, collationnées pour 90 communes à trente-huit ans d'intervalle, ne saurait manquer d'être fort intéressante ; autant que possible le second recueil devrait avoir même dimension et même composition typographique que le précédent.

La Société, en adressant ses remerciements à M. Désormaux,

Digitized by Google

met ces propositions à l'étude et remet à la prochaine séance la décision à prendre.

M. Marteaux met sous les yeux de la Société divers objets recueillis au cours de ses excursions :

1° Un fragment de bronze blanc d'origine préhistorique. Le culot à qui il appartenait était épais de 0m03, long de 0m30, large de 0m 15 ; il avait été trouvé vers 1875 au l. d. chez Veuillat, près de Copponex, dans le champ Menuz, terrain autrefois couvert de bois comme le grand mas contigü dit bois Chardon. Il doit ce fragment à l'obligeance de M. Paget, instituteur au chef-lieu. 2° Une monnaie de Faustine, malheureusement fruste, recueillie à Copponex même par le jeune Alfred Paget. 3° Deux fragments de briques rayés de grossiers graffiti parmi lesquels les lettres MA/// et trouvés au l. d. champ dessous le bois (du Crêt de Nanton), au bord d'un vieux chemin qui vient du Treige ; puis un débris de poterie du ve siècle, recueillie dans la vigne Garcin, à Mathonex, ce qui peut faire remonter cette localité à l'époque burgonde, tout au moins. 4° Une clef trouvée près du vieux château d'Avregny, au bord des Usses et due également au jeune Paget. 5° Un petit phallos en bronze exhumé d'un mètre et plus de profondeur d'un champ situé près du cimetière de la ville.

M. Le Roux signale la trouvaille qu'il a faite dans le lac d'Annecy d'une assez riche station habitée par l'Utriculaire, curieuse plante de la famille des Lentibulariées.

Il donne quelques détails sur la biologie si intéressante de cette phanérogame, sur la structure et le rôle présumé des utricules dans lesquels certains auteurs ont voulu voir un appareil destiné à la capture des insectes et à l'assimilation de leurs sucs nutritifs par le végétal (plante carnivore ?). Peut-être aussi faut-il simplement envisager ces utricules comme des flotteurs destinés à faciliter l'ascension de la plante vers la surface au moment de la floraison et de la fécondation puis la descente vers le fond sur lequel elle séjournera pendant la période ralentie de sa végétation.

L'*Utricularia vulgaris* se tient par des fonds de 1m 50 à 2m, à environ 10 ou 15 mètres de la rive, en face le ruisseau des Marquisats, à 200m de la jetée Carnot.

Le même annonce la découverte dans les eaux du Fier, d'une espèce nouvelle pour la faune ichthyologique de la Hte-Savoie. Il s'agit d'un poisson de la famille des Cyprins, le *Chondrostoma nasus* Lin., qui a été offert au Musée par M. Sabatier,

Digitized by Google

inspecteur des forêts. Connu en Lorraine et en Alsace où les pêcheurs le désignent sous le nom de *nase*, ce poisson, dont la chair est d'ailleurs assez médiocre, abonde dans les rivières de de l'Est : la Meurthe, la Moselle et le Rhin.

Une espèce voisine, *Ch. rhodanensis*, se trouve dans le Rhône. Mais les caractères tirés des dents pharyngiennes, des stries concentriques peu nombreuses des écailles, de sa bouche petite et en croissant constituent autant de différences qui éloignent celui-ci de notre *nase* du Fier qui ressemble absolument à l'espèce de l'Est.

M. Le Roux fait part des nouvelles acquisitions du Musée :

1° Un **poisson du Fier** : *Chondrostoma nasus* L. (Don de M. Sabatier, inspecteur des Forêts.)

2° Une *Vipera aspis*, capturée au Crêt-du-Maure. (Don de M. Audibert.)

3° Grandes **sauterelles** d'Algérie. (Don de M. Léonce Duparc.)

4° **Cachet** de la ville d'Annecy, avec la mention : Duché de Savoie. (Don de M. Pissard.)

5° Une **faïence de Sainte-Catherine.** (Don de M. Marius Simon.)

6° Empreintes des **sceaux** de Ranavalo, reine de Madagascar et de son premier ministre.

7° Deux **boîtes en bambou** ; industrie malgache.

8° Une **cartouchière hova** en cuir estampé, garnie de boutons de cuivre.

9° Un **écu en argent** de Charles III d'Espagne : monnaie en usage au XVIII° siècle à Madagascar. (Dons de M. Gustave Didier.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

GLANES

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort d'Albert Samain, décédé après une longue et douloureuse maladie, à Magny-les-Hameaux (Seine-et-Oise), dans la nuit du 18 août 1900, à l'âge de quarante-deux ans. Collaborateur du *Mercure de France*, lauréat de la Société Florimontane (concours Andrevetan, 1893-1894); de l'Académie des Jeux Floraux et de l'Académie française, il a publié deux beaux recueils de vers : *Au Jardin de l'Infante* et *Aux Flancs du Vase*, sans compter des pièces séparées dans la *Revue des Deux Mondes*, la *Revue hebdomadaire*, etc. C'était un poète doux et modeste, à l'âme artiste et délicate, amoureuse de sensations subtiles et de rêves. Les pièces qui ont été publiées dans la *Revue savoisienne* s'intitulent : *Le Fleuve* (1894, p. 76) ; *Ville morte*, *La Vache*, *David*, *Les Dompteuses*, *Le Sphinx*, *Chanson violette* (*Id.*, p. 16).

Digitized by Google

AIMÉ CONSTANTIN

MESSIEURS,

Le 24 mars de cette année, une foule nombreuse et recueillie assistait aux funérailles de M. Aimé Constantin. En l'accompagnant à sa dernière demeure, j'étais bien loin de penser que ses collègues et amis de la Société Florimontane, suivant le désir exprimé par Mme Constantin et sur la proposition de M. Bruchet et de M. Camille Dunant, notre honoré président, me confieraient la lourde tâche de revoir et de publier son dernier ouvrage, le plus important peut-être, bien que la mort l'ait interrompu. Vous m'avez en même temps chargé de « retracer la vie toute de labeur et la production scientifique de notre très regretté confrère ». C'est pour moi un honneur, c'est pour nous tous un pieux devoir que de rendre un dernier hommage, dans cette *Revue* dont il fut longtemps le directeur, dont il resta toujours le dévoué collaborateur, à ce parfait honnête homme, qui fut aussi un lettré délicat et un savant philologue.

Claude-Aimé Constantin est né à Thônes, le 31 août 1831. Il était fils de Napoléon Constantin et de Denise Avet. A peine avait-il achevé au Collège chappuisien ses études commencées dans sa ville natale, qu'il partit pour la Russie. Il devait y séjourner, presque sans interruption, environ vingt-six ans, de 1850 à 1876. La carrière du professorat qu'il avait choisie fut d'abord pour lui assez pénible, mais elle devait être bientôt très brillante. C'est en Russie qu'Aimé Constantin publia ses premiers travaux. Ils furent remarqués et les encouragements ne firent pas défaut au jeune professeur. Voici en quels termes l'aide-de-camp général, D. Poutiata, chef d'état-major, le remerciait au nom du grand-duc Michel :

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de remettre à Monseigneur le Grand-Duc Michel l'exemplaire de votre ouvrage que vous m'avez envoyé avec prière d'en faire hommage à Son Altesse Impériale.

En daignant agréer votre offrande, Monseigneur m'a chargé de vous remercier et m'a remis le cadeau ci-joint [1] que Son Altesse Impériale vous prie de recevoir comme marque de Sa gratitude.

1. Il s'agit d'une bague ornée d'une améthyste.

Digitized by Google

Veuillez bien, Monsieur, m'en accuser réception et recevoir l'assurance de mes sentiments très distingués.

(Saint-Pétersbourg, le 21 mars 1861.)

La même année, A. Constantin avait obtenu le diplôme de secrétaire de collège. En 1863, il reçoit l'Ordre de Sainte-Anne, 3e degré; en 1868, l'ordre de Saint-Stanislas, 2e degré. En 1872, il est nommé commandeur du même Ordre (Ordre de Saint-Stanislas avec la couronne impériale).

Ses hautes qualités lui valent d'être choisi comme précepteur de la grande-duchesse Olga, qui devait être plus tard reine de Grèce, et des grands-ducs Constantin, Dmitri et Vétcheslaf Constantinovitch, cousins de l'empereur.

C'est « à Leurs Altesses Impériales » que fut dédié, « avec hommage respectueux de leur professeur », l'ouvrage intitulé *La Statistique aux prises avec les Grammairiens* (1876).

Les élèves ne devaient jamais oublier leur vénéré maître. Plus tard le grand-duc Constantin, qui devait devenir président de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, se fit un plaisir de venir lui rendre visite à La Puya. Tous entretinrent avec lui une correspondance d'une affectueuse intimité.

Mme Constantin a bien voulu nous communiquer ces lettres précieusement conservées. Elles font honneur au maître dont les leçons avaient laissé dans l'esprit de ses nobles élèves une si profonde impression. Elles font honneur aussi à ceux qui les ont écrites, car elles sont remarquables par le naturel, comme par les sentiments délicats qu'elles expriment et par l'élévation des pensées. Ces lettres de princes du sang, particulièrement celles du grand-duc Constantin, pourraient être lues avec le plus grand profit par nombre d'illustres parvenus. Nous nous proposons d'en publier les passages les plus intéressants, quand nous aurons obtenu l'autorisation de leur auteur. Ils illustreraient un petit chapitre qu'on pourrait écrire sous le titre de *Un Savoyard en Russie* [1]. Il y est souvent question de voyages, de littérature, parfois aussi de la Savoie et même de la *Revue savoisienne*. Les longues lettres de condoléances adressées par la reine de Grèce et par le grand-duc Constantin à leur ancien gouverneur, quand il eut la douleur de perdre sa dernière fille, sont d'une touchante émotion.

A la nouvelle de la mort de celui qu'il appelait depuis long-

1. Il serait sans doute aisé de rédiger ce chapitre, si nous avions les *Mémoires* que M. Constantin adressa à son ancien élève et auxquels la correspondance du grand-duc fait plusieurs fois allusion.

Digitized by Google

temps son « bien cher ami », le grand-duc Constantin s'empressa d'envoyer à Mme Constantin le télégramme suivant, pieux témoignage de son affection et de sa gratitude :

Madame Constantin, Annecy.

Profondément affligé par la perte de mon cher inoubliable précepteur et ami. Puissiez-vous puiser consolation dans la foi divine et dans les prières du cher défunt pour ceux qui le pleurent ici-bas.

CONSTANTIN.

On comprend dès lors l'attraction que la Russie exerça toujours sur notre regretté confrère. C'était le temps où Renan affirmait que les Russes barbares envahiraient l'Europe occidentale amollie par le luxe et le bien-être et détruiraient notre civilisation (en 1869). De retour en France, A. Constantin se plut à faire mieux connaître à Annecy les mœurs et les usages du pays où il avait reçu un si bon accueil. Il pouvait vanter la politesse et la haute culture de cette cour qu'il avait étudiée de fort près ; mieux que personne il savait combien ces prétendus barbares aspiraient à la justice et à l'idéal. Aux réunions mensuelles de la Société Florimontane, l'ancien précepteur des grands-ducs improvisait de brillantes causeries, dont il ne reste malheureusement que le souvenir [1]. Ces impressions de voyages, ces études sur l'état matériel, intellectuel et moral de la Russie contemporaine, devaient paraître, nous dit-on, dans les numéros suivants de la *Revue*. Elles auraient assurément contribué à lui donner encore plus d'attrait et de variété. Nous ne pouvons qu'en regretter la perte devenue définitive [2].

C'est le 27 novembre 1876 que A. Constantin fut reçu membre effectif de la Société Florimontane. Il fut élu vice-président dès l'année suivante (23 février 1877). Après avoir fait partie du Comité de rédaction de la *Revue savoisienne*, il en devint directeur, en même temps que secrétaire de la Société (12 juin 1884). Quand sa santé très affaiblie ne lui permit plus de remplir cette laborieuse fonction, il donna sa démission (14 nov. 1889) ; mais sur la proposition de son président, M. C. Dunant, dans la séance suivante, l'assemblée nomma par acclamation A. Constantin secrétaire honoraire. Depuis longtemps il faisait partie de la Commission choisie chaque année pour classer les manuscrits des poètes qui prennent part au concours Andrevetan ; il rédigea deux fois le rap-

1. Voir le compte-rendu des séances du 21 décembre 1876, des 20 janvier, 23 février, 23 mars et 26 avril 1877.

2. Pendant son séjour en Russie, notre collègue avait recueilli 220 pièces de monnaie dont plusieurs rares. Il en a fait donation au Musée en 1892.

Digitized by Google

port relatif à ce concours. Nous savons aussi avec quelle scrupuleuse attention il avait lu et annoté les travaux philologiques récemment soumis à l'examen de notre Société. Enfin vous aviez désigné A. Constantin avec M. l'abbé Gonthier, pour être secrétaire général du XVI[e] Congrès des Sociétés savoisiennes, qui doit avoir lieu à Annecy l'année prochaine. Vous n'aviez pas oublié la part qu'il avait prise aux Congrès antérieurs, dont il fut élu vice-président (en 1887, au Pont-de-Beauvoisin), et président (à Chambéry, en 1899). Rien de plus mérité que cet honneur : il n'y a peut-être pas d'érudit ou de lettré savoyard qui n'ait connu Aimé Constantin et qui n'ait apprécié ses nombreux écrits.

L'Institut Genevois l'avait nommé, en 1884, membre correspondant pour la section de littérature. Il était aussi membre effectif non résident de l'Académie chablaisienne (1887), membre honoraire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (1890), membre correspondant de l'Académie de Savoie (1891).

Dans le procès-verbal de la séance de cette Académie, tenue le 17 décembre 1891, on mentionne dans les termes suivants la nomination de notre regretté collègue :

« Au début de la séance, ont été nommés membres correspondants de l'Académie MM. l'abbé J.-F. Gonthier, aumônier des hospices d'Annecy, et Aimé Constantin, homme de lettres de la même ville...

« M. Aimé Constantin, ancien professeur, a été pendant de longues années secrétaire de la Société Florimontane d'Annecy, dont il a contribué pour une grande part au relèvement et au lustre actuel. Il a publié en Russie, qu'il a habitée une part notable de sa vie, cinq ouvrages sur l'enseignement du français [1]. Depuis son retour dans sa patrie, sa plume active a produit plusieurs autres brochures non moins intéressantes sur le patois savoyard, sur quelques anciennes poésies savoyardes et sur le poète rumillien Joseph Béard. »

Les nombreux travaux d'A. Constantin ne l'empêchaient pas de prêter son concours à diverses œuvres intéressant Annecy et notre région. Il fut membre de la Chambre consultative d'agriculture pour le canton d'Annecy-Sud, président de la Commission cantonale de statistique de ce canton (1881), membre du Conseil départemental des bâtiments civils. C'est même à ses fonctions de « contrôleur rapporteur de la Com-

1. Je n'ai pu retrouver que trois de ces ouvrages indiqués plus loin.

Digitized by Google

mission des bâtiments scolaires » que l'auteur de si nombreuses publications dut d'être nommé officier d'Académie ! (1884) Nous ne saurions oublier combien les progrès de l'instruction dans notre ville étaient à cœur à cet ancien professeur. Depuis 1889, il était membre du bureau d'administration du Lycée Berthollet ; il faisait également partie du Comité d'inspection et d'achat des livres de la bibliothèque d'Annecy ainsi que de nombreuses sociétés de bienfaisance. La ville de Thônes surtout gardera fidèlement le souvenir du généreux donateur.

* * *

La pluplart des écrits d'A. Constantin sont relatifs à la Savoie. Presque tous ont d'ailleurs paru pour la première fois dans la *Revue savoisienne*. J'indiquerai les tirages à part que j'ai pu me procurer, en vous priant de réparer, s'il y a lieu, les omissions involontaires.

[*R. S.* = *Revue savoisienne.*]

(*A*) Publications d'intérêt général.

1° PHILOLOGIE.

Cours complet de Langue française à l'usage des adultes (1859-60) [1].

Cours pratique de Langue française à l'usage des écoles (russes). Cours d'après la méthode Robertson. (S'-Pétersbourg et Moscou, Glazounof, éd.) De nombreuses éditions furent rapidement épuisées. La 10ᵉ est de 1886. Chaque partie a été publiée séparément. (Saint-Pétersbourg, chez les principaux libraires.)

Le Répétiteur, ou recueil de thèmes adaptés au *Cours pratique*.

La Statistique aux prises avec les Grammairiens, ou Essai sur les moyens de simplifier l'étude du genre des substantifs et celle de la conjugaison. (S'-Pétersbourg, Glazounof, éd., 1876, et Paris, Vieweg.)

Etude philologique sur le mot TSAR. (*R. S.*, 1877.) Cf. *Statistique*, p. 237

Communication sur le *volapuk* et sur le *néo-latin*. (*R. S.*, 1888.)

Communication sur le *prix de copie*, de *reliure* et d'*enluminure au XVIᵉ siècle*. (*R. S.*, 1890.)

Compte-rendu du *Traité de méthodologie* de Brun. (*R. S.*, 1898.)

2° DIVERS.

Reconstitution des vignes attaquées par le phylloxéra. (*R. S.*, 1884.)

(*B*) Publications intéressant plus spécialement la Savoie.

1° CRITIQUE, CONCOURS, CONGRÈS.

Poésies de Mademoiselle Amélie Gex (compte-rendu). (*R. S.*, 1879 et 1880.)

Compte-rendu du 2ᵉ Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, tenu à Annecy en 1879. (*R. S.*, 1879, et Annecy, Perrissin, 1880.)

1. Je n'ai pas eu ce livre entre les mains. Je l'indique d'après une citation d'A. Constantin lui-même, au début de la *Statistique*.

Digitized by Google

Rapport sur le Concours de poésie de 1880. (*R. S.*, 1881, et Annecy, L'hoste; Chambéry, Perrin.)

Rapport sur le Concours de poésie de 1882. (*R. S.*, 1884.)

Rapport sur les travaux de la Société Florimontane. (9e Congrès tenu au Pont-de-Beauvoisin en 1887.)

Chronique savoisienne. (*R. S.*, 1885, 1886, 1888.)

2° PHILOLOGIE, HISTOIRE, FOLK-LORE.

Etudes sur le Patois savoyard. — Projet d'alphabet à l'usage de notre patois. (Annecy, Burnod et Lhoste, 1877; *R. S.*, 1877.)

Etudes sur le Patois savoyard. — La Muse savoisienne, ou recueil de chansons anciennes et modernes, avec musique, traduction littérale, notes historiques, biographiques, philologiques et notice sur le système orthographique. (Annecy, Burnod et Lhoste; Paris, Vieweg, 1878; *R. S.*, 1878.)

Cf. *Recueil de Chansons anciennes et modernes,* La Pasnaille et Lôs Vayrons. (Annecy, Perrissin, 1878.)

La Muse savoisienne au XVIe siècle. (*R. S.*, 1878 et 1879. Cf. *Compte-rendu du 1er Congrès,* tenu à Saint-Jean de Maurienne en 1878, p. 94, contenant un aperçu sur N. Martin, auteur de *Noëlz* et *Chansons.*)

Nouveau Système orthographique à l'usage du savoyard et des patois de la langue d'oïl. (*R. S.*, 1879.)

Coup d'œil sur certains usages et sur le patois de la vallée de la Dranse avant 1792, suivi de remarques ayant pour objet les *Rapports entre le patois du Haut-Chablais et le vieux français.* (*R. S.*, 1879 et 1880; Cf. 2e Congrès, à Annecy, p. 177.)

Mœurs et Usages de la vallée de Thônes. (*R. S.*, 1880 et 1881; et Annecy, Perrissin; Cf. 3e Congrès, à Chambéry, 1880, p. 81-96.)

Etymologie de quelques noms de lieux : Les Clefs, La Lya. (*R. S.*, 1882.)

Etymologie des mots meüton *et* fià. (*R. S.*, 1882.)

Jean Gacy. La déploration de la cité de Genefve. (*R. S.*, 1882.)

Littérature orale de la Savoie (proverbes, devinettes, contes, etc.). Contient un petit chapitre sur la prononciation du patois d'Annecy. (Annecy, Dépollier, 1882.)

La Muse savoisienne au XVIIe siècle: La plaisante pronostiquation faite par un astrologue de Chambéry, avec la Moquerie savoyarde. (Annecy, Abry, 1884, annotée et traduite.) Cette brochure contient en outre un catalogue des livres et plaquettes en patois savoyard de 1550 à 1650. (Cf. *R. S.*, 1883 : *La plaisante Pronostiquation; R. S.*, 1884 : *La Moquerie; Catalogue.*)

Le Régeste Genevois : Sillingy, Cossengy. (*R. S.*, 1885.)

La Muse savoisienne au XVIIe siècle. Noël en patois savoyard des environs d'Annemasse, avec traduction, commentaire et aperçu grammatical. (Annecy, Abry, 1885; Cf. *R. S.*, 1885.)

Chansons choisies de Joseph Béard, en patois de Rumilly, avec trad. littérale. (Annecy, Abry, 1886; Cf. *R. S.*, 1886 et suite en 1887, 1888 et 1889 pour le *Recueil complet.*)

Etymologie des mots HUGUENOT *et* GAVOT. (Abry, 1887; Cf. *R. S.*, *Huguenot,* 1885, et *Gavot,* 1887; Cf. aussi 7e *Congrès,* à Montmélian, p. 227.)

Proposition relative à l'*orthographe des noms de lieux en Savoie* (9e Congrès, tenu en 1887, p. 39.)

Digitized by Google

Recueil complet des chansons de J. Béard en patois savoyard. (Abry, 1888; Cf. *R. S.*, années citées plus haut.)

J. Béard et ses œuvres (supplément au *Recueil complet*). (Abry, 1889 ; Cf. *R. S.*)

André de La Vigne. (*R. S.*, 1889.)

La Vallée de Thônes en 1798. (*R. S.* 1889.)

L'Éboulement du Tauredunum. (*R. S.*, 1889.)

Menus faits relatifs à l'Histoire littéraire de la Savoie vers 1600. (Rumilly, Ducret, 1889 ; Cf. 10e Congrès, à Rumilly, 1888, p. 437.)

La Muse savoisienne au XVIe siècle. Prologue faict par un messager savoyard sur la rencontre de trois nymphes prisonnières par trois Mores, avec la plaincte de la quatriesme nymphe de l'emprisonnement de ses sœurs (1596), notes et traduction. (Abry, 1889; *R. S.*, 1889.)

Communications diverses[1] : Sur des sermons inédits de saint François de Sales. — Sur deux pièces de théâtre en patois savoyard du xvie et du xviie s. — Sur les 3 variantes d'une chanson patoise du xvie s. — Sur la 2e édition du *Dictionnaire du patois savoyard* de Brachet. — Sur la vie et les écrits de *J. Ménenc.* (*R. S.*, 1889.) — Sur une *brochure savoisienne de 1606.* — Sur le *patois savoyard* et dépôt d'un projet de *Dictionnaire.* (*R. S.*, 1891.) — Sur *Jean Ménenc* (dont il se proposait de compléter et de rectifier la biographie. (*R. S.*, 1893 ; Cf. 12e Congrès, à La Roche, 1892, p. 129-133.) — Sur les anciens *croézu* et leur ressemblance avec les lampes romaines. — Sur la *Grammaire savoyarde* de Duret. (*R. S.*, 1894.)

Origine de la légende du massacre des Espagnols à Annecy. (Abry, 1896 ; *R. S.*, 1896.)

La Marion su on pommi, chanson en patois de Thônes. (*La Tradition*, II, 56.)

*
* *

Comme on peut le voir, A. Constantin a consacré plusieurs études au poète rumillien, Joseph Béard. Il existe dans les archives de la Société Florimontane, un volume relié qui a pour titre *Dossier de Joseph Béard.* On y trouvera, avec les publications ayant trait au médecin-poète, tout ce que A. Constantin avait pu recueillir de ses productions. Le dossier comprend 40 pièces[2] (Cf. *J. Béard et ses œuvres, Supplément)*, y compris les autographes; quelques-unes sont annotées de la main d'A. Constantin. « En déposant ces papiers aux archives de votre Société, disait-il, j'éprouve le plaisir de les voir désormais en bonnes mains et la satisfaction d'un devoir accompli. » Belles paroles, et excellent exemple donné à ses compatriotes par notre regretté collègue !

La liste des œuvres d'A. Constantin est bien longue. Elle est

1. Pour diverses autres communications moins importantes, Cf. la *Table analytique* des 5 premiers volumes de la IIe série de la *Revue savoisienne*, table due en partie à la collaboration de A. Constantin. (*Revue savoisienne*, 1889, p. 303.)

2. L'une d'elles qui devait porter le no 17 est seulement mentionnée. Il s'agit du *Recueil complet des Chansons patoises de J. B.*

Digitized by Google

encore incomplète. C'est ici le lieu de dire quelques mots des travaux qu'il n'a pas eu le temps d'achever. Les manuscrits que Mme Constantin m'a remis comprennent :

1° Une série de fiches relatives à la *Flore de la Savoie*. C'est un extrait du futur dictionnaire savoyard, avec quelques réflexions devant servir de préface. Le tout a été communiqué, par l'intermédiaire de M. Bruchet, au R. P. Gave, que la Société Florimontane a désigné pour cette publication et qui a bien voulu s'en charger.

2° Un manuscrit de poésies patoises, avec avant-propos, traduction littérale et notes. Ce manuscrit forme un beau volume relié sous le titre de *La Muse Savoisienne II*. (Les pages 93-163 qui d'après la table contenaient les chansons de Béard et une chanson de Gavard (dialecte d'Alby) ont été déchirées, sans doute en vue de la publication.) Voici l'énumération des dialectes représentés : Thônes, Faverges, Annecy, Chambéry, La Chapelle, Beaufort, Saint-Julien, Saint-Jean-de-Sixt et Clermont (Seysse!.)

3° *Parabole de l'Enfant prodigue*, en 90 spécimens du patois savoyard (extrait des documents laissés par feu Alphonse Despine et catalogués par A. Constantin, avec avis au lecteur, en date du 18 décembre 1889). Ces traductions patoises bien que souvent fautives ou d'attribution inexacte, suivant M. A. Constantin, n'en offrent pas moins pour le philologue un grand intérêt. Les textes datent de 1862 [1]. En renouvelant aujourd'hui la même tentative, on pourrait se rendre compte, dans une certaine mesure, des transformations survenues, et constater jusqu'à quel point les influences analogiques et l'introduction des formes françaises ont modifié nos patois.

4° *Collation* de 14 traductions de la même parabole. (Thônes, Saint-Jean, La Clusaz, La Balme-de-Thuy, Alex, Dingy, Annecy, Leschaux, La Balme-de-Sillingy, Savigny, Samoëns, Marthod, Montagny, Modane.)

5° Notes relatives à la grammaire et au dictionnaire savoyards (étude capitale, à laquelle A. Constantin consacra toutes ses dernières années.) Je n'ai pas encore pu classer complètement ces fiches, qui m'ont été communiquées tout récemment, mais lors de la prochaine réunion mensuelle de la Société Flori-

1. M. A. Despine avait fait imprimer la *Parabole de l'Enfant prodigue* sur papier collé, à larges interlignes. Il avait adressé un exemplaire de cette parabole à tous les curés de la Savoie, en les priant d'écrire la traduction littérale en patois. Les manuscrits mentionnent aussi des chansons locales, des expressions énergiques et des coutumes propres aux diverses localités.

Digitized by Google

montane, je pense vous entretenir moins sommairement de cette très importante question.

Il serait téméraire de vouloir en quelques lignes faire la critique de travaux si nombreux et qui témoignent d'une vie entièrement consacrée à l'étude. C'est l'œuvre, nous l'avons dit, d'un savant philologue, et d'un philologue qui aimait bien son pays. Pour donner un exemple de la probité scientifique d'A. Constantin, nous rappellerons seulement qu'il n'hésitait pas, quand sa santé le lui permettait, à entreprendre de longs et pénibles voyages pour rectifier la notation d'un son qui lui paraissait inexactement transcrit, ou pour s'assurer de quelques mots d'authenticité douteuse.

Avec la collation des textes en patois savoyards, l'établissement d'une grammaire et d'un glossaire fut, dans la seconde partie de sa vie, l'objet de sa constante préoccupation. Il suivait la voie indiquée par M. Alph. Despine, au patriotisme duquel il est juste de rendre hommage, comme A. Constantin l'a fait lui-même. [1] On peut relire à ce sujet les réflexions de notre regretté collègue. On verra combien intéressantes il estimait ces recherches trop négligées jusque-là. « Il est d'autant plus utile d'étudier les patois et de noter leur état actuel que le développement si heureux de l'instruction primaire tend à leur enlever une grande partie de leur originalité en y introduisant chaque jour un plus grand nombre de formes et de tournures françaises [2] ». C'était bien l'avis d'A. Constantin, comme de M. Michel Bréal et de M. Gaston Paris, de M. P. Meyer et de M. Léon Clédat, ainsi que de tous les maîtres de la philologie française.

Recueillir des expressions patoises semble assez facile : un peu de bonne volonté suffit. Il est moins aisé de les noter exactement. Rien de plus compliqué, rien de plus étrange parfois, que les innombrables systèmes graphiques qu'on a imaginés. Ou bien l'on adopte la notation complètement phonétique, au risque de rendre les patois à peu près illisibles ; ou bien l'on multiplie les signes bizarres, exigeant une véritable initiation : des linguistes de valeur comme MM. Gilliéron et Rousselot sont tombés dans ce défaut [3] ; ou bien enfin, dans le louable désir de faciliter la lecture des textes patois et leur comparaison avec le français, on ne rend que très imparfai-

1. Cf. *R. S.*, 1877, p. 73 sqq.
2. Léon Clédat.
3. Voir dans la *Revue des Patois*, I, 319, les critiques adressées à la *Revue des Patois gallo-romans* par M. Léon Clédat.

Digitized by Google

tement les sons. M. Constantin avait proposé un nouveau système orthographique à l'usage du patois savoyard. Malgré quelques critiques de détail assurément bien justifiées, M. Clédat trouvait ce système en général fort simple et ingénieux [1]. En pareille matière, on ne saurait être plus compétent que notre très savant et très honoré maître.

Depuis longtemps A. Constantin avait approfondi le difficile problème de la graphie. Il eût approuvé le récent arrêté du ministre de l'Instruction publique prescrivant la plus large tolérance. Dans son livre intitulé *La Statistique aux prises avec les grammairiens*, il s'était plu à énumérer les griefs que peut avoir la Pédagogie contre la Grammaire française : il critiquait l'imperfection de notre alphabet ainsi que la fausse direction prise par nos premiers grammairiens, blâmant également la force d'inertie de la routine et les excès de la réaction. Il savait par expérience la difficulté qu'éprouvent les étrangers pour apprendre notre langue et il se proposait, grâce à quelques réformes, de leur en faciliter l'étude. Peut-être M. Brunetière l'eût-il accusé de considérer trop exclusivement l'intérêt pratique et de ne voir dans une langue qu'un moyen d'échanger des idées, et non, ce qu'elle est aussi, une œuvre d'art [2]. A. Constantin aurait sans doute répondu qu'on pouvait bien lui permettre, puisqu'il enseignait le français à Saint-Pétersbourg, de contribuer pour sa part à la diffusion de notre langue, en essayant de la rendre moins compliquée. Un tel dessein semble inutile aux fervents d'une « orthographe artiste », à tous ceux qui « ne veulent rien changer à la physionomie des mots ». Ceux-là ne sont pas près d'admettre les moyens proposés par l'auteur de la *Statistique* en vue de simplifier particulièrement l'étude du genre et celle de la conjugaison.

A. Constantin n'était pas au nombre des faux savants qui ont pour la vie leur siège fait. Pour mener à bonne fin l'œuvre qu'il avait entreprise, il suivait avec attention les progrès de la Linguistique. Nous aurons cependant à regretter une omission importante : la phonétique ne devait pas, ou presque pas, semble-t-il, trouver place dans sa grammaire, soit que la mort l'ait empêché d'accomplir cette nouvelle tâche, soit plutôt qu'il l'ait volontairement négligée. Nous ferons de notre mieux pour combler cette lacune. Il y a peu de temps encore, ce domaine

1. Cf. *Id.*, II, p. 236.
2. Lire dans la *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 1er septembre 1900, l'article de F. Brunetière intitulé *La Réforme de la Syntaxe*.

Digitized by Google

de la science était à peu près inconnu : on ne saurait donc sans injustice reprocher à notre collègue d'avoir été incomplet dans ses patientes recherches. Il n'a pas essayé non plus de donner l'étymologie et de faire l'histoire des mots qu'il a recueillis. « Dans l'état où sont encore en France les études romanes, écrivait M. Ferdinand Brunot, il y a treize ans, à propos du *Dictionnaire étymologique du Patois lyonnais*, par N. du Puitspelu, oser faire un dictionnaire historique d'un dialecte est une témérité [1] ». Cependant, dans ses articles sur l'étymologie des mots *Huguenot* et *Gavot*, A. Constantin avait montré qu'il était assurément fort capable, comme Puitspelu, de nous intéresser à ces problèmes ardus et à cette « recherche de l'impossible ».

Quant à la *Flore populaire de la Savoie*, s'il était nécessaire de montrer combien la publication d'une pareille étude peut offrir d'attrait, il suffirait de citer le passage suivant : « Les *Faunes* et les *Flores* populaires jettent un jour inattendu sur les traditions et les légendes vulgaires ; elles n'offrent pas moins d'intérêt au point de vue linguistique, car les dénominations si variées qu'on y rencontre comptent parmi les éléments les plus curieux de nos idiomes ; j'ajouterai parmi les moins connus, parce qu'on ne les trouve que d'une manière bien imparfaite dans les dictionnaires même les plus complets [2] ». C'est une raison de plus pour que nous soyons reconnaissants envers A. Constantin : peut-être le savant philologue aura-t-il contribué à sauver de l'oubli ces légendes et ces traditions qu'il aimait lui-même à recueillir et qui font la joie des folk-loristes.

A. Constantin ne fut pas seulement un érudit. C'était un fin lettré, un critique d'un goût sévère, trop sévère peut-être parfois à l'égard des jeunes poètes en quête d'innovations. Le grand-duc Constantin aimait à le consulter lorsqu'il publiait quelques volumes de vers [3], et nous avons pu souvent, à titre de membre du jury des concours de poésie, apprécier la justesse de ses observations.

Très classique en littérature, A. Constantin l'était moins sans doute en philosophie. Spiritualiste convaincu, il puisa souvent des consolations dans sa foi profonde en l'immortalité de l'âme. Il s'entretenait fréquemment avec ses amis de ce

1. *Revue des Patois*, I, 137.
2. *Id.*, I, 282. (A propos de la *Flore populaire de la Normandie*, publiée en 1887 par M. Charles Joret.)
3. Cette année même il lui envoyait une étude sur Hamlet, « travail qui fut sa préoccupation pendant près de dix ans ».

Digitized by Google

grave sujet ; mais il se demandait si la science ne pourrait pas un jour démontrer ce qui n'est encore pour certains qu'une hypothèse vraisemblable. Nous l'avons entendu, à propos de l'*Etre Subconscient*, des œuvres d'Aksakof et du colonel de Rochas, disserter longuement sur les phénomènes relatés dans les *Annales des Sciences psychiques*, sur l'extériorisation de la pensée et de la motricité, sur les doctrines de l'évolution et leurs multiples conséquences.

En laissant dans l'ombre cette partie de sa physionomie, je n'aurais tracé qu'un portrait incomplet de ce travailleur infatigable qui eut toujours le culte du vrai. Pareils hommes font honneur à leur cité, honneur à la Société Florimontane.

J. Désormaux.

*
* *

La Revue *publiera le portrait de A. Constantin dans le numéro du 4e trimestre.*

Le Sillage

C'est une heure d'été qui s'embrase sur l'eau
En ondes de silence et de flamme élargie,
Immobile le lac, sous l'implacable orgie,
Etire entre les monts comme dans un berceau
Le velours indigo de sa nappe alanguie.

Un cri rauque soudain raye l'air qui s'endort.
Au signal un bateau déserte le rivage
Et laissant après lui traîner un long sillage
De ses aubes il fend en un pénible effort
L'eau bleue où le soleil en poussière surnage.

Ses deux ailes d'écume et sa coque émergeant
Dessinent une bête insolite qui rampe.
Il disparaît bientôt au cap vert d'une rampe
Et longtemps resplendit le sillage d'argent
A moins qu'un souffle d'air errant ne le détrempe.

Sur notre âme, mouvant et délicat miroir,
L'âpre barque du Mal vogue parfois et passe.
Derrière elle, croit-on, s'évanouit la trace.
Malgré le souffle aimant du bien, le sillon noir
Ternit notre âme, hélas ! et jamais ne s'efface.

Charles Marteaux.

Digitized by Google

LE MUSÉE D'ANNECY

(Suite et fin.)

COLLECTION RÉGIONALE D'ARCHÉOLOGIE

Périodes de la Pierre taillée et polie.

Grottes et abris sous roches se rapportant au **Magdalénien**. — Fouilles du Mont-Salève sur Veyrier.

Ossements (renne, loup, cheval, bouquetin, marmotte, cerf, tétras, cigogne).

Silex taillés, lames, pointes, ✤ perçoirs, grattoirs (outils de très petites dimensions). — Poteries à grains siliceux. — Fusaiole. — Bois de renne (moulages) avec figures gravées : ✤ bâtons troués, ✤ harpons, poignard et outils en os.

✤ Fine pointe de flèche en silex (grotte du Vuache).

Grotte de St-Saturnin. — Lames, pointes en silex et cristal de roche taillé.

Néolithique et pierre polie : ✤ Marteau à douille. — Broyeurs. — Haches en serpentine, diorite, micaschiste, chloromélanite.

Stations lacustres de la rive française du Léman (Tougues près Hermance, Nernier, Thonon). — Grande lame en silex. — Haches polies. — Haches en bronze. — ✤ Couteau à anneau. — ✤ Couteau à douille. — Faucille à bouton. — Bracelets et épingles à cheveux, en bronze. — ✤ Epingle à tête forée. — Fusaioles. — Broyeurs. — Fragments de poteries lacustres.

Le lac du Bourget. — Outils et ornements en bronze. — Couteaux. — Haches. — Bracelets ouverts. — Anneaux de jambe. — Boucles. — Rasoirs. — Faucilles. — Ciseaux à douille. — ✤ Tissu et filets. — Pendeloque de collier. — Fusaioles. — Poids troués. — Bracelets en jais.— Lame de poignard. — Nombreuse série de vases de formes diverses. — ✤ Vases ornés de lames d'étain.

Le lac d'Annecy. — Stations : [1] Annecy, [2] Veyrier, [3] Châtillon, [4] Roselet, [5] Angon.

✤ Pointes de flèches et de lances, grattoirs, lames, ✤ scies en

Digitized by Google

silex. — Haches polies. — ✣ Marteau à douille. — Polissoirs. — Meules et broyeurs. — Bracelets en jais. — Pendeloque de collier.

✣ Moule à anneaux. — Hache. — Couteau à douille. — Bracelet et épingles, en bronze. — Fusaioles.

✣ Clayonnage des habitations lacustres. — Torche ou support en terre. — Vases ornés (fragments).

Echantillons des bois qui forment les pilotis (ces pieux sont encore visibles en certaines stations à l'époque des basses eaux).

Ossements d'animaux : bœuf, cochon, chèvre, cerf. — Débris de végétaux. — Graines carbonisées, noisettes. — ✣ Rame de bateau lacustre.

Ages du Bronze et du Fer.

✣ Haches, faucilles, fragment d'épée, épingles (cachette de fondeur de Meythet).

✣ Haches, bracelets, faucilles, culot de bronze (cachette de fondeur de Menthon).

✣ Agrafes. — Pointe de lance, hache, tronçon d'épée.

✣ Torques, bracelets, fibules, ✣ plaques de ceinture en bronze estampé (tumulus ou *meurger* de Gruffy).

✣ Rouelle à pendeloque et bracelets en bronze et en jais (sépulture de St-Jeoire).

Bracelets en bronze et en jais, bracelets creux, fibules à chaînettes (sépultures de Mont-Denis, Maurienne).

Haches, bracelet, fragment d'épée, faucille (trouvaille de Syon, Val de Fier).

✣ Moule en terre cuite de l'époque du bronze.

✣ Bracelets, grelots, ✣ épingle à disque, recourbée (St-Jean d'Arve, Maurienne).

✣ Disque à anneaux concentriques en bronze et poignard en fer (sépulture de Perroix sur Talloires).

✣ Grand bracelet orné dit de serment.

✣ Grandes épingles à disques mobiles (Fillinges).

✣ Ornement en bronze et bracelets (sépulture de St-Ferréol près Faverges).

Fibules de St-Jean de Belleville.

✣ Bracelet orné, en bronze avec pièce de fermeture mobile.

Epoque Romaine : ✣ Vases et ustensiles divers en bronze.

✣ Urne cinéraire et vases en verre de formes diverses. — Fioles lacrymatoires. — ✣ Flacons à parfums. — Flacons contenant encore des poudres colorées et un liquide.

Digitized by Google

✠ Vénus (statuette en argile blanche).

✠ Tête de Bacchus et tête de faune, pied, fragment de bras (marbres).

Photographies des bronzes trouvés autrefois dans les Fins d'Annecy. — ✠ Apollon (statue). — Têtes colossales d'empereurs [1].

Statuettes en bronze : Dispater, Bacchus, ✠ Mercure, ✠ Cérès, Boue, etc.

Enclume, pioche et *ascia* en fer.

Fragments de stuc et de mosaïques provenant des villas gallo-romaines des Fins et de Viuz-la-Chiésaz.

Belle série de vases et de poteries diverses. — ✠ Grands vases en terre rouge avec figures et inscriptions.

Petits pots à onguents provenant de la piscine des bains antiques de Menthon.

Grands poids romains en pierre avec marques.

Tuyaux d'hypocaustes en briques. — Tuyaux en plomb.

Nombreux bronzes provenant des Fins : Clefs. — Cuillers. — Lances. — Ascia. — Fibules. — Outils de chirurgien. — Styles. — Ciseaux. — Pointes de flèches en fer. — Figures d'appliques de vases en bronze. — Manche de clef à tête de bélier. — Hipposandales. — Anses de coffret ou de vases.

Reproduction en galvanoplastie des 36 pièces d'or *(aurei)* trouvées en 1893 dans les Fins d'Annecy. ✠ Rarissime pièce de Julia, fille de Titus. — ✠ Fragment de peinture murale : Oiseau becquetant une grappe de raisins.

✠ Collection des poids romains et nombreuse série de fragments de vases en terre rouge et noire avec figures et inscriptions. — 300 échantillons de marques des potiers gallo-romains. — Lampes avec inscriptions [2]. (Catalogue déjà publié.)

✠ Urne cinéraire en pierre provenant de Frangy. — Grands vases : dolium et amphore. — Cruche à anse. — Tuiles qui recouvraient les habitations gallo-romaines (Tegulæ et Imbrices).

Objets recueillis dans les grottes de la montagne de Veyrier et du roc de Chère (grottes des Sarrasins, de la Cheminée et du Pertuis) : Monnaies, débris de vases et menus objets en bronze.

Epoque Burgonde : Fac-simile d'un tombeau burgonde

1. Ces magnifiques œuvres d'art n'ont malheureusement pu être conservées dans leur pays d'origine. Les auteurs des trouvailles les ont vendues à des collectionneurs ou à des musées étrangers.

2. Marteaux et Le Roux : *Marques de Fabriques, Estampilles, Poinçons, Graffiti*, etc., Annecy, 1896.

Digitized by Google

en pierres de molasse [1] (cimetière des Petits-Bois, au Noiret, près Cruseilles). Les squelettes sont replacés dans leur situation primitive.

Mobilier funéraire des Burgondes. — ✤ Grande plaque de ceinturon ornée d'argent et bijoux en argent (bagues, bracelet, grande fibule à pendeloques [2]).

✤ Agrafes en bronze. — Chaînettes à crochets. — ✤ Plaques de ceinturon. — Couteaux ou scramasaxcs. — Francisques. — Lances. — Grains de collier en terre émaillée. — ✤ Peigne en os.

✤ Pliant (siège en fer incrusté de cuivre) provenant de la tourbière de Poisy.

PALETHNOLOGIE COMPARÉE.

Une grande armoire vitrée est disposée pour l'étude comparée des productions de l'industrie humaine depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours. On remarquera l'extraordinaire survivance au travers des âges, des procédés de la taille de la pierre; on pourra faire des rapprochements curieux entre les armes, outils et ustensiles préhistoriques et les objets similaires qui sont encore fabriqués aujourd'hui par certaines peuplades.

A signaler :

Les haches et ciseaux de pierre du Vénézuela (formes néolithiques).

✤ Les armes et outils de Somrongsen (Cambodge) : bracelet en pierre et vases en terre (formes de l'âge du bronze), les ciseaux-gouges et les haches à long talon.

✤ Harpon des Indiens actuels de l'Alaska à rapprocher des harpons barbelés en bois de renne du Magdalénien.

Persistance des procédés de la taille du silex.

Nuclei du Grand-Pressigny = Grands nuclei en obsidienne du Mexique. — Lances en silex des Eyzies = lances en obsidienne du Mexique. — Burins néolithiques = burins du Mexique. — Pierres de fronde du Mexique taillées suivant le type moustérien. — Pointes de flèches du camp de Chassey = pointes en obsidienne du Mexique et pointes en silex des indigènes du Brésil. — Hache en silex à demi polie du Connecticut = haches scandinaves.

Pointe en feuille de laurier du Solutréen de Volgu = pointes

1. Le Roux et Marteaux : *Les Sépultures burgondes dans la Haute-Savoie*, Annecy, 1899.
2. Voir ces objets dans les vitrines du salon des médailles.

Digitized by Google

en silex du Connecticut et les belles lances mexicaines en obsidienne.

Pointe à cran latéral du solutréen = pointe en schiste de l'Ohio.

Pointes à tranchant transversal du néolithique = pointes de l'Ohio.

Polissoir formé d'une incisive fixée dans un bois de cerf (lacustres de Concise) = même instrument formé d'une incisive de castor, provenant de l'Alaska.

Haches en pierre polie de l'époque des dolmens = haches du Mexique, du haut Sénégal, de l'Ohio.

Hache emmanchée dans un bois de cerf (palafittes de la Suisse) = même hache emmanchée des Indiens de l'Alaska.

Poinçons en os des palafittes de Suisse = outil provenant des fouilles d'Ancon (Pérou).

Poignard formé d'un cubitus de cerf (palafittes de la Suisse) = même arme des fouilles d'Ancon.

Pierre discoïde à rainure (lacustre de Mœringen) = pierre de la Nouvelle-Zélande servant à fixer les hameçons au fond de l'eau.

Pierres à broyer des palafittes d'Annecy et du néolithique de la Haute-Savoie = broyeurs du Mexique.

Fusaioles ou pesons de fuseaux en terre de l'époque de bronze = fusaioles romaines = f. ornées de l'ancien Mexique = f. des fuseaux mexicains actuels = f. en faience peinte, encore employée de nos jours dans le Pyrénées françaises.

SALLE XIX. — Savoie historique.

✤ Magnifique porte en chêne avec serrure et marteau ouvragés provenant du château de Collonges-sur-Frangy (commencement du XVIIe siècle).

Photographies de monuments : ✤ Abbaye d'Abondance (portail, cloître, fresques). — ✤ Abbaye de St-Jean d'Aulps. — Porte sculptée du monastère de Tamié. — Château de Ripaille (séjour d'Amédée VIII, duc de Savoie, devenu pape sous le nom de Félix V).

Eglise du Bourget (Savoie). — Bas-reliefs du chœur.

Eglise de Brou. — Tombeau de Philibert de Savoie, de Marguerite de Bourbon et de Marguerite d'Autriche. — Retable. — Vitraux.

Vues et plans d'Annecy aux XVIe et XVIIe siècles.

Personnages célèbres. — Bustes : Guillaume Fichet. —

Digitized by Google

Marguerite d'Autriche. — S. François de Sales. — J.-J. Rousseau. — Berthollet. — Le général Bressand. — L'astronome Bouvard (médaillon).

Portraits de Eustache Chappuis. — S. François de Sales. — Mgr Rendu. — Taine. — Sadi Carnot.

Statues et Panneaux en bois du xve siècle. — S. Hubert. — Croix processionnelles. — Vitraux (provenant de diverses églises de Savoie).

Etains : ✠ Grand vase (cimaise ou cimarre) à anse mobile et à bec. — Plats donnés comme prix de tir au xviiie siècle. — Pots d'« Anneci ». — Cuillers pour l'impôt de la Layde.

Serrures : ✠ Grandes pièces ouvragées. — Cadenas. — Collection de clefs et d'entrées de serrures (xviie et xviiie siècle).

Objets divers : Bonnet phrygien. — ✠ Croix de cou de la Maurienne. — ✠ Coiffures dites « frontières » de la Tarentaise. — Photographies des différents costumes de la Savoie.

Carcan — Chaînes et anneaux de poignet et de cheville provenant des anciennes prisons du Palais de l'Isle.

Horloge du couvent de Ste-Claire, datée de 1661.

Tableau comprenant la série complète des billets de la Banque de Savoie imprimés à Annecy avant l'annexion. (Voir la petite presse salle de l'Industrie.)

✠ Quatre étendards de Savoie aux armes du Genevois (xviiie siècle).

Panoplie des drapeaux régionaux : ✠ Drapeau sarde. — ✠ Drapeau blanc fleurdelysé de la garde nationale d'Annecy en 1814.

Robe et canne des anciens syndics de la ville d'Annecy.

Coussin et clefs de la ville qui furent offerts à l'empereur et à l'impératrice lors de leur entrée à Annecy en 1860.

Diplôme de bourgeoisie d'Annecy.

✠ Diplôme de docteur délivré au président Favre, ami de S. François de Sales.

Panoplie des armes de la Brigade de Savoie : Schakos d'infanterie, d'artillerie et de génie.

Congé délivré à un soldat de la Brigade.

✠ Carabine, épée et flèche de chevaliers-tireurs d'Annecy.

Coiffure des lanciers d'honneur de Charles-Félix lors de son entrée à Annecy en 1824.

Rouets savoyards et fauteuil de la Maurienne.

Vitrines plates.

Manuscrits : ✠ Manuscrit du xie siècle (abbaye de Talloires).

Digitized by Google

— Cartulaire de St-Hugon du XIIIe siècle. — ✤ Minute de notaire du XVe siècle. — ✤ Bréviaires du diocèse de Genève de 1479. — Id. imprimés à Annecy au XVIe siècle. — ✤ Feuillet de l'antiphonaire de l'abbaye d'Abondance.

Sceaux : ✤ Collection de sceaux et de chartes des princes de la Maison de Savoie. — Sceaux du clergé régulier et séculier. — Sceaux des évêques, des confréries. — Familles. — Administrations provinciales et départementales. — Sociétés de bienfaisance, de prévoyance. — Corporations. — Collection des insignes et des bijoux maçonniques.

Médailles historiques concernant la Savoie.

Autographes : Lettres de Jeanne de Jussie, ✤ de S. François de Sales avec sceau, ✤ du président Favre avec sceau, ✤ de Mme de Warens avec cachet, de Voltaire, de Berthollet, d'Eugène Suë, de Crispi, de Jules Favre, ✤ de Sadi Carnot.

Vitraux provenant d'anciennes églises de Savoie.

SALLE XX. — Salon des Médailles, de la Céramique et des Armures.

Médaillers comprenant la numismatique antique. — Grèce, monnaies de la Grande Grèce. — Les monnaies gauloises, ✤ allobroges. — La République romaine : ✤ Série de l'as et de ses divisions, monnaies des familles romaines (deniers consulaires). — ✤ Nombreuse série des impériales romaines jusqu'à la chute de l'Empire d'occident. — Pièces impériales frappées dans les colonies grecques. — Monnaies byzantines. — Collection des pièces dites *padouanes*, imitées des monnaies romaines à l'époque de la Renaissance.

✤ **Médailler de Savoie**. — Monnaies frappées depuis les origines jusqu'à la fondation du royaume d'Italie.

Monnaies des républiques italiennes. — La Papauté.

Monnaies royales et féodales de France.

✤ Collections des monnaies des évêchés de Genève, de Lausanne et des cantons suisses depuis le XVIe siècle.

Médailler comprenant les autres monnaies de l'Europe et celles des pays étrangers à l'Europe.

Céramique : ✤ Poteries italo-grecques provenant du Musée Campana. Nombreux vases présentant toutes les formes diverses des vases antiques : Amphorisques, Œnoché, Ape, Cotyle, Cylix, Patère, Bombylios, Aryballe, Canthare, etc.

✤ 5 grands vases décorés de figures peintes représentant des scènes empruntées aux mystères bachiques.

Digitized by Google

Série de terres cuites : Bustes, animaux.

✣ Couronnement de stèle pompéïenne.

✣ Urne cinéraire étrusque représentant le héros Echetlos.

*
* *

Cinq bustes et statue antique en marbre provenant de la collection Campana.

Deux bronzes : ✣ Miroir étrusque et ✣ statuette de guerrier.

*
* *

✣ Faïences [1] de la Renaissance italienne. — ✣ Plats et assiettes à reflets métalliques de Deruta. — ✣ Plats et assiettes avec figures d'Urbino. — ✣ Plats de Chaffagiolo.

✣ Vase de pharmacie du XVIe siècle.

✣ Petites assiettes de Castelli du XVIIIe siècle.

✣ Plat en faïence de Bernard de Palissy représentant Andromède délivrée par Persée.

*
* *

Principaux types des faïences françaises : Strasbourg, Moustiers, Rouen, etc.

*
* *

Collection régionale des faïences de Savoie représentées par des pièces provenant des anciennes fabriques de Sainte-Catherine, près d'Annecy, et de La Forêt, près de Rumilly.

✣ Grand vase avec figures peintes en camaïeu — ✣ Deux fontaines. — Soupières et plats de La Forêt.

Plats, ✣ Assiettes avec figures, ✣ Soupières style rocaille de Sainte-Catherine.

Armes et Armures : [2] XIIIe ET XIVe SIÈCLES. — Poignards à pommeaux divers (lames tranchantes d'un seul côté), (78, 80, 81, 82, 83, 84, 85).

XVe SIÈCLE : ✣ Bombarde (canon court muni d'une longue tige). — ✣ Arbalète (49). — ✣ Masses d'armes (48, 50).

Cuirasse à pansière mobile portant le poinçon du célèbre Missaglia, armurier milanais (2).

XVIe SIÈCLE. — ✣ Epée à garde ciselée (5). ✣ Epée allemande poinçonnée J. Wundes (7). — ✣ Grande épée (6).

Dagues (21, 24, 20 à 26). — Stortetta (poignard recourbé) (77).

Grande lance (30). — ✣ Lances à ailettes (89, 90, 92).

Casques en fer gravé et doré. — ✣ Morions cabassets (1 et 13).

1. Toutes ces faïences qui figuraient au Louvre ont été attribuées par l'Etat au Musée d'Annecy.

2. Les nombres entre ( ) correspondent aux numéros qui accompagnent les armes dans les panoplies.

Digitized by Google

— ✣ Cabasset avec figures gravées rehausssées d'or (70). — Morion (51). — Cabasset d'homme de pied (100).

✣ Armet savoyard en fer noirci, époque de l'Escalade de Genève (27).

✣ Armure complète de cavalier (cuirasse, colletin, tassettes, brassards, cubitières et gantelets), poinçonnée d'un armurier de Venise (28).

✣ Epée à deux mains (53).

Moulage d'un bouclier ciselé par Benvenuto Cellini (47) et d'une dossière de cuirasse ciselée (collection de Chantilly) (57).

Bossettes de harnais en bronze (39, 41, 43). Eperons (38, 44, 45).

XVIIe SIÈCLE. — ✣ Cuirasse de cavalier (101). — Cuirasses d'hommes de pied (14, 52, 71, 88).

✣ Bourguignotte ou capeline (87).

Pertuisanes (19, 29, 72, 76, 91). — ✣ Grande pertuisane (74). ✣ Hallebarde de parement (31). — Hallebarde (33). — Espontons (15, 16, 73, 75).

Epées (3 et 9). — Rapière (105). — Colichemarde (107).

✣ Platine d'arquebuse à rouet avec pyrite (96).

XVIIIe SIÈCLE. — ✣ Epées à poignée de cuivre ciselée (103, 110). — Epée de deuil (104, 109).

Etriers. — Panoplie d'étriers de diverses époques.

Tromblon à crosse articulée (62). — Pistolets des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. — ✣ Paire de pistolets du XVIIIe s. (60 et 64).

✣ Fusil de rempart et grande bayonnette à douille.

Piques de la Révolution avec le poinçon A. N. (arme nationale).

✣ Sabre avec sabretache d'un officier de la garde royale de Louis XVI.

Sabre de cavalerie russe (116) et sabre à scie du génie russe (115).

Lame de couteau de chasse avec figures gravées et dorées (travail allemand du XVIIIe siècle) (114).

*
* *

Aux extrémités de la vitrine des médailles antiques.

✣ Bijoux romains : bagues en or. — ✣ Bijoux en argent : pendants d'oreilles, bagues, fibule à pendeloques. — ✣ Grand bracelet en argent. — ✣ Plaque de ceinturon lamée d'argent ciselé (sépultures burgondes de Taninges).

✣ Intaille sur cristal de roche : Pompée et Cornélie (travail italien de la Renaissance).

Digitized by Google

*
* *

✤ Chargette du XVIIe siècle (époque de l'Escalade de Genève). ✤ Poires à poudre en os avec figures gravées à la pointe (XVIe siècle). — Etui à couteaux (forme de poisson) en cuir gaufré contenant 5 couteaux à manche d'ivoire ciselé (travail français du XVIe siècle).

*
* *

Vitraux provenant de diverses églises de Savoie : ✤ Vierge (XVIe siècle). — ✤ S. Pierre (XVIe siècle). — ✤ Christ en croix et anges (1531). — ✤ S. Maurice armé de toutes pièces. — S. Sébastien (XVIe siècle).

SALLE XXI. — Ethnographie générale.

Japon. — Armure ancienne complète : casque, cuirasse, brassards, jambières, ✤ sabre, ✤ poignard à fourreau et manche ciselés, ✤ arc et flèche, ✤ fauchard, ✤ fouet de guerre. — ✤ Statues et ✤ grands vases en bronze ciselé. — Divers objets en laque : plateau, coupe, ✤ appareil à servir le thé.

Peintures sur soie, anciennes : ✤ Les funérailles d'un dieu. ✤ Chevaux sauvages. — Nombreux *Kakémonos* ou rouleaux peints : La journée d'une Japonaise. — Processions et cérémonies. — Oiseaux.

Chine. — Panoplie d'instruments de musique. — ✤ Modèle en grès cérame d'une pagode. — Chapeau en palmier. — Coiffures de mandarins à bouton de cuivre et à bouton de cristal.

Groupes de divinités, sculpté en jade. — Nombreuses statuettes en grès cérame : dieux, bonzes, femme sur un éléphant. — Diyinités et figurines en porcelaine.

Vases et assiettes décorés.

✤ Eventail sculpté à jour sur ivoire figurant 52 personnages. Couteau en ivoire sculpté.

✤ Fumerie d'opium complète. — Pipe à compartiments. Service de table.

Chaussures chinoises. — ✤ Souliers de dame.

✤ Grande boussole géomantique (type immobilisé depuis 2,000 ans).

Couteaux, rasoirs, nécessaire à écrire. — ✤ Cadre en bois de santal sculpté à jour. — Jeux chinois.

Indo-Chine. — ✤ Chapeaux annamites en rotin et en talipot. Panoplie d'armes : arc, carquois et flèches. — Poignards. — Couteaux des Moïs. — Instruments de musique des Moïs.

Digitized by Google

✤ Statuette ancienne en bois. — ✤ Coiffure en carton gaufré. — Chaussure.

Série de vases et de plats à dessins bleus. — Lampes en grès. — Cuillers en porcelaine.

✤ Nécessaire à bétel. — Peigne. — Verroterie. — Sandales en bois.

✤ Pierre à broyer le kari avec son rouleau.

Ligature de sapèques. — Sabres votifs composés de sapèques.

✤ Cantine ou caisse de pirate. — ✤ Sceau en bois d'un chef de pirates. — Cartouches en bambou.

Inde. — ✤ Instrument de musique en bois incrusté de figures en ivoire. — ✤ Sabre ancien. — Hache à long manche. — Sabre recourbé. — ✤ Poignard à pointes opposées montées sur corne.

✤ Vischnou : grande statue en bronze antique de la pagode de Siringam.

Brûle-parfum et figurines en bronze.

Modèle de pagode indoue.

✤ Statues. — Idoles en bois de fer. — ✤ Divinités en bois doré.

✤ Collections de statuettes en bois peint représentant les diverses castes et les corps de métiers de l'Inde : brahme, bayadère, porteurs d'eau, marchands, etc.

Poteries indiennes.

Echantillons de vannerie. — Plat à riz. — Allumettes à parfums.

Parures : Colliers en laque. — Bracelets. — Chapelets.

Pirogue de Ceylan.

Amérique du Nord. — Collection très précieuse relative à l'ethnographie des Indiens du Nord-Amérique. (Don du Museum national des Etats-Unis.)

✤ Harpons des indigènes de l'Alaska. — Arcs et flèches. — — Outils pour l'agriculture. — Paniers. — ✤ Arme de jet (sorte de boomarang). — ✤ Masque avec lèvre articulée. — ✤ Raquettes de danse.

✤ Idole en bois — Plats en bois peint. — ✤ Colliers en coquilles de dentale.

✤ Calumet des Indiens Chactas. — Colliers de verroteries et de graines.

Amérique centrale. — Vêtement des femmes indigènes au Mexique. — Flûte en terre cuite. — Moussoirs à chocolat. — Bourse. — Salière. — Cuiller. — Brosse en agave. — Poteries diverses : grands et petits vases, en forme d'oiseau, de serpent, etc. — Jouets en forme de tatous. — Vase à deux cols.

Digitized by Google

Bride et cordes mexicaines.

Amérique du Sud. — Panoplie d'armes des indigènes de la Guyane : Arcs, flèches, lances, tridents pour la pêche.

✣ Colliers et ornements formés d'élytres de coléoptères.

✣ Collier en pierre orné de figures en usage chez les Caraïbes avant la découverte de l'Amérique.

Série de poupées représentant les costumes des habitants de la Bolivie.

Afrique occidentale : Sénégal. — Panoplies d'armes. — ✣ Grand sabre à fourreau de cuir peint. — Sacs en cuir peint. — Lances diverses. — Colliers d'amulettes. — Poignard. — Couteaux et fers de lance, haches et herminettes du Natiaga. — Collection de flèches du Sénégal, du Niger et du Dahomey. — Carquois, arcs et lances.

Tambourin. — ✣ Instruments à cordes du Khasso.

Etoffes diverses. — Sandales. — Bracelets.

✣ Deux métiers à tisser complets des indigènes du Natiaga.

Plat en bois et poteries diverses.

Planchettes pour apprendre à lire (caractères arabes) dans les langues Toucouleurs, Ouolof et Kassonké.

Algérie. — Photographie des types de races. — Instruments de musique. — Paniers. — Plats, vases et cuillers en bois. — Etoffes. — Sabres ou flissa. — Poignards.

Bijoux et parures. — Colliers. — Broches. — Pantoufles. — Bracelets.

Nombreuse série de vases, plats, gargoulettes, lampes. — ✣ Le Coran : manuscrit algérien du xv[e] siècle. — Brûle-parfums. — Flacon à eau de rose. — Tabatières. — Pipes. — Pipe à kif.

Maroc. — ✣ Plats, vases et cruche décorés.

Etagères en bois peint et découpé.

Etriers, éperons.

Plateau en cuivre ciselé.

Egypte. — Bracelets, colliers, broches, boucles d'oreilles. — Fiole à parfum. — Poteries diverses : tasses, gargoulettes.

Abyssinie. — Vase. — Oreiller, Bracelet : section d'une défense d'éléphant. — Chapelet. — Corde en cuir.

Afrique australe. — Poire à poudre de guerrier Hova. — Cristal de roche travaillé de (Madagascar). — Empreintes des sceaux de la reine Ranavalo et de son ministre. — ✣ Instrument de musique formé d'un bambou dont les cordes sont découpées sur la surface du bois.

Digitized by Google

Panoplie d'armes de la côte orientale de l'Afrique. — Lances. — Hache. — Arc et flèches.

Océanie. — Deux panoplies composées d'armes et d'instruments des indigènes des îles Viti, Fidji, Wallis, Marquises, Nouvelle-Calédonie, etc.

Panoplie d'armes des indigènes de l'Australie : Lances, flèches, harpons, boomerangs, casse-têtes, panier, etc.

✤ Masque en bois. — Eventail à manche sculpté. — Etoffes, nattes, éventail. — Pagaies sculptées. — Casse-têtes de formes diverses. — Etoffes de tapa.

✤ Casse-tête incrusté de perles en verroterie.

Battoirs pour la fabrication des étoffes. — Cordelettes en poils de chauve-souris. — Idoles et statuettes en bois.

✤ Herminettes en pierre de la Nouvelle-Calédonie.

✤ Herminette emmanchée en serpentine. — Projectiles pour fronde. — ✤ Haches en pierre polie. — Pointes de lances en os. — Peignes en bois des Wallis.

Coiffure en cheveux.

✤ Assiette découpée dans une huître à perles (elle faisait partie d'un service de table de la reine Pomaré, à Taïti.)

Colliers en coquilles.

Grande pirogue à balancier de la Polynésie (modèle).

Dans les vitrines plates.

Arts graphiques de l'Inde et d'Extrême-Orient. — Peintures hindoues sur feuilles de mica représentant des cérémonies, des divinités et les divers corps de métiers.

✤ Manuscrits sur feuilles de talipot en caractères tamouls, en langue telegou, en langue cingalaise.

Manuscrits et livre en tamoul.

Lettre et passe-port indiens. — Livre en canary. — Livre en hindoustani.

✤ Planche gravée sur les deux faces pour l'impression des livres chinois. — Livre chinois. — Lettre chinoise.

Pinceaux pour écrire et dessiner en Chine et au Japon.

Divers papiers du Japon. — Devoirs français-japonais exécutés par des élèves japonais.

✤ Aquarelles japonaises. — Très beaux spécimens de peinture ancienne représentant des cérémonies, un cortège, des jeux, etc. (rouleaux longs de 20 mètres). — ✤ La vie d'un Chinois et convoi funèbre en Chine, dessins sur soie (longueur du rouleau 5 mètres). — ✤ Peinture japonaise ancienne sur soie

Digitized by Google

« Marche de Guerriers ». — ✣ Fabrication du papier au Japon : Croquis exécutés par un artiste japonais.

*
* *

Peintures diverses sur mica (Inde) et moëlle d'eschinomène (Chine). — Grandes photographies relatives à la Chine et au Japon.

Planches en couleur concernant les arts décoratifs indien, chinois, japonais.

SALLE XV. — Histoire naturelle. Zoologie générale.

Mammifères : Tête de gorille (moulage). — Corne de rhinocéros. — Pieds d'éléphants. — Tatous. — Ornithorynque. Echnidé. — Crâne d'hippopotame du Limpopo.

Oiseaux : ✣ Belle série d'oiseaux-mouches. — Nid d'hirondelle salangane. — Nid de tisserins. — Œufs d'autruche, de casoar. — Moulage de la tête, des pattes et de l'œuf d'Epiornis, oiseau fossile de Madagascar.

Reptiles et **poissons**.

Dans des vitrines plates (Salle XIV).

Collection générale des **mollusques**. — Gastéropodes. — Lamellibranches. — Céphalopodes avec les genres fossiles.

SALLE VII. — Galerie de Botanique et de Paléontologie.

Bois : Collection des espèces exotiques groupées suivant les affinités des familles.

✣ Remarquable série des bois des forêts du Brésil, échantillons polis.

Collection de **graines**.

Collection des **produits végétaux** utilisés en médecine, dans l'alimentation et dans l'industrie.

Herbiers.

Dans des vitrines plates.

Collection générale des **fossiles** de tous les terrains sédimentaires.

Paléontologie végétale.

COLLECTIONS RÉGIONALES.

Herbiers comprenant les phanérogames et les cryptogames de la Haute-Savoie. — Plantes alpines et alpestres dans des

Digitized by Google

cartons vitrés. — Collection des **bois** indigènes et cultivés dans le pays.

SALLES VIII et IX. — Galerie de géologie. Minéraux et Roches.

Collection générale des **minéraux** : Modèles des systèmes cristallographiques.

Collection générale des **roches** (Roches acides, basiques, neutres). — Matériaux des terrains stratifiés et des formations mixtes (tufs, roches cristallophylliennes et métamorphiques.)

Produits volcaniques : soufre, laves, minéraux.

*
* *

Armoires vitrées contenant les collections d'**anatomie comparée** — Squelettes de mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons. — Espèces fossiles.

Collection des **Invertébrés :** Crustacés, vers, brachiopodes, cœlenterés.

« *Les 21 jours du Poulet* ». — Modèles dans un cadre vitré montrant toutes les phases du développement de l'œuf (grandeur naturelle).

COLLECTIONS RÉGIONALES D'HISTOIRE NATURELLE

SALLE X. — Galerie de Savoie.

Mammifères : Chauves-souris : grand et petit fer-à-cheval, oreillard, murin, sérotine, pipistrelle.

Taupe albinos, musaraigne d'eau.

✤ Bouquetin.

Ours (Thorens). — Blaireau albinos. — ✤ **Lynx** ou loup-cervier (Thônes). — Loutre. — ✤ Hermines en pelage d'été et d'hiver.

Schermaus. — ✤ Marmotte (Tarentaise). — Ecureuil noir et E. albinos. — Loir. — Lérot. — ✤ Lièvre blanc.

✤ Chamois (Parmelan).

Dans des cages vitrées : Putois et pie-grièche. — Hermines.

Oiseaux : Collection très remarquable formée de toutes les espèces qui nichent ou qui sont de passage en Savoie. — 165 espèces représentées par 550 individus. — A signaler :

Vautour. — Gypaète barbu. — Catharte alimoche. — Aigles

Digitized by Google

impérial, fauve, Jean-le-Blanc. — Grands-Ducs. — Hibou brachyote et chouette chevêchette. — Rollier. — Loriots. — Nombreuse série de passereaux. — Grand pic noir. — Huppe. — Tichodrome. — Guêpier. — Grand tetras. — Outarde. — Œdicnème. — Grue cendrée. — Héron garzette, aigrette et pourpré. — Spatule blanche. — Ibis falcinelle (I. sacré des Egyptiens). — Combattant. — Court-vite isabelle. — Echasse. — Avocette. — Poule sultane. — Foulque. — Hirondelles de mer. — Mouettes rieuse et tridactyle. — Goëlands. — Pétrels. — Oie et cygne sauvages. — Canards (belle série). — Harle. — Cormorans. — Plongeons. — Pingouin macroptère. — Grèbes.

Dans une cage vitrée : Famille de cailles. — *Sur un socle :* Aigle royal.

Œufs de 170 espèces et **nids** des oiseaux de Savoie.

Reptiles et amphibiens : Lézards. — Couleuvres. — Vipères. — ✣ Cistude européenne (bois des Glaisins près Annecy). — Salamandres. — Triton alpestre.

Poissons : Perches. — Truites. — Feras. — Ombre-chevalier. — Lotte. — Gardon. — Vairon. — Blageon. — Lamproie du Fier.

Insectes : 20 cartons vitrés contenant les principales espèces recueillies en Savoie à diverses altitudes

Mollusques terrestres et d'eau douce, représentés par 230 espèces et variétés.

Minéralogie : Espèces minérales de la Savoie. — Graphite, Anthracite. — Houille. — Lignite. — ✣ Ambre du flysch des Allinges. — Nombreux échantillons de cristaux de roche. — ✣ Quartz bipyramidé. — Epidote. — Asbeste. — Sphène. — Chlorite. — Prehnite. — Asbeste ou amiante. — Actinote. — Corindon bleu. — Stibine. — Rutile. — ✣ Or en paillettes du Chéran. — ✣ Grosse pépite d'or du Chéran (fac simile). — Chalkopyrite. — Blende. — Galène argentifère, — Fer oligiste. — Sidérose. — Calcite. — Anhydrite. — Gypse. — Sel gemme, etc., etc.

Roches : Série pétrographique comprenant les roches cristallines et les échantillons des terrains sédimentaires de la Savoie. Collection disposée pour l'étude chronologique des formations.

Marbres de la Savoie et de la Haute-Savoie : Echantillons polis.

Combustibles minéraux et **Asphaltes** de la Savoie.

Digitized by Google

Roches du massif du Mont-Blanc utilisables dans l'industrie et **Brèches jaspiques** ou **Jaspes** de St-Gervais (échantillons polis).

Roches du Mont-Blanc.

Nombreux échantillons comprenant toutes les roches de la Savoie et de la Haute-Savoie (collection donnée par Gabriel de Mortillet).

*
* *

Ascension du docteur Hamel au Mont-Blanc. — Restes des trois victimes de la catastrophe du 20 août 1820 retrouvés au glacier des Bossons, le 7 septembre 1863, † Pierre Balmat, Pierre Carrier, Auguste Tairraz, guides.

*
* *

Photographies : Congélation totale du lac d'Annecy, février-mars 1891. — La catastrophe des bains de St-Gervais 1892. — Chaîne du Mont-Blanc vue du Buet. — Vues des glaciers, séracs et de la source de l'Arveyron.

Dans les vitrines plates.

Collection des **fossiles** de tous les terrains sédimentaires de la Haute-Savoie. — Empreintes végétales de Taninges, du Coupeau, de Petit-Cœur en Tarentaise, etc.

SALLE XXII.

Collections se rapportant à l'histoire naturelle de la chaîne du Mont-Blanc recueillies et données à la ville d'Annecy par M. Venance Payot, naturaliste à Chamonix.

Zoologie : ✣ Un bouquetin (capra ibex), animal en voie de disparition dans les Alpes. — Six cadres vitrés contenant les insectes. — ✣ Collection des œufs de tous les oiseaux de la région du Mont-Blanc.

Botanique : Herbiers. — Nombreux cartons comprenant les phanérogames et les cryptogames. — ✣ Collection de lichens sur roches récoltés dans les hautes altitudes.

Géologie : ✣ Trois grands cristaux de roche de la Mer de Glace et un magnifique groupe de cristaux noirs du même minéral.

Collection de tous les minéraux et de toutes les roches des environs du Mont-Blanc.

Séries de fossiles des divers terrains de la chaîne. — ✣ Crétacique des Fys et du Platet. — ✣ Plantes houillères des divers gisements.

Digitized by Google

SALLE XXIII. — Anthropologie.

Collection des différentes pièces ostéologiques pour l'enseignement de l'anatomie humaine. — Squelette complet. — Coupes du crâne. — Crâne phrénologique. — Détail de l'œil et de l'oreille. — Squelettes de fœtus.

Collections de têtes osseuses des différentes races humaines. — ✣ Crânes déformés des anciens Mexicains.

✣ Moulages sur le vivant des types anthropologiques (Polynésie, Tasmanie, Inde, Amérique du Nord).

Collections des types des races du Nord (Groenlandais, Danois, Suédois, Norvégien). Voyage de Jérôme Napoléon dans les mers arctiques.

COLLECTION RÉGIONALE.

✣ Le type savoyard, homme, femme et vieillard, moulés sur le vivant.

✣ Série disposée pour l'anatomie comparée des races qui ont habité successivement la Savoie : ✣ l'homme de l'âge du fer, le Gaulois, le Romain, le Burgonde, le Savoyard.

Collection des crânes extraits des sépultures **burgondes** de la Haute-Savoie avec notice explicative des caractères de la race [1].

Importante collection des crânes **savoyards** actuels avec notice explicative des caractères distinctifs de la race [2].

✣ Type celtique pur des hautes vallées.

***

Les pages qui précèdent constituent le catalogue *sommaire* du Musée d'Annecy. On n'a pas tenu compte dans les descriptions de la suite naturelle des galeries ou des salles ; il était en effet préférable au point de vue scientifique de décrire les groupes par nature de matières et d'y faire rentrer en qualité d'annexes, les collections régionales similaires. Le visiteur, en parcourant les salles, devra se reporter à leur numérotage conforme à celui du catalogue.

D'une manière générale, les pièces les plus intéressantes sont marquées d'une ✣ ; mais hâtons-nous d'ajouter que les objets exposés sont bien loin de figurer tous dans ces listes. Les uns ont été énumérés en détail dans trois brochures déjà parues ;

1. Extraite des travaux de Mortillet, Hovelacque, Marteaux et Le Roux.
2. Extraite des travaux de Hovelacque et Pitard.

Digitized by Google

les autres trouveront leur place dans les catalogues raisonnés partiels dont nous avons entrepris la publication.

Il nous reste, en terminant, à remercier les bienfaiteurs du Musée ; les noms de ces généreux donateurs sont scrupuleusement conservés sur les étiquettes qui accompagnent les objets : en outre ils ont été ou seront cités dans les catalogues partiels.

C'est enfin pour nous un devoir bien agréable d'adresser l'expression de notre vive reconnaissance à tous les membres du Conseil municipal qui n'ont jamais cessé de s'intéresser à la prospérité du Musée en donnant à cet établissement de nombreuses preuves de leur sollicitude et qui, de plus, ont facilité notre tâche en nous permettant de présenter dans un cadre digne d'elles, les collections dont la ville d'Annecy a maintenant le droit d'être fière.

M. L. R.

VOCABULAIRE MOURMÉ-FRANÇAIS

(Suite et fin)

E

éblariannâ, va. : entasser, amonceler.
écedonpi, sm. : pièce.
écedonpire, sf. : pièces (travail aux pièces).
Echenou, Échenoua, adj. : peu usité, Italien.
Ecliapon, ouna, adj. et s. : Italien, ne.
écotianchi, va. : écouter.
écotieu, sm. : oreille.
emmarattâ, va. : marier, épouser.
emmarattieuz, a, s. : époux, épouse.
emmazâ, va. : enrichir.
emmovanchi, va. : planter, semer, ensemencer.
emmoveiri, va. : enterrer.
emmoveiru, sm. : enterrement.
empressa, sf. : échelle.
enbriganchi, va. : coucher, étendre.
enbrigâ, va. : endormir.
encoçhe, sf. : envoi, message.
encoçhi, va. : envoyer.
endossâ, va. : se vêtir.
enfangliâ, va. : cercler, entourer.
enfattâ, va. : allier, unir.
enfattire, sf. : alliance, union.
enfremanchi, va. : enfermer.
enskina, sf. : urine,
enskinâ, va. : uriner.
enskinieu, sm. : pissoir, vase de nuit, cabinet d'aisance.
entevô, sm. : bœuf, taureau.
entevoaçhire, sf. : ferme, métairie.
entievaçhi, sf. : écurie.
entivoa, sf. : vache.
entivoaçhu, sm. : veau.
entremanchi, va. : comprendre.
épanê, sm. : mois.
éteulâ, va. : assommer.
étola, sf. : heure.
étoli, sm. : cadran solaire, horaire.

F

fandiolâ, va. : danser.
fandioleusa, sf. : danseuse.
fandioli, sm. : danseur.
fandiula, sf. : danse, bal.
fanglie, sm. : cercle.

fènedigne, sm. : café au lait.
fènieu, sm. : juin.
fétour, sm. : le café (fruit du caféier).
fétourna, sf. : écuelle, gamelle.
fiaca, sf. : saleté, malpropreté.
fiacâ, va. : salir.
fiacot, ta, adj. : sale.
finlme, adj. num. : cinq.
fleirieu, sm. : mai.
fliam, sm. : vol, larcin.
fliamâ, va. : voler, dérober.,
fliameuz, a, adj. : voleur, voleuse.
flian, sm. : arme.
flianҫheusa, sf. : armée.
flianҫhi, va. : armer.
flianҫhu, sm. : soldat.
fliana, va. : perdre.
flinge, sm. : fer.
flotti, sm. : chanvre.
foli, vn. : partir.
folliamaҫhi, va. : utiliser.
folliamanҫhe, sf. : utilité.
folliamu, oua, adj. : utile.
folliaret, sm. : automne.
follietta, sf. : poche (d'habit).
follieu, sm. : novembre.
follieusa, sf. : bourse, porte-monnaie, sacoche.
forcanҫhe, sf. : été.
forniammâ, va. : fournir.
forníammanҫhe, sf. : fourniture.
fortieuz, a, adj. : amer, amère.
fortieusâ, vn. : falloir.
fortiouri, adv. : toujours.
frahan, sm. : tailleur de pierres.
frahi, va. : tailler la pierre.
frahieu de grema, sm. : chantier.
Franҫhellie, sf. : France.
Franchelliou, a, adj. et subs. : Français, se.
francignanҫhe, sf. : virginité, pureté de mœurs.
francigne, sf. : vierge.
franfellie, a, adj. : franc, franche.
frédieu, sm. : février.
fremanҫhi, va. : fermer.
fremanҫhieuz, a, adj. : ferme.
fremanҫhura, sf. : fermeture.
fretaҫhieu, sm. : fruit.
fretoula, sf. : glace (par extension miroir).
fretoulâ, va. : glacer.
fretouli, sm. : glacier.
frognetâ, va. : couper (en parlant de la pierre), faucher, scier.
frognetanҫhe, sf. : perfection, travail correct et fin.
frognetanҫhi, va. : perfectionner, travailler avec goût et art.
frogneteusa, sf. : faulx, scie.
frolanҫhe, sf. : caresse.
frolanҫhi, va. : caresser.
frotianҫhi, va. : frotter.

G

gabènanҫhi, va. : gagner.
gabèni, sm. : gagne-pain.
gabianҫhi, va. : amasser, gagner.
gabie, sm. : gain.
gaillanҫhi, va. : verser (pour vider le contenu d'un récipient).
gaille, sm. : verre (à boire).
galet, etta, adj. : jolie, e ; magnifique.
galefrogne, sf. : cerise.
galefrognieu, sm. : cerisier.
galinҫhe, sf. : fleur.
galinҫhi, vn. : fleurir.
galire, sf. : beauté.
galoifrognanҫhe, sf. : habileté.
galu, oua, adj. : beau, belle, admirable.
galufrogne, a, adj. : habile.
galuranҫhe, sf. : bravoure, ardeur courage.
galurâ, va. : braver, avoir du courage.
galuranta, sf. : lettre, missive.
galurin, na, adj. : brave.
gambiâ, vn. : boiter.
gambie, a, adj. : boiteux, boiteuse.
gauҫhion, sm. : menton.
gaussâ, vn. : ruser, se moquer.
gaussanche, sf. : ruse, moquerie.
gaussieuz, a, adj. : rusé, rusée ; moqueur, moqueuse.
gavèҫhe, sf. : sécheresse, aridité.
gavèҫhi, va. et vn. : sécher.
gavèz, a, adj. : sec, sèche.

Digitized by Google

gliavançhe, sf. : servitude, domesticité, dépendance.
gliavançhi, va. : servir.
gliaveu, sm. : serviteur.
gliavu, oua, subs. : domestique.
gliffa, sf. : feuille (d'arbres, de papier).
godçhe, sf. : bonne amie.
goflin, sm. : fusil.
goflinnâ, va. : fusiller.
golianchi, va. : creuser.
golet, ta, adj. : creux, creuse.
gorançhe, sf. : graisse.
goreuz, a, adj. : gras, grasse.
gorpa, sf. : louve.
gorpançhi, vn. : hurler.
gorpe, sm. : loup.
goure, sm. : doigt.
gouriace, sm. : trou.
gourianchi, va. : perçer.
govérançhi, va. : gouverner, administrer.
govérant, sm. : gouverneur, intendant.
govéranta, sf. : gouvernante.
govére, sm. : gouvernement, intendance, administration.
grannieu, sm. : avril.
gregni, va. : croquer.
grelli, vn. : rire.
grellian, sm. : amusement, distraction.
grelliançhi, va et pr. : amuser, distraire, s'amuser.
grelliançhire, sf. : lieu place (où l'on s'amuse).
grellie, sm. : le rire.
grelliet, sm. : honneur, distinction.
grellieuz, a, s. : rieur, rieuse.
grellioçhu, sm. : rigolo, boute-en-train.
grelliottâ, va. : honorer, distinguer.
grelliu, ua, adj. : dur, dure.
grelliuçhe, sf. : dureté, avidité.
grelliuçhi, va. : durcir.
grema, sf. : pierre, roche.
gremalli, va. : carrier.
gremallieu, sm. : carrieur.
gremallire, sf. : carrière.
greman, sm. : mont.
gremançhe, sf. : montagne, alpage.
greméyi, va. : montrer, regarder, apercevoir.
gremo, sm. : caillou, rocher.
gremoçhe, sm. : gendarme.
gremoçhire, sf. : gendarmerie, police.
gremolâ, va. : élever.
gremotâ, va. : édifier, bâtir, construire.
gremotieu, sm. : édifice, bâtiment.
gremotieuza, sf. : bâtisse, construction.
grezoud, a, adj. : fou, folle.
grezoudire, sf. : folie.
grimmançhe, sf. : salière.
grimmançhi, va. : saler.
grimmi, sm. : sel.
grimmieuza, sf. : salade.
grinçhe, sm. : garde, surveillant.
grinçhi, va. : garder, surveiller.

H

handiançhe, sf. : descente, pente rapide.
handiançhi, va. : descendre, dévaler.
hilme, adj. num. : six.
hin, na, adj. : cher, ère.
hourgnançhe, sf. : maternité, parenté.
hourgna, sf. : mère.
hourgne, sm. : père.
hourgnieuz, a, adj. : paternel, le ; maternel, le.

I-J

intye asse, adv. : ici, là.
intye peire, adv. : par ici, par là.
jhalieu, sm. : janvier.
jheflieuz, sm. : chapelier.
jheflieuza, sf. : chapelière, modiste.
jhefliu, sm. : chapeau, bonnet.
jhefliura, sf. : chapellerie.
jherbaçhe, sf. : poule.
jherbaçhu, sm. : poulet.
jherbe, sm. : œuf.
jhèrd, a, adj. : bon, bonne.
jherdan, sm. : chou.

Digitized by Google

Jhère (le bon), sm. : Dieu, le Créateur, le Seigneur.
jhèreflu, sm. : paradis.
jhérenâ, vn. : durer.
jhérenançhe, sf. : durée.
jhergellie, sf. : bonheur.
jhergelliu, oua, adj. : heureux, se.
jherpelle, sf. : le dîner, repas, souper.
jherpelli, va. : dîner.
jhèvra, sf. : sœur.
jhèvre, sm. : frère.
jhespelli, va. : plâtrer, crêpir.
jhespieu, sm. : plâtrier.
jhespu, sm. : plâtre, gypse.
jhorance, sf. : eau-de-vie.
jhou, sm. : foin.
jhoulâ, va. : faire le foin, aller le chercher à la montagne.

K

kedanflâ, vn. : mendier, importuner.
kedanfle, sf. : mendicité, importunité.
kedanflu, oua, adj. : mendiant, e ; importun, e.
kegne, sm. : maçon.
kegni, va. : maçonner.
kegniranççhe, sf. : maçonnerie.
kegnire, sf. : caisse de maçon.
kemandèrançhe, sf. : la loi.
kemandèrançhi, va. : commander, ordonner.
kemandèrant, sm. : commandant, celui qui fait exécuter.
kemandèranta, sf. : celle qui commande.

L

landemo, oua, adj. : long, longue, étendu, e.
landemura, sf. : longueur, étendue.
langoura, sf. : sucre.
langourâ, va. : sucrer.
lannu, sm. : nuage.
largemo, moua, adj. : large.
largemola, sf. : largeur.
lavarcal, adv. : là-bas, au loin.
lavarnoyet, adv. : là-haut.
léfoa, sf. : soupe.
léfoaçhi, vn. : souper (manger la soupe).
léfoaranna, sf. : assiette.
léfoaret, sm. : le souper.
lefta, sf. : le lever.
leftâ, va. : lever.
lèpei, sm. : cheveu, poil.
lèpeiçhiura, sf. : chevelure.
lemard, sm. : linge, trousseau.
lemarda, sf. : chemise.
lemardieuza, sf. : lingère.
lenchion, sm. : beurre.
lenfioçhi, va. : huiler.
lenfiura, sf. : huile.
leusat, ta, adj. : seul, seule.
leusançhe, sf. : solitude.
liemmâ, va. : vouloir, désirer.
liemmançhe, sf. : volonté, désir.
liéreda, sf. : pelle.
locançhi, va. : louer, prendre ou donner à louage.
locançhire, sf. : location.
lotta, sf. : espérance.
lotançhi, va. : espérer.
lotte, sm. : franc (monnaie).

M

mabrojhe, sf, : madame.
mabrojhinna, sf. : mademoiselle.
maca, sm. : ouvrage, travail.
macâ, va. : travailler, maçonner,
macadossa, sm. : drapier.
macaflingâ, va. : forger.
macaflinge, sm. : forgeron, maréchal-ferrant.
macajhou, sm. : boulanger.
macajhoulâ, va. : pétrir, faire le pain.
macajhoula, sf. : boulangerie.
macasawe, sm. : cordonnier.
maco, sm. : sac.
macorançhe, sf. : punition.
macorançhi, va. : punir.
mafiançhe, sf. : fatigue, lassitude.
mafiançhi, va. : fatiguer, lasser.
mafit, a, adj. : fatigue.
mafrogni, va. : empâter.
magne, sm. : vin.
magneuz, a, subst. : buveur, buveuse.
magni, va : boire.

Digitized by Google

magnire, sf. : vigne.
magnolâ, va. : vendanger.
magnolançhe, sf. : vendange.
magnolançhu, sm. : vigneron.
magnolieu, sm. : septembre.
magnura, sf. : boisson.
makieuz, *a*, subst. : ouvrier, ère.
malgrançhe, sf. : souffrance, douleur.
malgrançhi, va. : souffrir.
malgrin, sm. : malade.
malgrinna, sf. : maladie.
malgrinnieu, sm. : hôpital.
Mannedigne, sm. : Samoëns, chef-lieu de canton du Faucigny.
manyifoliamme, adv. : bien, très bien (comme il faut).
maratâjhe, sm. : mariage.
mariançhi, va. : fiancer.
mariançhieuz, *a*, adj. : fiancé, e.
matro, *âie*, adj. : mauvais, se.
mazâ, *âie*, adj. : riche.
mazançhe, sf. : richesse.
megnat, *ta*, adj. : gentil, gentille.
megnatura, sf. : gentillesse.
meihenieu, sm. : juillet.
melâ, sm. : le diable.
melar, sm. : enfer.
mellia, sf. : enfant (fille).
melliançhire, sf. : école.
melliançhu, *ua*, adj. : écolier, ère.
melliançhu, *ua*, adj. : jeune.
melliançhura, sf. : jeunesse.
melliandre, sf. : pièce de 20 francs.
mellie, sm. : enfant (garçon).
mellieuz, *a*, adj. : court, courte.
mérela, sf. : chèvre.
mérelon, sm. : bouc.
mérema, sf. : maîtresse, patronne.
méreme, sm. : maître, patron, entrepreneur ; *méreme du tibolet*, (maire), maître de la maison.
merlie, sm. : tir.
merlli, va. : tirer.
milliaçhe, sf. : pauvreté, indigence.
milliaçhu, *ua*, adj. : petit, e.
milliançhi, va. : bercer.
millie, *a*, adj. : pauvre, indigent, besogneux.
millie-brige, sm. : berceau.
minçhe, sm. : couteau.
minçhi, va. : couper, trancher, dépecer.
mikenedigne, signifie : c'est l'heure de la soupe, de l'arrêt du travail.
miket, sm. : midi.
mojhe, sf. : pomme de terre.
molieuza, sf. : brouette.
molieuzâ, va. : brouetter.
monbrojhe, sm. : monsieur.
montiançhe, sf. : montée, pente,
montiançhi, va. : monter, gravir.
motta, sf. : occasion.
mottarâ, va. : occasionner.
moâfe, *a*, adj. : humide, marécageux, se.
moâfura, sf. : humididé, marécage.
moérançhe, sf. : dictée.
moérançhi, va. : dicter.
mourma, sf. : cavale, jument.
mourmaçhieuz, sm. : cavalier.
mourmaçhieuza, sf. : cavalière, amazone.
mourmançhe, sf. : cavalerie.
mourme, sm. : cheval.
mourmé, sm. : argot des maçons, tailleurs de pierre et commerçants de la Haute-Savoie.
mourscagne : voir *cançhemaille*.
mouscagni : voir *cançhemailli*.
moutllard, sm. : mouchoir.
moutlle, sm. : nez.
moutlli, va. : moucher.
mova, sf. : terre.
movançhire, sf. : plante, graine, semaille.
moveira, sf. : tombe.

N

nabin, *na*, subst. : chien, chienne.
namé, sm. : camarade, compagnon de travail, cotterie.
naméranche, sf. : humanité, charité.
naméranchieuz, *a*, sf. : humain, e ; charitable.
namérans, sm. : les gens.
namieu, sm. : génie, esprit, intelligence.
nermançhi, va. : noircir.
nermo, *oua*, adj. : noir, e.

Digitized by Google

nermoçhieu, sm. : encrier.
nermoçhu, sm. : encre,
niassi, va. : braconner, voler.
nifli, sm. : agneau.
nioranche, sf. : laine.
nioranchieuz, *a*, adj. : laineux, se.
noulme, adj. num. : neuf (chiffre).
noyet, *ta*, adj. : haut, e; élevé, e.
noyettançhe, sf. : hauteur, élévation, cîme.

O

on, pron. : 1.
on, *onna*, adj. : un, une.
ouilme, adj. num. : huit.

P

pagançhi, va. : attendre.
palliahi, va. : avertir.
palliahu, sm. : avertissement.
panhèrula, sf. : embonpoint, bosse d'une pierre brute.
panhoua, sf. : gamelle.
pantatu, sm. : pantalon.
papeiran, sm. : papier, mémoire, plan.
papeirançhe, sf. : écriture.
papeirantâ, va. : écrire.
parabelin, sm. : parasol, objet ou abri servant à se parer du soleil en travaillant.
parawâssa, sm. : parapluie, tente-abri pour travailler.
pariman, adv. : autant.
passaflianche, sf. : infanterie.
passançhe, sf. : jambe.
passançhi, va, : marcher.
passançhieuz, *a*, subt. : marcheur (un bon marcheur), marcheuse.
passant, sm. : pied.
passanta, sf. : marche.
pâtiecan, *na*, adj. : triste.
pâtiecançhe, sf. : tristesse.
pâtiecançhi, va. : attrister.
peir, prép. : par et pour.
Pelliache : Savoie. accent morzinois, taningeois, ou mieux *Pelliahe*, accent de Mannedigne.
Pelliahu, *oua*, subst. et adj. : Savoyard, de.
pèlu, *pèloua*, subst. : chat, chatte.
pènard, sm. : lard.
perlie, sm. : œil.
perliemâ, va. : aveugler.
perliemieuz, *a*, s. et adj. : aveugle.
perra, sf, : ville.
peussançhi, va. : pousser.
pfatâ, *âie*, adj. : joufflu, e.
pfatire, sf. : joue.
piâfa, sf. : fréquentation.
piâfançhi, va. : fréquenter les filles à la veillée, sa bonne amie.
pian, sm. : oncle, vieux, vieillard.
piançhu, sm. : sabre, épée.
pianna, sf. : tante, vieille, (mégère par extension).
piannâ, va. : vieillir.
piannire, sf. : vieillesse, longévité.
plemaçhi, vn. : voler, s'envoler.
plemard, sm. : vol, mouvement des oiseaux dans l'air.
plemarda, sf. : volée.
plioçhe, s. : jupon, cotillon.
plioçhura, sf. : robe.
poàçhe, sm. : violon.
poaçhu, sm. : violoniste.
potaflle, sm. : orgueil.
potafllu, *ua*, adj. : orgueilleux, se.
prenianchi, va. : prendre, emporter.
prialou, sm. : village, hameau.
prinmellie, sm. : ange (de *prin* patois petit, mignon et de *mellie* en mourmé, enfant).

Q

qantiasse, adv. : quand, quant, comment.
qatorzlme, adj. num. : quatorze.
qintlie, sm. : vice, défaut.
qintlieuz, *a*, adj. : vicieux, se; imparfait, e.

R

râbia, sf. ; colère, furie.
rabiançhi, vn. : jurer, pester.
rabiançhu, sm. : juron.
râpançhi, va. : user.
râpoe, sf. : main.
râpounâ, va. : brasser.
râpouni, sm. : bras.
rata, sf. : poche, pochette.

Digitized by Google

ratlioçhi, va. : cerner, entourer.
ratliuçha, sf. : cure.
ratliuçhon, sm. : curé.
reçhegni va. : recevoir.
redàfia, sf. : femme éhontée, de mœurs faciles.
redàfià, sm : mener une existence déréglée avec les femmes.
rèdiançhe sf. : charrue.
refouzançhi, va. : refuser.
regà, va. : mettre, ajouter, augmenter.
regabadà, vn. : tomber, culbuter.
regâçhe, sf. : mise.
regàchieuz, *a*, part. passé. : mis, bien mis, avec goût.
regadigne, adv. : hier, la veille.
regançhi, va. : remettre en place, délivrer un objet.
regnançhe, sf. : soirée, veillée au coin du feu.
regnançhi, vn. : veiller, passer la veillée.
regne, sf. : nuit, soirée.
regnemançhe, sf. : obscurité.
regnieuz, *a*, adj. : obscur, obscure,
regnu, sm. : soir, crépuscule.
removà, va. : labourer.
removi, sm. : laboureur.
renançhe, sf. : dimanche, fête.
renançhi, va. : endimancher, fêter.
renbèlâ, va. : refaire, recommencer.
renbourdi, va. : redire, répéter.
rendiançhi, va. : rendre.
renfrogni, va. : livrer.
retegniançhe, sf. : mémoire, souvenance.
retegniançhi, va. : retenir, se souvenir.
revélliançhi, va. : revoir.
reyetta, sf. : raison.
reyettahi, va. : raisonner, exposer, expliquer.
reyettahieuz, *a*, adj. : raisonnable.
rian, sm. : un sou.
Riannedigne : Montriond, commune du haut Chablais.
roan, sm. : char.
roançhi, va. : charrier.
roançhieu, sm. : charretier, voiturier.
roanna, sf. : charrette, voiturette.
roannire, sf. : diligence, voiture.
rojammà, vn. : rougir, avoir honte de.
rojamme, adj. : rouge.
rolli, vn. : travailler avec énergie, avec ardeur.
rollie, sm. : le travail pénible, le travail quotidien.
rônedigne, sm. : vitre.
Rosma : Italie, contrée de l'Europe.
Rosmo, adj. et s. : Italien (mais peu usité).
rotta s. : vrai.
rottançhe, sf. : vérité.
rottançhi, va. : assurer, prouver.
rottançhieuz, *a*, adj. : véritable.
rottançhiura, sf. : assurance, preuve.
roubie, sm. : le feu.
roufiannà, vn. : avoir mauvaise conduite, se déshonorer.
roufià, va. : brûler, incendier, calciner.
roufiançhe, sf. : chaleur, brûlure.
roufie, sm. : le chaud.
roufieuz, *a*, adj. : chaud, de.

S

sabançhi, va. : passer, traverser.
sabançhieuz, *a*, adj. : passeur, euse.
sabançhu, sm. : passage, col.
sabauda (se), v. pron. : s'attabler.
sabo, sm. : pot.
saboleu, sm. : potier.
saboli, sm. : esprit.
sabolire, sf. : poterie.
sabrà, va. : couper du bois, travailler, boiser.
sabre, sm. : bois.
sacourgne, sf. : bouteille.
sacourgneu, sm. : ivrogne.
sacourgni, v. pron. : se mettre en état d'ivresse.
sagrançhe, sf. : épaisseur, grandeur.
sagrançhi, va. : épaissir.
sagroçhi, va. : grandir.
sagrola, sf. : lance.
sagroli, va. : lancer.

Digitized by Google

sagrous, sa, adj. : épais, se ; grand, e.
sakà, va. : donner ; tester.
sakançhe, sf. : donation.
sake, sm. : don, cadeau ; testament.
sakieuz, a, subst. : donneur, se ; bienfaiteur, trice ; donateur, donatrice.
salme, adj. num. : sept.
sannedigne, adj. : demain.
sàva, sf. : qualité.
savançhe, sf. : science.
savançhi, va. : savoir.
savançhieuz, a, adj. et subst. : savant, te.
savançhiura, sf. : le savoir, la connaissance.
sawançhe, sf. : chaussure.
sawançhi, va. : chausser, faire les souliers.
sawe, sm. : soulier.
secorançhe, sf. : assistance, secours.
secorançhi, va. : assister, secourir.
sedagne, sf. : cave.
segnion, adj. : lâche.
segnioulà, va. : lâcher.
segrelin, adv. : jamais.
sènieu, sm. : mars, 3ᵉ mois de l'année.
senioleu, sm. : embarras.
seplicançhi, va. : expliquer, démontrer.
seplicançhire, sf. : explication, démonstration.
sindeussin, sm. : syndic.
smaret, sm. : printemps.
sofflançhe, sf. : bise.
sofflançhi, vn. : souffler, venter.
sofflar, sm. : vent.
somettiançhe, sf. : soumission, dépendance.
somettiançhi, va. : soumettre.
sou, sm. : le monde, l'univers.
soulançhe, sf. : origine.
soulançhieuz, a, adj. : originaire.
spàla, sm. : écu, pièce de 5 francs.
stéla, adv. : aujourd'hui, maintenant.
stodeurançhi, vn. : rester.
straba, sf. : estomac.

T

tabourà, va. : canonner.
tabourançhe, sf. : poudre, artillerie.
tabouri, sm. : canon.
tabouriançhi, vn. : tonner.
tabourianni, sm. : tonnerre.
tabourieu, sm. : canonnier.
taflli, va. : pêcher.
tafllu, sm. : poisson.
tarbà, àie, adj. : droit, e.
tarpà, aie, adj. : jaune.
técou, sm. : coït.
tegniançhi, va. : tenir.
telli, sm. : tilleul.
têmé, sm. : collègue, cotterie.
témo, prép. : auprès, près de.
téregne, adj. num. : trois.
termo, adv. : alentour.
têzà, vn. : valoir.
têzura, sf. : valeur.
tibola, sf. : maison.
tibolet, sm. : maison de commune, château, hôtel de ville.
tibolire, sf. : grange.
tiboliura, sf. : commune.
tiebél, a, adj. : bête ; sot, sotte.
tiebéla, sf. : bête (animal).
tiebéla, sf. : bêtise, sottise.
tieca, va. : contenter, satisfaire, plaire.
tiecàjhe, sm. : contentement.
tiecan, na, adj. : content, e ; satisfait, e.
tiecançhe, sf. : satisfaction.
tiemé, sm. ; milieu, centre.
tieméla, sf. : moitié.
togreliançhe, sf. : gaîté, joie.
togrelle, a, adj. : gai, e ; enjoué, e ; jovial, e.
tornan, sm. : tour (un).
tornançhe, sf. : porte, une tour.
tornançhi, va. : ouvrir, tourner, viser.
tornançhieuz, sm. : tourneur.
tornançhieuza, sf. : ouverture.
torniammo, prép. : autour.
totti, adj. : tout, tous.
trâga, sm. : porte-mortier.
tranpançhi, va. : tromper.
treca, adj. num. : quatre.

Digitized by Google

tregnaçhieusa, sf. : lanterne.
tregnançhi. vn. : entrer.
tregnançhire, sf. : entrée.
trekéla, sf. : le repas de 4 heures, les 4 heures.
trelin, na, adj. : lent, lente.
trelinnura, sf. : lenteur.
tremaçhi, va. : fumer.
tremaçhieuz, sm. : fumeur.
tremaçhieuza, sf. : pipe.
tremaçhu, sm. : cigare.
tremançhe, sf. : fumée.
tremet, sm. : tabac.
tremalli, va. : tordre.
tremallia, àie, adj. : tordu, ue.
trevan, sm. : ventre.
trevougnançhe, sf. : génération, postérité.
trevougni, va. : engendrer.
trewassi, va. : mouiller, laver.
trewassia, àie, partic. : mouillé, e; lavé, e.
trià, sm. : ami, collègue, compère.
triàla, sf. : amie, camarade, commère.
triànedigne, sm. : homme.
trianna, sf. : ligne.
trimmà, va. : porter.
trinbalà va. : mener.
tringançhe, sf. : conduite.
tringançhi, va. : conduire.
tringançhieu, sm. : conducteur.
tyecannà, va. : compter.
tyecanni,, sm. : compte.

U

uilme, adj. num. : huit.

V

vellianche, sf. : vue.
vellianchi, va. : voir.
vendiançhe, sf. : vente.
vendiançhi, va. : vendre.
venoret, adj. : nouveau.
venoreuz, a, adj. : neuf, neuve.
verdan, sm. : pré.
verdançhe, sf. : herbe.
verdançhi, vn. : verdir.
vetta, sf. : copulation.
vettà, v. : copuler.
vettran, sm. : viol.
vettrançhe, sf. : violence.
vettrançhi, va. : violer.
vezuclles, adj. : lunettes.
violura, sf. : musique.
violurin, na, s. : musicien, ne.
vioula, sf. : la vie, l'existence.
vioulà, vn. : vivre, exister.
viouli, sm. : les vivres.
vogieu, sm. : août.
voilançhi, va. : naviguer.
voili, sm. : marin, matelot, batelier.
voilire, sf. ; marine, navigation.
voincà, vn. : partir.
voincàjhe, sm. : voyage.
voincan, sm. : départ.
voincançhi, vn. : voyager.
voincançhieuz, sm. : voyageur.
voincançhieuza, sf. : voyageuse.
voiton, part. affirm. : oui.
voàran, sm. : zéro, moins que rien.
vroçhieuz, a, adj. : leste.

W

wàssa, sf. : eau.
wassà, vn. : pleuvoir et pleurer.
wàsse, sf. : larme.
wassançhe, sf. : mer.
wasseuz, s. : fleuve, torrent.
wasseuza, sf. : rivière.
wàssi, sm. : lac, étang.
wassire, sf. : pluie.
wàsson, sm. : ruisseau.

Z

zake, subst. : un os, les os.
zenàka, sf. : cuisine.
zenàkà, vn. : cuisiner.
zenakieuz, a, subst. : cuisinier, ère.
Znanedigne : Morzine, commune du haut Chablais.
zoèrant, a, adj. : brillant, e; éclatant, e.
zoèrantà, vn : briller, étinceler.
zougeira, àie, adj. : toqué, e.
zoul, sm. : orage, ouragan.
zoulaçhe, sf. : tempête.
zoulaçhi, vn. : tempêter.
zoulaçhu, oua, adj. : orageux, euse.

Digitized by Google

Namé! namé! le cavoet qu'abie.

Deux tailleurs de pierres du village de Vallon résolurent d'aller un soir guetter le renard du côté de Sixt. Il faisait alors un froid rigoureux; il était tombé plus de deux pieds de neige cet hiver-là.

Il y avait bien deux bonnes heures que nos deux *frahans* attendaient le sire *cavoet*; alors perdant le peu de patience qu'ils avaient encore, ils devisèrent en *mourmé ;* tout à coup, maître renard fait son apparition à petite portée de nos chasseurs improvisés : « *Namé! namé! le cavoet qu'abie* », dit l'un d'eux; mais le *cavoet* disparaît aussitôt. « Pourquoi as-tu parlé de lui », fit Pierre. « Mais je ne savais pas que le diantre du *cavoet entremançhive le mourmé* », lui répondit Jean.

Le Sermon.

Dans une petite commune des environs d'Annemasse, on faisait des réparations à la cure ainsi qu'à l'église du lieu.

Les maçons étaient tous de Samoëns. Or, un samedi soir, le curé tombe malade et en même temps désolé de ce que le lendemain ses paroissiens n'auraient point de sermon à entendre; mais il y suppléa d'une autre façon. Il prévint le maître maçon d'avoir à faire le sermon à sa place, tandis que lui ferait son possible pour dire sa messe.

Notre maître maçon, très instruit sur les Saintes-Ecritures, se présenta donc en chaire; après une courte prière et une citation de l'Evangile au sujet de son sermon, il prononça majestueusement ce qui suit en se tournant du côté où les Samoënsiens étaient: « *Totti lous triânedignes que m'aspellerant, ne bourdérant la cança, y'aviançhe onna spâla à gabiançhi et on jherpelle à cotti.* » (Tous les camarades qui m'entendront ne diront rien ; il y a un écu à gagner et un dîner à manger.)

De longtemps on n'avait écouté le prédicateur avec autant d'attention et de recueillement ; notre maçon fit un sermon pathétique.

Histoire d'un ciseau.

Jean-François Simond était un excellent *frahan*; aussi était-il beaucoup recherché. Il avait plutôt, trois embauches pour une.

A cette époque reculée (il y a plus de cent ans), on partait

Digitized by Google

de Samoëns avec deux chemises et un pantalon d'un côté du sac ; de l'autre, les outils ; et ceux-là étaient assez encombrants, quand il fallait aller jusqu'à Besançon, jusqu'en Alsace ; mais Jean-François Simond n'en emportait que le juste nécessaire. De ses nombreuses campagnes, en France, il avait rapporté une petite barre d'acier, dont il fit trois ciseaux : l'un s'appela Tranche-Montagne et l'autre Coupe-Toujours ; quant au troisième, il trouva une trempe tellement supérieure que, après des essais successifs sur plusieurs qualités de pierres, le ciseau ne paraissait même pas avoir servi ; alors ce fut le ciseau favori : il l'appela l'Infernal. Pendant dix ans il ne le forgea plus et quant il voulait faire du travail méticuleux, en avant l'Infernal, et celui-ci n'avait même pas besoin d'être affûté sur le grès.

En revenant de sa dernière campagne Simond perdit l'Infernal sur la route de Nangy à Bonneville. Des brigands appostés l'y attendaient ; solide champion, il rossa les fripons, qui n'eurent pas sa bourse ; mais il perdit son bon ciseau. Désormais il ne retourna plus faire campagne ; mais à la veillée, après avoir allumé sa vieille pipe de Saint-Claude, il racontait volontiers les prouesses de son Infernal ; « il en décousait de la pierre ce *frognetieu de grema* » (ce coupeur de pierre). « Tout ce que je regrette, disait-il souvent, c'est de n'avoir pu retrouver de cet acier si fin, j'en aurais inondé Samoëns, nous aurions été les premiers tailleurs de pierres du monde, car nous aurions eu des ciseaux sans pareils. » Quant à Tranche-Montagne et Coupe-Toujours, ils restèrent dans la caisse au grenier ; un de ses fils les usa, après qu'il en eut hérité. Il y en a cependant encore des Tranche-Montagne et des Coupe-Toujours à Samoëns ; mais hélas, ils dorment dans les greniers !

Prière en mourmé.

Dans le Valromey, une coterie de Samoënsiens édifie un bâtiment ; ils sont là en tout une quinzaine, tailleurs de pierres, maçons et charpentiers ; ils couchent dans une grange. Dès que le crépuscule commence à teinter en lignes sombres les profils des montagnes, nos maçons vont manger leur pot de soupe traditionnel ; puis, après avoir bien causé du pays, tout en fumant une pipée *(tremaçhieusa)*, le maître maçon donne le signal du repos, comme il donne celui du travail ; mais avant de s'endormir, il s'adresse à tous en leur disant : « *Kegnes, Frahans et Bouscolins, le bon Jhère gremêye nu-*

Digitized by Google

trous bêgnes. Bèlotin totti pèr nutrous hourgnes, nutres drinnes et nutrous mèllies.

Bèlotin manyifolliame, et que le bon Jhère aspelliê nutra bèlottura.

Bênê Mannedigne et sous mèllies, bênê nutra maca de totti clarets, oh nutron bon Jhère! »

Maçons, tailleurs de pierres et charpentiers, le bon Dieu nous regarde. Prions tous pour nos pères et mères, nos femmes et nos enfants.

Prions comme il faut, et que le bon Dieu entende notre prière.

Bénis Samoëns et ses enfants, bénis notre travail de tous les jours, oh notre bon Dieu !...

Et tous dans cette grange, priaient avec ferveur, avec la foi qui fait de l'homme le véritable serviteur reconnaissant de son Créateur !

Ils priaient Dieu du fond de leur cœur et dans cette humble prière, ils se retrempaient d'énergie pour le lendemain. On ne prie plus ainsi aujourd'hui !...

NOTICE SUR LES FAMILLES

qui ont fourni le plus de tailleurs de pierres et maçons.

C'est le village de Vallon, qui a fourni le plus de tailleurs de pierres émérites, le plus d'architectes et d'ingénieurs; beaucoup de contre-maîtres et de conducteurs de travaux sont aussi sortis de ce grand et beau village.

Au premier rang sont : les Vagnat et les Deplace dans les siècles précédents ; de nos jours, les Riondel, les Perret, les Nauraz et les Dusaugey ont fourni une multitude de bons et excellents ouvriers, les Gurlie de même. A l'heure actuelle, aucun membre de ces familles ne pratique le métier. Les Riondel, dont une branche a acheté la bourgeoisie à Genève, ne retournent plus à Samoëns, sauf en partie de plaisir.

Vercland est par contre le foyer des maçons de Samoëns; il en est sorti une pépinière nombreuse. Les Désarnod, dont le dernier, le *Grou*, comme l'appelaient ses compatriotes, mort entrepreneur, a construit l'Hôtel-de-Ville d'Annecy et le Sénat de Chambéry ; les Milleret, dont un membre, architecte en ce moment à Genève (naturalisé suisse) ; les Delesmillières qui ont fourni beaucoup d'entrepreneurs autrefois; les Vésy, les Collet, les Gaudier, les Cullaz, dont une famille naturalisée suisse était propriétaire des carrières de Saint-Triphon (Vaud), famille éteinte; les Cornut qui, à la fin du XVIIe siècle, émigrè-

Digitized by Google

rent un peu partout ; un de ses membres, Jean-Michel, vint se fixer à Vouvry (Valais) et y fonda un puissant rameau de trente familles actuellement [1]. Les Pélissier ont aussi des branches naturalisées à Genève ; un Pélissier ouvrit les carrières de Villebois tant renommées ; les Emonet et les Favre ont fourni de bons maçons ; de même les Burnier, les Cottet et les Passaquin. Quelques maçons du coteau de Vercland émigrent encore.

Dans les autres villages, citons : les Simond, de la Lanche et ceux des Allamands ; un membre de cette famille ouvrit les carrières de Monetier ; les Mogenet, de Mathonex ; les Dunoyer dont une branche est naturalisée suisse ; les Roullet, des Moulins ; les Favre et les Burnier, du Bérouze ; les Paccot et les Duboin, de la Lanche ; les Rouge, les Parchet et les Gindre, de Chantemerle, des Chosalets et de la Rosière ; les Déchavassine et les Guillot, de Mathonex ; les Guillet, dont un membre maçon se fixa à Chessel, près le Rhône (Vaud) et y fonda un rameau qui compte quatre familles ; les Renand et les Lacoste, de Lachat et les Dumont, du Bérouze.

Ceux qui sont partis jeunes de Samoëns, dans ces derniers vingt ans, se sont tous fixés, sauf de rares exceptions, à Genève. Ils s'y sont mariés et ne retournent au pays que pour affaires ou en promenade. Beaucoup d'autres ayant émigré plus loin ont fait de même. Quelques-uns s'y sont créé une bonne situation.

Néanmoins, le souvenir du Gros-Tilleul reste toujours vivace dans le cœur de ses enfants !

Manedigne.

Manedigne avite onna tiboliura de la Noyetta Peilliahe, dedianjhet la cambeiranche du Giffre. Salme gremanches en bèlanchant le tornan. Su la grellianchire, y'avianche treca tllıs, lous beignes de yon s'appelianchant le Sagrou-Tlli. En abianchant dian le sou et en coegnant, on sabanche sous asses. U marattâjhe, on le greméye tiecan, quantiasse on trinbale sa marianchieuza à la cagne. Quantiasse on avite mellie, on grellianche à la bèlagne de sous beignes. Mannedigne vendianche du sabre à roufyâ et du sabre de bouscola, du drame jhèrd. Cranca de sous mellies bèlanchant à Jheineva en Céba, pèr frahi la grema, macâ le cauche, frognetâ la bouscola. Lous ons abiant bourâs, lous âtres méremes et ancegniulas.

1. Aidé des lumières de M. Tavernier, j'ai dressé de cette famille Cornut, un arbre généalogique allant de 1450 à l'an 1897.

Y avite la Hourgna du bon Jhère qu'avite la mérema de la tiboliura.

Y aviançhe à la cagne on galu bèniti, bèlâ pèr le Mouni (Mugnier) de Vallon en galoua grema nermoua.

Cranca de mellies de Manedigne abianççhant cagnar et ratliuçhon. Le savançhieu Jerdil avite abiâ dian le sou à Manedigne.

On savançhieu mellie de Manedigne avianççhe bourdi avoê reyetta, pèr nutrous beignes :

Quand de Samoëns la bouillante jeunesse
Part au printemps pour le sol étranger,
Sous le tilleul elle fait la promesse
D'être fidèle et de fuir le danger.
Fiers ouvriers, que le ciel vous seconde !
Vers le progrès qu'il fixe vos regards !
L'amour du travail et des arts
Produira par vos bras une moisson féconde.

(Pie Pasquier,
Ancien professeur au Collège écossais, à Paris.)

Théophile Buffet.

LE CHEMIN ROMAIN

L. TINCIUS PACULUS
PERVIUM FECIT.

Rude était le sentier sur la corniche étroite
Frôlant la chute horrible au pas lent du bouvier
D'où cent pieds en dessous, mordant le noir gravier,
La colère du nant monte farouche et droite.

Pour que la peur fût moindre aux bêtes comme aux gens,
Par le pic et l'ascia la roche corrodée
S'abaissa sur vingt pas d'une double coudée
Et Tincius paya l'œuvre de son argent.

Puis sur le roc conquis il mit en lettre creuse,
Au cadre à queue issu de l'aronde joyeuse,
Son acte simple et bon, son triple nom romain.

Une à une, sans bruit, les créatures meurent :
Et depuis deux mille ans ces trois choses demeurent :
Le roc vertigineux, le nant et le chemin.

Charles Marteaux.

Dingy-Saint-Clair, août 1900.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

5981. — Annecy. Imprimerie Abry.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 7 novembre 1900.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Pollini (Giacomo) : *Notizie Storiche, statuti antichi, documenti et antichità romane di Malesco*, Torino, 1896, in-8°. (Don de l'auteur,)

Friedmann (Paul) : *Anne Boleyn, « Chapter of English history »*, London, 1884, 2 vol. in-8°. (Don de l'auteur.)

Ce dernier ouvrage présente un grand intérêt pour notre compatriote Eustache Chappuis au sujet de ses ambassades en Angleterre.

Sur la proposition de **M. Bruchet**, la Société décide de faire l'échange de ses publications avec le *Bolletino storico-bibliografico subalpino* ainsi qu'avec les *Archives de la Société d'histoire de Fribourg*.

M. Désormeaux exprime le vœu que la Société fasse l'échange de la *Revue* avec l'une des plus importantes publications lyonnaises. Le projet est adopté et l'échange sera proposé à la *Revue du Lyonnais*.

La Société décide l'achat de l'ouvrage de Garofallo : *Gli Allobrogi*, sur la demande de **M. Marteaux**.

M. Désormaux donne quelques explications sur l'état d'avancement dans lequel il a trouvé le Dictionnaire patois savoyard d'Aimé Constantin, dont la mise au point lui a été confiée, en vue de la publication. Il déclare que cet ouvrage est loin d'être achevé, comme on l'a dit dans une courte note précédemment parue, annonçant le décès de notre regretté confrère. Celui-ci était loin d'y avoir mis la dernière main ; beaucoup de fiches sont incomplètes, une partie importante du dictionnaire analogique n'est guère qu'à l'état d'ébauche, la grammaire est à peine esquissée. Les textes seuls, assez nombreux, ont été pour la plupart revus avec soin. La Société Florimontane renouvelle ses remerciements à M. Désor-

Digitized by Google

maux pour le travail considérable dont il a bien voulu se charger.

Le Président fait ensuite procéder au vote pour la nomination des membres des Jurys des concours de Poésie et des Beaux-Arts, en 1900.

M. Bruchet annonce que M. le chanoine Bouchage vient de faire don aux Archives de la Haute-Savoie, d'un rouleau de papier d'une longueur de 19^{m}, contenant une enquête dressée en juillet 1339, sur la propriété de la montagne de l'Arpettaz, contestée entre les communes de Marlens et de Marthod. Il fait remarquer combien il est rare de rencontrer, dans les chancelleries de Savoie, l'usage du papier pour ces rouleaux qui étaient, pour ainsi dire, toujours sur parchemin. Il fait ressortir l'intérêt des renseignements que l'on trouve dans ce précieux document sur l'industrie fromagère au XIVe siècle dans nos régions, les associations formées par les habitants pour en faire l'exploitation. Il a rencontré aussi la mention de diverses chasses à l'ours organisées dans cette montagne.

La Société apprend avec plaisir que M. E. Vuarnet, de Messery, se propose de faire un glossaire du patois chablaisien, suivi de textes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 10 décembre 1900.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Par une récente circulaire, M. le Ministre de l'Instruction publique annonce que le 39e congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Nancy dans la salle Poirel, le mardi 9 avril prochain, à 2 heures. Les travaux se poursuivront durant les journées du mercredi 10, jeudi 11 et vendredi 12 avril. Les délégués des Sociétés savantes des départements devront se faire inscrire avant le 1er mars dernier délai.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau de la part des auteurs :

PLÉMEUR (Jean) : *Armor*, poésies, Paris, 1900, in-12.
KERDANIEL (E. de) : *Sorciers de Savoie*, Annecy, 1900, in-12.

Digitized by Google

DÉSORMAUX (J.) : *Aimé Constantin*, notice biographique et bibliographique. (Ext. de la *Rev. sav.*)
ID. : *Pessimisme et Poésie.* (Discours prononcé à la distribution des prix du Lycée Berthollet, en 1900.)

Le Président donne la parole à **M. Désormaux.**

Lors d'une précédente séance, dit notre confrère, les membres présents de la Société Florimontane ont bien voulu, sur ma proposition, adopter à l'unanimité la motion suivante :

« En souvenir du regretté A. Constantin, et en témoignage de profonde et bien respectueuse estime, S. A. I. Mgr le Grand-Duc Constantin Constantinovich, président de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg, est nommé membre honoraire de la Société Florimontane. »

L'Assemblée m'a ensuite chargé d'informer le Grand-Duc Constantin de cette décision, en le priant de vouloir bien accepter l'honorariat de notre Société.

Le Grand-Duc Constantin m'a fait parvenir la réponse suivante, que je suis heureux de vous communiquer :

« Monsieur,

« S. A. I., le Grand-Duc Constantin, me charge de vous accuser réception de votre aimable lettre du 14 octobre, de vous remercier ainsi que les autres membres de la Société Florimontane, de son élection comme membre d'honneur, que Son Altesse accepte avec beaucoup de plaisir... »

(*Suit une communication relative à la correspondance du Grand-Duc et de feu A. Constantin.*)

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Elie de ZELENOY, *Maréchal de la Cour.*

« Saint-Pétersbourg, 14 novembre 1900, Palais Constantin. »

Le Président, à la suite de cette lecture, exprime les sentiments de respectueuse sympathie de la Société Florimontane envers son illustre membre d'honneur.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Ferrero, président de l'Université populaire d'Annecy, qui demande à la Société de bien vouloir mettre en dépôt dans le local de l'Université un certain nombre de ses publications. Il est décidé que le Bibliothécaire remettra à M. Ferrero un exemplaire de chacune des années de la *Revue savoisienne* de 1860 à 1889, à l'exception toutefois du volume de 1870 qui est épuisé.

Le Président donne la parole à M. **Désormaux** pour la lecture du rapport du Jury de Poésie.

Digitized by Google

Les récompenses sont décernées dans l'ordre suivant :

Pas de prix.

Première mention honorable (n° 6) : *Fleurs éparses,* Mlle Maria Thomazeau, de Bouin (Vendée).

Deuxième mention honorable (n° 4) : *Le Poète,* M. Auguste Eck, de Vincennes.

Pour le concours de Beaux-Arts, les récompenses seront ainsi attribuées :

Premier prix ex-œquo : MM. de Martenne et Mouthon, chacun 150 francs.

Mention honorable ex-œquo : MM. Marius Coppier et Guerry, chacun 50 francs.

M. Bruchet donne communication, au nom de M. Vuarnet, d'une note sur l'origine de la légende de Tabazan :

« Les versions varient beaucoup sur les exploits de Tabazan, mais tout le monde en Bas-Chablais le place dans la lune où il fut enfermé, dit-on, à la suite de ses méfaits.

« A Messery, suivant la tradition [1], Tabazan était un voleur qui allait la nuit couper du bois dans la forêt voisine, et qui en punition fut transporté dans la lune.

« Le journal la *Démocratie de Thonon* rapporte, dans son numéro du 15 juillet 1900, une version différente : « Tabazan « était un paysan chablaisien, bon enfant et grand buveur qui « s'était mis en tête d'attraper la lune avec son trident; à cet « effet, il monta sur la montagne *d'Hermone* et y attendit le « lever de l'astre, lui ayant lancé un coup de son arme au pas- « sage, la lune fit un bond et le prit avec elle... »

« Quoi qu'il en soit le nom de « Tabazan » évoque dans toute la région l'idée d'un brigand ou voleur de nuit ; si d'aventure un petit enfant n'est pas sage, on le menace de Tabazan.

« Dans tout le Bas-Chablais : à Marin, à Concise comme à Messery et à Douvaine, Tabazan est connu. A quelle époque remonte ce nom bizarre et de mauvais renom ? Tel est le problème que nous nous sommes posé.

« A Genève, une des plus anciennes rues de la ville porte le nom de rue Tabazan.

« Dans la *Conspiration de Compesières* [2], poëme en patois savoyard, édité à Genève en 1695, nous relevons le verset suivant (n° 179) :

1. E. Vuarnet : *Monographie de Messery*, page 50.
2. Ph Plan : *La Conspiration de Compesières*, avec introduction et notes, Genève, librairie Cherbuliez, 1870.

San vo parla de la mala escalada
Yo voutré zan uron arri l'abada,
Yo *Tabazan* san fleuta ne seblet
Leu fet danssi le menuêt greulet

TRADUCTION :

Sans vous parler de la méchante escalade
Où vos gens eurent alors l'aubade
Où Tabazan sans flûte ni sifflet
Leur fit danser le menuet tremblotant (la danse des pendus).

« Tabazan était donc un bourreau genevois contemporain de l'Escalade de 1602. D'après M. Dufour-Vernes, archiviste de Genève, plusieurs membres de la famille Tabazan y exercèrent successivement leurs terribles fonctions.

« Enfin l'origine de cette famille se trouve fixée d'une manière certaine par la note suivante publiée par Alfred Covelle dans son livre des *Bourgeois de Genève*, page 113.

« 7 X^bre 1490 — Petrus Tabasani, filius quondam Johannis « de Chilliaco, par Doveni »

« Le marquis Tredicini [1], dans sa monographie de Douvaine, cite un Tabazan à Chilly en 1441, d'autres en 1568, enfin il en existait encore dans la région il y a une trentaine d'années. »

M. Bruchet demande la nomination de M. Vuarnet en qualité de membre correspondant de la Société. Cette proposition mise aux voix est adoptée.

M. Serand donne lecture de son travail sur le maître de musique de J.-J. Rousseau et sur de nouveaux documents concernant madame de Warens.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** donne rendez-vous à la prochaine réunion générale de janvier qui portera à son ordre du jour le renouvellement du bureau et la question de la réunion des Sociétés savantes de la Savoie en 1901.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

1. TREDICINI : *Monographie de Douvaine*, page 72 et 75.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

MESSIEURS,

La tâche du Jury chargé d'apprécier le concours de poésie est d'ordinaire longue et délicate. Il n'en est pas de même cette année. Ce n'est pas que les poètes fassent défaut : nous avons reçu un assez grand nombre de petites pièces traitant de sujets fort variés. Malheureusement le Jury a le regret de ne pouvoir les accepter. Tous les concurrents, sauf deux, ont oublié de transcrire sur leur manuscrit (ou sur l'enveloppe cachetée qui doit contenir leur nom et leur devise) la formule obligatoire. Négligence bien regrettable : elle nous prive du plaisir que nous aurions à signaler plusieurs œuvres intéressantes et d'un réel mérite.

Nous pourrions répéter ici, à l'usage des poètes oublieux des prosaïques formules, ce que nous avons dit, lors des concours de 1897 et de 1898 [1]. Mais il vaut mieux rappeler, en le modifiant quelque peu, l'envoi d'un aimable fabuliste :

Aux Poètes distraits.

Quelques-uns de vos Essais,
Sans doute auront du succès,
Loin de sembler des redites,
Lorsque vous aurez l'esprit
D'ajouter au manuscrit :
« *Ces pièces sont inédites*
Et vierges de tout concours. »
Le Jury lira toujours,
Tendres ou joyeux poètes,
Les vers charmants que vous faites.

*
* *

Les œuvres ajournées sont les suivantes :

1. *Sonnets d'un Solitaire.* (Devise : « Chanter et chanter quand même. »)

2. *Injustice.* (« Felix qui justus. »)

3. *Comment Charles VII et les siens se réhabilitent* (saynète en un acte). (« Cur non ascendam. »)

5. *Chanson du Soir ; Chanson de Fou,* etc. (« Fac et Spera. »)

7. *La Rosière.* (« Toujours sur la brèche. »)

1. Voir *R. S.* : 1897. p. 221 et 1898, p. 220.

Digitized by Google

8. *Rondels. Deux Fantômes.* (« Semons des vers, il poussera des poètes .»)

9. *Mirages. Les Sauterelles.* (« El Kseub ».)

10. *Papillonnages.* (« Malgré le vaste effort de l'aurore, tout souffre. »)

11. *Poèmes : Les Chênes,* etc. (« Tout par amour, rien par force. »)

12. *Hymne,* etc. (« Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre. »)

13. *Chant du Laboureur. Le Ruisseau,* etc. (« Venir, vivre, espérer, souvent pleurer, mourir. »)

*
* *

Restent deux concurrents. Le premier nous offre (n° 4) douze pièces fort courtes (beaucoup sont des sonnets). Il ne manque ni d'imagination ni de sensibilité, mais il écrit beaucoup trop rapidement. « Au surplus, je n'ai mis qu'un quart d'heure à le faire », nous avouerait-il sans doute, en parlant de tel petit poème. Aussi les négligences ne sont pas rares et les chevilles abondent. Ce poète facile est souvent grandiloquent : il aime, avec les substantifs abstraits, les mots emphatiques ou longs d'une toise. Les sentiments qu'il exprime lui sont inspirés par un louable amour de l'humanité. Vient-il de lire, ou de relire, le drame émouvant de Victor Hugo, *Torquemada,* l'occasion lui paraît bonne de flétrir à son tour

. . . . ce grand inquisiteur
Qui surpassa Néron *comme exterminateur.*

Le sonnet est bien faible, surtout les deux tercets :

Ce moine illuminé qui, par *sollicitude,*
Savourait la souffrance avec *béatitude,*
Ne connut qu'un moyen, inspirer la terreur.

Il fut impitoyable en son froid *dogmatisme,*
Mais prouva que jamais le sombre *fanatisme*
Ne put rien pour sauver un peuple de l'erreur !

Est-ce faire autre chose « que proser de la rime ou rimer de la prose » ?

Voici une strophe bien supérieure ; elle est écrite en l'honneur du *Poète* :

C'est un rêveur qui voit, comme en un prisme étrange,
Les choses revêtir un aspect tout nouveau :
Il trouverait de l'or où l'œil ne voit que fange,
Dupe de l'idéal qui hante son cerveau.

Digitized by Google

Les vers heureux ne manquent pas dans la petite pièce intitulée *A un Poète*. Nous les remarquons d'autant mieux qu'ils sont souvent escortés d'hémistiches traînants et prosaïques. Je n'insiste pas sur *Le Chant Idéal*, qui n'est que médiocre ; mais les sonnets intitulés *L'Œuvre*, *A la mère Patrie*, sont franchement mauvais. *Idéal* est une simple paraphrase de la devise chère à l'abbaye de Thélème : *Fais ce que veulx*. Le Jury a goûté davantage la *Dernière Pensée de Weber*. L'auteur se relève encore avec l'*Acte d'Humilité* dont nous citons volontiers les premiers vers :

J'ai dit au ver souillé qui rampait sur la terre :
Nous sommes nés tous deux de la commune mère,
Mais nul ne peut savoir qui de l'homme ou de toi
L'emporte devant Dieu, notre suprême loi.
La raison plus qu'à toi par lui me fut donnée,
Mais ma vie en est-elle, hélas ! plus ordonnée ?
N'ai-je point sciemment oublié maintes fois
Les reproches amers de l'importune voix ?...

Le sonnet intitulé *1814*, inspiré par la vue d'un tableau de Meissonier, a une chute heureuse :

Paris va se lever et faire son devoir !...
Et ses yeux noirs brillaient, car ils ne pouvaient voir
L'horrible trahison qui lui barrait la route !

Mais voici la prose du premier tercet : « Sept combats en sept jours, Blucher à Champaubert, Sacken à Montmirail, à Nangis Schwarzemberg, ont été culbutés, coupés, mis en déroute ».

« Fuyez des mauvais sons le concours odieux » : le poète n'observe guère ici le précepte bien connu ; mais le pouvait-il ?

La petite pièce intitulée *Pessimisme* est, avec l'*Acte d'Humilité*, la meilleure composition de ce poète facile, mais qui n'aime guère à s'écarter des sentiers battus.

* * *

L'auteur des poésies classées sous le n° 6, *Fleurs Eparses*, est un poète aisé, comme le précédent, mais aussi peu châtié. Il nous envoie nombre de poésies fugitives, aux vers coulants, souvent harmonieux, mais d'une musique quelque peu monotone et somnifère. La banalité ne lui déplaît pas : toute matière lui semble bonne à amplification, et il amplifie, amplifie. A-t-il saisi sa lyre, comme il nous dit, il ne sait plus la quitter ; aussi son plus grand défaut est la prolixité. Telle pièce serait

Digitized by Google

moins imparfaite si de 14 strophes on pouvait retrancher près de la moitié.

Disciple de Lamartine, l'auteur célèbre le génie du maître avec enthousiasme et reconnaissance. On sent qu'il dit vrai : avant d'écrire son hymne en l'honneur du chantre des *Méditations*, il avait relu *Le Lac* et *Le Crucifix*.

Comme nos grands romantiques, il a une conception fort élevée de la poésie. Elle est pour lui

L'étoile d'or qui brille au milieu d'un ciel noir.

Heureux, dit-il, ceux dont « les vers ont des parfums qui flottent sur notre âme ». Heureux encore ceux qui se laissent enivrer de ces parfums. Bien douce sera la joie qu'ils puiseront dans le culte des Muses et des héros-poètes :

Quand mon front alourdi, que l'ennui décolore,
Se penche lentement sur mon luth endormi,
Quand de ma triste lyre un son s'élève encore,
Je renais à l'espoir et je trouve un ami !

Et le poète chante... Mais ses chants sont loin d'être toujours aussi agréables. Il nous plaisait en nous disant ses déceptions ou ses rêves : quel besoin d'écrire cette triste complainte sur *L'Homme des Champs*, qui ressemble à un écho lointain des *Chants du Paysan* ?

Au demeurant, cette prose rimée nous révèle que l'auteur aime la vie champêtre, ce qui prouve un bon naturel. Elle nous apprend aussi à goûter davantage la IX[e] Epoque de *Jocelyn*. Il serait injuste de ne pas en savoir gré à ce poète.

Mais voici que, malgré son admiration pour Lamartine, il le délaisse pour suivre les « poètes des Humbles ». Il nous conte, brièvement cette fois et non sans émotion, l'un des mille faits de la vie de chaque jour. Une pauvre femme, triste et timide, demande le prix d'une branche de lilas. Or les fleurs sont bien chères, à Paris, un soir d'hiver, et l'acheteuse est bien pauvre. Elle emporte cependant des touffes fleuries. La marchande les a données à la malheureuse femme : elles orneront le cercueil de son enfant.

Dans ces pièces d'un réalisme sentimental et attendri, ce qui sauve de la platitude ou de la mièvrerie, on l'a remarqué justement, c'est l'accent de pitié, c'est l'émotion vraie, qui ne saurait nous tromper. Cette émotion, nous la chercherions vainement chez la plupart de ceux qui ont suivi les traces de

Digitized by Google

F. Coppée. Nous sommes heureux de la ressentir, en lisant *La Branche de Lilas*.

Après l'élégie, voici une sorte d'ode intitulée *Fièvre malsaine*. Nous y trouvons, avec les plus vulgaires imitations d'imitations, le refrain habituel, bien connu des membres du Jury :

N'allez point à la grande ville,
O jeunes filles, fleurs des champs !...

Ne savez-vous pas que Paris est une « Sodome », que la Seine y coule, que le Déshonneur et la Mort vous y guettent ? Voyez ce cadavre glacé, etc., etc. Conclusion :

Restez dans le hameau tranquille
Et sous l'ombrage vert dont la feuille vacille.

Tout cela semblera assez enfantin, ou vieillot, si l'on préfère.

Autres refrains antiques, mais rajeunis depuis peu : « C'est ta faute, Angleterre » et « Prends garde Albion » ! Dieu te regarde, sa justice est en marche !... Et de maudire la nation « avare et perfide ». Hélas ! il n'est que trop vrai, nous sommes loin de la paix universelle que nous appelons de tous nos vœux. Peut-être n'est-ce qu'un rêve ; mais c'est un beau rêve et le poète aime à s'y complaire. Comme le savant, il déclare lui aussi « la guerre à la guerre ». Quelle inconséquence, par suite, que de chercher à ranimer, dans notre propre nation, les querelles séculaires de castes, de races ou de religions ? Pourquoi faut-il que nous rappelions à l'auteur des *Vers à l'Angleterre*, d'ailleurs épris de justice et de charité, que la haine est inféconde ? Comment admettre avec lui qu'une partie des Français sème sur notre sol « la ruine et la mort » ? Votre rapporteur est heureux d'exprimer ici l'avis unanime des membres du Jury. Ils n'ont cependant pas tenu rigueur à ce poète, capable d'écrire des vers délicats ou simplement agréables, comme ce début du *Mois de Mai* :

O joli mois de Mai, tout peuplé d'hirondelles,
Dont le vol intrépide effleure ou fend les cieux :
J'aime ta douce brise et tes senteurs nouvelles,
Tes nids pleins de chansons et de trilles joyeux.

Qu'ils sont beaux tes buissons étoilés d'aubépines,
Tes chemins parfumés et tes prés de velours !...

Que l'auteur de ces vers chante le mois des fleurs, qu'il exalte la poésie ou déifie Lamartine : rien de mieux ; surtout qu'il mette en pratique les excellents conseils qu'il donne

Digitized by Google

parfois. En travaillant, il pourra devenir un aimable poète : aspirer à n'être qu'un sous-politicien, quelle déchéance !

Il ne reste plus à votre rapporteur qu'à soumettre à votre approbation les conclusions du Jury :

Etant donné l'insuffisance du concours, la Commission est unanime à ne pas décerner de prix cette année.

Elle vous propose d'encourager les efforts des deux poètes dont j'ai analysé rapidement les œuvres, en attribuant une 1re mention honorable à l'auteur du manuscrit portant le N° 6 : *Fleurs éparses* (Devise : « Travail, courage, espoir. »), et une 2me mention honorable à l'auteur du manuscrit portant le N° 4 : *Le Poète, A un Poète, Pessimisme*, etc. (Devise : « De l'enfant le poète a la naïveté, etc. »)

Le Rapporteur : J. Désormaux.

CONCOURS D'HISTOIRE ET DE POÉSIE DE 1901

Les prix fondés par le Dr Andrevetan avec le concours de la Ville d'Annecy, seront décernés par la Société Florimontane en décembre 1901.

Une somme de 400 francs est affectée au prix d'histoire et une somme de 200 francs au prix de poésie.

Sont seuls admis à concourir pour les deux prix : 1° les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

HISTOIRE. — Le prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire en langue française, sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de biographie se rapportant à l'un des départements savoisiens. La Société Florimontane verra avec plaisir les travailleurs diriger leurs recherches dans le sens des monographies de communes. Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonyme. *Ils devront déclarer par écrit* que leurs travaux n'ont été présentés à aucun autre concours. Les mémoires imprimés sont admis pourvu que leur publication soit postérieure au 1er janvier 1899.

POÉSIE. — En dehors des satires politiques et religieuses et des œuvres blessant la morale, toute latitude est laissée aux concurrents pour le choix du ou des sujets. Le nombre mini-

Digitized by Google

mum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. Pourvu que ce chiffre soit atteint, peu importe le nombre des pièces envoyées. Les travaux devront être en langue française. *Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi (mais sans signer cette déclaration) que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours*. Les concurrents qui se feraient connaître seront exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 1er novembre 1901.

Le Comité de la Société Florimontane.

DATE DE LA MORT DE PIERRE II

COMTE DE GENEVOIS

Guichenon, Blanc et de nombreux historiens anciens ont placé la mort de Pierre II, comte de Genevois, en 1393, Levrier et Spon, en 1394. Récemment, M. L. Germain [1], rectifiant ces erreurs, a prouvé que cet événement eut lieu au contraire en 1392, avant le 24 juin, puisqu'il a retrouvé un acte portant cette dernière date où le frère de Pierre II, le célèbre Clément VII agissait comme pape.

Dans son excellent travail sur *Les derniers Comtes de Genevois*, le regretté Charles Lefort, sans pouvoir fixer la date exacte de la mort du comte Pierre, estime toutefois qu'elle suivit de près la rédaction de son testament, document du 24 mars 1392 qu'il a pu retrouver et publier d'après l'original des archives de Turin et en tout cas antérieure au 10 juin suivant.

La lecture du 38e compte du trésorier général de Savoie, conservé aux Archives camérales de Turin va nous permettre de fixer cette incertitude : d'après une mention se trouvant au folio 93 verso de ce document, Amé de Livron, écuyer du comte de Savoie, fut chargé par la comtesse de Savoie d'aller examiner l'état des forteresses de Ballon, de Nantua, et de quelques forts du pays de Vaud notamment celui des Clefs pour se garantir contre les gens d'armes étrangers *qui auraient pu profiter de*

1. *Jean de Bourgogne et Pierre de Genève.*

Digitized by Google

la mort du comte Pierre pour tenter une attaque. Ce voyage eut lieu du 27 mars au 11 avril 1392. Voci ce texte :

Libravit Amedeo de Livrone, scutiffero domini, in quibus domina et dominus tenebantur eidem pro expensis suis, duorum famulorum et trium equorum suorum per eum tractis et libratis de suo proprio in quodam viagio per eum nomine et de mandato domini facto eundo missus per dominam a Chamberiaco versus Ballonem, Nantuatum, Waudum et Cletas, visitando passus atque villas et fortalicia domini ne gentes armorum extranee Sabaudie intrarent, comitatum propter obitum bone memorie comitis Gebennarum, ad que vacavit tam eundo stando quam inde redeundo a die 27 mensis marcii anno subscripto usque ad diem 11 mensis aprilis anno eodem, per litteram domine de testimonio... datam Chamberiaci die XXVI mensis aprilis A. D. 1392. ... 28 flor. 6 d. gross. parvi ponderis.

En conséquence, le comte Pierre, qui vivait encore le 24 mars, était mort le 27 suivant. On peut même arriver à fixer cet événement avec plus de précision. Très vraisemblablement le comte Pierre dut mourir dans la ville où il fit rédiger son testament, car il prit ses dernières dispositions à une heure très matinale, avant le lever du jour [1]. Or, ce document est daté d'Avignon. La nouvelle de sa mort ne put guère être connue à Chambéry, lieu de départ de la mission d'Amé de Livron, en raison de la distance qui sépare cette ville de celle d'Avignon, que deux jours après l'événement : en tenant compte en outre des préparatifs de départ de l'écuyer du comte de Savoie, on arrive à fixer au 24 ou au 25 mars 1392 la mort du comte de Genevois Pierre II.

Max BRUCHET.

DÉLIBÉRATIONS

RELATIVES

AUX CABARETS & AUX JEUX DE HASARD

« L'an 1754 et le 30 du mois de mars après midy, au bourg de Megève dans la maison d'habitation de je secrétaire soussigné, a comparu et s'est présenté par devant moy secrétaire et Chatelain de la communauté de Megève, le Conseil d'icelle dûment assemblé à la manière accoutumée en la personne des sieurs

1. Ce testament est ainsi daté : « Anno a Navitate Domini 1392, die dominica que fuit 24 mensis martii, modicum ante auroram ejusdem diei... Avinione, in palatio apostolico, videlicet in camera parva existente in capite camere que dicitur Roma. » Publié par Lefort : *Les derniers Comtes de Genevois.* (*Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, nouvelle série, tome III, page 159.)

Digitized by Google

Nicolas François Coudurier, syndic, Joseph Ours, Jean François Arvire-Bérod, Jean-François Chatron-Colliet, Sr Joseph Marin, Socquet-Clerc et Nicolas Grosset tous conseillers natifs et habitants de la dite communauté, lesquels ayant des longtemps considéré les abus qui se glissaient dans l'étendue de leur paroisse par les fréquentes yvrogneries qui y arrivent qui ne tendent qu'au détriment du culte de Dieu et à la ruine des familles, d'autant que quantité de particuliers consument leurs biens dans les cabarets à boire et au jeu qu'ils y tiennent, pendant que des femmes et des pauvres enfants souffrent de misère, ce qui est contre le service de Dieu, tant par les excès querelles que les paroles obscènes qui se disent causent encore des discutions dans les familles, jusque même au scandale du voisinage : ils auroient avant que de rien entreprendre cru devoir attendre l'effet de la mission qui devait se faire dans le lieu par les R^ds PP. jésuites, et croyant que malgré leur représentation et doctrine et les peines qu'ils ont prises, rien n'a pu arrêter le cour certain de ces effrenés surtout que l'on en a vu même nonobstant le temps de mission suivre la même route et paroitre dans les rues, ce qui fait bientôt prévoir que bientôt après la mission finie, ceux qui ont tenu un peu plus de retenue pendant icelle, ne manqueront pas de reprendre leur train à la suite, et c'est ces raisons qui ont déterminé les sus nommés syndic et conseillers pour remédier à ces abbus de prendre la liberté de représenter à Son Excellence Monsieur le Gouverneur en Savoye de vouloir leur accorder sa protection pour y mettre un frain et un ordre de sa part pour inhiber et défendre à tous cabaretier de donner du vin à qui que ce soit du lieu plus qu'il n'en faut pour la réfection ordinaire de ceux qui vont boire chez eux, et de leur en refuser d'abord qu'ils connaitront qu'ils commenceront à excéder ; sou telle amende qu'il plaira à Son Excellence de fixer contre les cabaretiers et contre ceux qui s'aviseront de leur en vouloir faire donner par force et par menaces et qui entreprendront d'y vouloir tenir des jeux ; comme encore de vouloir défendre aux dits cabaretiers de donner à boire à ceux de la paroisse en été depuis les dix heures du soir et en hyver les neuf heures, de même que d'en refuser soit de jour soit de nuit à tous ceux qui vont de cabarets en cabarets et qui connoitront en avoir déjà assez suffisemment. Ces amendes payables sur le champ par les contravenants entre les mains des directeurs des pauvres de l'hopital du lieu. Et par là le service de Dieu sera mieux exercé, les familles pas rédui-

Digitized by Google

tes à la misère et moins de divorces et querelles dans la communauté, donner pouvoir aux représentants de tenir main à l'exécution de son ordre, comme encore d'empêcher que l'on tienne des jeux publics ny quilles ny autres pendant le service Divin. Par ces moyens la religion chrestienne sera mieux professée, ce qui donnera lieu tant aux représentants qu'à la partie de la paroisse non intéressée, de prier le Seigneur pour la conservation de la personne de Son Excellence de laquelle ils osent espérer d'obtenir son authorité pour remédier à tous ces abus. Le tout ainsi fait et délibéré par les syndic et conseillers au dit Megève etc. suivent les signatures et les marques des conseillers et signé Amédée Defforges châtelain ».

(Communiqué par M. Dussaix. de Megève, d'après le 1er Registre des Délibérations de cette commune.)

1766, 26 janvier : Le conseil de Bellevaux réuni à la cure, consulté sur l'opportunité d'établir un cabaret, déclare « que les cabarets, bien loin d'être nécessaires et utiles dans le présent lieu, y sont au contraire très pernicieux et nuisibles,... pour raison que les cabarets sont causes de grand nombre d'excès et de scandales qui se commettent les jours de dimanche et de fêtes, qui sont les seuls jours qu'ils sont fréquentés, occasionnant ces jours la perte d'une partie et souvent totale de la sainte Messe et des autres offices divins, qu'ils causent la perte de beaucoup de jeunes gens, occasionnant très souvent des querelles et même des paroisses entières (*sic*), comme il arriva il y a plusieurs années que l'on fut obligé de recourir au magistrat de police pour obtenir une défense absolue et générale de vendre du vin dans ledit lieu ».

(Archives de Bellevaux.)

1778, 10 mai : « Nous conseillers de Megevette... reflechissant dès longtems que le cabaret qui existe audit lieu... ne peut suffire... à cette communauté où il en existoit trois avant l'arrêt du Senat du 1er juin 1770, soit parce qu'elle est de l'étendue d'une forte heure en longueur et de presque d'autant de largeur, composée de 130 feux dont les habitans qui sont en grand nombre sont la pluspart negociants en Allemagne et en France en tems d'hyver, et sont accoutumés par ce moyen à boire souvent du vin en été lorsqu'ils se repatrient, soit parce qu'elle est fréquentée par quantité d'étrangers qui y viennent à la grande messe toutes les fêtes et dimanches les uns pour y vendre du pain, du

Digitized by Google

fruit, de l'au de vie et d'autres choses comestibles, les autres pour y achepter les veaux, les cabris, le beurre et les tomes des habitans, d'autres aussy pour etre plus à la portée de la messe comme ceux d'Onnion, ce qui s'est toujours pratiqué dès un tems immémorial dans cette paroisse, et qui y introduit un grand nombre d'étrangers principalement en tems d'été, soit aussy parce que c'est le seul moyen d'avoir du beau pin, du bon vin et à un juste prix dans ladite paroisse, et d'y eviter souvent des querelles ainsy que l'experience l'a fait voir tous les jours,... deliberons de nous pourvoir au Senat aux fins... qu'il luy plaise d'accorder un second cabaret dans cette paroisse et de le fixer... dans la maison du nommé J. F. Favre, homme de probité ».

(Archives de Mégevette.)

1793, 4 août : « Le Procureur de la Commune de Marin aiant observé que l'on observoit point les fêtes et dimanches dans la commune, a requis qu'il fut inhibé à tous particuliers quelconques de travailler lesdits dimanches et fêtes commandées sans avoir préalablement demandé la permission au maire, à l'exception de l'automne, qu'ils pourront ramasser leurs chataines, noix et autres fruits... après les offices divins... sous l'amende de 12 sols pour chaque personne qui sera déclarée contravenir... : aiant consulté la municipalité sur ce sujet, elle a adopté lesdites réquisitions et arrêté qu'elles seroient publiés. De plus, aiant observé que les jeux de cartes et de hasard etoient très fréquents dans cette commune, que bien des enfans qui à paine sçavent parler en ont les mains remplies, il requiert aussi qu'il soit publié que tous ceux qui seront convaincu avoir joué ou sollicité à jouer auxdits jeux de cartes et autres de hasard, soient punis d'une amende de 30 sols et lorsque on les avertira et qu'ils ne voudront discontinuer, ils subiront outre ladite amende la peine d'un jour de prison, ladite municipalité ayant ouï la lecture desdites requisitions n'y a trouvé que de très juste et a arrêté qu'extrait en seroit publié cejourd'hui, au plus grand concours du peuple à l'issue des prières que l'on pratique ordinairement dans l'église paroissiale : la peine portée... ci-dessus contre les délinquants sera aussi appliquée à ceux qui les denonceroient sans une preuve convaincante ».

(Archives de Marin.)

Digitized by Google

VOIES ROMAINES DE LA HAUTE-SAVOIE

VOIE ROMAINE DE BOVTAE A AQVAE

INTRODUCTION

J'étudie dans cette brochure qui, si les circonstances le permettent, sera le premier numéro d'une série de travaux sur les voies romaines de l'arrondissement d'Annecy, le tracé réel ou hypothétique, suivant les cas, d'une voie secondaire inconnue des Itinéraires qui unissait le bourg de Boutae [1] (*Bautas* dans Itin. Anton.) à Aquae (Aix-les-Bains) et de là à Lemencum près de Chambéry, sur la voie d'Aoste, en Italie, à Vienne. Longeant la montagne du Semnoz, elle s'embranchait vraisemblablement quelque part près de Grésy-sur-Aix sur une autre voie secondaire d'Aquae à Condate (Seyssel), celle-ci encore visible avec quelques pans de murs de soutènement dans le val du Fier, sur la rive droite du torrent. L'abbé Ducis dans son *Mémoire sur les Voies romaines de la Savoie*, publié en 1863, n'a consacré (p. 45) que deux lignes à la voie qui nous occupe et un tracé douteux en pointillé sur la carte attenant à cet opuscule ; mais il est un peu plus explicite quand il parle des vestiges signalés dans le *Répertoire des Instituteurs* (mss. de la Soc. Florim.) comme se trouvant au bas de Viuz au lieu dit la Livraz et reconnus ensuite près de là au mas de la Ravoire. Après l'avoir fait passer par Seynod, Viuz, Gruffy et Cusy, « il serait intéressant, disait-il, de savoir par quelle avenue elle se rattachait au vicus des Fins [2] ». Deux tronçons défoncés l'un en 1892 en bas des Chosaux de Gruffy, l'autre en 1898 à Seynod et que j'ai pu reconnaître, m'ont permis de tenter l'entière reconstitution topographique de cette voie dont la date paraît devoir se placer vers le milieu du IIIe siècle.

Pour élaborer le tracé qui en relie entre elles les portions authentiques, je me suis d'abord appuyé sur un examen attentif du terrain que j'ai souvent parcouru ; j'ai utilisé ensuite les renseignements des habitants, les trouvailles archéologiques, la direction des anciens chemins et j'ai pu le figurer sur les

1. D'après l'inscription VICANIS BO... (REVON : *Insc. antiq. de la Haute-Savoie*, n° 12.)
2. *Rev. sav.*, 1866, p. 57 et 1868, p. 121.

Digitized by Google

cartes de l'Etat-Major français au $\frac{1}{80{,}000}$ et au $\frac{1}{50{,}000}$ contrôlées pour le tracé et la désignation des chemins modernes, par celle du département de la Haute-Savoie de A. Prost, au $\frac{1}{100{,}000}$, les premières n'étant pas du reste dépourvues d'erreurs. Ce travail m'a amené aux conclusions suivantes :

Nature du terrain et tracé. — On sait que les Romains cherchaient pour leurs routes le tracé le plus court ; mais, si l'on partait de ce principe, que l'on trouve confirmé dans certaines régions plates de l'Italie et de la Gaule, pour réunir deux localités comme les Fins d'Annecy et Cusy par une ligne droite, on risquerait de commettre de grosses erreurs. Le pays est en effet accidenté, ondulant en collines et en mamelons molassiques ou calcaires recouverts du gravier des alluvions et qui portent les hameaux et les villages, ou coupé de torrents descendus de la montagne, de ravins et de marais où l'argile diluée par les eaux vient glisser des hauteurs dans les parties subjacentes comme dans des cuvettes. Aussi, au lieu de suivre une ligne droite qui les aurait menés à l'assaut d'un coteau ardu ou envasés dans les marécages, les constructeurs n'ont-ils pas hésité à détourner franchement la voie quand il était nécessaire, cherchant avant tout à l'asseoir sur un plateau ou sur une pente douce offrant un sol ferme, éloigné des éboulis montagneux et en bordure sur les terrains humides. Ils ont ainsi évité les montées et les descentes trop rapides et leurs cotes en cela ne sont pas trop supérieures aux cotes modernes, sauf dans la descente du Chéran plus praticable aux mulets et aux bœufs qu'aux chevaux dont du reste on ne devait guère se servir dans ces parages ; et, malgré cela, tandis que la distance des Fins d'Annecy au Chéran, par le pont de l'Abîme est de 19 à 20 kil. par la route actuelle, la voie romaine n'affecte qu'une longueur de 17 kil. au plus, soit onze milles romains et demi.

Un point digne de remarque, c'est que la structure de cette voie ne ressemble pas du tout à celle dont Vitruve fait la description. La base devait en être constituée au moyen de terre argileuse fortement battue *(statumen)* sur laquelle on répandait du gravier et du calcaire concassé *(rudus)* ; on enfonçait ensuite dans ce dernier lit de gros cailloux roulés amincis naturellement ou artificiellement à la base et placés de champ de façon à ce que la partie plane de la tête fût à l'extérieur. On les maintenait au moyen de sable ou de poussière calcaire qui comblait les joints et amenait avec le temps une adhérence

Digitized by Google

parfaite. La chaussée était en outre consolidée de chaque côté par d'énormes cailloux ou dalles qui servaient de trottoirs étroits aux piétons. On trouvait tous ces divers matériaux en abondance sur le parcours même du tracé. La largeur, exagérée par quelques personnes qui la jugeaient d'après la zone d'herbe jaunie par les chaleurs, paraît n'avoir guère dépassé quatre mètres en campagne en y comptant les trottoirs adjacents. Il en est de même en Suisse [1]. Nous sommes loin des belles voies qui sillonnaient les plaines gauloises et qui, comme celle d'Autun à Boulogne, construite par Agrippa, mesuraient de douze à treize mètres de large [2].

Trouvailles archéologiques. — Je n'ai pas négligé les monnaies, les fragments de poterie et de tuiles à rebord (*thiolles à rivage*), les substructions insoupçonnées, les restes de conduits souterrains, dont l'existence m'a été signalée ou que j'ai constatée moi-même au cours de mes déplacements. Ces débris disent en effet que là où ils ont été trouvés s'élevaient des habitations antiques, celles-ci généralement situées au bord de la voie quand elles sont à l'état isolé : à quelque distance et sur une hauteur, quand il s'agit de chefs-lieux de domaines et de villas. J'ai énuméré, à mesure qu'on les rencontre, ces domaines d'où sont sortis nos paroisses et nos communes ; j'ai restitué leurs noms d'après les chartes et les derniers travaux et j'ai déterminé la place qu'occupaient leurs villas reliées à la voie située en contrebas par des chemins particuliers, *viae privatae*, nom sous lequel on désigne encore au IXᵉ siècle les chemins qui mettent en communication les propriétés [3].

L'emplacement de la voie est aussi indiqué, dans une certaine mesure, par les cimetières burgundes les plus anciens, c'est-à-dire par ceux dont les tombes à auges ou en molasse renferment des armes et des objets de parure et ceux dont les tombes non meublées ont été confiées à un crêt de sable ou de gravier, situé non loin du centre habité et naturellement au bord même du chemin, ce qui explique, sans qu'on ait peut-être à chercher ailleurs une autre raison, l'orientation de ces sépultures [4].

1. *Rev. hist. vaudoise*, 1900 ; L. Maillefer : *Les Routes romaines en Suisse.*

2. *Bull. de la Soc. des sc. de l'Yonne*, 1864 ; Quantin et Boucheron : *Mémoire sur les Voies romaines qui traversent le département.*

3. Ch. Marteaux (*Rev. sav.*, 1900) : *Les Noms de Propriétés après le Vᵉ siècle.* Pour la restitution des noms de domaines, je renvoie à une série d'articles publiés dans la *Revue savoisienne* en 1894, 1896, 1897, etc.

4 Le Roux et Marteaux : *Les Sépultures burgondes en Haute-Savoie*, 1899. Nous ren-

Digitized by Google

Il en est de même des anciennes églises dont plusieurs sont devenues paroissiales après avoir été chapelles privées. L'existence de châteaux du moyen âge ne prouve en revanche que peu de chose en faveur de la proximité d'une voie romaine, leur nombre considérable étant dû au morcellement territorial et progressif d'un grand domaine antique. Tout ce que l'on peut dire, c'est que les plus anciennes propriétés ne s'en trouvaient guère éloignées et que la présence de plusieurs de ces maisons seigneuriales sur les rives d'un cours d'eau témoigne de l'importance d'un lieu de passage en cet endroit.

Les vieux chemins. — Les vieux chemins ne doivent pas être négligés. Pour les reconnaître exactement, il faut consulter la mappe cadastrale de 1730 aux Archives départementales, et la carte de l'Etat-Major qui indique les plus importants. Dans notre pays toute voie romaine, en disparaissant, a donné naissance à un vieux chemin qui en suit la direction générale, mais qui s'en écarte chaque fois qu'il s'est trouvé arrêté par quelque obstacle. Après l'occupation burgunde, les voies finirent par ne plus être entretenues : le glissement des terres, les affaissements du sol, son affouillement par les eaux, l'envahissement des marais et de la végétation les rendirent peu à peu impraticables. On s'en éloigna et on n'y revint que pour en utiliser les tronçons. Quand ceux-ci furent à leur tour hors d'usage et que les pierres de la chaussée devinrent une gêne pour la marche des gens et des bestiaux, on l'abandonna définitivement. Le chemin qui la remplaça, moins large, empierré au gré des riverains, ne connut que d'une façon vague et intermittente, les avantages de la ligne droite ; il dévia de tous côtés préférant un long et pénible détour à la nécessité de supprimer une fois pour toutes un obstacle. N'ayant plus d'intérêt général, il demeura comme les maisons qui ont plusieurs propriétaires, c'est-à-dire négligé. Les petites localités, les châteaux-forts en l'attirant à eux, modifièrent encore sa direction. Si donc on peut, par l'existence d'un vieux chemin, augurer du tracé approximatif d'une voie, il faut bien se garder de prendre l'une pour l'autre et de qualifier constamment de romains ceux qu'on appelle *vi*[1] *des morts, vi levée, vi des Romains* et même *chemin de l'estraz (strata via).* Ce qui est vrai, c'est

verrons à cette brochure : *Cat.* III quand il aura lieu et nous mentionnerons plus longuement les sépultures nouvellement découvertes ou inédites.

1. Sur ce mot, v. *Rev. sav.*, 1898, p. 27.

Digitized by Google

que ces vocables dont certains ont pu désigner effectivement à l'origine une voie romaine, ont continué à désigner, après sa disparition, le chemin plus ou moins distant qui lui a succédé. Là où l'on a chance de trouver le véritable emplacement de la voie, c'est lorsqu'un de ces vieux chemins sert de limite communale. Dans ce cas il côtoie ou recouvre les pavés de l'antique chaussée. Mais ici encore il ne faut pas généraliser. Ainsi il existe, plus rapproché du Semnoz et parallèle au chemin dédoublé de la voie dont il est distant de mille à quinze cents mètres, un autre chemin ancien offrant actuellement les mêmes traits de viabilité et qui a précédé la première route d'Annecy à Chambéry dans la section de la première ville à Balmont. Bien qu'il sépare sur une certaine quantité de son parcours les communes de Quintal et de Vieugy, il n'a assurément pas succédé à une voie comme celle qui nous occupe ; en revanche, il peut représenter la direction suivie par le sentier utilisé par la population avant la construction de celle-ci et remonter peut-être à l'époque gauloise.

Les vieux chemins transversaux, perpendiculaires à la voie, ont dû exister eux aussi à l'époque romaine où ils reliaient les villas à la grande route ; mais il serait téméraire de les identifier tous. J'en ai surtout parlé pour justifier l'étymologie du Treige.

Renseignements locaux. — Il faut faire usage avec une grande circonspection des renseignements donnés par les habitants des campagnes. Pour eux « ancien » est un mot de valeur variable désignant aussi bien les années qui ont précédé l'annexion de 1860 que les périodes antérieures. C'est ainsi que pour eux les squelettes trouvés dans la terre sont généralement les restes d'Autrichiens tués dans les dernières guerres de l'Empire; que les fondations qu'ils heurtent en minant leurs terres au voisinage du hameau sont les vestiges d'une ville autrefois étendue, décimée par la peste. Mais là où leurs renseignements sont précieux, c'est quand ils révèlent la présence de murs, de « vieille masures » ou de tuiles rouges caractéristiques observées par les personnes intelligentes en labourant et en minant le sol. Bien souvent ces débris passent inaperçus : « Vous savez, à la campagne, on n'y fait pas attention » est la réponse ordinaire à une curiosité plus exigeante. Je n'en remercie pas moins ceux qui ont bien voulu interrompre leurs travaux pour m'instruire, même ceux qui ont répondu à mes

Digitized by Google

nombreuses et pressantes questions par un « *pt'êt'bien* » indifférent ou qui, désirant se renseigner sur mon état civil, me demandaient avant tout si je n'étais pas géomètre [1].

Je n'aurais terminé que difficilement ce travail court de plume, mais long kilométriquement parlant, si je n'avais eu dans mes investigations, faites à mes moments de loisir, un auxiliaire précieux dans la bicyclette. En faisant servir aux recherches archéologiques ce genre moderne de locomotion, je les ai rendues plus précises et plus complètes et j'ai pu éclaircir sur place bien des points restés longtemps obscurs. Cela ne m'a pas empêché de parcourir de grandes distances à pied, mais j'ai été récompensé de mes peines par la jouissance des beautés de la nature : ici par la fraîcheur d'un bois de sapin, là par la chanson dont un nant invisible accompagnait mes pas, ailleurs par la vue inattendue et reposante d'un magnifique horizon.

Le tracé de la voie et l'emplacement des localités étant déterminées, il fallait nécessairement faciliter la lecture de cette étude par une carte réduite suffisamment claire et en outre dessiner et décrire soigneusement les objets trouvés sur le parcours et catalogués en partie au Musée d'Annecy. M. Marc Le Roux, son conservateur, a bien voulu se charger de cette partie artistique, la plus délicate et la plus difficile. Qu'il reçoive ici l'expression de toute ma gratitude. En continuant une collaboration qui a déjà produit quelques fruits, nous espérons rendre service à ceux qu'intéresse l'histoire de la Savoie et qui voient avec plaisir les richesses de notre Musée municipal commentées et publiées.

C. M.

*
* *

Un travail de ce genre n'exige pas une bibliographie variée, puisqu'il est une simple contribution à l'étude complète et détaillée des voies romaines en France. Nous avons simplement consulté l'ouvrage général de E. Desjardins et A. Longnon : *Géographie de la Gaule romaine*, t. IV, Paris, 1893, pleine de copieuses références et d'excellents conseils. Les travaux particuliers que nous avons utilisés seront cités à leur place quand il y aura lieu. Nous avons cru bon de reproduire, surtout au

1. Les noms de terrains deviennent maintenant difficiles à connaître exactement. Outre le nom traditionnel inscrit, souvent défiguré du reste, dans les registres cadastraux de 1730, chaque terrain possède une dénomination locale et restreinte usitée par les gens du lieu, sans compter les vocables créés au hasard pour les besoins du nouveau cadastre.

Digitized by Google

point de vue monumental, les planches épigraphiques, exactes autant que soignées, de Revon, quand nous avons parlé des inscriptions, dont aucune du reste n'est inédite. Nous renvoyons à son ouvrage les *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie* (ext. de la *Rev. sav.* de 1869) ou au grand recueil d'Allmer, les *Inscriptions de la province de Vienne*, 1875, ainsi qu'aux catalogues de notre Musée précédemment publiés: C. Marteaux et J. Serand : *Catalogue du Musée lapidaire*, Annecy, 1893 = *Cat.* I ; C. Marteaux et M. Le Roux : *Catalogue des Marques de fabrique*, etc., 1896 (extr.) = *Cat*, II. etc.

Pour l'étude comparée des trouvailles, pour la technique de la construction antique, nous avons également consulté Vitruve : *De Architectura* : Trawinski et Riemann : *La Vie antique* ; de Montfaucon : *L'Antiquité expliquée* ; Roux : *Herculanum et Pompeï* ; enfin le précieux ouvrage de M. Salomon Reinach : *Description raisonnée du Musée de Saint-Germain en Laye : Bronzes figurés de la Gaule romaine.*

Afin d'obtenir une exactitude rigoureuse, les figures que contient ce travail ont été dessinées pour la plupart au moyen de la chambre claire. Celles de la planche III sont réduites à moitié grandeur ; les deux inscriptions lapidaires dont la reproduction est inédite, ont été réduites au pantographe sur des estampages et complétées pour les détails sur l'original ; elles sont l'une au $\frac{1}{10}$, l'autre au $\frac{1}{20}$. Les poteries de la planche I sont au $\frac{1}{6}$ d'exécution ; seules les figures 3, 8 et 9 sont réduites de moitié.

Il reste un mot à dire sur le mode de disposition dans l'une des vitrines du Musée consacrées à l'archéologie régionale, des antiquités gallo-romaines décrites dans cette brochure.

Une classification par nature d'objets a de prime-abord été rejetée ; il nous a semblé préférable de suivre une méthode plus scientifique consistant à grouper les trouvailles dans l'ordre même indiqué par les emplacements marqués sur la carte qui est placée en tête de la vitrine.

Le visiteur peut donc se reporter au tracé de la voie, se rendre compte de l'importance des agglomérations, des villas, etc., et repérer ainsi d'une façon précise la situation topographique des trouvailles qui jalonnent et illustrent en quelque sorte la route antique de Cusy à Boutae.



Digitized by Google



Fig. 5.

SENNIVS·MARCIANVS·ET·SEX·CAPRILIVS·AT

Fig. 4.

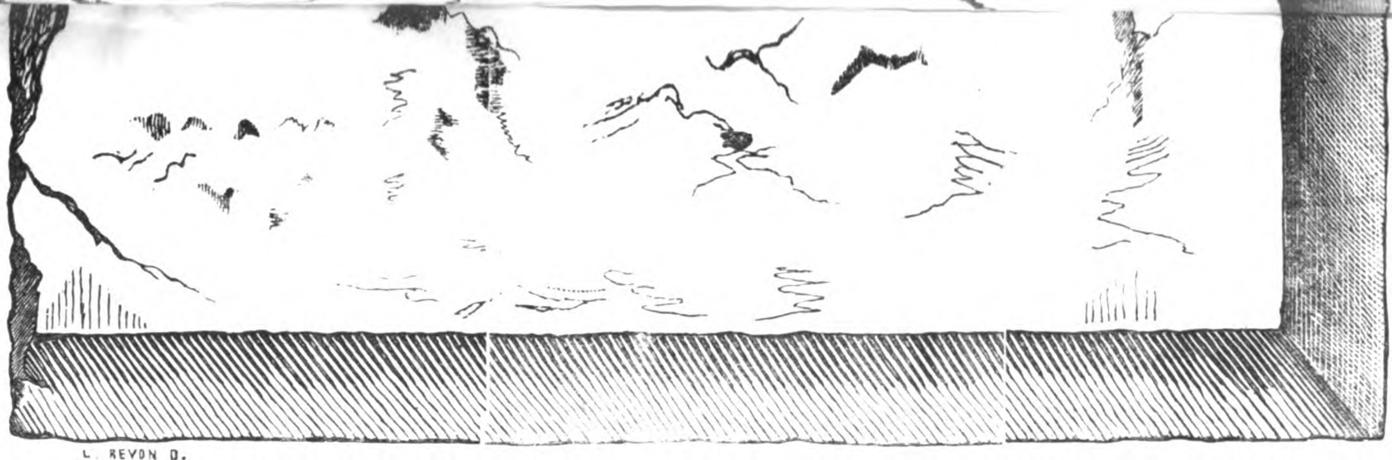


Fig. 6.



VOIE ROMAINE

DES FINS D'ANNECY A CUSY

Le vicus gallo-romain Boutae, que nous plaçons dans la plaine des Fins, à un kilomètre nord du cœur d'Annecy, soit à proximité du faubourg de Bouz, maintenant de Bœuf, était traversé par plusieurs artères parmi lesquelles deux voies importantes qui le mettaient en communication avec les localités environnantes.

La voie qui nous occupe a été, au centre même du bourg, défoncée en plusieurs endroits. Là où elle subsiste elle est, avec les substructions des maisons qui la bordent, parfaitement reconnaissable après les fortes chaleurs de l'été quand au-dessus d'elle l'herbe des prés se dessèche et jaunit. Le tracé relevé sur le plan, encore en préparation, de ces restes antiques, s'étend dans le mas des Allouéges sur une longueur de plus de 300^{m}, entre le chemin qui sépare ce mas de ceux de la Croix de pierre et du Vernay. Il y affecte les parcelles n°s 410 à 414 du nouveau cadastre [1]. Sa largeur y est de quatre à cinq mètres, avec une direction N-E S-W.

Après le chemin, la voie traversait le mas de la Croix de pierre à l'extrémité des parcelles 385 et 384, puis la parcelle 382 dans toute sa longueur. Là, elle franchissait la route des Iles, côtoyait la limite des n°s 381 et 380 où il ne reste d'elle, le long de la palissade du clos E. Mermet, que l'infrastructure en menu gravier et, laissant à gauche le mur extrême du stand, aboutissait à la route départementale d'Ugine à Seyssel n° 1, soit l'ancien chemin du faubourg de Bœuf à Cran, qu'elle coupe entre la maison Dupassieux-Combet et le chemin de la Grivaz que l'on prenait autrefois pour aller de Cran à Annecy-le-Vieux [2]. Ce chemin, qui forme une des limites des communes d'Annecy et de Gevrier, paraît avoir succédé à la voie dont il a gardé la direction générale ; mais, comme cela s'est souvent produit, le mauvais état de celle-ci, la nécessité de s'écarter des amas de pierres qu'on en extrayait, l'ont peu à peu déjeté à une certaine

1. Il en sera parlé plus en détail dans une monographie consacrée spécialement au vicus et qui sera publiée ultérieurement.

2. La route d'Annecy-le-Vieux aux moulins de Cran, traversant le territoire de Boz, est citée en 1456. (M. Bruchet : Archiv. dép.; *Inventaire sommaire*, E, 149.)

Digitized by Google

distance. Il est possible en revanche qu'il la recouvre jusqu'au Thiou, car là encore il sert de limite communale entre les deux mas de Chevêne et de la Bouvarde [1], et les propriétés voisines, bien que minées, n'ont livré aucun vestige de pavés. A cet endroit, c'est-à-dire près de la maison Aussedat, dans le jardin contigu de laquelle on a trouvé en 1865 un grand bronze de Decius [2], au revers de la Victoire tenant couronne et palme (Cohen, éd. 1860, n° 103), la voie ne pouvait traverser directement le Thiou qui déverse dans le Fier les eaux du lac ; car, en face, le rebord du plateau de Gevrier est très abrupt. Il fallait donc qu'elle se dirigeât obliquement à gauche par la propriété Arrambourg de façon à le franchir un peu après le pont du chemin de fer et gagner ainsi par la pente adoucie des champs Quétand le mamelon d'Aléry [3].

Ce tronçon desservait la villa Gabriacus avec laquelle il communiquait sans aucun doute par un pont probablement jeté au même endroit que la passerelle Aussedat et d'où l'on montait au temple situé au-dessus. En outre il devait se relier à la voie de Boutae à Severiacus (Sevrier) par un chemin auquel a succédé celui de Chevêne, dit chemin vicinal ordinaire 20, maintenant coupé par la voie ferrée [4]. Il partait de la voie romaine quand celle-ci coupe l'avenue de Cran un peu avant Mouzinge, traversait le mas de Chevêne, passait à droite de la gare et, suivant la rue du même nom, franchissait le Thiou par un gué situé sous le pont Saint-Joseph ; puis, continuant devant la porte du Sépulcre ou de la Prairie, autrefois d'Isernon, utilisait la rue des Balmettes et, par un sentier montueux auquel a succédé la route du Crêt-du-Maure [5], nom mal orthographié et qui peut-être rappelait une ancienne sépulture, gagnait l'autre voie romaine devant le séminaire. Non loin de ce chemin, en établissant les fondations des nouveaux abattoirs, les ouvriers ont fait sortir d'un mètre et plus de profondeur des débris de tuiles à rebord et de grosse poterie attestant l'existence d'un bâtiment quelconque, peut-être d'une tuilerie,

1. La Pierre-Pelouse qui marquait cette limite a été détruite en 1899, lors de la construction de la maison Falletti.

2. *Rev. sav.*, 1866, p. 12.

3. Il ne reste aucun vestige du pont romain. Lors de la canalisation partielle du Thiou effectuée en 1899 par les ouvriers de la voie ferrée d'Albertville, on a trouvé au bord de l'eau, à quelque distance à l'est du nouveau pont, de grosses souches de chêne paraissant taillées aux extrémités. Mais la voie aurait-elle côtoyé la rivière jusque-là ?

4. *Via publica tendens de Annessiaco burgo versus pontem de Crans*, xive s. (M. Bruchet : Archiv. dép., *Inv. som.*, E, 146.)

5. Au xiiie siècle, ce crêt rocheux était couronné de bois et s'appelait *costa Nabinsa* ou *Nabinfa*. (Id. : E, 151.)

Digitized by Google

là où s'exploitait la tuilerie Besimo et qui sont à joindre à un fragment de poterie rouge déjà connu [1].

Les terrains qui avoisinent le Thiou sont en effet constitués par un banc argileux épais de près de trois mètres et qui s'approfondit encore en amont au voisinage de la poterie Tripp, au mas de la Marche, sur Gevrier. Ducis parle même d'une inscription romaine encastrée dans le perron de l'escalier de cette maison [2]. Du côté de Cran [3] où le Thiou s'est frayé entre les rocs molassiques un passage artificiellement élargi, il y avait au moyen âge, au mas de la Thuille, de nombreux moulins *molendini*, battoirs *batitoria* et martinets auxquels ont succédé les usines modernes. Le chemin de Chevêne appelé la Bouvarde quand, à la limite communale, il est parallèle au Thiou, servait donc, peut-être dès l'époque romaine, à une vie industrielle assez active.

Gevrier, *villa Gabriacus* [4], à 1,200^{m} du vicus. Il est difficile de dire quelle était sa superficie, celle de Gevrier étant de 425 à 458 hectares, car, si elle est naturellement bornée par le Fier et le Nantfrey, il n'est pas prouvé que la route départementale n° 9 d'Annecy à Rumilly qui la limite au sud en traversant les marais de Bressy, remonte à une époque très ancienne, de même qu'on ne sait encore jusqu'où s'étendait, entre le Fier et le Thiou, le territoire du vicus. Quoiqu'il en soit, le point culminant du plateau se trouve au mas du Tanay, bois de chênes mêlé de sapins, d'une étendue autrefois plus considérable, comme le témoignent les lignes d'arbres conservés dans la plaine pour marquer la séparation des parcelles. Sur le revers nord-ouest du plateau, à quelque distance du Nantfrey, là même où existe maintenant sur un léger renflement la propriété Galliard, à la limite des mas d'Alairy et des Jourdils, près du lieu dit la Salle [5] (anc. cad. 693, 694) s'élevait l'habitation romaine. Autour d'elle les terrains argileux livrés à la culture s'abaissaient jusqu'aux bords escarpés des torrents ; à l'est au contraire elle était dominée par les terrasses boisées du Tanay d'où les eaux sourdent en différentes directions et

1. *Cat.* II, p. 9.
2. *Rev. sav.*, 1871, p. 88.
3. Sur ce nom, v. *Id.*, 1897, p. 254.
4. *Rev. sav.*, 1894, p. 212.
5. Dans le pays franc *sala* et *curtile* signifiaient la maison du maître et le terrain qui l'entourait. Sous ce premier nom les Burgundes paraissent avoir désigné la demeure d'un propriétaire romain ou barbare ; car actuellement ce vocable s'applique à des localités et à des mas renfermant non seulement des édifices seigneuriaux du moyen âge, mais encore des substructions d'origine romaine. D'après M. Longnon, *sala* devient nom propre en France au XIIe siècle. Sallenove est en effet *Sala nova* vers 1142.

Digitized by Google

dont les meilleures étaient captées pour les besoins de la villa. La vue, assez étendue, portait sur les coteaux de Chavanod, de Poisy et sur les plaines de Meythet et des Fins. C'était la vraie maison de campagne où le maître vient goûter les plaisirs de la chasse, de la solitude et des larges horizons.

N'ayant pu consulter le plan que Revon mit un jour sous les yeux des membres de la Société Florimontane, nous ne pouvons en donner une représentation exacte. Nous savons seulement qu'elle avait un portique en colonnes ornées de chapiteaux et

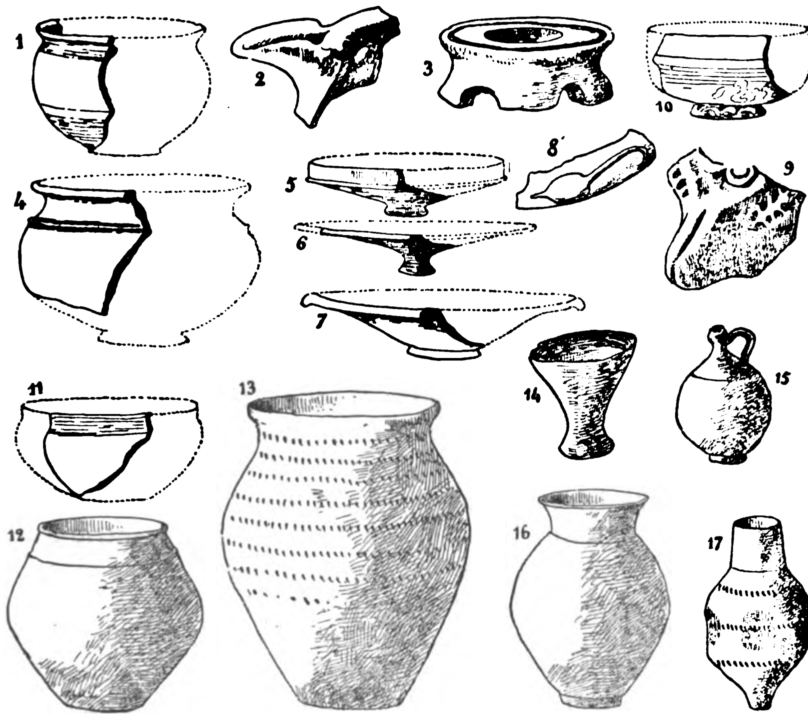


Planche I.

posées sur des bases de près de deux pieds de diamètre, au-dessus d'un perron semi-circulaire. Les fouilles, exécutées en juillet 1861 et en mai-juin 1864, ont mis au jour [1], outre plusieurs blocs en pierre et en tuf, des plaques de marbre et un tuyau de plomb à section circulaire formé d'une feuille repliée par dessus un mandrin, les deux bords soudés extérieurement au moyen d'une lame de même métal ayant fait sans doute partie d'un canal abducteur, des manches d'outil en bois de cerf,

1. Ducis : *Rev. sav.*, 1862, p. 9 ; Revon : *Id.*, 1864, p. 75.

Digitized by Google

un fragment de meule [1], un poids d'argile [2], une charnière en os *(pl. III, fig. 8)*; des coquilles d'huître, un fragment de tuf calcaire coquiller, provenant vraisemblablement de la gorge des Usses à la Caille [3], scié suivant deux faces parallèles; enfin des poteries de diverses formes : bouchons coniques d'amphore ou de dolium en terre cuite jaunâtre; bord de petite soucoupe à glaçure rouge vif avec la figure en relief d'une raie *(pl. I, fig. 8)*; trois fragments d'un très grand vase cylindrique en pierre ollaire cerclé vers la moitié de sa hauteur par un bandeau en ressaut à section carrée; un morceau de coupe plate en belle terre rouge présentant sur le fond intérieur un cercle tracé à la pointe avant la cuisson ; une poignée *(ansa)* de lampe en terre cuite frappée de deux estampilles figurant des palmes en relief *(pl. I, fig. 9)*; un trepied *(pl. I, fig. 3)* en terre grise creusé d'une ouverture circulaire, diam. $0^{m}05$, haut. $0^{m}025$, ayant probablement servi de support pour un vase à fond allongé; un fragment d'une belle patère en terre recouverte d'une glaçure noire brillante, diam. $0^{m}155$, haut. $0^{m}055$ *(pl. I, fig. 5)* : une autre patère de fabrication plus commune en terre jaunâtre, diam. $0^{m}025$ *(pl. I, fig. 6)*; un fragment de grande terrine en terre noire grossière, diam. $0^{m}32$ (trace sur le bord d'une marque de potier de basse époque) *(pl. I, fig. 7)* : un fragment de pot à large ouverture en terre grise, de fabrication grossière, diam. $0^{m}18$ *(pl. I, fig. 4)* ; un fragment de terrine en terre tendre de couleur orange foncé, décorée à l'extérieur, en haut et en bas de la panse, de deux zones concentriques d'un vernis blanc *(pl. I, fig. 1)* ; plusieurs fragments d'une terrine en terre jaune tendre présentant extérieurement un liseré de glaçure blanche au pourtour de l'orifice *(pl. I, fig. 11)*.

Il résulte de l'examen de ces genres de poteries qui ont été trouvées à plusieurs niveaux dans la couche archéologique que nous sommes en présence d'ustensiles fabriqués à différentes époques. La villa a dû être habitée pendant fort longtemps, car à côté des spécimens de la belle poterie en terre rouge à couverte dure et brillante, on rencontre des vases de fabrication commune révélant le style d'une basse époque, probablement des IIIe et IVe siècles, immédiatement avant l'occupation burgunde.

1. *Cat.* I, p. 26.
2. *Cat.* II, n° 238.
3. Des plaques de tuf provenant de cet endroit, ont été utilisées plus tard par les Burgundes dans la construction de leurs tombes. (Sépultures d'Allonzier, découvertes en janvier 1898.)

Digitized by Google

Un piédestal en calcaire, autrefois surmonté d'une statue divine ou impériale, nous apprend par une inscription paraissant dater du IIe siècle qu'un des propriétaires, Sextus Julius Optatus, flamine de Mars à Vienne, l'avait érigée à ses frais [1] (*fig. 1*).

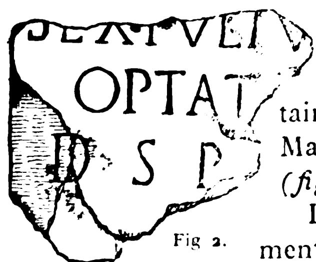


Fig 2.

Le domaine ne renfermait pas seulement une habitation confortable. A un mille romain de là, sur la terrasse même qui domine le Thiou et où se dresse maintenant la vieille église de Gevrier [2], s'élevait vraisemblablement un temple embelli par la générosité de ses possesseurs, quelques-uns connus par des inscriptions extraites des murs du sanctuaire chrétien. Tels étaient S. Julius Optatus, déjà nommé (*fig. 2*), Sennius Marcianus et S. Caprilius Att... (*fig. 4*), enfin M. Drip(pius) Januarius qui fit graver, vers la fin du troisième siècle, l'épitaphe de sa très chère épouse Liguria Martina, fille de Publius Ligurius [3] (*fig. 5*). Des débris de colonnes, de tuiles présentant au dessous de profondes stries entrecroisées ou circulaires destinées à

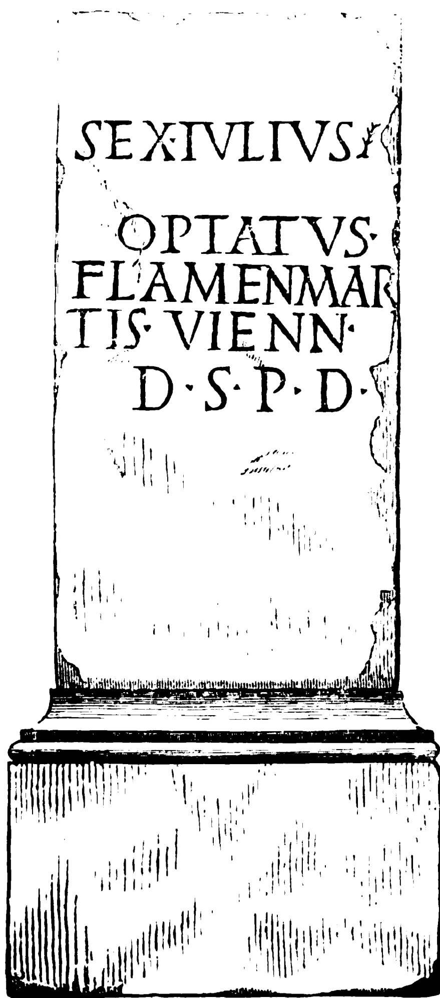


Fig. 1.

1. REVON : *Insc. ant.*, nos 20 et 21 ; ALLMER : *Insc. de Vienne*, II, p. 287 et 289.

2. M. LE ROUX : *L'ancienne Eglise de Gevrier* (*Rev. sav.*, 1893, p. 316), avec deux gravures donnant l'une l'aspect extérieur de l'église et le jardin Rey ; l'autre la vue intérieure avec à gauche une colonne romaine servant de support à une console et à droite un bloc mouluré.

3. REVON : *Insc.*, nos 22 et 24 ; ALLMER : 3, p. 342 et 338 ; *Cat.* I, p. 20.

Digitized by Google

faciliter l'adhérence du mortier dont on voit encore quelques traces ; des morceaux de rudus et de tuyaux d'hypocauste ; des gradins cintrés, des blocs de pierre moulurés découverts lors de la réfection de la chapelle en 1864 ; d'autres débris exhumés des terrains voisins, dans les jardins Rey et Bossu-Burnod, au n° 386 de l'ancien cadastre, des substructions relevées aux mêmes endroits et encore visibles en été dans les parcelles Rey et Aussedat-Falletti, surtout deux longs murs parallèles au Thiou, distants de plusieurs mètres et longs de trente, tout cela atteste l'existence non seulement d'un temple, mais encore de maisons et d'un édifice monumental dont la destination est indiquée par le fragment ///EATRVM ET ///[1] *(fig. 6)*. Maintenant par qui ce théâtre avait-il été construit ? Servait-il aux habitants du vicus ou à ceux de la villa ; les représentations avaient-elles un caractère profane ou religieux ? C'est ce qu'on ne peut affirmer, non plus que les débris auraient été charriés sur la hauteur, des Fins mêmes où un édifice circulaire à moitié déblayé aurait eu la même destination, pour servir à l'édification d'une des premières chapelles de la région. Le site à coup sûr en était admirablement choisi et de plus, à quelque distance, une source, cadastrée en 1730 sous le n° 379, fournissait aux desservants du temple et à ses fidèles de l'eau en abondance.

L'église portant le nom du domaine, il est probable qu'elle fut élevée alors que celui-ci n'avait encore subi aucun morcellement ; mais comme elle est cadastrée avec la source et le petit cimetière sous le nom d'Aléry, il est probable encore qu'elle a été acquise avec les terres environnantes par le fondateur de cette nouvelle propriété d'origine barbare [2]. Les autres domaines secondaires issus de cette villa paraissent avoir été créés postérieurement à l'époque romaine, d'abord Mouzinge et Ossens encore cité en 1431, puis Cran, Levrey, la Perollière et Taillefer.

Aléry, *Alariacus villa* [3], à 600^{m} au sud de l'église. Le château et l'ancienne cure, qui subsistent encore, n'ont pas livré, ce semble, d'antiquités romaines ; mais plus bas, dans les champs Quétand et Chabert avoisinant la voie, on a rencontré plusieurs fragments de tuiles à rebord et des cailloux roulés ayant évidemment appartenu à d'antiques fondations.

1 Revon : n° 23 ; Allmer : 2, p. 360.

2. Ch. Marteaux : *Les Noms de Propriétés après le Ve siècle* (*Rev sav*, 1900, p. 17) ; *Cat.* III, p. 47.

3. *Rev. sav.*, 1896, p 334.

Digitized by Google



AIMÉ CONSTANTIN

(1831-1900)

Digitized by Google

Digitized by Google

Gevrier et Aléry sont en communication avec **Chavanod**, commune de 1,265 hect. dont le chef-lieu est à huit kil. à l'ouest et qui s'est augmentée d'une portion de la commune de Seynod. Son nom ancien restitué paraît être *Capanatum*, *Chavanus* au XVe siècle et sa fondation doit être postérieure au VIe siècle comme **Campanod**, *Campanatum* et peut-être Crevion (tuiles à rebord à l'est; sépultures en bas du château). La villa romaine se trouvait située sur le crêt d'Esti [1] où M. Rouby recueillit dans des minages partiels en novembre 1871 une fibule en fer et une boucle en bronze, puis en 1895 une charnière du même métal *(pl. III, fig. 12)* et une monnaie d'Antoninus Pius. Il faut noter en outre, près de la nouvelle église, le lieu dit : aux Carrons. L'ancienne église de Chavanod, à 2 kil. plus loin, a succédé à un temple romain ; car un des murs du cimetière a conservé une inscription à Jupiter d'un (Sext)us Capril(ius) [2] *(fig. 3)*. Le temple s'élevait sans doute au bord d'un chemin et ce vieux chemin devait être à peu près le même qui de Gevrier vient par Maclamod (tuiles à rebord au sommet du mamelon ; tombes burgundes au sud [3]) à Chavanod et de là descend sur le Fier pour remonter ensuite par un pont à Lovagny. Le nombre des demeures seigneuriales fortifiées qui se dressent encore conservées ou en ruines aux bords du torrent et la maladière de Pontvert citée en 1336 attestent l'importance de ce passage.



Fig. 3.

*
* *

— La voie, contournant le mamelon d'Aléry, remontait derrière la maison Chabert par le pré Vérel et le champ des Marches, le long d'un petit ruisseau descendu des Molasses [4]

1. *Mons aestivus*: cp. les n. d'h. Estiod 1730 et Estion 1585. Montéty (Seine-et-M.), autrefois Montestif, a la même origine. (Guérard : *Cart. de N.-D de Paris* — On a trouvé des sépultures burgundes sur le crêt même et à quelque distance au nord. (*Cat.* III, p. 47.) — Au lieu dit la Croix, dans la propriété Despine, ont été exhumés en 1899 d'autres squelettes déposés dans le gravier d'un crêt voisin.

2. Revon : *Insc.*, 19 ; cp. Allmer : 3, 328.

3. Ces tombes furent découvertes il y a une trentaine d'années, lors de l'exploitation d'un petit crêt sablonneux : un peu plus bas coule un ruisseau sur le bord opposé duquel d'autres tombes ont été également mises au jour.

4. On appelle de ce nom moderne la partie de Taillefer sise sur Gevrier ; l'autre, séparée de la précédente par la route départementale 9 dite aussi route de Chavanod a gardé la dénomination primitive qui désigne des terrains très durs à cultiver, comme ici où la molasse affleure.

Digitized by Google

et aboutissait à la route de Chavanod, en dessous de l'ancienne propriété Hérisson où l'on a trouvé en 1875 une monnaie de la colonie de Nîmes, et que les habitants du lieu surnomment le Carillon. Elle laisse ainsi à plusieurs mètres plus haut le premier chemin de Taillefer à Aléry.

Ce chemin, qui était l'ancienne voie de communication entre Annecy et Seynod et qui se prolonge avec force contours jusqu'au Chéran, ne traverse pas Taillefer ; il passe à quelques mètres derrière les maisons, reconnaissable aux arbres qui le bordent ; il est du reste en cet endroit impraticable. Après Taillefer, il se dirige sur le plateau vers Seynod, tantôt large de trois mètres, tantôt réduit à deux, en incurvant çà et là sa direction pour éviter les marais où parfois cependant il se perd, et les hauteurs qu'il contourne. Après la propriété Gallino, du mas de la Bataille, en face du mamelon où s'élève l'église de la commune, il tourne brusquement à droite et, laissant à quelque distance les maisons Roux et Gouville, dessert les maisons du chef-lieu et de là regagne en contre-bas, bordé d'arbustes, la route nationale 201 de Chambéry à Genève, en face de Lacanod [1].

La voie romaine ne peut qu'avoir suivi le même tracé, seulement d'une façon plus rectiligne, à travers les prés ou marais de la Bronna [2], de la Battaille et des Fougs, en évitant sur sa droite une série de vallonnements assez profonds. Elle n'a laissé aucun vestige, le plateau ayant été défriché il y a une soixantaine d'années ; mais ils apparaissent dans les terrains immédiatement situés en dessous du cimetière et de l'église, au mas des Fougs, c'est-à-dire entre le mamelon et le vieux chemin, auquel la voie est presque parallèle. Là, dans les champs Lépine, M. Dupanloup a remarqué que le sol avait plus d'assiette et qu'il dessinait en outre une sorte de chaussée naturelle surélevée, avec un rebord rectiligne assez marqué, au-dessus du champ voisin où l'herbe pousse plus drue. A quelques mètres plus haut, sur la pente du mamelon, la même personne vit défoncer en 1861 une tombe en molasse dont le squelette avait précisément le regard tourné vers la voie. Celle-ci, de là, contournant le mamelon de l'église, desservait le groupe des habitations romaines et reprenait une direction rectiligne nord-sud.

1. Ainsi est orthographié en 1305 le nom de cette propriété.
2. Un champ voisin, contigu au Bressy, porte le nom de champ de la Pierre.

Digitized by Google

Seynod, *Saginatum villa* [1], *Sugenadum* 867. La commune de Seynod, avec ses 792 hect., ne paraît guère représenter l'ancien domaine gallo-romain. Son nom semble en effet d'époque tardive et la paroisse a dû englober peu à peu dans sa circonscription des propriétés voisines dont quelques-unes, comme Loverchy [2] et Sacconge, pour le moins de création contemporaine, avaient une vie foncière indépendante activée par la proximité d'un centre important comme Boutae. Les limites se sont donc plusieurs fois modifiées. C'est ainsi que des habitants de Césarde, *Chosarges* xve siècle, de *Casarica*, possèdent des terres patrimoniales qui dépendent maintenant de Chavanod. Le nom antique du domaine a disparu. L'habitation du maître se trouvait au sommet même du mamelon, à l'altitude de 577^{m}, à l'extrémité est du cimetière où l'ancien curé, l'abbé Dufour, dit avoir relevé les fondations d'un vaste bâtiment [3], visibles dans les années de sécheresse et entre lesquelles on a recueilli tuiles, poterie et fragments de marbre. C'est à proximité, au pied du mur ouest du jardin du presbytère, que l'on a déterré plusieurs tombes burgundes [4].

La villa rustique, du VIe siècle, Saginatum, était située elle à la base ouest du mamelon de l'église. En 1847 on y trouva une monnaie de Zénon en or [5]. De nombreuses substructions, des masures, comme disent les campagnards, ont été en outre reconnues dans les propriétés Dépollier, Bublens et Berthet; la terre y est noirâtre, mêlée de cendres. Dans le pré Berthet, le fermier, M. Mugnier, défonça en 1898 des chambres étroites en murs faits de moëllons, de cailloux roulés énormes et de pierres de taille; le ciment y était rare et il n'y avait pas de tuile, ce qui suppose une couverture rudimentaire. Il a retiré des décombres un couteau, des gonds de fer, du verre et une plaque de molasse pour foyer. Il faut probablement rapporter au Ve siècle les sépultures de Branchy d'où l'on a sorti en 1879 : 1° une cuiller ronde en bronze, sorte de louche *(trua* ou *truella)* pour puiser le vin [6] ayant encore une partie de son manche du même métal rivé en dedans *(pl. III, fig. 18)*; 2° une gargoulette à anse en terre rougeâtre hauteur 0^{m}15, largeur de la panse 0^{m}12 *(pl. I, fig. 15)*; 3° un vase en terre

1. Sur la restitution de ce nom, v. *Rev. sav.*, 1897, p. 256.
2. Loverchy était paroisse dès avant le XVe siècle et comprenait la Césière et Sacconge. (J.-F Gonthier : *Annuaire de la Haute-Savoie*, 1898, p. 189.)
3. *Rev. sav.*, 1876, p 55.
4. *Cat.* III, p. 46.
5. E. Serand : *Mss C.* obligeamment prêté par M. J. Serand.
6. V. Riemann : *La Vie antique*, p. 236.

Digitized by Google

rouge orné de cinq dépressions sur la panse et de trois cercles et points pratiqués à la roulette, hauteur 0m15 *(pl. I, fig. 17)*.

Les vases de cette forme ont été décrits souvent dans les trouvailles bien datées de la fin des temps gallo-romains. On les a également rencontrés dans plusieurs lieux de la France dans des sépultures du haut moyen âge. Mais il ne faut pas, à notre avis, la considérer comme étant de fabrication barbare; il est plutôt probable que les nouveaux arrivants venant occuper le pays y ont trouvé ces vases encore fabriqués par les potiers indigènes comme aussi certains bijoux [1] en usage chez les Gallo-Romains. Tous ces objets ont dû être considérés comme des ustensiles ou ornements de luxe; ils ont été conservés avec soin, ce qui explique leur présence assez fréquente dans les sépultures burgundes.

— Au sud du mamelon de l'église, la voie, traversant le tronçon de route qui relie les deux routes 9 et 201, pénétrait dans les champs Neyroud, Eminet, Plagnat, Bouvier, celui-ci défriché en 1866, puis dans celui de MM. Belleville et Neyroud, côtoyant l'éminence dite autrefois les Vignes et le Crêt d'haut. Au lieu dit la Bunaz [2], elle a été défoncée en 1893-96 dans la propriété Belleville, puis en 1898 dans le champ Plagnat. M. Dupanloup l'a également reconnue dans le dernier champ Neyroud. Elle était large de près de quatre mètres et se trouvait à 0m50 de profondeur seulement, ce qui explique ailleurs sa facile disparition. Elle était formée de grosses pierres, cailloux roulés en blocs en calcaire de Vovray posés de champ sur une couche de même gravier. Les matériaux retirés du champ Plagnat ont été jetés en tas au bord du nouveau chemin et on a pu voir à la partie supérieure de plusieurs de ces blocs une dépression longitudinale, lisse et luisante, causée par le passage des roues. Des tuiles à rebord, du charbon, des scories et des débris de fer ont été en outre observés par M. Belleville au bord de la voie.

Quelques mètres plus bas, limitant les champs susdits, le vieux chemin, avons-nous dit, apparaît après un contour plus excentrique autour du mamelon de Seynod; il porte alors le nom de Vi noire à cause des arbustes qui le bordent et qui en l'assombrissant lui donnent de loin l'aspect d'une haie. En bas du mas de Lacanod, vis-à-vis de la vigne Peccoud, du mas des

1. Cp. : *Cat.* III, p. 38.
2. *Bune* signifie en patois borne-limite ; ce mot rappelle peut-être le souvenir d'une borne milliaire qui alors aurait été placée à trois milles de Boutae.

Digitized by Google

Moriers où le propriétaire a trouvé quelques tuiles à rebord, la voie et le vieux chemin, celui-ci large autrefois de près de cinq mètres, se confondent sous le remblai de la route nationale de 1848, à l'endroit même où celle-ci se fait plane sur quelques mètres entre deux déclivités, soit entre les bornes 14.1 et 14, c'est-à-dire à 4k900 d'Annecy. A partir de ce point la voie, longeant avec lui les mas de la Canod et les Grands-champs, retrouvait la route, après une légère courbe de celle-ci, en bas de chez Marais, au ponceau jeté sur le nant dénommé en patois le *Treijeu*. En le refaisant en 1899 les ouvriers ont extrait du lit du ruisseau des cailloux roulés qui paraissaient avoir subi un séjour prolongé dans la vase profonde de deux pieds. Pour arrondir certains de ces blocs, on les avait ébréchés de chaque côté. A cet endroit la voie venait buter au pied du coteau de Césy qu'il lui était difficile d'escalader. Elle devait donc incliner brusquement à gauche et, remontant le nant, longer les marais qu'il draîne, en bas des bois des Vernes, de Rossy et de la côte Aclaz jusqu'au Treige. C'est là que passe également le vieux chemin après qu'il a laissé un embranchement vers Césy. Il est en contrebas des champs, pavé de cailloux, parfois envasé. Mieux entretenu autrefois, il était, avant la construction de la route de 1848, la seule voie de communication entre le Treige et Seynod.

Césy, *Caesiacus villa* [1]. Sur le coteau de Césy se dressait, dit la tradition, un ancien château. En 1879, on a trouvé chez Mugnier, au crêt dit des soldats, des murs, des tuiles à rebord et de nombreux squelettes inhumés à même dans la terre et dont la découverte a dû suggérer avec un vague récit de bataille la dite dénomination. Au pied du mamelon, à droite de la route d'Avulliens, au l. d. les Teppes, on a également trouvé des tuiles et des briques ou carrons.

Avulliens, *Avilianis,* en pat. *en Avilien*. Un peu plus loin, le hameau d'Avulliens, de la commune de Montagny [2] (401 hect.) paraît remonter à l'époque romaine, car à l'entrée, au l. d. Piétremont, *Petri mons,* dans le champ Baudet, on a déterré d'un sol noirâtre des tuiles à rebord et des fragments d'amphore. Il en est de même de Bessonnex *Bissunacus*.

1. *Rev. sav.*, 1896, p. 326.

2. On trouve souvent des lieux-dits appelés champs Montagny ou Montagnier, crêt Montagny s'appliquant toujours à des terrains élevés. En l'absence de formes anciennes, le nom de Montagny pourrait être de formation médiévale et désigner par *montanea* + *acus* ou par *montanarium* une propriété sise sur une hauteur, sans remonter ainsi à un nom d'homme romain.

Digitized by Google

Au hameau du dit, M. Philippe, cherchant du gravier dans un pré en pente, trouva en 1871, à vingt mètres de son écurie et à une profondeur d'un mètre, une tombe faite de cailloux roulés étagés en un muret sec, car il n'y a pas de molasse aux environs, et renfermant un squelette long de 1m80 et orienté vers le sud-est. Après avoir conservé quelque temps les ossements, le propriétaire les ensevelit dans le même trou plus approfondi. Il est probable que cette sépulture n'était pas isolée.

Ces deux villas et celle de Bissunacus communiquaient avec la voie par deux avenues particulières dont la jonction en constituant un *trivium*, explique par là même et tout naturellement le nom de Treige, de même que *quadruvium* explique le Carouge genevois [1].

— Au sortir du Treige le vieux chemin, à 200m du hameau (tuiles à rebord), retrouvant les marais, les évite par une série de circuits de chaque côté de la grande route, servant parfois de limite communale. Arrivé au champ qui s'étend sous le crêt de Nanton ou Menton, il se bifurque ; une branche longe le marais à Violet, à la limite des deux communes de Vieugy et de Montagny, coupe la grande route et la retrouve à Vraisy ; l'autre traverse les champs des Closets et tend à peine visible vers le coteau de chez Jacquet. C'est ce dernier tracé que la voie paraît avoir suivi. Depuis le Treige elle n'a pu en effet que se diriger par le mas de Malanport ou de Neyset suivant une ligne droite, serrée entre le marais et les coteaux de la Creuse, des Croix et du Nanton où l'on ramasse, au coin sud du petit bois qui le couronne, de nombreux fragments de tuiles à rebord, quelques-uns avec de grossiers graffiti, dont l'un lu MA, trouvés dans les champs dits : en dessous du bois *(pl. III, fig. 21)*.

Mathonex, *Mattonacus*, sur un coteau plus élevé, a livré dans la partie sud de la vigne Garcin, au-dessus du chemin vicinal 5, des fragments de tuiles et de poterie en argile rougeâtre du IVe siècle. Au sommet du crêt de chez Jacquet existait un château ; les terrains ont livré aussi, outre des murs, des tuiles à rebord recueillies dans le jardin à deux mètres de profondeur.

— Aux champs des Closets la voie, comme le chemin, a dû s'écarter, à gauche, de la route nationale dont jusque-là elle

1. Regeste genevois. Un analogue en Savoie, c'est Triviers, près de Challes, non loin de la voie romaine de Lemincum à Darantasia. Pour les formes, v. J. Vernier : *Dict. topog. de Savoie*, 1897. Ajoutons qu'on rencontre encore *trivium* comme nom commun au XIIIe siècle.

Digitized by Google

n'était guère distante que d'une quarantaine de mètres au plus depuis le gué du Treijeu, et chercher un passage entre le crêt de chez Jacquet et celui de la Tovière [1] sur lequel on a trouvé un ou deux fragments de tuiles. Elle passait ainsi à gauche du bois de sapin du Puy, autrefois plus étendu avant l'invasion des marais et gagnait, entre les mas de la Cour et de la Tovière, par le champ du Platet où Marie Masson arracha, il y a une trentaine d'années, des cailloux roulés arrangés en pavé, le mas de l'*en vi* [2] ou de l'*en wé*, de *lamuoit* 1730, aux confins de Vieugy et de Balmont, soit à Vraisy.

Vraisy, *Veratiacus*. Ce hameau de quelques maisons, situé à l'extrémité sud de la c. de Vieugy, appartenait autrefois à celle de Montagny, avec une portion du mas de l'*en wé*. Les ruines romaines affectent, au l. d. les Huttins, les terrains compris entre la route nationale 201 et le chemin de l'*en vi* qui n'est autre que le vieux chemin que nous suivons depuis Annecy et qui ne s'écarte jamais bien loin de la voie, comme nous l'avons vu. En 1888 des fouilles mirent au jour dans les champs Masson, Moëne et Murgier, de nombreuses substructions en cailloux roulés, des tuiles à rebord, des scories de fer, une hachette et d'autres objets de même métal, des monnaies dont une de Faustine jeune, etc. Au bord de la route, l'eau de source qui se déverse dans un bachal ayant diminué de volume, M. Murgier, en creusant de $1^{m}30$ à $2^{m}50$, rencontra un canal fait de pierres maçonnées et qui lui parut très ancien ; il le suivit en amont sur une longueur de dix mètres, mais ne put savoir où il s'amorçait. Quand il l'eut réparé, l'eau reprit sa limpidité habituelle. Elle était certainement utilisée par les habitants de Veratiacus. Entre le chemin de l'*en vi* et le chemin d'intérêt communal 1 de Vieugy à Chaux qui en cet endroit recouvre la voie, existe un petit étang de forme circulaire, de 5^{m} de profondeur et d'une superficie de trois journaux. En 1730, il appartenait en partie aux dames de Ste-Catherine. M. Murgier, le propriétaire actuel, profitant d'une année de sécheresse, creusa près de la rive un trou de $0^{m}80$ et sortit de son excavation des

1. *Tofus*, tuf, apparaît en 790 sous les formes *tufus* et *tuvus*, nom d'un petit cours d'eau de la Marne (Soc. Antiq. de Fr.; *Mettensia*) ; cp. G. Paris : *Roman*, 1881, p. 53. En 821, un dérivé *Tovana* est l'ancien nom de Beauvoisin (Gard). Les plus employés en Hte-Savoie sont : **tofaria*, Touvière, soit la carrière d'où l'on extrayait les pierres servant à la construction des édifices et cela dès l'époque romaine, et **tofetum*, endroit où il y a du tuf, d'où Touvet, Touvay, bois sur le mont Sion, *Touvais*, 1259, Reg.; pat., *tové*, tuf. A *tofaceus* se rattachent enfin les Touvassières (le Pratz).

2. On a dû dire en parlant de tel terrain qu'il était situé *en voie*, en patois *en vi*, c'est-à-dire près de la route romaine, d'où le mas de *l'en voie*. Mais les paysans disent aussi *en wa en wé* en parlant de terrains marécageux, *in vadis*.

Digitized by Google

tuiles, des scories et un plat en pierre ollaire. Il croit que cet étang s'est formé peu à peu à la suite d'une exploitation d'argile à potier. D'autres habitants invoquent une tradition d'après laquelle les seigneurs du château de chez Jacquet descendaient du crêt pour y abreuver leurs chevaux.

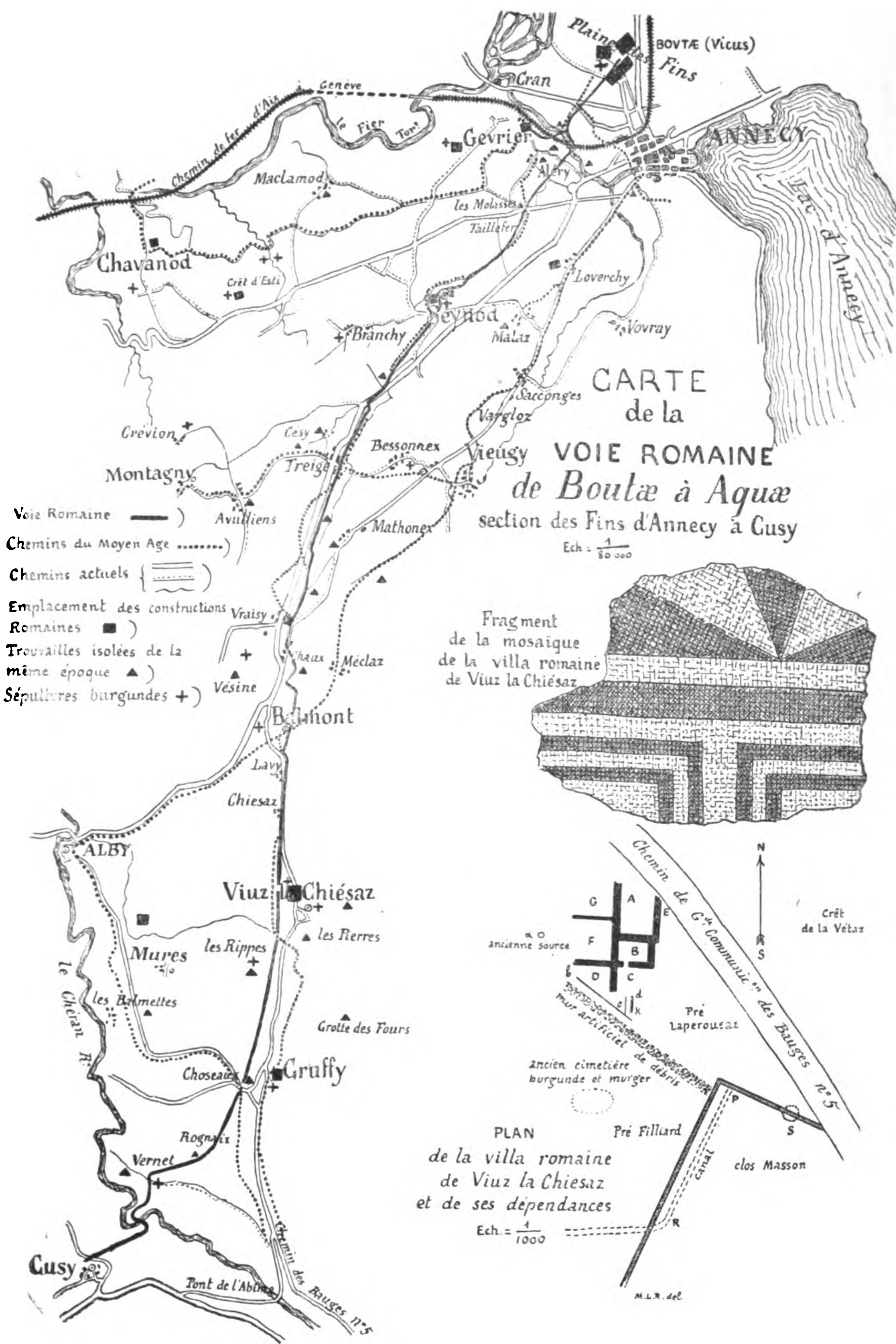
Quoiqu'il soit de l'antiquité de cet étang, à quelques mètres à droite du chemin d'intérêt communal 1 et lui étant à peu près parallèles, la voie et le vieux chemin traversaient la partie occidentale du mas de Genevrey (tuiles romaines) où le dernier devient limite communale. A quatre mètres de la maison Véry, M. Murgier, de Vraisy, à qui cette terre appartenait en 1894, mit au jour la voie romaine à $0^{m}40$ seulement de profondeur et à l'endroit précis où elle dessinait une courbe qui modifiait sa direction rectiligne de façon à la conduire derrière les maisons de Chaux et lui faire éviter ainsi les déclivités qui dominent le ravin du nant de Pugin. Il remarqua qu'elle avait une largeur de quatre mètres environ, que les pierres en étaient bien taillées et bien ajustées et que des blocs volumineux la bordaient de chaque côté. Après ce coude, la voie, laissant le chemin de l'*en vi* s'en aller directement à Chaux, traversait la route de Vieugy et pénétrait à droite du chemin de Méclaz dans le champ du Plattet. Là, en 1885, M. Véry, qui creusait le canal d'abduction d'une source prise dans les marais de Quintal, reconnut l'infrastructure en gravier et son père, trente mètres plus loin encore, constata aussi l'existence du pavé romain.

Au sujet de Chaux, il paraît peu admissible que ce hameau soit la *curtem Caldatis* de 879 mentionnée dans le Regeste genevois, p. 30. Nous y verrions plutôt comme pour Chaux, village vaudois, *de Calce*, une dénomination due à l'existence même de la voie [1].

— Celle-ci, au sortir du hameau, retrouve l'ancien chemin qui va à Balmont sous le nom de *vi des morts,* parce qu'il était la route que prenaient autrefois les gens de Chaux pour se faire enterrer dans le cimetière de cette paroisse. Laissant la route nationale incliner un peu à droite vers Alby, il descend par une pente assez raide vers les marais et contourne les crêts de chaux (tuiles à rebord) jusqu'au nant de Méclaz ou de la

1. Il existe cependant, au bas de Chaux, une fontaine sise dans l'ancien cadastre au mas du même nom sous le n° 387 et, dans Montagny, sise au mas de la Fontaine vieille n° 589 ou de Chaux. Les habitants remarquent qu'elle fume en hiver, sans doute à cause de sa température constante. Ce nom de lieu pourrait donc venir de l'adjectif *calidus*, mais cette identification reste néanmoins problématique *calidatis* devant donner Chaudaz.

Digitized by Google



Digitized by Google

Fatte ; de là il aboutit par le mas en pente des Rottes au chemin d'intérêt communal 1, à gauche de l'église (alt. 533^{m}). Il est naturel que la voie ait suivi le même tracé. Il n'est guère probable en effet qu'au sortir de Chaux elle se soit engagée sur les mamelons du bois Vervet et qu'elle ait fait, pour éviter ravins et marais, un détour aussi considérable vers Méclaz.

Balmont, *Belmontem villa* 867 (234 hect.), n'a pas livré d'antiquités romaines, sauf les murs coupés par la route nouvelle à l'intersection de celle-ci et du vieux chemin [1]. Un peu plus bas on a découvert une tombe burgunde caractéristique [2].

Ce vieux chemin qui descend en pente raide sur la route d'Alby se continuait autrefois jusqu'à ce bourg avant la construction de celle-ci, située à quelques mètres à droite et plus bas. Il avait au moyen âge une grande importance car il constituait la grande route commerciale d'Annecy à Chambéry. En ville il n'est autre que la rue Ste-Claire continuée par les rues du faubourg Ste-Claire et de la Prairie. Après avoir passé sous la porte du même nom, autrefois d'Ysernon [3], il franchit le nant de Sécherin *nantus de Sichirin* 1360, dessert Loverchy, laissant à droite et à gauche les chemins de Malaz [4] et de Vovray avec l'ancienne maladière citée dès 1305, puis Sacconge, Vargloz, Vieugy sous le nom de *vi des mouilles*, grimpe dans le bois de l'Hôpital où il sert pendant deux kil. de limite communale et par dessus Chaux aboutit à Balmont par Méclaz. Il se perd en plusieurs endroits ; aussi des paysans, en minant leurs champs ayant rencontré des pavés, certains crurent que c'était la voie romaine dont on cherchait le tracé. En réalité ce chemin n'a rien de romain, mais il a pu succéder aux chemins particuliers des villas qui s'étendaient à l'ouest du Semnoz et peut-être même à un chemin gaulois. De ce côté les vestiges antiques ne sont pas rares, bien que les dénominations de nombreux l. dits par lesquels on pouvait les expliquer aient disparu depuis le XIVe siècle [5]. Isernon rappelle une localité gauloise Isarnomagus, probablement située sous le château entre le Thiou et le crêt rocheux qui le soutient.

L'abbé Ducis [6] rappelait qu'en 1835 on trouva aux Balmettes, à 1^{m}80 de profondeur une « statuette de momie ». Ducis,

1. *Rev. sav.*, 1882, p. 17.
2. *Cat.* III, p. 60.
3. M. Bruchet : *Archiv. dép.*, E, 37, en 1447 : E, 17.
4. *Via per quam itur de Annessiaco versus Malaz juxta nantum de Sichirin*, Id. : E, 150
5. Voici des exemples de noms de ces mas : à l'ouest d'Annecy, *Albiacus* ; au sud, le *Golairon de Thiouz*, le pré de la *Palu* ; à Loverchy : l'*Essaron*, *Longeart*, pré d'*Albor*, etc.
6. *Rev. sav.*, 1863, p. 54.

Digitized by Google

qui ne s'étend pas plus longuement sur les circonstances de la découverte des Balmettes, a cru y reconnaître, à juste titre, un petit bronze de style égyptien, aussi l'avait-il dénommé « statuette de momie », ce qui n'était pas tout à fait exact, car cette dénomination devrait plutôt s'appliquer à ces figurines funéraires en terre émaillée si abondantes dans les sépultures de l'Egypte. Nous donnons *(pl. III, fig. 5, a, b, c)* le dessin de cette statuette haute de 0^m075 y compris la tige qui servait à la fixer sur son piédestal. Elle est recouverte d'une épaisse patine gris verdâtre. Le personnage, dont le style est assez bon, est représenté nu, debout dans une attitude hiératique, les jambes serrées et les bras étroitement appliqués le long du corps. La tête est recouverte de la petite coiffe d'étoffe portée par les anciens Egyptiens [1] ; les cheveux sont étalés en nappe et descendent au-dessous des omoplates. Le galbe des jambes, leur anatomie fine et nerveuse est à remarquer. Il est probable que l'auteur de cette figurine est un artiste ayant subi l'influence de l'art alexandrin. M. Salomon Reinach a démontré [2] la diffusion de cet art qui pénétra en Gaule vers le premier siècle de notre ère « non seulement par les vallées des Alpes du côté de l'Italie, mais d'une manière plus directe par les relations de l'Egypte gréco-romane avec la vallée du Rhône, grande voie qu'a suivie la civilisation hellénique pour s'introduire dans la Gaule orientale ». Les relations nombreuses qui ont existé de tout temps entre Marseille et l'Egypte peuvent expliquer une découverte analogue d'un Phtah-momie dans l'Hérault au fond d'une galerie de mines (époque saïte) [3], statuette qui se rapproche comme attitude de celle de notre bronze.

Comme nouvelle preuve des relations lointaines des Gallo-Romains du vicus Boutae, il faut signaler aussi la trouvaille dans les fondations d'une maison du faubourg de Bœuf à Annecy, à 2^m de profondeur, d'une figurine funéraire en terre émaillée (voir Musée, vitrine de l'Egypte).

Enfin, en 1898, en faisant un canal d'écoulement dans le champ Barut, en face du cimetière, un ouvrier ramassa un phallos en bronze long de 0^m045, ailé, avec anneau de suspension [4].

1. Lenormant : *Hist. anc. des Peuples de l'Orient*, vol. III, p. 70.
2. S. Reinach : *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 11.
3. Maspero : *Hist. anc. des Peuples de l'Orient*, p. 117.
4. V. S. Reinach : Op. cit., p. 362, nos 534 à 545 et Roux : *Pompeï*, vol. VIII. Plusieurs musées possèdent de ces petits objets ; celui de Louviers a trois petits phalli simples identiques.

Digitized by Google

Loverchy, *Luperciacus* [1], ancien chef-lieu de paroisse, était autrefois plus étendu ainsi que le prouvent les substructions encore enfouies au l. d. les Salles, au XIVe siècle *en la sala*, au sud du village actuel. **Vovray**, *Vabracum*, **Saccongo**, *Sacconia villa* sont certainement d'origine gallo-romaine. Malaz a livré des tuiles à rebord ; **Vargloz** [2] que le Regeste genevois identifie avec *Virilgum* 867 (p. 29 et 30), plus tard *Verilico curtem* 879, **Vieugy** sont aussi anciens. Enfin, à peu près à mi-chemin entre Quintal et Mathonex, on a trouvé au l. d. au Plessis, en pat. *plési*. de nombreux fragments de tuiles à rebord.

Ce vieux chemin, d'autre part, reliait aussi par Alby, la voie de Boutae à Aquae à celle d'Aquae à Condate, près Seyssel, par le vicus Albinnum (tri. mérov. [3], nos 1334 à 1337, p. 291), auj. Albens. Il desservait ainsi le long du Chéran de nombreuses propriétés comme **Chapeiry** (542 hect.), *Capariacus* [4] avec Sciondaz ou Sondaz *Secundatis* (?) et Vesine, sur le territoire duquel on a trouvé : 1° au mas dit dessous le Frainet, outre des tuiles à rebord, un canal fait de trois pierres calcaires et de cailloux roulés qui partait d'au-dessus de Vesine, près de la route de Chapeiry et obliquait vers Vraisy en traversant le champ Effrancey ; 2° plus bas, au-dessus du nant des Epery, en face de Chaux, un cimetière burgunde découvert en 1880 dans la sablière Perroux et formé de tombes en molasse renfermant de grands squelettes, quelques-uns avec des épées, ou de sépultures nues ; puis **Alby**, *Albiacus villa* [5], XIIIe siècle. de 613 hect., d'origine gauloise et dont la remarquable position au confluent du Pellève et du Chéran donna naissance à six châteaux du moyen âge et à une maladière située à l'entrée nord du bourg et à droite [6] ; puis ses dépendances presque aussi anciennes : Cheide, *Cadia*, Masigny, *Masiniacus* où l'on exhuma autrefois des substructions peut-être romaines et dont le cimetière burgunde a été retrouvé près du hameau des Granges ; **Héry**, *Ariacus* (687 hect.), d'origine incertaine [7] ; et enfin le domaine qui a précédé la commune de **Mûres**, *Muris* [8] et dont on ignore le véritable nom.

1. *Rev. sav.*, 1894. p. 267.
2. Il y a un hameau du même nom près de Vallières et de Cluses, outre Verlioz, de Cernex.
3. M. Prou : *Catal. des Monn. mérov. de la Bibliothèque nationale.*
4. *Rev. sav.*, 1896. p. 336.
5. *Id.*, 1894. p. 111.
6. M. l'abbé J.-F. Gonthier, dans sa liste des maladières de l'évêché de Genève (*Mém. Acad. Salés.*, 1899. p. 127). place la maladière à quelque distance d'Alby, sur la route de Mûres. Notre renseignement émane du reste d'une source orale et par suite contestable.
7. *Rev. sav.*, 1894. p. 266 ; *Id.*, 1897. p. 38 ; *Id.*, 1900. p. 20.
8. *Murus* devient au moyen âge *mura* fém. Ce dernier mot s'emploie au singulier et au

Digitized by Google

Les limites de cette commune de 495 hect., assez précises, sont constituées à l'ouest par le Chéran, au sud par le nant de l'Adieu pour la Dioz, au nord et à l'est par une ligne de crêts et de marais qui dominent notre voie romaine dans sa traversée de Viuz-la-Chiésaz. Les habitants y accédaient par un chemin parallèle au Chéran, mais rectiligne et qui, au nant de la Gadaire, en face du hameau du Châtelet, se détourne vers Gruffy. Il est aujourd'hui remplacé par le chemin de gr. com. 5 porté un peu plus haut. L'habitation antique s'élevait au l. d. champ Matrey (cad. n° 589) ; on y a trouvé de nombreux murs et, dans le champ voisin Roux-Long, au mas du Faraudet, des pierres et des tuiles. A cinquante mètres de là coule une source intarissable. Au sud du chef-lieu, en bas de Tavez, au l. d. les Carrons, on a relevé aussi dans le champ Liard (n° 450) des traces de tuiles à rebord et une conduite d'eau qui descendait vers le château Veland, détruit aujourd'hui et qui se dressait à côté de la route, au milieu de marais, près du nant de la Bizière, au mas des Priquettes. Une autre propriété était sise aux Rippes, par conséquent tout près de la voie. M. Jouty, le même qui déterra les tombes burgundes (*Cat.* III, p. 59), trouva à la même époque, en mai 1868, entre deux tuiles, des clous, un style à écrire en bronze d'une superbe patine verte, un fragment de fiole en verre et deux monnaies en bronze, dont l'une un Tibère, le tout paraissant provenir d'une sépulture antique, ce qui ferait remonter au premier siècle la fondation d'une villa en cet endroit.

* * *

— A Balmont, la voie s'engageait vraisemblablement par le mas vallonné dit au Parruet (cad. n° 160) et par le champ Carteron, derrière le crêt du même nom, de chaque côté du chemin de Balmont à Paccard ou Pacot. Elle franchissait le

pluriel pour désigner un ou plusieurs murs antiques, restes de villas auxquelles ont succédé des chefs-lieux de commune désignées simplement sous ce nom comme Mures, la Mure, sans compter un hameau de Bonne, la Moure, *Murs* en 1273 (Reg.) situé au-dessus d'une ancienne route. Dans les chartes *mura vetusta, murae vetustae* servent aussi de points de limites à des circonscriptions territoriales, plusieurs des lieux où ils se trouvent étant dédiés à saint Martin. Dans le Cartulaire de Savigny, p. 24, une charte du xe siècle parle d'une *mura antiqua quae a paganis fuit destructa a diebus antiquis*. Les dérivés comme Moraz (Vaud) *Muratum* 616, Morat (Veyrier), Muret ou Moret (Thonon, riv. de la Pratz) *Muretum*, expriment la même signification. On ne doit pas confondre *mura* avec *maura* de *maurus*, brun, a. fr. *moré*, violet foncé, employé dans *Roca maura*, traduction en 1203 de Peyra bruna, aujourd'hui Roquemaule (Gard) peut être analogue de la Roche Muraz (Talloires) et sûrement de la *Pirra Maura*, près de Corzent (Thonon) devenue la pierre des Maures ou Sarrazins. Un autre dérivé de *murus*, c'est *murinus* d'où Morens, dans le pont Morens (Annecy, Viuz-en-Salaz) traduit l'un par l'équivalent *pons mureus*, l'autre par *pons morenus* ou *de petra* au xive siècle. Un pont appelé Morand pour Maurand doit au contraire son nom à son premier constructeur, peut-être Maurontus.

Digitized by Google

nant de la Resse ou de Lavy [1], moyennant un léger coude qui la menait par la propriété Francoz le long du marais jusqu'à Chiésa, devenant ainsi parallèle à la route qui, s'embranchant au bas de Chaux sur la route nationale 201, prend le nom de chemin de grande communication des Bauges 5. C'est dans ce marais que vers 1890 M. Francoz a trouvé à 0^m50 de profondeur les têtes de pilotis en verne ou aune, long de 0^m60, taillés et aiguisés à la main. Au sortir de la Chiésa [2], la voie se confond presque avec le chemin moderne et le vieux chemin, mais elle s'en écarte bientôt au pied du coteau du bois Replat quand le premier fait un coude vers Viuz et que le second descend légèrement vers la droite. Elle traverse alors le nant Lambert, pénètre dans le champ Long [3] n° 910-912 ; puis au bas du mas de la Ravoire n° 583 jusqu'au nant des Parrailles, de *parralia*, treilles de vigne (Ducange). Là elle redevient presque parallèle au vieux chemin dont elle est distante de moins de cinquante mètres. A cet endroit, à une profondeur de 0^m50 seulement, les propriétaires qui l'ont défoncée, ont reconnu qu'elle était bordée de trottoirs, constitués par les larges dalles latérales, et qu'elle se dirigeait vers les Barraux.

A une distance un peu plus grande vers la gauche s'élevait la villa romaine de **Viuz** dont on ne connaît pas le véritable nom, Viuz, de *vicus*, désignant simplement au moyen âge une propriété de quelqu'importance. La commune a maintenant 1,243 hect. en y comprenant des communaux montagneux assez étendus.

La villa couvrait de ses constructions : 1° la partie sud-ouest du mas des Chosaux, *casalia*, en pat. les Cezaux, cad. n[os] 585 à 587, c'est-à-dire le pré L. Lapeyrousaz, une portion de la route des Bauges et une partie du pré contigu : c'est là que s'élevaient les principales pièces de la demeure du maître ; 2° la partie est du mas de la Ravoire entre les Chosaux et le ruisseau des Parrailles, c'est-à-dire l'emplacement de la maison moderne Masson et tout le clos du même nom, avec un deuxième corps de logis antique et un canal qui traversait ce

1. Ce lieu dit est peut-être mal orthographié pour *la vi* ; il peut représenter aussi un fundus Laviacus.

2. La chapelle du domaine, autrefois siège de la paroisse, s'élevait sur un crêt miné par M. Barbier. Sur un crêt voisin, au lieu dit chez Mermet, M. Daviet, minant en 1898 le champ Jacquet y trouva des pierres, des tuiles et du béton fait de gravier, de sable et de chaux.

3. Il est à noter que beaucoup de mas appelés Champ long, Long champ, Grand Champ, ont livré des tuiles à rebord Cela s'explique si l'on admet que ces petites propriétés se trouvaient en bordure le long d'une voie, tandis qu'un autre obstacle s'opposait à leur extension en largeur.

Digitized by Google

clos suivant une direction N-E S-O, conséquemment parallèle au mur ouest d'enceinte dudit clos, dont il était distant de deux mètres ; 3° le champ François Lapeyrousaz-J. Filliard où le premier a trouvé en 1840 la suite probable du canal descendant après un coude vers la voie ; puis des murs, des chambres et deux tombeaux en molasse (*Cat.* III, p. 59), portion de cimetière burgunde recouvert d'un gros murgier de débris et qui s'étendait jusque dans le champ Métral contigu ; 4° au delà du nant des Parrailles, le long du ruisseau du Ravier, le mas du Carroz où l'on ramasse encore quelques tuiles à rebord.

Entrons maintenant dans le détail de ces fouilles, notées en partie par Revon qui a dû en lever un plan que nous n'avons pu nous procurer. En 1865, quand on rectifia, à l'entrée de Viuz, le tracé de la route qui passait alors un peu plus haut, les ouvriers coupèrent deux corridors de cinq pieds de largeur chacun enserrant une salle large de dix pieds. Ils y trouvèrent, outre tuiles, plaques de marbre, fragments de dallage en brique concassée, de débris de poterie diverse, une monnaie, un ornement de bride en cuivre [1] et certainement une partie de la mosaïque.

M Lapeyrousaz, dit Martin, propriétaire du petit pré situé entre la route, le mur Masson et le mur artificiel de moëllons et de tuiles qui le continue, retrouva en 1896, en le faisant miner, la suite des substructions précédentes (V. *le plan*). Elles consistent en un mur central nord sud, épais de 0^m90, séparant les chambres G, F, D à l'ouest des chambres A, B, C à l'est. En G et en F ont été recueillis des fragments de stuc coloré blanc, rouge et vert à dessins blancs, des tuyaux d'hypocauste encastrés dans un solide béton placé à 1^m60 de profondeur, de petites plaques rectangulaires en argile blanchâtre de $0^m065 \times 0^m045$ et épaisses de 0^m015 servant peut-être de pavage ou de revêtement, des quarts de briques épaisses de 0^m05 formant colonnes d'hypocauste, de larges tuiles dont l'une porte l'empreinte d'un pied de chèvre et un objet indéterminé en pierre dure, etc., enfin des plaques de marbre nues ou moulurées, les unes en marbre bleuâtre légèrement veiné proviennent vraisemblablement des carrières du détroit de Saix en Tarentaise qui ont été exploitées par les Romains pour la décoration

1. Ducis : *Rev. sav.*, 1866, p. 58 et 42. M. Chaumetty, curé de Viuz, avait, paraît-il, relevé exactement ces premières découvertes. L'instituteur a également noté quelques trouvailles dans le *Répertoire archéologique*.

Digitized by Google

de leurs monuments ; les autres en marbre-brèche rouge peuvent avoir été extraites des carrières de marbre lumachelle rouge des Echelles (Savoie).

En D on a mis au jour un amas d'ossements d'animaux, de cheval surtout, une ascia en fer, etc. On accédait à cette chambre par un escalier en pierre de plusieurs marches et il en sortait par dessous un conduit *b* fait de deux tuiles à rebord posées à plat et de deux tuiles courbes formant arceau. Encastré dans le béton il servait sans doute à écouler l'eau de la salle de bain qu'alimentait une source venue du monticule de la Vêtaz, près de l'ancien château, et qui sourdait autrefois dans le pré même en *alpha*.

Derrière le mur central, en A, on a dégagé une chambre décorée d'une mosaïque commune noire et blanche à dessins géométriques et dont les petits cubes, à surface carrée, n'ont qu'une épaisseur de 0^m007. Le fragment subsistant qui a été relevé est long de 1^m60 et large de 0^m70 *(V. le plan)*. Cette chambre A, dont la partie septentrionale a disparu en 1865 lors des travaux de la route, est limitée par un deuxième mur nord-sud dont le mortier est hérissé de petits grains siliceux destinés à faciliter l'adhérence d'une couche plus fine enduite d'un stuc rouge qui se retrouve de l'autre côté dans l'amorce d'une chambre E dallée de mortier battu et poli. Quant à la mosaïque, elle s'étendait sur un béton de mortier et de brique concassée reposant sur une couche de gros cailloux roulés épaisse d'un mètre et assise sur un béton inférieur qui constituait une aire de fondations où s'encastrait le conduit d'air chaud venu de G.

Cette même disposition s'observe pour la chambre ou couloir contigu B avec cette différence que le béton, fait de gravier, de brique pilée et de chaux grasse, est surélevé de 0^m20 sur le pavé en mosaïque. Enfin vient une chambre C sous laquelle le lit de cailloux dressé sur le béton inférieur n'existe pas ; il est remplacé, à 1^m40 de profondeur, par une couche de menu gravier à laquelle succèdent une couche de terre charbonneuse, puis une couche de gravier soutenant le sol de cette chambre décorée d'une nouvelle mosaïque noire et blanche entièrement détruite, avec des cubes parallélipipédiques longs de 0^m022. Les murs étaient colorés en blanc, en rouge et en violet avec des décorations variées empruntées au règne végétal. A ces débris étaient mêlés des plaques de marbre blanc, de schiste tacheté de couleur rougeâtre foncé ou clair, d'épaisseur variable, le

Digitized by Google

plus souvent de 0m01 et qui, d'après leur dimension, devaient revêtir les parois des chambres à 0m40 environ de hauteur, le reste étant peint en stuc; puis des tuiles à rebord, des carrons, des fragments de verre dont un présente un dessin tracé à la pointe *(pl. III, fig. 11)*, une épingle en os dont la tête est taillée à facettes *(pl. III, fig. 3)*, des clous, etc. Cette partie de l'habitation, qui a subi un feu violent, était limitée au sud-est par un mur *d k* au pied duquel courait un deuxième conduit *c* formé simplement de deux tuiles à rebord accotées, posées à plat sur le béton, mais légèrement inclinées l'une vers l'autre; il chevauchait sur le premier conduit *b* qui se dirigeait vers le grand canal collecteur P R.

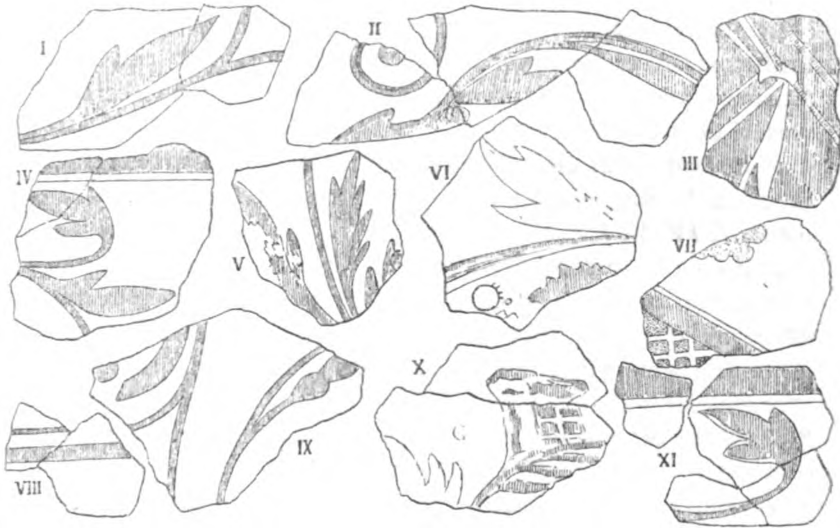


Planche II.

La trouvaille d'un certain nombre de fragments de stuc avec dessins en couleur est assez intéressante, car on n'a signalé que très rarement dans notre région ces peintures décoratives exécutées par les Gallo-Romains en vue de l'ornementation des parois de leurs habitations [1]. Malheureusement un petit nombre de morceaux dispersés au milieu des débris ont été recueillis et ce n'est qu'au prix de grandes difficultés que nous avons pu rapprocher certains fragments pour restituer les motifs figurés planche II.

1. Voir au Musée (vitrine des Fins d'Annecy) des morceaux de stuc décorés dans le même style que ceux de Viuz-la-Chiésaz et surtout un beau fragment de fresque qui représente un oiseau becquetant une grappe de raisin.

Digitized by Google

Les peintures sont appliquées à la fresque sur le fond employé communément par les Romains suivant la technique indiquée par Vitruve [1]. Dans le cas particulier qui nous occupe, il est facile de constater que le mur a été enduit d'une couche de mortier de chaux parsemé de fragments de briques et de gravier très fin et que la surface destinée à recevoir la peinture forme une sorte de stucage de plâtre et de chaux. Les couleurs ont été étendues sur ce substratum au moyen de la colle, ce qui explique l'appauvrissement de l'éclat des tons que nous avons pu cependant raviver et conserver en les recouvrant d'un vernis à la gomme laque. Cette dernière précaution était d'ailleurs absolument nécessaire, car tous ces débris n'étaient pas loin de tomber en poussière.

Les chambres de la villa n'étaient pas peintes d'une façon uniforme. Avec des morceaux recueillis on peut constituer plusieurs groupes qui permettent de conclure à une certaine variété de décoration :

1° Enduit fonds clair composé d'un ton d'ocre jaune relevée avec de la sanguine donnant un fonds général rosé *(fragments I, IV, V, IX, X)* ;

2° Fonds brun sombre virant vers le pourpre obtenu probablement par un mélange d'ocre rouge, de noir et de bleu *(fragm. II)*, avec filet blanc délimitant une frise qui présente une ornementation végétale du même ton que le fond *(fragm. XI)* ;

3° Fonds général uni rouge vif séparé d'une bordure à fonds sombre par un filet blanc *(fragm. V)* ;

4° Fonds vermillon uni avec lignes décoratives orange et jaune d'ocre *(fragm. III)* ;

5° Enduit peint en faux marbre jaune veiné de noir ;

6° Fonds sombre séparé de sa bordure par un gros filet blanc, jaune et rouge ; ces couleurs se fondent progressivement l'une dans l'autre.

Les motifs répétés continuellement sont des feuilles bi ou trilobées d'un dessin ferme et très souple. Dans quelques fragments IV, V, peut-être l'artiste a-t-il ébauché très sommairement une feuille d'acanthe tandis que l'on peut reconnaître dans le morceau IX le petiole étalé particulier à l'oranger.

Avant d'exécuter ses peintures, le décorateur, probablement, avait tracé une esquisse au trait noir ce dont on peut se rendre compte en examinant les fragments VI et X qui laissent ap-

1. Vitruve : *De Architectura*, liv. VII, 3 à 5.

Digitized by Google

paraître un rond et une sorte d'ébauche. Les fragments VII et X sont décorés d'une sorte de quadrillage à raies jaunes et rouges sur fond noir rappelant le dessin de la mosaïque qui recouvrait le sol d'une des chambres.

L'un de ces fragments à fond rouge uni présente un graffito difficile à interpréter, qui est reproduit *(pl. III, fig. 14)*.

Le reste de l'angle, compris entre la route et le mur Masson, a été miné en partie en 1897. Malheureusement les murs ont été détruits rapidement et il n'a pas été possible de les relever exactement. On y a trouvé une base de colonne et un mortier en calcaire.

Dans le clos Masson contigu, le propriétaire, en bâtissant un des murs, trouva à dix mètres de l'angle fait avec l'autre mur une aire ou terrasse en S, de trois mètres de diamètre, en béton de chaux et de gravier, recouverte de cendres et de débris de tuiles. Au centre se tenaient debout six grands vases ovoïdes cuits et soigneusement placés les uns près des autres, mais renversés le col en bas. Il y vit les restes du four à potier de la villa [1]. A deux mètres du second mur, il défonça en 1878 un canal voûté « haut de 1m30, large de 0m60, solidement construit en pierres équarries reliées par des crampons de scellement en fer » (REVON [2]) et dans lequel on pouvait se promener en se courbant légèrement. Ce canal devait sans doute servir à l'écoulement des eaux des habitations, ce qui prouverait l'importance de cette villa à laquelle était peut-être adjoint un gîte d'étape pour les voyageurs. Parmi les autres débris on a trouvé de grandes briques rectangulaires, des tuiles courbes, un gros vase, un fil à plomb, un poids en plomb avec boucle *(pl. III, fig. 16)*, des clous et des poteries trouvées dans l'aqueduc.

Au delà, les fouilles exécutées en 1882 témoignent qu'un autre bâtiment servant d'habitation s'élevait là. Ainsi on a exhumé une base de colonne en calcaire blanc d'un diamètre de 0m30 à la base et de 0m34 au sommet, clous, dents, briques découpées en zig-zag ; brique en forme de secteur, qui devait faire partie d'un pilier ou d'une travée cylindrique ; plusieurs poids en plomb sphériques ou grossièrement coniques ; enfin une série de poteries diverses : un grand vase en terre jaune rougeâtre à grains siliceux dans la pâte décoré du haut en bas de la panse d'impression en creux en forme de virgules parallèles,

1. DUCIS (*Rev. sav.*, 1870, p. 86) pensait que c'était un silo pour la conservation du grain.
2. *Rev. sav*, 1878, p. 17.

Digitized by Google

(haut. 0^m26, diam. ouverture 0^m21) *(pl. I, fig. 13)* ; un vase à grande ouverture (diam. 0^m08, haut. 0^m125) en terre jaunâtre très tendre, deux cercles en creux limitent la panse en haut et en bas *(pl. I, fig. 12)* ; un autre vase de même forme, mais plus allongé (haut. 0^m15, diam. ouv. 0^m07) *(pl. I, fig. 16)* ; un petit vase conique (haut. 0^m08) en terre jaune décoré à l'intérieur sur le bord d'une bande noirâtre *(pl. I, fig. 14)* ; une lampe en terre cuite avec la marque COMVNI *(pl. III, fig. 13)* : un poids d'argile [1] ; une coupe en terre dont la panse est sertie d'un cercle en creux ; la partie inférieure de cette poterie est recouverte d'une glaçure noir brillant aux dépens de laquelle sont réservés sur le fond rouge orangé une série de cercles parallèles, des festons ondulés et des arcs *(pl. I, fig. 10)* ; des morceaux de verre blanc verdâtre d'une épaisseur de 0^m003 : l'un d'eux, à surface gondolée et bord arrondi, a dû faire partie d'une coulée de verre sur une plaque de marbre poli ; des clous en fer à tête rivée après coup sur la tige et présentant une coloration rouge vermillon due à la transformation de l'oxyde de fer sous l'action d'un feu violent.

C'est également à cet endroit que l'on a recueilli un dupondius de Philippe père au revers ANNONA AVGG.S.C (COHEN, p. 190, n° 131, éd. 1860) et une statuette en bronze d'un dieu gaulois au maillet. Cette figurine *(pl. III, fig. 4)*, d'une facture assez grossière et dont les mains et la partie inférieure du corps sont brisées, est recouverte d'une épaisse patine verdâtre ; sa hauteur est de 0^m08. Le dieu est représenté barbu, il porte de longs cheveux : son vêtement est une sorte de tunique fendue sur le devant et ouverte largement sur la poitrine ; elle est serrée à la taille et descend jusqu'au niveau des genoux ; un capuchon semble se relever sur la tête. Le bras gauche levé devait tenir le maillet à longue hampe ; l'avant-bras étendu horizontalement devait soutenir le vase en forme d'*olla* [2].

Une autre découverte à relater est celle qui date de la construction en 1881 de la maison même de M. Masson. En creusant la cave, on se trouva en présence de deux grosses rondelles en calcaire d'un diamètre de 1^m70 et hautes de 0^m20 ; leur surface supérieure était creusée sur une longueur de 0^m30 avec un rebord de 0^m10 de largeur et elles étaient recouvertes d'un couvercle de même matière épais de 0^m03 s'ajustant hermétique-

1. *Cat.* II, n° 227.
2. Cp. Salomon REINACH : *Description du Musée de St-Germain en Laye : Bronzes figurés*, fig. 151 et 154. — ID. : *Notice sur Dispater*, p. 156.

Digitized by Google



Planche III.

Digitized by Google

ment et sous lequel on ne découvrit rien d'apparent. L'une de ces rondelles a été vendue, l'autre sert dans la grange attenante de base de pressoir à un cylindre roulant. Le propriétaire, ne sachant quelle destination leur donner, pensait qu'elles pouvaient servir à la conservation de quartiers de viandes saumurées, ce qui n'est pas invraisemblable.

A l'est, dans le pré Filliard placé en contrebas et près du murgier qui recouvrait l'ancien cimetière burgunde, on recueillit vers 1860 des poids coniques avec marques [1], des tuiles à rebord, une anse d'amphore, une anse en cuivre avec la figure en repoussé d'un caducée. En 1866, la charrue déterra un dallage formé de petits carreaux en terre cuite [2]. Tout prouve donc qu'un bâtiment antique s'élevait encore en cet endroit, rapproché par conséquent et peut-être au bord de la voie même. Il était desservi par le grand canal qui, au lieu de se continuer vers le ruisseau des Parrailles, devait faire, avant de s'y jeter un peu plus loin, un coude brusque vers l'ouest ; en effet, un des propriétaires, ayant essayé d'enfoncer son pic entre des pierres, le vit disparaître dans une profonde cavité où il est encore, car les fouilles se sont arrêtées là.

Parmi d'autres d'objets antiques, notons encore une cuiller en bronze à manche terminé par un pied de biche *(pl. III, fig. 1)* des derniers temps de l'Empire trouvée à deux cents mètres plus haut dans les ruines du château de Viuz et une bague en cuivre jaune de la même époque ramassée dans un champ [3]. Enfin une tige en fer d'un usage indéterminé, qui traverse un disque en bronze tandis qu'une feuille repliée du même métal est engagée dans un trou ménagé vers l'extrémité de la pointe *(pl. III, fig. 15)*. On a trouvé dans les Fins d'Annecy des objets identiques que nous n'avons pu jusqu'à présent identifier. (V. vitrine des Fins au Musée.)

La villa de Viuz paraît avoir subi une destruction violente après avoir été préalablement pillée, car les objets de valeur en ont disparu. Le mur E, en avançant sur la mosaïque, prouve qu'il appartient à une époque où la villa a été reconstruite. Comme on note cette particularité dans nombre de ruines romaines de la région, on doit admettre qu'à une date qui est très probablement la fin du troisième siècle, les habitations des campagnes ont été presqu'entièrement détruites ; elles ont été

1. On n'a pu les identifier : v. *Cat.* II, p. 110 et 111.
2. Ducis : *Rev. sav.*, 1866, p. 68 et 42.
3. *Cat. II*, n°ˢ 295 et 299.

Digitized by Google

rebâties un peu après pour être de nouveau anéanties au commencement du cinquième [1].

— Après le nant des Parrailles, la voie traverse les grands champs, le nant du Ravier, puis le mas de la Liévraz (n° 455) où elle est encore facilement reconnaissable dans les étés secs et chauds. Elle laisse à gauche l'ancienne maison forte de Viuz appelée par les habitants la Grande maison et se trouve à 120^{m} du vieux chemin au delà duquel s'étendent les mas des Carrons (n°s 390-386), nommés ainsi à cause d'anciennes trouvailles de briques romaines, et de la Tullaz. Là le vieux chemin, abandonnant la direction du tracé antique, remonte vers le hameau des Pierres (meule en arkose, débris divers), à demi-noyé par le nant du Biollay ou de la Latte qui en descend [2]. La voie, après la Livraz, coupe le ruisseau et le vieux chemin et, inclinant légèrement à l'ouest pour éviter les pentes des crêts voisins, longe les mas de l'Estraz (n° 138) et du Crettet, traverse le pré Fillion à la limite même de Mûres et sous le bois des Rippes précédemment cité. Elle est actuellement perdue sous les marais ; car les propriétaires des prés voisins ont conservé une tradition d'après laquelle existait sous l'eau un chemin pavé dont on se servait pour faciliter l'accès d'un abreuvoir aux chevaux. Elle passait ensuite par la Fin du moulin et, après le nant de la Dioz, dans la commune de Gruffy, par le pré du Pontet (n° 40) : puis, en bas du coteau de Thiollière, par la Fin de l'Arron où elle a été exhumée en 1888 dans son champ par M. Jean Milliet. Celui-ci découvrit un des bords de la voie fait de pierres arrondies de 0^{m}15 à 0^{m}20 de diamètre et en outre, dans un champ en amont, d'autres pavés qu'il crut être un chemin secondaire se dirigeant vers les maisons situées sur la hauteur, mais qui en réalité pouvaient n'être que la voie elle-même modifiant sa direction rectiligne par un coude nécessaire. En 1892, elle fut également mise au jour par Ch. Mallinjoud dans son propre champ contigu au terrain précédent et aboutissant d'autre part au chemin dit de la Fin de l'Arron, sous les Chosaux de Gruffy et à deux cents mètres de la grande route. C'était un tronçon long de vingt mètres, large de 2^{m}50 à 3^{m}50 ; il était remblayé à l'ouest à cause de la déclivité vers le marais. Le propriétaire y trouva un anneau de bronze égaré depuis et un

1. V. sur les fouilles de la villa d'Arbin *Acad. de Sav.*, XII, 1872, p. 312.
2. A citer au nord des Barraux, au-dessus du mas du Cretet, le mas appelé le Marteray s'étendant le long du chemin recouvert là par la route actuelle, de chaque côté du ruisseau. Il doit son nom à un ancien cimetière, peut-être burgunde ; v. Cad. 1730, n°s 21 et 136.

Digitized by Google

fragment de mortier en lave faisant partie de l'empierrement [1].

Après ce chemin, bordé de murgiers faits de pavés et de pierres retirés du sol à toute époque, la voie a pu prendre deux directions différentes : 1° ou bien, si l'on admet que la construction en a été faite suivant un tracé parti de Boutae, elle devait garder sa direction nord-sud laissant à droite les marais du pra Bliet, des Fontaines de la Vëyse et du Bauloz et, assise sur un terrain favorable, elle se continuait par les mas de l'Arron et de la Grivaz, aux l. d. les Lionnets et les Perrières *petraria* où l'on sent sous la charrue à 0m60 la dureté d'un pavé continu; puis, après la route d'Alby [2] à Gruffy, par le mas de Dava la vi, celle-ci n'étant autre que l'ancien chemin d'Alby à Allève situé à une cinquantaine de mètres plus haut et à qui la voie serait donc ici parallèle, soit dans les champs Daviet où l'herbe desséchée par les grandes chaleurs semble la révéler. Arrivée à l'extrémité est des grands-prés marais, elle les traversait de façon à gagner, en contournant le coteau de Rognaix (tuiles à rebord), un vieux chemin qui aboutit au Vernet en face d'un crêt à sépultures burgundes et qui de là descend en serpentant au Chéran ; 2° ou bien, si l'on suppose au contraire que le tracé initial montait du torrent, il subsisterait dans ce vieux chemin qui, après avoir, comme la voie, traversé une portion du marais du Pontet, escalade le coteau de Rognaix et, par le mas de la Coriette (nos 999 à 1056), se perd dans les marais de la Vëyse (n° 267 ; moulin, scierie) comme s'il se dirigeait vers les Chosaux où par un coude la voie, à qui il aurait succédé, retrouvait le fragment exhumé dans le champ Mallinjoud.

Cette dernière opinion est celle de plusieurs personnes qui ont constaté l'existence de ce vieux chemin aujourd'hui à peine visible. Mais nous préférons la première hypothèse car il est difficile d'admettre, dans celle de ce tracé qui n'a pour lui l'existence d'aucuns vestiges probants de pavés, que les Romains aient fait un coude aussi brusque en bas des Chosaux pour se jeter dans des prairies humides, alors qu'ils pouvaient faire ce coude beaucoup plus loin et sans hauteur à franchir.

Quoiqu'il en soit, il est hors de doute que la voie, à l'entrée de Vernet, ne pouvait que descendre au Chéran [3] par le vieux chemin assez raide et en lacets qui y conduit actuellement. Arrivé au l. d. vers le Pont, dans une petite presqu'île herbeuse

1. *Rev. sav*, 1892, p. 79.
2. En refaisant cette route on a trouvé au bord de la Dioz, au bas du hameau d'Ailloud, à deux mètres de profondeur, une cuvette pleine de chaux vive et de nombreux fers de mulets.
3. Sur ce nom, v. *Rev. sav.*, 1897, p. 46.

Digitized by Google

où l'on a découvert les fondations d'une ancienne maison, il tournait à gauche et franchissait le torrent sur un pont. Ce pont s'appuyait à la rive droite sur un banc molassique qui servait d'appui naturel à l'une des culées et se reliait par une voûte en pierres à la rive voisine. La pile gauche ayant été affouillée par une inondation, sa chute entraîna celle de la voûte et depuis les eaux en ont fait disparaître les derniers débris. Cependant M. Rassat, instituteur à Gruffy et M. M. Crochon, ancien maire, ont pu voir encore vers 1858, lors du défrichement effectué par les propriétaires de ces terrains jadis communaux, un des deux murs de soutènement qui, sur la rive droite, étayaient la voie à son entrée sur le tablier du pont et et dont il reste encore quelques pierres. De là elle escaladait par le moulin Vauteret, relié il y a quatre-vingts ans à la rive par une planche aujourd'hui détruite et dont il ne subsiste que quelques pilotis, la pente escarpée de la rive gauche et, rampant sous les épaisses murailles du château de Cusy perché au bord de l'abîme pour défendre et fermer le passage, elle gagnait la *villa Cusiacus* [1], *Cusei* 1022 Reg. (1,743 hect.), à 22 kil. d'Annecy, aujourd'hui Cusy, dernière commune de la Haute-Savoie (tombes barbares au village de chez les Meurats), puis Grésy-sur-Aix qui a livré de nombreuses inscriptions [2], où elle rejoignait la voie d'Aquae à Condate en passant sous St-Ours, Montcel où l'on a trouvé à la Bâtie un trésor de monnaies romaines caché à une époque de troubles, et enfin Epersy.

Il reste avant de terminer, à dire quelques mots de la commune de Gruffy (1,420 hect.).

Gruffy. L'origine étymologique reste douteuse et le nom du domaine gallo-romain qui autrefois s'appliquait au terrain sur lequel s'élevaient l'ancienne église, la cure et le cimetière maintenant agrandi, désigne simplement maintenant l'ensemble du territoire communal.

Dans la partie nouvelle du cimetière on trouva à deux mètres de profondeur, au milieu d'un énorme amas de cendres et de quelques gros morceaux de tuf, un autel en calcaire décoré d'une inscription, encore en partie inexpliquée et qui semble, d'après la forme des lettres, hautes de 0m04, de la fin du deuxième siècle [3].

La figure 19 de la planche III a été dessinée d'après un es-

1. *Rev. sav.*, 1894, p. 209.
2. Cte de Loche : *Hist. de Grésy-sur-Aix*, Chambéry, 1874 ; Allmer, 3, p. 289.
3. Révon : *Rev. sav.*, 1882, p. 69.

Digitized by Google

tampage fait par nous au moyen du moulage exécuté autrefois sur cette inscription, lors de sa découverte. Les quelques cassures que l'on constate sur la pierre, qui n'est arrivée que longtemps après au Musée lapidaire n'existaient pas primitivement; aussi, pour obtenir une fidélité plus grande, avons-nous dû avoir recours au document original représenté par l'empreinte en plâtre.

A côté, dans le mur de l'église qui fut désaffectée en 1872 et qu'entourait le cimetière primitif, on mit au jour un fragment ayant probablement fait partie d'une frise et offrant en lettres de bonne époque, hautes de $0^{m}11$, cette partie d'inscription [1] représentée *(pl. III, fig. 20)*

Revon rattache à cette inscription deux autres fragments découverts lors de la démolition de l'église et conservés au musée de l'école communale de Gruffy :

S·PATRVO///
///VA·SIBI·P///

On mit au jour, dans la cour de la cure, partie nord [2], un couvercle en pierre ollaire *(pl. III, fig. 17)*, une pointe de javelot *(pl. III, fig. 7)*, des fioles en verre ou flacons à parfums *(unguentaria)* avec traces d'irisations. L'une d'elles *(pl. III, fig. 10)*, long. $0^{m}08$, présente une forme allongée analogue à celle des vases dits lacrymatoires; sa cavité est étroite et profonde. L'autre, de forme plus singulière *(pl. III, fig. 9)*, est constituée par une baguette creuse qui a été étirée pendant un mouvement de rotation décelé par les stries parallèles et serrées qui recouvrent la surface ; ce tube a été enroulé ensuite en spirale et soudé sur un pied ; l'anse est constituée par une applique en verre bleu.

Le jardin Travers livra, d'autre part, au l. d. Beauregard, d'autres débris et un triens d'or mérovingien vendu à Paris. Enfin le mas subjacent, qui a conservé le nom de Coblier (*cubilarius*), a fourni dans la propriété de M. Guévin une sépulture à auge maçonnée datant des premiers temps de l'occupation burgunde [3].

Les fondations d'autres propriétés antiques ont été découvertes ou remarquées en dessous de la route actuelle, près de la voie, par conséquent au mas de la Grivaz, au l. d. les Perrières où M. François Milliet et son père trouvèrent vers 1855 à près

1. Revon : 1878, p. 83, et *Inscript.*, n° 26 ; Allmer, 3, 289.
2. *Rev. sav.*, 1897, p. 83.
3. *Id.*, p. 79 et *Cat.* III, p. 59.

Digitized by Google

de deux mètres de profondeur une monnaie romaine avec des fragments de tuile. A cet endroit, la tradition plaçait l'existence d'une ancienne ville s'étendant jusqu'en dessous du hameau des Granges. A Vernet, M. Crochon, en creusant les fondations de sa maison, rencontra de vieux murs dont il se servit et, en canalisant jusqu'à chez lui l'eau d'une source qui sert aux habitants et dont la qualité est excellente, vit sortir du fossé une belle tuile à rebord. A l'entrée du village, au bord même de la voie, c'est-à-dire du vieux chemin qui va au Chéran, s'élève un tertre dit le crêt Perret *petretum*, d'où l'on extrait le sable communal ; on en a fait sortir il y a dix ans plusieurs tombes burgundes renfermant de grands squelettes armés d'épées de fer. On a trouvé aussi des débris au Noiret, près du vieux château, consistant, d'après le Répertoire archéologique, en ossements, armes, poterie et tuiles. Enfin, plus haut, les grottes de la montagne du Semnoz ont servi de refuge à la population, car dans l'une d'elles, dite grotte des Fours, M. Rassat, l'instituteur, a exhumé des poteries romaines.

Ch. MARTEAUX et Marc LE ROUX.

NOUVEAUX DOCUMENTS
sur Madame de WARENS, LE MAÎTRE, professeur de musique de J.-J. Rousseau et sur Claude ANET.

L'année dernière, en compulsant les répertoires des actes notariés de l'ancien tabellion d'Annecy [1] qu'avait bien voulu mettre gracieusement à notre disposition M. Richard, greffier du tribunal, nous avons eu la bonne fortune de découvrir quatre documents inédits relatifs à Mme de Warens et à des amis de J.-J. Rousseau.

Comme tout ce qui touche de près ou de loin au grand philosophe de Genève est toujours curieusement recherché, ces documents ont leur place toute marquée dans la *Revue savoisienne* qui en a déjà publié à diverses reprises.

Les deux premiers sont de simples procurations données par Mme de Warens à des parents pour défendre ses droits et

1. On conserve aux archives du greffe du tribunal d'Annecy les copies des actes notariés de 1697 à 1860 passés dans les diverses communes qui composent l'arrondissement actuel d'Annecy.

Digitized by Google

empêcher la séquestration de ses biens, par le Conseil de Berne, au profit de son mari. Le troisième fixe définitivement le nom du musicien Jacques Le Maître et l'autre complète les renseignements que nous avons déjà sur Claude Anet, le serviteur dévoué, de Mme de Warens, pour ne lui donner que ce titre.

*
* *

On sait qu'en vertu d'une ordonnance souveraine du 18 mars 1715, qui attribuait à l'Etat les avoirs des personnes embrassant la religion catholique, le gouvernement de Berne confisqua les biens de Mme de Warens, peu après sa fuite de Vevey. Mais, plus tard, sur la requête du mari, qui fit valoir l'acte de donation entre vifs que sa femme avait faite en sa faveur [1] et peut-être aussi parce que le Sénat de Berne jugea que le montant des créances absorberait le produit de la liquidation, ce dernier consentit à céder les droits de l'Etat à M. de Warens, à la condition, cependant, que celui-ci emploierait les revenus des biens de sa femme au payement de ses créanciers [2].

Les deux actes dont nous donnons le texte ci-après, paraissent avoir été passés par Mme de Warens, dès qu'elle eut connaissance de la sentence de LL. EE. de Berne.

Ils avaient en effet pour but de faire annuler l'acte de donation du 26 septembre 1726 et d'empêcher ainsi que le produit de ses biens fût employé au payement des dettes de son mari.

Procure pour le s^r^ Gabriel Jérémie Milot, passée par la Dame Vuarens [3].

L'an mil sept cent vint huict, et le onze du mois de may, après midy, et dans la maison de D^lle^ soit noble Dame Eléonore-Françoise-Louise de La Tour, où elle habite, située en la rüe de St-François [4], de la présente ville d'Annessy, par devant moy notaire et témoins, s'est establye en personne la dite D^lle^ de La Tour fille de feu noble Jean-Baptiste de La Tour, ancien citoyen de Vevey au pays de Vaux, espouse de noble Sébastien-Isaac de

1. Par acte du 26 septembre 1726, Mauris notaire : Archives départementales de la Haute-Savoie, série E, dépôt Phulpin.

2. Par sentence du 26 décembre 1726. Pour ce qui concerne les démêlés de Mme de Warens avec son mari, nous renvoyons le lecteur aux intéressants travaux de M. Albert de Montet : *Madame de Warens et le Pays de Vaud*, Lausanne, 1891, in-8°. Documents inédits sur Madame de Warens, publiés dans la *Rev. hist. vaudoise*, Lausanne n^os^ de novembre 1898 à mai 1899 inclusivement, etc., etc.

3. Copié d'après la minute du notaire Cardinal : Archives dép^les^ de la H^te^-Savoie, E 387, folio 56. Il existe une copie de cet acte au greffe du Tribunal d'Annecy, 1er volume des minutes de 1728, folio 648.

4. Aujourd'hui rue de l'Evêché. Elle habitait une maison située sur l'emplacement occupé maintenant par la partie ouest du palais épiscopal. — Voir *Revue savoisienne*, 1899, n° 4. J. Serand : *L'Habitation de Mme de Warens à Annecy*, avec plan de l'emplacement. Annecy, 1900, br. in-8°, Abry, éditeur.

Digitized by Google

Loüys, seigneur de Vuarens, du canton de Berne [1], native dudit Vevey, habitante présentement au dit Annessy, laquelle de son gré, pour elle et les siens, a fait et constitué, comme par le présent acte elle fait et constitue son procureur spécial et général, l'une des qualités ne dérogeant à l'autre, n'y au contraire, savoir le s' Gabriel Jérémie fils de feu s' Jean-Daniel Milot, en son vivant conseiller de la ville de Lozane, assesseur et avocat Milot, citoyen et natif de Lozane, habitant audit lieu icy présent, et ladite charge acceptant, par ladite D^e Constituante bien connu ainsy qu'elle déclare pour estre son parent. Et c'est pour et au nom de ladite Dame constituante présenter requête à Leurs Excellences de Berne pour que ladite Dame de Vuarens soit entendüe dans les raisons qu'elle croit d'avoir droit d'avancer pour empêcher qu'on mette ses biens en décret, pour estre appliqués aux dettes de son mary, comme aussy pour establir ses protestes par devant tous juges qu'il conviendra et pour faire annuler l'acte de donnation qu'elle a eu la facilité de faire en cette ville, le vint six du mois de septembre de l'année mil sept cent vint-six, en faveur dudit sieur son époux, et par les plus justes raisons tant de fait que de droit qu'il conviendra avancer, pour faire déclarer cette donnation nulle et invalide, et pour la faire au besoin casser et rescinder, baillant icelle pouvoir spécifique à son dit procureur, de soutenir en toute fidelité de conscience la légitimité de ses droits, et faire tout ce qu'il conviendra à titre et en qualité de bon et légitime procureur, sans pourtant pouvoir faire aucune exaction, vente ou aliénation des dits droits, mais seulement les simples poursuittes convenables et nécessaires et de constituer, et au besoin substituer aux mêmes fins, autres procureurs si le cas le requiert, le tout avec élection de domicile suivant le styl de Savoye : Le tout quoy ladite Dame Constituante avoüe, approuve et ratifie des hores comme pour l'ors. Et ce ont fait les parties sous et avec toutes autres deües promesses, obligation respective de biens présents et futurs avec constitution d'iceux apeyne de tous dommages renonciation, soumission à toutes cours et autres clauses requises. Fait et prononcé Annessy audit lieu en présence d'honorable Henry fils de feu Jullien Maniglier, maistre tailleur natif de la paroisse de Menthon et honorable Martin fils de feu Pierre Mermilliod, aussy maistre tailleur natif de ladite ville d'Annessy, tous deux bourgeois et habitants d'icelle, témoins requis qui ont cy bas signés avec les parties.

Suivent les signatures : Eléonore-Françoise Louyse De La Tour de Warens ; Henry Maniglier ; Martin Mermillod, Gabriel Jérémie Milot, *assesseur et avocat* et Cardinal, *notaire*.

Mme de Warens avait bien raison de prévoir le cas où elle serait obligée de changer de procurateur, car, deux mois après la rédaction de l'acte ci-dessus, elle passait par devant le même notaire Cardinal, une nouvelle procuration en tout semblable à la première qu'elle annulait, mais cette fois, en faveur d'un autre parent, « noble seigneur Gamaliel, fils de feu noble « Sr Jean Baptiste de La Tour, natif, bourgeois et habitant « du lieu de La Tour, près de Vevey, canton de Berne en « Suisse. . . . . . . après avoir revoqué ainsy qu'elle révoque

1. A ce moment le canton de Vaud faisait partie de l'*Etat* de Berne.

Digitized by Google

« par le présent, la procure par elle passée au S[r] Gabriel Jé-
« rémie, fils de feu S[r] Jean-Daniel Milot, assesseur et avocat, « cytoïen de Lozane, habitant au dit lieu, le onze mai proche « passé [1] ». Cet acte, dont nous donnons ce seul extrait afin d'éviter des redites, est du 27 juillet 1728, Cardinal, notaire [2].

* * *

Notre troisième document est le plus important parce qu'il donne d'une façon précise et certaine le véritable nom du musicien Le Maître, celui que M[me] de Warens appelait « Petit Chat » et dont Rousseau a laissé le portrait suivant : « C'était « un Parisien nommé M. Le Maître, bon compositeur, fort « vif, fort gai, jeune encore, assez bien fait, peu d'esprit, mais « au demeurant très bon homme [3]. »

On a cru, jusqu'ici, que Le Maître n'était point le nom du compositeur mais bien son titre, étant donné qu'il était maître de musique de la maîtrise du chapitre de Saint-Pierre et qu'à cette époque on avait l'habitude de désigner le titulaire de cet emploi, quelque fût son nom d'ailleurs, par la simple dénomination « M. le Maître de S[t]-Pierre [4] » comme le prouve, par exemple, la visite de quartiers de 1727 [5].

Cette version était d'autant plus admissible que l'on trouve dans le recensement de la ville d'Annecy de 1726 [6], en tête de la liste du personnel de la maîtrise de Saint-Pierre : « Le sieur Jacques-Louis Nicoloz, originaire de Paris, garçon de 25 ans, maître de musique dès environ trois mois. »

On avait conclu de là que son nom était Nicoloz et non Le Maître comme Rousseau l'a écrit dans les *Confessions* [7].

L'acte suivant prouve le contraire et établit d'une façon indiscutable que Rousseau ne s'est point trompé.

Convention du sieur Le Maître [8].

L'an mil sept cent vingt huict et le seize juin, après midy. dans l'étude de moy notaire, située au palais de l'Isle de la présente Ville d'Annessy, par

1. Minutaire de Cardinal : Archives dép[les] de la H[te]-Savoie, E 387, folio 80. Greffe du Tribunal d'Annecy : Actes notariés de 1728, 2[e] volume, folio 189.
2. Les témoins étaient : Claude-François Cauly et Joseph Donat, bourgeois d'Annecy.
3. *Confessions*, 1[re] partie, livre III.
4. On disait « le maître de S[t]-Pierre » peut-être pour le distinguer de celui de la maîtrise de la Collégiale de Notre-Dame.
5. Archives dép[les] de la H[te]-Savoie.
6. Archives dép[les] de la H[te]-Savoie, série C.
7. Voir E. Dufour : *Jean-Jacques Rousseau et M[me] de Warens*, Annecy, 1878, br. in-8°.
8. Document copié sur l'original, propriété de M. Rollier, notaire à Annecy, qui a bien voulu nous le communiquer. La copie du tabellion, conservée au greffe du Tribunal d'Annecy, se trouve dans le 1[er] volume de 1728, folio 799.

Digitized by Google

devant moy notaire et témoins, s'est en personne constitué et étably, le sieur Jacques-Louis-Nicolas Le Maître, natif de Paris, maistre de la musique du vénérable Chapitre de la cathédrale de St-Pierre de Genève, résidant en cette ville d'Annecy, lequel de son gré comme cohéritier de feue demoiselle Elisabeth Bureau, en son vivant femme du sieur René Le Maître son père, receveur des fermes du roi très chrétien, a consenti, ainsy que par le présent acte il consent que le dit René Le Maître son père, touche et reçoive de messieurs les payeurs des rentes de l'hôtel de ville de Paris, les arrérages echeüs pendant la communauté d'entre le dit sieur Le Maître et la dite feue demoiselle Bureau, père et mère du dit sieur consentant, d'une rente viagère de quatre vingt-une livres constituée au profit des dits sieur et demoiselle Le Maître, père et mère, pour en jouir sur la tête de la demoiselle Ferrand, leur fille, suivant le contract passé devant les notaires de Paris, le six juillet mil sept cent vingt-quatre, quoy faisant les dits sieurs payeurs en soient et demeurent bien et valablement déchargés, pour quel effet le dit sieur consentant oblige tous ses biens présents et futurs avec constitution d'iceux, et ce a fait sous toutes autres deües promesses, renonciations et autres clauses requises. Fait et prononcé au lieu susdit, en présence du sieur Jean-François Minut, musicien de St-Pierre de Genève et de sieur Jean-François Defavergettes praticien bourgeois et tous deux habitants du dit Annessy, témoins requis lesquels avec le dit sieur Le Maître ont cy bas signé.

Suivent les signatures de LE MAISTRE [1], MYNUT, DEFAVERGETTES et TINJOD, *notaire.*

*
* *

Le quatrième et dernier document est un contrat d'apprentissage par lequel Joseph Veyret, menuisier d'Annecy, s'engage à apprendre son métier à Claude Anet, le valet de Mme de Warens.

Cet acte passé au séminaire d'Annecy [2], où Claude Anet avait sans doute été placé pour étudier la religion catholique afin d'abjurer le protestantisme, en confirmant ce que l'on sait déjà sur l'origine du jeune Vaudois, nous apprend qu'il arriva à Annecy au mois d'août 1726, c'est-à-dire en même temps que Mme de Warens.

Apprentissage de Claude Annet, de Chally, avec honorable Joseph Veyret menuisier d'Annessy [3]

L'an mil sept cent vingt-six et le dix-huict du mois de décembre, dans la maison des R^ds professeurs prestres du séminaire résidants hors la ville

1. Jacques-Louis-Nicolas Le Maître est témoin dans un acte passé à la Visitation d'Annecy, le 10 mai 1727, Mauris notaire : Archives dép^les de la H^te-Savoie, dépôt Phulpin. Le témoin Minut était probablement Jean-François Menut, musicien qui figure sur le recensement de 1726.

2. Claude Anet est témoin dans deux actes passés au séminaire d'Annecy, le 7 décembre 1726. Minutaire de Claude Mauris, n° 61, pages 72 et 74 : Archives dép^les de la H^te-Savoie, dépôt Phulpin.

3. D'après la copie conservée au greffe du Tribunal d'Annecy, livre III de 1726, folio 231. Claude Anet était originaire de Chailly, petit village des environs de Montreux (canton de Vaud).

Digitized by Google

d'Annessy, après midy, par devant moy notaire et des témoins, s'est personnellement estably et constitué honorable Joseph fils de feu Anthoine Veyret maître menuisier, natif de la ville de Chambéry, habitant audit Annessy, lequel de son grez at pris et prend en apprentissage pour le dit art de menuisier, honorable Claude fils de feu David Annet, originaire de Chally, balliage de Veuvey en Suisse, demeurant en la présente ville depuis le mois d'août proche passé, icy présent et acceptant et c'est pour le temps et terme de deux années et demy a devoir commencer dès demain dix-neuf de ce mois et adevoir finir en fin du dit terme pendant lequel le dit Veyret promet de le nourir et entretenir à sa table et de lui faire blanchir son linge et de luy apprendre le dit art et profession de menuisier sans rien luy cacher de tout ce qui peut concerner le dit art, même de luy fournir le lict et les autres nécessaires sous la promesse que fait le dit Annet d'être bien obéissant à tout ce qu'il luy commandera pour ce qui regarde la dite profession et de ne point s'absenter sauf en cas de maladie auquel et en tant qu'ils excéderoient quinze jours de suite, il sera obligé de refaire les jours qu'il pourra avoir perdu et ce at fait le dit Veyret moyennant le prix et somme de six vingt livres de Savoye en un louys d'or vieux valeur de seize livres despingles a receut les dites espingles avec la somme de soixante livres acompte du dit apprentissage qui est esté le tout compté et nombré par le dit apprentit en un louys d'or en pièces et soixante livres en espèces qui at esté le tout retiré et embourse par le dit Veyret à son pouvoir et contentement voyant moy dit notaire et témoins dont quitte avec part et les soixante livres restant le dit Annet promet les payer au dit Veyret d'icy au jour et feste de la St-André [1] de l'année prochaine pour l'effect et observation desquelles promesses respectivement faites les dits maître apprentit obligent tous leurs biens présents et advenirs qu'ils se constituent tenir à peyne de tous dépends dommages et intérêts en renonsant à tous droits contraires soumissions et autres clauses requises. Fait et passé au lieu que dessus, en présence de R^d sieur Aymé Gros [2] prêtre, supérieur de la dite mission et de R^d s. Bernard Gudon, diacre de la dite mission, temoins requis qui ont signé avec les parties sur la minute de moy notaire collégié soubsigné a ce recevoir requis qui ay le présent signé pour le tabellion bien que par R^d Jacquet Defavergettes soit escript.

Signé : Roux, *notaire.*

On remarquera que l'un des témoins du contrat était l'abbé Gros, le supérieur du séminaire dont Rousseau a parlé dans ses *Confessions* [3].

J. Serand.

1. Le mardi après la Saint-André est le jour de la principale foire d'Annecy et aujourd'hui encore on a l'habitude de prendre cette date pour certaines échéances.

2. Aimé Gros, lazariste, supérieur du Séminaire d'Annecy, était originaire de Gex.

3. *Confessions*, 1re partie, livre III.

Digitized by Google

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

SUR LE

CHATEAU D'ANNECY[1]

Les éléments de cette étude, puisés aux riches archives de Turin, ont été rassemblés pour attirer l'attention sur une remarquable construction peu connue et encore moins étudiée : l'auteur serait heureux d'avoir pu apporter de nouvelles preuves de l'intérêt que présenterait le classement du château d'Annecy parmi les monuments historiques, selon le désir exprimé par le Conseil municipal dans ses délibérations du 22 mai 1886 et du 27 février 1899. Les travaux d'aménagement que cet édifice, affecté au logement des troupes, doit bientôt subir donneront, espère-t-il, grâce à une entente féconde entre le Ministère de la Guerre et la Direction des Beaux-Arts que tous les amis de la Savoie doivent désirer, l'occasion de faire l'intéressante restauration de l'un des derniers types de l'architecture militaire du Genevois.

I.

Bien que le plus ancien acte relatif au château d'Annecy ne soit pas antérieur à 1219 [2], il ne paraît pas douteux qu'il n'y ait eu auparavant, sur son emplacement, des constructions assez importantes.

1. Nous remercions M. Ch Suisse, architecte en chef des monuments historiques, d'avoir bien voulu prendre, auprès de la Direction des Beaux-Arts, la défense du château d'Annecy. Son très dévoué collaborateur M. A. Fontaine, architecte, ainsi que M Joseph Serand, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie et M. Le Roux, conservateur du musée d'Annecy, s'intéressant à nos recherches, ont bien voulu faire les dessins qui documentent notre publication Nous avons rencontré auprès de M. le commandant Pech et de M. Steinhelmer, chargés de l'administration de l'ancienne chefferie du génie d'Annecy, le plus bienveillant accueil. En leur exprimant à tous notre vive reconnaissance, nous avons aussi le devoir d'attester la parfaite obligeance de M. Bollati di Saint-Pierre, surintendant général des archives d'Etat à Turin, M. Emmanuel Galleani d'Agliano dont la connaissance de ce vaste dépôt est si utile aux chercheurs, M. Saletta, directeur des archives camérales, MM. les archivistes Combetti, Maspes et Rossano.

2. Parmi les clauses d'un accord passé, le 10 octobre 1219, entre Guillaume, comte de Genève et l'évêque de cette ville, se trouve l'obligation prise par les vassaux du Genevois de se porter garants de la parole du comte en s'engageant à se rendre *in castro de Aneissieu* jusqu'à ce qu'entière satisfaction soit donnée au prélat. Ces otages appartenaient aux familles de La Roche, de Giez, de Ternier, de Compey, de Nangy, de Villette, de Châtillon, Maréchal, Portier de Rumilly, de Menthon, de Duingt, des Clefs, de Cornillon, de La Tour. (Spon : *Histoire de Genève*, publiée dans cette ville en 1730, t. II, p. 52.)

Digitized by Google

Les habitants qui abandonnèrent les riants coteaux d'Annecy-le-Vieux pour venir se blottir dans les « charrières » Perrière et de l'Ile, au pied de l'escarpement qui domine ces quartiers, venaient évidemment chercher contre les gens de guerre un refuge qui ne pouvait être efficace que si cet escarpement était fortifié : leur agglomération dans « Annecy-le-Neuf » fut assez considérable déjà en 1132, pour que la chapelle Saint-Maurice fut érigée, cette année, en église paroissiale [1]. La situation de ce sanctuaire, aujourd'hui détruit, dont l'entrée était à une vingtaine de mètres de la porte du château [2], est aussi très caractéristique : on peut donc conjecturer que les comtes de Genève avaient à Annecy, déjà dans la première moitié du XIIe siècle, un château [3], hypothèse qui sera confirmée plus loin par l'examen archéologique.

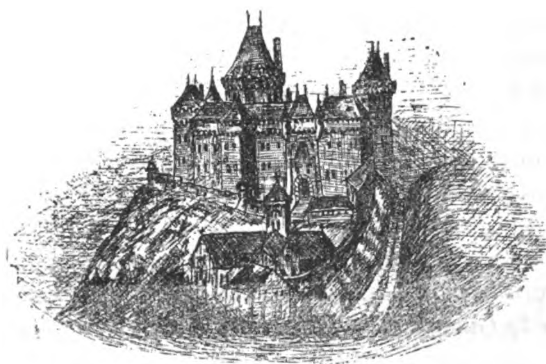


Figure 1.
LE CHATEAU D'ANNECY EN 1598,
d'après la gravure de Chastillon.
Au premier plan l'ancienne église de Saint-Maurice.

Ce château succéda d'ailleurs très vraisemblablement à une fortification plus rudimentaire que l'on peut considérer comme la cause du mouvement d'émigration qui devait donner naissance à Annecy, les habitants s'étant groupés en cette localité non autour d'un établissement religieux mais sous les flancs d'une forteresse féodale qui allait devenir la propriété des comtes de Genevois.

Ces princes, rivaux malheureux de la Maison de Savoie et des évêques de Genève, trouvèrent sur les bords du Thiou une résidence paisible dans une région dont ils étaient les seigneurs incontestés ; ils se plurent à embellir ce séjour favori jusqu'à l'extinction de leur race qui disparut à la fin du XIVe siècle avec Robert de Genève, l'antipape d'Avignon bien connu,

1. MERCIER : *Souvenirs historiques d'Annecy*, p 76.

2. L'église actuelle de Saint-Maurice était autrefois affectée aux Dominicains. Elle n'est devenue église paroissiale qu'en 1792, alors que l'ancienne, située près du château, était vendue comme bien national et démolie par son acquéreur en 1793. (MERCIER, p. 90.)

3. Il y avait aussi deux maisons fortes appartenant à la famille de Genève, situées sur le territoire d'Annecy-le-Vieux, l'une à Vignières, l'autre à Novel, où le comte Guillaume mourut le 25 juillet 1195.

Digitized by Google

dernier représentant mâle d'une lignée qui avait la prétention de descendre du célèbre compagnon de Roland, Olivier, le héros des chansons de geste [1], mais dont le premier ascendant authentique, Gérold, vivait au milieu du XIe siècle [2]. Peu après, le 5 août 1401, grâce à l'intervention du roi de France, le jeune Amédée VIII remportait sa première victoire diplomatique en se faisant céder par le dernier possesseur Odon de Villars, moyennant 45,000 francs d'or, le comté de Genève, acquisition indispensable pour donner de la cohésion aux divers domaines cisalpins du petit-fils du comte Vert [3].

Au XVe siècle, le Genevois, avec des limites très modifiées, fut érigé en apanage en faveur des cadets de la Maison de Savoie [4] : Louis (1422-1434), Philippe (1434-1444), Louis (1444-1450), qui épousa Charlotte de Lusignan et devint roi de Chypre et Janus de Savoie (1460-1491), les premiers fils, les deux derniers petits-fils d'Amédée VIII, sont les seuls, parmi ces princes apanagés, dont nous aurons à parler [5]. Annecy, par le fait que Genève ne faisait plus partie de ce nouveau Genevois, devint la ville principale de l'apanage. On verra les importants travaux que l'on fit pendant cette période à son château.

Au XVIe siècle, le château d'Annecy, à la suite de la mort sans enfants de Janus de Savoie (1491), ayant fait retour à la couronne, fut de nouveau la capitale d'un apanage constitué par le duc de Savoie Charles III, le 14 août 1514, à son frère Philippe de Savoie, comprenant le comté de Genevois, les baronnies de Beaufort et de Faucigny. Les princes de cette branche cadette de la Maison de Savoie prirent le titre de Genevois-Nemours, et furent même appelés à la cour de France où ils vécurent le plus souvent, *MM. de Nemours*, en raison du duché de ce nom, présent politique que leur fit François Ier.

Le séjour des Genevois-Nemours à Annecy, malgré son irrégularité, protégea le château contre les atteintes des hommes jusqu'en 1659 date de la mort sans descendance mâle du

1. Cette tradition, comme l'ont démontré MM. Ménabréa et Ritter, remonte à une erreur de l'auteur de la chronique de Turpin. (RITTER : *Olivier et Renier, comtes de Genève*, dans la *Revue savoisienne*, 1888, p. 62 à 73 et 1889, p. 225 à 231.

2. LEFORT et LULLIN : *Regeste genevois*, n° 198.

3. Cette acquisition souleva de nombreuses récriminations de la part des sœurs des derniers comtes de Genève. Voir LEFORT : *Les derniers Comtes de Genevois*, dans t. XXIII, p. 139-141 des *Mémoires et Documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*.

4. M. André Folliet dans sa monographie de Beaumont (publiée dans le t. XIII des *Mémoires de l'Académie chablaisienne*) a mis en relief le caractère politique de ces modifications, importantes pour les relations de Genève avec la maison de Savoie.

5. Voir DUCIS : *Etudes historiques sur le Genevois, le Chablais et le Faucigny...*, Rumilly, 1889, p. 39 et *Revue savoisienne*, 1877.

Digitized by Google

dernier prince de ce nom. Son apanage fit retour à la Savoie, réunion consommée six ans après par le mariage de sa nièce Marie-Jeanne-Baptiste de Genevois-Nemours avec le duc Charles-Emmanuel II. Alors commença lentement l'œuvre destructive du temps. En 1700, le Sénat de Savoie décide, — après avoir fait constater « qu'aux dernières pluies, il est entré une grande quantité d'eau dans la grotte *(c'est-à-dire dans la salle affectée aux archives)* de la tour du château, — de faire transporter dans la grotte du Palais de l'Isle d'en bas tous les livres, titres et papiers qui s'y trouveront [1] ».

Les Espagnols, lors de leur occupation de la Savoie, transformèrent en caserne le château d'Annecy à partir du 5 octobre 1742 [2], dangereux exemple qui ne fut que trop suivi : en 1756, le chevalier Bagnolo, major des dragons du roi, « commandant les deux compagnies qui sont de quartier au château », faisait observer, non sans succès, que « si l'on veut que la troupe occupe en sûreté le dit château à l'avenir, il y faut faire de promptes réparations qui sont de conséquence [3] ».

En 1793, le château devenu domaine national ou plutôt *la maison de la montagne*, nom dont on l'affubla pour ne pas blesser des oreilles susceptibles, fut aussi affecté au logement des « frères d'armes [4] ».

Sous le premier Empire, la caserne du château pouvait contenir 400 lits, non compris les écuries renfermant 90 chevaux [5]. Depuis cette époque, le Gouvernement sarde puis l'Etat français ont continué à affecter cet édifice au service des troupes.

II.

Quand on parcourt les chambrées servant aujourd'hui au deuxième bataillon du 30e de ligne, on a peine à se représenter, au milieu des étais et des cloisons qui rompent l'harmonie des salles, le fastueux logis des princes de Genevois. Le lecteur, avant de nous suivre dans l'étude archéologique de ces diverses pièces, prendra sans doute quelque intérêt à faire parler ces murs — qui disparaissent maintenant sous un badigeonnage

1. Archives de Cour de Turin, fonds de Genevois-Nemours, 2e catégorie, paquet 14, n° 1. Copie authentique.

2. [Pissard Ch.-E.] : *Guerre de la Succession d'Autriche. Extraits de délibérations du Conseil de la ville d'Annecy relatives à l'occupation espagnole.* Annecy, 1887, in-12, p. 22.

3. Archives départementales de la Haute-Savoie.

4. Archives municipales d'Annecy.

5. Lettre du sous-préfet d'Annecy du 25 août 1802 publiée par Eloi Serand : *Notes et documents sur le Château d'Annecy*, p. 15. (Extr. des *Mém. de la Société savoisienne d'histoire de Chambéry*, t. XXVIII, pages 419 à 434.)

Digitized by Google

peu suggestif — en évoquant les figures les plus caractéristiques de nos anciens princes ainsi que le souvenir de leur vie privée.

Pendant près des deux tiers du xiv[e] siècle, l'âme du château fut Mahaut de Boulogne, la *grande comtesse* qui, dix fois mère, eut cependant la douleur de voir tomber en quenouille l'hoirie de son mari, le comte Amé III, après la mort de son cinquième et dernier fils Robert qui venait d'apporter par son élévation au pontificat, à la maison de Genève mourante, un suprême reflet de gloire.

Les documents contemporains nous montrent cette princesse, véritable régente du Genevois pendant les fréquentes absences de son mari ou de ses fils, suivie d'une nombreuse cour donnant l'hospitalité dans ses divers châteaux à d'illustres hôtes et vivant dans la plus grande intimité avec une des femmes les plus remarquables de son temps, la *grande comtesse de Savoie* Bonne de Bourbon, veuve du comte Vert [1].

Les pièces de comptabilité très nombreuses, concernant les comtes de Genevois au xiv[e] siècle, nous donnent une vision assez nette de leur grand train de maison.

On peut voir dans nos pièces justificatives, les dépenses faites en 1358, à l'occasion du séjour des grands seigneurs du

1. « Computus Anthonii Maillieti, de Chamberiaco, clerici et familiaris domini nostri Amedei, Sabaudie comitis, et domine Bone de Borbonio, ejus consortis, de receptis et libratis per ipsum factis pro expensis hospicii domine nostre comitisse predicte,... a die inclusive mensis junii A. D. 1377 usque ad diem 23 exclusive mensis januarii A. D. 1379... Libravit ad expensas ordinarias hospicii domine nostre Sabaudie comitisse factas Rippaillie et per iter veniendo de Rippaillia apud S. Innocencium, eciam factas in Altacomba, Aquis, Chamberiaci et in dicto loco S. Innocentii, et de S. Innocentio eundo apud Chillionem a die 25 inclusive mensis junii A. D. 1377 usque ad 23 exclusive mensis januarii A. D. 1379.... infra quod tempus dominus noster comes fuit... per tempus infra declaratum, et fuerunt eciam presentes *cum domina residentes* infrascripti, videlicet Amedeus de Sabaudia, primogenitus domini, quasi continue, princeps Achaye a die 25 junii A D. 1377 usque ad diem 4 mensis septembris anno eodem, qua die recessit ultra montes in partibus suis, Ludovicus de Sabaudia, ejus frater, principissa Achaye, eorum mater, *comes et comitisse Gebennarum* junior (Marguerite de Joinville) *et senior* (Mahaut de Boulogne) et domicella Gebennarum [probablement Catherine qui devait épouser Amédée prince d'Achaïe] domini Hugo de Scabillione [mari de Blanche fille de la comtesse douairière de Genève] et Camere, ambassiatores domini ducis Burgondie et Mediolani, episcopi Sedunensis, Lausanensis, archiepiscopus Tharantasiensis, dominus Montisricherii, domine Intermontium, Camere, Aubone, Viriaci, S. Pauli, de Berchie et plures alii nobiles... Libravit dicto Pieraset, pro confratria Beate Marie de Anissiaco, ex dono eidem facto in helemosinam, 2 solidos 6 den. gros turonensium... Libravit apud Aquianum, die martis 25 mensis novembris, domino Anthonio, medico domini comitis Gebennarum, qui venerat de Anneissiaco ad visitandum Ludovicum de Sabaudia, fratrem domini principis, tam in Rippaillia quam Aquiano, ex dono sibi facto per dominam, manu Girardi de Avena, 4 ducatz auri et 16 florenos auri boni ponderis veteres...; item, a die 21 marcii usque ad diem 19 aprilis, pro offerandis domini et domine, domini Amedei, domine principisse, domicelle de Gebennis et datos Christi pauperibus, tam apud Lausannam Aquianum quam Rippailliam, inclusis 2 florenis regine quos dominus et domine obstulerunt, quando osculati fuerunt crucem in die veneris sancta, 24 sol. geb. ». (Archives Camérales de Turin). — Une autre preuve de cette intimité des rapports entre les Maisons de Savoie et de Genève se peut déduire de ce fait qu'il y avait au château de Chambéry une pièce appelée *Camera de Gebennis*. (*Ibidem*, compte de la châtellenie de Chambéry, 1405-1406.)

Digitized by Google

voisinage tels que le comte de Savoie, le seigneur de Beaujeu, le seigneur de Granson, le seigneur de la Serraz, le seigneur de La Chambre, le prince d'Orange avec ses cordeliers, ainsi que par quelques vassaux, dont les noms rappellent les plus vieilles familles de nos régions, les Compey, les Montfort, les Rochette, les Menthon, les Duingt, les Pontverre et les Ternier. « La plupart des seigneurs du Genevois, — déclare l'abbé Besson qui a examiné un de ces premiers comptes de l'hôtel, remontant à 1338 [1] — se rendaient alternativement auprès de la comtesse pour lui tenir compagnie et faire leur cour, aussi bien que les abbés, prieurs et ecclésiastiques en dignités. On voit encore que la table et le train de cette princesse (Mahaut de Boulogne) étaient considérables pour ce temps. On n'y buvait que du vin du pays : le bœuf, veau, mouton, lard, fruits de la saison, châtaignes même tout l'été, raves, fromages, vacherins, serac, poissons, œufs composaient ses repas; quelquefois du gibier, des oies, chapons, poulets, lapins, épices, moutarde. Elle invitait certains jours les nobles et les bourgeois à sa table. On se servait de chandelles de cire dans ses appartements, de suif à la cuisine et ailleurs. On feuillait [2] ses appartements en été. Elle recevait de temps en temps des cadeaux de produits du pays. »

La grande distraction des hôtes du château devait être, comme on en a l'impression par cette citation, les prouesses de la table : deux cuisines servaient à élaborer des plats plantureux. — Indépendamment du personnel de la cave et de la paneterie, il y avait en 1400 trois maîtres-queux sans compter les domestiques placés sous leurs ordres [3]; certains hôtes de distinction amenaient aussi avec eux leur Vatel [4].

Les exploits cynégétiques des habitants du château devaient, tout en corsant le menu, fournir une distraction très appréciée : dans les environs, notamment aux Iles et dans les bois se trouvaient des garennes de lapins d'un grand secours lorsque l'on avait un visiteur de marque tel que le comte de Savoie en

1. Cité par Mugnier : *Répertoire des titres relatifs à l'ancien comté de Genève*. Chambéry, 1891, in-8°, p. 4 et 46.

2. Le 24 juin 1338, Mahaut de Boulogne invite 24 dames de la bourgeoisie d'Annecy pour feuiller d'herbe sa chambre et sa salle (*pro camera et aula dominae*). On sait qu'au moyen âge les tapis placés à terre sont extrêmement rares : c'était un luxe qu'on bornait le plus souvent à un cabinet élégant. L'usage, était de joncher le sol d'herbes sèches telles que du foin, des joncs (Laborde : *Glossaire français du moyen âge*, Paris, 1872, p. 513) ou de feuilles comme dans le présent exemple. Cet usage persistait encore au siècle suivant : « pro folliando in dicto castro annessiaci pro adventu comitisse Gebennarum... 1430 ».

3. Leur maître, Humbert de Thoire-Villars, avant-dernier comte de Genève, leur témoigna sa reconnaissance dans son testament publié par M. Lefort : *M. D. G.*, XXIII, page 176.

4. Robert de Genève, par exemple, en 1358.

Digitized by Google

1326 [1]. Des édifices spéciaux, désignés dans nos actes sous le nom de *mue*, étaient affectés, en 1339, au logement des faucons, qui n'étaient point rares ; en mai 1334, on en captura quatre en chassant sur la montagne de Rampon, près Veyrier.

Des plaisirs plus paisibles, tels que le jeu d'échecs [2], pouvaient retenir dans les appartements les brillants seigneurs et leur donner l'occasion d'entendre les gentes demoiselles chanter à claire voix lais, rondeaux, ballades et bergerettes ou bien déclarer leur ennui. On avait alors recours aux ménétriers, allant de château en château, à défaut de ceux qui étaient spécialement attachés à la personne du comte de Genève, comme un certain Truch, qui resta à Annecy une vingtaine de jours, en juillet 1390. Les Etats du comte de Genève étaient d'ailleurs un centre pour le développement de cette intéressante corporation : l'une d'elles se plaçait sous le patronage de Notre-Dame de Liesse d'Annecy et la ville de Genève était célèbre par ses écoles auxquelles se rendaient de nombreux adeptes de cet art [3]. Aussi ne faut-il point s'étonner de voir la comtesse Marguerite de Joinville, femme de Pierre de Genève, voyager à la fin du XIVe siècle, à la grande admiration des chroniqueurs, avec une belle escorte, dans laquelle on entendait « les hauts ménétriers corner, harpes mélodieusement de sons contemplatifs sonner, flutes par aspiration de suave et douce haleine... consonner, rebecs, symphonies et musettes accorder..., messagers et poursuivans dedans trompettes souffler et clairains (sonnettes) par dessus haut et clair retentir [4] ».

La bibliothèque du château d'Annecy renfermait d'ailleurs, en 1393, une belle collection de manuscrits, parmi lesquels les ménétriers n'avaient qu'à choisir pour charmer leurs hôtes en déclamant par exemple des passages du Roman de la Table Ronde, de celui de Lancelot ou de « Velesmar de la Montaigne », ou encore la Chanson de Geste de Charlemagne [5].

Quelques circonstances exceptionnelles, telles les préparatifs de la noce de la princesse d'Achaïe, en 1358, ou ceux du tournoi qui devait avoir lieu à Rumilly, avec le concours du comte

1. Le lecteur est prié de se reporter à nos Documents pour toutes les affirmations qui ne sont pas appuyées d'une note.

2. Le 10 août 1338, le maître d'hôtel fait acheter pour la maison de la comtesse de Genevois, 2 jeux d'échecs avec les tables. (BESSON dans MUGNIER, *l. c.*, p. 49.)

3. CIBRARIO : *Della Economia politica del medio evo*, 4e édit., p. 257.

4. *Chronique du Comte Rouge*, dans le 1er vol. des *Scriptores* de la collection des *Monumenta historiae patriae*.

5. Max BRUCHET : *Un Inventaire du Château d'Annecy, en 1393.* (Tirage à part du *Bulletin archéologique*, 1898, p. 6.)

Digitized by Google

de Savoie, transféré à Annecy, à la prière du comte de Genève, animaient alors le château d'un mouvement joyeux.

Le souvenir des personnages de distinction qui fréquentèrent au XIVe siècle la résidence des comtes de Genève est attesté par des blasons et des devises appartenant aux familles de Savoie, de Bourbon, d'Anjou, de Coucy, de Craon, de Vertus, figurant sur les tapisseries et les tentures mentionnées dans l'inventaire de 1393.

A l'époque de la rédaction de ce document, — qui va nous permettre de restituer en partie, l'ameublement du château, au XIVe siècle, — la richesse d'un mobilier seigneurial consistait surtout dans le luxe et la variété des étoffes employées à la décoration des « chambres ». Ce mot avait alors une acception qui rappelle l'humeur voyageuse des barons de ce temps : on sait qu'il servait à désigner l'ensemble des tentures constituant l'ornementation des murs, des fenêtres, du lit et des sièges, formant un bagage d'un transport facile qui suivait le prince dans ses déplacements : c'est ainsi qu'une certaine chambre de taffetas rouge aux devises de messeigneurs de Bourbon, de Genève, et de Coucy, faisant partie du mobilier inventorié au château d'Annecy, en 1393, avait été transportée dans celui de Clermont.

Les motifs de décoration, empruntés ordinairement à la faune et à la flore, étaient encore assez souvent des allusions aux exploits des ancêtres, notamment à ceux d'Olivier, le héros du cycle carolingien, qui combattit à Roncevaux, et trouva sur le champ de bataille une mort glorieuse, chantée par l'auteur de la Chanson de Roland.

Cette légende du valeureux aïeul Olivier de Genève et de son compagnon Fierabras, tirée du roman d'Alexandre, formait le sujet de l'une des nombreuses tapisseries tendues le long des murs ; dans d'autres pièces, des épisodes de chasse alternaient avec des motifs empruntés encore aux chansons de geste ou à l'histoire sainte : à côté de dames chassant le lapin, le cerf ou portant des faucons, au milieu des fabuleuses licornes, on voyait d'autres ouvrages de haute lisse, représentant l'histoire de l'*Ermite et du Chevalier*, celle de la *Prise de Palerme*, ou encore le *Christ* et l'*Adoration des Mages*.

Le luxe des coussins dissimulait heureusement la pauvreté d'ornementation des sièges en bois disséminés dans une pièce ou la rudesse des bancs de pierre pratiqués dans les embrasures des fenêtres.

Digitized by Google

Ces coussins étaient taillés dans de coûteuses étoffes, parfois dans du drap d'or, exceptionnellement dans du cuir; certains sièges étaient en outre surmontés d'une garniture de rideaux formant pavillon, richement ornée.

Le meuble d'apparat était le lit. Placé sous un baldaquin, son ornementation déterminait celle de la pièce : le ciel-de-lit, l'oreiller, la couverture de parade et les coussins étaient le plus souvent de la même étoffe. Les rideaux, au contraire, étaient faits d'un autre tissu d'une nuance assortie faisant parfois une véritable tapisserie à personnages. La pièce principale était la couverture de parade piquée dans une riche étoffe d'or ou de soie, assez large pour recouvrir les trois côtés du lit, quand le chevet était adossé au mur, décorée de motifs, de plantes, d'animaux, de blasons et de sujets chevaleresques ou religieux.

La provenance des tissus employés dans cet ameublement est assez remarquable. Les étoffes d'or, servant à la décoration des coussins, des pavillons, des ornements d'église, venaient de Lucques ; les soieries, destinées à la confection des couvertures de parade, étaient connues sous le nom d'*ouvrages de Naples* et achetées à Tarente ; les tapisseries de haute lisse venaient d'Arras et de Damas, les serges d'Allemagne, le camelot de Reims : rien n'avait été négligé par les comtes de Genève, pour faire de leur château d'Annecy une résidence confortable et luxueuse.

Le personnage qui se détache avec le plus de vigueur dans ce milieu féodal, est ce Robert de Genève, né vers 1343 dans le château même, où il aimait à revenir, après avoir revêtu la pourpre cardinalice : les préoccupations de cette guerre religieuse, connue sous le nom de *Grand Schisme d'Occident*, qu'il déchaîna en acceptant, le 21 septembre 1378, la tiare, n'empêchèrent point le fils d'Amé III, devenu pape, de songer au manoir paternel ; d'importants travaux furent exécutés sur ses ordres. « Jeune, un peu boiteux, un peu louche, doué pourtant d'une stature et d'une figure avantageuse, Robert de Genève avait la voix sonore, la mine affable ; il écrivait et parlait bien ; il savait plusieurs langues. Successivement chanoine de Paris, évêque de Thérouanne et de Cambrai, il n'avait laissé en deçà des Alpes que de bons souvenirs. Ses préférences paraissaient être pour la noblesse, ses faveurs pour les gens d'armes ou les artistes, ainsi qu'il convenait, d'ailleurs à un prélat de haute lignée, frère du comte de Genevois, apparenté ou allié à la plu-

Digitized by Google

part des souverains de l'Europe. Si les vertus qui caractérisent les grands papes lui faisaient défaut, il avait les talents, la patience, l'entregent qui font quelquefois les grands politiques [1] ».

Le xve siècle, période des premiers princes apanagés de Genevois, ne donna point des personnages d'aussi puissant relief. Les cadets de la Maison de Savoie paraissent avoir été, comme leurs aînés, énervés par le luxe et les intrigues qui régnèrent sous les faibles successeurs d'Amédée VIII. Son petit-fils Janus de Savoie fit retentir le château d'Annecy de l'éclat des fêtes données à l'occasion de la réception de Yolande de France, duchesse de Savoie, sa belle-sœur et des ambassadeurs des ligues suisses et allemandes, en mai 1477 [2] ; peu après, en novembre 1481, il offrait à la cour de Savoie, devant des dames dont on remarquait les costumes à longues manches « à lambeaux », une *momerie* [3], sorte de bal masqué, distraction favorite dont on trouvera les défroques et les accessoires dans les inventaires du mobilier.

A l'époque des seconds princes apanagés du Genevois, connus sous l'appellation de Genevois-Nemours, les relations entre cette branche cadette de la Maison de Savoie et les ducs de ce nom furent surtout au xvie siècle beaucoup moins étroites depuis que le roi de France, pour créer une rivalité d'intérêt, avait donné, le 22 décembre 1528, au frère du duc de Savoie Charles III, Philippe, depuis 1514 comte de Genevois, baron de Faucigny et de Beaufort, le duché de Nemours près de Fontainebleau avec la main d'une princesse française, Charlotte d'Orléans.

Malgré leurs apparitions assez rares dans les Alpes, le château d'Annecy fut, de la part de ses nouveaux princes, l'objet d'intéressants travaux exécutés principalement sous les ordres de Charlotte d'Orléans, première comtesse de Genevois-Nemours (1528-1549) et de son fils Jacques, « la fleur de toute chevalerie », (1531-1585). C'était « un très beau prince, de très bonne grâce, brave, vaillant, bien disant, bien écrivant, s'habillant des mieux : qui ne l'a pas vu — déclare Brantôme — en ses années gaies, n'a rien vu, et qui l'a vu peut le baptiser par

1. Noël Valois : *La France et le grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 81.

2. Menabrea : *Chronique de Yolande de France*, Chambéry, 1859, in-8°, formant le 1er vol. des Documents de l'Académie de Savoie, p. 169.

3. Cibrario : *Della Economia politica del medio evo*, 4^a ediz., Torino, 1854, in-8°, page 253. Lire, dans l'ouvrage de Menabrea cité plus haut, le récit d'une *momerie* représentée à Chambéry, le 15 décembre 1476, à l'occasion du banquet offert par Yolande de France, au comte et à la comtesse de Genevois.

Digitized by Google

tout le monde la fleur de toute chevalerie [1] ». Ce fut en effet le prince le plus remarquable de la branche des Genevois-Nemours : ses exploits comme capitaine, ses aventures galantes et le rôle important qu'il remplit à la cour de France le retinrent le plus souvent loin de son château d'Annecy. Néanmoins, il y fit d'assez nombreux séjours, notamment en novembre 1561, quand il s'enfuit de Paris pour échapper, avec une escorte de treize serviteurs, au courroux de Catherine de Médicis, lors de la tentative d'enlèvement du futur Henri III ; puis, au mois de mai 1563, quand il y vint pour rétablir sa santé et, en 1576, quand il eut des difficultés au sujet du meurtre d'un de ses écuyers, César Besso [2]. Nous verrons plus loin les travaux d'aménagement qu'il fit exécuter dans cette résidence qu'il aimait à peupler d'ouvrages d'art ; entre autres, un buste d'Aristote, les portraits d'Henri II et de François Ier, une composition où un peintre flatteur l'avait représenté *avec les dieux* ainsi que sa femme Anne d'Este, veuve du duc de Guise [3] rappelent son séjour à la cour de France et l'influence de la Renaissance.

Le château d'Annecy vit mourir, en 1595, Charles-Emmanuel de Genevois-Nemours, l'aîné des fils de Jacques, ardent ligueur, qui s'efforça de profiter des troubles de la France pour se tailler dans le Lyonnais un royaume minuscule et fut arrêté dans ses projets ambitieux par l'abjuration d'Henri IV. Son cadet, Henri, qui lui succéda, est beaucoup plus terne : il ne paraît point avoir pris peine pour « servir de lustre à ses successeurs » malgré les conseils que son illustre père lui donnait dans ses intéressantes instructions que nous avons récemment publiées [4]. Toutefois, on ne saurait lui contester un certain goût artistique dont il fit preuve en diverses circonstances, notamment dans l'organisation des fêtes de la cour de France et dans l'ameublement du château d'Annecy ; l'inventaire de son mobilier, rédigé en 1614, au moment où ce prince revenait dans sa bonne ville, après 14 ans d'absence [5], est le plus précieux de

1. BRUCHET : *Etude biographique sur Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours, suivie de son instruction et discours sur le faict du gouvernement*, Annecy, 1898, in-8° (ext. de la *Revue savoisienne*), p. 13.

2. DE RUBLE : *Le Duc de Nemours et Mademoiselle de Rohan*, passim.

3. Voir cet inventaire dressé en 1585, à la mort de Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours dans BRUCHET : *Trois inventaires du Château d'Annecy*, Chambéry, 1899, p. 99. (Ext. du tome XXXVIII des *Mém. de la Société savoisienne d'histoire*.)

4. D'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, fr. 8,967, à la suite de notre *Etude biographique sur Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours*.

5. « Le 29 juin 1614, Monseigneur le duc de Genevois et de Nemours est arrivé en la ville d'Annecy où il n'avait esté sont 14 ans escheus ». *Petite Chronique d'un habitant d'Annecy de 1598 à 1628*, publiée par PILLET dans le t. X de la 3e série des *Mémoires de l'Académie de Savoie*.

Digitized by Google

tous ceux que nous avons retrouvés, pour la période moderne, par l'intérêt et la nouveauté de certains bibelots, ainsi que par le classement des meubles pièce par pièce. On le trouvera dans nos pièces justificatives.

III.

Le château d'Annecy présente un ensemble de constructions élevées à diverses époques. Mais si l'examen archéologique et la connaissance des textes permettent de préciser la date de telle ou telle de ses parties, qui s'échelonnent du XIIe au XVIe siècle, il est un fait important qu'il convient de dégager tout d'abord : le développement de ses bâtiments remonte à une époque antérieure à nos textes, c'est-à-dire antérieure au commencement du XIVe siècle, et les travaux exécutés dans la suite, nécessités le plus souvent par les nombreux sinistres qui ravagèrent le monument, furent surtout des travaux de reconstruction sur d'anciennes fondations.

La Tour de la Reine — affirmation qui sera prouvée plus loin — est la seule partie qui ait subsisté de l'ancien château : on verra qu'elle ne saurait être considérée comme un donjon ni comme une habitation mais seulement comme une tour flanquant les deux courtines qui lui donnaient accès, à 13 m. environ au-dessus du sol, les étages inférieurs de cette défense étant dépourvues de portes, selon les traditions de l'époque romane. La direction des courtines — dont l'emplacement n'a pu être modifié si leur sommet a été transformé en machicoulis — la position de la porte d'entrée orientée comme à présent permet de supposer que, dès le XIIe siècle, les comtes de Genève avaient élevé sur l'escarpement du château une enceinte correspondant à l'enceinte actuelle défendue au sud par la Tour de la Reine. Dans cette enceinte se trouvait une construction plus importante, qui a complètement disparu mais dont nous pouvons, grâce à des textes du commencement du XIVe siècle, restituer la position à l'est de l'enceinte ; c'est le donjon qui pouvait être situé à peu près sur l'emplacement de la Tour Perrière et était, selon l'usage, muni d'une issue souterraine — qui existait encore à cet endroit en 1673 — offrant aux assiégés malheureux une suprême ressource.

On sait que, jusqu'au XIIIe siècle, les châteaux consistaient « dans des enceintes plus ou moins étendues, simples ou doubles, au milieu desquelles s'élevaient le donjon, qui servait de demeure seigneuriale, et la salle, quelquefois comprise dans le

Digitized by Google

donjon même (ce qui était le cas dans celui d'Annecy). Les bâtiments n'étaient que des appentis en bois séparés les uns des autres, ayant plutôt l'apparence d'un cantonnement que d'une résidence fixe. La chapelle, les réfectoires, cuisines, magasins et écuries étaient placés dans l'intérieur de l'enceinte et ne se reliaient en aucune façon aux fortifications. Lorsqu'une grande surface de terrain était entourée d'une clôture fortifiée et formait ce que l'on appelait une cour *(curia)*, dans laquelle le logis primitif était insuffisant, il devint assez ordinaire, au XIIIe siècle, d'augmenter ce logement, selon les besoins, en élevant successivement de nouvelles constructions telles que chambres, chapelles, cuisines qui d'abord furent semées çà et là sur la surface de l'enclos. Lorsqu'un certain nombre de ces bâtiments avaient été ainsi appropriés ou créés, on les réunissait successivement par des passages couverts *(aleia)* construits en bois, quelquefois en façon de portiques ouverts, mais plus souvent fermés sur les côtés. Ces bâtiments étaient jetés au milieu des enceintes, laissant les défenses libres, comme le serait un bourg ou village enclos de murs [1]. »

Les logis d'habitation que les comtes de Genève firent élever au XIIIe siècle furent certainement placés selon l'usage sur le côté de l'enceinte qui présentait, après le donjon situé sur la Perrière, la plus forte position naturelle, c'est-à-dire sur l'escarpement dominant la « Rampe du Château ». C'est là que devait se trouver en 1251 « la chambre située derrière la salle du château [2] » et le « petit pèle » mentionné à la même époque. Avant le milieu du XIVe siècle, on constate l'existence dans ce corps de logis de la grande salle inférieure ou « cetour » éclairée du côté de la ville, c'est-à-dire sur la Rampe du château par deux fenêtres, d'un « pèle » ou salle de réunion chauffée, d'une petite chambre et d'une grande chambre décorée de verrières servant au comte, d'une grande chambre destinée à la comtesse, d'une garde-robe, et certainement de beaucoup d'autres pièces affectées au service de la suite du prince, le tout desservi par des galeries de bois appelées « loges ou allées » qui menaçaient ruine déjà au commencement du XIVe siècle.

Dans l'enceinte se trouvait aussi un four, formant un bâtiment isolé, deux cuisines, une étable en charpente, un bâti-

1. Viollet le Duc : *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française du XIe au XVIe siècle*, t. III, p. 105.
2. Lefort et Lullin : *Regeste Genevois*, n° 836.

Digitized by Google

PLAN DU CHATEAU D'ANNECY.

Ce plan est pris au premier étage ; certaines annexes et cloisons complètement modernes n'y sont point figurées. Les anciennes constrution, aujourd'hui détruites, ont été indiquées par des hachures, d'après un plan au 1/200, déposé aux archives de la Mairie, dressé au milieu du XVIIIe siècle, qui a servi de base au plan de Giardini, du 14 novembre 1785, conservé à la chefferie du génie.

1. Ancienne **église Saint-Maurice**, détruite en 1793.

2. Petit jardin défendu au XVe siècle par des tourelles à machicoulis.

3 et **4**. Avant-Cour dont il ne subsiste que le fragment de mur 4. Le pont-levis était placé à la première porte, donnant accès de la Rampe du château à l'avant-cour.

5. Porte actuelle du château.

6. **Tour de la Reine,** prise non au 1er étage comme le reste du plan, mais au 2me, pour montrer la communication de cette tour avec la courtine de façade et celle de la Tour Perrière. S'appelait au XVe siècle *Tour du Trésor*

7. Corps de garde.

8 à 12. **Logis Nemours**, reconstruit de 1533 à 1565.

10. Au XIVe et au XVe siècle, chambre de parement ; ancienne « chambre des cerfs ».

11. Au rez-de-chaussée, salle de l'artillerie dont on voit encore les embrasures de canon.

12. Latrines aujourd'hui murées.

13. Au rez-de-chaussée, salle complètement murée, dont on aperçoit du dehors deux intéressantes archères du XVIe siècle ; au 2me étage, dans la « prison des sous-off. », cheminée de la même époque bien conservée.

14. Au rez-de-chaussée, puits; au premier et au second, chambres élevées après 1430 ; auparavant leur emplacement était occupé par des galeries et des escaliers en bois.

15. Au rez-de-chaussée, **cuisine** édifiée déjà au XIVe siècle reconstruite en 1430, avec ses belles cheminées ; au premier étage, **chambre du Comte,** appelée « grande chambre rouge ».

16. Au rez-de-chaussée, accès conduisant à un four muré.

17. **Tour Saint-Pierre,** appelée au XIVe et au XVe siècle *Tour du Pommier* réédifiée en 1430.

18. Enclave, fermée du côté nord-ouest après 1430.

19. **Grande salle** : au rez-de-chaussée, les 3 pièces actuelles n'en formaient qu'une, appelée « **grand pèle** » *(magnum peylium)* au XIVe siècle et *magnus soturnus* au XVe siècle.

20. Escalier ou « **grand viret** », construit en 1430.

21. **Tour Saint-Paul,** terminée en 1393, à l'exception des machicoulis. appellée en 1430 *Tour du Miroir (Turris speculi, Turris dou Miriour).* Intéressant plafond du XVIe siècle dans la salle du 1er étage. L'atelier de l'armurier, contre la paroi N-E, récente construction, n'a pas été dessiné.

22 à 25. Logis élevé de 1562 à 1571 : les pièces 24 et 25 sont aujourd'hui détruites.

26. **Tour Perrière,** appellée au XVIe siècle *Tour du Trésor*, édifiée en 1445 ; sur son emplacement se trouvait le Donjon.

27 et **28**. Logis Perrière, édifié en 1445, affecté au XVe siècle, au service de la Chambre des comptes ; appelé au XVIIIe siècle *logis du Gouvernement.* Au rez-de-chaussée du 28, très belle cheminée du XVIe siècle ; au 2me étage du 27, cheminée de la même époque.

29 et **30**. Cour intérieure du château ; le mur, fait seulement peu après 1756, séparant ces deux places, est percé au rez-de-chaussée d'un passage. La cage de l'escalier logé contre ce mur étant récente, n'a pas été indiquée.

31. Emplacement présumé de la **chapelle,** détruite au milieu du XVIIIe siècle.

32. Jeu de paume.

Digitized by Google

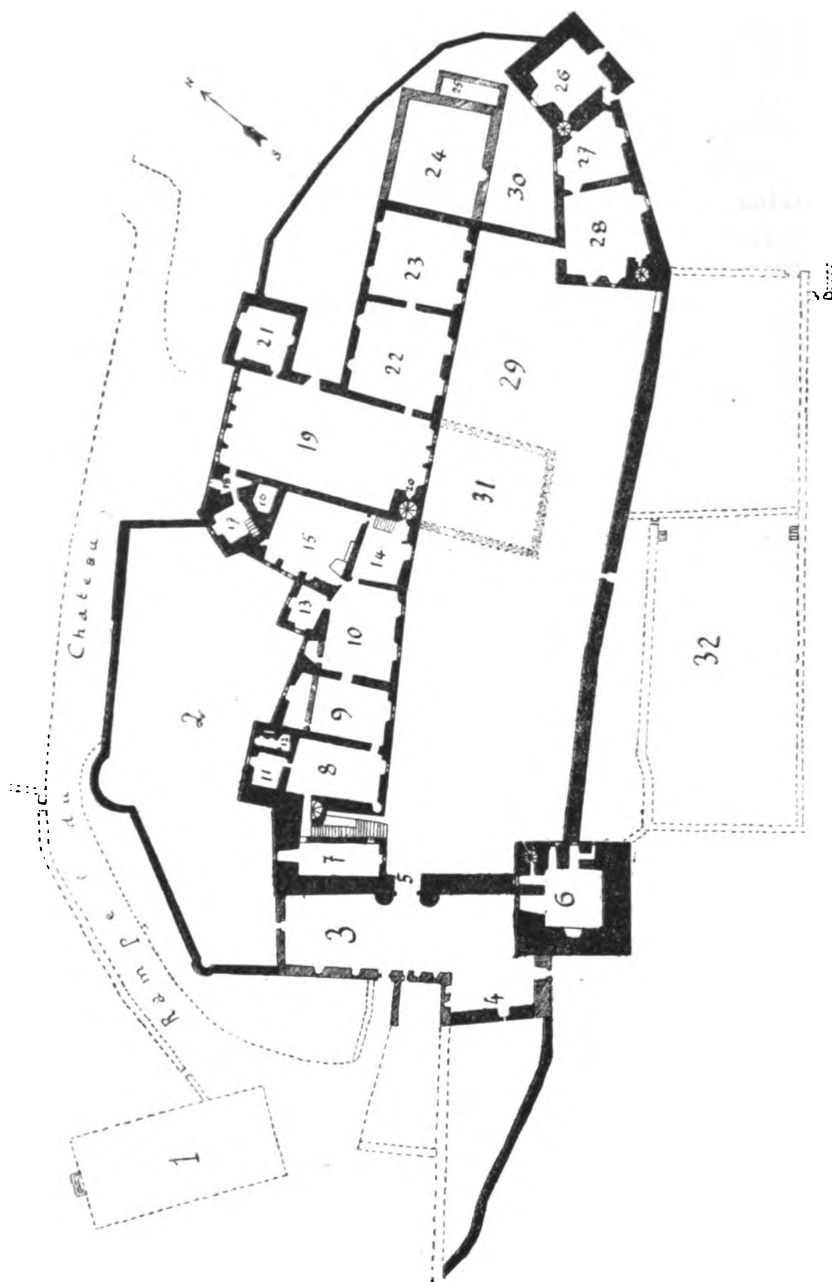


Fig. 2.

Plan du Chateau d'Annecy.

Digitized by Google

ment destiné à loger les engins de guerre, une chapelle. On voit par cet exposé que la description faite par Viollet-le-Duc d'une cour de château français au XIIIe siècle s'applique parfaitement un siècle plus tard au château d'Annecy, au moment où cet édifice allait être ravagé par un incendie que personne n'a signalé.

Le comte de Genève, d'après le compte de Jean Métral, chevalier, seigneur de Gruffy et châtelain d'Annecy, fit refaire presque toutes les parties du château ravagées par un sinistre qui couvrit la ville de cendres le 26 avril 1340 [1]. On pourrait considérer ce désastre comme ayant été l'occasion d'élever sur ces décombres une construction plus homogène que cet ensemble de bâtiments juxtaposés au fur et à mesure des besoins : nullement, le comte Amé III se borna à utiliser de son mieux les vieux murs pour faire ériger sur leur emplacement une résidence qui n'était que la répétition de la précédente. Un siècle plus tard, un prince, qui avait des ressources financières plus puissantes, le duc de Savoie Amédée VIII, suivit cet exemple en faisant reprendre en sous-œuvre d'anciens murs, notamment ceux de la grande salle. Au XVIe siècle encore, les princes de Nemours utilisaient pour le logis qui porte leur nom, de vieilles fondations. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver dans le château d'Annecy l'harmonie qui aurait présidé à un édifice élevé de toutes pièces à une époque où l'art de l'architecture savait aménager, dans une construction militaire, des dispositions pouvant satisfaire au point de vue du confortable les seigneurs les plus exigeants.

Ces travaux entrepris parcimonieusement au XIVe siècle — car on ne se bornait point à utiliser les vieux murs, on replaçait d'anciennes fenêtres — ont eu aussi cette conséquence de donner à notre château d'Annecy un caractère archaïque qui peut tromper les plus fins connaisseurs : en réservant les développements de cette idée pour la dernière partie de cette étude, il importe, avant d'entreprendre l'examen des diverses parties du château, d'attirer l'attention sur l'époque relativement récente de sa reconstruction.

Le comte de Genève Amé III fit donc refaire sans grande

1. Voir pièce justificative n° 2. — GRILLET, dans son *Histoire de La Roche*, p. 25, dit, d'après CONSTANTIN : *Vie de Mr Granier*, que le comte Amé III, après l'incendie qui ravagea Annecy, environ l'en 1320, serait venu résider à La Roche. Notre document permet de fixer cette date approximative. Les autres incendies dont on a conservé la date sont, arrivés d'après GRILLET : *Dict. hist. du département du Mont-Blanc*, t. I, p. 274, le 5 février 1412, le 12 mai 1448 et le 29 août 1559.

Digitized by Google

innovation son château d'Annecy, à partir de 1340 : les travaux furent poussés assez activement, puisque l'on compte, dans les quatre premières années qui suivirent l'incendie, 382 journées d'ouvriers allant extraire de la molasse dans les carrières, 4,910 journées de maçons, 1,164 journées de scieurs de bois, et 5,713 journées de charpentiers ; on employa 222,700 bardeaux de bois pour recouvrir les toits.

Le plan qui accompagne cette notice pourra permettre au lecteur de suivre plus facilement notre restitution du château au XIVe siècle. Montant par la rue des « Vieilles Pierres » (c'est l'ancien nom de la Rampe du Château [1]), laissant à droite l'église Saint-Maurice, le visiteur était arrêté par un pont-levis, qui, franchi, l'amenait dans une avant-cour fortifiée, dominée par la *grande Tour*, c'est-à-dire par la Tour de la Reine, fermée par de puissants murs dont il reste encore aujourd'hui un remarquable tronçon percé d'une meurtrière ; les hourds ou coursières des courtines de la façade défendaient cette avant-cour.

L'accès de la cour du château était gardé par une porte bardée de fer, située sur l'emplacement de la porte actuelle [2], surmontée de la maison du portier, assez spacieuse, servant de logis au châtelain défendue par des tourelles d'angles à meurtrières, détruite très probablement au XVe siècle.

La cour du château était loin de présenter une place nivelée comme celle d'aujourd'hui ; elle était au contraire couverte de bâtiments disparates.

Supposons le visiteur arrivé au milieu de la cour, à la hauteur du puits pratiqué devant la cuisine *(plan n° 14)* ; s'il tourne le dos au puits, il a devant lui une courtine qui a été découronnée, formant chemin de ronde, alors garnie de distance en distance de fortifications saillantes en charpentes, appelées *eschifs*, servant de flanquements à cette courtine et permettant de jeter à travers les hourds et les meurtrières sur les assiégeants, des projectiles de circonstance ; cette courtine reliait la Tour de la Reine (par une ouverture murée à pont-levis dont on voit très bien l'amorce) au Donjon, aujourd'hui disparu, situé sur l'emplacement de la Tour et du logis Perrière.

1. Note d'Eloi Serand communiquée par M. Joseph Serand.

2. Quoiqu'en pense Jules Philippe, le seul auteur qui ait publié quelques pages sur l'étude archéologique du château, les moulures de cette porte, refaite sur l'ancienne, il y a une trentaine d'années, ne nous paraissent point de la fin du XIVe siècle, mais du XVe siècle, même en supposant qu'elles aient été exécutées par un artiste qui aurait été en avance sur son temps. (J. PHILIPPE : *Annecy et ses Environs*, 4e éd., pages 44 à 50.)

Digitized by Google

Si l'on fait face au contraire au puits, on a à gauche le corps du logis d'habitation refait au xvie siècle, comprenant notamment la petite et la grande chambre de la comtesse dont les fenêtres étaient ornées de vitraux, la petite chambre rouge, aussi à verrières, la chambre dite des cerfs, celle de Blanche de Savoie, celles des enfants, les latrines, etc. Devant le puits était la cuisine, surmontée de deux étages, affectés au logement du comte et enfin à droite le bâtiment comprenant les deux grandes salles du rez-de-chaussée et du premier.

Pour bien comprendre les pièces justificatives qui servent de base à cette restitution, il faut savoir qu'au xive siècle les deux étages qui surmontent l'emplacement où se trouve le puits n'existaient point, pas plus que l'escalier en pierre donnant accès dans les différentes pièces du bâtiment de la grande salle; qu'enfin le corps de logis qui flanque à l'est ce dernier bâtiment n'a été fait qu'au xvie siècle.

La cour du château comme on l'a dit, était très encombrée de constructions aujourd'hui disparues : en effet, dans l'axe de la grande salle, se trouvait un bâtiment à deux étages, renfermant l'ancienne chapelle, la nouvelle et des chambres : contre le mur du logis de la comtesse (c'est-à-dire, parallèlement au pièces 8 à 14 du plan) se trouvait une construction importante en charpente à plusieurs étages, servant à la fois, à l'aide de certains escaliers, de galerie de communication entre le logis de la comtesse, la chambre de parement, la chapelle, la grande salle et la chambre du comte. C'est dans ce bâtiment de bois que se trouvait le « petit pèle » ou petite salle de réunion et la garde-robe.

Le « grand pèle » avait été installé à la place de l'ancienne grande salle (actuellement cette pièce au rez-de-chaussée forme trois salles distinctes : on peut parfaitement reconnaître ce cloisonnement postérieur au style des quatorze piliers supportant le plafond) ; c'était une belle salle de réunion, chauffée par deux fourneaux, mesurant environ 25 mètres de long sur 12 de large, éclairée du côté de la ville par cinq grandes fenêtres garnies de verrières dont les embrasures étaient munies de sièges en molasse pratiqués dans la muraille. Au dessus se trouvait la grande salle, édifiée en 1333, éclairée aussi par cinq grandes fenêtres croisées à verrières, munies également de sièges logés dans le mur, auxquels on accédait par deux marches. On communiquait de plain-pied de la « *magna aula* » à la hcambre de Monseigneur (c'est-à-dire du n° 19 du plan à la

Digitized by Google

pièce n° 15), et à cette dernière par un escalier protégé par un toit.

Le bâtiment de la grande salle était flanqué à l'ouest, du côté de la Rampe du Château, par la *Tour du Pommier* (aujourd'hui Tour Saint-Pierre) dont l'une des pièces était affectée au cabinet des armes : la Tour Saint-Paul, qui la flanque au nord, est postérieure et n'a été terminée qu'en 1393. A sa place et sur toute la longueur du bâtiment de la grande salle (les pièces 21 à 25 n'existant pas alors) se trouvait, au milieu du XIVe siècle, une somptueuse construction en charpente à deux étages soutenus par des piliers de pierre, percée de vingt-cinq fenêtres formant la *loge basse* et la *loge haute*, donnant accès au donjon par un escalier et une autre petite galerie.

Tel était le château d'Annecy, dans la deuxième moitié du XIVe siècle, sous les derniers comtes de Genève.

Au XVe siècle, le château, à peine entré dans le domaine de la Maison de Savoie, fut de nouveau ravagé par les flammes. En 1403 et en 1412, Amédée VIII en commença la restauration [1]. Il est regrettable que les comptes des constructions ordonnées par ce prince soient en partie disparus car ceux que nous avons retrouvés à Turin permettent de lui attribuer beaucoup des bâtiments actuels du château d'Annecy.

Amédée VIII fit non seulement faire au château des travaux d'aménagement mais ordonna de reprendre en sous-œuvre [2] des constructions importantes dont une partie, grâce à ces restaurations, a heureusement subsisté jusqu'à nous. Sous la direction d'Aymonet Corviaux, maître général des œuvres du prince, Guillaume Pollier, d'Annecy, fut chargé de ces travaux et reçut de ce chef 10,290 florins dont il nous a conservé l'emploi dans un compte (dont on trouvera les extraits dans nos documents inédits n° 7) relatif aux travaux exécutés de 1428 à 1440.

On ne sait rien sur ce G. Pollier sinon qu'il fut institué *maître des œuvres du château d'Annecy* par patentes du 9 mai

1. Cibrario : *Specchio chronologico della storia nazionale*, dans la 2e édition de ses *Origine e progressi delle istituzioni della monarchia di Savoia*, Florence, 1869, p. 183. — Besson : *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Genève*, p. 298. Le vice-châtelain d'Annecy reçoit le 9 avril 1403, l'ordre de refaire une tour au château ainsi que le four.

2. Voici des citations qui permettent de fixer ce point très important : « pro tachia faciendi et de novo construendi quemdam murum existentem de longitudine ipsius magne aule a parte lacus contiguum muro turris Speculo (Tour Saint-Paul) ;... pro tachia construendi quendam murum ex longitudine ipsius magne aule ex parte coquine (cuisine actuelle) videlicet a magno vireto (escalier à vis desservant les grandes salles et l'emplacement du puits) usque ad turrim pomi (Tour Saint-Pierre) ;... 1428 : item actum est quod dicti lathomi debeant... omnes muros antiquos disruere et lapides dictorum murorum implicare in dictis muris per eos construendis (Voir aux pièces justificatives.)

Digitized by Google

1428. Il était de famille noble : ce fut peut-être lui qui prit part à l'expédition dirigée deux ans auparavant par le duc de Savoie contre Galeas Visconti [1]. Dans ce cas, on sera peut-être surpris de voir un homme de guerre fourvoyé dans de pareilles entreprises. Guillaume Pollier semble avoir été désigné plus pour tenir la comptabilité de l'œuvre que pour la diriger car on voit son chef, maître Aymonet Corviaux, venir en juin 1432 de Lausanne à Annecy pour discuter les contrats passés avec les entrepreneurs et, précédemment, des hommes de l'art, tels que Pierre Galven, charpentier, de Genève, et des experts en maçonnerie passer les 28, 29 et 30 décembre de l'année 1430 pour examiner les travaux exécutés. Quoiqu'il en soit, Amédée VIII s'intéressait vivement à cette œuvre : on lui dépêchait des messagers pour avoir son sentiment sur des questions bien secondaires, par exemple l'indication des armes qui devaient être représentées sur la Tour Saint-Pierre (appelée alors Tour du Pommier).

Sans entrer pour le moment dans de grands détails sur l'œuvre d'Amédée VIII, nous citerons comme des constructions qui doivent lui être attribuées, datant de 1428 à 1432 : la cuisine avec ses fourneaux à trois arcades, les quatorze piliers de l'ancien « grand pèle », l'escalier de pierre faisant communiquer cette dernière pièce avec la grande salle, dont la base a subsisté ; la reconstruction de la Tour Saint-Pierre avec ses machicoulis ; les machicoulis de la Tour Saint-Paul (ou du Miroir).

Peu après l'abdication d'Amédée VIII commença, sur l'emplacement présumé du vieux donjon, la construction de la Tour Perrière et du logis annexe, dont quelques pièces devaient être affectées au service de la Chambre des Comptes ; ces travaux, ordonnés par lettres patentes données à Genève, le 5 avril 1445, furent terminés avant 1487 [2].

Au XVIe siècle, les princes de Genevois-Nemours firent refaire le logis placé à gauche de la cuisine, entre le puits et le corps de garde (1533-1565) et construire celui qui est à droite de la grande salle, terminé en 1571. La façade plus ancienne, porte aussi avec son échauguette N.-O. postérieure, l'empreinte de leur style.

1. Costa de Beauregard : *Souvenirs du règne d'Amédée VIII*, p. 119.

2. Voir pièce justificative n° 8 : La mention suivante (publiée par A. de Foras : *Franchises municipales de Cusy*, p. 14) se rapporte à cette construction : « 24 novembre 1487... in castro Anneciaci, in camera cubiculari prelibati domini Comitis, situata in meysonato novo existenti prope turrim novam dicti castri. »

Digitized by Google

Beaucoup de travaux d'aménagement intérieur dans les diverses parties du château, attestés aujourd'hui par d'intéressants plafonds situés dans les Tours Saint-Pierre, Saint-Paul et dans celle de la Reine, ainsi que des cheminées placées dans le logis Perrière, doivent aussi leur être attribués. Ce sont les derniers ouvrages d'art exécutés au château d'Annecy.

Il eut été intéressant de connaître l'organisation des travaux de la construction.

On ne sait malheureusement à peu près rien sur ce sujet. Une tradition nous apprendrait que la Tour Perrière aurait été élevée par les gars de Veyrier réquisitionnés sur l'ordre du comte de Genevois : il n'y pas là de quoi nous surprendre puisque nous voyons, au siècle suivant, le duc de Genevois-Nemours faire « ajourner » par voie d'huissier des charretiers « pour conduire et amener pierre de molasse du pont de Brongnie au chasteau d'Annecy, en 1572 ». D'ailleurs, d'après un usage expressément rappelé au milieu du xve siècle par le duc de Savoie, les habitants de la châtellenie d'Annecy étaient obligés de travailler aux réparations du château [1]. On tira le sable du Fier en 1340, le tuf de Vieugy en 1393 ; on acheta des tuiles à la tuillerie d'Annecy pour faire des pavements en 1430 ; à la même époque, on envoya choisir dans les ardoisières ou « losières » de Saint-Julien en Maurienne, des blocs de pierre schisteuse ou « loses » pour faire les toitures. Les bois du Semnoz et celui de Chevêne fournirent les pièces débitées en bardeaux qui servaient auparavant à garnir les toits; c'est aussi dans ces deux forêts que l'on chercha de beaux arbres de sapin pour dresser les deux « bêches », engins munis de cordes, de poulies et de roues pour élever les pierres, dont on se servit notamment en 1393 quand on acheva la construction de la Tour Saint-Paul ; ces arbres ne furent pas assez puissants et on fut obligé d'aller demander au châtelain de Thônes de faire scier un sapin dans le Val des Clefs, de l'amener à Menthon et de le faire transporter par des bateliers jusqu'à Annecy.

1. 1455, 26 février. Le duc de Savoie déclare que les habitants du mandement d'Annecy, notamment ceux de Veyrier, ne sont point tenus de travailler aux réparations des murailles de cette ville, malgré les prétentions de ses syndics, mais restent, toutefois selon un vieil usage, contraints de travailler à celles du château : « Sed ad omnimodam fortifficacionem castri nostri dicti loci prout de jure et antiqua hacthenus laudabiliter consuetudine observata tenentur remaneant penitus et duntaxat astricti. » *Revue savoisienne*, 1868, p. 37.

Digitized by Google

IV.

Avant d'aborder l'étude des diverses parties du château, il convient de rappeler brièvement le système défensif de la ville dont il était le couronnement.

Enceintes d'Annecy.

La Porte Perrière, celle du Pont-Morens, celle de l'Horloge, qui sépare la rue Sainte-Claire du faubourg de ce nom (*Porta vetus Isernon*, 1368, reconstruite vers 1585, d'après une note d'Eloi Serand), et le Thiou marquent les limites de l'enceinte primitive d'Annecy, dont les artères étaient la charrière de l'Ile, la charrière Jonaton, aujourd'hui rue Sainte-Claire, et la charrière Saint-Maurice. Le couvent du Saint-Sépulcre (maintenant poterie Hertz, près du cimetière) et l'hôpital de Notre-Dame de Liesse (vers l'église de ce nom) étaient alors hors de ville.

La deuxième enceinte franchit le Thiou et s'étendit jusqu'au canal Notre-Dame, à la Porte et au Pont de ce nom (*Porta nova de Fabricis*, 1316), extension antérieure à 1293, puisque l'on trouve à cette date mention d'un pont en pierre, vraisemblablement le Pont-Morens, servant à rattacher l'ancienne ville à la nouvelle, pont fixe qui avait dû succéder à un pont-levis primitif.

La troisième enceinte qui recula les remparts jusqu'au Pâquier, aux faubourg de Bœuf et du Sépulcre, est limitée par le Vassé, la Porte du Pâquier (détruite en 1822), la rue Vaugelas (construite en partie sur le Vassé), la Porte de Bœuf (*Porta nova de Bouz*, 1327, démolie en 1825) et la Porte du Sépulcre (Porte de Saint-Sixt, XIVe siècle [1]). Les syndics veillèrent constamment à l'entretien de ces portes, munies de vantaux renforcés de grosses barres et de guichets pour le passage des piétons [2] ;

1. Ducis : *Revue savoisienne*, 1872, p. 30 ; 1871, p. 56 ; 1881, p. 6. — Notes manuscrites, Eloi Serand. — Max Bruchet : *Inventaire des Archives de la Haute-Savoie* (en cours d'impression, articles E 49 et E 56.

2. Voici d'après un procès-verbal inédit les réparations faites aux portes de la ville en 1476 ; à la porte de Bœuf (à l'extrémité de la rue de ce nom), il convient de placer « unum bonum et forte ferroy et unum rere ferroy cum una bona sera ;... quod porta de Bouz in certa parte, a parte orientali ferretur, in quantum concernit hostium guicheti, de bonis postibus spisis cum grossis tachiis ferri ; desunt in hostio guicheti una bona grossa et fortis sera cum vecte grosso ferri, pro tuta clausura et deffensione ipsius porte ; item, expedit quod fiat una alia porta ab infra villam in dicta porta de Bouz, in loco eminenti in quo acthenus fuerunt positi gonczoni, ferreturque graciose et claudatur loco et tempore neccessariis ». Réfection de la toiture de la Porte du Pâquier (*Porta Pascuorum*) et de la serrure de son guichet ; deux barres de bois et une plaque de fer renforceront le guichet de la Porte Perrière et l'on refera la porte du guichet de la Porte du Sépulcre (*Porta Gynatonaz a parte Sepulcri*. — Archives de la ville d'Annecy.)

Digitized by Google

leur fermeture servait surtout à protéger les habitants contre les voyageurs suspects de venir de localités contaminées par les épidémies [1].

Ce système d'enceintes et de portes était complété par l'établissement d'arcs sur le Thiou, pour empêcher l'ennemi d'envahir la ville par les canaux. Ces arcs ont tous disparu, mais on peut encore voir l'amorce de l'un d'eux, celui de Boringe, sur le quai Perrière, en aval du dernier pont, témoin des anciennes fortifications conservé sur les instances d'un Annécien qui eut le culte de sa petite ville, le regretté Eloi Serand [2].

Un procès-verbal inédit de la visite des fortifications municipales, fait en janvier 1476, donne à ce sujet de précieux renseignements. Il y avait sur le Thiou trois arcs en pierre, l'un placé près de la maison de Menthon, l'autre près de la maison des héritiers du seigneur de Lullin, le troisième près des moulins du comte de Genevois; on en construisit un quatrième sur le canal de Notre-Dame, près l'église de ce nom et l'ancienne maison d'Ossens ; ces arcs, munis de portes *colleises*, c'est-à-dire de herses, et de chaînes pouvant entraver la navigation, étaient défendus par des archères [3].

Il ne subsiste rien de très intéressant, des anciens murs de ville. Ils étaient autrefois crénelés; des tours percées de cannonières fortifiaient les points faibles [4]. Les plus importants vestiges se trouvent le long de la côte Nemours, partant de la porte de l'Horloge, en dehors de l'enceinte primitive.

A l'intérieur de la ville, on pouvait accéder au château, soit

1. 1485, 28 mai : Le conseil de ville nomme des gardiens pour veiller à ce qu'aucune personne venant de lieux contaminés ne puisse franchir les portes de la ville avant d'avoir prêté le serment d'usage « tenendo ibidem in porta palletam teneri assuetam ad juramentum prestari solitum prestandum » (1er reg. de Délibération, fol. 368.)

2. On en verra une reproduction un peu romantique dans Pinet : *Le vieil Annecy*.

3. « Arcus petre de chuyn construendus ad unam portam colleysiz supra aquam Tecii inter domum hospitalis Beate Marie Liete Annessiaci et domum Johannis de Ossens, quinque bonorum pedum, tres ab extra portam et duo ab infra, cujus tibie fondentur juxta dictas domos 3 pedum infra aquam en glaceres, vacuo in arcu restante pro porta colleysiz, faciendo supra ipsum arcum tres archieres pro deffensione fienda .» Vingt-un quintaux de fer furent employés pour la fortification des trois autres arcs (Archives d'Annecy : 1er registre de Délibérations, folio 44 verso). La Porte de Notre-Dame était près du pont de ce nom (« Domus que fuit Antoni Magnini, sita juxta pontem ecclesie Domine Nostre ») 1477, 10 juillet, *Ibidem*.

4. 1536, 19 juin : Visite des remparts d'Annecy, près le couvent des Dominicains (aujourd'hui caserne Decoux), faite en exécution des ordres donnés le 17 précédent, par Charlotte d'Orléans, duchesse de Nemours : « visis... jam edifficatis tribus canoneriis in turribus prope eorum cenobium..., eisdem fratribus de novo injungitur quatinus per curam ipsius cenobii de super meniis ville construi faciant propugnacula seu crenellos opportunos et alia que reparacione indigent per eosdem reparentur, eciam construi habeant turrim... sub hac condicione quod prefati religiosi... se astringunt construi facere unam canoneriam bonam et decentem infra edifficium... prope menia ville noviter constructum infra 6 menses ». Bruchet : *Inventaire des Archives départementales de la Haute-Savoie*, article E 418, folio 29 verso.

Digitized by Google

par la rampe de ce nom ou *Rampe des Vieilles Pierres,* soit par l'allée du château, soit encore par la côte Saint-Maurice [1].

Pont-Levis.

Avant d'arriver au pont-levis, on trouvait, adossé au mur de ville, un bâtiment assez considérable qui a été détruit dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, servant d'écurie ; le fossé qui précédait cette défense a été comblé à une époque déjà ancienne ; en 1730, le plan de l'ancien cadastre indique sur cet emplacement un escalier; en 1563, on remplit une partie du fossé du boulevard avec les matériaux enlevés au moment des fondations du logis Nemours. Il ne faut point être surpris d'apprendre que ce pont-levis était placé non pas contre la



Fig. 3.
Le Chateau d'Annecy en 1682, d'après le *Theatrum Sabaudie.*

porte même du château, mais en avant : c'était un usage assez constant, surtout au XIIIe siècle, d'établir sur deux piles ou deux poteaux, roulant sur un axe, un grand châssis mobile dont le tablier se relevait au moyen de deux chaînes : la baie de la muraille dans laquelle se dressait ce pont-levis était en outre munie à l'intérieur de notre château, d'une porte fermée à l'aide de barres de bois et de chaînes de fer dont on trouva trace en 1575 : on peut voir cette défense dans la vue du château d'Annecy tirée du *Theatrum Sabaudie* (1682).

Avant-Cour.

Il ne reste de cette avant-cour que le fragment de mur qui

1. La Rampe du Château a été nivelée et restaurée en 1857, la côte Saint-Maurice en 1836, a côte Perrière en 1830. (Archives municipales.)

Digitized by Google

reliait la Tour de la Reine avec l'enceinte du pont-levis ; il est intéressant de remarquer, notamment sur les pierres de l'embrasure de la meurtrière de ce mur *(plan n° 4)*, des signes maçonniques ; on en retrouve d'autres sur les escaliers et les parois de la tour de la Reine [1]. D'après Viollet-le-Duc [2], ces marques, gravées par les tailleurs de pierre sur les parements extérieurs, étaient faites pour permettre au chef d'atelier de contrôler le travail des ouvriers et prouveraient, dans les monuments où on les rencontre, que le travail était payé non à la journée mais à la pièce, chaque tâcheron ayant sa marque.

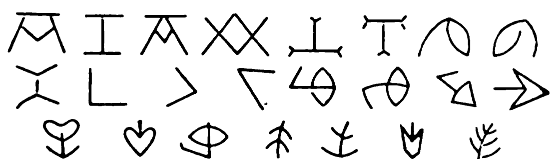


Fig. 4.
SIGNES MAÇONNIQUES RELEVÉS SUR LES MURS DE L'AVANT-COUR ET DE LA TOUR DE LA REINE.

Les murs de cette avant-cour étaient percés de meurtrières qui furent transformées pour permettre l'usage des armes à feu que l'on y plaça pour la défense. On y trouva, le 10 septembre 1588, trois pièces de canons de fer, trois pétards et un charriot pour poser quatre mousquets.

PORTE, FAÇADE ET COURTINES.

La porte et la façade, jusqu'à la hauteur des machicoulis, ont été refaites de 1868 à 1873, par le service du Génie qui s'est inspiré dans ces travaux de réfection des anciennes moulures ; mais l'emploi de la boucharde et la sécheresse des profils ainsi que l'invention de faux machicoulis nuisent à cette restitution d'un style présentant des détails assez caractéristiques pour être daté : le galbe prismatique des moulures et la forme des soubassements malgré l'absence complète des documents, permettent de rattacher cette construction à la période des travaux exécutés dans la deuxième moitié du xve siècle par les successeurs d'Amédée VIII.

Cette façade fut agrémentée, sous les Genevois-Nemours, d'élégantes tourelles datant de 1564 d'après un compte de cette année, mentionnant les « quartiers de pierre que l'on débita pour la tournelle sur le portal ».

La porte du château était, en 1337, renforcée extérieurement par un puissant treillis de pièces de bois bardées de 820 clous :

1. Ces dessins ont été reproduits d'après J. PHILIPPE : *l. c.*, p. 47.
2. *Dictionnaire d'Architecture*, IV, 263.

elle était alors commandée, d'après un texte de 1331, par une maison à deux étages *(domus supra portam castri ad deffensionem porte)* aux angles défendus par des créneaux, assez spacieuse pour renfermer entre autres pièces une salle à deux grandes fenêtres donnant sur la cour ; elle subsistait encore en 1430 *(domus porterii juxta magnam portam infra castrum)* et fut vraisemblablement détruite peu après quand on refit la façade car la herse de la porte, que l'on voit encore aujourd'hui, fut commandée depuis cette réfection par la courtine : en outre nous trouvons au XVIe siècle la *chambre du portier* transférée dans la Tour Perrière.

Les courtines qui dominent la façade sont défendues par des machicoulis dont les ouvertures, encore béantes au siècle dernier, servaient de latrines clandestines aux soldats cantonnés au château.

Ces courtines formaient des galeries de communication reliant les diverses tours de l'enceinte et permettant aux assiégés de se porter sur le point le plus menacé sans avoir à repasser par la cour. La courtine de la façade donnait accès en effet d'un côté par la Tour de la Reine à la courtine aujourd'hui découronnée qui reliait cette défense au Donjon (situé sur l'emplacement de la Tour Perrière), de l'autre à la Tour Saint-Pierre, mais de ce côté elle a été détruite au XVIe siècle, au moment où les Nemours ont fait exécuter le logis qui porte leur nom, comme on peut s'en convaincre par les machicoulis placés au dessus de l'escalier du corps de garde et brusquement interrompus.

La courtine (deux mètres de largeur) qui reliait la Tour de la Reine au Donjon (Tour Perrière) n'a été découronnée qu'en 1756, sur la demande du commandant de la troupe casernée au château [1] : elle est parfaitement représentée sur le *Theatrum Sabaudie* et on en voit très bien encore sur la tour de la Reine la pénétration qui a été en partie murée et transformée en fenêtre grillée ; au bas de cette porte se trouvent les deux gonds

1. Etat des ouvrages et dépense à faire en réparation du château royal d'Annecy, pour l'année prochaine, 1756.

« M. le capitaine commandant de la troupe demande [une réparation qui devait] être faite pour procurer aux appartements dudit château un air plus salutaire, laquelle réparation consiste : 1° à abbattre les deux tiers des murs de clôture, qui fait face au levant de la grande cour et qui par sa trop grande élévation, prive la même cour et les premiers appartements du grand corps de logis d'un bon air, qui y aménerait le soleil ; 2° à pratiquer un mur de clôture au nord de la ditte cour entre l'appartement dit du Gouvernement (c'est-à-dire le logis Perrière) et celui des princes (soit le grand bâtiment), pour fermer en cet endroit le passage des vents du nord et couchant... » *(Archives départementales de la Haute-Savoie*, E, Annecy). Il s'agit du mur séparant les places 29 et 30 de notre plan.

Digitized by Google

renfermant l'axe du petit pont-levis donnant accès de la tour dans la courtine ; ce pont-levis était en outre défendu par une bretêche dont on aperçoit les corbeaux.

Les machicoulis surmontant les courtines sont relativement récents : deuxième moitié du XIVe siècle ou peut-être premier quart du XVe siècle. Un texte fort intéressant nous apprend qu'en 1331, alors que les créneaux en pierre montés sur machicoulis étaient déjà employés depuis la fin du XIIIe siècle dans le nord de la France, on construisait encore au château d'Annecy des *coursières* ou hourds en bois, recouvertes de bardeaux, présentant un aliment facile aux matières inflammables que les assaillants devaient lancer pour détruire ces défenses formant soit au sommet des courtines, soit au sommet des tours, des galeries surplombant le pied de la maçonnerie, propres à recevoir des gens de guerre ; le même texte nous apprend que l'on flanqua ces courtines de cinq *eschifs* de bois, c'est-à-dire de petites fortifications saillantes destinées à enfiler les fossés pour protéger les murs contre les travaux de minage.

Tour de la Reine.

Cette tour est non seulement la plus ancienne mais encore la plus haute du Château, bien qu'elle ait été très mutilée, car elle ne mesure pas moins de 37^m^58 du sol actuel (altitude 475^m^62 d'après le nivellement fait par le service du génie) jusqu'au faîte (altitude 513^m^20) dépassant de 4 mètres la Tour Perrière, ou seulement 24^m^58 jusqu'à la naissance du toit. Construite avec des pierres de gros appareil, elle est rectangulaire ayant 14^m^70 sur 15^m^40 de côté, représentant une épaisseur de mur variant de 3^m^85 à 4^m^19 au rez-de-chaussée, et de 3^m^40 à 3^m^50 au sommet.

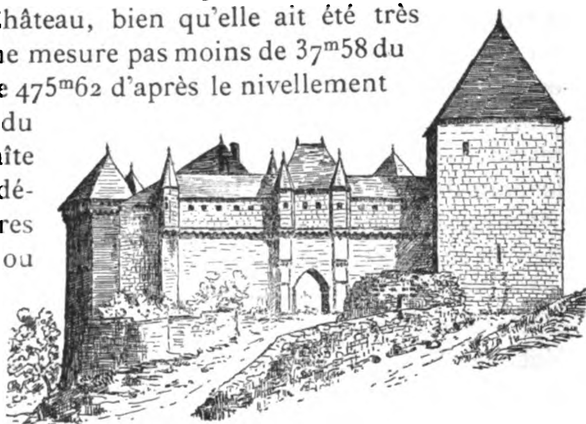


Fig. 5.
Tour St-Pierre, Façade du Chateau et Tour de la Reine.

Ce bloc énigmatique avec ses avares ouvertures a eu le don d'exercer l'imagination : certaines traditions ont d'ailleurs été accréditées par quelques érudits. « Sous le niveau du sol, déclare

Digitized by Google

l'abbé Ducis [1], se trouve une pièce sans ouverture aucune. Les murs ont cinq mètres d'épaisseur, et comme le talus est intérieur, il ne reste au milieu qu'un carré de cinq mètres. On y a trouvé des armes et des ossements : évidemment cette tour était une prison d'Etat. La tradition lui a conservé le nom de *Tour de la Reine*. Il n'y avait pas d'appartement pour recevoir une reine pas même une entrée. Ce nom n'a pu lui venir que d'un épisode tragique, qui a laissé une impression profonde dans le pays. Nous n'affirmons rien, sinon l'infructuosité de nos recherches depuis vingt-cinq ans pour trouver l'explication de ce nom de la tour de la Reine à une autre époque qu'à celle de Thiedberge. »

Pour admettre cette hypothèse, en supposant même que Lothaire, roi de Bourgogne, dont notre région faisait partie au IXe siècle, fit séquestrer la malheureuse Thiedberge, sa femme divorcée, — à laquelle il avait donné en 867 divers domaines situés dans le diocèse de Genève, notamment celui d'Annecy — ce qui n'est pas du tout établi, il faudrait que la Tour de la Reine présentât les caractères de la construction du IXe siècle, c'est-à-dire du petit appareil avec insertion de briques et larges lits de mortier ; il n'en est rien : c'est un édifice incontestable ment postérieur. Cette appellation de Tour de la Reine aurait pu, dira-t-on, par la persistance de la légende, être appliquée, encore à une construction élevée après la mort de l'infortunée reine ; malheureusement elle paraît très récente : dans les textes du XIVe et du XVe siècle, cette construction est désignée sous le nom de grande tour *(Major turris, 1325 ; magna turris, 1340)* puis sous celui de tour du Trésor *(turris thesauri videlicet in camera dicte turris per cujus camere portam intratur ad gallerias introitus castri 1430)*. C'est seulement au XVIIIe siècle que nous la voyons désigner par le nom qui a créé la légende. C'est donc là une légende savante et non une légende populaire ; en la rejetant complètement nous pensons tout uniment que ce nom lui a été donné par les soldats pour la distinguer des autres comme étant, par ses dimensions, une maîtresse tour, digne d'une reine.

D'après J. Philippe [2], « la Tour de la Reine ou de la Duchesse aurait été bâtie par une princesse de Nemours, qui voulait lui donner une élévation telle qu'on pût découvrir la ville de Lyon ; mais, comme la tour de Babel, elle est restée

4. *Saint Maurice et la Légion thébéenne*. Annecy. 1887. p. 204.
5. *Op. cit.*, p. 46.

Digitized by Google

inachevée... C'est dans les flancs obscurs de la Tour de la Reine que se trouvait la salle du tribunal et de la question. Le fourneau de grès, qu'on y voyait encore il y a quelques années, servait à faire chauffer les instruments de torture ; au milieu de la salle même, s'ouvre une trappe ; c'est par là qu'on précipitait les condamnés dans une espèce de gouffre, connu sous le nom caractéristique d'*oubliettes* ; des barres de fer horizontales faisaient tomber le corps de ces malheureux de cascade en cascade jusqu'au fond de la tour, où des lances tranchantes achevaient de mettre leur chair en lambeaux ! Passons vite... la chair fumante dont le moyen âge était si friand, nous a toujours fait frissonner ».

Sans être animé certes par l'esprit de contradiction, en regrettant cette jolie légende, qui semblait avoir quelque apparence historique, — car une partie du château fut réédifiée par les Nemours, dont l'un des princes, Charles-Emmanuel, rêva de se tailler, à la fin du XVI[e] siècle, dans le Lyonnais. une principauté, — nous ferons remarquer que le style de la Tour de la Reine, est bien antérieur à l'arrivée à Annecy de Charlotte d'Orléans qui devint, en 1528, la femme du premier Genevois-Nemours, et que l'on peut seulement attribuer à ces princes des travaux de réparations, tels que la réfection des plafonds [1].

Pour faire oublier le frisson suggéré par l'écrivain populaire de la Savoie, nous citerons au lecteur, sur le chapitre des oubliettes, les paroles d'un archéologue perspicace, Prosper Mérimée, insérées dans les *Instructions du Comité historique des Arts et Monuments*, engageant à se tenir en garde contre les traditions locales : « On donne trop souvent au moyen âge des couleurs atroces, et l'imagination accepte trop facilement les scènes d'horreur, que les romanciers placent dans de semblables lieux... Sans révoquer absolument en doute l'existence des oubliettes, on doit cependant les considérer comme fort rares, et ne les admettre que lorsqu'une semblable destination est bien démontrée. » « Il n'y a pas de château du moyen âge, — déclare le grand maître en la matière, Viollet-le-Duc, — dans lequel on ne montre des oubliettes, et cependant nous devons avouer que nous avons très rarement trouvé des fosses auxquelles on puisse donner ce nom... Nous avons vu beaucoup

1. M. Louis Botto, âgé aujourd'hui de 85 ans, qui a exécuté pour le génie sarde et le génie français de nombreux travaux dans le château, a placé dans la gaine de l'énorme cheminée de la Tour de la Reine, pour faciliter son nettoyage, des barres de fer qu'on voit encore aujourd'hui : les lames tranchantes ne devaient être que des rebuts d'armes hors d'usage.

Digitized by Google

de châteaux, d'abbayes et d'officialités, des cachots, des *vade in pace*, mais nous ne connaissons que trois oubliettes, considérées comme telles avec quelque raison... Nous ne serions pas éloigné de croire que les oubliettes du château de Chinon, sont des latrines, ce qui réduirait leur nombre à deux. » (La Bastille et Pierrefonds) [1]. En ce qui concerne les monuments de notre région, M. Albert Naeff, le très distingué architecte chargé de la restauration du château de Chillon, a eu à examiner la même question ; ses conclusions corroborent celles de Viollet-le-Duc [2].

Ce qui a pu, dans la Tour de la Reine, donner naissance à la légende des oubliettes, c'est que cette construction n'avait aucune porte dans le bas, (l'ouverture actuelle, qui la fait communiquer avec la cour, ayant été pratiquée en 1834) [3] ; l'on ne pouvait accéder aux deux étages inférieurs que par une trappe pratiquée dans le plancher du deuxième étage et des échelles.

Les deux seules communications, en effet, que la Tour de la Reine avait avec le dehors, se trouvaient pratiquées dans les murs de la chambre du deuxième étage, soit à 12 mètres 88 du sol actuel. *(Voir sur le plan, pièce 6.)* L'une de ces portes faisait communiquer la Tour de la Reine avec la courtine de la façade, formant un passage voûté en berceau plein cintre; l'autre, aujourd'hui en partie murée, et remplacée par une fenêtre grillée, donnait accès à la courtine reliant la Tour de la Reine au donjon, courtine dont le sommet a été enlevé depuis ; comme nous avons eu déjà l'occasion de le faire remarquer. la communication entre cette ouverture et la courtine était interrompue par un pont-levis roulant sur un axe horizontal

1. *Dict. d'Architecture*, t. VI, p. 451.

2. Voir son intéressante communication, sur le château de Chillon, dans le volume du *Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Evian-les-Bains*. (Evian, 1896.)

3. 1834, 11 janvier. Délibération du Bureau d'administration d'Annecy : « Vu les nouvelles explications données par M. le Commissaire des guerres Rondesio, de résidence en cette ville, au sujet de la demande par lui faite à l'Administration de la ville de contribuer jusqu'à concurrence de 300 livres à la dépense à faire pour l'ouverture d'une porte dans la tour dite de la Reine, dépendant du château royal ;

Le Bureau, considérant qu'il est dans l'intérêt de l'Administration d'agrandir les casernes de la ville, autant que possible pour ne pas se trouver dans le cas de devoir loger, chez les particuliers une grande quantité de militaires dans les cas extraordinaires, offre de concourir à la dépense à faire pour pouvoir utiliser la tour dite de la Reine, aux conditions suivantes :

1° L'administration offre de faire faire une ouverture à ladite tour, pour y établir une porte moyennant que la dépense n'excède pas la somme de 300 livres ;

2° Cet ouvrage sera exécutée sous la direction du Génie militaire avant la fin du mois de février prochain. (Archives Municipales.)

Louis Botto, dont nous invoquions tout à l'heure le témoignage, s'est employé à percer en 1834, à l'âge de 18 ans, cette ouverture.

Digitized by Google

dont on voit encore, au bas de cette ouverture, les deux gonds, se manœuvrant à l'aide de chaînes et de poulies, depuis la bretêche dont on aperçoit également les corbeaux.

La Tour de la Reine est donc tout simplement une tour flanquant deux courtines.

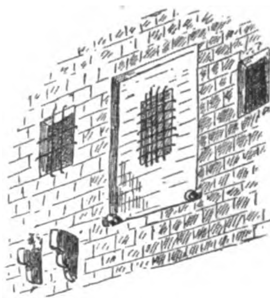


Fig. 6.
Fragment de la Paroi N.-E. de la Tour de la Reine.

Comme elle se trouvait placée à l'endroit le plus faible de la défense, on la fit aussi massive que possible selon la formule du temps, à une époque où, les engins des assiégeants étaient peu puissants, il suffisait à l'assiégé d'avoir des vivres et de solides murailles pour braver impunément l'ennemi.

Les meurtrières de la Tour de la Reine, pratiquées dans des murs de 4 mètres d'épaisseur, sont très remarquables. Elles apparaissent à l'extérieur comme une fente très étroite de 0^m15 de large ; intérieurement elles formaient un évasement considérable voûté, mesurant 2^m25 de large sur 3^m de haut, pouvant abriter plusieurs archers ; il y en a trois. M. Fontaine a bien voulu dessiner celle de la paroi sud-est.

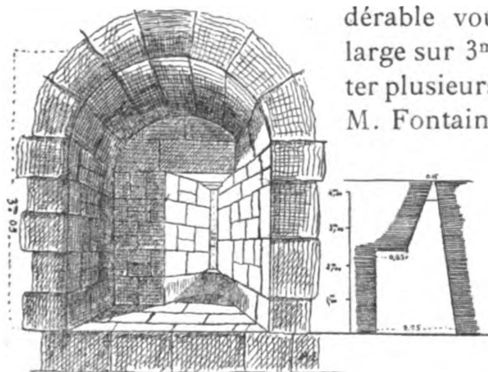


Fig. 7.
Meurtrière de la Tour de la Reine.

Le « viret » qui fait communiquer le deuxième étage avec les étages supérieurs est également percé, quoique situé du côté intérieur du château, d'ouvertures en forme de meurtrières, disposition qui n'est pas rappelée par le viret ou escalier à vis du bâtiment des Grandes Salles (1430) et ceux de la Tour et du Logis Perrière (1445), baignés d'une belle lumière largement distribuée par les fenêtres « françaises » qui s'y trouvent.

L'épaisseur des murs, la forme des meurtrières, l'absence de porte et d'escalier au rez-de-chaussée, ainsi que l'absence de voûte tout au moins dans l'étage inférieur (car l'on reconnut dès le commencement du XIIIe siècle la nécessité d'abandonner

Digitized by Google

le bois pour supporter le plancher du premier étage dans la crainte de l'incendie que pouvaient allumer les assiégeants après avoir pénétré dans le rez-de-chaussée par une ouverture faite à la mine), la direction verticale du bas des parois extérieures, tous ces caractères concordent pour donner à la Tour de la Reine le style d'une fortification romane du XIIe siècle.

On remarque encore aujourd'hui sous le plancher du deuxième étage la trappe qui aurait permis à l'aide d'une échelle de communiquer avec les étages inférieurs. Le premier étage a disparu, mais on voit parfaitement, à un retrait de la maçonnerie, son emplacement : cette absence d'escalier avait déjà frappé l'auteur d'un rapport sur la situation du château en 1756.

« Le membre coté par le numéro 71, dit-il, c'est le rez-de-chaussée de la grande tour, à droite en entrant dans le château duquel le plancher est presque tout détruit, il n'y a aucune entrée que par un trappon du deuxième étage. Le membre côté 75 c'est la chambre du premier étage de la grande tour de laquelle le plancher de dessous est presque tout défait par ainsy inhabitable. Elle n'a d'autre entrée que par un trapon au second estage duquel on y descend par une grande échelle à bras. » (Archives départementales.)

Nous pensons toutefois qu'il y avait autrefois une communication fixe reliant le premier étage au second ; en effet, un examen attentif de la paroi intérieure, du côté de la courtine allant à la Perrière, entre le deuxième étage et le premier étage disparu, révèle l'existence d'un escalier. Cette paroi porte les traces d'un incendie : mais l'aspect rougeâtre de la pierre calcinée est interrompu par une série de pierres blanches superposées qui auraient formé saillie et auraient été cassées au ras de la paroi après l'incendie, ce qui expliquerait leur aspect non calciné. En haut, contre le plancher du deuxième étage, on aperçoit encore quelques-unes de ces pierres saillantes. Il y avait évidemment là un escalier permettant de monter du premier au deuxième ; son accès était à l'intérieur de la salle du deuxième et complètement indépendant de l'escalier à vis pratiqué dans l'épaisseur des parois donnant accès à la courtine de façade et desservant les étages supérieurs. Cet escalier avait déjà disparu au milieu du XVIIIe siècle. L'étage du rez-de-chaussée ne porte au contraire point trace d'escalier : il était desservi selon l'usage par des échelles très mobiles pour empêcher l'assiégeant de communiquer, en supposant une brêche

Digitized by Google

pratiquée dans la paroi de la tour, avec les étages supérieurs.

Le troisième étage de la Tour de la Reine est certainement postérieur : on y pratiqua ainsi qu'au second étage des fenêtres croisées à sièges et une fenêtre rectangulaire dite *française* faites au commencement du xve siècle (1430) : la cheminée de la pièce supérieure datait même de cette dernière époque. Les baies de deux de ces fenêtres ont été refaites : mais les sièges à chanfrein sont restés : deux autres sont intactes, fort intéressantes par l'amortissement en plein cintre du mur à travers lequel elles sont pratiquées. Le plafond de la salle supérieure est du xvie siècle.

Les différents incendies que cette tour eut à subir la mutilèrent. Il faudrait, pour bien la juger, la voir, selon le style de l'époque où elle fut construite, avec sa garniture de hourds permettant de défendre les abords, mal protégés par deux ou trois meurtrières servant plus à surveiller l'ennemi qu'à lui faire dommage. Ces hourds furent sans doute remplacés à la fin du xive siècle par des machicoulis qui avaient déjà disparu quand les auteurs du *Theatrum Sabaudie* publièrent à la fin du xviie siècle leur vue, disparition remontant peut-être au moment de l'incendie du 20 juin 1628 [1].

Un mot encore pour expliquer l'expression de *Tour du Trésor* qui fut donnée au xve siècle à cette construction. C'était là que se trouvait cette série de rouleaux et parchemins qui constituaient le *Trésor des Chartes* d'une grande seigneurie. Exceptionnellement, car la garde de ce chartrier était confiée avec de grandes précautions à des personnes de confiance, on pouvait y placer de l'orfèvrerie : c'est ainsi qu'on déposa en 1393 dans le « trésor » du château d'Annecy, entre autres objets réservés au pape Clément VII et provenant de la succession de Pierre de Genève, une statue de la Vierge en argent doré aux armes de Genevois.

Donjon et Tour Perrière.

Cette tour est placée à l'est du château. Elle est à peu près carrée, mesurant 12^m35 sur 12^m60, ayant une hauteur de 33^m62 comptée à partir du parapet de la terrasse du château jusqu'au

1. « Le sammedy, 20 juin 1628, environ les 9 heures du soir, la foudre tomba en un même instant sur les deux grandes tours du château, de cette ville d'Annecy et abattit les deux girouettes d'icelles, puis mit le feu aux pommeaux ou pilliers qui soutiennent les dites girouettes, qui demeurèrent allumé jusque environ une heure après minuit, ce qui donna un grand effroy à toute la ville, et redoutait-on que ce feu n'embrasa le reste de la ville; mais par la miséricorde de Notre-Seigneur, il fut éteint avec grande peine et difficulté. » (Pillet : *Petite Chronique d'un habitant d'Annecy*, déjà citée, p. 490.)

Digitized by Google

sommet du toit (qui est à l'altitude de 509^m60 d'après les mesures prises par le service du génie), de 25^m52 jusqu'à l'amorce du toit (alt. 501^m40). Pour avoir la véritable hauteur de la maçonnerie il faudrait ajouter la distance de la naissance de la tour sur l'enrochement jusqu'au niveau du parapet. L'épaisseur des parois mesure au rez-de-chaussée 2^m40 à 2^m75 ; dans les étages supérieurs elle n'est que de 2^m07 à 2^m15 environ.

Son nom lui vient de sa situation sur le quartier Perrière : en 1487, c'est la Tour Nouvelle, en 1565 la *Tour du Trésor sur la Perrière,* au XVIIIe siècle la *Tour du Gouvernement,* sous la Révolution la *Tour de la Montagne.* On verra tout à l'heure la raison de ces appellations.

L'historien Besson [1] déclare que la Tour Perrière fut bâtie dès le milieu du XIVe siècle par le comte Pierre : nous relevons cette erreur parce qu'elle vient d'un érudit ordinairement exact et qu'elle a été depuis rééditée. Le comte Pierre — qui a régné d'ailleurs non au milieu du XIVe siècle mais de 1371 à 1392 [2] — fit en effet édifier une tour dans le château d'Annecy, mais la situation de cette construction *(Turris nova ante aulam 1393)* devant la grande salle dont l'emplacement ne saurait présenter aucun doute, ne permet pas d'identifier le bâtiment élevé par le comte Pierre avec la Tour Perrière : le passage de Besson s'applique donc non à cette dernière, mais à la Tour Saint-Paul.

Sur l'emplacement de la Tour Perrière et de la petite cour contigüe existait encore au XIVe siècle, la construction la plus importante du château : le donjon. Des documents de 1340 nous apportent la certitude que ce *donjon* (dont on refit le toit, le plancher supérieur, et quelques créneaux à ce moment) était situé à l'est de l'enceinte.

Si l'orientation de cette construction n'avait pu être établie avec sûreté, on aurait pu, semble-t-il, l'identifier avec la Tour de la Reine : mais un argument décisif détruirait cette hypothèse. Un texte de 1337 nous apprend que le comte de Genève fit agrandir les deux toits qui servaient à protéger l'un l'entrée de la chambre du donjon, l'autre celle de la salle basse dudit donjon *(in alongandis duobus tectis, uno supra hostium per*

1. *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise,* etc. Réédition, p. 112.

2. La date de sa mort était jusqu'à présent fixée avec peu de précision : Levrier la plaçait à 1394, d'autres à 1393, d'autres enfin, se rapprochaient de la vérité en établissant qu'elle doit être circonscrite entre le 24 mars et le 24 juin 1392 ; (Lefort, *op. cit.*, p. 128). Un texte que nous avons retrouvé à Turin et que nous devons publier dans la *Revue savoisienne,* permet d'affirmer que cet évènement arriva le 24 ou le 25 mars 1392.

Digitized by Google

quod intratur in cameran donjonis castri, ubi castellanus moratur, et alium supra hostium sutturni dicti donjonis). Ce document nous apprend : 1° que le donjon avait au moins deux portes ; 2° que ces deux portes étaient situées à deux étages différents, la signification du mot *suturnus* pour désigner une pièce basse n'étant pas douteuse pour ceux qui connaissent notre patois (où ce mot est employé communément sous les formes de *sertot* ou *fartot* dans le sens de cellier). Or la Tour de la Reine, qui est antérieure à la date de ce texte, n'a jamais eu qu'un étage muni de portes : c'est, comme on l'a vu, le second étage donnant accès aux deux courtines, ayant par conséquent plutôt le caractère d'une salle de garde que d'une chambre où le châtelain aurait pu résider ; en outre l'absence d'ouverture ancienne dans le rez-de-chaussée où aurait été nécessairement placé le *suturnus*, rend parfaitement impossible cette hypothèse.

Le donjon commandait donc la partie orientale de l'enceinte. Sa situation permet de comprendre maintenant pour quelle raison la cour du château était encombrée de constructions annexes.

Cette suprême défense ne se composait pas seulement d'une tour puissante : ses abords étaient protégés par des fossés, par des murs prenant un développement plus ou moins grand de façon à constituer, selon la formule de l'architecture militaire du moyen âge, une série de difficultés. Nous sommes convaincus que des fouilles exécutées sur la terrasse qui s'étend devant la Tour Perrière jusqu'à la Tour Saint-Paul apporteraient la confirmation de notre assertion.

Quoiqu'il en soit, le donjon n'existait plus au xve siècle : mais le souterrain qui servait en cas de guerre d'issue secrète mettant en communication le bas de la Tour Perrière, soit avec la ville soit avec la plaine, dont l'existence aujourd'hui légendaire est attestée par un texte de 1673 [1], était une dépendance obligatoire de cette construction.

La Tour Perrière actuelle et le logis qui lui est annexé furent édifiés sur un ordre du comte de Genevois, daté du 5 avril 1445. Jean de Chavanne, dit Jacquemar, maître de la Chambre des comptes, fut désigné, avec son collègue Nicod

1. D'après M. Eloi Serand (*op. cit.*, p. 14), en 1673, le sieur de Longy, commandant du château, s'opposa au changement, réclamé par les Barnabites, d'un chemin conduisant à la porte secrète, placée tout au bas de la grande tour, c'est-à-dire du côté de l'Est, servant à faciliter le ravitaillement de la place en cas de guerre. — Nous n'avons pas pu recueillir de témoignages sûrs sur le ou les débouchés de ce souterrain, comblé depuis longtemps.

Digitized by Google

Feste, pour rédiger « l'ordonnance de faire les maisonnement et édifices au château d'Annecy, au bout de la place, jouxte les murs de la partie devers le jardin, en tendant vers la tour commencée au bout dudit château et aussi de complir (achever) ladite tour ». Les travaux furent confiés à Pierre Chapuis, maçon, qui reçut l'ordre de donner à la maçonnerie de la Tour Perrière, une épaisseur de 7 pieds 1/2 jusqu'au 1er étage et de 6 pieds jusqu'aux machicoulis, proportions qui se vérifient à quelques centimètres près [1]. Le rez-de-chaussée devait former une « cropte », c'est-à-dire une salle voûtée avec du tuf, affectée aux archives, comme on peut s'en convaincre encore aujourd'hui, cette voûte ayant la forme d'un berceau surbaissé. Au premier (c'est-à-dire au-dessus de la pièce reposant sur cette voûte en tuf), maître Chapuis devait construire trois « travaisons », ce qui porte à quatre, comme on peut encore le constater le nombre des étages de la tour, non compris la « cropte » du rez-de-chaussée. Ces pièces devaient être éclairées de fenêtres à sièges, les unes « françaises », les autres croisées dont il reste encore d'intéressants exemples, notamment celui qui a été croqué, au deuxième étage de la Tour Perrière, avec ses curieux grillages, rappelant ceux du Palais de l'Isle, par le spirituel crayon de M. Marc Le Roux ; cette composition est animée par la gracieuse silhouette, dessinée d'après un costume contemporain, de Charlotte de Savoie, reine de France, sœur de ce Janus de Savoie, comte de Genevois, qui donna des fêtes retentissantes dans son château d'Annecy.



Fig. 8.
FENÊTRE DU 2e ÉTAGE DE LA TOUR PERRIÈRE.

1. Au rez-de-chaussée de la Tour Perrière, la paroi donnant sur la ville, mesure 2m75, celle sur le lac, 2m42 : au 1er, la paroi compte 2m15 d'épaisseur ; au 2e, 2m14 ; au 3e, 2m07.

Digitized by Google

Les diverses chambres de la Tour Perrière communiquaient par une « viorbe » ou escalier à vis, refait depuis l'incendie de 1758 ; le logis adjacent formait un bâtiment à deux étages, desservis aussi par une « viorbe » existant encore avec une baie à chanfrein à l'entresol. Au rez-de-chaussée, une pièce servait de « cropte », garnie de tuf, comme celle de la Tour Perrière, l'autre du côté ouest, allait être affectée à la « Maistrie et Recepverie des comptes », pour l'administration des domaines de l'apanage des princes : au 1er étage au-dessus de cette dernière un « tinel, grand et large », salle à manger des officiers du prince, et à côté, contre la tour, une « chambre de parement »; au second, deux autres pièces, dont l'une communiquait avec la chambre de « Retrait », placée sur le même étage, dans la Tour Perrière.

Un détail, qui a la plus grande importance, est la recommandation faite par le maître des œuvres du château d'Annecy à l'entrepreneur de faire « en chacune travaison (c'est-à-dire à chaque étage) deux fenêtres croisées, bien nettement taillées comme celles qui sont en la grande salle par devers la place ». On s'explique dès lors le caractère archaïque de ces fenêtres, sur lequel nous reviendrons.

On trouve aussi mention de la construction de diverses cheminées faites dans le logis Perrière au milieu du xve siècle par Pierre Chapuis. Deux subsistent encore fort belles : celle de la chambre des comptes, la plus remarquable, (au rez-de-chaussée du côté nord-ouest, dans une pièce servant actuellement de magasin d'armes) et celle du deuxième étage dans la chambre contigüe à la Tour Perrière aujourd'hui séparée en deux par une cloison ; nous pensons toutefois que ce ne sont pas des « charfours » du milieu du xve siècle et qu'on doit les attribuer en raison de leur style aux Genevois-Nemours ; il y a d'ailleurs dans le logis que ces derniers princes élevèrent au xvie siècle, dans l'appartement servant actuellement de cantine *(au rez-de-chaussée de la pièce 10 du plan)*, une cheminée dont les moulures sont du même style que celles de la cheminée du deuxième étage du logis Perrière.

La Tour Perrière, comme on vient de le voir, avait au rez-de-chaussée une cropte ou salle d'archives, ainsi que le logis attenant : aussi lui donna-t-on au xvie siècle le nom de *Tour du Trésor*, appellation qui avait été donnée précédemment à la *Tour de la Reine*, au moment où le chartrier était placé dans cette dernière construction. Le trésor des Chartes de Genevois

Digitized by Google

fut à diverses reprises enlevé du château d'Annecy : la partie la plus ancienne, celle de la période des Comtes de Genève fut transportée à dos de mulet le 24 et le 25 mars 1412 à Chambéry par les soins de Pierre Rostaing, sur l'ordre d'Amédée VIII qui faisait centraliser dans la capitale les titres concernant ses nouveaux domaines [1].

L'affectation du Palais de l'Isle aux services de la Chambre des comptes amena le déménagement d'une partie des archives du château : le récolement dressé le 31 mai 1591 par Claude Balli, receveur de la Chambre des comptes, énumère un grand nombre de terriers et de comptes de chatellenies intéressant l'apanage de Genevois aux xve et xvie siècles [2]. Les derniers documents qui étaient restés au château furent placés au Palais de l'Isle le 20 juin 1700 ; en 1719 Victor Amédée II les fit envoyer à Turin où on les retrouvera, soit aux Archives Camérales [3], notamment dans la série des châtellenies de Genevois et celle des comptes de l'hôtel et des trésoriers généraux de Genevois, soit aux Archives de Cour dans les fonds du Genevois, du Faucigny, de Genève et des princes de Genevois-Nemours [4].

Les créneaux de la Tour Perrière disparurent à la suite du violent incendie qui ravagea, le 28 décembre 1758, le sommet de cette construction ; on utilisa « les tufs provenant de la démolition des parapets sur les consoles des meurtrières au sommet de ladite tour » pour construire une voûte dans la pièce du dernier étage : « la démolition des parapets au dessus des meurtrières a produit plus de marrain qu'il n'en fallait pour terrer les planchers et reflancs de la voûte ». Ce fut aussi à la suite du même incendie que l'escalier fut refait en 1774. On observera que sa partie inférieure est actuellement en contrebas d'environ deux mètres à la suite des remblaiements opérés dans la cour : on peut s'en convaincre en examinant la porte murée dont on voit très bien depuis la terrasse la partie supérieure.

1. Max Bruchet : *Inventaire partiel du trésor des chartes de Chambéry à l'époque d'Amédée VIII*, Chambéry, 1900, (ext. des *Mém. de la Société savoisienne d'histoire*.) p. 6, n. 1.

2. Turin, Arch. de Cour, fonds des princes de Genevois-Nemours, deuxième catégorie, paquet 14, n° 1.

3. Max Bruchet : *Les Comptes de Châtellenie aux Archives de Turin*, dans *Revue savoisienne*, 1898, p. 40 et *La Chambre des Comptes de Savoie et ses Archives*, communication faite au Congrès des Sociétés savantes savoisiennes, tenu à Chambéry en 1899, p. 19.

4. On trouvera quelques références utiles, surtout pour la biographie des princes de Genevois-Nemours, empruntées à ce dernier fonds, dans G. Claretta : *Vita di Maria-Francesca-Elisabetta di Savoia-Nemours, regina di Portogallo*, Turin, 1865, in-8°.

Digitized by Google

Tour Saint-Paul.

Au dessus du sol de la cour (476^{m}70) cette tour compte 15^{m}90 jusqu'à l'amorce du toit et 25^{m}40 jusqu'au sommet.

Elle s'appelait en 1430 *Turris Speculi, Turris dou Miriou, Tour du Miroir,* à cause du miroir qu'Amédée VIII fit placer sur une haste à son sommet en 1430 (*tam pro fassone speculi positi de super turri predicta vocata propter hoc Turris Speculi, quam portu ejusdem portati de Gebennis apud Annessiacum*). Ce miroir fut presque aussitôt enlevé par le vent. Nous ne voyons pas d'autre explication à donner sur son utilité que le désir de surveiller les mouvements de l'ennemi. Une bannière, qu'Amédée VIII fit exécuter en 1429 par Jean Loisel, peintre de Genève, flottait au dessus du toit.

On trouve, en 1393 et 1394, mention d'une tour neuve édifiée devant la grande salle du côté de la ville [1]. Cette orientation permettrait, le choix ne pouvant porter que sur les Tours Saint-Pierre et Saint-Paul, d'opiner pour cette dernière. Mais il y a une autre raison déterminante, c'est, comme on le verra plus loin, que la Tour Saint-Pierre existait déjà dans la première moitié du xive siècle. La Tour Saint-Paul était commencée en 1380 [2] ; ses machicoulis, refaits en 1430 avec des barres de fer, furent surmontés de créneaux en briques, provenant de la tuilerie d'Annecy.

Le très curieux plafond de la chambre située au premier étage de cette tour a été fait au xvie siècle : il convient de remarquer l'élégant parti décoratif tiré de l'emploi des couvre-joints, dans ce morceau de menuiserie que l'on devrait restaurer.

C'est dans les flancs de cette tour, que se passa une confrontation émouvante entre deux gentilshommes inculpés d'un attentat contre le plus grand prince de la Savoie féodale, Amédée VIII.

Antoine de Sure, dit le Galois, seigneur de Châtelard et Ay-

1. 1393. « Turris nova incepta ante magnam aulam castri a parte ville ». — 1394. « Secunda camera turris nove ante aulam.

2. Un compte de 1380-1381, publié par M. Demôle, dans son intéressant mémoire sur l'*Atelier monétaire des Comtes de Genevois* (*Mémoires et documents de la Société d'histoire de Genève*, t. XXII, p. 100), mentionne des dépenses faites « pro operibus turris nove Annessiaci ». On pourrait penser que ce texte ne s'applique point nécessairement au château d'Annecy ; mais le suivant (extrait d'un compte original des Archives départementales de la Haute-Savoie, fonds de la Chambre des comptes de Genevois, article 9) le stipule expressément : « Libravit per eamdem litteram [datam Annessiaci die 28 maii 1382] pro precio 236 cuparum calcis ab eodem emptarum per Joh. de Clara pro opere grosse turris castri Annessiaci, fl. 60 ».

Digitized by Google

nard de Cordon, seigneur des Marches, en Bugey, avaient par leurs excès jetté l'effroi dans la région qu'ils habitaient; le duc de Savoie, pour leur juste punition, déclara la confiscation de leurs biens. Ardents à la vengeance, les deux gentilshommes formèrent le projet de se saisir de la personne de leur souverain et de le livrer à son ennemi, le comte de Clermont, contre une forte récompense, à l'occasion des obsèques solennelles de Gaspard de Montmayeur, à Pierre-Châtel ; la conspiration échoua, le comte de Clermont s'étant refusé à accomplir cet acte déloyal.

Aynard de Cordon tenta, en dévoilant le complot, de rentrer dans les bonnes grâces du prince qu'il avait voulu trahir. Son complice, Antoine de Sure, fut arrêté et écroué dans les prisons du château d'Annecy. On le chargea de chaînes, et trois hommes le veillèrent nuit et jour. Le juge de Genevois, le vice-châtelain d'Annecy et deux autres magistrats, réunis dans l'une des chambres de la Tour du Miroir, c'est-à-dire, de la Tour Saint-Paul, (*1433, die ultima mensis martii, in camera turris vocate dou Miriour Annessiaci*) assistèrent à la confrontation des deux criminels. Le Galois nia énergiquement, et déclara qu'il était prêt à tenter le jugement de Dieu dans un duel judiciaire, en présence du prince, selon les conditions que fixerait le maréchal de Savoie.

Amédée VIII, rompant avec des mœurs judiciaires qui avaient ensanglanté le commencement de son règne, fit simplement instruire le procès par ses juges. Le Galois, après quatre-vingt jours de détention dans le château d'Annecy, fut transféré dans celui d'Evian ; soumis à la torture, il reconnut ses forfaits et fut condamné à mort, tandis que son accusateur et complice, pour prix de ses dénonciations, restait en liberté [1]. L'odieux drame dont la Tour Saint-Paul renferma l'artisan, en impressionnant vivement le prince qui faillit en être la victime, a pu avoir cette conséquence, de brusquer la décision d'Amédée VIII songeant, depuis quelques deuils cruels, à se retirer du monde, et mettant peu après le supplice du criminel, ses projets à exécution.

Tour Saint-Pierre.

Sur l'emplacement de cette construction, qui est située entre la grande salle et la chambre du comte (plan n° 17), il y avait

1. Costa de Beauregard : *Souvenir du règne d'Amédée VIII.* (Ext. des *Mémoires de l'Académie de Savoie.*)

Digitized by Google

une tour déjà en 1340 *(turris contigua sale, turris magna prope cameram domini.)* A la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle elle s'appela *Tour de la Pomme* ou *du Pommier* *(1392, turris vocata de la poma prope magnam aulam ; 1430, turris de Pomo)* puis au XVIIIe siècle comme faisant partie du logis affecté anciennement aux ducs de Genevois, *Tour des Princes* (1753).

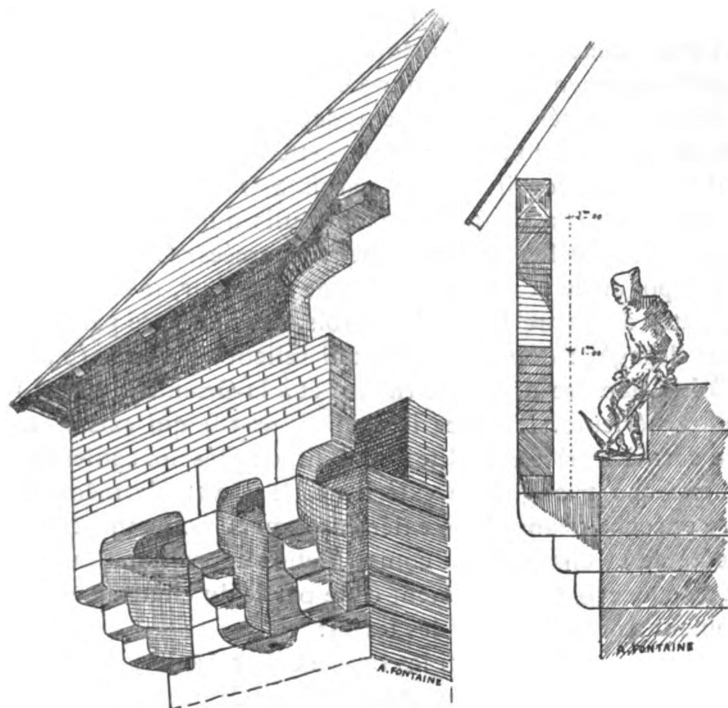


Fig. 9.

MACHICOULIS ET CRÉNEAUX DE LA TOUR SAINT-PIERRE.

Jean Bornel et Martin de Corcellis, en 1430, la refirent à peu près complètement « à la pointe du marteau [1] » ; les fenêtres françaises, munies chacune d'un siège, les escaliers communiquant avec les pièces voisines, les machicoulis et les créneaux, mentionnés dans le contrat des travaux par eux exécu-

1. « Pro factura turris de Pomi per eosdem [J. Bornelli et Martinum de Corcellis] de novo facte pro majori parte... quam turrim visitaverunt dicti Joh. Mitraz et magister Corviau..., et primo reperierunt totum pantum muri ejusdem turris a parte coquine fuisse de novo factum... a pede usque ad summitatem... ab extra de bonis lapidibus ruppis tallie ad pobentam martellorum... ; et alium pantum dicte turris pomi a parte ville reperierunt... simili modo fuisse de novo factum...; item, reperierunt fuisse factum... de novo in ipsa turri in alio panto a parte turris speculi unum retort seu paramentum chantonate muri dicte turris...; reperierunt ipsam turrim ab extra esse usque ad summitatem arrasainenti bochetorum 9 teysiarum comitis ».

Digitized by Google

tés subsistent encore : l'ancienne toiture était non en ardoises mais en tuiles.

La Tour Saint-Pierre est la seule qui ait conservé son crénelage. L'exemple que nous publions, avec ses machicoulis armés de fer, remonte exactement d'après nos textes à 1430 : on remarquera l'emploi de la brique, provenant de la tuilerie d'Annecy, indiquée par M. Fontaine dans le dessin qu'il a fait de cet intéressant morceau. Les machicoulis de la Tour Saint-Paul remontent aussi à la même époque [1].

Le flanquement de cette tour a été, à notre avis, modifié par des travaux postérieurs. On peut, depuis la rampe du château, et on en a une vision encore plus nette en se rendant sous les combles, s'aperçevoir que les parois S-O et N-E de la Tour Saint-Pierre présentent des machicoulis qui sont cachés par les toitures actuelles, grossièrement amorcées. Ces machicoulis, à l'époque de la reconstruction de cette tour, ménagés pour permettre de battre le bas des parois, devaient être par conséquent dégagés : donc les murs qui relient cette tour (plan n° 17) à la Chambre du comte (n° 16) et à la Grande salle (n° 19) sont postérieurs. L'espace irrégulier (n° 18) qui existe entre cette dernière pièce et la dite tour était, d'après nos conjectures, une encoche triangulaire extérieure. Il y avait de même une autre encoche triangulaire extérieure, mais moins importante, du côté de la chambre du comte. Cette supposition, qui permet de concevoir logiquement cette partie du château, est parfaitement corroborée par les textes.

En effet, en 1430, parmi les travaux de réfection de la Tour Saint-Pierre exécutés par maître Bornel et Martin *de Corcellis*, se trouve une fenêtre française, placée *du côté de la Tour du Miroir*, c'est-à-dire, du côté de la Tour Saint-Paul, ainsi qu'un pan de maçonnerie formant « retour » du même côté. Ces deux textes ne peuvent s'expliquer qu'en supposant, comme nous l'avons fait plus haut, que la pièce 18, était alors une encoche extérieure, fermée postérieurement à 1430.

L'aspect de la grande salle, flanquée des Tours Saint-Paul et Saint-Pierre, était autrefois beaucoup plus menaçant, non seulement parce que cette dernière construction avait ses machi-

1. Libravit pro factura panceriarum factarum de super bochetis foresiarum turrium de Pomo et de Speculo, per ipsum Guillelmum fieri ordinatarum de carronis...; Libravit pro tacheria faciendi 30 copulas bochetorum lapidis ruppis copertas et munitas suis archetis et coperturis in summitate dicte turris de Speculo... ; Libravit pro precio 60 parvarum barrarum ferri videlicet ad sustinendum les machicoux crenellorum foresiarum turrium de Pomo et de Speculo necnon parvarum turrium existentium in muris parvi gerdilis existentis extra castrum. (Compte de 1430.)

Digitized by Google

coulis dégagés, ainsi qu'on vient de le démontrer, mais aussi, parce que le sommet de la paroi de la grande salle donnant sur la rampe du château était munie de triples corbeaux, formant machicoulis [1]. Ainsi la Tour Saint-Paul, point terminus, était rattachée au donjon, autre point terminus sur l'emplacement de la Tour Perrière, par un chemin de ronde, formant fer à cheval, passant par le sommet de la paroi septentrionale du bâtiment de la grande salle, par la Tour Saint-Pierre, par la courtine de la façade, la Tour de la Reine et le chemin de ronde, aujourd'hui découronné rattachant celle-ci à la Perrière. Le chemin de ronde reliant la Tour Saint-Pierre à la courtine de la façade, a été détruit à l'époque des travaux des Genevois-



Fig. 10.
VUE DU CHATEAU D'ANNECY,
d'après une photographie communiquée par M. Suisse.

Nemours, au XVI[e] siècle. On en voit encore une partie, près de l'escalier du casernier ; une petite tour ou « tournelle » également disparue, donnait un accès indépendant à ce chemin de ronde du côté de la cuisine actuelle.

GRAND « PÈLE » ET GRANDE SALLE.

Il y avait, dans le donjon disparu, une « vieille salle », subsistant encore en 1340, qui a bien pu être la pièce désignée

1. 1393 : « Et primo, libravit dicto Michaudo Cochardi... in grosso muro constructo ante palum (le grand pèle ou grande salle basse dessous la grande salle) protendente a turri Pomi usque ad turrim novam ante aulam et pro muro grosso protendente a dicta turre usque ad cantonum coquine a parte latrinarum... ; pro operatura 21 bochetorum triplicium de ruppe super dictum grossum murum ante palium situatorum... ; pro tallia et operatura 2 portarum et 2 tybiarum molassie ad exeundum super muros in ipsa tournella constructos ; pro operatura unius archerie in ipsa tornella a parte ville constructe et pro tallia trium passuum seu graduum in exitu ipsius tornelle a parte coquine constructe ». On retrouve aussi dans les comptes de 1430 trace du chemin de ronde passant par le sommet de la grande salle : « Item, debent dicti lathomi levare et reponere 28 copullas bochetorum in muro magne aule, ex parte ville, videlicet a turri dou Miriou usque ad turrim de Pomo ».

Digitized by Google

dans un acte du 8 janvier 1253, sous le nom d'*aula comitis*[1].

Quand les mœurs seigneuriales se transformèrent avec le développement de la civilisation, les comtes de Genevois durent trouver trop exigu ce lieu de réunion, restreint par les dimensions du donjon, aussi, firent-ils reconstruire, en 1333, une grande salle, dans le premier étage du bâtiment dominant la rampe du château (*n° 19 du plan*).

Au dessous de cette pièce, se trouvait la salle basse qui fut transformée en « grand-pèle[2] » après l'incendie du 26 avril 1340 *(Piellium magnum, longitudinis circa 10 teysarum ad teysam domini et latitudinis circa 4 teysarum et dimidie et est factum cum 2 magnis fornellis in loco ubi vetus aula bassa ante incendium esse solebat)*. Le sol fut nivelé, garni de plateaux formant plancher ; des sièges en bois faisaient le tour de la pièce meublée aussi de tables, de bancs et de dressoirs, chauffée par des fourneaux en briques, que des grilles protégeaient contre les heurts ; cinq grandes fenêtres, munies de sièges pratiqués dans l'épaisseur des murs et ornées de vitraux que le maître verrier Laurent posa en 1346, éclairaient cette pièce du côté de la rampe du château.

Le grand « pèle » fut, partiellement sans doute, transformé en cellier en 1394. Rendu à sa destination primitive de salle des gardes par Amédée VIII, il fut reconstruit sur le même emplacement par ce prince, sous le nom de *magnus soturnus* (c'est-à-dire de grande pièce basse) en 1430 ; c'est à cette époque que furent exécutés, par maître Jean Martin, les quatorze piliers (dont on verra le dessin à la fin de ce travail), subsistant encore, répartis aujourd'hui, par des cloisonnements postérieurs, entre les trois pièces placées sous la grande chambrée du premier étage.

Cette chambrée *(n° 19 du plan)* était la salle des fêtes des comtes de Genevois (1340 : *aula, magna aula supra citurnum, sala major, aula alta major*). Après l'incendie de 1340, on fit sur la paroi de la rampe du château cinq fenêtres croisées garnies de verrières et munies de bancs logés dans les embrasures ; deux marches donnaient accès à ces sièges. Ces fenêtres ont été mutilées ; mais on voit parfaitement leur emplace-

1. Partage de la succession du comte de Genève, Guillaume, passé à Annecy, publié dans Wurstemberger : *Peter der Zweite, graf von Savoyen*. (Berne, 1858, t. IV, p. 165.)

2. On sait que l'on désignait sous le nom de *pèle* ou *pelio* mot qui subsiste encore dans le patois savoyard, et était employé par les auteurs français du XVIIe siècle, une salle de réunion chauffée soit directement par un fourneau, comme au château d'Annecy, soit dans les maisons de la campagne par la paroi formée par la plaque foyère de la cheminée de la cuisine contiguë.

Digitized by Google

ment et les croisées de deux d'entre elles subsistent. Du côté de la cour, il y avait trois fenêtres, dont une a été détruite.

Amédée VIII, dans les importants travaux qu'il fit exécuter en 1430, fit remonter les anciennes fenêtres, placer trois cheminées copiées sur celles du château de Thonon et exécuter le plafond.

On ne peut guère juger aujourd'hui de l'aspect imposant de cette belle pièce, dont les proportions harmonieuses sont rompues par cette forêt d'étais placés pour empêcher l'effondrement des poutres maîtresses. A l'époque où Henri IV y fit un mémorable dîner, la clarté vacillante de dix-huit chandeliers, « marquetés de blanc et de rouge », suspendus aux solives, silhouettait sur les murs, tendus de tapisseries représentant les prouesses légendaires de Bellérophon ou les exploits des Neuf Preux, la fière carrure de quelques-uns de ces héros des guerres de religion, entourant l'ancien roi de Navarre, devenu l'hôte du fils de celui qui avait juré sa perte.

« Le jeudi 5 octobre 1600, déclare un témoin oculaire, envyron l'heure de quatre après midi, Henry de Bourbon, roy de France et de Navarre, après s'être emparé de toute la Savoye, excepté des forteresses de Montmélian et Bourg-Sainte-Catherine et des Alinges, est venu en cette ville d'Annecy, accompagné du duc de Nevers, du duc d'Epernon, du comte de Soissons, de deux des fils du duc de Mayenne, du duc de Vendôme, ce dernier, âgé seulement de six ans, et lui est allé au-devant, Monseigneur le duc de Nemours, qui l'a reçu au château, *où il a mangé au vu de tout le monde en la grande sale*, et avec luy à sa table tous les susdits princes, le baron de Castelnovoz, M. de St-Germain, (huguenots), et encore quelques autres jusques au nombre de 14, duquel nombre était la marquise d'Antragues, qui était toujours assise auprès de Sa Majesté à sa senestre, et à l'autre bout de la table le petit duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne [1] ».

C'est dans cette salle de fêtes, que les comtes de Genevois, convoquaient parfois les représentants de leur bonne ville d'Annecy, afin de donner plus de solennité à certains actes, ainsi que Janus de Savoie le fit, le 9 juillet 1477, à l'occasion du sinistre qui ravagea, la veille, le quartier du Saint-Sépulcre; entouré de ses conseillers, parmi lesquels figuraient Bernard, sr de Menthon, Bertrand de Dérée, président de Genevois, Jean

1. *Petite Chronique anonyme d'un habitant d'Annecy, de 1598 à 1628*, publiée par Pillet : 3e série, t. X des *Mémoires de l'Académie de Savoie*.

Digitized by Google

de Clauso, maître de la Chambre des comptes, Claude de Menthon, s[r] de Rochefort et Jacques *de Nemoribus*, bailli de Genevois et châtelain d'Annecy, le comte de Genevois fit lire par son trésorier Humbert Gruet, en présence des deux syndics de la ville et de leurs deux prédécesseurs, les franchises communales; il donna des prescriptions, pour éviter la fréquence des incendies qui trouvaient un aliment trop facile dans des toitures de bois ou de chaume, et profita de la circonstance, pour rappeler aux magistrats, diverses mesures d'hygiène publique qui jettent un singulier jour sur le vieil Annecy [1].

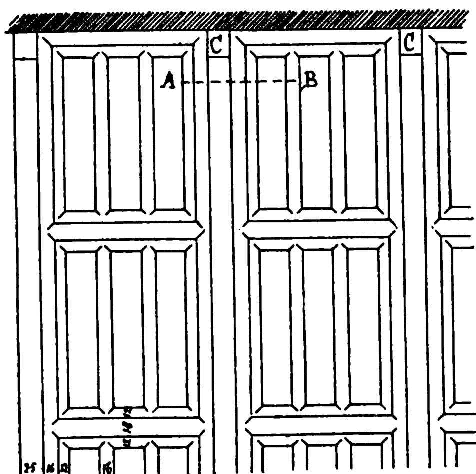


Fig. 11.
PLAN D'UN FRAGMENT DE PLAFOND
DE LA SALLE DES FÊTES.
C corbeaux soutenant les poutres maîtresses.

Cette grande salle a conservé une partie de son plafond à compartiments, présentant le plus haut intérêt par la disposition et le profil de ses moulures, la longueur et la saillie des

1. Les précédents syndics devront, en juillet 1477, livrer aux nouveaux sous peine d'une amende de 50 livres, les 92 « selliots » portés sur leurs comptes destinés à puiser de l'eau pour combattre le feu. Les bourgeois devront, dans un délai d'un an à deux, selon leur situation de fortune, couvrir de tuiles les toits de leurs habitations qui n'auraient pas encore subi cette transformation ; on fera des échelles à raison d'une par groupe de 4 familles. Les maçons, charpentiers, couteliers et *excoffiers* devront, dès que le feu aura été signalé par le tocsin, se rendre sur le lieu du sinistre avec leurs haches et autres outils pour s'employer contre le fléau, tandis que les bourgeois arriveront avec des seilles, employant leurs domestiques pour prendre de l'eau, le tout à peine de 25 livres. Deux gardiens chargés de veiller au feu seront placés sur le clocher de Notre-Dame et sur celui de Saint-Maurice ; pour éviter le scandale des vols qui ont eu lieu lors du dernier incendie, le comte fait proclamer par le bailli de Genevois diverses pénalités « sub pena furanti valorem 3 solidorum et infra, unius auris et furantium ultra 3 solidos furcarum... » Les syndics devront procéder à une visite régulière en présence du châtelain, chaque quinzaine, des cheminées « inhibendo ignem construi debeat in domibus et locis carentibus epicoctoriis ». Voici ce qui intéresse l'hygiène publique; quod sindici visitent lobia supra aquam, eciam latrinas ibidem existentes, ne existentes supra aquam habeant videre immundicias stilantes et per latrinas descendentes, modum tenendo quod lobia de carronis seu de greaz murentur et pilloni de petris fiant et construantur ». En conséquence, injonction fut faite le lendemain par le Bailli du Genevois à Jacques Métral « quatinus lobium supra aquam reponat supra pillaria petre et muret de carronis seu de greaz et cameram neccessariorum ipsius domus reparet, intantum quod existentes et navigantes per aquam Teccii immundicias non possint videre, et hoc infra unum annum;... item fuit injuntum Henriete, relicte Alberti de Comba quatinus... sua lobia reponat supra pillaria petre et eadem de carronis seu de greaz construat latrinas usque ad aquam, ne inhonesta videantur. (Archives d'Annecy. 1[er] reg. Délibérations, Fol. 105 et 115.)

Digitized by Google

pièces de bois, ainsi que par son caractère local. Onze poutres maîtresses supportent le solivage ; chacune d'elles, ayant une portée de $12^{m}60$, représentant la largeur de la salle, repose sur deux corbeaux de pierre, dont les moulures et la concavité, disposition que l'on a rarement l'occasion d'observer, forment le prolongement naturel de la poutre dans laquelle ils sont logés, grâce à une encoche. Des poutres secondaires, placées dans l'axe de la longueur de la salle laquelle mesure $24^{m}80$, cloisonnaient, pour ainsi dire, par leur intersection perpendiculaire avec les poutres maîtresses qui les supportent, le plafond en soixante-douze compartiments. L'architecte a tiré un très heureux parti de ce puissant assemblage de poutres, de lambourdes et de solives formant une saillie de $1^{m}12$. La réfection d'une partie du plafond et le nombre des étais placés déjà au XVIIIe siècle pour empêcher son affaissement, nuisent à l'aspect décoratif de ce chef-d'œuvre de menuiserie.

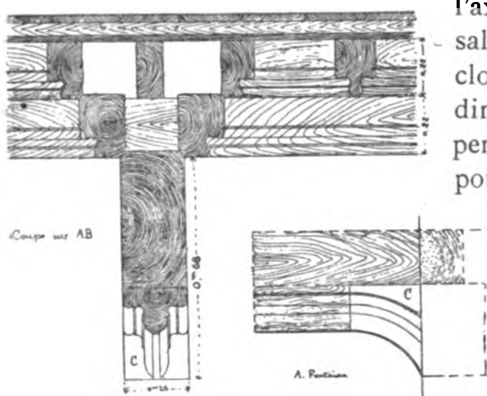


Fig. 12.
COUPE D'UNE POUTRE MAÎTRESSE DU PLAFOND DE LA SALLE DES FÊTES.

Un texte nous apprend qu'Amédée VIII fit exécuter, en 1430 vingt-six corbeaux pour supporter le plafond de la grande salle *(pro factura 26 bochetorum in dicta magna aula positorum sustinentium summerios trabature superioris dicte magne aule)*. Si la partie la plus ancienne du plafond actuel ne remonte pas à cette date, elle doit être peu postérieure; le profil des moulures, comme on peut s'en convaincre en examinant le dessin qu'a bien voulu dresser M. Fontaine, notamment le filet rectangulaire si caractéristique, terminant la poutre maîtresse et la pureté des gorges et des tores laissent supposer que cette œuvre a été exécutée dans le courant du XVe siècle. C'est le plus ancien plafond du château, avec celui de la chambre du comte, dont les solives, peu saillantes avec un profil intéressant, présentent une disposition moins architecturale.

Il serait bien désirable que l'on pût entreprendre la restauration du plafond de la grande salle, pendant qu'il reste encore,

Digitized by Google

dans la partie médiane, des fragments intacts ; c'est en effet un des plus beaux exemples connus de plafonds savoyards, type que l'on ne rencontre pas en France, constituant par conséquent, pour notre pays une œuvre d'art originale, digne du plus grand intérêt par son caractère régional.

Au-dessus de la grande salle se trouve une pièce de même dimension, dont on constate l'existence déjà au xive siècle, et qui dut être aménagée de nouveau au commencement du xve siècle, au moment des grands travaux exécutés dans tout ce corps de logis ; d'anciennes fenêtres ont été très probablement utilisées. Le plafond actuel, sans style, a été placé, beaucoup trop bas.

Grand Viret.

L'escalier à vis ou *grand viret*, desservant le grand *pèle*, la grande salle et le deuxième étage, a été construit en 1430, comptant alors soixante-dix-sept marches de « 6 pieds à la main » chacune, succédant à un escalier de bois couvert par un toit. Il était surmonté de faux machicoulis, subsistant encore ; une bannière aux armes ducales, que maître Humbert Broudier peignit cette année, flottait à son sommet *(plan n° 20)*.

Cuisine.

La cuisine du château *(plan n° 15)*, date de 1430. La construction de la porte, celle des cheminées et des arcs servant à renforcer la voûte, et même la réfection des murs sont stipulés dans des contrats de cette année, avec des détails très précis ; elle a été édifiée d'ailleurs sur l'ancienne cuisine, qui occupait déjà cet emplacement en 1340.

C'est une des rares pièces du château dont le caractère n'ait point été altéré. Ses deux belles cheminées à arcades inégales, subsistent encore.

On remarquera au fond, une porte conduisant à un four contemporain, aujourd'hui muré.

Puits.

Le puits *(plan n° 14)*, placé devant la cuisine, existait déjà en 1428. En 1344, il y avait sur son emplacement deux escaliers de bois, donnant accès de la grande salle à la cuisine, et de la chambre du comte *(plan n° 15)* à la chapelle *(plan n° 31)* ; on dut probablement le commencer en 1349. Cette année on employa 210 journées de tailleurs de pierre, qui usèrent pour le

Digitized by Google

creuser 1,490 pointes de marteau ; après de nouveaux travaux exécutés en 1371, maître Jean de Lyon, spécialiste en la matière, car on le voit appelé dans d'autres châteaux de Savoie pour le même motif, dirigea des réparations assez considérables, nécessitant son intervention du 20 juillet 1390 au 16 février 1391. Ce puits a une profondeur de 40^{m} ; l'altitude du sol de la cour étant à 477^{m}, et celle du niveau moyen du lac étant à 448^{m}, le puits du château se trouve à 11^{m} plus bas que le niveau du lac. Il est alimenté par des infiltrations naturelles venant de La Puya. Le système de roue et de poulies servant à puiser l'eau a été détruit, il y a peu de temps et remplacé par une pompe. Les ouvriers chargés d'en faire le nettoyage en 1771 ont constaté qu'il était plus large à la partie inférieure qu'au sommet.

Les deux étages qui surmontent l'emplacement du puits (*plan n° 14*) sont postérieurs à 1428 ; auparavant, il n'y avait là que des galeries en bois reliant la grande salle à la chambre de parement (*plan n° 10*) au premier, par une porte pratiquée dans le grand viret. En 1428, on fit l'arc qui se trouve devant le puits, que l'on voit encore, et la construction des deux étages qui s'y trouvent appuyés doit être de très peu postérieure ; en 1562, la chambre du premier est appelée « chambre sur le puits ».

Chambre du Comte.

Placée au premier étage au dessus de la cuisine (*plan n° 15*), elle est appelée en 1340 *camera major domini*, en 1370, en 1392 et en 1430 *camera rubea, magna camera rubea* ; en 1614, *cabinet de Monseigneur* [1].

Elle pouvait communiquer avec la chambre de parement (par une porte en tiers-point, qui se voit encore dans le logis Nemours), avec la Tour Saint-Pierre, avec la grande salle, avec la chapelle et la cuisine, soit directement, soit par des escaliers et galeries.

Une cheminée fut faite en 1430, dans le mur qui la sépare de la grande salle, ainsi qu'une fenêtre donnant sur Saint-Maurice qui existe encore. Le plafond actuel présente un profil fort intéressant.

Ce fut entre les murs de cette pièce que nos princes, lorsqu'ils étaient retenus au château, passaient la plus grande partie de leurs journées.

1. C'est dans cette pièce que le comte Jean testa le 21 sept. 1370, Lefort : o. c, p. 149.

Digitized by Google

Contre les parois, tendues de tapisseries flamandes, le duc Henri, en 1614, fit placer à côté de tableaux édifiants représentant le Christ, la Vierge, sainte Anne ou saint Jean, des sujets profanes, une Lucrèce, des « têtes de femmes espagnoles ayant barbe au menton » que le roi Louis XIII, tenté par leur rareté, s'appropria lors de son occupation de la Savoie [1]. Sur une table recouverte « d'un tapis de velour vert, avec des franges vertes, doublé de toile verte, avec un tafetas dessus pour le conserver », se trouvait un écritoire monté sur velours orange, à garniture d'argent; tout autour des fauteuils à bras, tendus également de velours; dans la cheminée des landiers en laiton avec leurs « traversiers » de fer.

Au-dessus, déjà à l'époque de la reconstruction du château, en 1340, se trouvait aussi une belle chambre, avec une fenêtre croisée, donnant sur la ville, à deux sièges et deux marches pour y accéder. Elle fut refaite en 1430, toujours avec des sièges dans la maçonnerie.

LOGIS NEMOURS.

Le bâtiment qui s'étend entre l'escalier placé contre le corps de garde et l'arc, situé devant le puits, peut être justement appelé logis Nemours, puisqu'il fut reconstruit par les princes de ce nom, au XVI[e] siècle (*plan n[os] 8 à 12*).

Mais, auparavant, une partie de cet emplacement fut occupé par des constructions qui n'avaient peut-être pas le même développement; la chambre de parement, notamment, se trouvait sûrement en 1430 au premier étage, dans la pièce formant l'angle du bâtiment du côté de la cour et du puits (*n° 10 du plan*). C'est dans cette pièce, appelée aussi, à cause des sujets représentés par les tapisseries, *chambre des cerfs* (1392, *camera cervorum*; 1405, *camera genetarum et cervorum alborum volantium*), qu'Amédée VIII, comte de Savoie et de Genevois, assisté de ses conseillers, S. de *Florano*, évêque de Maurienne, G. de Challand, abbé de Saint-Michel de La Cluse, chancelier de Savoie, des seigneurs de Grolée, d'Humbert, bâtard de Savoie, de François de Menthon, chevalier et des jurisconsultes Jean *Servagii*, Anthoine *de Montherolo*, docteurs en droit et Georges Palluel, licencié, donna l'investiture à Pierre de Duingt, seigneur de Beauvivier, pour les fiefs qu'il possédait

1. 1632, 25 juillet; certificat constatant l'absence de « deux tableaux de femmes barbées... retenues par le Roy pour leur rareté plus deux buffets qu'ont esté bruslés du temps que les cureurs de peste ont estés audit chasteau. (Archives de Turin.)

Digitized by Google

dans le Genevois [1]; les plus grands seigneurs de cette province, notamment les Ternier, les Grésy, les Menthon, les Dingy, les Hauteville, les Thorens, les Sallenôve, les Soyrié, les Myonnas et quelques autres, prêtèrent aussi, le même jour, non, sans avoir longtemps résisté et épuisé les arguments juridiques, hommage au nouveau prince [2], dont les droits, fondés sur l'acquisition du comté de Genevois, faite quatre ans auparavant, furent encore pendant quelques années âprement contestés.

Le logis Nemours présente sur la paroi du ressaut N.-O., qui regarde la rampe du château, quatre embrasures de canon; ce sont les seules ouvertures pratiquées pour l'usage des armes à feu, subsistant aujourd'hui avec deux archères pour arquebusiers, placées au bas du ressaut N.-E. de ce logis, près la cuisine.

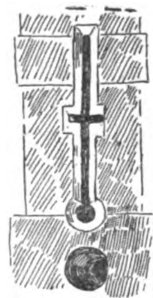


Fig. 13.
ARCHÈRES DU XV[e] SIÈCLE.

Il ne faudrait pas considérer la date de 1539 (et non 1532), que l'on peut lire sur la paroi du logis Nemours regardant la rampe du château, comme celle de l'achèvement des travaux de ce bâtiment; on verra, dans nos preuves, que le sieur Longi et maître Casuaz furent chargés, le 24 janvier 1562, de « parfaire l'édifice neuf du côté de la porte du château » qui n'avait pas encore dépassé le premier étage; qu'en 1563, des tailleurs de pierre s'employaient « pour perrier le roc de la salle basse du nouveau bâtiment près le puits » et que les travaux duraient encore, deux ans après, mais étaient certainement terminés avant 1571.

La lecture de l'inventaire publié à la suite de ce travail donnera une idée de la richesse du mobilier placé dans la *salle où Monseigeur mange*, dans la *chambre où loge Monseigneur,* dans l'*anti-chambre,* dans la *chambre de Madame* et dans les autres pièces de ce bâtiment.

LOGIS NEUF.

Le corps de logis placé à l'est de la grande salle forme la dernière construction élevée par les princes de Genevois (*plan n[os] 22 à 25*). Les travaux « du nouvel édifice, d'entre la grande salle et tour du trésor sur la Perrière », furent commencés en

1. Turin, Archives de Cour, province de Genevois, dossier Beauvivier pièce 2 Original signé par Jean Bonbat de Divonne, secrétaire du comte.
2. REPLAT : dans *Revue Savoisienne,* 1860, p. 5.

Digitized by Google

1562, et confiés à maître Casuaz par acte du 13 avril de cette année, auquel nous renvoyons le lecteur; les plafonds furent exécutés en 1571. Une partie de ce logis, comme on le verra par notre plan, a été supprimée; le reste a beaucoup souffert; les fenêtres modernes qui y ont été placées lui ont enlevé tout caractère archéologique et il n'y a guère que les plafonds du premier étage qui rappellent l'époque déjà ancienne de cette construction.

Petit Jardin.

C'est l'espace confiné par la Tour Saint-Pierre, la rampe du château et le logis Nemours (*plan n° 2*). Amédée VIII s'en occupa avec une particulière sollicitude, y faisant porter la terre extraite des fondations, et l'entourant de murs défendus par de petites tours à machicoulis. Ces murs devaient être percés ensuite d'ouvertures pour les bouches à feu, car on y remarquait, en 1575, quatre grandes pièces d'artillerie.

Jeu de Paume.

Le jeu de paume, était situé à l'extérieur de la courtine, reliant la Tour de la Reine au logis Perrière (*plan n° 32*), il fut construit au XVIe siècle ; en 1571, « on fît un toit à la cour du château, à jouer à la paume ». Les anciens inventaires mentionnent notamment celui de 1585, les « pallemailles dorés avec leurs manches couverts de velours vert..., les fers pour jouer à la pelote », servant de passe-temps aux hôtes du château. Il est indiqué dans la vue qui a été tirée du *Theatrum Sabaudie*.

Chapelle.

Il y avait, en 1340, deux chapelles; l'une, la vieille chapelle, était située au rez-de-chaussée (1340. *Capella vetus inferior; capella inferior prope magnum pillium*, 1340.); l'autre, la chapelle neuve, était située au-dessus (*Capella alta ante magnam salam* 1344), dans un bâtiment se trouvant dans la cour du château (*plan n° 31*), parallèlement aux grandes salles du rez-de-chaussée et du premier, en communication par un escalier avec la chambre du comte. On y accédait aussi par une porte pratiquée dans le grand escalier à vis, desservant la grande salle, à la hauteur du plafond de cette grande salle, et par une galerie de bois, aboutissant à ladite porte et à la garde-robe.

Un oratoire en noyer pour la comtesse de Genevois et des

Digitized by Google

sièges en sapin pour son entourage meublaient cette nouvelle chapelle en 1344. D'importants travaux furent exécutés en 1430, notamment la réfection de la voûte en bois et les verrières en grisailles des sept fenêtres, faites à Genève par le maître verrier Jean Loisel. C'est dans cette pièce, que Janus de Savoie, comte de Genevois, fit son testament [1], le 22 avril 1491.

Dans le même bâtiment, se trouvaient deux chambres qui furent dévastées en 1631, lors de l'occupation française ; elles existaient encore un siècle plus tard, mais en très mauvais état. La chapelle et ses deux annexes, très délabrées en 1756, ont été détruites peu après cette date.

D'autres constructions, moins importantes, ont aussi disparu ; mais leur emplacement trop hypothétique et leur intérêt très secondaire nous dispensent de fatiguer à ce sujet l'attention du lecteur.

V.

Après avoir déterminé les diverses époques de la construction du château d'Annecy, il reste à dégager les conclusions que cet examen peut suggérer sur le style de l'architecture civile du Genevois.

Les éléments les plus caractéristiques pouvant être retenus par l'archéologue pour former son jugement sur la date de ce monument sont le profil de quelques bases et chapiteaux, la forme et les moulures de certaines fenêtres. D'autres indications, données par exemple par les cheminées ou les plafonds, doivent être éliminées parce que, dans la plupart des cas, ces intéressants morceaux sont postérieurs à la construction des pièces qui les renferment.

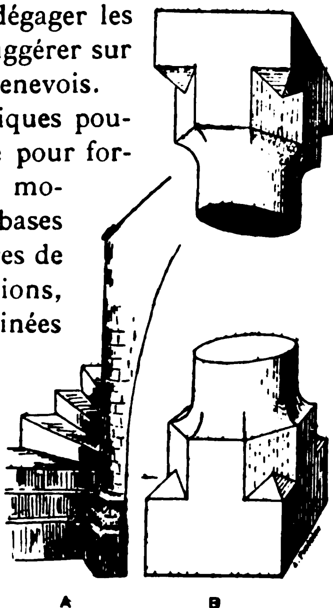


Fig. 13.
A BASE DU « GRAND VIRET » (1430).
B BASE ET CHAPITEAU D'UN PILIER DU « GRAND PÈLE ».

Dans les chambres situées au rez-de-chaussée, en dessous de la grande salle (c'est-à-dire, en dessous du n° 19 de notre plan), se trouvent des piliers de pierre de forme cylindrique, se terminant à leur sommet par un tailloir carré ; le passage du cylindre au carré, se fait

1. Ducis : *Palais de l'Isle*, p. 41.

par un octogone dont les quatre faces d'angle sont ornées d'une pyramide triangulaire. Chaque pilier repose sur une base formée par un chapiteau renversé. Cette ornementation rudimentaire est des plus massives.

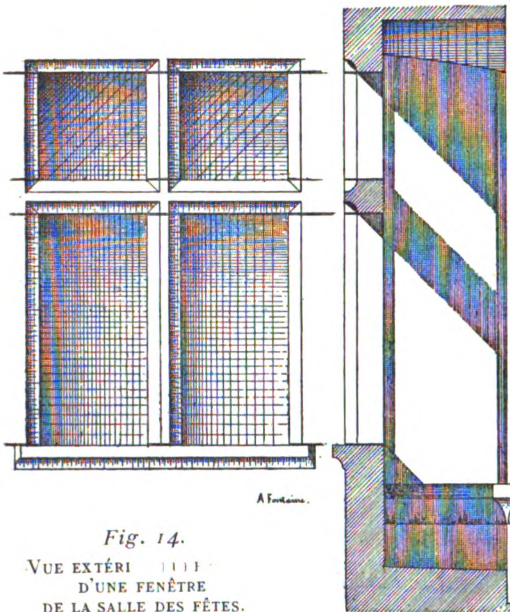


Fig. 14.

VUE EXTÉRI[illegible] D'UNE FENÊTRE DE LA SALLE DES FÊTES.

Tout à côté, au pied de l'escalier qui met en communication ces pièces avec la grande salle, se trouve une élégante base d'un profil tout différent, ainsi qu'on en peut juger par le dessin de M. Fontaine. On ne sera point surpris en apprenant que ce dernier motif est de 1430, car son profil présente un soubassement très employé à cette époque ; mais on aura lieu de s'étonner, en constatant que le pilier ci-dessus dessiné, au lieu d'être bien antérieur, est précisément de la même date ; les textes étant sur ce point d'une précision indiscutable [1]. Il y a donc là un exemple frappant d'archaïsme.

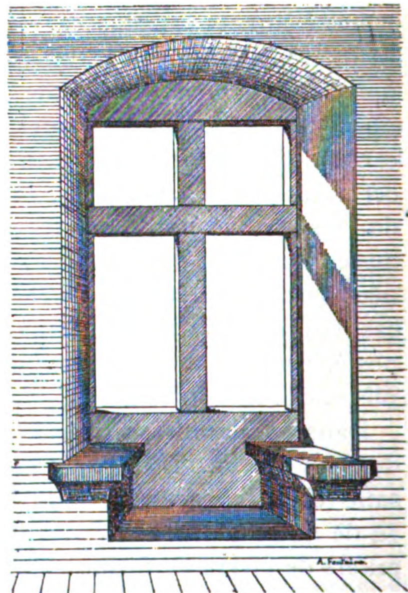


Fig. 15.

VUE INTÉRIEURE DE CETTE FENÊTRE.

On remarque dans les diverses parties du château (exception faite pour le logis Nemours), des fenêtres croisées à chanfrein, donnant à l'ensemble des constructions une certaine unité d'exécution. Ce

1. En 1430, Jean Martin exécuta dans le grand pèle, dont l'emplacement n'est pas dou-

n'est là qu'une apparence trompeuse. Les fenêtres de la grande salle et celles de la Tour Perrière, malgré leur similitude, ont été faites à plus d'un siècle d'intervalle.

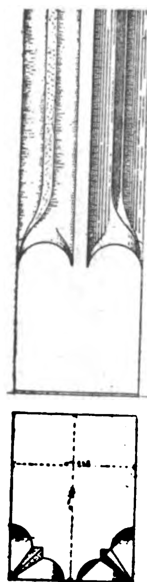


Fig. 16. Moulures d'une fenêtre du logis Nemours.

Déjà en 1340, Amé III, lors de la réfection du château, fit exécuter notamment dans la grande salle et dans la pièce du rez-de-chaussée, située au-dessous, des fenêtres croisées à bancs de pierres pratiqués dans la maçonnerie [1] ; on accédait à ces fenêtres par deux marches.

Amédée VIII, à l'époque des grands travaux de 1430, ne se contenta pas d'utiliser et de faire replacer dans la grande salle les anciennes fenêtres [2], il en fit refaire d'autres semblables [3] ; et cet esprit d'imitation guida ses fils, au moment de la construction de la tour et du logis Perrière [4]. L'examen des textes, permet de prouver que, de 1340 à 1445, ce fut toujours le même type de fenêtres croisées qui servit aux ouvriers édifiant le logis de la grande salle (1340), la Tour Saint-Paul (vers 1380), les chambres au-dessus du puits (après 1430), le logis et la Tour Perrière (1445).

Des moulures plus riches (comme on peut le constater dans le dessin ci-contre de M. Fontaine) remplacèrent, dans le logis Nemours, le lourd chanfrein des fenêtres du xiv[e] et du xv[e] siècle. Le style

teux, 14 piliers. (*Libravit Johanni Martini, lathomo, pro tachia faciendi 14pillaria in magno soturno de lapidibus ruppis...*) Ces 14 piliers existent encore dans les 3 pièces situées au dessous de la grande chambrée du 1[er] étage ; ils sont d'un seul morceau. On n'a donc pas pu utiliser d'anciens tailloirs ou d'anciennes bases.

On remarque d'ailleurs, dans les cheminées de la cuisine exécutées la même année, un soubassement semblable notamment dans celle qui fait face à la porte d'entrée ; elle fut exécutée par Nicolet Mignon et Pétrus Prin précisément à la même date (contrat du 12 juillet 1430) : *ad faciendum unam magnam chiminatam latitudinis 34 pedum de manus hominis et tres archus et 2 landas de ruppe et 2 pilonos ruppis, qui archus esse debeant de molacia.* Cette précision de détails ne laisse non plus aucun doute sur l'identification de cette cheminée.

1. Texte de 1340 intéressant la grande salle (plan n° 19) : « Sunt facte 5 fenestre croyssiate pro illuminanda dicta sala a parte ville ; in quolibet fenestra sunt 2 passus et 2 sedes». — Texte de la même année concernant le grand pèle (en-dessous du n° 19 du plan) : « 4 fenestris duplicibus pro illuminando piello a parte platee castri. Adhuc nulla ostia fustea sunt in 4 hostiis et 10 fenestris *croyssiatis* que sunt ibidem in duabus espundis muri aule perdicte ; in factura 5 magnarum fenestrarum... ad illuminandum dictum piellium a parte ville et in tablamentis lapidum molacie factis in sedibus dictarum fenestrarum per grossitudinem murii habentis circa 4 pedes de grosso. »

2. 1430. «Pro quadam tacheria removendi et transmutandi 5 fenestras croysiatas supra magnam salam dicti castri existentes et remittendi magis alte ».

3, 1428. « Pro qualibet fenestra croysiata, bene cisa, de lapidibus de molacia, cum uno chanfrain plano 10 florenos ».

4. En 1445, Pierre Chapuis, entrepreneur de la Tour et du logis Perrière, reçut l'ordre de faire des fenêtres croisées à sièges, et « de les tailler comme celles qui sont en la grande salle du côté de la place ».

Digitized by Google

de ces ornements, que l'on retrouve dans d'élégantes échauguettes, s'harmonise parfaitement avec la date de cette construction, édifiée au milieu du xvie siècle, par des princes dont le goût fut affiné par leur séjour dans ces belles résidences des bords de la Loire, qu'ils habitèrent en suivant la cour de France, et dont ils aimaient à évoquer le souvenir, en feuilletant l'ouvrage de Du Cerceau, sur les « plus excellents bastiments de France » faisant partie de leur bibliothèque d'Annecy.

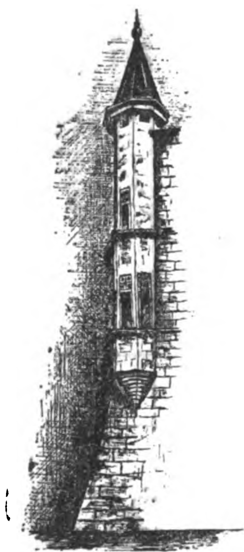


Fig. 17.
ECHAUGUETTE DU LOGIS NEMOURS.

L'aspect moderne du style du logis Nemours contraste avec celui des bâtiments élevés aux xive et xve siècles, par les comtes de Genevois ; ces derniers, n'ayant point subi comme leurs successeurs l'influence d'un milieu artistique, se contentèrent le plus souvent, sans grand souci d'originalité, de faire copier par des ouvriers du pays, les détails d'ornementation des anciennes constructions ; d'où la persistance des vieilles formules.

***

Il convient donc, quand on cherche à dater les monuments de nos régions, d'après leurs détails architectoniques, de se tenir en garde contre les tendances archaïques de l'architecture en Savoie, dont le château d'Annecy offre de remarquables exemples.

Max BRUCHET.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1.

1325-1340. — Extraits des comptes de la châtellenie d'Annecy, relatifs aux travaux du château.

(Turin, Archives camérales.)

1325-1327. — ... Libravit in copertura de novo tecti majoris turris castri Anassiaci et in factura de novo totius edificii tecti tornelle supra portam et ipsa tornella coperienda... ; In stipendiis 20 carpentatorum... decopulantium machinas seu ingenia domini que erant apud Anassiacum et ipsa plicancium in appartum charreandi, que post modum dominus Hugo de Gebennis fecit apud Altam Villam pro parte charreari et pro parte destrui... ; Libravit... ad expensas valletorum domine comitisse de Sabaudia, factas apud Anassiacum per 6 dies, quibus steterunt ad venandum et capiendum in Insulis cunilios [1] pro domino, per litteram domini datam die jovis post festum B. Nicholay A. [1]326... Libravit Guigoneto de Bercla, custodiente cuniculos domini in silvis, pro uno supertunicali...

1328-1329. — Computus domini Petri, condomini de Duyng, castellani Anassiaci...

L. in refectione logie [2], que est ante magnam salam inter salam et pratum, que cadere volebat propter vetustatem fustarum..., pro 4 fileriis [3] carpentandis et ponendis inter pilaria et tectum a parte prati pro ipsa logia retinenda... ; L. in recopertura tectorum castri in pluribus locis ubi fuerat decopertum propter ventum, [pro precio] 3000 scindulorum [4]... emptorum ; L... pro... duabus fenestris suturni [5] subtus parvam salam a parte

1. *Cunilios* pour *cuniculos*, lapins, en vieux français *connil*.

2. Ce mot a diverses acceptions peu connues. Ici il sert à désigner une construction en bois, formant annexe aux bâtiments construits en maçonnerie, supportée par des piliers de pierre, et complétant les appartements du prince : on trouvera souvent le mot *logia* avec cette signification dans les textes que nous publions ici. (1339. « In factura unius pylli facti de novo in logia ante cameram magnam domine.)

Toutefois, dans ces mêmes documents la *logia* servait à désigner, selon le sens conservé encore aujourd'hui dans le patois d'Annecy, une galerie de bois formant balcon ou corridor suivant la circonstance : 1428, *logia seu ales* (pour allées) ; *in tecto dictarum logiarum seu allées* (comptes de la construction du château d'Annecy); 1548, 21 février : Acensement d'une maison située dans le faubourg de Bœuf, à Annecy, contenant entre autres pièces « une aultre chambre, ensemble le galletas dessus icelle avec la commodité des *lorges* à l'orient situé ». (Bruchet : *Inventaire sommaire des Archives de la Haute-Savoie*, p. 154.)

On désignait aussi sous le nom de loge une construction sommaire en bois édifiée hâtivement à l'occasion des fêtes. (1471. Construction au château de Chambéry de la *loge de la folie*. Menabrea : *Chronique de Yolande de France*, p. 94.)

Enfin on trouvera dans nos régions le mot loge dans le sens de hangard établi sur les chantiers de construction. (1470. « Es manovres pour ung jornées à vuidier la terra de la loge des maczons ». Blavignac : *Comptes de la construction du Clocher de Fribourg*, p. 10.)

3. *Filière*, pièce de bois posée en travers supportant les chevrons d'un toit.

4. *Scinduli*, bardeaux de bois ou *tavaillons* servant à couvrir les toits.

5. *Suturnus*, ou *soturnus* en patois *cétour*, *sertò* ou *fartò*; pièce située au rez-de-chaussée servant généralement de cellier. (1651, 19 mars : Partage d'une maison située à Abondance contenant la mention d' « un *cettour*, soit cave ». Bruchet : *Inventaire sommaire des Archives de la Haute-Savoie*, p 89.)

Digitized by Google

ville ferrandis 8 landis ferri..., 3 fenestris factis in camera garde robe domini..., 2 hostiis coquine antique et stabuli..., solano [1] camere domini, in quadam parte mossando et terrando, et similiter in logia juxta gardam robam et in ipsa garda roba... In aptando loco charforii [2] ubi lapides choudani existunt, et ipsis lapidibus chaudanis [3] taillandis et ponendis in dicto charforio...

In refectione vannelli in cursu aque de THEUZ justa molendina domini, de fusta... [1329].

1331-1332. — Computus Johannis Bonivardi, majoris, burgensis Chamberiaci, castellani Anassiaci, de redditibus et exitibus ejusdem castellanie.

Opera castri de fusteria. — L. ad expensas operum castri de Anassiaco... videlicet in recopertura tectorum castri predicti in pluribus locis et pluribus vitibus ubi fuerat decopertum propter ventum, et in factura de novo 4 eschifarum [4] supra curtinas castri et in reparacione unius veteris ad deffensionem castri predicti et in retinendis edificiis tectorum aule majoris et domus que est juxta portam castri et logie juxta salam predictam in pontibus, panteriis [5] et 5 scalis factis in castro ad veniendum ad deffensas castri ; in emptione 4 miliarium cum dimidio scindulorum et 4 miliarium clavinorum [6] et plurium tachiarum [7] et aliorum clavellorum [8], 3 duodenarum latarum, 4 duod. postium [9] et plurium aliarum peciarum fuste et cletarum pro corseriis , diversis preciis, inclusis stipendiis 76 carpentatorum et destraleriorum [11] et 40 aliorum hominum laborantium ad idem quasi per 1 diem, capientium diversa precia, ut in particulis examinatis penes ipsum per litteram dominorum de Mentonis, Petri condomini de Duynt, Alberti de Cletis et Petri de Compesio. militum, ordinatorum super hiis per dominum de mandato facto castellano predicti quod dictas eschifas et corserias facerent; datum die 8 mensis augusti anno 1332...

1. *Solanum* : en patois *solan*. (BRACHET : *Dict. du patois Savoyard*, Albertville, 1889, in-12.) Plancher : on voit par ce texte et ceux qui suivront que l'on garnissait l'intérieur des planchers de terre. — 1340 : « in factura solani seu traveysonnis superioris ». On appelait cette terre marrain.

2. *Charforius, charfarius. chaforius, chafour*, cheminée. Plus loin à la date de 1428 : « Chiminatas seu charfioux ; epicotoria seu cheminatas », en 1509, à Chambéry, chafarius (Mgr Billiet)

3. *Chaudana*, en patois *chondane* désigne ici les pierres garnissant la plaque foyère de la cheminée ; 1345 « choudanis fondi dicte chiminate ». Cette acception est encore employée dans le Chablais. Mais dans la région d'Annecy ce mot s'applique à une sorte de tiroir pratiqué dans l'épaisseur de la molasse servant à supporter les buches ; mais l'expression patoise *fornet* a remplacé aujourd'hui celle de *choudane* à Annecy.

4. *Eschifa*, eschif, ouvrage en bois élevé en saillie sur les courtines pour battre le bas des murs.

5. Ducange, au mot *Panthera*, cite un texte prouvant qu'on désignait de ce nom un engin de guerre de forme triangulaire à ferrures, muni d'archères, pour permettre de pénétrer les lignes ennemies. Mais nous conjecturons qu'il s'agit ici et plus loin, non de cet appareil, mais d'une ouverture pratiquée dans les murs pour la défense près des créneaux. On trouvera à la date de 1428 plusieurs passages où ce mot est employé dans le sens de pans de mur. En 1331, on trouve des *panteriis de fusta*, panneaux de bois.

6. *Clavini* ou *clavins*, petits clous servant surtout à fixer les bardeaux.

7. *Tachia, tache*. gros clou. Voir plus loin en 1337 « 820 grossarum taschiarum pro magna porta duplicatura ».

8. *Clavelus*, petit clou.

9. *Postis*, poste, poutre.

10. *Corseria, coursière*, en provençal *corsera*, dans la langue du nord *hourd* : galeries en bois placées au sommet des tours et des courtines pour faciliter la défense.

11. *Destralerius*, ouvrier maniant la *detra*, hache à deux mains pour couper le bois.

Digitized by Google

Opera castri de maczoneria. — In reparacione curtinarum castri predicti per totam longitudinem a parte montis et ecclesie in pluribus locis ubi fuerat necessarium, propter destructionem muri et in factura de novo circa 7 tesarum muri in 2 locis necessaris, in orto et supra furnum domini et juxta echifam, que est a parte domus Jaquerii Cymionis et in portis a parte ecclesie et montis murandis et oscurandis de novo, in portagio seu estractu arene usque in castrum videlicet 4 navatarum ad idem et costiterunt 18 s.; in empcione 30 cuparum calcis pro 45 solidis, inclusis 4 sol. pro portagio. 14 hominibus trahentibus lapides infra dictum castrum ad idem et dedit cuilibet 8 denarios tempore vindemiarum ; 23 lathomis laborantibus ad idem quasi per 1 diem, et dedit cuilibet 15 denarios; 49 hominibus facientibus et portantibus morterium, lapides et alia necessaria, et dedit cuilibet 8 denarios, 12 mulieribus portantibus aquam ad idem pro morterio faciendo et cepit quelibet 4 denarios, inclusis 18 denariis pro 6 veysselletis ad portandum morterium...

1333-1334. — L. pro angulari domus castri prope portam reficiendo, quia disruebat, duobus merlis [1] cum panceriis faciendis super eodem angulari et uno alio merlo in alio angulari ejusdem domus supra portam castri ad deffensionem porte, quadam useria in alio angulari ejusdem domus supra secundam traveysionem [2] nondum completam.

L. carpentatori facienti in taschiam traveysonem novam...; Pro 16 esparris [3], 3 ferroliis [4], 2 goysonibus... pro 2 magnis fenestris aule domus supra portam et pro alia parva fenestra in parvo sutturno et pro 1 hostio facto in parva camera et 1 hostio facto in parvo sucturno et pro hostio domus aule predicte et pro hostio alterius sutturni et in 4 serraliis cum clavibus pro hostiis majoris sutturni... et 2 candelabris pro caminata parve aule... pro hostio logie fuste ingeniorum domini...; Sex hominibus curantibus magnam aulam et domum furni castri quando hoc anno dicta aula fuit edificata et coperta et domus furni;... In reparacione hostii logie in qua sunt repositi ingenia domini.

1335-1336. — In stipendiis 6 carpentatorum facientium 1 stabulum in castro domini de Anassiaco pro reponendis equis domini et castellani, de postibus et fusta...; In 1 sera cum clave posita in hostio majoris porte castri...; In recopertura tecti domus [in qua stat] castellanus quando moratur in castro, in pluribus locis.

Uno carnacerio pro salario ipsius suspendendi 3 latrones in furcis Anassiaci, pro quolibet latrone 7 sol.; carnacerio predicto qui cum ferro calido perforavit linguam cuidam qui falsum testimonium peribuerat; eidem carnacerio qui quemdam lusorem de falsis talis per forum Anassiaci fustigavit, 2 sol.

In factura quarundam furquarum [5] factarum de novo in territorio Anas-

1. *Merlus* ou *merulus* ou *merula*, *merlon*, intervalle vide entre 2 créneaux, et aussi le créneau lui-même. Plus loin à la date de 1428 « pro factura 8 fenestragiorum seu merlos... de super galleriis.

2. *Traveysio*, *traleso*, *tralaison*, ensemble des solives et des poutres constituant un plancher.

3. *Esparra*, éparre, penture généralement droite : d'après Blavignac (*Comptes de dépenses de la construction du Clocher de Saint-Nicolas à Fribourg en Suisse de 1470 à 1490*, Paris, 1858, in-8°), ce mot désignait parfois les barres à charnières des serrures plates. — En 1428, *sparra*.

4. *Ferrolius*, verrou.

5. Les fourches patibulaires se trouvaient entre Novel et Brogny.

Digitized by Google

siaci in loco solito, quia furche veteres fuerunt destructe propter vetustatem, et in empcione columpnarum et alterius fuste ad idem... inclusis 5 sol. datis uni carnacerio suspendenti 1 latronem ibidem... : uni carnacerio facienti execucionem 2 mulierum malefactorum quarum una fuit combusta et alla subterrata et mortua pro maleficiis ipsarum inclusis 3 sol. datis in lignis et capistris et pro pane ipsarum, 14 s. 6 d.

1337-1339. — In factura unius mue [1] pro abstoribus [2] domini muandis in castro Anassiaci : in copertura 1 alterius mue de scindulis novis et clavinis : in copertura 1 dreczorii magni ante coquinam domini... : in alongandis 2 tectis, 1 supra hostium per quod intratur in cameram donjonis castri, ubi castellanus moratur, et alium suprà hostium sutturni dicti donjonis.

In factura 1 camere facte de novo de muro subtus peylium [3] que vocatur garda roba [4] domini, et in uno angulari muri refecto de novo de lapidibus molacie scisis a fondo usque ad altitudinem 1 teyse et 1/2 vel circa juxta pedem priorum graduum ascendencium versus cameram domini, et pro larderio [5] domini plastriando [6] et embochiando [7] de novo...

In empcione 820 grossarum taschiarum pro magna porta introytus castri duplicatura.

1339-1340. — In factura 1 peyllii facti de novo in logia ante cameram magnam domine in castro Anassiaci per manum dicti Gay, carpentatoris... et quorumdam aliorum sociorum secus ; in empcione 16 peciarum grossarum fuste ad idem... ; pro mossando et terrando solano dicti peyllii... ; et fuit copertum de scindulis domini. Et in factura fornelli dicti peyllii, in empcione lapidum molacie et stuforum et in locagio 27 lathomorum vacantium ad scindendum lapides ad faciendum fornellum... ; Item in refectione dicti peylli cujus edificium totum fuit destructum cum fornello propter pondus tecti superioris dictarum logiarum... mense nov. anno 1339... ; Pro ferramenta posita in fenestris verreriarum camere majoris domini.

1. *Mua*, mûe, édifice dans lequel on logeait les faucons au moment de la mue.

2. *Abstor*, autour, oiseau de proie que l'on dressait pour la chasse.

3. Ce mot se trouve dans les documents du XIVe siècle, intéressant le château d'Annecy, sous les graphies suivantes : *pielium, peyllium, peyllum, pyllium, pillium, piellium, piellum, palium*.

Il sert à désigner une salle de réunion chauffée. (1339. *In factura fornelli peylli ; in locagio 28 lathomorum vacancium ad scindendum lapides ad faciendum fornellum*. Comptes du château d'Annecy.)

Dans la campagne, le *peile* est toujours la salle de réunion chauffée : mais le plus souvent cette pièce n'est pas chauffée directement par un fourneau mais par une plaque de molasse, formant la paroi qui sépare le *peile* de la cuisine, et constituant dans celle-ci la plaque foyère de la cheminée.

On a vu plus haut que cette plaque portait suivant les régions de la Savoie le nom de *choudane* ou de *fornet*.

On trouve aussi pour désigner le *peile* au XIVe et au XVe siècle le mot latin *stupha* et au XVIe siècle le mot *poesloz*. 1548 : Acencement d'une maison à Annecy, contenant « la sale et ung poesloz appelé le grand poesloz, sus la rue de Bœuf,... le petit poesloz derrière la cuisine ». (Arch. dépar., E. 437.)

4. *Garda roba*, garde-robe, désigne non pas un simple meuble, mais une pièce affectée aux vêtements.

5. *Larderium*, garde-manger (Ducange).

6. *Plastriare*. *plastrare*, platrer : Blanchir les parois d'une chambre ou d'un mur à la chaux

7. *Embochiare*, en patois *rambossir*, crépir, enduire de mortier ; plus loin, 1428, « de bono morterio bene imbochiare tegulas. »

Digitized by Google

N° 2.

1340-1344. — Extraits des comptes de la châtellenie d'Annecy relatifs à la reconstruction du château après l'incendie du 26 avril 1340.

(*Turin, Archives Camérales*. Ce rouleau a été malheureusement rongé par les rats en divers endroits qu'il n'a pas été possible de restituer.)

1340-1344. — Opera carpentatorie castri. — Computus domini Joh. Mistralis, militis, domini Grufiaci, castellani Anassiaci in reffectione quasi omnium eddificiorum castri domini de Anassiaco de novo, que propter incendium ville Anassiaci combusta fuerunt die 26 mensis aprilis anno 1340. In factura edificiorum tectorum donjonis dicti castri et panaterie ibidem contigue et tectorum predictorum de novo, et in reffectione solani superioris dicti donjonis, in quibusdam locis ubi propter incendium fuit destructum, et in factura hostii novi in larderio subtus aulam veterem dicti donjonis. Et in factura unius logie basse in platea castri juxta murum magne aule veteris in qua nunc magnum piellum efficitur per totam longitudinem muri dicte sale et hec circa 3 teysas de largo. Et in factura solani seu traveysonis superioris et sunt ibi 43 trabes et 2 filerie per longitudinem logie lanceati cum postibus et listellis bordonatis [1] et cum exclodonis et alletis in 4 cursibus per longitudinem logie et solani predicti. Et in factura 1 logie facte juxta aulam altam majorem supra dictam logiam inferiorem de longitudine dicte aule et de latitudine circa 3 teysas, et sunt ibi 24 fenestre et 25 pillaria cum bassis exterioribus a parte platee castri per longitudinem fenestrarum..., pillaria vero dictarum fenestrarum sunt lanceata intus et extra. Et in una logia alta ad votam postium coperiente dictas fenestras juxta tectum listellata et depictata cum parafoylliis [2] et uno bozello per longitudinem ipsius logie a parte platee castri. Et in factura 1 parve logie et 1 scalarii cum 1 hostio 6 fenestris et 7 pillariis, 2 bochetis [3], 3 strabibus [4] in solano inferiori. Et in copertura dicte logie de tratibus et postibus et sunt ovragia dicte logie parve facta cum esclodonis, alletis, trabibus lanceatis et parafoylliis ut supra; et circumcirca dictam logiam habet similiter unum edificium tecti ad coperiendum fenestras de chivronibus lanceatis, postibus planatis, parafoylliis et listellis depictatis et descenditur per dictam logiam et gradus de domo donjonis castri in logiam magnam et salam novam. Et in factura 1 piellii magni longitudinis circa 10 teyssarum ad teysam domini et latitudinis circa 4 teysarum et dimidie et est factum cum 2 magnis fornellis in loco ubi vetus aula bassa ante incendium esse solebat... et est dictum piellum completum, excepto tablamento inferiori et hostiis et fenestragiis que sunt ibidem, ut infra in operibus lathomerie castri... In una traveyssone incepta fieri supra capellam inferiorem prope magnum pillium... : in 3 solanis inceptis in tornella [5] que

1. *Bordonare, bondrunare, bordanatura, bordener, bordoner* : faire des moulures : Voici deux autres textes relatifs à la construction du château de Ripaille très significatifs : 1388 « les chevrons planer et bordoner et les laons planer et bisteller » 1371 : « totes les autres fustes bien planer, bordoner, lanceir et joliement ouvrer et litteller jusques au covrir. »

2. *Parafoylium*, parafeuille, planche de sapin assez mince.

3. *Bochetus*, corbeau.

4. Peut-être, lire *trabibus*, poutre.

5. *Tornella* désigne ici une petite tour ou tournelle.

Digitized by Google

est in angulo muri piellii inferioris et aule superioris... : in factura 1 solani facti supra larderium juxta magnam coquinam domini... ; in solano facto ad sustinendum logiam parvam ante orificium fornelli dicti parvi pillii :... in factura unius piellii facti supra cameras... cum 4 fenestris duplicibus pro illuminando piellio a parte platee castri et in 3 hostiis factis ibidem et 2 parietibus muri depictatis et in *dareysiis* [1], factis circumcirca fornellum ne sedes et catelle [2] fornelli cum pedibus destruerentur... Et in una logia facta retro dictum piellium, pro orificio et charforio fornelli dicti piellii, de postibus planatis, trabibus lanceatis et listellis depictatis, et sunt ibi 9 fenestre et hostium descendens in plateam inferiorem et 14 pillaria planata et lanceata intus et extra... (En marge : logia alta ante cameram domini)... — In uno solano facto et omnino complete supra cameram magnam altam domini juxta piellium parvum... : et in factura 1 traveysonis seu solani facti, terrati et completi in alia parva camera juxta dictam magnam cameram altam domini... et adhuc nulla hostia fustea sunt in 3 hostiis et 10 fenestris croyssiatis, que sunt ibidem in duabus espundis [3] muri aule predicte. In 2 traveysonis seu solanis inceptis in magna turri... : in factura 1 solani completi et terrati in parva alta camera domini supra soturnum... et in 2 bochetis et 1 mantello fusteis factis in dicta camera ad faciendum supra 1 charforium et in 2 hostiis et 1 fenestra facta ibidem. Item, supra cameram secundam altam juxta piellium parvum domini est 1 solanum inceptum... Et in factura eddificiorum tecti majoris aule et alte logie contigue... Et in factura et copertura de novo omnium tectorum donjonis, aule majoris, duarum turrium, trium camerarum domini, logiarum piellii parvi et aliorum eddifficiorum predictorum dicti castri... In factura 222.700 scindulorum pro copertura tectorum castri... In stipendiis 1164 ressiatorum [4] ressiancium billonos, trabes et grossam fustam et facientes postes, chivronos, colonelos, latas et alia necessaria pro edificiis predictis quasi per unam diem... et in stipendiis 5713 carpentatorum facienciurn quasi per unam diem edificia carpentarie... In factura 28 peciarum quercus pro faciendis bochetis et lindis [5] pro charforiis dicti castri in nemore domini de Chevenno et pro 4 peciarum magnarum pro faciendis resinis in solanis turris majoris...

Opera lathomerie castri. — In factura 12 merlorum cum avanpedibus [6], factorum supra muros veteres donjonis castri predicti de novo et in quibusdam locis necessariis propter destructionem incendii predicti ; fuerunt reffecti dicti muri veteres, et in factura 1 parvi muri... in clausura larderii facti subtus salam veterem dicti donjonis. In factura 6 pillarium cum 12 bassis et 1 tablamento lapidum ruppis et molacine tailliate cum boczellis supra quod dicta sex pillaria et basse ponantur ad sustinendum logiam altam ante salam majorem... ; In factura 1 fenestre altitudinis circa 4 pedum cum 1 pillario de tayllia lapidum molacine in angulo dicti piellii a parte donjonis castri et in factura 5 magnarum fenestrarum cum 17 pillaribus de tayllia

1. *Dareysia*, grillage en fer ou en bois. (Mgr Billet, *l. c.*)
2. *Catella*, catelle ou quatelle, pièce de terre cuite employée pour la construction des poëles : D'après Blavignac (o. c., p. 147) un *quatalare* était un fabricant de poëles en terre cuite.
3. *Espunda*, paroi.
4. *Ressiatores*, scieurs, en patois *resseux* : la scie se dit *resse*.
5. *Linda*, lande, pièces de bois formant linteau au bas de la voûte de la cheminée.
6. *Avanpes*, corbeau surplombant, pour former les machicoulis ?

Digitized by Google

molacine in una plus et alia minus et cum 10 aliis pillaribus in angulis fenestrarum ad illuminandum dictum piellium a parte ville, et in tablamentis lapidum molacine factis in sedibus dictarum fenestrarum per grossitudinem muri habentis circa 4 pedes de grosso, et fenestram mediam fecit cum vota et angularibus hinc et inde de tayllia nova lapidum molacine cum una superiori parva fenestra. Et in factura 1 uysserie nove in capella veteri inferiori de tayllia lapidum molacine... ; In uno muro facto a parte ville in loco ubi esse solebat et adhuc fieri debet coquina castri... ; In uno scalario seu gradibus lapideis factis ad ascendendum de platea castri in dictam logiam et versus aulam... ; In 1 fornello facto infra dictum piellium et in orificio fornelli et una parva caminata pro serviendo dicto fornello... ; In 1 uysseria facta in logia ante cameram altam domini per quam intratur de dicta logia versus dictam magnam aulam ;... In 1 mantello [1] charforii de tuphis cum 2 bochetis... ; In 1 bocheto... ad sustinendum charforium... in parva camera domini juxta dictam magnam cameram ejus ;... In 1 charforio facto in dicta magna aula... ; Sunt facte 5 fenestre croyssiate pro illuminanda dicta sala a parte ville, in qualibet fenestra sunt 2 passus et 2 sedes... ; et in factura 1 uysserie de tayllia... ad intrandum de dicta sala infra turrim contiguam sale a parte fornelli et in 1 alia uysseria facta in angulo dicte aule a parte ville juxta murum capelle... et in uno muro facto in capite dicte sale a parte turris predicte supra murum veterem ubi dictus fornellus efficitur... ; et in factura 1 muri parvi facti a fondo capelle veteris usque supra tectum, et est a parte coquine... ; In elevatione supra murum veterem 1 esponde muri cum angularibus de tayllia lapidum molacine muri, videlicet dividentis dictam capellam et soturnum et protendentis a dicto muro novo facto in capella usque ad murum turris magne prope cameram domini ;... et in 1 muro elevato supra murum veterem claudentem capellam veterem et novam inter muros dicti soturni et aule... ; In factura 20 bochetorum lapidum ruppis ad sustinendum 2 inferiores traveysones dicte turris majoris, in 2 bochetis lapideis positis in muro parve alte camere domini supra soturnum ad sustinendum charforium jam inceptum ibidem cum duabus auribus lapideis hinc et inde ; in elevacione murorum supra muros veteres qui sunt claudentes 3 cameras domini a parte ville a muris nove capelle usque ad muros ultra ougivam [2] factam ibidem de novo a parte platee castri posterioris... ; et in una ougiva murea et completa lapidibus et morterio, sine aliquo vacuo intermedio, facta ad fortifficandum et retinendum muros camere longe et camere majoris domini a parte latrinarum... ; in 1 fenestra facta cum 2 sedibus et 1 colonnello lapideis de tayllia molacine supra secundam traveyssonem camere domini supra soturnum et in 9 bochetis lapideis ad retinendum terciam traveyssonem ibidem... ; In alia esponda muri dicte alte camere supra magnam cameram domini est una fenestra a parte ville cum 2 passibus, 2 sedibus, 2 colonnellis croyssiatis de tayllia lapidum molacine... ; in empsione catellarum pro 3 fornellis 2 piellorum predictorum domini, inclusis vadiis magistrorum facientium dictos fornellos... in stipendiis 382 perreriorum vacancium quasi per 1 diem ad extrahendum lapides molacine... ; in stipendiis 4910 lathomorum qui quasi per 1 diem fecerunt

1. *Mantellus*, manteau d'une cheminée.
2. *Ougiva*, ogive, employée dans le sens de contrefort. Voir dans Blavignac, o. c., p. 92, note 360 deux textes corroborant ce sens.

Digitized by Google

opera lathomerie... ; In sablono extracto in rippa aque de Ciers,... et in charreagio dicte arene usque ad pedem castri... ; In recopertura tecti logie in qua fusta ingeniorum seu machinarum domini apud Anassiacum reponitur...,

In expensis capiendi 4 faucones in aere montis de Rampons de mense maii anno 1344 et in pastu ipsorum per 5 septimanas et post modum portati fuerunt domino apud Terniacum, ut in particulis, 36 s., 4 d. geb.

N° 3.

1344-1350. — Extraits des comptes de la châtellenie d'Annecy, relatifs à des travaux d'aménagement dans le château.

(Turin, Archives camérales.)

1344-1345. — Libravit... in stipendiis 627 carpentatorum, 27 lathomorum, 28 reyssiatorum, 31 operariorum minutorum et 32 mulierum... solutis per manus Lombardorum Anassiaci... [pro edificiis castri]... Pro arrassamento [1] fondi magni piellii castri et trablamento [2] trabium et postium supra dictum arrasamentum cum sedibus circumcirca pyellium predictum et fenestris et tabulis seu mensis cum banchis ibidem necessariis et uno drecerio; una capella alta ante magnam salam cum fondo inferiori platellato [3], uno oratorio pro domina de postibus nucis, sedibus circumcirca postium sapini; hedificio superiori platellato cum hostiis et fenestris ibidem; hostiis eciam et fenestris magne sale; una logia parva facta in exitu dicte sale a parte ville, et uno scalario cum tecto descendente de sala alta versus coquinam factam similiter ibidem de novo in pede sale predicte et camere domini; gradibus descendentibus de camera domini versus capellam, solano facto de postibus et trabibus in logia pedis dicti scalarii...; una parva camera facta de postibus juxta capellam predictam; tablamento solarii superioris dicte camere liberorum... ; in chabrilimento a parte superiori et parietibus camere alte domini supra magnam cameram domine; gradibus ascendentibus de camera domine versus salam superiorem; tablamento postium in logia inter dictos gradus et capellam ; 1 trablamento et platellamento de postibus in magna turri ; hostiis et fenestris in magna camera domine ; in 1 parva camera facta de postibus et introitu magni piellii ; in 2 paribus logiarum et latrinarum factis retro duas cameras domine majorem et minorem ; latrinis factis communibus extra curtinas castri, a parte vinearum ; ...elevamento muri subtus latrinas camere domini...; gradibus ascendentibus de dicta coquina versus cameram domine, et una logia facta ibidem ; ...gradibus ascendentibus de juxta cameram liberorum in cameram domini superiorem ; una camera alia facta juxta cameram liberorum et capellam ; in complemento 2 charforiorum 2 camerarum domine majoris et minoris; et camere liberorum predicte; pluribus stannis [4] et trey-

1. *Arrasamentum* nivellement ? Aujourd'hui arrassement s'emploie dans le sens de mettre une porte au ras d'une paroi.

2. *Trablamentum, tablamentum, trahamentum* et *platellamentum de postibus ;* poutraison ; *trabes,* poutre et *platellum,* plateau formant dans ce cas particulier un plancher.

3. *Platellare,* niveler ? *platellamentum.*

4. *Stannum,* pour *scanuum,* banc.

Digitized by Google

tellis [1]; mensis ad supra comedendum, dresoriis [2] et aliis minutis operibus...

[Pro precio] 3 quintalium et 1 quarteroni plombi pro faciendis verreriis fenestrarum magne sale, 2 camerarum domini et domine subtus et supra;... pro portagio partis dicti plombi de Anassiaco apud Gratianopolem...

In stipendiis operariorum qui quasi per unam diem ...laboraverunt... 644 lathomorum..., 129 carpentatorum, etc...

L. uno valleto qui apportavit unam robam domine ex parte domini cardinalis Bolompnie, fratris sui, de mandato domine, 6 sol.

1345-1346. — In factura 1 chiminate nove quadrate pro magna coquina domini in dicto castro Anassiaci juxta cameram domini a parte ville, a pyessonibus [3] terre usque ad altitudinem tectorum castri, de grossis lapidibus ruppis molacine et thuffis provisis ad idem per castellanum, ut infra, et sunt ibi 4 arcus facti in principio dicte chiminate et fuit dicta chiminata omnino perfecta et completa ... exceptis choudanis fondi dicte chiminate ... nec pavimentum lavatorii seu eguerii [4] dicte coquine completum...; In charreagio 3500 thufforum implicatarum in dicta chiminata coquine et in complemento 3 aliorum charforiorum camerarum domini, camere liberorum ipsius, camere Blanche de Sabaudia et camere domini Henrici de Foylleto, magistri hospicii domine et eciam chiminate magni pyellii.

... In vadiis 219 carpentatorum operancium quasi per 1 diem in castro predicto et fecerunt cameram novam pro Aymone, filio domini, juxta portam introytus castri...

1346-1347. — In reparacionibus officiorum castri videlicet panaterie, botoyllerie, marescalcie, coquine, aule et camerarum domini et domine liberorum ipsorum et plurium aliorum edificiorum dicti castri... ; Libravit dicto magistro Laurencio, verrerio, in exoneracionem ejus quod sibi debetur pro factura verreriarum magni pyellii, in quibus operatus fuit de mensibus augusti et septembris...

1347-1348. — Libravit Mermeto Mugnerio, habitatori Anassiaci, facienti ad tachiam pro tanto macellum [5] supra aquam de Thyoutz a ponte fusteo superiori descendendo inferius usque ad locum ubi in aqua predicta de Thyoutz esse solebat quidam pons vocatus li pontz Eschaquet [6], et dictum macellum reddere debet factum et completum de omnibus et singulis necessariis ad ibidem et copertum infra festum B. Joh. Baptiste exceptis banchagiis, et sibi debentur administrari ad expensas domini omnes et singule fuste per ipsum coligende in nemoribus domini in mandamento et castellanie Anassiaci... una cum scindulis et clavinis, chivronibus, et latis neccessariis pro dicto macello coperiendo ...17 l. geb,

1349-1350. — In stipendiis 210 perreriorum quasi per 1 diem vacancium operando in puteo castri cum magistro dicti putei, cum martellis ruppem in dicto puteo scindendo et crosando... In empcione 1 maillii ferri... in dicto opere necessarii. In empcione 46 carrellorum calibis [7] et

1. *Treytellus*, tréteau.
2. *Dresorius*, dressoir.
3. *Peysona*, fossé pour fondation de mur : 1371, « piesona seu poda necessaria profundandis,.. muris »; 1386, « piesona seu fossale. »
4. *Eguerius*, évier.
5. *Macellum*, boucherie, se trouvait en aval du Pont-Morens. Le pont des vieilles Boucheries, près du passage de l'Evêché, a conservé ce souvenir.
6. La famille Echaquet est une des plus anciennes d'Annecy.
7. *Calibis*, fer (Ducange).

Digitized by Google

36 librarum ferri per ipsum emptorum de quibus plures martellos magistro dicti putei et aliis operantibus in dicto puteo necessarios... ; pro factura 1490 poyenttarum [1] martellorum cum quibus dicti magister putei et alii cum ipso operantes in dicto puteo habent operari....

N° 4.

1357-1359. — Extraits du Compte de Richard de Confignon, trésorier général du comte de Genevois.

(Turin, Archives camérales.)

Voici les personnages principaux mentionnés dans les chapitres des recettes.

Petrus de Castellione, miles, castellanus Rumilliaci, julii 1358. Henricus de Villeta, castellanus Terniaci, 11 augusti 1358. Johannes Billini, curatus Montis sancti Martini, Humbertus de Navi, castellanus Anessiaci, 22 déc. 1358. Franciscus Porterat, receptor bladorum domini apud Claromontem, 22 nov. 1357. Franciscus Albiaci, castellanus Albiaci, julii 1359. Jaquetus de Estauz, receptor bladorum domini apud Ruppem. Jacobus de Orliaco, olim castellanus Alteville. Dominus Porterii, miles, castellanus Alteville. Jaquemetus de Chiedes castellanus Bastie. Aymo de Aulanova, miles, quondam castellanus Calvimontis, 17 déc. 1357. Johannes Tarini, castellanus Calvimontis, 25 sept. 1358. Henricus de Dons, castellanus de Chatez, 6 oct. 1358. Perretus de Brollio, castellanus Arlodi, 22 nov. 1357. Amedeus de Compesio castellanus Gruffiaci, 15 julii 1359.

..... Summa recepte dicte avene... conversis omnibus mensuris ad mensuram Anessiaci,... exceptis 312 cupis avene ad mensuram Ballonis, 199 cupis cum dimidia avene ad mensuram Sesselli, 45 veyssellis ad mensuram Greysiaci, 150 octanis ad mensuram Ruppis, 60 cupas ad mensuram Rumilliaci, 265 octanis 3 quartis ad mensuram Terniaci, et 40 cupis avene ad mensuram Gruffiaci,... Et est sciendum quod computentur mensure Clarimontis, Bastite, Alteville et Rumilliaci et similiter de Chatez pro mensura Anessiaci, decemque cupe ad mensuram Albiaci pro 9 cupis; 10 ottanis ad mensuram Terniaci pro 9 cupis ad mensuram Anessiaci 10 que cupe ad mens. Calvimontis pro 8 cupis 3 quartis ad mensuram Anessiaci...

Libravit, que fuerunt portate apud Aquis pro expensis equorum principisse Avrayce [2], filie domini, quando ad principem Avrayce, maritum suum accederat, ad mensuram Anessiaci, 3 cupis avene...

Recepit a Berteto Mosseres, de Rumilliaco, de subsidio castellanie Rumilliaci... 25 l., 6 s., 4 d. ...

R. a Berteto de Gieres, pedagiatore Viriaci, de mandato domini, ... 20 flor.

R. a domino Amedeo de Villeta, castellano Thoni,... 6 lib. 14 s. ...

Recepit de 18 quintalibus ferri ad pondus Domene, per ipsum receptis a domino Guigone de Converis, milite, baillivo domini in terra sua Gresivou-

1. *Poyentha*, pointe de marteau.

2. Jeanne, l'une des filles d'Amé III et de Mahaut de Bourgogne, mariée à Raymond V de Baux, prince d'Orange (Avrayce.)

Digitized by Google

dani, valentibus ad pondus Rumilliaci 12 quintallia ferri secundum examinationem et conversionem ponderum predictorum, de quibus 12 libravit de mandato Domini magistro Martello pro richetis et ensibus faciendis pro domino et ejus consilio unum quintale ferri ad pondus predictum Rumilliaci ; item magistro Johanni de Sancto Germano pro viratonibus faciendis pro domino ad idem pondus, duo quintallia et decem octo libras dicti ferri, item, seralliatori de Anessiaco, 63 libr, dicti ferri ad idem pondus ad faciendum duos landerios pro camera Domine principisse et duo candelabra posita in parvo peyllio ; item, Jacquemeto de Chiedes, castellano Balme, ad dictum pondus, 14 libr. dicti ferri pro ferrandis fenestris raterii dicti loci et domino Johanni Billeni quinque libras ferri predicti pro quibusdam negociis in coquina Domini necessariis. Et de residuis 8 quintalibus dicti ferri ad dictum pondus Rumilliaci, remanentibus per ipsum, pro tanto venditis ut supra, recepit 32 flor. boni ponderis...

Libravit jubsu domini comitis menestreriis domini de Rossellione qui domino litteras Marionini, filie domini Rossellionis, apportavit, 2 flor.

Libravit eadem causa menestreriis comitis de Salabruchi qui domino quamdam litteram apportavit die 19 aprilis anno [1]357, 3 fl...

Libravit jubsu domini magistro Martello, enses facienti, 2 flor.

Libravit, jubsu domini, Follo basterio pro emptione 26 librarum ferri ad faciendos enginos et pro quadam corda ad trahendum aquam de puteo Anessiaci.

Libravit jubsu domini comitis Follo, basterio, pro magistro Martello pro rebus emptis in domo dicti basterii, tam ferri quam aliis rebus, 7 fl. et 5 s. 3 d.

Libravit in empcione cujusdam roncini pro domino empti a Berteto lombardo et dato Francisco de Balleysone, scutiffero principisse, empti pro tanto, 8 flor. boni ponderis...

Libravit in empcione 1879 ferrorum cum dimidio emptorum pro equis domini aliorumque de suo hospicio, necnon dominorum et personarum infrascriptarum in dicto hospicio, per tempus de quo computat, extraneorum supervenientium de dictis ferris aliquociens per Regulletum marescallum, aliquotiens per Stephanum, marescallum. de Calvomonte, et aliquociens per Bertetum, fabrum, de Rumilliaco, in dicto tempore ferratorum, et dedit pro quolibet ferro 7 den., exceptis de 600 ferris ferratis per dictum Regulletum, quolibet pro 6 denariis ; et primo, videlicet in 329 ferris pro domino, 97 ferris pro equis domini Sabaudie comitis, 156 ferris pro equis Aymonis de Gebennis, 33 ferris cum dimidio pro equis domini vicecomitis Nerbone, 99 ferris pro equis domini principis Avrice, 12 ferris pro equis domini Grandisoni, 155 ferris pro equis domini Petri de Compesio, 57 ferris pro equis domini Stephani de Compesio. 41 ferris pro equis domini bastardi de Gebennis, 8 ferris pro equis domini Nycodi de Bignins. 66 ferris cum dimidio pro equis Amedei de Compesio, 60 ferris pro equis Johannis Cymonis, 65 ferris cum dimidio pro equis Vuerchii de Rossillione. 54 ferris pro equis Mathei Alamandi, 68 ferris cum dimidio pro equis Francisci Candie, 2 ferris pro equis Humberti de Navi, 9 ferris pro equis Berteti Vaczoneti, 5 ferris pro equis Johannis de Monteforti, 30 ferris pro equis Rachacii de Claromonte, 10 ferris pro equis dicti Saly, 28 ferris pro equis Petri de Vars, 40 ferris pro equis Peronodi Moneti, 28 ferris pro equis domini Johannis Billini, 61 ferris pro equis Johannis Mosseres, 22

Digitized by Google

ferris pro equis Hugonis de Porafoul, 19 ferris pro equis Jaquemeti de Chiedes, 5 ferris pro equis mutuatis, 5 ferris pro equis domini Johannis Maylhi, 32 ferris pro equis barberii domini, 33 ferris pro equis Guillelm boticularii, 16 ferris cum dimidio pro equis Eugaudi, 15 ferris pro equis dicte Trompeta, 14 ferris pro equis Guigonis de Ruppecula, 6 ferris pro equis Guillelmi, marescalli domini comitis Sabaudie, 39 ferris pro equis dicti Jaquemeti de Acu, 26 ferris pro equis Girardi Folli, 8 ferris pro equis domine Regine Francie, 6 ferris pro equo de Claromonte mutuato, 21 ferris pro equo ducente charrotonum de Balma, 36 ferris pro asinis hospicii Domini et 30 ferris pro equo Stephani marescalli, de Calvomonte, 52 lib. 6 s. 5 d...

Libravit personis infrascriptis pro hostellagiis dominorum et plurium aliorum hospitium extraneorum in dicto hospitio Domini, pluribus et diversis diebus et per diversa temporis intervalla in tempore de quo computat, diversis causis et negociis supervenientium in hostellariis et hospitiis ipsarum personarum infranominatarum, aliquociens pernoctantium et aliquotiens equos et roncinos suos tenentium et repascentium. Et primo, videlicet dicte Volongnery de Claromonte in 5 solidis pro magistro Permerio, phisico ; dicto Sort de Claromonte in 2 s, pro Johanne, barbitonsore : item, eidem in 4 s. 6 d. pro condurerio de Menthone ; item, eidem in 3 s. pro domino Hugone de Gebennis ; item, eidem in 5 s. pro dominis Thoma, domino de Menthone, Petro et Johanne de Duyngno, in 2 s. 10 d. per ipsum solutis pro familiaribus domini comitis Sabaudie in villa Clarimontis ; dicto Sort in 10 s. pro familiaribus Roberti de Gebennis ; dicte Golua, in 3 s. pro coquo Roberti predicti : Perreto de Vursie, in 10 s. pro Vuerchio de Rossellione et Matheo Alamandi : dicto Racto in 4 s. pro Girardo Follo, marescallo domini et magistro Petro de Vignon : dicte Volongnery in 6 s. pro magistro Florencio et domino Bartholomeo, capellano ; dicto Rosset, cuttellier, in 2 s. pro domino Perreto de Castellione; dicto Barbarin, in 6 d. pro gentibus domini comitis Sabaudie; Marguerite de Cuvat in 2 sol. pro gentibus domini Belli Joci ; Regine Cletarum, in 2 sol. pro gentibus predicti domini comitis : eidem Regine in 14 d. pro valleto domini de Serrata : Nicoleto de Sivrie in 2 s. pro valleto Guillelmi Boni de Chamberiaco : eidem in 16 s. pro domino Comite Sabaudie; Mermeto basterio, in 8 s. pro baillivo Grisivoudani ; Guillelmeto Reugnis in 70 s. pro gentibus principis Avrice ; Maleto de Ronzie in 106 s. et 8 d. pro Aymone de Pontevitreo ; Jaquemeto de Gebennis in 30 s. pro locagio domus equorum domini : Regalleto in 10 s. pro Berteto du Cerisier : Regine Cletarum in 6 s. pro comite Sabaudie ; Follo, basterio, in 3 s. pro domino Camere; in domo Revillieti, in 10 s. pro Gillieto, coquo Roberti de Gebennis : Mermeto basterio, in 4 s. pro fratribus minoribus principis Avrice : Peroneto Cacheti, in 24 s. pro Vuerchio de Rossellione et Matheo Alamandi,... 16 lib. 16 s. 2 d...

Libravit ad expensas ipsius factas pro provisione palearum factas Anessiaco per duas die in anno eidem [1357], 3 s...

Libravit valleto Stamedei aducenti quemdam somerium domino eundo in Burgondiam ad reginam Francie, 12 d.

Libravit cuidam valleto reducenti roncinum Hugononis Eschaqueti qui domino mutuaverat pro dicto itinere Burgondie, 18 d.

Libravit ad expensas ipsius Jaquemeti missi per dominum ad dominum comitem Sabaudie die 5 febr. anno 1358, 18 d.

Digitized by Google

Libravit ad expensas ipsius missi apud Gebennas ad mutuandum magnum equum domini Girardi Tavelli, 2 s....

Libravit ad expensas ipsius Jaquemeti missi ad dominum Valencie ad providendum hospicium pro Aymone de Gebennis, ... 17 s. 6 d.

Libravit ad expensas ipsius missi in Breyssiam ad dominum comitem Sabaudie pro prolongatione diete domino assignate ad diem lune in crastinum Beati Johannis Baptiste, ubi stetit tam eundo quam redeundo per 4 dies, 9 s. 6 d.

Libravit ad expensas ipsius missi ad dominum principem Avrice ubi fuit usque apud Valenciam die 22 junii anno 1358, ubi stetit per 6 dies tam eundo quam redeundo, 13 s.

Libravit ad expensas ipsius missi per dominum apud Chamberiacum ad magistrum Martellum pro negociis dicti domini apud Anessiacum faciendis, 4 s...

Libravit ad expensas ipsius factas Chamberiaco, ibidem missi per dominum ad dominum comitem Sabaudie, die 24 januaris anno [1]359, 3 s.

Libravit ad expensas ipsius Jaquemeti missi per dominum Gebennarum ad emendum roncinum Luppi pro princepissa Avrice, ubi stetit per 2 dies, 4 s.

Libravit valleto dicti Luppi qui dictum roncinum custodiebat, pro vino, 4 s.

Libravit ad expensas ipsius missi per dominum Chamberiacum ad dominum comitem Sabaudie pro translatione astulludiarum Rumilliaci apud Anessiacum...

Libravit in charreagio 60 carratarum feni a villa Balme usque apud Anessiacum charratarum pro tanto qualibet carrata charrata pro 2 sol., inclusis 23 sol. 1 d. pro expensis buburcorum boves charreantes ducentium et hominum de dicto feno fagoz facientium... 7 l. 3 s. 1 d...

Libravit in empcione trium duodenarum fassorum palee de clois emptarum per manum Folli, basterii a Roleto Burdini pro festo principis Avrice, incluso charreagio ipsorum fassorum, 9 s...

Libravit in empcione unius fassi palee empte de mandato Domine pro lecto Nicolete de Dingion, pro tanto, 6 d.

Libravit in charreagio 7 carratarum palee Domine datarum per curatum de Viugiez, curatum de Seyno, per curatos de Espagnie, de Meez, de Anessiaco veteri, charreatarum a dictis locis usque apud Anessiacum, quolibet charrata pro 3 s., 21 s.

Libravit in salario dato 15 lathomorum vacantium faciendo quemdam murum in castro Anessiaci, juxta robagardam domini, ad idem vacantium quasi per unum diem, quolibet capiente per diem 12 d., per litteram Domini de testimonio et mandato alloquandi datam Clarimonte die 2 julii anno [1]359, quam reddit, 15 s.

Libravit per eamdem litteram in locagio 31 operariorum quasi per unam diem ad idem vacantium, eisdem lapides et alia inde sibi neccessaria ministrantium, 16 s.

Libravit per eamdem litteram in locagio seu salario 49 carpentatorum quasi per unam diem vacantium faciendo Anessiaco in castro banchas et scabelas in mense maii anno [1]358 pro festo nupciarum princepisse, quolibet capiente per diem 12 d., 49 s.

Libravit Berteto et Rondeto, forneriis hospitii Domini, et Clerjono, valleto Domini, pro medietate 60 solidorum quos eisdem dare convenit pro

Digitized by Google

expensis ipsorum faciendis eundo per castellanias Domini ad recipiendum blada domini ad hospitium predictum apportanda et ne ab officiariis Domini blada librantibus alias expensas peterent, per unum annum in carniprivio anno [1] 359 incohatum, 30 s...

Recepit a domino Petro, bastardo de Gebennis, milite, castellano Duyngni per manum Heynardi de Corberia, locumtenentis sui, de precio 10 cuparum frumenti et 17 cuparum avene eidem pro tanto venditarum, 116 s.

Recepit a domino Amedeo de Villeta, castellano Thoni,... 18 l... Recepit a domino Johanne Tarini, milite, castellano Calvimontis,... 12 lib.

N° 5.

1390-1393. — Extraits des Comptes de la Châtellenie d'Annecy.

(Turin, Archives camérales.)

Computus Aymareti de Bossone, receptoris generalis domini [comitis Gebennarum]... a die 3... julii 1390 usque ad diem 1... aug. 1391...

Pro factura 1 armarii [1] facti pro ornamentis et pagnis capelle domini castri Anessiaci tenendis...; Magistro Joh. de Lugduno, magistro putei, operanti in puteo castri Anessiaci, pro se et aliis valletis secum in operibus dicti putei castri operantibus a die 20 julii a. d. 1390 usque ad diem 16 feb. a. d. 1391...; L. Francisco Poterio, de Anessiaco, pro hostellagio dicti Truchii menesterii domini et 2 equorum suorum 21 dierum finitorum die predicta 20 julii a. 1 1390, 21 s. 6 d.

Computus Aymareti de Bossone, olim receptoris bone memorie illustris principis domini Petri, comitis Gebennarum de receptis et libratis per ipsum A., nomine prefati domini comitis factis a die 1 inclusive mensis aug. a. d. 1391 usque ad diem 1 exclusive mensis junii a. d. 1392... receptus apud Anessiacum, de mandato domine genitricis domini, nostri Pape Clementis [2] gubernatricis comitatus Gebennarum pro prefato domino nostro pape, per dominum Nycolaum de Graveriis, receptorem generalem comitatus Gebenn., per dominum nostrum papam Clementem ordinatum...

Libravit die 7 aug. anno predicto [1391] Roleto, basterio de Anessiaco pro expensis et hostellagio 16 equorum dominarum principisse Aquaye et Cabillone factis Anessiaci, ubi venerunt pro adventu dominarum Comitissarum Sabaudie [3]... L., anno quo supra, in preparacione magnorum candelabrorum castri...

1392-1393. — Computus domini Nycolay de Graveriis, canonici Narbonensis, receptoris generalis Comitatus Gebennarum pro sanctissimo domino nostro papa Clemente...

Libravit... pro precio... ferri... implicati per Ansermetum Fabri, in 3 fenestris ferratis in castro Anessiaci, videlicet unam in magna camera rubea a parte ville, et 2 in coradorio inter dictam cameram et cameram cervorum, videlicet 1 superius et 1 inferius...

1. *Armarium*, armoire.

2. Robert de Genève, frère de Pierre, comte de Genève, antipape bien connu sous le nom de Clément VII (1378-1394).

3. Catherine de Genève, femme d'Amédée de Savoie, prince d'Achaïe; Blanche de Genève, veuve d'Hugues de Châlon, S' d'Arlay; Bonne de Bourbon, comtesse douairière de Savoie; Bonne de Berry, comtesse de Savoie.

Digitized by Google

In ferratura 4 parvarum fenestrarum in coradoriis protendentibus a camera magna rubea ad turrim vocatam de la poma prope magnam aulam castri et in ferratura 2 fenestrarum camere dicte turris... ; L... Magistro Fromen, lathomo... plombando et assetando treyliam seu panerium [1] dicte fenestre rubee, necnon perforando et plombando dictos 4 fenestras coradoris... ; L. die 18 mensis junii anno [1392] domino Anthonio Suavis, procuratori Gebennarum, misso per dominam comitissam et ejus consilium apud Montem Mellianum ad dominam Sabaudie majorem comitissam, pro facto controversie existentis inter dominum de Menthone et Joh. de Lucingio, domicellos...

L. die 23 dicti mensis Nycoleto Saliet, misso apud Chamberiacum et Montemmellianum ad dominam comitissam Sabaudie juniorem pro facto debati dicti domini de Menthone et Joh. Lucingio... ; Libravit... Petro, pictori, qui 1 fenestram mutuatam in coradorio subtus cameram rubeam de colore viridi depisit (sic)... incluso precio olei in dictis colloribus implicatis... ; L. ad expensas factas per prefatos Camusium de Chenay, Stephanum de Monthonay et Roletum, cubicularium, eundo de Anessiaco apud Avinionem et ducendo per aquam Rodani certa jocalia, vexellam auri et argenti existentia in castro Anessiaci prefato domino nostro pape, eciam pro conducione et empcione navagii et expensis navatorum predicta ducencium, necnon pro expensis 4 equorum, 2 valetorum... per terram apud Avinionem attendentium... et alloquantur sibi per litteram domini nostre pape... de mensis sept. a. d. 1393..., 21 scuta auri.

N° 6.

1393-1394. — Extraits des Comptes des Travaux exécutés au château d'Annecy sur l'ordre du pape Clément VII.

(Turin, Archives camérales.)

Computus receptarum, solutionum et deliberationum factarum per me Nicolaum de Graveriis, canonicum Narbonensem, pro operibus castri Anissiaci michi commissis per sanctissimum dominum nostrum dominum Clementem papam septimum, hereditario jure comitem Gebennarum, a die 1 mensis junii anno 1393, quo die incepit, ut sequitur, usque ad diem 12 mensis novembris A. D. 1394...

(Les Recettes s'élèvent à 1828 écus 11 gros, valant en monnaie de Genève 2971 florins et 5 gros. Voici les passages les plus intéressants des dépenses.

Libravit dicto Girbais, Henrieto, P. Mokoux dicto Saconay et Johanni Livroigne, qui sex diebus fuerunt tam in dicta perreria [existenti extra castrum ante turrim pomi] discoperiendo quam faciendo mesclam [2] calcis et arene, cuilibet pro die 16 denarios, 40 solidos; item, 3 mulieribus qui 4 diebus fuerunt in dicta perreria [3] portando terram et lapides, pro die 8

1. *Treylia seu panerium*, treillis de plomb servant à enchâsser les vitres.
2. *Mescla*, mélange.
3. *Perreria* désigne non pas la Tour ou le quartier de la Perrière, mais l'atelier des tailleurs de pierre établi près du château. L'un de ces ateliers porte le nom de « Perreria Petri de Montouz ».

Digitized by Google

denarios; item 3 aliis mulieribus que 2 diebus portaverunt aquam faciendo dictam mesclam [calcis et arene] cuilibet pro die 8 denarios...

Libravit infrascriptis perreriis perreantibus in perreria retro castrum pro bochetis et archetis [1] turris nove ante aulam :... et primo, die 29 mensis julii A. D. 1393, libravit Johanni dicto le Bourgoignon, perrerio pro pretio 49 charratarum lapidum molassie per eum redditarum apud Crans et adductarum infra castrum Anissience pro operibus ipsius castri, ad rationem cujuslibet charrate 17 denar. obol. sibi solutorum... 63 s. 9 den...

Libravit dicto Cochet de Argonnay, latomo, in emptione 500 pedum lapidum tufforum ascendentum ad 50 quadrigatas, quos reddere debet in perreria Petri de Montouz,... 10 florenos auri...

Libravit bubultis infrascriptis, videlicet Thome Pugin, pro una charrata tuforum adducta de dicto loco de Veugier [2] infra castrum Annissience...

Die sabbati 28 mensis martii, libravit Andree Langini et Johanni Sauterii in emptione 20 naviatarum arene per eos adductos et redditos in portu aque de Tieuz, prope pontem Rolier [3], pro operibus dicti castri, pro qualibet navata 3 s. 2 den...

Libravit Michodo Chocardi et Hugoneto Vertrier, latomis,... de grosso muro protendente a turri Pomi usque ad turrim novam ante aulam et pro muro grosso protendente a dicta turre usque ad cantonum coquine a parte latrinarum... ; et primo libravit dicto Michaudo... in grosso muro constructo ante palum [4] protendente a turri Pomi usque ad turrim novam inceptam ante magnam aulam castri a parte ville, a fundo usque ad bochetos dicti muri...

Libravit bubutis [5] charreantibus de nemore de Chavene [6] unam arborem et alias fustas necessarias pro refectione bochie [7] turris nove ante aulam que fuit rupta et vastata propter magnum pondus grossorum lapidum, 21 solidos...

Libravit... pro 27 teysiis grossi muri reppertis in muro protendente a dicta turri [nova ante aulam] usque ad cantonum [8] coquine propter galerias ante magnam cameram totaliter completo, inclusis panceriis, merlis et vacuo dicti muri pro pleno computatis, talliis fenestrarum in dicto muro constructarum exceptatis, 108 florenos.

Libravit... pro operatura 1356 pedum petre ruppis reppertorum in dictis operibus et implicatis tam in 2 magnis fenestris constructis in dicto muro

1. *Archetus*, probablement diminutif *d'arcus*, petit arc placé sur les corbeaux (*bocheti*) des machicoulis.

2. Vieugy près Annecy.

3. Le Pont Rolier. D'après une note d'Eloi Serand ce pont, qui était appelé en 1585 pont de Boringe, était situé sur l'emplacement du pont de la Halle construit en 1602 par l'intendant du duc de Nemours, le sieur de la Bretonnière.

4. *Palum* pour *pelium*, la salle appelée pèle (voir plus haut).

5. *Bulbutus*, bouvier.

6. Chevène, lieu dit entre Annecy et Cran. Il est déjà question de sa forêt dans les franchises d'Annecy au XIIIe siècle.

7. *Bochia*, *bochiel*, *bêche*, machine à élever les matériaux d'une construction. Un engin portant ce nom fut employé aussi pour la construction du clocher de Fribourg en 1470 (voir Blavignac, *o. c.*).

8. *Cantonus*, angle (Ducange); pierre d'angle. Plus loin à la date de 1428 « pro factura angulli seu chantunate muri existentis in angulo muri ». On trouve aussi en Savoie dans les textes du XIVe siècle *chantruata*. Voir plus loin 1445 : « et seront les chantonnées fautes de grosses pierres de roche et ayans riere chantons bien tailliès à pointe de martel et à nettes aretes ».

Digitized by Google

ante palium, in magna fenestra, in archeria et in retrocantonibus dicte turris quam in fenestris constructis in muro a dicta turri usque ad cantonum coquine, exclusis cantonibus tallie dicte turris... 113 florenos.

Libravit... pro tallia 717 pedum petre molassie implicate in prefatis operibus, 29 florenos et 10 solidos, 6 den. gros.

Libravit... pro operatura 21 bochetorum triplicium de ruppe super dictum grossum murum ante palium situatorum, 31 flor. dymidium.

Libravit... pro constructione camini novi... constructi in magna camera rubea castri, a parte ville... 30 florenos.

Libravit... pro operatura 2 portarum et 2 tybiarum molassie ad exeundum super muros in ipsa tournella constructos..., 6 florenos; pro operatura 1 archerie in ipsa tournelle a parte ville constructe, et pro tallia 3 seu graduum in exitu ipsius tornelle a parte coquine constructe, 3 flor. dym.

Libravit... pro constructione 1 fenestre quadrate de petra dura, situate in dicto grosso muro ante larderium prope coquinam, et pro disruendo ipsum murum qui jam erat constructus ipsumque reficiendo,... 5 florenos.

Libravit... pro 6 diebus quibus operabatur [Johannetus dictus le Pouple] in cavando et eskarrando unum magnum bachassium [1] petre dure existentem longo tempore in Perreria retro castrum, et per dompnum Johannem Messerii inceptum facere concavari pro puteo castri... 18 solidos; in charreando et adducendo dictum bachassium de dicta perreria ante puteum castri reponendo,... 15 sol. 6 den.

Libravit... pro 4 duodenis trabium vocatis epannez [2] et aliorum 6 chivronum, emptis ad faciendum logias prope magnam cameram castri a parte ville,...

Libravit... in operatura 1 tornaventi [3] et 2 portarum factarum in parva camera rubea subtus cameram cervorum castri et in constituendis finestris ipsius camere que vereari debebant, 30 solidos.

Libravit... Mermeto du Cheney, Johanni Doden et Petro de Maloforamine, carpentatoribus, pro 8 diebus operatis in castro faciendo pontes turris nove ante aulam ponendo unam scalam duplicem subtus eschifam grenerii necnon in aliis operibus castri, 16 solidos.

Libravit... tam in perfectione celarii constructi in magno palio, extractione doliorum et vasorum existentium in penore [4] subtus gernerium [5] ac repositorum in dicto celario palii quam in duplicatione et fortificatione bochie turris nove ante aulam...

Libravit... carpentatoribus operantibus in mantello seu arreriis camini [6] secunde camere turris nove ante aulam, videlicet rayssando et escarrando postes quercus de Chavene necessarios in dicto opere, et etiam aptando tectum magne aule et reparando bochiam dicte turris...

Libravit... Roleto de Prato, carpentatori pro precio facto sibi dato constructionis unius porte trelhiate facte ante portam magnam castri Anissiaci, 13 flor.

1. ***Bachassium, bachal, baché,*** auge de fontaine : 1389 « conchia seu bachacium lapidis ».

2. *Panne*, poutre.

3. *Tornavent*, tambour protégeant une porte contre les courants d'air.

4. *Penus*, cellier (Ducange).

5. *Gernerius*, pourrait s'entendre dans le sens de grenier.

6. *Caminus*, cheminée.

Digitized by Google

Libravit... pro pluribus cordis vocatis tortelieres emptis a dicto Mychodo, corderio, pro insurgendo et levando bochiam novam retro grenerium castri, 13 solidos;... pro 2 cordis vocatis lignoles pro dicta bochia et pro bochia turris nove ante aulam ad volvendum ipsam bochiam, ponderantem 16 libras, pro qualibet libra 9 den.;... pro 2 hapis ferri que ligant simul arborem et falconem [1] dicte bochie ponderantibus 13 libras, 13 sol. 6 den. ;... pro 2 clavibus grossis appositis in magna scala dicte arboris ponderantibus 38 libras, 38 s. 6 den.;... pro 8 annulis positis in scalis dicte bocnie;... pro 2 grossis annullis ferri positis in summitate dicte arboris et falconis, ponderantibus 20 libras ferri, val. 15 sol... : pro 17 parvis hapis ferri implicatis in rotis dicte bochie ponderis 17 librarum;... pro 13 aliis grossis crochiis et 12 grossis hapis ferri appositis in tripede dicte bochie, ponderis 45 libr. et dymidie ferri;... pro uno grosso croco ferri pro corda grossa dicte bochie ad levandum lapides, ponderis 8 librarum;... pro uno grosso torilhono apposito in pede nove arboris adducte de nemore Semene [2] ponderis 33 libras ferri, 24 sol. 9 d. ;... pro tractissiis appositis in copertura corde dicte bochiel, ponderis 6 librarum...

Libravit dicto Ansermeto, fabro, pro 21 duodenis grossorum tachiarum implicatarum in una magna porta quercus trelhiata facta coram magna porta castri, 53 sol. 6 den.;... pro una plata ferri apposita in liminari seu sullio ipsius porte, ponderante 15 libras,... 11 sol. 3 d. : Regnerio, serraliatori, pro una grossa et forti serrallia cum verrulhio et clave pro dicta porta 20 sol.

Libravit... pro 600 grossis tachiis ferri implicatis in rota bochie facte pro turri nova ante aulam et in aliis operibus castri...

Libravit... pro 100 tachiis implicatis in hostio camere turris Pomi in qua reposite sunt baliste, plate, capelline [3] et artillerie castri... : pro 100 tachiis implicatis in tornavento seu medio, ac porta factis in magno palio ad reponendum vina et vasa castri :... pro una serallia grossa et forte cum ferullio et 2 clavibus appositis in garda roba castri subtus parvum palium;... pro uno serrallio cum ferrullio et 2 clavibus appositis in camera turris Pomi in qua reposita sunt arnesia castri ;... pro una alia serrallia cum ferullio apposita in penore noviter facto in palio magno... ; pro 2 libris stagni, quoniam plumbum non reperiebatur implicatum in griffonibus [4] fenestrarum parve camere rubee :... pro 24 libris plumbi implicatis in ferratura fenestre camere secunde turris nove ante aulam.

Libravit... pro 700 grossis tachiis seu clavellis implicatis in clavellando postes rotarum bochie nove constructe pro turri nova retro grenerium... : libravit carpentatoribus... operantibus in dicta bochia faciendo unum tornum [5] ad levandum dictam bochiam, in assetando dictam bochiam necnon in faciendo rotas ipsius bochie;... in furniendo rotas dicte bochie...; libravit pro una nova arbore reponenda et reficienda in dicta bochia nova quia alia arbor in primo tractu fuit fracta et rupta, ita quod oportuit incontinenti provideri de alia ne opus cessaret, pro qua libravit et primo... carpentatoribus... qui fuerunt in nemore Semene ad 3 leucas pro scindendo

1. *Falco*, désigne le *fauconneau*, la plus haute pièce de la *bêche*.

2. *Semene* : Semnoz.

3. *Balista*, arbalète; *plata*, armure de plate, c'est-à-dire de pièces de métal; *capellina*, capelline de maille.

4. *Griffo*, griffe de plomb servant à maintenir les vitres.

5. *Tornus*, *tour*, treuil.

Digitized by Google

et aptando unam arborem grossam de sapo pro dicta bochia... 20 sol. (*Le charroi du Semnoz à Vovray coûte 24 sous*). Libravit 8 bubultis adduccentibus et charreantibus dictam arborem de dicto loco de Vovrey usque retro castrum Anissiaci et prope bochiam dicte turris retro grenerium construende,... 28 sol.; Libravit pro una arbore pesse de sapo adducta de Valle Cletarum et per castellanum Thoni redditum apud Menthonem infra rippam lacus, videlicet a dicto loco Menthonis usque Anissiacum, hominibus navateriis et aliis juvantibus ipsam arborem conducere et reponere in sosta, videlicet subtus domum Johannis de Lausanne latomi quondam, 8 sol. 9 den.:... Nycoleto Beffe, carpentatori, pro precio sibi dato... de insurgendo a terra arborem et bochiam superius operatas, et [ad] ponendum suis sumptibus in trepede bochie facte pro turri nova grenerii, quam tachiam idem Nicoletus fecit et complevit, 60 solidos.

Libravit... carpentatoribus operantibus et facientibus unum catelerium [1] et unum tornum ad ascendendum lapides camini magne camere rubee castri, 18 solidos.

N° 7.

1428-1440. — Extrait du compte des travaux exécutés au château d'Annecy, sur l'ordre du duc de Savoie Amédée VIII.

(Turin, Archives camérales.)

Computus nobilium Johanne, uxoris nobilis Ludovici de Sancto-Jorio, Engline, uxoris nob. Joh. Hospitis et Loysie, earumdem sororis, filiarum et heredum nobilis Guilliermi Pollerii, magistri operum castri Annessiaci per sanctissimum dominum nostrum papam Felicem quintum [2], nunc ducem Sabaudie, die 9 mensis maii A. D. 1428 constituti [3],... de receptis et libratis per ipsum nobilem quondam Guil. Pollerii in dicto... officio... a dicta die 9 mensis maii A. 1428 inclusive... usque ad diem 13 mensis augusti 1440 exclusive, qua die dictus Guilliermus dies suos clausit extremos, receptus apud Annessiacum et examinatus in camera computorum illustris principis domini nostri Philipi de Sabaudia, comitis Gebennarum, etc., presentibus... Nycodo Festi et Joh. de Cabanis. magistris computorum prefati domini ac in presencia nobilis viri Joh. Veteris, ipsius domini thesaurarii generalis...

(Fol. 4 v°) 1429, 23 juin, Thonon : *Amédée VIII, pour accélérer les travaux du château d'Annecy, alloue chaque année pour leur exécution 2.000 fl. à G. Pollier sur les revenus du c^te de Genevois, en modifiant leur perception par lettres du 15 oct. 1432.*

(F. 30) Summa totius recepte hujus computi 10290 floreni, 5 den.

1. *Catelerius.* ensemble de *catales*, c'est-à-dire de poulies actionnées soit par un tour, soit par un moufle.

2. Amédée VIII, retiré à Ripaille, fut élu pape en décembre 1439 par les pères du Concile de Bâle et prit le nom de Félix V.

3. Ces lettres patentes ont été publiées par M. L.-E. Piccard, dans la *Revue savoisienne*, 1896, p. 136 ; en voici le préambule : « Amedeus, dux Sabaudie... fiat manifestum quod nhos, restaurationem castri nostri Annessiaci merito annelantes, attendentes que legalitatem et indefessam solicitudinem dilecti fidelis nostri Guillelmi Pollerii de Annessiaco, ipsum... constituimus,... magistrum operium... castri nostri Annissiaci. Datum Annessiaci die 29 maii A. D. 1428 ». D'après notre texte cet acte serait non du 29 mai, mais du 9 de ce mois.

Digitized by Google

Fol. 30 v° : Contrat du 5 juin 1428. — Libravit idem nobilis G. Pollerii, magister operum predictus,... Nycoleto Mignon et Petro Chapuysii alias Prin, lathomis, pro tachia eisdem data per dictum G. Pollerii et magistrum Aymonetum Corviaux, magistrum generalem operum ducalium [1]... et primo, in platea dicti castri... construere unum murum de bonis lapidibus... altitudinis 5 tesiarum et ultra si neccesse fuerit, qui murus habeat et habere debeat in fondamento 5 pedes ad manus [2], 4 pedes cum dimidio in prima trabatura et in sumitate 3 pedes cum dimidio, aliosque muros a parte ville ad altitudinem aliorum,... et bochetos existentes in dicto muro removere et premissa facere... precio... cujuslibet teysie muri predicti... 4 fl. :... item pro qualibet porta existenti in dictis muris... bene fundata de lapidibus ruppis et de super de molacia bene et condecenter cissis, precio... 10 flor., inclusa porta capelle ;... item pro qualibet fenestra croysiata bene cisa de lapidibus de molacia cum uno chanfrein [3] plano, 10 fl. : item, pro quolibet armatrio bene facto et composito de lapidibus de molacio,... 2 fl. cum dim. ; item, pro quolibet fornello facto et composito latitudinis 10 pedum de lapidibus molacie bene cissis cum mantello et bornello [4] supra tectum,... 25 fl : item, unum archum ante puteum et coquinam de lapidibus de roche de 3 tesiis latitudinis et spicitudinis muri precio 25 flor. ; item, pro quolibet passu magni vireti [5] per eos fiendi latitudinis 6 pedum ad manus infra ascendentis in aula... bene munito de lapidibus de molacy... 6 fl. ; item pro quolibet passu aliorum 2 viretorum fiendorum in locis ordinatis... 4 ped. latitudinis..., 4 flor. : item, eciam facere teneantur dicti lathomi in dicto castro unam coquinam latitudinis 30 pedum ad manus et longitudinis eciam 40 pedum... in quaquidem coquina faciant... duos fornellos in quolibet angullo, unum latitudinis 3 teysiarum cum tibiis de lapidibus de roche et arcu de lapidibus molacie, mantello et bornello de stufis usque supra tectum tantum quantum neccesse fuerit, et a parte ecclesie S. Mauritii ante quemlibet fornellum unam fenestram quadratam de 4 pedibus, pro ferrando et pavimento de lapidibus de roche conductuque dicte coquine de dictis lapidibus pro aqua dicte coquine discurrenda et dicta coquina cum vota de tuphis bene et condecenter facta reddenda... cum alia fenestra a parte porte dicte coquine... precio 225 florenorum ; item, pro qualibet fenestra francesia [6], 5 fl. ; item,

1. Nous voyons ce personnage s'occuper à la même époque d'importants travaux au château de Thonon d'après le Compte de Pierre Gaillard, châtelain de cette ville de 1428-1429 (Archives Camérales de Turin) « Libravit Aymoneto Corviaulx, magistro operum domini, pro solvando fustam emptam pro faciendo logias in platea et ala Thononii pro faciendo in eisdem logiis festum et passionem sancti Georgii Martiris, ut per notam... receptam sub A. D. 1429 die 11 mensis maii ».

2. *Pes ad manus.* La manière dont les paysans en Savoie mesurent le pied permet de comprendre cette expression : la longueur formée par deux mains se joignant par les pouces, les autres doigts étant fermés, représentait un pied. D'après M. Raymond, le « pied de Savoie » valait au XVIII° siècle 0m339. (Mém. Société royale académique de Savoie, t. IX, 1839, p. 27.)

3. *Chanfrein*, petite surface obtenue en abattant dans une muraille ou une menuiserie un angle droit de façon à rendre l'arête moins fragile.

4. *Bornellus*, gaine de la cheminée.

5. *Viretus*, escalier en forme de vis.

6. *Fenestra francesia*, fenêtre rectangulaire, par opposition à la fenêtre à quatre compartiments formés par une croix de pierre d'où son nom de fenêtre croisée. La Tour Saint-Pierre fut munie en 1430 de cinq fenêtres françaises : « *pro tachia faciendi in dicta turri quinque fenestres franceyses... videlicet quatuor a parte ville* » : quatre de ces fenêtres subsis-

Digitized by Google

est actum quod dicti lathomi debeant et teneantur omnes muros antiquos ... disruere... et lapides dictorum murorum ... implicare in dictis muris per eos construendis; item est actum quod dicti lathomi teneantur... in dicto opere predicti castri tenere... singulis operantibus diebus 5 lathomos usque ad complementum dictorum edifficiorum...

(*Quelques changements furent apportés à ce contrat notamment par une convention du 31 janvier 1429*) : Volentes dicti nobiles G. Pollerii et A. Corviaux... quod ea que fieri debebant de lapidibus de molaci fiant omnino de lapidibus ruppis, et maxime dicti passus dictorum viretorum, porte, fenestre existentes in muris supra plateam dicti castri et aliis muris existentibus ex parte ville...

1430, 12 jullii... Cum... G. Pollerii... et A. Corviaux... concesserint Nycoleto Mignon et Petro Prin in tacheria duas cheminatas, videlicet duas in magna aula simplices et de molacio... et quia dicte cheminate non fiebant ita sollempnes sicut decet..., attento quod opportet ipsas cheminatas majores quam fuerat conventum et facere de lapide de ruppis et folliare les torchetes [1] et les boches, ad modum illarum castri de Thonono [2] ... et eciam de novo fuit... necesse facere supra magnam coquinam unam aliam magnam cheminatam per bochy ad faciendum dictam magnam cheminatam latitudinis 34 pedum ad manus hominis ad 3 archus et 2 landas [3] de ruppe et 2 pilonos [4] ruppis, qui archus esse debeant de molacia, unacum chaudanis et les brasieres [5], et residuum fiat de tous [6] usque ad complementum dicte cheminate supra tectum,... precio .. 200 flor. p. p. : item, magis tradunt dictis lathomis in tacheriam ad construendum quemdam archum fiendum in magna coquina de lapide ruppis ad retinendum quantonum camere rubee, latitudinis ibi necessarie; item, debent dicti lathomi levare et reponere 23 copullas bochetorum in muro magne aule ex parte ville videlicet a turri dou Miriou usque ad turrim de Pomo... Actum Annessiaci, in domo dicti nobilis G. Pollerii, in stupha [7]...

(Fol. 41) Libravit pro factura 7 portarum factarum in dicto vireto [magno,... latitudinis de vacuo infra ipsum viretum quilibet passus 6 pedum et circumcirca de bonis lapidibus ruppis scissis bene et condecenter... ; in eodem reperierunt fuisse 77 passus...] videlicet pro una porta ruppis existente in pede dicti vireti protendente versus puteum et coquinam cujus copertura superior erat rupta et quam hiidem reffici ordinaverunt... et pro una alia porta que est de molacia intrante a dicto magno vireto infra ma-

tent; ce sont des ouvertures rectangulaires à chanfrein extérieur ; à l'intérieur, un seul siège est pratiqué dans l'épaisseur du mur, à cause des dimensions restreintes de l'embrasure.

1. *Torchetes* On trouvera plus loin la glose « unum bonum rivetum seu torchites de bonis grossis tuphis ».

2. Les Comptes de la châtellenie de Thonon, aux Archives camérales de Turin, renferment de très nombreux paiements faits pour les travaux exécutés dans ce château, surtout dans le premier tiers du xv[e] siècle, cette résidence ayant été particulièrement affectionnée par Amédée VIII. On remarquera à la fin de ce compte que le plafond de la grande salle du château d'Annecy fut également fait à l'imitation de celui de Thonon.

3. *Landa*, pris ici probablement dans le sens de chenet ou landier.

4. *Pilo*, désigne une colonne ou pilier soutenant la hotte de la cheminée.

5. *Brasiere*, pierre inférieure du foyer, supportant les braises.

6. *Tous*, tuf.

7. *Stupha*, synonyme de poêle dans le sens de pièce chauffée. Voici un autre exemple d'après un acte passé à Chambéry, dans la maison de noble Hugues de Grandson, en 1433, « in pilo seu stufa ». (Archives Départementales de la Haute-Savoie, E 70, pièce 1.)

Digitized by Google

gnam salam ; item pro una alia porta intrante a dicto magno vireto ad logias prope cameram paramenti : item pro una alia porta molacie intrante a dicto vireto supra solanum dicte magne aule cujus copertura est de lapidibus ruppis : item, pro una alia porta molacie intrante a dicto magno vireto ad logias per quas itur ad capellam : item, pro quadam alia porta ruppis per quam itur a dicto vireto supra tectum existens inter ipsum viretum et capellam. Et hoc, pro precio cujuslibet ipsarum 7 portarum 6 florenorum pro qualibet...

L... lathomis pro tachia... de novo construendi quemdam murum inter turrim vocatam de Pomo usque ad turrim vocatam de Speculo... ; item pro factura 3 magnarum fenestrarum factarum in dicto muro in magna aula supra citurnum... que fenestre fuerunt reperte cruysiate et facte de bonis lapidibus ruppis;... item pro tachia... de novo construendi 3 alias fenestres croysiatas existentes in dicto muro de super magnam aulam a parte ville... que fuerint reperte minores quam deberent... ; item pro factura 2 fenestrarum simplicium factarum per ipsos lathomos in latrinis ex parte ville camere domini comitis Gebennarum juxta magnam aulam...

L... pro tachia de novo construendi... 3 epicotoria seu cheminatas in dicta magna aula... (cheminatas seu charfioux).

L... pro factura 26 bochetorum... in dicta magna aula positorum sustinentium summerios trabature superioris dicte magne aule...

L... pro tachia... faciendi et de novo construendi quemdam murum existentem de longitudine ipsius magne aule a parte lacus, contiguum muro turris Speculi...

L. pro factura 3 portarum lapidis molacie... in dicto muro, in aula magna predicta...

L. pro quodam arcu in dicto muro... de bonis lapidibus molacie completo...

L... pro tachia construendi quemdam murum ex longitudine ipsius magne aule ex parte coquine, videlicet a magno vireto usque ad turrim pomi, de bonis minutis lapidibus...

L. pro tachia... faciendi quemdam murum transverserium [1] protendentem a dicto magno vireto usque ad cameram paramenti a parte putei... ; pro factura 1 porte ruppis in dicto muro ante puteum facte per quam intratur infra dictam magnam coquinam :... pro factura cujusdam alterius porte ruppis facte in dicto muro a parte dicti putei, per quam intratur in camera domini comitis Gebennarum;... pro factura cujusdam alie porte molacie facte in summitate muri predicti per quam intratur in camera existenti supra cameram domini comitis Gebennarum ;... pro factura cujusdam arcus ruppis in dicto muro existentis prope portam dicte camere domini comitis Gebennarum a parte putei, in quo est facta una croysiata de grée [2]... quem arcum reperierunt ibidem fore necessarium...

L. pro tachia... faciendi coquinam... ; reperierunt in dicta coquina fore factos 2 arcus molacie sustinentes votam dicte coquine de toto longo... ; item... pro factura 2 armariorum de lapidibus molacie simul unitorum et in muro inferiori dicte coquine a parte magni charforii...

L. pro tachia faciendi quemdam murum de novo transversantem coquinam a parte ville juxta turrim Pomi... ; pro factura 4 portarum molacie

1. *Murus transverserius*, mur de refend.
2. *Gree*, grès (?)

in dicto muro confectarum... quarum una dat introytum a coquina versus furnum, alia a camera domini comitis Gebennarum ad turrim Pomi, et alie due dant introytum in aliis cameris existentibus supra cameram domini comitis.

L... pro factura cujusdam charforii facti in dicta camera domini comitis Gebennarum in muro dividente ipsam cameram et magnam salam, facti de lapidibus ruppis et molacie et mantellum et bornellum de tuphis ;... pro factura 1 fenestre facte in dicto muro camere domini comitis Geben. a parte S. Mauricii... factam de bonis lapidibus ruppis excepto arcu superiori facto de molacia...

L. pro factura 6 teysiarum et 2 pedum muri... factarum de super quodam muro protendente de supra trabatura camere domini comitis Gebennarum a porta capelle ad angullum turris Pomi... ; pro factura 1 fenestre croysiate in dicto muro cum 2 sedibus per ipsos lathomos facte de lapidibus molacie et pro factura 2 aliarum fenestrarum cadratarum in 2 lateribus dicte fenestre croysiate situatarum de quibus nulla facta fuit in tacheriis supramencionatis mencio...

L. pro factura cujusdam angulli seu chantunate [1] muri existentis in angullo muri existentis inter cameram domini comitis Gebennarum et cameram paramenti protendentis a gradibus lapideis quibus ascenditur a coquina ad larderium usque ad summitatem tecti, et qui angullus seu chantunata fuit visus et visitatus... et reperierunt ibidem factas fuisse per ipsos lathomos 5 teysias muri, et in eodem muro in parte inferiori coquine supra dictos gradus ruppis reperierunt quemdam arcum lapidis molacie, fondatum per dictos lathomos super 2 tibiis ruppis, ipsum arcum et murum sustinentibus, et in dicto muro in camera domini comitis Gebennarum reperierunt fuisse factam unam portam molacie per quam ascenditur a dicta camera domini comitis Gebennarum ad cameram paramenti, necnon supra dictam cameram dicti domini comitis Gebennarum unam aliam portam molacie tendentem ad capellam...

L. pro factura cujusdam fenestre croysiate facte ad chonfrens in muro sale paramenti a parte ville in superiori parte dicti muri.

L... pro factura cujusdam alterius charforii ruppis cum suo mantello et bornello de tuphis, facti in summitate turris thesauri, videlicet in camera dicte turris per cujus camere portam intratur ad gallerias introytus castri, videlicet in angullo dicte camere ;... pro factura cujusdam fenestre francesaz in dicta turri thesauri de lapidibus ruppis facte...

L. pro factura cujusdam porte de lapidibus molacie facte in angullo capelle intrando a galleriis existentibus ante cameram domini comitis Gebennarum ad capellam...

L. pro factura cujusdam alterius porte facte in alio angullo dicte capelle tendendo ad turrim thesauri, facte de lapidibus molacie...

L. pro factura cujusdam alterius porte de lapidibus molacie supra introytum allorii [2] existentis supra cameram domini e contra turrim thesauri...

L. pro quadam tacheria... removendi et transmutandi 5 fenestras croysiatas supra magnam salam dicti castri existentes, et remitendi magis

1. Voir plus haut la note sur *cantonus*.
2. *Allée*, corridor (Ducange) : plus loin « allorium protendens a garda roba usque ad capellam ». 1428.

Digitized by Google

alte... quarum 3 fenestre sunt in panteria muri a parte ville et alie 2 fenestre sunt a parte platee dicti castri; item, faciendi in panteria muri predicti a parte ville a turre Pomi usque ad turrim Speculi supra complementum in summitate dicti muri unum bonum rivetum seu torchites de bonis grossis tuphis, qui tuphi debeant transire extra dictum murum unum bonum pedem; item, in panteria muri predicti a parte platee dicti castri faciendi similiter rivetos seu torchites ut supra videlicet a magna camera vocata camera rubea usque in fine muri magne aule dicti castri...

L. dictis lathomis pro 233 pedibus tallie ruppis tam in corona dict puthei quam le aretes (*sic*) ac aliis lapidibus circa ipsum puteum existentibus... scisis tam intra quam extra dictum puteum...; pro factura 9 teysiarum conductus putei facti per eosdem lathomos per subtus dictam coquinam usque extra murum a parte ville retro dictam coquinam usque ad introytum cujusdam canalis ruppis extra dictam murum a parte ville existentis.

L. pro constructione quarumdem latrinarum... factarum prope menia et clausuras dicti castri ex parte lacus in platea inferiori dicti castri; et... dicti lathomi extrahi fecerunt terram fondamenti murorum et aliam terram extrahendam de profunditate dictarum latrinarum, et ibidem de novo fecerunt quemdam murum continentem 10 teysias muri..., eciam ibidem fecerunt 1 portam et 4 fenestras molacie usque coperta necnon et cavaverunt ruppem in fondo ipsarum latrinarum existentem et in ipsa ruppe fecerunt conductum per quem latrine vacuantur.

L... pro factura 36 bochetorum de lapidibus ruppis factorum de super et in summitate dicti vireti sustinentes (*sic*) quendam murum de tuphis supra ipsos bochetos factum altitudinis unius pedis pro arrasamento ipsorum bochetorum et pancerias super ipsis bochetis factas de bonis tuphis... (*en marge*) Foresie [1] supra magnum viretum.

L... Ioh. Bornelli et Martino de Corcellis, lathomis, pro factura... turris de pomo, per eosdem de novo facte pro majori parte quam turrim... visitaverunt dicti Joh. Mitraz et magister Corvioux... et primo reperierunt totum pantum muri ejusdem turris a parte coquine fuisse de novo per ipsos lathomos totaliter factum et maczonatum a pede usque ad summitatem ejusdem ab extra de bonis lapidibus ruppis tallie ad pohentam martellorum et ab intra de bonis lapidibus dreytie ruppis; item, et alium pantum dicte turris pomi a parte ville reperierunt itaque et simili modo... fuisse de novo factum et maczonatum a pede usque ad summitatem : item reperierunt... fuisse factum et maczonatum de novo in ipsa turri in alio panto a parte turris speculi unum retort seu paramentum chantonate muri dicte turris ejusdem lapidis ruppis tallie :... deinde reperierunt ipsam turrim ab extra esse altitudinis usque ad summitatem arrasamenti bochetorum 9 teysiarum comitis... 330 flor. 9 den. gros.

L. pro tacheria faciendi 3 portas lapidis ruppis in dicta turri de novo quarum inferior correspondet camere domini comitis Gebennarum altera retracto existenti in vireto dicte camere et tercia camere existenti supra cameram dicti domini comitis...

1. *Foresia*, crénelage. Voir plus loin : même date, « pro factura panceriarum factarum de super bochetis foresiarum turris de Pomo et de Speculo :... pro precio 60 parvarum barrarum ferri... ad sustinendum les machicoux crenellorum foresiarum turrium de Pomo et de Speculo ».

L. pro tachia... faciendi in dicta turri... 5 fenestras franceyses de bonis lapidibus ruppis... videlicet 3 a parte ville, altera vero a parte turris speculi...

L. pro tachia faciendi 2 paria graduum lapidis pro ascendendo et descendendo ad duas cameras dicte turris, et in ipsis gradibus esse debebant 14 passus... sed visitacione... facta, non reperti fuerunt in 2 paribus graduum nisi 7 passus.

(A suivre.) Max Bruchet.

LE CARDINAL DE BROGNY

Son Origine. — Sa Famille. — Ses Alliances.

Le cardinal de Brogny fut un des plus grands personnages de l'Eglise, à cette époque si troublée du grand schisme où l'on vit tant de luttes et de dissensions et jusqu'à trois papes à la fois se disputer la tiare. Son influence dans les conseils de la cour pontificale, dans les délibérations des conciles et même à la cour des rois, fut souvent plus grande que celle des papes qui furent sacrés de ses mains après lui avoir dû leur élévation.

Dans sa jeunesse il étudia à Genève et à l'Université d'Avignon [1] où il fut reçu docteur ès-droits en 1370 [2].

Il fut successivement vicaire-général de l'archevêché de Vienne, désigné par son compatriote et son protecteur, Robert de Genève, futur antipape Clément VII, comme précepteur de son parent Amédée [3], futur cardinal de Saluces. Il devint en-

1. Il dit lui-même dans son testament : « *Recommandans quoad hoc executionem meam dominæ Reginæ et Regi et Universitati studii Avinionensis, in qua, licet immeritus fui doctor.* » — Archives départementales de Vaucluse D. Fonds du Collège d'Annecy, D. 222. *Liber documentorum Abollenæ*, folios 48-57. Ce testament dont de nombreuses copies manuscrites existent a été publié : Duchesne : *Histoire de tous les Cardinaux français*, t. II, p. 516. C'est donc avec raison que Baluze : *Vitæ Paparum Avenionensium*, t. I, col. 1.354 dit : « *Litterarum studiis dedit operam in Academia Avenionensi ibique doctoris gradum nimirum in jure se accepisse ipse testatur.* »

2. De Teule : *Chronologie des Docteurs en droit civil de l'Université d'Avignon*. Manuscrit publié par M. de Teule, Paris, E. Chevalier, 1887, p. 16.

3. Jean de Brogny le dit lui-même dans un « *Breviarium juris* fait pour l'instruction de son élève provenant de la Bibliothèque du Collège d'Annecy et déposé à la Bibliothèque d'Avignon. On lit, en effet, au folio 3 : « *Et prout V. R. perbene novit et vidit papiricias meas propria manu scriptas, incepi combinare, dum vos essetis Amedeus de Saluciis et ego vobiscum, nec habui tempus examinandi lacius... sed assumptus in cubicularium domini nostri pape et post factus Vivariensis episcopus non feci usque modo nisi apperire hostia et dare operam servicio dominorum. Vos autem qui nunc estis diaconus cardinalis studendo poteritis addere vel detrahere et vobis ascribere, quia ni-*

Digitized by Google

suite évêque de Viviers (1383-1388), camérier de Clément VII (1383), cardinal-prêtre du titre de Sainte-Anastasie (12 juillet 1385), nommé par l'antipape Benoît XIII, charge que lui confirma Alexandre V, en y ajoutant l'évêché d'Ostie. Le pape Jean XXIII reçut, de ses mains, les ordres du diaconat et de la prêtrise, en 1410, et il lui conféra, cette même année, la dignité d'archevêque d'Arles. Il prit la plus grande part à la convocation du concile de Constance qu'il présida comme doyen du Sacré-Collège. Il prononça, au nom de ce Concile, la déposition de Jean XXIII (26 mai 1415) celle de Benoît XIII (26 juillet 1417). Il reçut la démission de Grégoire XII et il proclama l'élection de Martin V et présida au sacre de ce pape qui devait mettre fin à l'anarchie du grand schisme. Il fut désigné pour le siège épiscopal de Genève en 1423. Il mourut enfin à Rome, le 15 février 1426 [1]. Ses restes, après avoir séjourné pendant plus de deux ans, dans sa chapelle de saint Martin au Vatican, furent transportés dans la chapelle de Notre-Dame, dite plus tard des Machabées, qu'il avait fondée et où il avait fait lui-même, dès 1414, exécuter un magnifique mausolée par Jean Prindall, célèbre sculpteur flamand [2].

Nous savons encore qu'il jouit de nombreux bénéfices, qu'il réunit une immense fortune dont il fit de nobles usages, tels que la fondation du fameux Collège d'Annecy destiné à ses compatriotes étudiant à l'Université d'Avignon. Il dota de nombreuses églises, il fit de nombreuses fondations dans les établissements religieux du Comtat-Venaissin, d'Avignon, de Provence et de Savoie. Il prêta aux papes, aux rois et aux princes qu'il favorisa de ses faveurs et de sa munificence, sans oublier ses nombreux parents et ses compatriotes de Savoie.

L'histoire de la vie d'un tel personnage, mêlé à tant et à de si grands événements, est donc celle des dissensions et des luttes,

chil hic propice presumptioni ascribere volui sed ut vobis darem studendi materiam. » Voir Labande : *Un Légiste du XIVe siècle,* Jean Allarmet, cardinal de Brogny, dans les Mélanges Julien Havet. — Catalogue des Mss. de la Bibliothèque d'Avignon, t. I, p. 410, n° 766.

1. Et non à Avignon, comme le rapportait une fausse inscription placée au-dessous de son portrait dans l'église des Dominicains d'Annecy et que rapporte Duchesne : « *Obiit et sepultus fuit Avenione in basilica Sancti Petri anno 1426.* » Duchesne : t. II, p. 513.

2. Nous trouvons dans le testament de Peronette de Trembley, nièce du cardinal, la preuve que la chapelle avait été fondée par lui et sous le vocable seul de Notre-Dame « *infra capellam Beate Marie Virginis contiguam ecclesie Gebennensis fundatam per felicis recordationis dominum Johannem, Dei et apostolice sedis gratia, episcopum Ostiensem, sancte romane ecclesie cardinalem.* » Le même document indique que le tombeau existait à la mort du cardinal. C'est donc à tort qu'on l'a attribué à ses neveux. Voir Blavignac : *Armorial genevois,* p. 252.

Digitized by Google

des grandeurs et des défaillances qui de son temps, honorèrent ou affligèrent la chrétienté toute entière. Et pourtant, malgré les récits des chroniqueurs, les recherches et les travaux des historiens, elle est encore mal connue en bien des points, étudiée à peine, dans ses détails, et encore à faire en s'aidant de documents certains.

Son origine elle-même, celle de sa famille et de ses alliances sont restées longtemps inconnues et elles sont encore obscures. Car, fascinés par ses titres et par l'importance de ses actes, la plupart de ses biographes ont négligé d'en rechercher les traces.

Les uns, comme Baluze, d'après Fodéré [1] l'appellent Jean Alermet, *Joannem Alermetum*, et prétendent que le nom de famille de son père était Mermet, Allarmet, Alermet, *Mermetum*, *Alermetum*, *Allarmetum*. D'autres, fort nombreux, ne le désignent que par le nom de son lieu de naissance, Brogny, et l'appelle Brongnier, de Brogniac, d'Embrogniac, de Brogniaco, de Embrogniaco. C'était, du reste le nom qu'il se donnait lui-même « *ego Johannem de Brogniaco legum... professorum cum ab eo ad ejus curiam assumptus fuerim et istud breviarium presentavi* [2] ». Quelques-uns enfin lui donnent le simple nom de Jean Fraczon [3] et d'autres l'appellent, à la fois, Jean Alermet, fils de Mermet Alermet surnommé le François. C'est peut-être plus éclectique mais c'est un peu moins clair.

Les mêmes biographes ont prétendu, les uns qu'il était issu des Fabri d'Alonzier, famille noble de Savoie, d'autres, au contraire, qu'il était d'une souche essentiellement roturière et vilaine.

Il est enfin peu de grands personnages ayant été gratifiés, par la postérité, de tant de prénoms et de noms et dont l'origine ait donné lieu à de si contraditoires commentaires. C'est peut-être que, malgré leurs longues recherches, les historiens

1. Fodéré : *Historia provinciæ Minorum sancti Bonaventuræ sive Lugdunensis*, p. 1008, cité par Baluze : *Vitæ Paparum Avenionensium*, t. I, col. 1354.

2. Labande : *Catalogue des Manuscrits de la Bibl. d'Avignon*, t. I, p. 410, n° 766. — *Un Légiste au XIV° siècle, Jean Allarmet, cardinal de Brogny.*

3. Duchesne : *Histoire des Cardinaux français*, t. II, p. 512. — J. Fodéré : *Narration historique et topographique des Couvents de l'Ordre de saint François de la province de Bourgogne.* Couvent d'Annecy. — Blavignac : *Armorial genevois*, p. 252. — Besson : *Mémoires ecclésiastiques.* — Grillet : *Dictionnaire historique de Savoie.* — Gonthier : *Le Cardinal de Brogny et sa parenté : Union savoisienne* des 29 février et 2 mars 1888. Tiré à part : Annecy, Imp. J. Niérat, 1889, in-12, 53 pages. C'est à notre connaissance, la plus récente étude parue sur le Cardinal de Brogny. — Labande : *Un Légiste au XIV° siècle, Jean Allarmet, cardinal de Brogny.*

Digitized by Google

n'ont pas cru devoir se borner, en leurs affirmations, à ce qu'ils savaient et que trop souvent, l'imagination et la légende ont remplacé les recherches et les documents.

Le lieu de naissance du cardinal de Brogny et la date de cette naissance sont connus. Il n'est douteux pour personne et la renommée en a consacré le souvenir, que ce titre de Brogny, *Brugiacum, Brogniacum,* sous lequel on le trouve si souvent désigné, dans les actes, ne vienne du Petit-Brogny, paroisse et commune d'Annecy-le-Vieux. Si nous n'avions d'autres preuves, les actes, les fondations du cardinal et de sa famille et surtout le vif amour qu'il conserva toute sa vie, pour son pays natal, nous désigneraient encore le berceau de ce grand homme.

Quant à la date, bien qu'aucun document certain ne permette de la fixer exactement, nous savons son âge à sa mort. Le 15 février 1426, quand il s'éteignit à Rome, il avait 84 ans, ce qui reporte sa naissance à 1342 [1] année de celle de son illustre compatriote, ami et peut-être parent Robert de Genève.

Mais quand il s'agit de sa famille, de sa situation et de ses alliances, les renseignements deviennent vagues et confus. Cette confusion vient surtout des documents mêmes et dans lesquels le cardinal n'est jamais désigné que par son prénom Johannes ou son titre, d'évêque, de cardinal ou de vice-chancelier, *episcopus Vivariensis, tituli sanctæ Anastasiæ presbyter, et vicecancellarius, Vivariensis cardinalis nuncupatus, cardinalis Ostiensis, etc.* C'est ainsi qu'il est désigné dans son testament, du 12 août 1422, dans le titre de fondation du Collège d'Annecy du 23 juillet 1424, et dans une foule d'autres actes. Les documents même de ce collège ne donnent pas son nom de familles. « Le fondateur dudit Collège nommé Jean de Broniaco sive Embroniaco, docteur ès droitz, a esté premièrement évesque de Viviers et cardinal prestre soubs le titre de Saincte Anastase dit communément le cardinal de Viviers, à raison du dict évesché [2]. »

Les historiens savoisiens ne sont guère mieux renseignés

1. Il ne peut y avoir aucun doute sur le jour de sa mort. Les statuts du Collège d'Annecy, de 1482, la fixent ainsi : « *Volumus, statuimus et ordinavimus quod, annis singulis, die obitus dicti quondam domini fundatoris cardinalis quæ fuit decima quinta februarii, anniversarium sive officium in dicta capella, in solemnibus vesperis matutinis et missa pro ejus anima perpetuis celebratur temporibus.* » Cette date est, du reste admise par tous les auteurs et dans tous les documents concernant le cardinal.

2. Inventaire raisonné des actes, titres et documents du grand collège de Saint-Nicolas rédigé en 1641, folio 17. Archives de Vaucluse D. Fonds du Collège d'Annecy D 201.

Digitized by Google

sur la famille du cardinal [1] qu'ils appellent Alarmet, de Brogny ou Fraczon et qu'ils font descendre de haute noblesse, comme Galiffe [2] de la famille noble des Fabri d'Alonzier ou de la famille bourgeoise des Fraczon.

Un autre même, le véridique Fodéré, donne à notre cardinal une origine beaucoup moins élevée. Son père aurait été gardeur de pourceaux et lui-même, dans sa première jeunesse, aurait partagé cette peu noble occupation. Ce fut même, dit cette singulière légende, pendant qu'il s'y livrait que deux religieux voyageant, frappés de sa physionomie et de la vivacité de son esprit, lui proposèrent de l'emmener à Genève pour le faire instruire. Et il aurait abandonné famille et patrie pour les suivre. Cette légende ne faisant pas plus d'honneur à l'imagination qu'à la science de son auteur, a été perpétuée par la gravure et un peu par la pierre.

Un portrait du XVIIe siècle, représente le cardinal de Brogny et, à droite, deux moines catéchisent un jeune gardeur de pourceaux appuyé sur sa houlette, entouré d'un certain nombre de compagnons de saint Antoine. Au-dessous du médaillon sont suspendus des souliers ou des sabots indiquant une humble origine. On n'est pas plus inventif [3].

A l'appui de cette légende, on a indiqué les sculptures existant, à Genève, sur la façade principale de la chapelle des Machabées ou dans le temple de Jussy-l'Evêque où le cardinal se serait fait représenter lui-même se livrant à ces obscures fonctions.

L'un des derniers biographes du cardinal le dit, avec beaucoup de raison [4], cette sculpture ne se rapporte-t-elle pas tout simplement « à l'enfant prodigue de l'Evangile dont peintres

1. L'abbé Soulavie a écrit une *Histoire de Jean d'Alonzier de Brogny, cardinal de Viviers*, ouvrage qui, d'après une note de Mestier de S.-Léger, rapportée par Quérard n'aurait jamais été publié bien qu'étant indiqué : Paris, 1774, in-12°. — Croset-Mouchet l'appelle Jean Alarmet de Brogny : *Notice historique du XVe siècle : Jean Alarmet de Brogny*, Turin, imp. sociale, 1847. Broch. in-8°, 118 p. avec portrait par Petronilla. — Besson, dans ses *Mémoires ecclésiastiques*, p. 122, 175, 444, 455, affirme que son père était honorable Jean Fraczon, bourgeois d'Annecy. C'est aussi l'opinion de Grillet : *Diction. historique de Savoie*, t., p. 407, 412, de l'abbé Ducis dans une note manuscrite et aussi de l'abbé Gonthier, p. 7.

2. *Histoire de Genève*.

3. Gravure sur cuivre, hauteur 0m20, largeur 0m14. Légende : Jean de Brogni, cardinal de Viviers. B. Picart delin. Cette gravure diffère de celle publiée par Duchesne : t. I, p. 692, d'après le portrait se trouvant alors dans l'église des Domicains d'Annecy, en ce sens que le personnage est tourné de gauche à droite, au lieu de droite à gauche et Duchesne a oublié les moines, le gardeur, les sabots et les pourceaux.

4. GONTHIER, p. 9.

Digitized by Google

et sculpteurs aimaient à reproduire l'histoire » ? Et, ajouterons-nous, n'est-elle pas à sa place au frontispice d'un monument renfermant les restes d'un personnage qui, toute sa vie, ne revit plus son pays natal et voulut pourtant y être inhumé. Et n'est-ce point, comme le dit M. l'abbé Gonthier, la sculpture qui a donné naissance à la légende dont on ne trouve aucune trace avant l'invention de Fodéré et qui est contredite par tous les monuments connus. Il ne faut rien en conserver, pas même les sabots qui, vus de plus près, se sont trouvés être de simples ornements de sculpture.

La famille du cardinal appartenait, en effet, par ses alliances au moins, à la noblesse du pays et nous en avons pour preuves non plus des affirmations ou des légendes mais des documents certains remontant au temps même où il vivait, émanant soit de sa famille, soit de lui-même.

Parmi ses plus proches parents, le cardinal avait une nièce et non une sœur Peironnetta, Peronnette [1]. Elle était fille de Mermet de Trembley « *nobilem Peronetam filiam providi et sapientis viri Mermeti de Trambleyo* ». Elle fut mariée par lui, en premières noces, le 7 juin 1392, à noble Elzéar [2] Alberti, seigneur du Thor et de Boulbon [3], en secondes noces, le 26 juillet 1403, à Raymond de Laudun, baron de Rochefort [4] et en troisièmes noces, le 20 janvier 1411, à Jean de Pontverre, seigneur d'Epagny.

L'acte de mariage d'Elzéar Alberti, seigneur du Thor [5] et de Boulbon et de Peronnette de Trembley fut passé à Avignon,

1. Et non Pernette. GONTHIER, p. 35.
2. Et non Arzianius. GONTHIER, p. 35.
3. De Thoro, Le Thor, canton de l'Isle, arrondissement d'Avignon (Vaucluse). — Bulbone, Boulbon, canton de Tarascon, Bouches-du-Rhône, Epagny, canton d'Annecy.
4. Ce mariage eut lieu à Avignon, dans le palais du cardinal. « *Nobilem virum Johannem de Pontevitreo, domicellum, dominum de Espagnier.* » Ce troisième mariage fut célébré à Villeneuve-lez-Avignon, dans le palais de François de Conzié, archevêque de Narbonne et camérier du pape.
5. Cette seigneurie du Thor et de Boulbon fut aliénée, après la mort d'Elzéar Alberti, le 2 mars 1405, par Ermensende de Boulbon, veuve de Guy Alberti et mère d'Elzéar, en faveur du cardinal lui-même. On lit, dans l'acte d'aliénation : « *nobilis domina Hermensendis, domina de Bolbono, domina locorum de Bolbonio, Bastite et de Thoro, Avenionensis et Cavallicensis diocesis heresque universalis nobilium virorum dominorum Raimundi Alberti, militis quondam, Johannis Alberti, custodis Lugdunensis et domini Alzearii Alberti militis filiorum suorum legitimorum.* » Elle donne la seigneurie de Boulbon et du Thor au cardinal « *ut privata persona* » et : « *Considerans quamplurima grandia et multipharia, grata et frequentia servitia favoris, utilitatis et deffensionis sibi, ut profitabatur fore facta et impensa per prefatum reverendissimum in Christo patrem et dominum dominum cardinalem Vivariensem sancte romane ecclesie cancellarium et que fortius in futurum fieri et impendi sperat* ». L'acte est passé : « *Datum Avenione, in ecclesia Sancti Stephani, in superiori parte* ».

Digitized by Google

dans le palais du cardinal Amédée de Saluces, en présence de Guy, évêque de Preneste, cardinal de Poitiers, de Guillaume, cardinal d'Aigrefeuille, de Hugues, cardinal de Saint-Martial, de François de Conzié, archevêque de Narbonne et camérier du pape et d'une foule d'autres grands personnages.

La constitution de la dot de Peronnette de Trembley fut faite par Pierre Nutatis, camérier du cardinal de Brogny, agissant comme procureur de *Mermet Fraczos, de Brogny, père du cardinal et aïeul maternel de la dite Peronnette « personaliter constitutus et existens venerabilis et circumspectus vir dominus Petrus Nutatis, licentiatus in decretis, prefati reverendissimi domini cardinalis camerarius, procurator et nomine procuratorio, ut asseruit, sapientis et providi viri Mermeti Fraczos, de Borgniaco, ipsius domini cardinalis genitoris avique materni prefate nobilis domicelle. »*

Cet acte, d'une très grande importance, nous fixe d'une façon définitive sur le nom de famille du cardinal. Son père était Mermet Fraczos dont l'une des filles, sœur du même cardinal, avait épousé un membre de la famille de Trembley. Ce n'était donc pas Jean Fraczon, comme l'ont supposé les derniers biographes [1]. Ce prénom et ce nom nous expliquent d'où sont venues les confusions. On attribua, de très bonne heure, peut-être, le prénom du père au fils et une mauvaise lecture ou une mauvaise copie des actes dénatura Fraczos en Fraczon. Car il est difficile de supposer que, dans un acte original, rédigé sous les yeux et par les soins du cardinal et où sa nièce était partie, on ait mal écrit ce nom, d'autant plus que nous le retrouvons, à dix reprises différentes, écrit Mermet Fraczos et non Fraczon.

S'il pouvait subsister quelque doute, un autre document achèverait de le dissiper. C'est le testament de cette même Peronnette de Trembley qui, veuve de ses trois maris, retourna mourir à Brogny dans la maison même du père du cardinal. Il est du 21 mars 1436.

Elle élit sa sépulture dans la chapelle de Notre-Dame, contigüe à l'église de Genève, fondée par le cardinal son oncle « *ejusdem testatricis avunculum* » et dans le monument même où il repose et aussi Jean de Trembley, protonotaire apostolique, son frère « *in monumento in quo corpora prefati domini cardinalis et bone memorie domini Johannis de Trembleyo protonotarii apostolici ejusdem testatricis fratris requies-*

1. Entr'autres Besson, Grillet, l'abbé Ducis et l'abbé Gonthier.

Digitized by Google

cunt. » Dans le même acte, Peronnette fait de nombreuses donations aux églises et aux couvents d'Annecy et il est passé, à Brogny, paroisse d'Annecy-le-Vieux, dans la grande maison qui appartint à honorable homme Mermet Fraczos, aïeul maternel de la testatrice, dans une chambre de derrière. « *Acta fuerunt hec Broginiaco, parochie Annessiensis veteris, in domo alta que quondam fuit honorabilis viri Mermeti Fraczo, avi materni ejusdem testatricis, videlicet in camera posteriori dicte domus* [1] ».

Quelle était la situation de ce Mermet Fraczos allié à la vielle famille des Trembley? Etait-ce un vulgaire gardeur de pourceaux? Les actes des 7 juin 1392 et 21 mars 1436, nous l'apprennent. Son procureur constitue, en son nom, à sa petite-fille, une dot de 5,000 florins de vingt-quatre sous chacun, monnaie courante à Avignon, somme très importante pour l'époque « *constituit in dotem et pro dote et ex causa dotis ipsius nobilis Peyronete, videlicet, quinque millia florenorum valoris quemlibet viginti quatuor solidorum* ».

On pourrait objecter que cette dot, constituée par le père avait pu fort bien l'être, en réalité, par le fils possédant déjà de grandes richesses. Cela paraîtrait d'autant plus vraisemblable que, nous le savons par le testament du cardinal, il dota sa nièce, à chacun de ses trois mariages, ce qui lui valut, comme à elle, de grosses difficultés et des procès avec les héritiers, et surtout avec ceux d'Elzéar Alberti. Mais ce qui prouve que Mermet Fraczos avait bien fourni, de ses deniers personnels les 5,000 florins mentionnés dans l'acte du 7 juin 1392, ce sont les quittances des paiements données par le procureur d'Elzéar Alberti à celui de Mermet Fraczos. La première est du 17 juillet 1392 et la dernière, du 24 novembre 1394 [2].

Un autre document émanant du cardinal lui-même est encore plus probant. C'est une donation faite quelques années avant sa mort, le 17 mars 1422, par le cardinal à une autre de ses nièces, Jeannette, veuve de Guillaume de Novel l'un de ses favoris [3] de tout l'héritage paternel. D'après cet acte, passé à

1. Original parchemin. Archiv. de Vaucluse, E. Titres de famille.
2. Original parchemin. Archives de Vaucluse, E. Titres de famille.
3. Novel, hameau, commune d'Annecy-le-Vieux. — Ce Guillaume de Novel avait un proche parent que nous trouvons, le 38 avril 1402, qualifié « *nobilem virum Johannem de Novellis, scutiferum domini cardinalis Vivariensis,* » Ailleurs, il est qualifié : « *Johannes de Novellis, miles sacri ordinis sancti Jherosolimitani, preceptorque domus de Salegiis archiepiscopatus Arelatensis, olim castellanus de Thoro deputatus.* » Il avait été châtelain du Thor pour le cardinal. « *Suens et attendeas me prefatum Johannem de Novellis custodiam dicti*

Digitized by Google

Rome, dans l'hôtel du cardinal, il donne à sa nièce tous les biens immeubles à lui advenus ou à advenir de ses père et mère et, au cas où cette nièce, survivant au cardinal, mourrait sans héritiers, tous ses biens devraient servir à l'entretien de la chapellenie fondée et dotée, dans l'église d'Annecy-le-Vieux par ses père et mère et où ils sont inhumés [1].

Il y a loin, d'après les termes de cette donation, à considérer les père et mère du cardinal comme des besogneux ou même de simples bourgeois et cette chapellenie perpétuelle fondée par eux dans l'église paroissiale prouve le contraire.

D'autres preuves de l'importance de cette famille nous sont fournies par ses alliances. Nous ne pouvons, faute de documents, étudier celles des familles qui continuèrent à résider en Savoie et nous nous bornerons à faire connaître celles des familles, dont les membres vinrent, du vivant même du cardinal, se fixer dans le Comtat-Venaissin et en Provence.

Nous connaissons déjà, par son acte de mariage de 1392, Peronnette de Tremblet, fille de Mermet de Trembley qui avait épousé une sœur du cardinal dont le prénom ne nous est pas connu. Ses mariages successifs avec des Alberti et des de Beaufort de Laudun la font entrer dans deux familles appartenant à la noblesse du Comtat-Venaissin.

Une autre sœur du cardinal dut être mariée à un certain N. de Tessy dont le fils Hugues de Tessy [2], neveu de notre cardinal, fut désigné par Jean XXIII comme administrateur de l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en 1411 [3]. L'année suivante, il devint évêque de Vaison et il prêta, en cette qualité, serment de fidélité entre les mains de Jean de Poitiers, évêque de Valence et recteur du Comtat-Venaissin [4]. Il fut plus tard,

castri de Thoro recepisse, vivente dicto domino Alziario per spatium septem vel octo mensium ante mortem suam et hoc tam de mandato R. in Christo patris et domini cardinalis Hostiensis quam etiam de mandato expresso domini rectoris Venaissini qui pro tunc erat. »

1. *Totaliter transferantur ad perpetuam utilitatem et commodum cujusdam perpetuæ cappellaniæ in parrochiali ecclesia Anessiaci Veteris dictæ diocesis olim per patrem et matrem dicti domini cardinalis ubi eorum corpora sunt sepulta fundatæ et dotatæ.*

2. Et non Theissiac ou Thesy. Ce nom vient du hameau de Tessy à une demi-lieue de Brogny, sur la rive droite du Fier. Il fait partie de la commune de Metz.

3. *Hugo de Theisiaco, Sabaudus, celeberrimi Johannis de Broniaco cardinalis consanguineus anno, inquiunt 1411 præfatum Hugonem promovit ad vacantem hanc ecclesiam. (Gallia Christiana,* t. I. *Ecclesia Triscastrinensis,* col. 725.)

4. Sa reconnaissance à la Chambre apostolique de Carpentras comme seigneur temporel des lieux de Vaison, Crestet, Entrechaux et Rasteau est du 17 avril 1417. Archives de Vaucluse, B 9, folio 3. — « Il étoit de Savoie et, selon toutes les apparences, du petit village de Brogny ou Brogniac près d'Annecy et proche

Digitized by Google

le 6 mars 1419, investi par son oncle des fonctions de vicaire-général pour le spirituel et le temporel de l'archevêché d'Arles dont le cardinal était l'administrateur. Dans son testament, du 12 août 1422, le cardinal le nomme parmi ses exécuteurs testamentaires. Il agit comme tel pour la fondation du Collège d'Annecy à Avignon. Il mourut en 1445, au château de Crestet, résidence d'été des évêques de Vaison, et, au siècle dernier, on y voyait encore son tombeau.

Enfin, parmi les alliances de la famille du cardinal de Brogny, nous trouvons une autre famille savoisienne, les Fabri, originaires d'Allonzier [1]. Dès 1358, un Rolet Fabri était seigneur de la maison-forte d'Allonzier qu'il tenait en fief de Pierre de Compeys, seigneur de Vulpilière [2]. En 1413, nous trouvons, comme évêque de Riez, un Pierre Fabri, originaire de Filly, *de Filiaco* [3] qui fut le secrétaire et l'homme de confiance du cardinal de Brogny, et qui, très probablement, fut appelé par lui à Avignon et en Provence. Il assista le cardinal au concile de Pise et au conclave où fut élu Alexandre V. Il fut successivement chanoine de Tournai, de Genève, d'Aix, du Puy, prévôt de Riez, vers 1409, et doyen de Gap en 1410. Lorsque le cardinal devint administrateur de l'archevêché d'Arles, en cette même année, il envoya Pierre Fabri prendre possession pour lui et il y fut son vicaire-général avant et après qu'il eût été lui-même élevé à l'épiscopat. Il obtint l'évêché de Riez, le 13 décembre 1413 [4]. Il fit hommage au sénéchal de Provence, le 1er mars 1414 et il dut mourir vers la fin de 1415 ou dans les premiers mois de 1416 [5].

Les documents que nous possédons ne nous permettent pas d'indiquer exactement quel était le degré de parenté de Pierre Fabri avec le cardinal. Mais ils étaient assez étroits puisque ses héritiers furent le cardinal lui-même et un autre Chrétien Fabri qualifié de chanoine d'Aix également parent du cardinal dont il fut plus tard, l'exécuteur testamentaire. En effet, vers

parent du fameux Jean de Brognier, cardinal, chancelier de l'Eglise romaine. » Boyer : *Histoire de l'église cathédrale de Vaison*, p. 168.

1. Allonzier, canton de Cruseilles, arrondissement de Saint-Julien.

2. Vulpilière, hameau, commune d' Amancy, canton de La Roche, arrondissement de Bonneville.

3. Filly, commune de Saint-Jorioz, canton d'Annecy-Sud.

4. *Mercurii, idus decembris (1413) Provisum est ecclesie Regensi provincie Aquensis, vacanti per mortem Guillelmi, de personna Petri Fabri, dicte ecclesie perpositi, bacalarii in decretis.* Archiv. consist. Reg. 1409-1434, folio 56. — Ses bulles sont inscrites : Archiv. Lat. Reg. Joannis XXIII, an IV, folio 145. Publiés : Albanès : *Gallia Christiana novissima*, t. I, Aix, *Instrumenta*, L.-p. 406.

5. Albanès, col. 614.

Digitized by Google

1416, Pierre Fabri lègue au cardinal des maisons et des terres à Avignon, à Carpentras, à Entraigues et ailleurs [1]. Dans son testament, le cardinal lui-même donne aux Célestins d'Avignon, pour les besoins de la chapelle qu'il a construite « *domum meam sitam juxta libratam meam, in Avinione quœ fuit episcopi Regensis... et domum meam de Interaquis... quœ fuerunt dicti episcopi* » et, dans le même document, il veut que Chrétien Fabri continue à résider dans la maison située près de sa livrée et ayant appartenu à Pierre Fabri « *domum suam sitam in Avinione quœ quondam fuit domini Petri Fabri, Regensis episcopi, juxta libratam ipsius domini reverendissimi patris domini cardinalis* ». Et cette maison devint le berceau du Collège d'Annecy [2]. Chrétien Fabri donne à son tour, le 11 août 1442, à ce Collège, une bastide sise à Monteux « *quœ olim fuit bonœ memoriœ reverendi in Christo patris et domini Petri, Dei gratia, Regensis episcopi, cujus fuit et est heres* ».

C'est dans ce collège primitif que nous trouvons, parmi les premiers collégiés, des Fabri et des d'Allonzier. Dès le 15 novembre 1444, y figure Aymon d'Allonzier [3] qui devient recteur du Collège, le 9 octobre 1450. Il s'y trouve aussi des Fabri, dont les noms sont mêlés à ceux d'autres collégiés, tous originaires de Savoie.

Nous trouvons encore Aymon d'Allonzier, recteur du Collège d'Avignon en 1460. Si nous ajoutons qu'en 1475, un Guillaume Fabri et un Claude Fabri, son frère, fils de Rolet Fabri d'Alonzier passent une reconnaissance en faveur de Petremand de Lornay [4] il ne devient pas douteux que les Fabri d'Alonzier n'aient été les descendants de la famille de Pierre Fabri, évêque de Riez, et proche parent du cardinal de Brogny.

Quelques biographes ont voulu tirer même, de la similitude des armes du cardinal et de celles de la famille Fabri d'Alonzier, une nouvelle preuve de cette parenté. Mais elle ne nous paraît pas admissible. Les armes du cardinal furent : d'or à la double croix de gueules, à la bordure de même [5]. Ce furent les

1. Biblioth. Nationale, Mns. Fonds latin 1461, folios 84, 85.

2. « Le mesme fondateur a donné sa maison qui avoit esté de Pierre Fabri évesque de Riez duquel ledict fondateur estoit l'héritier size en Avignon pour la demeure des dits escoliers collégiés. » Invent. raisonné des actes du Collège S. Nicolas D. 201, p. 20.

3. *Aymonem de Alongiaco, clericum ejusdem diocesis Gebennensis ac de Castellania Anneciatii existentem.*

4. Archiv. de la Société Florimontane citées par Gonthier, p. 42.

5. Ce sont celles que donne Duchesne : *Histoire des Cardinaux français*, t. I, p. 697.

Digitized by Google

armes gravées sur son sceau et aussi celles du Collège d'Annecy telles que nous les trouvons dans le livre des Statuts. Celles de la famille Fabri d'Allonzier furent : « d'azur à la bordure d'or et une croix double de gueules brochant sur le tout [1] ». Il y a donc une différence dans l'écu dont l'un est d'or et l'autre d'azur. La double croix est la même, mais c'est la croix de Genève doublée et non, comme on l'a écrit, la croix de Lorraine, n'ayant aucune raison de figurer dans les blasons de familles savoisiennes.

Ces armes du cardinal se retrouvent dans son sceau dont il n'est pas sans intérêt, vu sa rareté, de donner la description. Il est oval et se compose d'un édifice gothique, au centre duquel se trouve un édicule contenant l'image de sainte Anastasie debout, la tête nimbée à droite, tenant à la main la palme du martyre. Le cardinal est à ses pieds, à genoux les mains jointes. Dans la partie supérieure, la naissance du Christ, l'accouchée, l'enfant Jésus, l'âne et le bœuf, [2] dans la partie inférieure, les armes du cardinal. Légende : *S. Johannis tituli sancte Anastasie presbyter cardinalis* [3].

Tels sont les documents que nous avons pu découvrir sur l'origine de la famille et des alliances du cardinal de Brogny. Ils sont encore incomplets, en certains points, mais ils pourront être complétés par des recherches ultérieures faites dans les archives du pays et surtout dans celles des établissements religieux et des notaires des environs d'Annecy, s'il s'en trouve, remontant au commencement du XVe siècle. On devra y découvrir les traces des de Trembley, des de Novel, des de Thessy, des Fabri d'Allonzier, alliés aux Fraczos et peut-être aussi de cette famille ayant donné à l'Eglise, l'un de ses plus grands princes et, à la Savoie, l'un de ses plus illustres fils.

L. Duhamel,
Archiviste de Vaucluse.

1. Pithon Curt. : *Histoire de la Noblesse du Comtat Venaissin,* t. III, p. 42.
2. Cette scène se rapporte au 25 décembre jour de la fête de sainte Anastasie.
3. Archiv. de Vaucluse. Sceaux détachés. Sceau oval en cire rouge. Hauteur 0^{m}80, largeur 0^{m}50.

Digitized by Google

Forêts.

La forêt, sur leurs flancs, forme l'épais rideau
Dont le hêtre et le pin tresseront le réseau ;
Ils lancent, impudents, leurs branches vers la nue,
Pour lui porter, du sol, la supplique inconnue.

Que leur tronc semble frêle et jeune leur rameau,
Que leur sombre feuillage où s'abrite l'oiseau,
Paraît infime, au loin, et leur masse ténue ;
A peine un vert bosquet le long d'une avenue.

Ces arbres voudraient-ils, des monts tenter l'assaut ?
Comme une troupe en marche, allant toujours plus haut...
Peut-être la forêt rêve cette conquête

D'arriver, malgré tout, à posséder le faîte
Et, de plus près encore, approcher le soleil
Pour mieux se pénétrer de son rayon vermeil.

Lac.

D'une eau calme dormant au-dessus du nuage,
Soudain, au pied d'un mont, apparaît le miroir ;
Lac, où le ciel plus pur reflète son image,
Qui prend l'azur de l'aube et la pourpre du soir.

Telle semble au regard l'ampleur du paysage
Qu'en un pareil décor, de loin, on croirait voir
La goutte de rosée attardée au feuillage
De l'épaisse forêt qui tend son rideau noir.

C'est le frais oasis où le chamois s'abreuve,
C'est la halte, au détour du torrent bondissant,
D'où l'on repart, dispos, pour la nouvelle épreuve.

Si la brise, parfois, rend son flot frémissant,
Il n'a pas les fureurs de la mer unissant
Les fracas de la vague aux sanglots de la veuve.

Jean Plémeur.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES POUR 1900

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ARCHÉOLOGIE.

BIBLIOGRAPHIE.

BIOGRAPHIE.

HISTOIRE.

Digitized by Google

HISTOIRE NATURELLE.

GRAVURES.

PHILOLOGIE.

POÉSIE.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

Digitized by Google



Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

6242. — Annecy. Imprimerie ABRY.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

REVUE SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

1900 — 41ME ANNÉE



Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(*De Officiis*, lib. I.)

ANNECY
IMPRIMERIE ABRY
ÉDITEUR

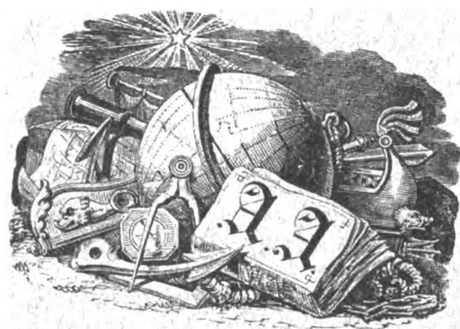
1900

LIBRARY
OF THE
WISCONSIN ACADEMY
OF
SCIENCES, ARTS AND LETTERS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google


89012941753
b89012941753a